UNIVERSITÉ DE DIJON. — FACULTÉ DES LETTRES

LES CENT-JOURS

Essai sur l'histoire intérieure de la France
depuis le retour de l'Ile d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo

THÈSE PRINCIPALE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée à la Faculté des Lettres
de l'Université de Dijon

PAR

ÉMILE LE GALLO

Professeur au Collège d'Auxerre

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1923

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

LES CENT-JOURS

UNIVERSITÉ DE DIJON. — FACULTÉ DES LETTRES

LES CENT-JOURS

Essai sur l'histoire intérieure de la France
depuis le retour de l'Ile d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo

THÈSE PRINCIPALE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée à la Faculté des Lettres
de l'Université de Dijon

PAR

ÉMILE LE GALLO

Professeur au Collège d'Auxerre

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1923

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41535709_0011

A

M. Albert MATHIEZ

Témoignage reconnaissant

LES CENT-JOURS

AVERTISSEMENT

L'histoire intérieure des Cent-Jours a été souvent exposée. Livres, articles, recueils documentaires, abondent. Pour ne citer que ceux-là, les beaux ouvrages d'Henry Houssaye[1], Frédéric Masson[2], Arthur Chuquet[3], Louis Madelin[4], Léon Radiguet[5], ont jeté une ample lumière sur cette époque. Cependant il n'est point impossible de la retracer avec un nouvel aspect, d'y découvrir des traits généraux à peine esquissés, d'y définir des faits ignorés, mais révélateurs, des états moraux et des aspirations insuffisamment analysés. Ainsi pourront revivre de manière plus concrète Napoléon et ses contemporains de 1815, collaborateurs, partisans ou adversaires, officiers et soldats, nobles et prêtres, bourgeois, paysans, ouvriers, et l'on pourra mieux discerner suivant quel degré de force le bonapartisme et le royalisme, l'esprit

1. Henry Houssaye, *1815*, tome premier, Paris, 1904, 43e édition, in-12.
2. Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, tome onzième, Paris, 1914, in-8.
3. Arthur Chuquet, *Lettres de 1815*, Paris, 1911, in-12.
4. Louis Madelin, *Fouché*, Paris, 1903, 3e édition, 2 v. in-8.
5. Léon Radiguet, *L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire du 22 avril 1815*, Paris, 1911, in-8.

révolutionnaire et les idées rétrogrades ou conservatrices, se manifestèrent alors dans les diverses classes sociales et dans toutes les régions de la France.

En confrontant les documents relatifs aux Cent-Jours avec les travaux de mes devanciers, j'ai emporté l'impression qu'ils ont trop souvent ramené le bonapartisme et le royalisme en 1815 à des opinions à peu près exclusivement politiques. De telles opinions n'eussent pas suffi à les distinguer nettement. Bien mieux, elles les rapprochaient. Un Benjamin Constant, un Fouché et nombre de bourgeois libéraux ont pu passer en quelques mois du Roi à Napoléon, puis de Napoléon au Roi, et il n'y a pas à cette époque une différence réellement sensible entre les conceptions constitutionnelles et gouvernementales d'un Carnot et celles d'un Chateaubriand. La vérité, c'est que les bonapartistes sincères, qui se recrutent surtout dans le peuple des campagnes et des villes, et les royalistes les plus ardents, sont séparés par des intérêts de classes, tels qu'ils sortent de la Révolution. Entre eux le conflit est social. La multitude des acquéreurs de biens nationaux conservera-t-elle définitivement les domaines enlevés à l'Eglise et aux émigrés, le clergé, les émigrés, les nobles pourront-ils les revendiquer, le système féodal et les dîmes renaîtront-ils parmi les populations rurales, la Révolution, après avoir affranchi la terre, ne sera-t-elle qu'un vain souvenir ? Telles étaient les questions agitées sous la première Restauration, et auxquelles Napoléon revenu de l'île d'Elbe apporta une solution temporaire. A ce point de vue l'histoire des Cent-Jours se confond avec celle de la propriété, qu'on élucide soit les causes du retour de l'Empereur et le retour lui-même, soit le rétablissement de l'Empire et l'Acte additionnel. De même, j'ai voulu approfondir les problèmes économiques de cette époque en relatant les conditions du travail industriel et du commerce, ainsi que leurs effets dans l'esprit public. Chômage, mévente, en 1814 et en 1815, représentation distincte pour l'industrie et le commerce, autant de particularités jusqu'ici peu étudiées, et dont j'ai essayé de souli-

gner les rapports avec les événements essentiels et les passions politiques.

Pour fixer la mentalité du pays pendant les Cent-Jours, il faut sans doute comprendre le Vol de l'Aigle ou l'accueil fait à l'Acte additionnel. Mais en général les historiens n'ont eu en vue que Napoléon et son entourage, ils ont négligé le peuple au profit de la bourgeoisie. Quelles furent les dispositions dominantes des populations lorsqu'elles purent apprécier pleinement les conséquences militaires de la crise ouverte par Napoléon? Par quels actes ces dispositions se sont-elles traduites? En quoi les pays de l'Est se distinguèrent-ils de ceux de l'Ouest, dans quelle mesure y eut-il contraste entre le Nord et le Midi, entre Paris et la province? Que lit-on à Paris dans les brochures et les journaux? Dans le Nord il y a des industriels et des ouvriers, dans l'Ouest des chouans, à Paris des artisans et des bourgeois riches, dans le Midi des négociants et des viticulteurs, partout des paysans, des propriétaires de biens nationaux, des nobles, des prêtres, des femmes. Il est des catholiques et il est des protestants. Des Français habitent près des frontières, les uns, comme dans l'Est, ont souffert en 1814 de l'invasion étrangère, d'autres, comme dans le Midi, en ont largement profité. Bonapartistes, royalistes, républicains, forment des groupes plus ou moins nombreux, plus ou moins compacts. Evoquer les sentiments des masses anonymes, surprendre leurs illusions, leurs espérances, leurs haines, montrer leurs intérêts blessés et leurs alarmes, retracer ici le patriotisme et l'attachement à Napoléon, plus loin le dévouement aux Bourbons, l'irritation contre la guerre, les souffrances économiques, l'insoumission des militaires rappelés, telle apparaissait la tâche à entreprendre. En m'efforçant, par le récit comme par le commentaire, de déterminer les liens qui unissent entre eux les faits dominants, j'ai particulièrement mis en relief les tentatives royalistes, les intrigues des nobles et du clergé contre l'Empereur, les efforts des fédérés bonapartistes. Ainsi seront expliqués avec plus d'exactitude les caractères du bonapartisme des Cent-Jours, qui fut

beaucoup moins un entraînement passionné vers un homme qu'un jaloux attachement aux principes et aux résultats de la Révolution, menacés par le Roi, les nobles et la coalition européenne. Napoléon écrivait lui-même en mai 1815 : « La cause dont il s'agit aujourd'hui est celle du peuple contre les nobles, des paysans contre les seigneurs, et des Français contre l'étranger[1] ».

Le principal personnage de cette étude demeure Napoléon. Au nombre des motifs qui l'ont invité à quitter l'île d'Elbe, je range, contrairement à une opinion reçue, un complot bonapartiste, dont il fut prévenu. J'ai insisté sur la signification de ses rapports avec Benjamin Constant, sur ses raisons d'adopter une pairie héréditaire, sur sa politique intérieure, qui l'arrache à lui-même et au peuple pour le transformer en un prisonnier de la bourgeoisie libérale, de ministres et de fonctionnaires sans énergie. Comment et par qui fut élue la Chambre des Représentants, quels ont été les objets successifs de ses délibérations, de quels griefs était-elle animée envers l'Acte additionnel, en quoi consista, à la suite de Fouché et de La Fayette, son attitude envers Napoléon et envers l'Europe, quelles défiances et quelles précautions elle inspira à l'Empereur, autant de points qui ont retenu longuement mon enquête. Chemin faisant, je me suis prononcé sur plusieurs problèmes : je crois à la médiocre santé de Napoléon, j'admets qu'il ait voulu donner à la Chambre des Représentants son frère Lucien comme président, je ne pense pas qu'il ait sérieusement songé à une régence. J'ai ajouté quelques traits supplémentaires aux plans et agissements de Fouché. J'ai entrepris enfin de faire mieux connaître les préfets et surtout les commissaires extraordinaires des Cent-Jours, et, d'une façon générale, l'administration et les mœurs administratives de cette époque.

L'histoire intérieure des Cent-Jours fut d'abord traitée

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21889, Napoléon à Carnot, Paris, 10 mai.

par plusieurs mémorialistes. Sous la seconde Restauration parurent les narrations de d'Autichamp et de Canuel sur le soulèvement de l'Ouest, et les souvenirs de Fleury de Chaboulon, de Savary et de Benjamin Constant. Rédigés peu après les événements, ces ouvrages possèdent une autorité véritable. En outre Fleury de Chaboulon et Benjamin Constant ont fréquemment approché Napoléon et à ce titre ils méritent une large créance. Sous la Monarchie de Juillet sont publiés les *Mémoires* de La Fayette, auquel ses intrigues en 1815 ont permis une information assez étendue. Tous ces écrivains ont fourni d'utiles renseignements sur le retour de l'Empereur, l'activité royaliste, la question constitutionnelle, les rapports de Napoléon avec les libéraux et les Chambres. Sous le second Empire apparaît la *Correspondance de Napoléon I^er^*. Consacrée surtout aux préparatifs militaires, elle précise néanmoins l'état d'esprit de l'Empereur au sujet des résistances royalistes, de l'administration préfectorale, du mouvement fédératif. Aux lettres de Napoléon s'ajoute en même temps une de ses relations personnelles, *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, qui aide à déterminer quelques aspects de la pensée impériale en 1815, ou complète les conversations de l'Empereur recueillies à Sainte-Hélène par ses compagnons. De nouveaux *Mémoires*, tels que ceux de Villemain, de Pontécoulant, de Boulay (de la Meurthe), enrichissent de traits curieux l'histoire politique des Cent-Jours, et contribuent notamment à décrire les préoccupations de la bourgeoisie à l'endroit de l'Acte additionnel et de la guerre.

Avec la fin du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ coïncide la publication de sources de premier ordre, parmi lesquelles les correspondances du prince de Talleyrand avec Louis XVIII et du comte de Jaucourt avec Talleyrand, des lettres de Benjamin Constant, de Barante, de Sismondi, le recueil intitulé *Lettres de 1815*, édité par Arthur Chuquet. Dès lors il est plus facile de scruter les intentions et les mobiles d'un grand nombre de personnages importants ou subalternes, de se représenter au jour le jour leur mentalité

authentique, d'apercevoir, à travers leurs instructions, leurs rapports et leurs confidences, la réalité historique, qu'il s'agisse de la situation de la France à la veille du retour de l'Empereur, du rôle de l'armée lors du Vol de l'Aigle, des mouvements royalistes ou des manifestations libérales. D'autre part les *Mémoires* abondent, ceux de Vitrolles, de Mollien, de M^me^ de Chastenay, de Saint-Chamans, de Macdonald, de Pasquier, de Thibaudeau et de tant d'autres, tous familiers avec les événements qu'ils racontent, visiblement préoccupés de dire simplement ce qu'ils savent, et dont les témoignages sont souvent concordants, en dépit d'inexactitudes ou de lacunes inévitables. Parmi eux il faut réserver une place à part à Thibaudeau. Par ses révélations attachantes sur les menées bonapartistes et l'opinion révolutionnaire, Thibaudeau reflète les convictions d'un parti nombreux qui préféra aux Bourbons l'Empereur, tout en conservant sa foi démocratique et le culte de la Révolution. Grâce à Thibaudeau on se rend compte que la population française, durant les Cent-Jours, ne fut pas exclusivement composée de royalistes, de bonapartistes et de libéraux, grâce à lui il est loisible de s'initier aux vœux et aux amertumes de ces patriotes qui réclamaient une dictature capable de sauver la France et regrettèrent que Napoléon s'y soit inopportunément dérobé.

Pour connaître les Cent-Jours, il importe encore de consulter les écrits qui ont signalé cette époque elle-même et qui, jusqu'ici, ont été un peu sacrifiés aux œuvres postérieures. Brochures et pamphlets ont pullulé pendant les Cent-Jours. Il y en a des centaines. J'y vois un appareil documentaire extrêmement suggestif. Ces textes permettent d'étudier en détail le tempérament, les doctrines, les raisonnements politiques et religieux des Français de 1815, ces innombrables et instructives nuances individuelles que l'on rencontre à toute époque. Même leurs exagérations et leurs mensonges sont dignes d'intérêt. J'ai naturellement utilisé aussi les journaux, en particulier le *Moniteur* et l'*Indépendant*. Mais ces sources ne contiennent que d'insuffisantes

mentions sur les acquéreurs de biens nationaux, les paysans, les ouvriers. Pour les mettre en scène et aborder à leur suite le domaine social, il était nécessaire, à défaut de leur propre témoignage, de retrouver en partie leurs sentiments et leurs actes dans les appels des Fédérations, les bulletins de police, la correspondance des préfets et des commissaires extraordinaires. C'est principalement dans ce but qu'aux Archives Nationales j'ai examiné la longue série F^7 9627-9712 (Situation des Départements), les cartons F^{1a} 553-556^2 (Objets généraux), et divers autres cartons, tels que F^{1c} I 26, F^7 3147, F^7 3785, AF IV 1934. De plus, au sujet de l'Acte additionnel, j'ai parcouru la série B II (Votes populaires), et accordé une attention particulière aux votes motivés des habitants de la Seine dans les registres B II 934-940. Tous ces documents officiels sont de très précieux et très neufs instruments d'investigation. En stimulant l'imagination ils l'aident à reconstituer un passé durant lequel des millions de Français ont participé plus ou moins étroitement à l'une des crises les plus dramatiques de notre histoire.

Ce m'est un devoir d'adresser ici mes meilleurs remerciements à M. Albert Mathiez pour ses judicieux conseils et ses encouragements. Ce travail doit beaucoup à son expérience. M. Charles Porée, archiviste de l'Yonne et bibliothécaire de la ville d'Auxerre, a facilité mes recherches avec un zèle amical : grâce à son obligeance j'ai pu avoir communication de nombreux textes. M. André Courtet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a toujours répondu avec une amabilité extrême à mes demandes répétées. M. Paul Vinson, auditeur au Conseil d'Etat, m'a fait généreusement profiter de ses études personnelles sur les Cent-Jours. M. Emile Gaudillère, commis aux Archives Nationales, m'a rendu d'excellents services. J'offre enfin l'expression de ma durable reconnaissance aux personnes lettrées qui, à Auxerre notamment, ont singulièrement aplani par leur coopération bienveillante les difficultés matérielles de mon entreprise.

Auxerre, mars 1923.

CHAPITRE I

LA PREMIÈRE RESTAURATION ET LE RETOUR DE NAPOLÉON Ier

I. L'hostilité des Français envers les Bourbons.
II. Le complot bonapartiste.
III. Napoléon à l'île d'Elbe.

I

Dès le début de la Restauration les Bourbons et leurs partisans furent décriés, suspectés et haïs par les Français qui voulaient conserver les avantages sociaux de la Révolution ou qui avaient soutenu la République et l Empire. Ils tenaient Louis XVIII pour dissimulé et peu sûr, ils reprochaient au comte d'Artois et à ses fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, leur ignorance, leur incapacité, leurs desseins contre-révolutionnaires[1]. La mauvaise santé du Roi, vieux, infirme, condamné à « un fauteuil d'hôpital »[2], entretenait les espérances des nobles et des émigrés. Hautains, arrogants, ils ne cachaient point qu'ils considéraient la Charte comme une institution passagère[3]. Ils reconstituèrent un véritable « parti aristocratique », avec un chef, le comte d'Artois, un comité directeur, établi au pavillon de Marsan, et des comités de province[4]. Puisque le Roi avait repris sa

1. Thibaudeau, *Mémoires*, Paris, 1907, in-8, p. 407-408, 411-412.
2. Thiébault, *Mémoires*, Paris, 1895, in-8, V, 230.
3. Borrey, *L'Esprit public chez les prêtres francs-comtois pendant la crise de 1813 à 1815*, Paris, in-8, 1912 : Rapport de Bellemare, etc., Besançon, 24 septembre 1814, p. 57. — Thibaudeau, *o. c.*, 415.
4. *Annales révolutionnaires*, janvier-février 1917, in-8 : Etat de la France en 1824, etc., par Etienne Babey, 85.

couronne légitime, nobles et émigrés voulaient à leur tour, par un raisonnement fort simple, rentrer en possession de leurs propriétés confisquées et même des anciens droits féodaux[1]. Si le Roi mourait, le comte d'Artois, son successeur, serait dominé, croyait-on, par le duc et la duchesse d'Angoulême et par le clergé, il abrogerait la Charte et persécuterait « tous ceux qui ont pris une part aux affaires depuis la Révolution »[2].

Ces soupçons d'une réaction brutale étaient assurément fondés à une heure où les Bourbons décidaient d'écarter de la Chambre des Pairs ou d'exclure du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation tout un groupe d'ex-conventionnels régicides, tels que Fouché, Cambacérès, Thibaudeau, Quinette, Merlin (de Douai), Thuriot, tandis que des conseillers d'Etat comme Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Boulay (de la Meurthe), La Valette, Costaz, payaient de leur renvoi leur passé révolutionnaire et impérialiste[3]. Barras, qui intriguait avec les Bourbons, disait au secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, le comte de Blacas, que le gouvernement royal avait prononcé « des destitutions inconsidérées »[4]. Les anciens serviteurs de la Révolution et de l'Empire n'étaient point hommes à vivre dans un renoncement placide. Très déçu de n'avoir pas été appelé à la Chambre des Pairs, dominé par l'ambition, la vanité, le besoin de se produire[5], Fouché répugnait à terminer sa carrière politique.

Les hommes de la Révolution et la bourgeoisie libérale s'inquiétèrent lors de la discussion et du vote de la loi sur la presse, qui établissait la censure pour les écrits de vingt feuilles et au-dessous, et soumettait à l'autorisation du Roi

1. Borrey, *o. c.*, Rapport de Bellemare, etc., 57. — La Valette, *Mémoires*, Paris, 1831, in-8, II, 113. — Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, 2e édit., Paris, 1875, in-8, I, 19.

2. M. H. Weil, *Les Dessous du Congrès de Vienne*, Paris, 1917, in-8, II, Grote au comte de Münster, 27 février 1815, p. 306.

3. Thibaudeau, *Mémoires*, 407-408, 411-412.

4. Barras, *Mémoires*, Paris, 1896, in-8, IV, 463.

5. Mme de Chastenay, *Mémoires*, Paris, 1896, in-8, 2e édit., II, 40-41, 372.

journaux et écrits périodiques[1]. Aux premiers, en effet, cette loi apparaissait inspirée par les passions les plus rétrogrades, elle était à leurs yeux comme la condamnation et la flétrissure de l'époque révolutionnaire, comme la préface de représailles[2]. Pendant les débats, le ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou, n'avait-il pas signalé les dangers de la liberté « illimitée » de la presse, en stigmatisant « ces « feuilles impures des Marat, des Père Duchesne », qui durant trois ans avaient travaillé avec succès à « détruire l'édifice social »[3] ? Ne lisait-on point au même moment dans *La Quotidienne* que « les crimes de la Révolution » étaient en partie imputables aux pamphlets, et que la liberté de la presse n'avait cessé d'agiter la Convention « dans la fange et dans le sang »[4] ? Quant à la bourgeoisie libérale, elle dénonçait par la bouche de ses députés et par la plume de ses écrivains une mesure qui était une première atteinte à la Charte. Dumolard, député de l'Yonne, demandait que la Charte fût « respectée dans ses détails comme dans son ensemble », s'écriait qu'on voulait « couvrir à jamais d'un voile de plomb la statue de la Liberté » ; Louvet, député de la Somme, exposait que la Charte établissait solennellement, « pleine et entière », la liberté de la presse ; Lefèvre-Gineau, député des Ardennes, se disait « persuadé que par la décision de l'assemblée la Charte sera maintenue intacte ou qu'elle sera violée »[5]. *Le Censeur*, constatant que l' « une des dispositions fondamentales » de la Charte était méprisée, soutenait qu'on pouvait « raisonnablement craindre de voir l'Etat changer de face dans moins d'une année »[6].

Aux regrets politiques s'ajoutait dans la bourgeoisie la préoccupation plus redoutable de ses intérêts méconnus ou lésés. Les grands propriétaires fonciers se plaignaient que le gouvernement n'eût point, comme en Angleterre, établi

1. Collection Duvergier, XIX, 272-274.
2. *Le Censeur*, in-8, Bib. nat., Lc[2] 1036, I, 104.
3. *Moniteur*, 12 août 1814, séance du 11 août.
4. *La Quotidienne*, in-folio, Bib. nat., Lc[2] 725, n° du 7 août 1814.
5. *Moniteur*, 7, 9 et 11 août 1814, séances des 6, 8 et 10 août.
6. *Le Censeur*, I, 103.

pour le cas d'une concurrence onéreuse « de forts droits d'entrée sur les blés venant de l'étranger », ils réclamaient en vain qu'avant de subir un arrêt dans l'exportation de leurs grains et farines on fixât dans l'intérieur un prix de vente plus élevé, vingt-cinq francs par hectolitre, au lieu de vingt-trois, pour les départements dits de première classe[1]. Propriétaires et négociants voulaient encore que la culture du tabac reçût une « liberté illimitée », surtout en un temps où « les étrangers sollicitent l'achat des feuilles à un très haut prix »[2]. Au sujet des sucres, les fabricants avaient blâmé les plans du gouvernement, d'abord favorable à l'admission des sucres raffinés et qui, en raison de ce dessein, avait beaucoup nui à leurs opérations. Sans doute ils avaient été rassurés par un vote prohibitif à l'égard des sucres raffinés et par des droits très élevés sur les sucres bruts, mais un autre reproche était né : la prohibition des sucres raffinés n'aurait-elle point pour effet d' « assujettir les consommateurs à des prix exorbitants? »[3]. Les maîtres de forges avaient cherché à prévenir l'apparition sur le marché des fers étrangers mis d'abord en entrepôt : trop faiblement taxés, ces fers les forceraient de vendre leurs produits « à un vil prix » tant qu'ils ne supporteraient pas, comme les autres fers importés, un droit de quinze francs par cent kilogrammes, et par suite les usines françaises se trouvaient « dans une position affreuse et bien critique »[4]. Les négociants de Lyon étaient fort animés contre le Roi. La Sardaigne ayant entravé par des droits « exorbitants » l'exportation des soies du Piémont, la matière première faisait défaut

1. *Moniteur*, 10 octobre 1814, séance du 8 octobre, discours de Laur, député de l'Hérault.

2. *Moniteur*, 30 novembre 1814, séance du 28 novembre, discours de Metz, député du Bas-Rhin.

3. *Moniteur*, 18, 19 et 23 novembre 1814, séances des 17, 18 et 21 novembre, discours d'Admirauld, député de la Charente-Inférieure, de Lezurier de la Martel, député de la Seine-Inférieure, de Le Hir, député du Finistère, de Labbey de Pompières, député de l'Aisne.

4. *Moniteur*, 19 et 20 décembre 1814, séances des 17 et 19 décembre, discours du maréchal de camp Augier, député du Cher, et de Lefèvre-Gineau, député des Ardennes.

aux fabricants de soieries, le commerce de la chapellerie avec les pays d'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis s'était fort ralenti. De plus une contrebande énorme, favorisée par la vénalité des douaniers de l'Ain, encombrait Lyon de produits étrangers, qui se vendaient moins cher que les produits locaux. A Vienne les manufactures de drap languissaient, dans la banlieue de Lyon les ateliers ruraux manquaient d'ouvrage, à Lyon des ouvriers chômaient. Les Lyonnais « désiraient un changement », et se rappelaient la prospérité dont ils avaient joui pendant presque tout le règne de Napoléon, jusqu'à la fin de 1813[1]. Filateurs et manufacturiers regrettaient encore que les nankins des Indes pussent pénétrer facilement en France, et qu'au contraire l'importation des cotons bruts fût gênée[2].

Dans les campagnes la mendicité avait augmenté. De tous côtés sont signalés des mendiants. Tels étaient ces paysans du Lyonnais auxquels des châtelains avaient retiré « la culture des petites portions de terrain qui leur étaient rétrocédées par de plus gros fermiers ou cultivateurs »[3], ces artisans de l'arrondissement de Die voués au chômage par « l'établissement des mécaniques à laine qui emploient bien moins de bras et à très vil prix », ces vieillards et infirmes « de l'un et l'autre sexe » qui vagabondaient dans le Gers, ces misérables qui se multipliaient dans les arrondissements de Rennes et de Redon, les uns et les autres victimes des mauvaises récoltes, du blé, du maïs et des légumes brûlés par le soleil, du sarrasin abîmé par la sécheresse et les gelées d'automne[4]. Autour de Céret la grêle a saccagé les vignobles, la récolte du blé est fort médiocre dans les arron-

1. Arch. nat., F7 9695, Rapport confidentiel, etc., à Fouché, par l'ex-commissaire général de police de Barcelone et Gênes, Hubert de Brivazac, Paris, 23 mars 1815.

2. *Moniteur*, 19 novembre 1814, séance du 18 novembre, discours d'Eméric-David, député du Rhône, et de Delhorme, député de l'Aisne.

3. Arch. nat., F7 9695, Ducreuzot, lieutenant de police, à Fouché, Lyon, 11 avril 1815.

4. *La Statistique agricole de 1814*, publiée par le Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1914, in-8, p. 193, 275, 279, 297-298, 301, 314, 317.

dissements de Die et de Castellane, dans celui de Nyons les olives sont de qualité inférieure, les blés et les seigles ont souffert dans la région de Baugé, les pommiers et poiriers du Lieuvin ne donnent pas de fruits. Des épizooties meurtrières ont ravagé le bétail : elles tuent bœufs, moutons, porcs, dans les arrondissements de Nogent-sur-Seine, de Bar-sur-Seine, de Pontoise, de Corbeil, de Valence, de Nyons, de Die, de Condom[1]. L'état déplorable des chemins vicinaux redouble les embarras et les dommages ruraux[2].

La perception rigoureuse des droits réunis exaspérait les populations rurales, d'autant mieux qu'elles avaient cru à la disparition ou du moins à l'adoucissement de cet impôt[3]. Dans le Nord et le Pas-de-Calais les paysans disaient : « Nous avons planté des tabacs parce que nous avons ajouté foi à la promesse qui nous a été faite au nom du Roi de l'abolition des droits réunis ; si on vient pour nous arracher nos tabacs, nous recevrons à coups de fusil ceux qui se présenteront, mais nous paierons volontiers tout impôt dégagé de formes vexatoires »[4]. On vit dans l'Yonne le préfet Gamot autoriser le directeur des contributions indirectes « à poursuivre le recouvrement des sommes dues par les débitants de boissons par voie de garnisaires », puis, devant le succès de cette mesure, renouveler son autorisation[5]. Des résistances singulièrement hardies se produisirent parmi les adversaires des droits réunis : çà et là, dans des villages et des villes de la Bretagne, du Massif Central, de la Bourgogne, de la Lorraine, de la Gascogne, des bureaux de perception furent détruits, les registres lacérés ou incendiés, les préposés et la troupe gravement molestés[6]. A propos de la

1. *Ibid.*, 24, 82, 94, 98, 135, 192-193, 207-208, 219, 274, 345, 409, 471, 500.
2. *Ibid.*, 22, 34, 263, 290, 354, 463, etc.
3. Arch. nat., F7 3783, Bulletins de police des 27 juillet et 26 septembre 1814. — Borrey, *o.c.*, Paillotet-Lambert, greffier de la justice de paix, au directeur général de la Police, Gray, 17 juin 1814, p. 48-49.
4. Arch. nat., F7 3783, Bulletin de police du 26 septembre 1814.
5. Arch. de l'Yonne, Arrêtés de la préfecture (11 juillet 1814-14 juillet 1815), arrêtés des 8 et 31 octobre et des 12 et 28 novembre 1814.
6. V. le préambule de l'ordonnance royale du 13 janvier 1815, Collection Duvergier, XIX, 377-378. — Cf. Houssaye, *o. c.*, 26-27.

loi sur les boissons, le littérateur Raynouard, député du Var, et Jalabert, député des Pyrénées-Orientales, s'élevèrent contre des taxes qui accableraient et les cultivateurs et « la classe pauvre et ouvrière », celle qui peinait sur le sol et à l'atelier et à qui il fallait du vin pour lutter contre la fatigue[1]. De même, au nom des prolétaires des champs, l'impôt sur le sel fut âprement critiqué par plusieurs députés, qui en demandèrent l'abaissement à deux décimes par kilogramme. « Dira-t-on, s'écriait Beslay, député des Côtes-du-Nord, qu'il frappe également la consommation du riche et celle de cette classe nombreuse et indigente dont la nourriture se compose presque uniquement de la châtaigne, du maïs et du sarrasin, substances fades, qui ont besoin d'être relevées par une dose de sel considérable ? »[2]. Un député de la Seine, l'orientaliste Silvestre de Sacy, interprétait en même temps les griefs populaires contre la politique douanière de Louis XVIII. Il avait protesté contre le droit sur les aiguilles à coudre « parce qu'il serait supporté par une classe ouvrière dont le travail suffit à peine à sa subsistance », il avait parlé aussi contre le droit sur les grosses toiles, impôt de consommation « révoltant » parce que, subordonné au poids, il serait beaucoup plus élevé « sur la toile qu'emploie le pauvre que sur celle qui sert aux besoins de l'homme aisé »[3]. Enfin, l'ordonnance du 7 juin 1814 sur l'observation des dimanches et fêtes ne nuisait pas seulement aux cabaretiers, aux pêcheurs des côtes, à une foule de métiers : en défendant ces jours-là de danser avant cinq heures de l'après-midi, elle contrariait parmi les campagnes des usages qui remontaient à la Révolution, et dans les villages voisins de Marseille les habitants, « habitués les jours de *train* à se livrer à la danse même pendant l'office divin », désobéissaient aux commissaires de police[4].

1. *Moniteur*, 6 et 7 novembre 1814, séances des 4 et 5 novembre.
2. *Moniteur*, 26 novembre 1814, séance du 25 novembre.
3. *Moniteur*, 20 novembre 1814, séance du 19 novembre.
4. *Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration*, publiés par le Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1913, in-8, p. 37-39.

Aux propos des nobles les paysans entrevoyaient la prompte résurrection des droits féodaux[1], ils évoquaient les redevances et les exactions détestées dont leurs pères et eux-mêmes avaient souffert, chacun « ressentait déjà la chaîne qui avait été brisée sous la Révolution »[2]. A chaque instant les prêtres catholiques, ceux du Doubs comme ceux de la Haute-Garonne, ceux des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure comme ceux du Tarn, réclamaient ou annonçaient le rétablissement des dîmes[3], le commandement relatif à cet impôt fut rétabli dans le catéchisme du diocèse de Clermont-Ferrand[4]. Douloureuse menace pour les laboureurs qui considéraient les dîmes, à la veille de la Révolution, comme « le plus effrayant de tous les impôts »[5], et l'avaient dénoncé avec véhémence dans les cahiers de 1789. Le peuple des champs, enfin, conserverait-il les biens nationaux enlevés à l'Eglise et aux émigrés, ces biens qui lui avaient déjà valu tant de soucis, d'avanies, de procès, de pillages?[6].

1. Borrey, *o. c.*, Rapport de Bellemare, etc., 57. — Arch. nat., F7 9650, Saint-Brieuc, Rapport du 11 mai 1815. — Arch. nat., F7 9689, Préfet du Puy-de-Dôme au ministre de l'Intérieur, Clermont-Ferrand, 21 mars 1815.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. 31, 1869, in-4 : L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, 27.

3. Borrey, *o. c.*, Rapport de Bellemare, etc., 61. — Arch. nat., F7 9659, Secrétaire général de la préfecture à Carnot, Toulouse, 6 avril 1815. — Arch. nat., F7 9650, Saint-Brieuc, Rapport du 11 mai 1815. - Arch. nat., F7 9671, Préfet de la Loire-Inférieure à Carnot, Nantes, 22 mai 1815. — Arch. nat.. F7 9705, Préfet du Tarn à Carnot, Albi, 18 mai 1815. — Cf. La Fayette, *Mémoires*, Paris, 1838, in-8, V, 316-317.

4. Arch. nat., F7 9689, Préfet du Puy-de-Dôme au ministre de l'Intérieur, Clermont-Ferrand, 21 mars 1815.

5. *Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les Etats généraux de 1789*, par Charles Porée, archiviste de l'Yonne, Auxerre, 1908, in-8, Cahier de doléances de Luisetaines, 261.

6. Sur les prédications des prêtres réfractaires contre les acquéreurs de biens nationaux pendant la Convention, cf. *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, par A. Aulard, XXII, 160 (avril 1795), XXIII, 150, 305 (mai 1795), etc., et les Instructions de Puységur, archevêque de Bourges, du 9 août 1795, citées par Marcel Marion, *La Vente des biens nationaux pendant la Révolution*, Paris, 1908, in-8, p. 441. — Sur les rapports des acquéreurs et des émigrés pendant le Directoire, cf. *Le Coup d'Etat du 18 Fructidor an V*, etc., par Charles Ballot, Paris, 1906,

Contre le groupe immense et complexe des acquéreurs de biens nationaux, cultivateurs, vignerons, meuniers, industriels, négociants, bourgeois de toute nature, artisans des bourgs et des villes, tels que maréchaux-ferrants, maçons ou tisserands[1], les prêtres d'opinion ultramontaine renouvelaient les manœuvres qui leur étaient déjà familières à l'époque de la Convention et du Directoire et dans les premiers temps du Consulat. Des curés refusaient les derniers sacrements à des acquéreurs de biens d'émigrés[2]; on accusait même certains ecclésiastiques, en Picardie surtout, d'inviter au confessionnal leurs pénitents à des réparations[3]; un prêtre débitait à Jussey, en Haute-Saône, que « tous les acquéreurs des biens du clergé ne peuvent faire leur salut qu'en faisant à l'Eglise des dons volontaires équivalant à peu près à ce qu'ils ont acquis »[4]; un autre prêtre, à Savenay, prêchait que les gens coupables de ne point rendre les biens d'Eglise aux curés « auraient le sort de Jézabel et seraient dévorés par les chiens »[5]. Des brochures royalistes redoublaient les alarmes des acquéreurs, elles étaient répandues à foison par les émigrés, les prêtres et même par des fonc-

in-8, Rapport de Sotin, ministre de la Police, 165-166, et *Paris pendant la Réaction Thermidorienne et sous le Directoire*, par A. Aulard, IV, Rapport de Ramel, ministre des Finances. 330-331. — Sur leurs rapports pendant le Consulat, cf. *Paris sous le Consulat*, par A. Aulard, I, 305, II, 71, 487, III, 360, etc. — Sur les procès, cf. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, Paris, 1834-1835, in-8, II, 364-366. — Sur les chouans qui obligeaient les acquéreurs à des contributions, cf. *Recueil des Actes*, etc., par A. Aulard, XXII, Arrêté du Comité de Salut public du 15 avril 1795, p. 102; *Moniteur*, 18 et 21 brumaire an VIII (9 et 12 novembre 1799), Orléans, 15 brumaire, et Proclamation du général Hédouville, 14 brumaire.

1. Cf. *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le district de Sens*, par Charles Porée, Auxerre, 1912, in-8, t. I[er] (Introduction), les publications analogues sur les biens nationaux, de Sébastien Charléty, Paul Moulin, Henri Martin, et l'ouvrage de Marcel Marion, *La Vente des biens nationaux pendant la Révolution*.

2. *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Paris, 1905, in-8, Jaucourt à Talleyrand, Paris, 11 février 1815, p. 189.

3. Pasquier, *Mémoires*, Paris, 1894, in-8, III, 48.

4. Borrey, *o.* c., Les commissaires de police de Besançon au directeur général de la Police, Besançon, 18 février 1815, p. 66-67.

5. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 194.

tionnaires[1]. L'une, rédigée par Falconnet, adressait cette sommation aux possesseurs de biens d'émigrés : « ... Traitez soit avec les véritables propriétaires, soit avec leurs représentants, ou rendez-leur des biens que vous ne pouvez garder ni en conscience, ni en justice, ni en honneur, ni en paix »[2]. Une autre, de Dard, plaidait la nullité des ventes nationales, contestait que la Charte les eût ratifiées[3], une troisième suggérait de recevoir « les offres volontaires » des acquéreurs[4]. Ainsi se vérifiait un mot du président de la Chambre des députés, Laîné : « ... Une ancienne propriété sera toujours une propriété et un bien national ne sera qu'un bien national... »[5]. Dans son voyage de l'Ouest le duc d'Angoulême, dit-on, promit la restitution des biens nationaux[6].

Soutenus par une pareille propagande, ceux des anciens propriétaires qui, antérieurement, n'avaient point perçu « des suppléments de prix »[7], entamèrent ou poursuivirent des négociations avec les acquéreurs de leurs biens. Çà et là ils les engageaient soit à y renoncer contre rémunération, soit au contraire à leur verser une somme capable de supprimer toute prétention[8]. Il y eut ainsi sous la première Restauration un chiffre assez considérable de rétrocessions et de rachats[9], et ces opérations auraient été plus nombreuses

1. La Fayette, *Mémoires*, V, 315. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 193.

2. *Lettre à S. M. Louis XVIII sur la vente des biens nationaux*, par A. Falconnet, Paris, 1814, in-8, Bib. nat., Lb^{45} 314, p. 95-96.

3. *De la Restitution des biens des émigrés*, par H. Dard, 2e édit., Paris, 1814, in-8, Bib. nat., Lb^{45} 750, p. 85-86.

4. *Mémoire*, etc., *concernant les intérêts respectifs des émigrés et des acquéreurs de biens nationaux*, par le marquis de Mannoury-Dectot. Paris, 1814, in-8, Bib. nat., Lb^{45} 751, p. 17.

5. Beugnot, *Mémoires*, Paris, 1866, in-8, II, 16.

6. Berthezène, *Souvenirs militaires*, etc., Paris, 1855, in-8, II, 343.

7. Cf. *Annales révolutionnaires*, janvier-février 1914 : La vente des biens nationaux. La question de l'indemnité indirecte, par François Vermale, 139.

8. *Annales révolutionnaires*, janvier-février 1917, Etienne Babey, *o. c.*, 80, n. 2.

9. Lenormand, *Observations sur la Charte*, etc., Paris, 1814, in-8, Bib. nat., Lb^{45} 242, p. 48. — *Moniteur*, 22 et 23 février 1825, séance du 21

encore si les acquéreurs de biens nationaux avaient été plus timides et surtout si dès le retour de Louis XVIII les droits d'enregistrement avaient été fortement diminués[1]. D'ailleurs, en vue précisément d'éviter tout paiement de droits, les « actes de ratification » procurés par les émigrés ne furent point, pour la plupart, revêtus « d'une forme authentique »[2]. Les brochures royalistes n'en célébraient pas moins ces accommodements, « actes de justice volontaire »[3], qu'il importait d'imiter partout. Tout en écartant de leurs réceptions les acquéreurs de biens nationaux[4], les préfets avaient ordre de favoriser ce genre d'accords[5], ils prononçaient avec facilité les déchéances préparées par les agents du fisc[6]. Il arriva même que des acquéreurs offrirent vainement une compensation pécuniaire aux anciens possesseurs, peu soucieux, sans doute, de composer avec des gens qu'ils croyaient probablement à la veille d'une expropriation légale[7].

février, discours de Duplessis de Grénédan, député d'Ille-et-Vilaine, et du comte de Salaberry, député du Loir-et-Cher. — Pétiet, *Souvenirs militaires*, etc., Paris, 1844, in-8, p. 171. — Macdonald, *Souvenirs*, Paris, 1892, in-8, p. 326.

1. Fiévée, *Correspondance politique et administrative*, etc., Paris, 1815, in-8, I, Lettre quatrième, Nevers, 17 juin 1814, p. 16.

2. *Moniteur*, 16 mars 1825, séance du 14 mars, discours du comte du Hamel, député de la Gironde. — *Moniteur*, 14 avril 1825, séance du 12 avril, exposé de Villèle devant la Chambre des Pairs : Villèle estimait alors qu' « un tiers peut-être des ventes nationales » avait été ratifié par les ex-propriétaires.

D'après du Hamel, une « décision » du ministre des Finances, en novembre 1814, aurait abaissé de moitié les droits d'enregistrement à l'égard des contrats conclus entre émigrés et acquéreurs pour valider les ventes de biens nationaux. A cette époque je ne vois qu'une ordonnance royale du 18 novembre (Collection Duvergier, XIX, 294-295), qui exempte « de la peine du droit en sus », à condition d'être enregistrés avant le 1er avril 1815, « les actes sous signature privée, qui portent transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles ».

3. Lenormand, *o. c.*, 48.

4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 197.

5. La Fayette, *Mémoires*, V, 317.

6. Dufey (de l'Yonne), *L'Europe et la France en 1792 et en 1815*, Paris, mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb46 261, p. 23.

7. La Valette, *o. c.*, II, 113-114. — La Fayette, *o. c.*, V, 325.

Les ministres décidèrent de rendre aux émigrés les biens immeubles invendus qui appartenaient encore au domaine de l'Etat, et de leur promettre, pour une partie, la remise de certains autres biens qui avaient été cédés à la Caisse d'amortissement, aux hospices et à la Légion d'Honneur[1]. Dans l'esprit du ministre d'Etat Ferrand et de nombreux royalistes, le projet de loi avait pour but moins d'attribuer aux émigrés un dédommagement incomplet que d'inviter indirectement tous les acquéreurs de biens nationaux à multiplier des « arrangements conciliatoires »[2] avec les propriétaires ou leurs héritiers. « On voulait, dira plus tard un député, que sans secousse, sans ébranlement de la chose publique, le champ paternel pût, par des transactions légales, revenir entre les mains de celui dont il n'aurait jamais dû sortir »[3] *(sic)*. De la sorte, au cas d'une indemnité en espèces pour les biens vendus, les finances publiques n'auraient à soulager qu'un petit nombre d'individus, victimes d'acquéreurs opiniâtrement récalcitrants. Dans son discours du 13 septembre 1814, Ferrand ne se bornait pas à louer la fidélité des émigrés qui s'étaient distingués des autres royalistes « en suivant une ligne droite sans jamais en dévier ». Il proclamait que le gouvernement eût souhaité « s'abandonner à une juste prodigalité », que le projet de loi reconnaissait « un droit de propriété qui existait toujours », et que le Roi regrettait « de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui est au fond de son cœur »[4]. Il résultait évidemment de ces formules que le projet de loi était considéré par ses auteurs même comme très imparfait, contraire à une saine équité, et que les revendications des émigrés non pourvus demeuraient légitimement ouvertes. Aux acquéreurs de biens nationaux, par suite, de profiter sans retard de l'avertissement ministériel pour collaborer à

1. Cf. Collection Duvergier, XIX, Loi du 5 décembre 1814, p. 306-310.
2. *Mémoires du comte Ferrand*, Paris, 1897, in-8, p. 66.
3. *Moniteur*, 16 mars 1825, séance du 14 mars, discours du comte du Hamel, député de la Gironde.
4. *Moniteur*, 14 septembre 1814, séance du 13 septembre.

l'œuvre de réconciliation qu'entreprenait le gouvernement royal. Durant les débats, les commentaires et les propositions de plusieurs députés, protecteurs ou adversaires des acquéreurs, fixèrent sous ce rapport les intentions et le sens général du projet de loi. Bedoch, député de la Corrèze, reprochait au discours de Ferrand d'avoir fait croire à « d'arrière-pensées », et Durbach, député de la Moselle, y découvrait « le désir d'ouvrir une porte secrète sur le vaste terrain des domaines nationaux »[1]. Chilhaud de La Rigaudie, député de la Dordogne, eût désiré que le projet de loi fût amélioré par de nouvelles restitutions, telles que celles des propriétés mobilières encore aux mains de l'Etat et de la part de biens réservée à la Caisse d'amortissement, aux hospices et à la Légion d'Honneur : ainsi le gouvernement pourrait amener « de plus grands résultats », c'est-à-dire « d'heureuses et amiables transactions ». Le maréchal de camp Augier, député du Cher, soutenait une opinion semblable. Le vicomte de Prunelé, député du Finistère, demandait que la Chambre se livrât « à la recherche des moyens d'arriver à une transaction qui concilie les intérêts des émigrés avec ceux des acquéreurs de leurs biens »[2].

Plus explicite était le langage de la presse royaliste, qui, dans le même temps, s'acharnait contre les acquéreurs. D'après le *Journal Royal* du 24 octobre, les émigrés « ont droit à cette espèce de restitution que les empereurs romains accordaient à ceux qui avaient été condamnés par une sentence reconnue injuste, et que les lois romaines appellent *plenissima restitutio* »[3]. D'autres feuilles faisaient entendre que le projet de loi était insuffisant et laisserait en face les uns des autres, dans une permanente rivalité, anciens et nouveaux propriétaires. « ... Si tous les acquéreurs...., insinuait le *Journal des Débats* du 21 octobre, se déterminaient, comme on en voit tous les jours des exemples, à transiger avec les anciens propriétaires, rien de mieux pour la

1. *Moniteur*, 19 et 27 octobre 1814, séances des 17 et 27 octobre.
2. *Moniteur*, 27 et 28 octobre 1814, séances des 25 et 26 octobre.
3. *Journal royal*, in-folio, Bib. nat., Lc² 1047, n° du 24 octobre 1814.

société... »[1]. De même *La Quotidienne* du 27 octobre exposait que les domaines confisqués garderaient « le sceau fl trissant de leur origine », et occuperaient toujours un « rang inférieur dans le commerce général des propriétés ». Faute de mieux, il convenait, suivant ce journal, de reconnaître aux ex-possesseurs, pour un capital de 500 ou 600 millions, « une rente perpétuelle de 15 ou de 18 millions »[2].

Le discours de Ferrand, les arguments des députés et des journaux, le vote enfin du projet de loi le 5 décembre 1814, aggravèrent les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux. Avant la fin de la discussion, en novembre, des adversaires des Bourbons racontaient que Louis XVIII venait de « signer non seulement une ordonnance pour la restitution des biens non vendus, mais encore la restitution générale de tous les biens d'émigrés, sans distinction »[3]. La Chambre des députés ayant rejeté une disposition qui portait refus, pour l'avenir, de toute indemnité aux émigrés, ce vote parut les autoriser à « nourrir des espérances coupables »[4], et l'irrévocabilité des ventes fut plus que jamais mise en doute. Certes, des hommes comme Laîné, comme Flaugergues, député de l'Aveyron, ou le maréchal Macdonald, membre de la Chambre des Pairs, avaient répudié ces espérances « répréhensibles et périlleuses », et protesté contre tout système qui amènerait « des déplacements de propriétés »[5]. Même parmi les royalistes les plus passionnés, quel que fût leur mécontentement au sujet de la loi du 5 décembre, l'idée d'une compensation en argent l'emportait : c'était l'époque où l'ex-constituant Bergasse méditait son *Essai sur la propriété*, publié seulement en 1821, dans lequel il réclamait pour les anciens propriétaires une indemnité correspondant au prix qu'en des jours calmes ils eussent

1. *Journal des Débats*, in-folio, Bib. nat., Lc² 151, n° du 21 octobre 1814.
2. *La Quotidienne*, n° du 27 octobre 1814.
3. Arch. nat., F⁷ 3784, Bulletin de police du 2 novembre 1814.
4. *Le Censeur*, II, 346.
5. *Moniteur*, 5 novembre et 7 décembre 1814, séance de la Chambre des Députés du 3 novembre et séance de la Chambre des Pairs du 3 décembre.

eux-mêmes fixé pour la vente de leurs biens[1]. Néanmoins, les acquéreurs de biens nationaux savaient que ni discours, ni brochures, ni perspectives de remboursement n'avaient éteint chez les émigrés, notamment chez les moins aisés, le regret de leurs anciens domaines, terres ou maisons, ils sentaient, comme l'a écrit Lamartine avec une poétique vérité, que « les foyers antiques occupés par eux rappelaient leurs anciens maîtres de ce cri des souvenirs, des habitudes et de la nature, consécration de la propriété par le sentiment »[2]. Et même, auprès de La Rochelle, ne vit-on pas à la fin de la première Restauration des nobles signifier aux possesseurs de leurs biens perdus qu'ils reprenaient la propriété de ces biens et que par suite il fallait leur en payer le fermage ?[3] Aussi les acquéreurs restaient-ils en pleine insécurité, et leur émotion se traduisit par une baisse de la rente[4], par des préparatifs en vue de « travailler les élections »[5] et de se protéger mutuellement, au besoin par la force[6].

En réparant partiellement la fortune territoriale des émigrés, l'application de la loi du 5 décembre 1814 coopérait à cette agitation. Les ex-propriétaires, en effet, s'empressaient d'invoquer cette loi par des pétitions où ils désignaient les biens confisqués qu'ils voulaient recouvrer. L'administration leur prêtait un concours rapide. Parmi les préfets les plus dévoués aux émigrés se trouvait celui de l'Allier, de Frondeville : ardent à « faire transiger » les acquéreurs[7], il multipliait aussi les arrêtés de réintégration. Le 13 janvier

1. Cf. *Revue des Cours et Conférences*, 15 avril 1922, in-8 : Le milliard des émigrés, par Marcel Marion, 5-6.

2. *Œuvres complètes de Lamartine*, t. 18, Histoire de la Restauration, Paris, 1861, in-8, II, 158.

3. Arch. nat., AFIV 1934, Bulletins de Réal, arrivée du 3 avril 1815.

4. *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Jaucourt à Talleyrand, Paris, 5 et 9 novembre 1814, p. 71, 78. — *Le Censeur*, II, 346.

5. *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Jaucourt à Talleyrand, Paris, 4 et 18 octobre 1814, p. 21, 43.

6. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 195.

7. M^me^ de Chastenay, *o. c.*, II, 384, 469.

1815 il remet des bois à un émigré. Le 20 janvier il autorise un autre émigré, le chevalier Desrolines de La Motte, lieutenant-colonel de cavalerie, à rentrer en possession d'un pré et d'un « pâturail » situés à Cesset, près de Saint-Pourçain. Les 6 et 20 février deux émigrés obtiennent l'un 500, l'autre 172 arpents de bois. Le 20 mars encore la caserne de gendarmerie de Saint-Pourçain est rendue à son ancien propriétaire, puisqu' « il est facile de trouver dans la ville de Saint-Pourçain une autre maison propre à ce service »[1]. De même dans l'Yonne, en décembre 1814 et en mars 1815, des bois furent restitués à plusieurs émigrés, tels que Planelli, marquis de Maubec, le comte de Chastellux, Foacier de Ruzé[2].

Malgré ses promesses, la Charte ne procurait pas plus la paix religieuse que le respect des biens nationaux. Les questions confessionnelles suscitaient maints griefs contre les Bourbons. Au sein de l'Eglise s'étaient âprement réveillées les divisions et les haines dues à la Constitution civile du clergé et à ses conséquences. Vexations et outrages n'étaient point épargnés aux prêtres assermentés. En Franche-Comté ils étaient accablés « de dégoûts et de mépris » par leurs collègues réfractaires[3]. A Besançon, malgré son âge et ses vertus, et bien qu'il eût approuvé chaudement le retour des Bourbons et l'ordonnance du 7 juin, l'archevêque constitutionnel Le Coz se sentait haï par le clergé inconstitutionnel, les nobles, le comte d'Artois. Visitant les provinces de l'Est, ce dernier, le 25 octobre 1814, refusait de recevoir le prélat, lui signifiait de ne point sortir de son appartement et lui interdisait momentanément d'entrer dans son

1. Archives de l'Allier, Registre des arrêtés des domaines nationaux du département de l'Allier, commencé le 22 juillet 1813 et fini le 28 décembre 1816.

2. Archives de l'Yonne, Etats des bois qui ont cessé d'être possédés par l'Etat par suite des restitutions faites jusqu'au 1er mars 1824 aux anciens propriétaires en vertu de la loi du 5 décembre 1814 dans le département de l'Yonne.

3. Borrey, *o. c.*, Rapport de Bellemare, etc.. 53.

église[1]. En chaire des prêtres parlaient contre la Charte, coupable d'admettre tous les cultes à une égale liberté[2], et de tels sermons alarmaient les protestants du Midi : à Montauban, les réformés laissaient paraître « une teinte d'inquiétude vague, naturelle peut-être à une secte dont la religion n'est pas celle de l'Etat et qui se croit surveillée »[3] ; à Nîmes, ils considéraient que leurs « immunités » étaient en péril, et ils se livraient à « un esprit d'opposition »[4]. Les nombreux ecclésiastiques déprêtrisés sous la Révolution et mariés étaient honnis[5]. Certains royalistes cherchaient à accroître le plus possible l'autorité du clergé catholique romain. Le préfet de la Nièvre, Fiévée, écrivait au Roi qu'il fallait rendre à l'Eglise richesse et pouvoir. Un clergé pauvre, disait-il, « est tout prêt d'être démocrate », et une innovation très avantageuse à la monarchie, ce serait d'établir dans les campagnes « des curés-magistrats » qui reprendraient les registres de l'état civil et pourraient devenir maires de leurs villages[6]. La politique religieuse de la Restauration aliénait aux Bourbons les Français, laïques ou ecclésiastiques, qui détestaient l'intolérance et qui, au nom du gallicanisme et de la Révolution, rejetaient la suprématie politique et sociale de Rome et de l'Eglise romaine.

Enfin le Congrès de Vienne ne tournait point en France à l'avantage des Bourbons. Préoccupé d'éviter, en sauvant la Saxe, un nouvel agrandissement de la Prusse, le ministre des Affaires étrangères, Talleyrand, arrivé à Vienne le

1. Borrey, *o. c.*, Pétition du chanoine Ravier, 65. Cf. Le Coz au directeur général de la Police, Besançon, 20 juin 1814, *ibid.*, 49, et le Rapport de Bellemare, etc., *ibid.*, 60. V. aussi *Documents sur l'Histoire religieuse de la France pendant la Restauration*, I, 133 sq.

2. *Le Censeur*, I, 338.

3. Arch. nat., F[19] 478, Rapport du vicomte de Villeneuve, préfet du Tarn-et-Garonne, au ministre de l'Intérieur, Montauban, 18 mars 1816.

4. P. J. Lauze de Peret, *Causes et précis des troubles, des crimes, des désordres dans le département du Gard*, etc., Paris, 1819, in-8, p. 23, 26.

5. La Fayette, *o. c.*, V, 323.

6. Fiévée, *o. c.*, III, Lettre troisième, Nevers, 9 juin 1814, 83-84. Cf. t. I[er], Lettre quatrième, 12.

23 septembre 1814, servait en même temps la politique de famille qui faisait de Louis XVIII un chaud défenseur du roi Frédéric-Auguste, son cousin germain. Décidé à lutter contre le roi de Prusse et son allié le tsar et à s'unir dans ce but à l'Autriche et à l'Angleterre, le Roi donna des ordres pour mettre l'armée française « en état d'entrer en campagne »[1]. Par ordonnance 60.000 hommes furent rappelés au début de novembre. L'opinion publique s'étonna ou s'offensa à l'idée d'une guerre dictée par l'intérêt du roi de Saxe. Le comte de Jaucourt, qui remplaçait le prince de Bénévent aux Affaires étrangères, lui écrivait : « ... La réunion de nos troupes avec les troupes autrichiennes sera tout à fait contre le sentiment national, contre l'opinion populaire, et surtout contre le goût de nos soldats »[2]. Des milliers de militaires rappelés restèrent chez eux[3].

Il n'était donc pas douteux que beaucoup de Français supportaient impatiemment les Bourbons, mais pour ceux-ci le péril principal résidait dans l'armée. Sans doute, à l'exception de Davout, tenu à l'écart pour sa résistance à Hambourg, les maréchaux de l'Empire avaient été aisément transformés en serviteurs de Louis XVIII. Le Roi les regardait comme « les plus fermes colonnes de l'Etat »[4]. La plupart, Jourdan, Macdonald, Masséna, Mortier, Ney, Oudinot, Suchet, Victor, avaient reçu de grands gouvernements militaires, Berthier et Marmont exerçaient des commandements dans la Maison du Roi, Soult fut nommé ministre de la Guerre. Mais parmi les généraux, les officiers et les soldats sévissaient l'amertume, la colère, la haine. Ces hommes étaient irrités de subir la cocarde blanche et le drapeau blanc, qui réveillaient sans cesse le souvenir des défaites de

1. *Correspondance du prince de Talleyrand avec Louis XVIII*, Paris, 1884, in-8, 3e édit., Louis XVIII à Talleyrand, Paris, 27 octobre 1814, p. 83.
2. *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Jaucourt à Talleyrand, Paris, 25 octobre, 6 et 9 novembre 1814, p. 53, 70, 75.
3. Cf. Houssaye, *o. c.*, 106-107.
4. Macdonald, *o. c.*, 310.

1814, des couleurs nationales et de Napoléon[1]. En dépit des épaulettes militaires dont Louis XVIII s'était paré pour faire « hommage à l'armée »[2], un culte passionné subsistait pour les anciennes aigles impériales : obligé de se séparer de la sienne, le colonel du 25e de ligne, Fantin des Odoards, ne l'avait envoyée du Quesnoy à Paris qu'après une fête intime où lui et ses amis lui avaient adressé « un dernier adieu »[3]. Les soldats conservaient pieusement leur cocarde tricolore, certains la portaient au shako, habilement dissimulée sous la cocarde blanche[4]. Le grief essentiel de l'armée contre les Bourbons, l'accusation sans cesse répétée, étaient provoqués par l'indifférence du gouvernement royal à l'égard des « anciens services de guerre ». Alors les vieux officiers de l'Empire, « les sabreurs d'Eylau et de la Moskowa », comme dit l'un d'eux, connurent véritablement « l'humiliation de la disgrâce »[5]. Non seulement des milliers d'entre eux avaient été mis en demi-solde ou en retraite pour faire place à des émigrés, mais aux officiers maintenus en activité, aux sous-officiers, aux soldats, l'avancement apparaissait presque impossible : dans l'octroi des grades les nobles leur seraient préférés, et la paix les astreindrait longuement à la vie de garnison, rebutante et stérile, sans honneur et sans gloire[6]. Enfin la décoration de la Légion d'Honneur était à leurs yeux avilie par l'étonnante prodigalité avec laquelle on la distribuait : préfets, sous-préfets, en affublèrent abondamment « leurs amis, leurs flatteurs, même leurs créanciers ». Indignés, beaucoup d'officiers cessèrent de la porter[7].

1. Noël, *Souvenirs militaires*, Paris, 1895, in-8, p. 266. — Fantin des Odoards, *Journal*, Paris, 1895, in-8, p. 417.
2. Lamartine, *Mémoires inédits*, Paris, 1909, in-12, p. 202.
3. Fantin des Odoards, *o. c.*, 420.
4. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 26.
5. Saint-Chamans, *Mémoires*, Paris, 1896, in-8, p. 270. — Bro, *Mémoires*, Paris, 1914, in-8, p. 144.
6. Marmont, *Mémoires*, Paris, 1857, in-8, VII, 40-41, 44-46. — *Souvenirs d'un ex-officier*, Paris, 1867, in-12, p. 267.
7. Macdonald, *o. c.*, 329. — Fleury de Chaboulon, *Mémoires*, édit. Cornet, Paris, 1901, in-8, I, 23.

L'hostilité de l'armée contre les Bourbons s'attisait par l'aversion des officiers et de la troupe pour la Maison, dont les 6.000 membres, recrutés dans « la fine fleur de la noblesse de France »[1], avaient au moins rang de sous-lieutenant. Ce sentiment était particulièrement ardent parmi les hommes de la garnison de Paris, humiliés d'être contraints de porter les armes devant les jeunes gardes du corps. Certains de ceux-ci prenaient plaisir à mettre en fureur les soldats de la ligne, soit en passant et repassant devant les factionnaires, soit en ridiculisant leurs chansons sur l'Empereur[2]. En outre on avait cru dans l'armée à la formation d'une garde royale constituée avec des troupes de ligne. Les chasseurs et les grenadiers de la vieille garde s'étaient flattés d'en faire partie, et leur dépit était manifeste quand ils partirent, en juillet 1814, pour Nancy et Metz[3]. L'un des régiments de Paris, le 1er chasseurs à cheval, avait conçu le même espoir, et sa déception fut d'autant plus forte qu'il fut envoyé, en janvier 1815, à Béthune[4].

L'attachement profond des soldats à l'Empereur, leur fidélité persévérante envers lui, leur croyance à son retour, valaient aux Bourbons des dangers plus graves. Déjà s'apercevaient les signes avant-coureurs d'une insurrection militaire contre le gouvernement royal. Soit à leurs repas, soit au cabaret, les soldats commençaient par boire à la santé de « l'Absent », de « celui qui reviendra », puis, « quand ils étaient plus échauffés », ils buvaient en l'honneur du Père La Violette. Lorsque les princes les passaient en revue, ils criaient parfois *Vive le Roi !* mais en ajoutant à voix basse : *de Rome !* ou : *de Rome et son petit papa !* Le 15 août 1814, des officiers et des soldats célébrèrent joyeusement la fête de l'Empereur. Dans les casernes on criait *Vive l'Empereur !* on prédisait le débarquement de Napoléon, qui ne voudrait

1. Vicomte de Reiset, *Souvenirs*, Paris, s. d., in-8, III, 2.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 19, n. — Baron Despatys, *Un ami de Fouché*, Paris, 1911, in-8, p. 306.
3. Lagneau. *Journal d'un chirurgien de la Grande Armée*, Paris, 1913, in-8, p. 293.
4. Saint-Chamans. *o. c.*, 274.

point « abandonner » ses anciens compagnons d'armes, on le fixait même au printemps[1]. Et quoi de plus saisissant sur les dispositions des soldats que ce rapport de police de septembre 1814, relatif à des garnisons de l'Est, où on lit : « Partout le simple soldat montre un front hargneux et rechigné... On avoue que, si Bonaparte se montrait quelque part, il y aurait une désertion énorme que ni officiers, ni discipline, ni précautions ne pourraient arrêter[2] » !

L'opinion de l'armée était partagée par des gens du peuple, qui disaient dans les diligences ou les cabarets : « Le Petit Caporal viendra nous délivrer aux violettes »[3]. Au tumulte parisien qui accompagna l'enterrement d'une actrice, Mlle Raucourt, à laquelle le clergé refusait un service funèbre, on cria, dit-on, *Vive l'Empereur !* et *Vive l'Empereur aux Tuileries !*[4] Au même moment, c'est-à-dire en janvier 1815, un individu de Montmeyran, près de Die, racontait « qu'il ferait voir un cochon noir qui paraîtrait blanc et à trois couleurs, et qu'il voyait dans les airs une armée de l'ex-Empereur »[5].

II

La situation de la France sous la Restauration encouragea les principaux adversaires des Bourbons à conspirer la

1. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 26. — Thibaudeau, *Mémoires*, 445. — Mlle Cochelet, *Mémoires sur la reine Hortense*, Paris, 1836, in-8, II, 121. — Cf. Houssaye, *o. c.*, 47-52.

2. Borrey, *o. c.*, Rapport de Bellemare, etc., Vesoul, 20 septembre 1814, p. 54. — Cf. sur l'état d'esprit de l'armée, Arch. nat., F⁷ 3783, Bulletins de police des 12 et 20 juillet et du 2 août 1814 ; F⁷ 3784, Bulletin de police du 21 novembre 1814 ; F⁷ 3785, Bulletin de police du 1er mars 1815, etc., etc.

3. Mlle Cochelet, *o. c.*, II, 319-320. — Thibaudeau, *Mémoires*, 445.

4. M. H. Weil, *o. c.*, II, Œlsen à Hardenberg, Paris, 23 janvier 1815, p. 130 ; Grote à Münster, Paris, 30 janvier 1815, p. 171.

5. *Souvenirs du Consulat et de l'Empire dans le département de la Drôme*, etc., documents publiés par le chanoine Jules Chevalier, Grenoble, 1904, in-8 : lettre du brigadier de gendarmerie Bochaton au sous-préfet de Die, 14 janvier 1815, p. 137-138.

chute de la royauté. Les faubourgs de Paris renfermaient encore de nombreux survivants des grandes journées révolutionnaires, et il est incontestable que parmi eux plusieurs hommes d'action ont rêvé et même préparé un soulèvement qui jetterait bas la monarchie restaurée. L'un des plus fameux démocrates de la Révolution, Fournier l'Américain, était « regardé comme très dangereux dans les circonstances actuelles »[1]. L'ex-conventionnel Prieur (de la Marne) témoignait par ses propos qu'il était en rapports avec les révolutionnaires parisiens, et que ces « patriotes purs » escomptaient un prochain bouleversement. Dans leur pensée il ne s'agissait nullement de travailler pour Napoléon. « Il en est, disait Prieur, qui comptent sur le maréchal Davout, mais ils ont tort : cet homme est tout Bonaparte, et nous ne voulons pas de ce despote ». Prieur (de la Marne) et ses amis voulaient appeler aux armes les républicains, fonder une République démocratique. « L'insurrection n'est pas éloignée, disait encore Prieur, et si l'on a vu des Vendées royalistes, on verra des Vendées républicaines »[2]. Au mois de février 1815, les hommes du parti révolutionnaire annonçaient « un nouveau 14 Juillet », qui pourrait être suivi « d'un autre 10 Août »[3]. Le duc d'Orléans et Napoléon avaient pourtant des partisans dans les faubourgs : ces orléanistes et ces bonapartistes de circonstance sentaient que le duc d'Orléans et l'Empereur avaient l'un et l'autre plus de chances que les patriotes de renverser Louis XVIII[4]. Isolément, un petit groupe d'ex-conventionnels, Thibaudeau, Le Tourneur, François Lamarque, Thuriot, Thabaud, Pons (de Verdun), se livrait à des conciliabules antibourboniens[5]. Carnot, très retiré dans sa maison du Marais, se contentait d'une opposition bénigne : s'il recevait quelques patriotes, il faisait dans son *Mémoire au Roi* l'éloge de la Charte, où il

1. Arch. nat., F7 3783, Bulletin de police du 26 septembre 1814.
2. Arch. nat., F7 3783, Bulletin de police du 31 août 1814.
3. Arch. nat., F7 3784, Bulletin de police du 8 février 1815.
4. Arch. nat., F7 3783, Bulletin de police du 31 août 1814. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin de police du 6 mars 1815.
5. Thibaudeau, *Mémoires*, 421-424.

fallait, suivant lui, « chercher le salut commun »[1]. La principale conjuration contre les Bourbons était tramée par deux anciens ministres de Napoléon, Fouché et Maret. Ils entretenaient deux intrigues parallèles, ou plutôt il y avait le secret de Fouché et le secret de Maret, le premier tenant pour le roi de Rome, le second pour l'Empereur.

Fouché était convaincu que le gouvernement royal ne durerait même pas un an. Il ne voyait en Louis XVIII que lâcheté et hypocrisie, et qu'imbécillité chez les princes. Mais comment remplacer les Bourbons ? Ramener Napoléon, c'était provoquer l'Europe et attirer de grands désastres sur la France encore épuisée. Fouché en outre, depuis sa disgrâce de 1810, gardait quelque rancune à l'Empereur. Loin d'encourager Napoléon à rentrer en France, il l'engageait, dès le 23 avril 1814, en une lettre confiée d'abord à Talleyrand et au comte d'Artois, à ne point habiter l'île d'Elbe et à passer aux Etats-Unis : ainsi l'Empereur serait protégé à la fois contre les soupçons de l'Europe et contre ses propres regrets. « On dira, lui écrivait-il avec perspicacité, que le rocher d'Elbe est le point d'appui sur lequel vous placerez les leviers avec lesquels vous chercherez encore à soulever le monde ». Et il affirmait simultanément au comte d'Artois qu'à l'île d'Elbe Napoléon serait pour l'Italie, la France et l'Europe entière « ce que le Vésuve est à côté de Naples ». Quant à la République, Fouché la représentait comme « une utopie impraticable » : divisions intestines, formidable coalition extérieure, telles en seraient les conséquences. Le duc d'Orléans n'était regardé par Fouché que comme « un pis-aller ». Restait la régence, qui, elle, avait toute la faveur du duc d'Otrante[2].

1. *Mémoires sur Carnot*, par son fils, Paris, 1893, in-8, II, 382. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 209.

2. Baron Despatys, *o. c.*, 269-270. — Thibaudeau, *Mémoires*, 417, 419-421. J'attache beaucoup de prix aux révélations de Thibaudeau sur les menées des bonapartistes pendant la première Restauration. Son témoignage paraît d'autant plus exact qu'il s'inscrit en faux contre les récits des *Mémoires de Fouché* et contre la narration de La Valette. Cet effort de critique rehausse encore sa valeur de témoin très informé.

A la préparer Fouché consacra ses plus savantes machinations. Il espérait bien appartenir au futur conseil de régence, désirait même devenir le gouverneur du roi de Rome, et le faisait savoir à Marie-Louise[1]. Bien mieux, il songeait à enlever le roi de Rome, et il envoya dans ce but des agents en Autriche, « sous l'apparence de commis-voyageurs ou sous d'autres prétextes »[2] : à la fin de décembre 1814, en effet, on voit « rôder à Schœnbrunn autour de Marie-Louise des policiers qui ne sont pas de son service »[3]. Fouché négociait avec le duc de Dalberg, compagnon de Talleyrand à Vienne, et, par l'intermédiaire de Dalberg, avec Talleyrand et Metternich. Metternich et Fouché échangèrent des correspondances : aux questions du chancelier autrichien sur l'accueil qui serait fait en France soit au roi de Rome, soit à Napoléon, Fouché répondit à la fin de l'été de 1814 que le roi de Rome, appuyé par un corps autrichien, grouperait autour de lui « tout le monde », et que pour Napoléon « tout dépendrait du premier régiment que l'on enverrait contre lui »[4].

Mais si le roi de Rome revenait en France, si dans ce cas l'enfant impérial, comme le croyait Fouché, était « porté en triomphe aux Tuileries », que faudrait-il attendre de l'Empereur ? Au château de Ferrières, près Lagny, où il recevait dans l'été de 1814 les confidences de Fouché, Thibaudeau déclarait à son interlocuteur qu'à supposer François Ier prêt à soutenir son petit-fils, la régence, « dans trois mois », aboutirait inévitablement au retour de Napoléon. Fouché répliquait que l'Empereur, ayant abdiqué en faveur du roi de Rome, consentirait au règne de son fils si ce

1. Thibaudeau, *o. c.*, 421. — *Le Correspondant*, 25 décembre 1910, in-8 : Lettres de Marie-Louise à la duchesse de Montebello, Aix-les-Bains, 17-19 juillet 1814, p. 1063.

2. Baron de Méneval, *Napoléon et Marie-Louise*, 2e édit., Paris, 1844, in-12, II, 361.

3. M. H. Weil, *o. c.*, I, Gœhausen à Hager, Vienne, 30 décembre 1814, p. 758 ; Hager à l'Empereur, Vienne, 30 décembre 1814, p. 758-759.

4. Savary, *Mémoires*, Paris, 1828, in-8, VII, 326-328, 339. Savary invoque les confidences qu'il reçut de Fouché en mai 1815. — Cf. Thibaudeau, *o. c.*, 427-428.

dernier « était reconnu par l'Autriche » ; il plaidait encore l'utilité d'une alliance entre la France et l'Autriche et de ses relations personnelles avec Metternich. Arguments dont Fouché appréciait la faiblesse : il comprenait fort nettement que le principal obstacle à l'établissement d'une régence et à une entente avec l'Autriche, c'était Napoléon lui-même. Aussi en arrivait-il à conseiller au gouvernement royal une surveillance très sévère le long des côtes de Provence. En janvier 1815, dans un entretien avec le directeur général de la Police, l'ex-constituant d'André, il s'enquérait sur un ton railleur des précautions nécessaires sur le littoral de la Méditerranée : une flotte suffisante croisait-elle nuit et jour entre le continent et l'île d'Elbe, y avait-il dans les départements méridionaux des « soldats bien déterminés à faire feu sur quiconque tenterait de débarquer clandestinement », c'est-à-dire, au lieu de « ces vieilles moustaches » qui ne tireraient point facilement sur le Père La Violette, des Vendéens nombreux et aveuglément soumis à leur Roi ? Sans un tel appareil de défense, l'Empereur réapparaîtrait bientôt « avec les hirondelles et les violettes ». Peu après Fouché rédigea pour Blacas un rapport où il indiquait minutieusement les moyens de prévenir une expédition de l'Empereur. Il disait alors à son ami Gaillard : « Le retour de Napoléon serait pour la France un grand malheur, empêchons-le ! »[1]

Aussi Fouché se déroba-t-il d'abord aux ouvertures de Maret. Vers la fin de 1814, sur le désir du duc de Bassano, très mystérieusement, à minuit, une entrevue eut lieu entre Fouché et Maret, à Paris, chez Thibaudeau, l'ami intime de Fouché. La discussion dura trois heures. Fouché se montra absolument opposé à l'Empereur : son tempérament despotique et ambitieux ne se modifierait point, et surtout les puissances ne voudraient pas supporter Napoléon, elles l'attaqueraient, la France serait certainement vaincue. La seule solution qui pût empêcher la guerre et mériter l'ap-

1. Thibaudeau, *o. c.*, 421, 427-428. — Baron Despatys, *o. c.*, 302-305.

probation de l'Europe, c'était la régence. Maret, patiemment, objecta que le roi de Rome ne passionnerait ni la nation ni l'armée, que seul l'Empereur pourrait abattre les Bourbons, que seul il était « capable de rallier l'intérieur et d'imposer au dehors ». Maret estimait encore que Napoléon profiterait des divisions des puissances, qu'il serait toléré par l'Europe et même soutenu par l'Autriche. Fouché resta incrédule. Les pourparlers entre Maret et Fouché échouèrent, chacun d'eux persévéra quelque temps dans son action personnelle[1].

Si réfractaire que fût le duc d'Otrante à la restauration de l'Empereur, il ne la proscrivait pas absolument de ses combinaisons, puisque d'autres la voulaient. Dès le mois de juillet 1814 un agent bonapartiste avait obtenu de lui qu'il écrivît une lettre au prince Eugène sur les chances de Napoléon[2]. Fouché resta en rapports avec Maret tout en continuant de négocier à Vienne. Il eut l'art de persuader Maret qu'à son point de vue l'arrivée en France du roi de Rome servirait très fructueusement les intérêts de l'Empereur : ne tenait-on point là le plus sûr moyen de ramener Napoléon, « parce qu'il était naturel de rendre son père à cet enfant » ? Aussi Fouché passa-t-il dans le parti bonapartiste pour assez disposé à servir la cause impériale. Lui-même entretenait des intelligences parmi les généraux, en particulier avec l'aîné des généraux Lallemand[3]. Dans une entrevue nocturne avec Barras, qui haïssait l'Empereur, Fouché parlait de « faire rentrer » Napoléon pour quelque temps, afin de mieux séduire l'armée, et de s'en débarrasser ensuite[4]. Le duc d'Otrante « n'était pas plus bonapartiste

1. Thibaudeau, *o. c.*, 430-432.

2. Baron Despatys, *o. c.*, 275. Cette lettre de Fouché au prince Eugène fut d'ailleurs interceptée par le gouvernement royal.

3. Savary, *o. c.*, VII, 330-331, 338-339.

4. *Histoire de la Restauration de la branche aînée des Bourbons*, 2e édition, par un Homme d'Etat, Paris, 1831, in-8, II, 152-153. D'après Quérard cette histoire aurait été écrite « sous l'influence et d'après les notes » de Talleyrand, Dalberg, Molé et plusieurs autres person-

que bourboniste : il désirait un bouleversement quelconque ; il attendait le succès pour se glisser et saisir un ministère »[1].

Très discrètement, avec une activité fort prudente, Maret, qui était demeuré « fanatique de l'Empereur », préparait une révolution bonapartiste. Il était ardemment secondé par sa femme, la reine Hortense, Mme Hamelin et leurs amies, qui recevaient de nombreux officiers, par La Valette, qu'on voyait constamment auprès de lui, « concentré » et attentif, par le colonel de La Bédoyère[2]. Le jeune colonel de La Bédoyère, qui commandait à Chambéry le 7e de ligne, était l'un des collaborateurs les plus dévoués et les plus résolus de Maret. Beau, fort instruit, spirituel, sachant déclamer les vers, d'une imagination fougueuse, passionné pour les sentiments nobles et les actions sublimes, d'humeur fière, « ami du danger et du merveilleux », il se disait « républicain par caractère ». D'abord fort hostile à l'Empereur, dont il désapprouvait le mariage avec Marie-Louise, il s'était attaché à lui lors de ses revers. Il lui avait conservé une fidélité enthousiaste et souhaitait avec exaltation la chute des Bourbons et le rappel de l'Empereur. Il vint à Paris en congé, à la fin de 1814, passa l'hiver dans la capitale, et ne cessa de visiter le duc de Bassano et la reine Hortense. Avec Maret il conférait secrètement en des entretiens nocturnes où était examiné son futur rôle. Dans le salon de la reine Hortense il s'emporta à maintes reprises contre les Bourbons, accusant les émigrés, qui ne rêvaient « que de ravoir leurs biens seigneuriaux et de remettre le peuple sous la glèbe », et il affirma qu'il saisirait avidement toute occasion de soustraire la France au régime qu'il détestait[3]. D'autres colonels, De Brack, Duchand, Jac-

nages, et Decazes, dit-on, en aurait « revu les épreuves ». Il est certain que cette histoire renferme maintes indications précises qui sont confirmées par d'autres sources. Ainsi l'entrevue entre Fouché et Barras est rapportée par Barras lui-même dans ses *Mémoires*.

1. Barras, *Mémoires*, IV, 273.

2. Thibaudeau, *Mémoires*, 434-435, 437, 445.

3. Thibaudeau, *o. c.*, 444-445. — Mlle Cochelet, *o. c.*, II, 163-166, 168-170, 179, 204, 210, 219-223, 232-233, 322-329. — Fleury de Chaboulon,

queminot, Lawœstine, plus circonspects que La Bédoyère, des généraux, Flahaut, Girardin, d'Ornano, Lefebvre-Desnoëttes, Pajol, les frères Lallemand, étaient enrôlés. Lallemand aîné, homme de sang-froid et de détermination, venait fréquemment de Laon à Paris pour se concerter avec Maret. On comptait encore sur les généraux Exelmans, Fressinet et plusieurs autres. Le général Drouet d'Erlon, qui commandait à Lille, fut gagné aisément, et le maréchal Davout, sollicité dans sa résidence de Savigny-sur-Orge, près Corbeil, accepta de commander en chef les troupes qui seraient employées au détrônement des Bourbons. L'état moral de l'armée autorisait les meilleurs espoirs. Préparé dans le salon de Maret, *Le Nain Jaune*, qui criblait la Restauration de sarcasmes, était l' « agent de la trame toute prête à éclater »[1]. Le directeur général de la Police, d'André, était fort impropre à la déjouer. Maret et ses amis le jugeaient « infiniment au-dessous de son travail »[2], et, pour plus de précaution, Maret avait réussi à lui donner un de propres familiers comme secrétaire[3].

Un premier plan de sédition fut élaboré. Fouché s'y affilia. Au signal des conjurés les troupes, après avoir arboré la cocarde tricolore et repris leurs aigles, proclameraient l'Empereur et marcheraient sur Paris. Le principal rôle serait dévolu aux nombreux régiments casernés dans la France septentrionale, entre autres ceux de la 16e division militaire, c'est-à-dire des départements du Nord et du Pas-de-Calais, que dirigeraient Drouet d'Erlon et Lefebvre-Desnoëttes. Ou les Bourbons seraient chassés, ou ils serviraient d'otages, sans doute afin de ménager un nouveau

o. c., I, 213. — *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, etc., Paris, 1823, in-8, X, 193. Cette biographie contient un curieux portrait moral de La Bédoyère, dû très vraisemblablement à l'un des amis du colonel. Je fais plusieurs emprunts à ce portrait.

1. Thibaudeau, *o. c.*, 435-437, 445. — M. H. Weil, *o. c.*, II, Dalberg à la duchesse, Vienne, 20 mars 1815, p. 365. — Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 472.

2. *Histoire du cabinet des Tuileries depuis le 20 mars 1815*, etc., Paris, 1815, in-8, 3e édit., Bib. nat., Lb46 8, p. 23.

3. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 473.

moyen de restaurer la dynastie impériale. Fouché suggérait d'adopter une autre méthode contre les Bourbons : « Bah ! bah ! disait-il, on les expédiera dans la mêlée. Dans une proclamation on déplorera ce malheur, et, au besoin, on fera guillotiner un ou deux individus comme coupables de cet attentat ». Il comptait profiter de la confusion des événements soit pour instituer, sur des avis venus de Vienne, un gouvernement provisoire et la régence, soit pour préconiser le duc d'Orléans, qui était regardé à Paris comme fort capable d'accepter le trône par « une douce violence »[1].

A peine conçu, le complot fut modifié. Maret et son parti considérèrent que, si l'Empereur était reconnu à Paris, les Alliés s'efforceraient aussitôt de rendre impossible son retour. Surveillé avec rigueur, entouré d'obstacles, Napoléon ne pourrait point quitter l'île d'Elbe, et la tentative bonapartiste aboutirait à un insuccès irrémédiable. Il convenait donc que l'Empereur débarquât d'abord en France. A Marseille le maréchal Masséna, gouverneur de la 8e division militaire, à Grenoble le général Marchand, commandant la première subdivision de la 7e, paraissaient peu enclins à combattre leur ancien souverain. En réalité, tout dépendait de la garnison de Grenoble, formée alors du 5e de ligne, du 4e d'artillerie à pied et du 3e génie. Pour l'entraîner, un régiment suffirait. Le colonel de La Bédoyère, avec le 7e de ligne, y réussirait sans peine et ouvrirait ainsi à Napoléon la route de Paris. Pendant ce temps s'accomplirait contre les Bourbons le mouvement militaire préalablement projeté. D'accord avec Davout, Maret, vers la mi-janvier, envoya à l'Empereur l'ex-sous-préfet Fleury de Chaboulon pour l'avertir que le moment de regagner la France était arrivé. A la fin de février La Bédoyère revenait à Chambéry[2]. En

1. Thibaudeau, *o. c.*, 432, 435-436. — Savary, *o. c.*, VII, 340, 364. — Montholon, *Récits de la captivité*, etc., Paris, 1847, in-8, II, 202, 368. — M. H. Weil, *o. c.*, II, Grote au comte de Münster, Paris, 27 février 1815, p. 306.

2. Thibaudeau, *o. c.*, 444-445. — Montholon, *o. c.*, II, 368. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 62-65.

quittant Paris il avait dit à un de ses amis que dans un mois on entendrait « parler de Charles de La Bédoyère »[1].

Tandis qu'à l'occasion des solennités du 21 janvier 1815 en l'honneur de Louis XVI les royalistes, impolitiquement, manifestaient une furieuse réprobation envers les régicides, « monstres cruels » qui avaient commis le « plus horrible attentat »[2], les conjurés remportèrent un premier succès. L'un d'eux, le général Exelmans, poursuivi par le ministre de la Guerre Soult pour avoir correspondu avec Murat, avait été traduit devant le conseil de guerre de la 16e division militaire, à Lille. Après s'être d'abord caché, il se constitua prisonnier, et le 23 janvier 1815, jugé par un tribunal que présidait le général Drouet d'Erlon, autre conspirateur, il fut acquitté à l'unanimité. Durant toute l'affaire, un troisième affilié, le général Flahaut, avait utilement conseillé Exelmans. Cet épisode judiciaire fit grand bruit : il montra la faiblesse du gouvernement royal, l'inhabileté de Soult, la puissance et l'adresse du parti militaire, il accrut dans l'armée et parmi les officiers en demi-solde l'agitation bonapartiste, il prépara les voies à Napoléon. Une dame royaliste disait d'Exelmans que « c'était un homme de paille auquel on avait mis le feu »[3].

1. Bourrienne, *Mémoires sur Napoléon*, etc., Paris, 1830, in-8, X, 257. En 1831, l'*Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, disait : La Bédoyère, « d'avance engagé avec le salon de la duchesse de Saint-Leu et du duc de Bassano, était l'homme de Napoléon : sa défection était préparée d'avance, elle entrait dans le plan de la conspiration militaire dont le but n'était point encore précisément défini ». (II, 266). Capefigue, dans *Les Cent-Jours*, Paris, 1841, in-8, I, 147, écrivait avec plus de précision : « D'après le plan arrêté, La Bédoyère devait quitter Chambéry à la première nouvelle du débarquement de Napoléon et se rendre auprès de lui à marches forcées ».

2. *Moniteur*, 19. 20, 21 janvier 1815 : poème d'Ourry ; article de Chateaubriand, extrait du *Journal des Débats* ; note de Blacas.

3. Sur l'affaire Exelmans, cf. le récit d'Arthur Chuquet, dans *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 88e année, Paris, in-8, septembre-octobre 1921, p. 271-276, ainsi que Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 419-421.

III

Dès Fontainebleau Napoléon songeait à recommencer un nouveau règne au cas où les Bourbons, par « une fausse marche », ne réussiraient pas en France[1]. A l'île d'Elbe, il eut des communications avec Flahaut, avec Savary, avec son frère Joseph[2]. Il connut les regrets des troupes françaises par les propos et les lettres de soldats elbois, corses ou italiens qui avaient été licenciés ou étaient revenus de captivité[3]. Il sut que le peuple français ne voudrait jamais « redevenir le patient de la noblesse et de l'Eglise », et que les paysans croyaient au rétablissement des droits féodaux[4]. Surtout, par le discours de Ferrand, qui fit en lui une impression très forte[5], par l'argumentation des journaux et des députés, il avait mesuré l'émoi jeté parmi les propriétaires de biens nationaux[6]. Il avait même exposé à un membre du Parlement britannique « qu'il ne croyait pas que la France pourrait rester dans l'état où elle était maintenant, et qu'il y avait apparence qu'une nouvelle révolution pourrait encore éclater »[7]. C'étaient là autant de tentations puissantes d'entreprendre le renversement des Bourbons. Elles rendaient plus pressants les motifs personnels qu'avait l'Empereur de quitter l'île d'Elbe. Son attention

1. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, 1823, in-8, III, 66.

2. Gourgaud, *Journal inédit*, publié par le vicomte de Grouchy et Antoine Guillois, Paris, 3e édit., s. d., in-12, I, 492. — Arthur Chuquet, *Lettres de 1815*, Paris, 1911, in-12, Lettre de Savary à Fouché pendant les Cent-Jours, s. l. n. d., 3. — Savary, *o. c.*, VII, 340-341. — *Mémoires*, etc., *du roi Joseph*, Paris, 1854, in-8, X, 226-227. — Marmont, *o. c.*, VII, 81. — *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 156-157.

3. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 25-26.

4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 90. — La Valette, *o. c.*, II, 119. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 26-27.

5. Rapp, *Mémoires*, Paris, 1823, in-8. p. 344. — La Valette, *o. c.*, II, 119. — *Mémoires sur Carnot*, II, 405.

6. *Annuaire historique du département de l'Yonne*, Auxerre, 1860, in-8 : Une heure des Cent-Jours, par Raudot, 152.

7. M. H. Weil, *o. c.*, I, Hofsecretær Schosulan à Hager, Vienne, 19 décembre 1814, p. 708.

aux événements européens restait constamment en éveil. Par son maître d'hôtel Cipriani, qui fit plusieurs voyages en Italie, par un Anglais, un sieur Goldsmith, qui lui transmettait « des bulletins politiques », Napoléon apprenait les affaires du Congrès de Vienne[1]. Il ne tarda guère à être informé des desseins qu'on y agitait contre sa liberté. Sa vie elle-même lui parut menacée.

Talleyrand avait transmis à Napoléon la lettre de Fouché en date du 23 avril 1814[2]. Persuadé comme Fouché que le gouvernement de Louis XVIII s'écroulerait bientôt, Talleyrand préférait de beaucoup une régence au duc d'Orléans, trop compromis avec les Bourbons et les émigrés pour être populaire[3]. Afin d'établir solidement la régence il était indispensable de « prendre un parti contre l'Empereur » : Talleyrand se rappelait le retour d'Egypte, il réfléchissait à « une seconde représentation de cet événement ». Le mieux était donc d'enlever Napoléon et de lui assigner une résidence très lointaine[4]. Dès le 13 octobre, Talleyrand informait Louis XVIII que les membres du Congrès étaient favorables à ce projet. Lui-même avait proposé l'une des Açores, « à cinq cents lieues d'aucune terre ». Dans sa réponse à Talleyrand, Louis XVIII trouvait cette idée « excellente »[5]. Le prédécesseur de Soult au ministère de la Guerre, le général Dupont, intervenait en même temps auprès de Talleyrand pour que Napoléon fût éloigné de l'Italie[6]; il lui faisait savoir que le consul de France à Livourne, Mariotti, ne

1. Montholon, *o. c.*, II, 164, 261-262.
2. Véron, *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, Paris, 1856, in-18, II, 26.
3. Savary, *o. c.*, VII, 313-317.
4. Savary, *o. c.*, VII, 314-316.
5. *Correspondance du prince de Talleyrand avec Louis XVIII*, Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 13 octobre 1814, p. 45 ; Louis XVIII à Talleyrand, Paris, 21 octobre 1814, p. 71-72.
6. *Correspondance du prince de Talleyrand avec Louis XVIII*, Dupont à Talleyrand, Paris, 8 octobre 1814, p. 43-44, n. 2, et 72, n. 1. Dans son *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, Paris, 1857, in-8, II, 381, Duvergier de Hauranne, alléguant les *Mémoires* de Beugnot, dit que ce dernier suggéra de faire de la Guyane « une sorte de royaume pour Napoléon ». Je n'ai rien trouvé de tel dans les *Mémoires* de Beugnot.

désespérait pas d'enlever l'Empereur sur son brick, lors d'un de ses voyages à l'île de Pianosa, dépendance de l'île d'Elbe[1]. Le 15 novembre, Mariotti lui-même exposait au prince de Bénévent qu'il était bruit d'un débarquement prochain de Napoléon sur les côtes italiennes, et d'un vaste soulèvement projeté en sa faveur, avec l'adhésion de Murat, dans la péninsule. Talleyrand, le 7 décembre, tirait de ce rapport la conclusion qu'il fallait « se hâter de se débarrasser de l'homme de l'île d'Elbe et de Murat »[2]. Dans le même temps, il était vaguement question de conduire Napoléon en Angleterre, en Ecosse[3] et même à Sainte-Hélène. Le *Journal des Débats* du 19 novembre, alléguant une lettre venue de Vienne, imprimait : « On dit qu'on a arrêté en Italie quelques agents ou émissaires de Buonaparte, et qu'en conséquence il sera transféré à l'île de Sainte-Hélène »[4].

L'un des plus animés au Congrès contre Napoléon était le plénipotentiaire russe Pozzo di Borgo, suivant lequel « le seul moyen d'assurer la tranquillité de l'Europe était de transporter au plus vite Napoléon dans un lieu où il lui serait impossible d'entretenir les dangereuses intelligences dont il faisait certainement sa principale occupation »[5]. Le vieil adversaire de l'Empereur réclamait énergiquement que « le grand Coquin », comme il l'appelait[6], fût emmené « le plus loin possible »[7]. D'accord avec Wellington, arrivé à Vienne le 1er février 1815, et que préoccupait fort l'instable situation des Bourbons[8], Pozzo di Borgo proposa, dit-

1. M. H. Weil, *o. c.*, I, Dupont à Talleyrand, Paris, 15 octobre 1814, p. 404-405.

2. *Correspondance du prince de Talleyrand avec Louis XVIII*, Mariotti à Talleyrand, Livourne, 15 novembre 1814, p. 170-172, n. — Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 7 décembre 1814, p. 171.

3. M. H. Weil, *o. c.*, I, Gentz au prince de Valachie, Vienne, 14 décembre 1814, p. 677.

4. *Journal des Débats*, 19 novembre 1814, Vienne, 5 novembre.

5. Pasquier, *Mémoires*, III, 120-121.

6. M. H. Weil, *o. c.*, I, Nota à Hager, Vienne, 16 octobre 1814. p. 311.

7. Villemain, *Souvenirs contemporains*, etc., Paris, 1856, in-8, II, 76.

8. M. H. Weil, *o. c.*, II, Rapport à Hager, Vienne, 2 février 1815, p. 121. — Villemain, *o. c.*, II, 76.

on, d'interner Napoléon à l'île de Sainte-Hélène[1]. Tout en souhaitant, lui aussi, l'éloignement de « l'Insulaire »[2], ainsi qu'on surnommait Napoléon à Vienne, Metternich faisait valoir contre un coup de force et la difficulté d'imaginer un motif plausible de ruiner le traité de Fontainebleau, et la « défense désespérée » que l'Empereur ne manquerait point d'opposer à ses agresseurs. Alexandre Ier seul se prononçait pour le maintien de son ancien rival à l'île d'Elbe, et même il observait que le cabinet des Tuileries avait tort de ne point lui payer régulièrement sa pension, par trimestres[3]. Malgré les répugnances du tsar, l'enlèvement de Napoléon fut décidé, l'amiral anglais Sydney Smith, alors à Vienne, s'offrit, dit-on, à l'opérer en prétextant une expédition contre les Barbaresques[4].

Napoléon n'ignorait pas la menace de le déporter. Il savait qu'en France on parlait de son transfert à Malte, à Sainte-Lucie ou à Sainte-Hélène[5]. Des informateurs qu'il avait à Vienne le prévinrent. Plus tard il fut renseigné exactement par deux Anglais qui firent spécialement le voyage de Vienne à l'île d'Elbe[6], et appartenaient sans doute à ce groupe de l'aristocratie britannique où Napoléon comptait de fervents admirateurs. On rapporte encore qu'un officier étranger, venu de Vienne à l'île d'Elbe, acheva de l'instruire : ce personnage, qui avait servi auprès de l'Empereur, avait pu s'initier aux plans du plénipotentiaire de France et aux résolutions du Congrès[7]. Au reste, même s'il avait été absolument certain de vivre paisiblement à l'île d'Elbe et d'y recevoir de suffisants revenus, l'Empereur

1. Pasquier, *o. c.*, III, 120.

2. M. H. Weil, *o. c.*, I, Gebhardt à Piquot, Livourne, 28 novembre 1814, p. 635.

3. Villemain, *o. c.*, II, 75-76.

4. Savary, *o. c.*, VII, 316, 325.

5. Las Cases, *o. c.*, III, 67 ; VI, 185. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 84. — *Moniteur*, 13 avril 1815 : Rapport de la commission des présidents du Conseil d'Etat, séance du 2 avril.

6. Baron Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, Paris, 1884, in-8, Note de Maret, 642.

7. Savary, *o. c.*, VII, 348.

« pouvait-il accepter la souveraineté d'un carré de légumes, comme Dioclétien à Salone? »[1]. S'il se disait « résigné à son sort »[2], c'était pour mieux dissimuler ses pensées intimes.

Le maréchal de camp Bruslart, gouverneur de la Corse, donnait d'autres soucis à l'Empereur. Cet ancien adjudant-général de Frotté, après l'exécution de son chef, avait autrefois écrit d'Angleterre à Napoléon qu' « il ne cesserait d'employer tous les moyens pour délivrer par sa mort la France d'un abominable monstre »[3]. Il avait imaginé d'introduire des Corses affidés dans le bataillon corse de l'île d'Elbe, puis de tenter, avec un détachement de Corses, une attaque de nuit sur l'île : l'Empereur aurait alors été assiégé dans sa villa de San-Martino, à une lieue de Porto-Ferrajo où il se rendait presque tous les matins. Ce dessein, qui coïncide probablement avec l'été de 1814, échoua, dénoncé par les envoyés de Bruslart eux-mêmes. On craignait aussi que Bruslart ne méditât une escalade nocturne de partisans royalistes le long du parapet qui menait de la mer au jardin de l'Empereur. A la fin de janvier ou au début de février un certain Ubaldi aurait reçu de Bruslart mission d'assassiner l'Empereur. Cet Ubaldi est vraisemblablement le chouan porteur d' « une énorme cocarde blanche » dont parle Napoléon en l'un de ses récits et qui, venu de Livourne, s'arrêta quelques jours à Porto-Ferrajo en alléguant le mauvais temps. Quoi qu'il en soit, l'Empereur attribuait à Bruslart des « projets criminels », et il s'exprimait sur son compte avec indignation[4].

Ainsi, en quittant l'île d'Elbe pour renverser les Bourbons, l'Empereur reprendrait son trône et il échapperait à une détention humiliante et peut-être à la mort. C'est dans

1. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, édit. Biré, III, 475.

2. M. H. Weil, *o. c.*, I, Gebhardt à Piquot, Livourne, 28 novembre 1814, p. 636.

3. M. H. Weil, *o. c.*, II, Freddi à Hager, Vienne, 2 mars 1815, p. 274.

4. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 29-30. — Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1921, in-8 : *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, 32, 36. — M. H. Weil, *o. c.*, II, lettre précitée, 274. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I. 88.

cet état d'esprit que le trouva Fleury de Chaboulon, lorsque celui-ci vint le presser « de se rendre au vœu de la nation et de l'armée et à la grande fête qu'on lui préparait »[1]. L'événement était pressenti en Europe comme en France. Déjà, pendant l'été de 1814, Mme de Krüdener, à Bade, prédisait pour l'année suivante le retour de Napoléon[2], et à l'heure même où Fleury de Chaboulon approchait de l'île d'Elbe, l'entourage de Marie-Louise à Schœnbrunn, et notamment les Français à son service, disaient que « l'oiseau ne tardera pas à s'envoler et que les Anglais auront beau faire, Napoléon ne tardera pas à leur brûler la politesse »[3]. Dès le 20 février 1815, on racontait à Vienne que l'Empereur avait paru à Naples[4].

Après avoir passé par Lyon, Milan et Pontremoli, Fleury de Chaboulon s'embarqua à Lerici sur une felouque de contrebandiers, fut contraint de se déguiser en matelot avant d'entrer dans la rade de Livourne, y resta trois jours en quarantaine, et aborda enfin à Porto-Ferrajo vers la mi-février[5].

Déjà un gantier de Grenoble, Dumoulin, était venu à l'île d'Elbe répondre des sentiments bonapartistes des populations dauphinoises, qui, suivant lui, attendaient Napoléon « comme le Messie »[6]. Dans une première conversation, Fleury de Chaboulon exposa à Napoléon que l'armée avait conservé avec amour son souvenir, et que l'exaspération des Français conduirait sans doute à un soulèvement national. Comme l'Empereur demandait si, dans le cas d'une révolution, les Français proclameraient la République, Fleury fit allusion au projet d'une régence. A ce mot l'Empereur s'écria d'un ton véhément : « Une régence ? Et pourquoi faire ? Suis-je mort ? » Anxieusement il s'inquiéta ensuite de savoir

1. Thibaudeau, *o. c.*, 445.
2. Mlle Cochelet, *o. c.*, II, 89-90.
3. M. H. Weil, *o. c.*, II, Weyland à Hager, Vienne, 13 février 1815, p. 191.
4. M. H. Weil, *o. c.*, II, Freddi à Hager, Vienne, 20 février 1815, p. 231 ; Nota à Hager, Vienne, 25 février 1815, p. 255.
5. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 66-72, 72-82.
6. Montholon, *o. c.*, II, 40.

si Maret jugeait son retour opportun et raisonnable, et au nom de Maret Fleury répondit que l'Empereur était devenu « l'objet des regrets et des vœux de l'armée et de la nation ». La nuit suivante, sans doute, fut décisive, dans l'exaltation d'une volonté de plus en plus forte, de plus en plus claire. Le lendemain, en un entretien plus long, l'Empereur examina attentivement avec Fleury de Chaboulon la situation politique de la France et de l'Europe. Fleury lui peignit de nouveau « le dégoût et l'aversion des Français pour le gouvernement royal ». Napoléon, le regard étincelant, parlait avec vivacité et confiance : il serait le libérateur de la France, il guérirait ses maux ; accompagné de sa garde, il appellerait à lui ses anciens soldats, il pardonnerait à tous ses adversaires, sauf Augereau, Marmont et Talleyrand. Mais « le grand point », c'était de définir la future attitude des Alliés. Malgré les assurances de Fleury de Chaboulon sur les divisions des puissances et le mécontentement des peuples allemand, polonais, italien et belge, l'Empereur considérait une rupture avec l'Angleterre comme certaine, et tout au plus admettait-il que les souverains du continent observeraient provisoirement un système de neutralité armée. S'évader de l'île d'Elbe, c'était donc recommencer la guerre, rouvrir pour la France et l'Europe une période de sang. Mais Napoléon n'était point disposé à nourrir des scrupules humanitaires. Et puis la France de 1792 et de 1793 n'était pas éteinte, les Français de 1815 sauraient braver et vaincre une coalition. « Aujourd'hui, disait l'Empereur, que la France sait ce que je vaux et qu'elle a retrouvé son énergie et son patriotisme, elle triomphera de ses ennemis si on l'attaque, comme elle en a triomphé aux belles époques de la Révolution. L'expérience prouve que les armées ne suffisent point toujours pour sauver une nation ; tandis qu'une nation défendue par le peuple est toujours invincible »[1].

De plus en plus persuadé que la majorité des Français,

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 89, 91-92, 96-103.

que presque tous les Français, même, étaient ses partisans, en proie à ses ambitions renaissantes, animé encore par la grandeur et les difficultés de l'entreprise à laquelle il se sentait irrésistiblement attiré, mêlant enfin l'orgueil d'une revanche, le souci de sa gloire et l'espoir en la fortune, il fixa ainsi sa pensée : « La France est lasse des Bourbons; elle redemande son ancien souverain; l'armée et le peuple seront pour nous; les étrangers se tairont ; s'ils parlent, nous serons bons pour leur répondre : voilà, en résumé, notre présent et notre avenir ». Dans une dernière entrevue, l'Empereur, qui savait par Flahaut que le colonel de La Bédoyère irait à lui[1], se préoccupa de connaître les forces militaires de la Provence, de Grenoble et de Lyon, avec le nom des généraux et des colonels. Fleury fut chargé de communiquer ces détails à Napoléon, au moyen d'une correspondance arrangée en style commercial. Et comme l'Empereur et Fleury de Chaboulon apportèrent alors une particulière attention au « régiment de Chambéry », il est évident que Napoléon et son interlocuteur entendaient savoir si le 7e de ligne, à l'heure du débarquement, tiendrait encore garnison à Chambéry, et si, dans cette éventualité, La Bédoyère ne serait point absent ou commanderait encore ce régiment. Napoléon, en effet, hésitait sur la date de son départ, songeait même à l'ajourner à la fin de mars ou au début d'avril[2].

Rassuré, ce semble, par les dispositions de Talleyrand et des plénipotentiaires alliés au sujet de l'Empereur, le gouvernement royal n'éprouvait à peu près aucune inquiétude[3]. Blacas affectait même une sécurité étonnante, et comme Barras lui parlait du complot bonapartiste, il répliquait avec supériorité que Bonaparte n'était plus « qu'un cadavre sans influence, enseveli dans un petit recoin de la terre, séparé par un bras de mer »[4]. Néanmoins plusieurs indices d'un

1. Gourgaud, *o. c.*, I, 492.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 103-104, 108-109.
3. Pasquier, *o. c.*, III, 53, 63.
4. Barras, *Mémoires*, IV, 275.

prochain débarquement de Napoléon parvinrent en février aux ministres. Une ou peut-être deux lettres écrites de l'île d'Elbe furent alors interceptées : l'Empereur attendait ponr partir des informations sur les régiments du Midi, il voulait en outre savoir « si La Bédoyère était à son poste », il comptait employer à Grenoble de « grands secours », bref, il s'apprêtait à entrer en France, telles étaient les communications adressées à un « particulier » qui habitait, dit-on, près de Grenoble, et sur lequel le directeur général de la Police ne put mettre la main[1].

1. Bourrienne, *o. c.*, X, 262, 281-283, 283, n. — Ferrand, *Mémoires*, 116, — Les deux lettres, signalées l'une par Bourrienne, l'autre par Ferrand, correspondent vraisemblablement à un document unique, comme le prouve assez l'analyse de leur contenu. Le « particulier » est peut-être Dumoulin.

CHAPITRE II

LE VOL DE L'AIGLE

I. De l'île d'Elbe à Gap.
II. Grenoble.
III. Les mesures royales. La conspiration du Nord.
IV. Napoléon à Lyon.
V. La défection du maréchal Ney.
VI. Fouché, Louis XVIII et l'entourage royal.
VII. Royalistes et bonapartistes.
VIII. La révolution impériale en Bourgogne et à Paris.

I

Décidé bientôt à quitter l'île d'Elbe sans attendre les informations de Fleury de Chaboulon, l'Empereur fit repeindre le brick *L'Inconstant* et modifier ses mâtures de manière à lui donner l'aspect d'un navire marchand. Des précautions semblables furent prises sur six autres bateaux. Le 26 février, à la nuit tombante, l'embarquement commença. Napoléon emmenait avec lui 900 soldats, 600 grenadiers et chasseurs de la garde, 200 chasseurs corses, 100 chevau-légers polonais, ceux-ci non montés, mais munis de leurs selles et de leurs brides, quelques chevaux, une voiture et quatre pièces de canon[1]. En montant sur *L'Inconstant*, Napoléon s'écria : « Le sort en est jeté ! » Il était fort calme, et, mêlé familièrement à ses grenadiers, il leur tirait les

1. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 42, 45. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 45. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 120, n., 133. Bien que Fleury de Chaboulon n'ait rejoint l'Empereur qu'à Lyon, j'ai employé son témoignage sur la première partie du retour : il se la fit certainement raconter en détail par les compagnons de l'Empereur.

moustaches et les oreilles. Bertrand, que l'ennui accablait à l'île d'Elbe, laissait paraître une grande satisfaction ; Drouot, peu confiant dans l'aventure qui s'engageait, était grave ; Cambronne demeurait impassible et actif. Outre ces trois généraux, l'Empereur comptait parmi ses compagnons les colonels Mallet et Jzermanowski, le médecin Foureau de Beauregard, le chirurgien de la garde Emery, le trésorier Peyrusse et Pons (de l'Hérault), ex-directeur des mines de l'île d'Elbe. Les principaux serviteurs de l'Empereur étaient Marchand, Saint-Denis et le Suisse Noverraz. Vers neuf heures du soir, tandis que la foule des Elbois multipliait les adieux et les cris de *Vive l'Empereur !*, l'escadrille, en tout sept bâtiments, sortit de la rade. Porto-Ferrajo s'était illuminé, et on y pria durant la nuit pour le succès de l'expédition[1].

Le vent, qui d'abord soufflait du sud avec force, s'atténua. Le 27 février, à l'aube, six lieues seulement avaient été franchies. L'île de Capraja était en vue, et, vers midi, furent successivement aperçues la corvette anglaise *The Partridge*, qui était partie de Livourne, et la frégate française *La Fleur de Lys*, qui croisait devant Bastia. L'Empereur, afin de mieux se défendre contre une attaque du vaisseau anglais, projeta de « se jeter à bord » de la frégate française, jugeant que l'équipage serait pour lui. Ses inquiétudes cessèrent bientôt : la corvette anglaise se dirigea sur l'île d'Elbe[2]. Le soir, vers six heures, le vent ayant fraîchi, la flottille se trouvait à la hauteur du cap Corse quand elle rencontra le brick français *Le Zéphyre*, commandé par le capitaine Andrieux. Les officiers de *L'Inconstant* proposèrent à l'Empereur de rallier ce bâtiment. L'Empereur refusa : il estimait que *Le Zéphyre*, au cas très probable d'une adhésion, ne contribuerait pas à son succès, mais que si par hasard il prenait parti contre lui l'expédition serait très compromise.

1. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 43. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 45. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 93, 120.

2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 44-45, 47. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.

Puis il donna l'ordre aux grenadiers de se dissimuler : ôtant leurs bonnets, ceux-ci se cachèrent sous le pont, se baissèrent, ou se couchèrent à plat ventre, avec des mouchoirs pour coiffures. Les deux bâtiments passèrent « bord à bord », allant en sens inverse. Le capitaine Andrieux s'inquiéta de l'Empereur, demandant : « Comment va-t-il ? »[1]

Dans la nuit du 27 au 28 février, le vent fraîchit encore. La mer restait calme depuis le départ. Durant la journée du 28, les officiers, soldats et marins qui savaient « bien écrire », usant de tambours et de bancs en manière de tables, s'employèrent fort gaîment à copier les proclamations de Napoléon au peuple français et à l'armée. Aux Français il disait, en soldat et défenseur de la Révolution : « Elevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans, la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances ». Aux soldats il tenait un langage énergiquement fascinateur : « Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France ! Arborez cette cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes journées ! » Et plus loin : « La victoire marchera au pas de charge. L'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame ». Napoléon dicta en outre aux officiers de la garde une adresse ou plutôt un fragment, extrait d'une troisième proclamation, dans lequel était spécialement sollicité le concours des troupes des 7e, 8e et 19e divisions militaires, et, nommément, des garnisons d'Antibes, Toulon et Marseille[2].

De bonne heure, le 1er mars, Napoléon et ses soldats aperçurent la « ceinture des Alpes couvertes de neiges »,

1. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 47. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 46. — Savary, *o. c.*, VII, 350.

2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 129-130. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21681, 21682, 21683.

puis les côtes d'Italie, et enfin celles de France. L'Empereur fit alors remplacer la cocarde elboise, rouge et blanche avec trois abeilles, par la cocarde tricolore. L'un de ses compagnons, Pons (de l'Hérault), lut les proclamations aux Français et à l'armée, qui furent saluées des cris de *Vive l'Empereur !* Vers une heure et demie on vit distinctement les maisons d'Antibes, et, à trois heures, la flottille mouillait au centre du golfe Jouan. L'espéronade *La Caroline*, avec Drouot et plusieurs officiers et soldats, aborda la première. Alarmés à tort par la vue d'un bâtiment qui semblait cingler vers le brick, Drouot et ses compagnons retournaient en mer quand ils rencontrèrent un canot qui portait l'Empereur. A cinq heures, Napoléon, très ému, mit pied à terre, au milieu des démonstrations joyeuses des grenadiers[1].

Napoléon était décidé à gagner Grenoble « avec la rapidité de l'éclair », en raison des puissantes ressources que procuraient la garnison, l'artillerie et les approvisionnements de la place[2]. « La France, a-t-il dit plus tard, était pour moi dans Grenoble[3] ». Aussi ne voulut-il point perdre du temps à réparer son échec devant Antibes. Porteurs de proclamations manuscrites, un premier émissaire, le capitaine Bertrand, puis vingt-deux grenadiers et leur chef, le capitaine Lamouret, avaient été successivement retenus prisonniers, le premier par le major Dauger, du 87e de ligne, les autres sur l'ordre du colonel Cunéo d'Ornano, commandant de la place, et pareil sort avait été infligé au capitaine Casabianca, puis au chirurgien Muraoud[4]. Le soir du 1er mars, au moment de s'avancer sur Cannes à la clarté de la lune, « il y eut hésitation et murmure », les officiers

1. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 47-48. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 131. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 46-47.

2. Montholon, *o. c.*, II, 40.

3. Las Cases, *o. c.*, VI, 191.

4. *Lettres de 1815*, Rapport de ce qui s'est passé à Antibes le 1er mars 1815, par le major Dauger, 12-14. — *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, Nice et Paris, 1901, in-8, t. 17 : Débarquement de l'Empereur Napoléon Ier sur la plage du golfe Jouan, par Muterse, Cunéo d'Ornano au général Corsin, 1er mars 1815, neuf heures du soir, p. 125.

conseillaient pour délivrer les captifs un coup de main sur Antibes, qui ne réclamerait que « quelques heures ». Sur les représentations de l'un d'eux, Napoléon observa que celui-ci « jugeait bien mal de l'étendue de l'entreprise ; que si la moitié d'eux se trouverait dans le même cas, il les laisserait de même ; que s'ils y étaient tous, il continuerait de marcher seul »[1].

Le 2 mars, au bivouac, près de Grasse, d'où le général Gazan s'était enfui à son approche[2], Napoléon reçut « quelques anciens terroristes », qui voulaient l'attirer dans la ville afin d'y « révolutionner la population ». Il les calma, refusa de s'arrêter, conversa avec des Grassois, qui, rangés en cercle autour de lui, l'écoutèrent avec froideur, et laissa à Grasse des fusils, son artillerie et sa voiture, qui l'eussent embarrassé dans les montagnes[3]. Alors commença une rude marche, à travers la neige et la boue, en des défilés étroits, sur des sentiers rocailleux qui meurtrissaient les pieds des soldats. Une aigle « en bois doré » avait été ajustée sur un bâton, revêtu lui-même d'une étoffe tricolore[4]. Le soir du 2 mars, ayant traversé Saint-Vallier, l'Empereur atteignait Séranon[5]. Le 3 mars, à dix heures du matin, il entrait à Castellane[6]. Muni de lettres destinées à La Bédoyère et à Maret, ainsi que d'un passeport, Emery partit le 3 mars de Castellane pour Grenoble. « Va-t-en à Grenoble, lui dit l'Empereur, tu diras que j'arrive »[7]. Le soir du 3 mars Napoléon prit gîte à Barrême. Le lendemain matin, avant

1. Montholon, *o. c.*, II, 39. — Las Cases, *o. c.*, VI, 188.

2. *Lettres de 1815*, Gazan à Clarke, Paris, 15 août 1815, p. 7.

3. Las Cases, *o. c.*, VI, 190. — Montholon, *o. c.*, II, 41. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 49. — *Lettres de 1815*, Gazan à Clarke, Paris, 15 août 1815, p. 7.

4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 137. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 49-50.

5. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.

6. *Lettres de 1815*, Premier rapport du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, Digne, 7 mars, 19.

7. Montholon, *o. c.*, II, 40. — *Lettres de 1815*, Premier rapport du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, 19, 25 ; Interrogatoire d'Emery, 23 février 1816, p. 84-85.

de partir, il représenta au juge de paix que son expédition était pleinement ratifiée par son beau-père. « L'Impératrice et le roi de Rome, dit-il, sont partis pour Paris; elle arrivera bientôt avec les troupes que l'empereur lui donne pour l'accompagner »[1]. A partir du 4 mars, à Grenoble et dans le Dauphiné, le bruit de l'assistance autrichienne prit un caractère d'incontestable véracité : l'empereur d'Autriche aiderait son gendre, bien mieux l'Autriche avait massé des forces à Fénestrelle et dans la vallée de Pragelas, 40.000 soldats autrichiens rejoindraient Napoléon à Grenoble, 30.000 tenaient le Mont-Cenis, « prêts à seconder les suites du débarquement »[2].

Ce fut le 3 mars, à neuf heures du soir, que Masséna, par une lettre du comte de Bouthillier, préfet du Var, connut les événements de Provence : le préfet l'avisait que Napoléon, avec un millier d'hommes environ, avait sans doute atteint Digne et marchait vers Grenoble et Lyon[3]. Certes Masséna n'aimait point Louis XVIII, qui, depuis sa campagne de Portugal, appelait le prince d'Essling « l'enfant pourri de la victoire », et lui avait imposé des lettres de naturalisation[4]. Il calculait aussi que Napoléon, à moins de se diriger sur Grenoble par Seyne et Savine, serait le 4 mars à Sisteron, c'est-à-dire « le point de sa route le plus rapproché de Marseille », à dix lieues seulement de Digne, tandis que trente-six lieues séparaient Marseille de Sisteron. Il est vrai que Masséna conjecturait que dans les pays alpestres et particulièrement devant Grenoble l'Empereur rencontrerait des résistances qui l'obligeraient à se replier vers le littoral de la Provence, ou, en tout cas, à modifier son itinéraire. Doutant, par suite, du succès de l'Empereur, il se décida à

1. Fabry, *Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène*, Paris, 1816, in-8, p. 31.

2. *Lettres de 1815*, Exposé, etc., du colonel Gérin et du major Etchegoyen, 125; Note du général Rostollant dans sa lettre à Kerverseau, Embrun, 6 mars 1815, p. 66, n. — Chanoine Chevalier, *o. c.*, 142.

3. Masséna, *Mémoire, etc., sur les événements qui ont eu lieu pendant les mois de mars et d'avril 1815*, Paris, 1816, in-8, p. 10 ; Bouthillier à Masséna, Fréjus, 3 mars, 61-62.

4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 180, 272.

agir contre lui, et fit partir dans la nuit du 3 au 4 mars, sous le général Miollis, le 83e de ligne, puis six compagnies du 58e : Miollis avait ordre de se porter sur Sisteron, de rattraper la troupe impériale « et de la faire changer de direction, s'il est possible ». Le 5 mars Masséna renouvelait à Miollis ses instructions en vue « de poursuivre l'ennemi dans la plus grande diligence » jusqu'à Gap. Le 6 mars, 600 volontaires de la garde nationale quittèrent à leur tour Marseille, sous l'adjudant-général Pascalis[1].

De leur côté le préfet des Basses-Alpes, Duval, et le commandant du département, le général Loverdo, discutèrent, dans la nuit du 3 au 4 mars, sur les moyens de barrer la route à Napoléon. Mais Loverdo ne disposait que de trois faibles compagnies du 87e de ligne, à l'effectif total de 132 hommes, notoirement bonapartistes et d'ailleurs sans cartouches, et il jugea inutile de faire sauter sur la Durance le pont de Sisteron, en raison des facilités de passage qu'offriraient à l'Empereur soit un radeau, soit les nombreux bacs de la rivière. A l'approche de Napoléon le préfet quitta Digne et se réfugia, à une heure de là, en une maison de Champtercier. Le détachement du 87e fut chargé d'escorter la caisse du receveur général jusqu'à Valensole[2]. Le 4 mars, à midi, Napoléon arrivait à Digne en saluant la population et en faisant jeter aux enfants des pièces de monnaie. Dans la ville il s'entretint avec l'ex-colonel Desmichels et sa femme, qui l'assurèrent qu'à Grenoble « l'élan du peuple » interdirait au général Marchand de fermer les portes de la ville[3]. A neuf heures du soir il était à Malijaï[4]. Loverdo, qui observait près de Malijaï les mouvements des troupes impériales, fut sollicité par une lettre de Bertrand

1. Masséna, *Mémoire*, etc., 12-16, 28, n.

2. *Lettres de 1815*, Premier rapport du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, Digne, 7 mars, 21-24, 27, 30. — *Mémoire*, etc., par Masséna, Rapport de Loverdo à Masséna, s. l. n. d., 68.

3. *Lettres de 1815*, Rapport du Conseil municipal de Digne, 28 juillet 1815, p. 40 ; Premier rapport du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, 28. — Montholon, *o. c.*, II, 41.

4. *Mémoire*, etc., par Masséna, Rapport de Loverdo à Masséna, 69.

de voir l'Empereur, mais il se déroba à toute entrevue, peut-être, comme il en a été accusé, parce que Napoléon ne voulut pas payer la défection de ses troupes par le grade de lieutenant-général[1]. Rentré à Digne, Duval comptait que Napoléon serait arrêté devant Grenoble et que ses soldats succomberaient à la fatigue et se disperseraient. Il fit rassembler des subsistances pour la garde nationale des Basses-Alpes et du Var, et, sur le désir de Loverdo, porta les gardes nationaux de Seyne et de l'arrondissement de Barcelonnette au débouché de la vallée de l'Ubaye et au col de Pontis[2]. En outre, informé qu'à Digne Napoléon avait acheté un chapeau rond et qu'il disposait de passeports en blanc, signés par Saint-Martin, maire de Castellane, Duval s'imagina que Napoléon préparait une évasion, et il répandit dans son département, en vue de capturer « le transfuge », un imprimé intitulé *Signalement très important à connaître par tous les habitants des Basses-Alpes*[3]. Cet avis, daté du 9 mars et signé du préfet, était rédigé ainsi : « Tout individu ayant une figure ressemblant à l'effigie de la monnaie Napoléon, ayant un chapeau rond et un passeport des communes de Grasse, de Barrême ou de Castellane, avec la signature Saint-Martin, doit être arrêté pour être traduit sous une forte escorte au chef-lieu du département »[4].

De Digne à Gap éclatèrent les premiers signes de la révolution populaire qu'allait exciter Napoléon. A la stupeur des paysans qui, devant la petite troupe de l'Empereur, ne croyaient guère à son triomphe, succédaient peu à peu l'allégresse et l'enthousiasme. A Sisteron, le 5 mars, les

1. *Mémoire*, etc., par Masséna, Rapport de Loverdo à Masséna, 70; Lettre de Bertrand à Loverdo, Digne, 4 mars, 70-71. — *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées* (rédigé en 1817-1818), publié par L.-G. Pélissier, Paris, 1899, in-8, 169. Cf. p. 158-159.

2. *Lettres de 1815*, Deuxième rapport du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, Digne, 10 mars, 33, 35.

3. *Lettres de 1815*, Premier et deuxième rapports du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, Digne, 7 et 10 mars, 31, 34.

4. Arch. nat., F^{7} 9630. — Cf. *Lettres de 1815*, Sous-préfet de Forcalquier au maire de Manosque, Forcalquier, 10 mars, 45.

habitants s'empressèrent de fournir en abondance des vivres, et donnèrent à l'Empereur un drapeau tricolore. Vers Gap il entendit de nombreux paysans s'écrier : « Les nobles voulaient nous atteler à la charrue, vous êtes notre sauveur ![1] » Clameur pathétique, qui condensait les amertumes et les espérances des âmes rurales, et de laquelle jaillissaient vers l'Empereur une irrésistible confiance, une sorte de robuste ferveur. Les autorités civiles et militaires tenaient un autre langage. Déjà résonnait parmi elles une accusation monotone : la guerre renaissait avec Napoléon, les souverains alliés pousseraient encore vers la France de formidables armées, et les Français paieraient à un despote exterminateur un nouveau tribut de cadavres et d'angoisses. Le préfet des Hautes-Alpes, Harmand, lançait une proclamation, datée du 4 mars, où il traitait l'Empereur d' « aventurier », rappelait son règne tragique et annonçait qu'aux sacrifices récents allaient s'ajouter « la conscription et la guerre perpétuelle[2] ». Le 5 mars, à Grenoble, le colonel Roussille, du 5e de ligne, exposait à ses officiers que suivant lui les Alliés s'étaient concertés pour précipiter Napoléon en France, afin de se ménager « un prétexte de venir encore une fois ravager notre belle patrie et peut-être la partager »[3]. Et le 6 mars, à Grenoble encore, le général Marchand, dans une proclamation à ses soldats, assurait à son tour que s'ils restaient insensibles à leur devoir « la France serait envahie par les armées étrangères », leurs parents pillés, leurs villages mis à sac et leur patrie démembrée[4].

Le 5 mars, à neuf heures du soir, l'Empereur entra à Gap parmi les ovations, les applaudissements, les illuminations. « Enfin, dit-il à Bertrand, nous sommes vraiment en France ». Toute la nuit, sur la place du Marché, près de l'auberge où Napoléon prenait du repos, de jeunes Gapen-

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 134-135. — Montholon, *o. c.*, II, 41-42.
2. *Moniteur*, 11 mars, Proclamation d'Harmand, Gap, 4 mars.
3. *Lettres de 1815*, Relation du colonel Roussille, août 1815, 111.
4. *Lettres de 1815*, Exposé, etc., du général Marchand, s. d. (antérieur au 3 février 1816), p. 161-162.

çais dansèrent autour d'un grand feu, en célébrant l'Empereur par des « chants improvisés » où ils l'appelaient leur sauveur, leur père[1]. Le matin du 6 mars il s'entretint avec le secrétaire général de la préfecture, Farnaud : après avoir longuement conféré de la situation économique des Hautes-Alpes, il prophétisa que grâce au zèle de l armée et du peuple il arriverait à Paris le 20 mars, et justifia son expédition en disant : « Un roi féodal ne peut plus convenir à la France, il lui faut un souverain sorti de la Révolution, et ce souverain, c'est moi »[2]. A deux heures de l'après-midi, l'Empereur quitta Gap. A l'issue de la ville, la foule, tête nue, était « comme en extase », et poussait de vigoureuses acclamations auxquelles Napoléon, monté sur un cheval blanc, répondait par des mouvements de la tête et de la main et par des sourires. Dans la joie générale, au milieu des chants et des adieux, les grenadiers « faisaient tournoyer au bout de leurs fusils leurs grands bonnets noirs à longs poils ». Au-delà du pont de Burle, une partie des assistants suivit l'Empereur sur la route de Grenoble, des jeunes gens et quelques anciens soldats dépassèrent le col Bayard. Puis Napoléon rencontra les gens du Champsaur, venus à la foire de Saint-Bonnet. Accueilli par eux avec enthousiasme, l'Empereur traversa Saint-Bonnet, où les habitants, jugeant son escorte trop faible, lui proposèrent « de sonner le tocsin pour réunir les villages et l'accompagner en masse »[3].

A Masséna Napoléon avait envoyé Pons (de l'Hérault). Parti, ce semble, de Digne le 5 mars, Pons arriva par Aix à

1. *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1897, 4e trimestre, Gap, in-8 : Le Passage de Napoléon Ier à Gap le 5 et le 6 mars, etc., par E. Sibour, 346-347, 349.

2. *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1903, 3e trimestre, Gap, in 8 : Le Passage de Napoléon Ier à Gap en 1815 (extrait des manuscrits de Farnaud), 263-278.

3. Farnaud, *o. c.*, 1903, p. 285. — E. Sibour, *o. c.*, 1897, p. 351-352. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.

Marseille le 6 mars au soir[1]. Malgré les instances de Pons, qui l'adjurait de rester « fidèle à l'honneur et à la gloire de la nation », le prince d'Essling refusa son concours à l'Empereur, mais convint avec Pons que celui-ci se donnerait comme un déserteur de la troupe impériale[2]. Devant Masséna, qui avait réuni une sorte de commission, Pons fut soumis à un interrogatoire où il confirma de son mieux la fable de la désertion[3] : trompé d'abord par Bonaparte, puis ayant reconnu que ce dernier menait contre la France une expédition armée, il l'avait fui « pour ne pas prendre part à cette coupable entreprise »[4]. Interné pour la nuit à l'hôtel Franklin, rue Beauvau, Pons, soucieux d'amortir les scrupules du maréchal, lui fit tenir un message où il affirmait que Napoléon avait pleine confiance dans les troupes de la 8e division militaire, et que les trois régiments de Corse, renforcés par de nombreux volontaires, allaient prochainement débarquer sur la côte de Provence[5]. Le 7 mars Pons fut conduit au château d'If. Cependant l'arrivée de Pons avait éveillé les soupçons des royalistes[6], mais Masséna ne tarda guère à étaler son attachement aux Bourbons. Le 9 mars, dans une proclamation où il donnait de rassurantes nouvelles sur les obstacles à la marche de Napoléon, il s'écriait : « Habitants de Marseille, vous pouvez compter sur mon zèle et sur mon dévouement. J'ai juré fidélité à notre Roi légitime. Je ne dévierai jamais du chemin de l'honneur. Je suis prêt à verser tout mon sang pour le soutien de son trône »[7].

1. *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées*, 163-164, 187-188. — *Mémoire*, etc., par Masséna, 26. — *Revue historique*, t. 74, septembre-octobre 1900, in-8 : Rapport de M. de Permon, etc., 91.
2. *Mémoire de Pons*, etc., 190-191.
3. *Ibid.*, 190-192.
4. Rapport de M. Permon, *o. c.*, 91.
5. *Mémoire de Pons*, etc., 192, n. 2, 195.
6. *Mémoire de Pons*, etc., 196. — Rapport de M. de Permon, *o. c.*, 91. — *Mémoire*, etc., par Masséna, 27.
7. Rapport de M. de Permon, *o. c.*, 83.

II

Le 6 mars le général Marchand avait envoyé de Grenoble à La Mure un bataillon du 5e de ligne, sous les ordres du commandant Lessard, et une compagnie de mineurs. La tâche de ce détachement consistait à faire sauter le pont de Ponthaut, et à empêcher les troupes impériales d'entreprendre « aucun travail pour rétablir le passage »[1]. Voyant La Mure occupée par l'avant-garde de Cambronne, Lessard, se dérobant à tout entretien avec ce général, rétrograda, dans la nuit du 6 au 7 mars, sur le village de Laffrey, à trois lieues environ au-delà de La Mure[2]. Le 7 mars, vers midi, l'Empereur, devant le village de Laffrey, se trouva en présence du bataillon du 5e, qui gardait l'issue d'un défilé encaissé. Les soldats étaient résolus à ne point se servir de leurs armes, plusieurs dirent alors : « Nous ne nous battrons pas avec nos camarades ». Napoléon adressa successivement trois officiers à Lessard, qui allégua ses devoirs, et pendant ces inutiles pourparlers « il se promenait à grands pas et regardait souvent le bataillon avec sa lunette ». Des officiers en demi-solde, parmi lesquels le chef d'escadron d'artillerie Edouard Rey, venu de Grenoble, conseillèrent avec vivacité à l'Empereur de marcher sur le bataillon, qui se rallierait à lui sans résistance. Napoléon eut alors recours à un quatrième émissaire, qui, haranguant la compagnie de voltigeurs, placée en avant-poste, s'écria : « L'Empereur va marcher sur vous; si vous faites feu, le premier coup de fusil sera pour lui; mais songez que vous répondrez à la France de tous les malheurs qui en résulteront ». Cependant l'Empereur approchait à la tête de ses grenadiers, le

1. *Lettres de 1815*, Relation du général Marchand, 160-161, 163.
2. *Ibid.*, Relation du commandant Lessard. Paris, 29 septembre 1815, p. 91.

fusil sous le bras gauche, la baïonnette au fourreau[1]. A l'apparition de la redingote grise les soldats du 5e restèrent stupéfaits. Au capitaine Randon, aide de camp de Marchand, Lessard dit : « Comment pouvoir engager un combat avec des soldats que la vue seule de cet homme fait trembler de tous leurs membres, et qui sont pâles comme la mort? » Le bataillon se repliait quand les cavaliers de Napoléon survinrent au galop. Lessard commande *Halte, face en tête!*, ses soldats se retournent, s'avancent et devant eux ils voient l'Empereur, qui leur dit : « Eh! quoi, mes amis, vous ne me reconnaissez pas? Je suis votre Empereur. S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son général, son Empereur, il le peut : me voilà! » Il avait à peine parlé que le bataillon, élevant en l'air ses fusils, s'écria : « *Vive l'Empereur!* ». Napoléon poursuit sa marche, les soldats de la ligne et de la garde se confondent, échangent des poignées de mains, s'embrassent, les yeux humides. Tous les hommes du 5e veulent toucher leur Empereur, ils foulent aux pieds la cocarde blanche, et arborent la cocarde tricolore. L'Empereur embrassa le commandant Lessard, qui « pleurait de désespoir », et distribua quelques bourrades aux plus vieux soldats, en les grondant d'avoir songé à tirer sur lui. Eux plaçaient la baguette de leurs fusils dans le canon, prouvaient ainsi que les armes n'avaient point été chargées, ajoutant : « Tenez! Voyez! » Un grenadier chevronné, saisi par la moustache, disait en montrant son fusil : « Tiens, regarde si j'aurais pu te faire beaucoup de mal : tous les autres sont de même »[2].

C'est alors que se déroula l'une des scènes les plus carac-

1. *Ibid.*, Relation de Lessard, 92-93 ; Déposition de Lessard, Rennes, 23 février 1816, p. 95-96 ; Relation de Marchand, 172-173. — Cf. Général Rey, *Napoléon proscrit à Corps, Empereur à Grenoble*, 1852, in-18, Bib. nat., Lb45 438, p. 13-14, et Arthur Chuquet, *Revue de Paris*, 1er novembre 1917, in-8 : Napoléon à Grenoble, 37-38.

2. *Lettres de 1815*, Relation de Marchand, 173-174. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 60-61. — Las Cases, *o. c.*, VI, 192-193. — Montholon, *o. c.*, II, 41. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 138. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 51.

téristiques du voyage impérial. L'Empereur, la veille, avait déjà fait imprimer dans sa proclamation aux habitants des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes : « Mon retour dissipe toutes vos inquiétudes ; il garantit la conservation de toutes les propriétés »[1]. Cette fois il disait aux soldats du 5e de ligne, devant les habitants du voisinage : « Demandez à vos pères ; interrogez tous ces habitants qui arrivent ici des environs : vous apprendrez de leur propre bouche la véritable situation des choses. Ils sont menacés du retour des dîmes, des privilèges, des droits féodaux et de tous les abus dont vos succès les avaient délivrés. N'est-il pas vrai, paysans ? » Et, suivant la relation impériale, ceux-ci répondirent unanimement : « Oui, Sire ; on voulait nous attacher à la terre. Vous venez, comme l'ange du Seigneur, pour nous sauver »[2]. Dialogue qui peignait, avec une chaude vivacité, l'accord intime de Napoléon et des masses rurales, dont les ressentiments, accumulés par le gouvernement royal, le clergé et les nobles, s'apaisaient joyeusement, comme en un rêve miraculeux, à la parole de l'Empereur. Satisfaction d'autant plus douce que la chute des Bourbons ne serait achetée ni par des troubles civils ni par un conflit extérieur. « Les quarante-cinq premières têtes du gouvernement de Paris, disait encore l'Empereur, m'ont envoyé chercher à l'île d'Elbe, et mon retour est appuyé par les trois premières puissances de l'Europe »[3]. Pleins d'espérance, les paysans chantaient : « Les Bourbons ne font pas le bonheur ! »[4].

Depuis le 5 mars Emery était à Grenoble. Il y apporta des proclamations, fit répandre que le débarquement de Napoléon « s'était opéré avec l'assentiment de l'Autriche et de l'Angleterre », et qu'à Paris les bonapartistes travaillaient à expulser les Bourbons et à les remplacer par un gouvernement provisoire. Il vit le gantier Dumoulin, qui se mit

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21684.
2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.
3. *Lettres de 1815*, Déposition de Lessard, 96-97.
4. Gourgaud, *Journal inédit*, I, 378.

aussitôt en rapports avec le colonel de La Bédoyère[1]. Deux jours après, le 7 mars, vers onze heures du matin, quelques heures avant les scènes dramatiques de Laffrey, arriva de Chambéry à Grenoble la brigade Devilliers, c'est-à-dire le 7e de ligne, sous les ordres du colonel de La Bédoyère, et le 11e de ligne, commandé par le colonel Durand. Durand était le gendre de l'ex-conventionnel Réal, alors président de chambre à Grenoble et lié avec les bonapartistes. D'une vieille famille noble, comte, marié à une Chastellux, La Bédoyère inspirait une grande confiance aux royalistes de Grenoble. Marchand passa en revue et harangua les deux régiments sur la place Grenette, et La Bédoyère, en un langage sans doute ironique, déclara au général que son régiment serait « fidèle à l'honneur ». Le colonel fit distribuer de l'argent à ses soldats pour acheter du vin, et déjeuna avec Marchand. Puis il se rendit chez le colonel Durand, qui traitait dans sa maison de la rue Jean-Jacques Rousseau un certain nombre d'officiers. « Eh bien! dit La Bédoyère, c'est une chose faite, l'Europe ne veut plus des Bourbons, l'Impératrice passe le Mont-Cenis avec 40.000 hommes pour rétablir l'Empire ». — « Et quand cela serait, répliqua Durand, n'avons-nous pas nos serments? » La Bédoyère sortit et rejoignit son régiment[2]. Les 7e et 11e de ligne furent disposés le premier entre la porte de Trois-Cloîtres et la porte de Bonne, l'autre entre la porte de Bonne et la porte de La Graille. Des détachements du 5e de ligne gardaient les portes de Bonne et de Trois-Cloîtres. Sur les remparts une cinquantaine de bouches à feu étaient en batterie. On vit La Bédoyère parler à des canonniers. Vers trois heures de l'après-midi, La Bédoyère rassembla son régiment, se plaça

1. Fabry, *o. c.*, 51. — Arthur Chuquet, *Revue de Paris*, 1er novembre 1917 : Napoléon à Grenoble, 21.

2. *Lettres de 1815*, Relation de Marchand, 167-169. — *Annales révolutionnaires*, octobre-décembre 1913 : Retour de l'île d'Elbe, le colonel Durand, du 11e de ligne, par Jules Masse, 663-665. Ce récit a été composé d'après les papiers du colonel Durand et de sa veuve, et certaines communications orales faites par celle-ci à Jules Masse, petit-neveu des Durand.

à sa tête et franchit avec lui la porte de Bonne aux cris de *Vive l'Empereur!*, un drapeau tricolore déployé et les tambours battant la charge. En passant auprès de la porte il dit aux soldats du 5e : « Comment ! vous ne suivez pas un si bel exemple ? » Déjà les soldats du 5e se disposaient à partir quand ils furent contenus par le colonel Roussille. Informé presque aussitôt de la défection de son subordonné, le général Devilliers détache un cheval attelé à un chariot de campagne, monte en selle et rattrape La Bédoyère. Ses instances sont vaines, il ne put ramener que quelques hommes de l'arrière-garde. Il revint à Grenoble au bout d'une demi-heure, fort navré, disant : « Je n'ai rien pu obtenir ; ce sont des malheureux qui nous perdent ! »[1]. Le 7e continua sa marche au pas accéléré. Il était précédé par l'adjudant-major, chargé d'aviser Napoléon. Au bout de deux lieues, le 7e fut en vue de la colonne impériale, qui entendait de loin ses acclamations. Les rangs furent rompus, les soldats fraternisèrent, s'embrassèrent aux cris de *Vive la garde ! Vive le 7e ! Vive l'Empereur !* L'ancienne aigle du régiment, placée sur une perche, fut présentée à Napoléon[2], qui embrassa successivement l'aigle et La Bédoyère. Les soldats pleuraient d'attendrissement. Peu après Dumoulin rallia la colonne et se présenta à l'Empereur[3].

Vers sept heures du soir, environ deux milliers de paysans « munis de torches de paille allumée », s'avancèrent vers les remparts de Grenoble aux cris de *Vive l'Empereur !* Pendant que soldats et habitants brisaient la porte de Bonne à coups de haches, La Bédoyère exhortait les officiers du 11e, en les interpellant par leurs noms, à rejoindre l'Empereur, puis,

1. *Annales révolutionnaires*, octobre-décembre 1913, *o. c.*, 663-664. — *Lettres de 1815*, Déposition du colonel Roussille, Pau, 29 février 1816, p. 120-121 ; Exposé de la conduite du colonel Izoard, Mont-Dauphin, 4 novembre 1815, p. 134-135 ; Déposition du général Daumas, Châlon-sur-Saône, 27 février 1816, p. 146-147 ; Relation de Marchand, 166, 169-170.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690. Relation de la marche de Napoléon, etc. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 139. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 51.

3. Général Rey, *o. c.*, 19.

montant sur un chariot, s'écriait : « Soldats, jetez-vous sur vos officiers, arrachez leurs épaulettes et demain vous serez officiers ! » Des soldats se laissaient glisser le long des remparts et accouraient vers les troupes impériales, d'autres échangeaient avec elles des propos plaisants[1]. La porte abattue vers dix heures du soir, les soldats se ruèrent sur l'Empereur, le soulevant, lui et son cheval. Un escadron du 4e hussards, arrivé le matin de Vienne à Grenoble, l'escorta lentement à travers une foule épaisse. Ayant mis pied à terre, non sans peine, devant l'hôtel des Trois-Dauphins, Napoléon, serré jusqu'à en être étouffé, fut en quelque sorte porté dans son appartement. Puis un groupe de Grenoblois lui présenta les débris de la porte de Bonne, « au défaut des clefs », disaient-ils. Les gens du peuple voulurent maltraiter le colonel Roussille, qui leur échappa grâce à la protection des soldats[2]. Marchand, Devilliers, Durand et plusieurs autres officiers purent quitter la ville.

Le 8 mars, devant les autorités de Grenoble, Napoléon rangea parmi les principaux motifs de son entreprise l'ardente préoccupation de soustraire les Français « à la glèbe, au servage et au régime féodal »[3]. En adversaire du despotisme il venait, disait-il, délivrer la France du « joug » des Bourbons et reprendre ses droits, c'est-à-dire « les droits du peuple », qui lui avaient été « déférés par la nation, par la volonté unanime des Français »[4]. Dans l'après-midi du 8 mars, lors de la revue des troupes de Grenoble, les assistants crièrent : « *A bas les Bourbons ! A bas les ennemis du peuple ! Vive l'Empereur et un gouvernement de notre choix !* »,

1. *Lettres de 1815*, Relation de Marchand, 177, 183. — *Annales révolutionnaires*, octobre-décembre 1913, *o. c.*, 666. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 52.

2. *Correspondance de Napoléon*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — Las Cases, *o. c.*, VI, 196. — *Souvenirs*, etc., par Saint-Denis, *o. c.*, 52-53. — *Lettres de 1815*, Déposition de Roussille, 122.

3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 142.

4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 142.

ils chantèrent aussi « quelques airs de la Révolution »[1]. Napoléon continuait d'invoquer la faveur autrichienne. Aux autorités il faisait savoir qu'il aurait pu assaillir les Bourbons « avec des vaisseaux et des flottes nombreuses », mais qu'il n'avait point jugé utile de solliciter la collaboration ni de Murat ni de l'Autriche. Il expédia à Marie-Louise et à Joseph des courriers qui, partant « avec fracas », transmettaient, disait-on, à Marie-Louise et à son fils l'avis de revenir sans délai auprès de l'Empereur[2]. Enfin, amplifiant de son mieux la séduisante rumeur, il envoyait partout des émissaires pour annoncer non seulement son entrée à Grenoble, mais aussi « que l'Autriche était pour lui, et que le roi de Naples le suivait avec 80.000 hommes »[3]. Excellent stratagème pour décourager les royalistes, déconsidérer les Bourbons, exalter les bonapartistes et amollir les résistances militaires que les princes et les généraux du Roi essaieraient d'organiser. Imprimées avec profusion à Digne, à Gap et surtout à Grenoble, les proclamations impériales se répandaient fort loin, stimulant les sentiments démocratiques, le souvenir des victoires françaises et les griefs de l'armée contre les émigrés.

De concert avec Miollis et Loverdo opérait le général Rostollant, commandant le département des Hautes-Alpes. Le 4 mars il avait quitté Gap pour la place forte d'Embrun[4]. Comme il supposait d'abord que Napoléon se dirigerait sur cette ville, il projetait d'y réunir un millier d'hommes, gardes nationaux et soldats[5], et de mettre en état de défense Mont-Dauphin et Briançon[6]. Puis, sachant que Napoléon

1. *Correspondance de Napoléon I^er^*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — Fabry, *Itinéraire de Buonaparte*, etc., 64.

2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 142-144.

3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 141.

4. *Lettres de 1815*, Rostollant à Mouton-Duvernet, Gap, 4 mars, midi et demi, 51.

5. *Ibid.*, Rostollant au sous-préfet d'Embrun, Embrun, 5 mars, 62; Rostollant au colonel du 39^e^, Embrun, 5 mars, 64.

6. *Ibid.*, Rostollant au sous-préfet d'Embrun, Embrun, 5 mars, 62; Rostollant au commandant de Mont-Dauphin, Embrun, 5 mars, 64;

s'avançait de Gap vers Grenoble, il estima à son tour que Grenoble serait le « nec plus ultra » de l'Empereur[1], et avec 600 hommes du 39e de ligne, soigneusement triés, il se mit en marche, le 7 mars, sur « les derrières de Buonaparte », se flattant de lui interdire tout mouvement rétrograde et de ne lui laisser « aucun moyen d'échapper[2] ». En même temps il prévenait Miollis de le soutenir vers Corps. Le 9 mars il arrivait à Corps[3]. Sa confiance avait redoublé, il jugeait désespérée la situation de l'Empereur, il écrivait : « Cet aventurier ne peut finir que très mal »[4]. Mais il fut bientôt détrompé par les nouvelles qui lui arrivaient sans cesse de Grenoble, et, convenant que « ce serait une imprudence » de se risquer plus loin, il prit le parti de battre en retraite par Gap[5]. Dans la nuit du 9 au 10 mars, sur les 600 hommes du 39e de ligne qu'il avait rassemblés, 300, avec deux officiers, désertèrent à Corps et prirent la route de Paris[6]. Averti par Rostollant, Miollis rebroussa chemin de Gap sur Sisteron, et cantonna le 58e à Forcalquier et le 83e à Manosque. Ces deux régiments rentrèrent ensuite à Aix. Les trois compagnies du 87e furent laissées à Sisteron[7]. Mal protégée contre la pluie et la neige par des chaussures et des vête-

Rostollant au général Kerverseau, Gap, 4 mars, midi et demi. et Embrun, 5 mars, 52, 63.

1. *Lettres de 1815*, Rostollant à Kerverseau, Embrun, 6 mars, 65; Rostollant au commandant de Mont-Dauphin, Embrun, 6 mars, 66.

2. *Ibid.*, Rostollant à Mouton-Duvernet, Embrun, 7 mars, cinq heures du matin, 68; à Kerverseau, Embrun, 7 mars, 69; à Masséna, Embrun, 7 mars, huit heures du matin, 70; à Kerverseau, Chorges, 7 mars, 71. — Sonnet à Miollis, Gap, 8 mars, neuf heures et demie du matin et huit heures du soir, 72-73, 76.

3. *Ibid.*, Sonnet à Miollis, Gap, 8 mars, neuf heures et demie du matin et huit heures du soir, 72, 76.

4. *Ibid.*, Rostollant à Kerverseau, Corps, 9 mars, 78.

5. *Ibid.*, Rostollant à Miollis, Corps, 9 mars, trois heures du soir, 80.

6. *Ibid.*, Rostollant à Miollis, Corps, 9 mars, trois heures du soir; Note de Rostollant, 80-81, n. — *Mémoire*, etc., par Masséna, 29.

7. *Lettres de 1815*, Rostollant à Miollis, Corps, 9 mars, trois heures du soir, 80-81; Note de Rostollant, 80-81, n. — *Mémoire*, etc., par Masséna, 30.

ments insuffisants, la garde nationale du Var se dispersa[1]. Celle des Bouches-du-Rhône et les volontaires de Marseille reprirent peu après la route de leur département[2].

Enfin le général Mouton-Duvernet, qui commandait à Valence la deuxième subdivision de la 7e division militaire, déploya d'abord, lui aussi, un grand zèle royaliste. Le 4 mars il enjoignait à Rostollant de stimuler la fidélité de ses troupes envers Louis XVIII. « Dites-leur, écrivait-il, qu'un Français ne saurait être parjure et que Buonaparte a abdiqué »[3]. Il partit le même jour pour Grenoble et Gap, et le matin du 5 mars, à Laffrey, il rencontra Emery, qui lui raconta que Murat et Masséna, à la tête de leurs troupes, secondaient l'Empereur. Arrivé à La Mure, il avisa le général Marchand de l'arrivée d'Emery, et ayant su que Napoléon approchait de Gap, il revint le soir à Grenoble. Là il déplora devant le général d'artillerie Bouchu « l'entreprise du misérable aventurier », et obtint de Marchand l'envoi à Valence de deux canons et d'un caisson de munitions. Il resta dans Grenoble le 6 mars, puis retourna à Valence. En proie à l'illusion commune que Napoléon ne pourrait pénétrer dans Grenoble, Mouton-Duvernet jugea que l'Empereur essaierait de tourner la place par Die et Valence[4]. Aussi, le 7 mars, fit-il partir de Valence pour Die 150 canonniers du 4e d'artillerie à cheval, armés de fusils, mais de dispositions fort douteuses. A Die, le sous-préfet comprit sans peine qu'il ne pouvait pas plus compter sur les canonniers que sur la garde nationale de son arrondissement, tout en se persuadant, à l'imitation du général, que

1. *Lettres de 1815*, Troisième rapport du préfet des Basses-Alpes au ministre de l'Intérieur, Digne, 13 mars, 37. — *Mémoire*, etc., par Masséna, Loverdo à Masséna, Sisteron, 15 mars, 74.

2. *Mémoire*, etc., par Masséna, Loverdo à Masséna, Sisteron, 15 mars, 73.

3. *Lettres de 1815*, Mouton-Duvernet à Rostollant, Valence, 4 mars, 46.

4. *Ibid.*, Interrogatoire d'Emery, 23 février 1816, p. 84 ; Déposition de Marchand, 3 février 1816, p. 189. — *Le Procès et la Mort du général Mouton-Duvernet*, par Léon Prugnard, Paris, 1917, in-8, p. 67. — *Revue de Paris*, 1er novembre 1917 : Napoléon à Grenoble, par Arthur Chuquet, 20.

l'expédition impériale, surnommée par lui « la bulle de savon », courait sûrement à sa perte[1]. Le 8 mars, Mouton-Duvernet, accompagné par le général Quiot, commandant le département de la Drôme, se rendit à Die, et dans cette ville, le 9 mars au matin, il reçut de Bertrand une lettre où le grand-maréchal l'informait que l'Empereur, accueilli triomphalement dans Grenoble, comptait y voir « un des généraux de sa vieille et fidèle garde ». Sans doute fût-ce à partir de ce moment que les sentiments du général se modifièrent, et qu'il crut simultanément et à la victoire finale de Napoléon et à un « vœu national et bien spontané » en sa faveur[2].

III

Informé le 5 mars, vers une heure de l'après-midi[3], que Napoléon était apparu sur les côtes de Provence, Louis XVIII, avec un grand bon sens, discerna de suite dans cet événement la preuve d'un complot bonapartiste[4]. Le Conseil des ministres s'étant réuni dans la soirée, le maréchal Soult, ministre de la Guerre, qui ne semblait pas « inquiet plus que de raison », fit adopter un plan d'action militaire[5]. Le commandement des forces principales fut confié au comte d'Artois, qui partit pour Lyon, bientôt suivi par le duc d'Orléans. Au duc d'Angoulême, alors à Bordeaux, fut expédié l'ordre de se rendre à Nîmes pour s'y mettre à la tête des troupes du Midi. Le maréchal Ney fut appelé à Besançon pour diriger celles de Franche-Comté[6]. Outre

1. Noël, *Souvenirs militaires*, etc., 268. -- Chanoine Chevalier, *o. c.*, Sous-préfet de Die au préfet de la Drôme, Die, 8 mars, 144.

2. Noël, *o. c.*, 268. — Prugnard, *o. c.*, 35-38, 66-67. — Arthur Chuquet, *Revue de Paris*, *o. c.*, 19-21. — Chanoine Chevalier, *o. c.*, Mouton-Duvernet au préfet de la Drôme, Grenoble, 13 mars, 147.

3. Reiset, *o. c.*, III, 74-76.

4. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 258.

5. Reiset, *o. c.*, III, 77-78.

6. Reiset, *o. c.*, III, 77, 79.

qu'il regrettait les dotations impériales[1], il n'était pas sans ressentiments contre la cour, où sa femme, fille de Mme Auguié, femme de chambre de Marie-Antoinette, était appelée comme autrefois Aglaé par la duchesse d'Angoulême, et où de vieilles duchesses l'avaient traitée de « fille de femme de chambre »[2]. Le 7 mars Ney vint aux Tuileries, oublia ses humiliations, baisa la main du Roi, et, sur un ton exubérant, avec force gestes, protesta de son dévouement et donna pour certaine la fidélité des troupes[3]. « Sire, affirma-t-il, j'espère ramener Bonaparte dans une cage de fer »[4]. Le Roi trouva d'abord choquant le mot du maréchal : « Allons, dit-il, voilà un brave homme qui va faire de bonne besogne ; mais, pour Dieu, quel enthousiasme, nous ne lui en demandions pas tant![5] » Puis il s'égaya de la promesse de Ney, ajoutant : « C'est un singulier petit serin qu'il me ramènera là »[6]. A la cour les plaisants décidèrent que Napoléon captif serait installé à la ménagerie du Jardin des Plantes[7].

Coup sur coup, du 7 au 12 mars, les Chambres furent convoquées, les autorités militaires et civiles, et jusqu'aux « simples citoyens », eurent mission de « courir sus » à Napoléon pour l'arrêter et le traduire en conseil de guerre, tous les militaires en congé furent tenus de rejoindre leurs corps, les officiers en demi-solde se grouperaient en compagnies et en bataillons sous le nom de « gardes du Roi », toutes les gardes nationales furent mises sur pied et il fut spécialement prescrit aux Conseils généraux d'en tirer des « corps volontaires », qui, sous forme de « colonnes mobiles »,

1. *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII*, Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 4 octobre 1814, p. 19.
2. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 454. — La Valette, *o. c.*, II, 131-133.
3. Reiset, *o. c.*, III, 80.
4. *Procès du maréchal Ney*, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb48 381, Dépositions du prince de Poix et du duc de Duras. — Castellane, *Journal*, Paris, 1895, in-8, I, 280. — Macdonald, *o. c.*, 406. — Barante, *Souvenirs*, Paris, 1892, in-8, II, 105.
5. Reiset, *o. c.*, III, 81.
6. Castellane, *o. c.*, I, 280.
7. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 238.

participeraient aux efforts des troupes de ligne[1]. A grand renfort d'épithètes on s'appliqua en même temps à répandre parmi les soldats la haine de l'Empereur, et dans ce but on flatta outrageusement l'instinct de conservation. Le 7 mars, dans un ordre du jour aux gardes nationales de France, le général Dessolle les avertissait qu'avec Napoléon reparaîtraient « la conscription, le blocus continental, la guerre indéfinie »[2]. Le 8 mars Soult, tout en qualifiant Napoléon d' « aventurier » et d' « insensé », essayait, par son ordre du jour à l'armée, de surexciter contre lui les soldats « qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure »[3]. Ayant succédé à Soult, que la colère et les soupçons des royalistes avaient contraint de démissionner[4], Clarke, en un ordre du jour du 12 mars, débita contre l'Empereur une longue diatribe : « Il sait que l'Europe en armes entoure nos frontières, que le premier triomphe de son insensée et criminelle entreprise appellerait infailliblement sur nos provinces les ravages et les désastres d'une guerre générale, reporterait la ruine, la désolation et la mort dans les familles des défenseurs de la patrie, de tous les citoyens, sur tous les points du territoire ; mais qu'importe à son ambition ? »[5]. Quant à Louis XVIII, dans sa proclamation du 12 mars aux armées, il dépeignait en violentes couleurs le sort que réserverait aux soldats l'ambition cruelle de Napoléon : « ... L'ennemi de la patrie n'est-il pas aussi le vôtre ? N'a-t-il pas spéculé sur votre sang, trafiqué de vos fatigues et de vos blessures ?... Il épuiserait de nouveau la population entière pour aller aux extrémités du monde payer de votre sang de nouvelles conquêtes »[6].

A ce langage faisaient écho une nuée de pamphlets pari-

1. Collection Duvergier, XIX, Proclamation du Roi, 7 mars, 430-431 ; Ordonnance du 7 mars, 431 ; Ordonnances du 11 mars, 432-433, 436 ; Ordonnance du 12 mars, 433-435.
2. *Moniteur*, 8 mars.
3. *Moniteur*, 9 mars.
4. Reiset, *o. c.*, III, 94.
5. *Moniteur*, 15 mars.
6. *Moniteur*, 13 mars.

siens et d'adresses provinciales. « Jeunes gens, s'écrie un libelliste..., vous fûtes trop longtemps la forêt impériale du tyran, et le tyran ne se bornera pas toujours à l'abattre une fois chaque année... »[1]. Un autre affirme que Napoléon nourrit passionnément les desseins les plus homicides, et qu'il entend « enlever nos enfants pour les dévorer » : ce Corse inhumain n'a-t-il pas, d'ailleurs, égorgé les Parisiens au 13 Vendémiaire, assassiné Kléber, Pichegru, le duc d'Enghien ?[2] Le 8 mars le Conseil municipal de Carpentras exprimait « haine et mépris pour le proscrit qui, trop longtemps, fit le malheur de la France »[3]. Le 10 mars les autorités d'Yssingeaux s'emportaient contre « le dévastateur de l'univers entier »[4]; celles de Chaumont dénonçaient « cet homme qui, tombé dans l'oubli, voudrait en sortir pour aggraver les calamités dont il nous a rendus si longtemps les victimes »[5]; le Conseil municipal d'Auxerre représentait Napoléon « le glaive dans une main et la torche dans l'autre », en alléguant qu'il n'avait régné en France « que pour en épuiser les trésors et pour en dévorer les générations »[6]; le Conseil municipal d'Orange écrivait : « Il a donc osé reparaître sur le sol de la France, celui qui l'avait couverte de deuils et de larmes ! »[7]. Et l'on pourrait multiplier les mêmes redites.

Le danger s'aggravant sans cesse, les royalistes agitèrent plusieurs expédients. Certains députés et « autres hommes publics » parlèrent de nommer La Fayette commandant en chef des gardes nationales[8], quelques-uns de ses amis récla

1. *Aux Amis de la Patrie*, par Lavaud, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb^{45} 447, p. 4.
2. *Un Français à tous les Français*, par A. S. de Monferrier. Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb^{45} 446, p. 2.
3. Arch. nat., F^{1c} III, Vaucluse, 7.
4. Arch. nat., F^{1c} III, Haute Loire, 7.
5. Arch. nat., F^{1c} III, Haute-Marne, 6.
6. Registre des délibérations du 5 mai 1812 au 13 juin 1820, Mairie d'Auxerre.
7. Arch. nat., F^{1c} III, Vaucluse, 7.
8. La Fayette, *Mémoires*, V, 372.

maient pour lui un portefeuille ou tout au moins la pairie[1]. Il était encore question de « compléter » la Chambre des députés, et d'introduire dans la Chambre des Pairs les membres « les plus éminents » de l'Assemblée constituante. La nomination de commissaires royaux près de la Chambre des députés fut proposée par Laîné à l'abbé de Montesquiou, qui recruterait ces personnages parmi « des hommes connus par des principes et des écrits libéraux »[2]. Il y eut, le 11 et le 12 mars, des conférences auxquelles prirent part Laîné, Benjamin Constant et La Fayette : La Fayette recommandait de convoquer tous les représentants des assemblées nationales depuis 1789 qui étaient alors à Paris, de n'employer contre Napoléon que le duc d'Orléans, « le seul prince vraiment populaire », de nombreuses paroles furent échangées stérilement, rien ne fut adopté[3]. « La débâcle est affreuse », se confiait à lui-même Benjamin Constant le 10 mars[4]. Et le lendemain il publiait, faute de mieux, un article véhément dans le *Journal de Paris* : Buonaparte, y disait-il, a régné en tyran, il a provoqué l'invasion de la France, perdu les conquêtes réalisées avant lui, « il promet la paix et son nom seul est un signal de guerre »[5].

Dès que le débarquement de Napoléon fut connu à Paris, Maret et le parti bonapartiste agirent contre les Bourbons[6]. Le 5 mars au soir Fouché chargea le général Lallemand aîné d'obtenir du général Drouet d'Erlon que ce dernier fît partir ses troupes vers Paris, afin de provoquer la fuite du Roi[7]. Si le maréchal Mortier, gouverneur de la 16e division militaire, se trouvait dans le Nord, on le rallierait à l'entreprise, ou, sur son refus, il serait appréhendé[8]. Le maréchal

1. Pasquier, *Mémoires*, III, 144.
2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, Paris, nouvelle édit., 1829, in-8, I, 55, 100.
3. La Fayette, *o. c.*, V, 372-373.
4. *Revue des Etudes Napoléoniennes*, janvier-février 1915, in-8 : Le vrai « Journal intime » de Benjamin Constant, par Gustave Rudler, 98-99.
5. *Journal de Paris*, in-4, Bib. nat., Lc2 81, no du 11 mars.
6. Thibaudeau, *Mémoires*, 446.
7. Savary, *o. c.*, VII, 361-362.
8. Berthezène, *Souvenirs militaires*, etc., II, 347.

Davout promit de se rendre à Compiègne pour diriger les opérations[1]. Le soin d'arrêter la famille royale aux Tuileries lui avait été spécialement dévolu[2]. Tout en visitant ouvertement Maret et en se réjouissant avec lui, Fouché imaginait qu'avec l'aide des troupes de Drouet d'Erlon et de la garde nationale parisienne il lui serait possible de « proclamer un gouvernement quelconque », sans doute le duc d'Orléans[3]. Il n'abandonnait pas pour cela l'idée de favoriser l'entreprise bonapartiste, car il supposait que Talleyrand « l'avait joué » en conseillant secrètement à Napoléon de quitter l'île d'Elbe, et il se préoccupait de faire pièce à ce rival inattendu en s'attirant la reconnaissance de l'Empereur[4].

Le 6 mars, Lallemand aîné partit pour Lille, d'où Drouet d'Erlon mit en mouvement les troupes de la 16e division militaire[5]. Soudain le prince d'Eckmühl se déroba. Eut-il vent des trames de Fouché, voulait-il ne travailler qu'à coup sûr pour l'Empereur et par conséquent ne pas se compromettre plus longtemps avec le duc d'Otrante? Jugeait-il la conspiration militaire du Nord inutile au succès de Napoléon, et, dans le cas où celui-ci échouerait, ne redoutait-il point de s'exposer au courroux des Bourbons? Toujours est-il que devant le général Lallemand puîné, alors en mission à La Fère, il se déclara résolu à attendre les instructions de l'Empereur, et il l'avertit en outre « qu'il fallait tout contremander »[6]. Avant de rejoindre son frère, Lallemand puîné s'emporta contre le maréchal, lui reprocha avec violence un revirement d'autant plus honteux et néfaste que les premiers actes du complot étaient déjà accomplis. Prévenus par Lallemand puîné, Maret et ses amis tentèrent de ramener Davout, qui resta « inébranlable ». On se détermina

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 446.
2. Berthezène, *o. c.*, II, 347.
3. Savary, *o. c.*, VII, 362, 364. — Montholon, *o. c.*, II, 368.
4. Savary, *o. c.*, VII, 361.
5. Savary, *o. c.*, VII, 362.
6. Thibaudeau, *Mémoires*, 446.

alors à suspendre l'exécution du projet, et le fils de Thibaudeau, jeune homme de dix-huit ans, partit aussitôt de Paris pour avertir de cette décision les frères Lallemand[1]. Quand parvint à Laon le jeune Thibaudeau il était trop tard, et déjà Mortier, revenu en hâte de Paris à Lille, et que d'Erlon n'osa arrêter, avait donné contre-ordre aux troupes[2]. Au général Lefebvre-Desnoëttes, l'un des conjurés, d'Erlon adressa un officier pour lui apprendre l'arrivée de Mortier et ses nouveaux plans : « Je tâcherai, disait-il, d'être à Péronne le 13, tâchez d'y arriver le même jour »[3]. Mais l'émissaire de d'Erlon fut arrêté à La Fère, et d'Erlon lui-même ne tarda pas à être emprisonné à Lille[4].

Les cuirassiers de France, ex-grenadiers à cheval de la garde, revinrent à Arras[5]. Avec les chasseurs de France ou royaux, ex-chasseurs à cheval de la garde, qui avaient arraché à leurs sabretaches les fleurs de lys, Lefebvre-Desnoëttes se porta de Cambrai à La Fère, où le régiment survint dans la soirée du 9 mars, au grand étonnement du général d'Aboville, commandant l'Ecole militaire, et du major royaliste Pion des Loches, du 2e d'artillerie à pied[6]. Le 10 mars, les frères Lallemand et Lefebvre-Desnoëttes s'appliquent à entraîner les officiers et les soldats du 2e d'artillerie à pied[7]. Afin de s'emparer du parc d'artillerie, Lallemand jeune tente de séduire deux chefs de bataillon : à l'en croire, Louis XVIII, le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry avaient été assassinés, Napoléon proclamé à Paris, un gouvernement provisoire, avec Carnot pour chef, institué, Drouet d'Erlon quittait Lille avec

1. Thibaudeau, *o. c.*, 446-447.

2. Thibaudeau, *o. c.*, 447. — Savary, *o. c.*, VII, 362. — Berthezène, *o. c.*, II, 347. — Louis-Philippe d'Orléans, *Mon Journal, événements de 1815*, Paris, 1849, in-12, I, 76.

3. Pion des Loches, *Mes Campagnes*, Paris, 1889, in-12, 440.

4. Pion des Loches, *o. c.*, 441.

5. Savary, *o. c.*, VII, 363.

6. Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 78. — Reiset, *o. c.*, III, 88-89. — Pion des Loches, *o. c* , 423-424.

7. Savary, *o. c.*, VII, 363.

16.000 hommes et les troupes du Nord marchaient sur la capitale, où royalistes et bonapartistes étaient aux prises, afin d'achever la révolution[1]. Pion des Loches ne se laissa pas abuser. Il fit occuper par ses artilleurs l'arsenal, la porte de Paris, la porte de Laon, et obtint du général d'Aboville que celui-ci se dérobât aux pourparlers que voulait nouer avec lui Lallemand aîné. Lallemand jeune, avec les chasseurs, se présenta à la porte de Laon et voulut enlever les quatre compagnies d'artillerie qui la gardaient. Il ne recruta qu'un seul homme, et le régiment disparut au trot en criant *Vive l'Empereur!*[2] Entre La Fère et Fargniers Lallemand jeune captura un petit convoi d'artillerie qui venait de Vincennes[3], puis, à Chauny, il pénétra dans la caserne du 2e dragons, donna l'ordre de monter à cheval à l'escadron qui s'y trouvait : contenus par leur chef d'escadron, les cavaliers refusent de le suivre[4]. Enfin, le 11 mars, à Compiègne, Lallemand jeune et ses complices subissent un nouvel échec auprès du 6e chasseurs à cheval, que commandait le marquis de Talhouet[5]. Surpris de n'avoir point trouvé Davout à Compiègne, Lefebvre-Desnoëttes fut bientôt abandonné par le général Lion, commandant en second, et ses autres officiers, qui décidèrent de rentrer à Cambrai et pressèrent leur général de s'enfuir[6]. Le 12 mars, à Saint-Quentin, plusieurs officiers du 1er chasseurs à cheval, qui allait de Béthune à Châlons-sur-Marne, projetèrent de méconnaître l'autorité de leur colonel, de l'arrêter au besoin, de rejoindre avec leurs hommes les chasseurs royaux et de seconder avec eux la tentative de l'Empereur. Mais le colonel, Saint-Chamans, ayant appris la soumission des chasseurs royaux, put calmer momentanément le zèle bonapartiste de ses escadrons. Entre Saint-Quentin et Ham

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 148, n. — Pion des Loches, *o. c.*, 425-426.
2. Pion des Loches, *o. c.*, 431. 433, 436.
3. Pion des Loches, *o. c.*, 437.
4. Pion des Loches, *o. c.*, 439. — Reiset, *o. c.*, III, 90.
5. Savary, *o. c.*, VII, 363-364. — Reiset, *o. c.*, III, 90.
6. Thibaudeau, *o. c.*, 447. — Savary, *o. c.*, VII, 364.

le 1er chasseurs rencontra les chasseurs royaux qui, sous la conduite de Lion, retournaient à Cambrai « l'air abattu ». Lion refusa d'accéder à la proposition des officiers bonapartistes du 1er chasseurs, qui voulaient marcher avec lui sur Paris[1]. Quant aux frères Lallemand et à Lefebvre-Desnoëttes, ils s'étaient dirigés vers Soissons. Les frères Lallemand furent arrêtés par la gendarmerie, enchaînés et conduits à Laon. Lefebvre-Desnoëttes put se réfugier à Châlons-sur-Marne chez le général Rigau[2].

IV

Le 9 mars, l'Empereur avait quitté Grenoble pour Bourgoin, où il parvint dans la nuit[3]. De Grenoble à Bourgoin, puis de Bourgoin à Lyon, les paysans, par leurs acclamations, leurs chansons, leurs propos, commentaient à leur tour devant Napoléon subitement réapparu la signification sociale et politique de l'événement prodigieux dont ils étaient à la fois les témoins et les collaborateurs : l'Empereur était revenu, disaient-ils, « pour délivrer la France de l'insolence de la noblesse, des prétentions des prêtres et de la honte du joug de l'étranger »[4]. Quant au peuple et à la garnison de Lyon, ils entretenaient envers l'Empereur les mêmes dispositions que le peuple et la garnison de Grenoble. A cet égard Napoléon n'éprouvait aucun doute, et il approchait de Lyon avec gaîté, en raillant les préparatifs du comte d'Artois et du duc d'Orléans[5], que le maréchal Macdonald avait rejoints dans la soirée du 9 mars[6].

1. Saint-Chamans, *o. c.*, 277-280.
2. Pion des Loches, *o. c.*, 450-451.
3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 56.
4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.
5. *Ibid.*
6. Duc d'Orléans, *Mon Journal*, etc., I, 35.

A Lyon se trouvaient les 20e et 24e de ligne et le 13e dragons. Les colonels avaient fait savoir que très probablement leurs soldats n'engageraient point le feu contre les troupes de Napoléon. Dans la nuit du 9 au 10 mars des émissaires de l'Empereur pénétrèrent dans la ville et communiquèrent avec la garnison[1]. Le 10 mars au matin, sous la pluie, Macdonald passa les régiments en revue sur la place Bellecour ; personnellement acclamé, Macdonald parla aux troupes de leurs obligations, de leur honneur, des calamités que vaudrait à la France « une reprise d'armes », cria *Vive le Roi !* et n'obtint partout que « le plus morne silence ». Le maréchal fit chercher le comte d'Artois. Celui-ci s'avança vers un vieux sapeur du 13e dragons, mais, malgré les bienveillants propos du prince, malgré les exhortations du colonel et de plusieurs officiers, le sapeur demeura muet, « les yeux fixes, la bouche béante »[2]. Macdonald avait encore quelque espoir dans les officiers. Il les convoqua tous chez lui, à l'hôtel de l'Europe. Pendant deux heures le maréchal tenta de les rattacher au Roi, reconnut les fautes du gouvernement envers l'armée, chercha à atténuer les torts de Louis XVIII, garantit que ce dernier, « mieux éclairé », saurait améliorer les institutions militaires. Fort librement, les officiers répétaient leurs griefs, les grades, les décorations indignement prodigués, les services méconnus, la Maison du Roi recrutée parmi de tout jeunes nobles ayant rang d'officiers. Macdonald essaya d'éveiller parmi eux le sentiment de leur responsabilité envers le pays, en montrant que leur infidélité préparait un avenir orageux, plein de menaces pour la France et pour eux-mêmes, et sans doute « des malheurs incalculables » : ils étaient résolus à « en courir les chances ». En vain le colonel Esnard, du 20e de ligne, proposa d'armer les officiers de son régiment et de les diriger lui-même contre la colonne impériale. A la fin les officiers affirmèrent qu'ils ne feraient point tirer sur les troupes venues de Grenoble. Très inquiet pour la sécurité

1. Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 37-38.
2. Macdonald, *Souvenirs*, 337.

du comte d'Artois, le duc de Tarente, à l'archevêché, conjura le prince de repartir pour Paris. Imitant le duc d'Orléans, qui avait quitté Lyon dès sept heures et demie du matin, le comte d'Artois ne tarda guère à remonter en voiture [1].

Le pont de la Guillotière avait été barricadé et un détachement y avait pris position, Vers deux heures de l'après-midi parurent des cavaliers du 4e hussards, qui formaient l'avant-garde de Napoléon. Autour d'eux s'avançaient les jeunes gens du faubourg. Les soldats qui gardaient le pont et les hussards se mirent aussitôt à démolir de concert la barricade. Macdonald survint avec le général Digeon, gouverneur de Lyon, et plusieurs généraux et officiers, il harangua les hussards, qui, tout en continuant de se frayer passage, lui répondaient : « Tout cela est bel et bon, Monsieur le maréchal, mais vous, qui êtes un si brave homme, vous devriez bien tout simplement quitter les Bourbons et vous joindre à nous ; nous vous mènerions vers l'Empereur, qui serait charmé de vous revoir » [2]. Pendant ce temps, deux bataillons du 20e de ligne, avec le colonel Esnard, se portaient, sur l'ordre du maréchal, de la place Bellecour au pont de la Guillotière. Ils vociféraient furieusement *Vive l'Empereur !* et le long des quais la foule répétait le même cri. La barricade rompue, les hussards se mêlèrent aux fantassins, qui agitaient leurs shakos au bout de leurs baïonnettes [3]. Il ne restait d'autre ressource à Macdonald et à ses compagnons que de s'enfuir au galop. Encore furent-ils quelque temps poursuivis par cinq hussards assez ivres, qui avaient pris par le pont Morand et le quai de la Saône. A neuf heures du soir, Napoléon, entouré d'une « immense

1. *Lettres de 1815*, Macdonald à Clarke, Lyon, 10 mars 1815, onze heures du matin, 195 ; Lettre du colonel Esnard, Issoire, 25 novembre 1815, 201-202. — Macdonald, *o. c.*, 338-341. — Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 37, 48.

2. *Lettres de 1815*, Macdonald à Clarke, Paris, 13 mars 1815, cinq heures et demie du matin, 197-198. — Macdonald, *o. c.*, 344. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 158. — Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 49.

3. *Lettres de 1815*, Lettre du colonel Esnard, 202. — Macdonald, *o. c.*, 345-346. — Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 49.

population », traversa la Guillotière, puis s'établit à l'archevêché. Sur son passage retentissaient les acclamations frénétiques des canuts et autres artisans, qui criaient *Vive l'Empereur ! A l'échafaud les Bourbons ! A mort les royalistes ! A bas la calotte !*[1]

C'est à Lyon que l'Empereur commença à violer sa nature, à négliger le caractère et à altérer la signification du mouvement plébéien et militaire qui le ramenait au trône. Au lieu de demeurer un César applaudi et soutenu par les soldats et par le peuple des campagnes et des villes, au lieu de consolider le pouvoir dictatorial que les paysans et les ouvriers lui abandonnaient avec un tumultueux amour, le voilà qui incline vers les théories bourgeoises, et se répand en formules empruntées au langage de Benjamin Constant et de La Fayette. Cet Empire autoritaire qu'il vient de reconquérir, il le désapprouve, il le désavoue, il promet de le muer rapidement en un régime oligarchique, à base constitutionnelle. Nul doute que La Bédoyère et Fleury de Chaboulon, interprètes de Maret et autres bonapartistes libéraux, n'aient puissamment aidé l'Empereur à se méconnaître et à obscurcir en lui l'image de la France. A Grenoble, La Bédoyère exposait à Napoléon que les Français, rassasiés d'ambitions conquérantes et d'absolutisme, voulaient simplement, après les grands malheurs de 1813 et 1814, vivre « libres et heureux »[2]. A Lyon, le soir du 10 mars, Napoléon est confirmé par Fleury de Chaboulon dans l'opinion que la France ressentait impérieusement « le besoin d'être libre », il reconnaissait la nécessité d'adapter son gouvernement aux « idées libérales ». Lutter contre la France ainsi émancipée, ce serait renouveler « le pot de terre contre le pot de fer ». Certes, il constituerait un pouvoir fort, mais laisserait à la liberté « la bride sur le cou »,

1. Macdonald, *o. c.*, 347. — *Correspondance de Napoléon*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 158-159. — J. Guerre, *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815*, Lyon, 1816, in-8, p. 194-195.

2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 141.

tout en veillant à éviter l'anarchie et ses effets, c'est-à-dire le « despotisme des républicains, le plus fécond de tous en actes tyranniques, parce que tout le monde s'en mêle »[1]. Aussi, le 11 mars, devant les diverses autorités de Lyon, Napoléon se représenta comme tout à fait converti aux idées constitutionnelles, très désireux de « concourir avec tous les représentants de la nation à la formation d'un pacte de famille qui conservera à jamais la liberté et les droits de tous les Français ». Il condamna la Charte, et aux arrière-pensées qu'il prêtait à Louis XVIII, il opposa, sur un ton de satisfaction et de confiance, une doctrine irréprochablement libérale. « Je ne veux point, comme Louis XVIII, vous octroyer une Charte révocable, je veux vous donner une constitution inviolable, et qu'elle soit l'ouvrage du peuple et de moi »[2]. De là cette convocation pour le mois de mai des collèges électoraux des départements, en vue de « corriger et modifier » les constitutions napoléoniennes, cet appel où Napoléon invite flatteusement les Français à un vaste travail de réorganisation constitutionnelle « selon l'intérêt et la volonté de la nation »[3].

A Lyon, l'Empereur n'oublie pas de satisfaire et de tranquilliser les Français qui haïssaient les émigrés et la féodalité, il contente particulièrement les acquéreurs de biens nationaux. Il prononce la dissolution de la Chambre des Pairs et de la Chambre des députés en inculpant les opinions féodales d'une partie de leurs membres, il abolit les titres féodaux, il expulse les émigrés irrégulièrement rentrés en France. Par un décret capital, il annule la loi du 5 décembre 1814, en restituant au domaine de l'Etat, à la Légion d'honneur, aux hospices, aux communes et à la Caisse d amortissement les biens d'émigrés qui, « au détriment de l'intérêt national », avaient été transférés à leurs ex-propriétaires ou à leurs héritiers. Ainsi Napoléon, en maintenant la législation révolutionnaire, endormait parmi

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 160-161.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 167.
3. *Correspondance de Napoléon I^er^*, 21686, Décret, Lyon, 13 mars.

de très nombreux Français la hantise d'une dépossession brutale que la première Restauration avait maladroitement engendrée. De même, rien n'était plus conforme aux sentiments de l'armée, rien ne récompensait mieux son ardeur bonapartiste et ne préparait avec plus d'habileté sa défection totale que la suspension et le renvoi à leur domicile de tous les officiers émigrés, le licenciement de l'orgueilleuse Maison du Roi et la disgrâce, au profit de la Légion d'Honneur, des décorations royales[1].

Quant à la question extérieure, Napoléon savait de Fleury de Chaboulon que l'on prévoyait dans le pays un rapprochement de l'Autriche, sans que les Bourbons eussent chance d'être soutenus par Alexandre[2]. Sûr de son effet, Napoléon reste fidèle à sa tactique, mais, semble-t-il, il tempère la précision de ses propos, il revise ses formules, comme s'il commençait à craindre qu'il n'abusât inconsidérément de la crédulité publique. Rapportant les explications de Napoléon lors de ses audiences du 11 mars, un observateur royaliste signale à cet égard un jeu de diplomatie circonspecte : l'Empereur « ne parla qu'avec une réserve étudiée de l'appui qu'on lui supposait dans l'étranger, mais cette réserve même se manifestait de manière à inspirer plus de confiance que ne l'auraient fait des assertions plus positives, et chacun se retira persuadé qu'il était au moins d'accord avec l'Autriche »[3]. Le 11 mars encore il envoie, entièrement rédigée de sa main, une seconde lettre à Marie-Louise[4]. Sur le point de quitter Lyon, Napoléon continue à fortifier l'illusion d' « intelligences » avec l'Autriche, en insérant dans le plus fameux des décrets du 13 mars qu'à l'Assemblée extraordinaire du Champ de Mai les collèges électoraux des départements uniront à leur

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21686, Décret, Lyon, 13 mars. — Collection Duvergier, XIX, 449-450.

2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 165.

3. J. Guerre, *o. c.*, 199.

4. *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII*, Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 23 mars, 363. — *Correspondance du comte de Jaucourt avec Talleyrand*, Talleyrand à Jaucourt, Vienne, 23 mars, 244.

rôle constituant le devoir d' « assister au couronnement de l'Impératrice, notre chère et bien-aimée épouse, et à celui de notre cher et bien-aimé fils »[1]. En réalité, à Lyon, l'Empereur songeait surtout à l'imminence d'une guerre avec l'Europe, et aux premières mesures destinées à la soutenir. Il avait appris dans cette ville que, contrairement à l'un de ses espoirs, souverains et plénipotentiaires demeuraient encore rassemblés à Vienne et y poursuivaient leurs délibérations[2]. Il pressait sa marche vers Paris, voulait pénétrer dans sa capitale avant que les troupes anglaises de Belgique aient eu le temps « de se mettre en mouvement »[3]; il s'attendait dans le Nord à un commencement d'invasion, et il escomptait, avec une clairvoyance remarquable, l'occupation de Lille par les Anglais[4]. Et même à quelques-uns ses décrets du 13 mars parurent inspirés par le souci de ressusciter en France, devant le Congrès menaçant, « l'énergie qu'elle avait montrée vingt-trois ans auparavant contre la première coalition »[5].

Déjà Napoléon dispose à Lyon de onze régiments, à savoir les 5e, 7e, 11e, 20e, 24e, 36e et 72e de ligne, le 4e d'artillerie à pied, le 3e génie, le 4e hussards et le 13e dragons. A l'avant-garde il place le 7e de ligne, les autres unités forment une division mixte d'infanterie, artillerie et génie, sous le général Jeannin, une division d'infanterie, sous le général Brayer, et une brigade de cavalerie[6]. Certain que d'autres régiments ne tarderont point à accroître ce corps d'armée, il crée d'avance une troisième division, sous le général Girard, avec le 7e de ligne, trois régiments de Ney, les 60e, 77e et 81e, et le 14e, alors dans l'Yonne[7]. Tout en organisant ses troupes il songe à protéger ses derrières, et dans ce but il envoie en

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21686, Décret, Lyon, 13 mars.
2. Mollien, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, Paris, 1898, in-8, III, 423.
3. Montholon, *o. c.*, II, 48.
4. Gourgaud, *o. c.*, I, 381.
5. Mollien, *o. c.*, III, 423.
6. *Lettres de 1815*, Composition de l'armée à la date du 12 mars, 206-207.
7. *Ibid.*, Ordre au général Girard, Lyon, 13 mars.

mission extraordinaire dans la 7e division militaire le général Mouton-Duvernet, accouru vers lui à Lyon[1]. Il peut compter sur le maréchal Suchet, qui, de Strasbourg, lui a envoyé un exprès pour l'avertir de son dévouement[2]. Enfin, fort satisfait d'apprendre que Ney avait un commandement, « parce qu'il connaissait la faiblesse et la mobilité de son caractère », il lui fit écrire par Bertrand[3]. Désormais l'Empereur sent toute la force du « délire[4] » qu'excite sa rentrée en France, et en ressaisissant le commandement militaire il mesure entièrement la débilité du gouvernement royal.

V

Le 13 mars, l'abbé de Montesquiou disait dans son exposé à la Chambre des députés : « Le maréchal Ney réunit ses légions, et porte dans cette cause cette fermeté de caractère et de principes qui l'ont toujours illustré »[5]. Les événements allaient bientôt démentir cruellement ces allégations malheureuses.

D'abord les soldats de Ney ne voulaient plus obéir aux Bourbons. Le 76e de ligne donna l'exemple de la sédition. Le 12 mars, à Bourg, le régiment est accueilli par une partie de la population aux cris de *Vive l'Empereur !*, il se mutine, le préfet de l'Ain, Capelle, s'enfuit. Puis des soldats du 76e et des bonapartistes de la ville se rendent chez le maréchal de camp Gauthier, commandant le département de l'Ain, réclament qu'il fasse distribuer du vin au régiment, arborer le drapeau tricolore et illuminer la ville. Gauthier refuse, mais il est bientôt entouré d'une garde de caporaux et de soldats, et obligé de partir le 13 mars avec le régiment, qui

1. Chanoine Chevalier, *o. c.*, Mouton-Duvernet au préfet de la Drôme, Grenoble, 13 mars, 146-147. — Cf. Prugnard, *o. c.*, 45.
2. Gourgaud, *o. c.*, I, 492.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 178.
4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 178.
5. *Moniteur*, 14 mars.

rejoignit Napoléon à Chalon-sur-Saône[1]. D'autre part Ney, arrivé à Lons-le-Saulnier dans la nuit du 11 au 12 mars, recevait le 12 mars, après dîner, les proclamations de l'Empereur et de la garde impériale à l'armée. L'un de ses lieutenants, le général de Bourmont, commandant la 6e division militaire, en donna lecture. Aux phrases superbement pittoresques : « La victoire marchera au pas de charge. L'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame », Ney et Bourmont se livrent à quelques remarques, le maréchal observe : « On n'écrit plus comme cela ; le Roi devrait écrire dans ce genre-là ; cela plairait davantage aux troupes »[2]. Déjà le prince de la Moskowa, à son insu, subissait l'ascendant de son ancien chef, bien qu'il exprimât la volonté de « faire une traque et courir droit à la bête »[3]. Le 13 mars, très surexcité, il disait qu'il ne voulait avec lui « ni pleurnicheurs ni pleurnicheuses »[4], qu'il tirerait « le premier coup de fusil », et que, si un soldat bougeait, il le transpercerait de son sabre[5]. Ecrivant au maréchal Oudinot, Ney « répondait encore de la fidélité des soldats et des officiers »[6].

Le 14 mars, avant l'aube, Ney fut visité à l'hôtel de la Pomme d'Or par le préfet de l'Ain. Ce dernier apprit au maréchal que le 76e de ligne s'était ébranlé pour rallier les troupes impériales, et que Napoléon, dont l'arrivée à Mâcon était fort probable, avait sous la main environ 15.000 hommes[7]. Outre que Ney ne disposait que de 5.000 hommes, la défection du 76e paraît l'avoir particulièrement troublé, d'autant mieux qu'elle fut considérée comme « un signal d'insurrection générale »[8] dans son corps d'armée. Fallait-

1. *Procès du maréchal Ney*, Déposition du maréchal de camp Gauthier.
2. *Lettres de 1815*, Déposition du marquis de Soran, 248.
3. *Ibid.*, Extrait, etc., par le général Jarry, 218.
4. *Ibid.*, Déposition de M. de Grivel, 243.
5. *Ibid.*, Déposition du marquis de Soran, 250.
6. *Ibid.*, Déposition du baron de Préchamps, 266.
7. *Ibid.*, Déposition du baron Capelle, 235-236.
8. *Ibid.*, Déposition du baron de Préchamps, 263.

il, comme l'indiquait Capelle, battre en retraite sur Lyon et Grenoble, y rétablir l'autorité du Roi et appeler des troupes suisses vers Chambéry ? Ney rejeta ces projets, mais lui-même proposait un bizarre moyen d'action, qui trahissait son embarras et son découragement : le Roi, pour animer les soldats, n'avait suivant lui d'autre ressource que de se faire porter à leur tête « sur un brancard ». En même temps la fidélité du maréchal se dissolvait, il se sentait subjugué par une ingouvernable fatalité : dans la « fureur révolutionnaire » qui éclatait, ses soldats ne le suivraient pas. « Que voulez-vous, dit-il encore au préfet, je ne puis arrêter l'eau de la mer avec la main ! »[1] Et, montrant combien son âme militaire vibrait d'émotion devant le glorieux retour de l'Empereur, il ajouta : « Ceci retentira jusqu'au Kamtchatka »[2]. Les émissaires de Napoléon firent le reste. Avec des journaux de Grenoble et de Lyon ils apportaient au maréchal les proclamations impériales et surtout une lettre de Bertrand. Dans ce texte perdu, mais dont Fleury de Chaboulon et Savary ont conservé la substance, Bertrand insistait essentiellement sur l'enthousiasme des soldats, les ralliements successifs des troupes à Napoléon, l'odieuse stérilité d'une lutte fratricide et la grave responsabilité qui pèserait sur le maréchal au cas où il se déciderait à provoquer inutilement l'effusion du sang français[3]. Par suite la défection de Ney s'explique principalement, en conformité avec la lettre du grand-maréchal, par des arguments militaires, fondés sur la disproportion numérique et l'état moral de ses régiments. Cette défection, Ney la consomma aussitôt en rédigeant lui-même une proclamation passionnément bonapartiste[4].

Quelques heures après, Ney fit appeler ses deux division-

1. *Lettres de 1815*, Déposition du marquis de Soran, 251.
2. *Ibid.*, Déposition du baron Capelle, 235-236.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 178. — Savary, *o. c.*, VII. 356.
4. *Revue des Etudes Napoléoniennes*, janvier-juin 1915, t. VII : Ney à Lons-le-Saulnier, etc., par Henri Chouet, qui renvoie notamment à l'article de Frédéric Masson, « Le Maréchal Ney du 13 au 20 mars 1913 », dans *L'Echo de Paris* du 21 septembre 1913.

naires, Bourmont et Lecourbe. Le maréchal exposa d'abord que la cause des Bourbons « était perdue »[1], que Louis XVIII avait sans doute pris la fuite[2]. Sur une table, « écrite à la main », était la proclamation du maréchal. Il la lut à ses interlocuteurs, et annonça qu'il en donnerait lecture aux troupes. Bourmont répliqua à son chef que même si le gouvernement royal disparaissait « il ne fallait pas donner à la France un enragé qui la perdrait, et qui le ferait tuer lui-même peut-être le premier ». Lecourbe parla de sa reconnaissance pour le Roi, qui l'avait bien traité, dit encore qu' « il avait de l'honneur ». Ney allégua alors « les humiliations qu'il avait éprouvées »[3]. Utilisant les propos d'un négociant venu de Lyon et ceux des émissaires eux-mêmes[4], y mêlant aussi de fabuleuses précisions sur le complot bonapartiste, dont quelque écho lui était parvenu, Ney, au cours de l'entretien, raconta que sa détermination était préméditée. Les maréchaux, suivant lui, s'étaient entendus pour déposer le Roi, ils avaient songé au duc d'Orléans, mais la reine Hortense et d'autres conspirateurs les avaient contraints de rappeler Napoléon. Ney ajoutait qu'un commissaire « avait été envoyé par l'Autriche à l'île d'Elbe ; que ce commissaire avait obtenu de Bonaparte un engagement d'être plus sage » et que « des conditions » avaient été stipulées entre eux[5]; ce commissaire, le général Koller, s'était même présenté au nom des Alliés, chargé par eux d'aviser l'Empereur de leurs intentions : Napoléon pourrait librement renverser les Bourbons, il abandonnerait toute idée de guerre, et dès qu'il aurait publié une constitution libérale Marie-Louise et le roi de Rome lui

1. *Lettres de 1815*, Déposition du baron Capelle, 235.
2. *Procès du maréchal Ney*, Déposition de Bourmont.
3. *Procès du maréchal Ney*, Déposition de Bourmont. — *Lettres de 1815*, Déposition du baron Capelle, 237-239.
4. *Lettres de 1815*, Déposition de Boulongne, 257-258. — *Procès du maréchal Ney*, Premier interrogatoire de Ney.
5. *Lettres de 1815*, Déposition du baron Capelle, 237-238, 240; Extrait, etc., par Jarry, 219.

seraient rendus[1]. Tel était ce surprenant amalgame, astucieusement combiné par Ney pour mieux justifier sa conduite et attirer plus aisément ses deux lieutenants à la cause impériale.

Tandis que les émissaires de Napoléon répandaient dans Lons-le-Saulnier les proclamations impériales et racontaient que la famille royale s'était enfuie de Paris[2], Ney fit assembler sur la place d'Armes ses troupes, 60e et 77e de ligne, 5e dragons et 8e chasseurs, en tout quatre bataillons et six escadrons. Il était dix heures et demie du matin. Ney, Bourmont, Lecourbe et leurs états-majors parurent. Croyant que le maréchal voulait « parler contre l'Empereur et demander un nouveau serment »[3], les officiers étaient livides, les soldats plongés dans « le silence le plus morne »[4]. Ney et ses compagnons se placèrent au milieu du carré que formait l'infanterie, ayant autour d'eux les officiers et sous-officiers de la cavalerie[5]. Après un roulement de tambours le maréchal, l'épée à la main, lut sa proclamation : la cause des Bourbons étant « à jamais perdue », Napoléon, défenseur de la liberté et de l'indépendance nationales, règnerait à nouveau sur la France, et lui, Ney, allait conduire ses soldats à « cette phalange immortelle » qui marchait avec l'Empereur sur Paris[6]. A ces mots éclatent parmi les soldats les cris de *Vive l'Empereur!*, Ney, poussant la même acclamation et brandissant son chapeau, se met à embrasser les officiers et les soldats les plus rapprochés, entre autres les tambours et les fifres. Au milieu de ces transports, plusieurs officiers, tels que le chef de bataillon Levavasseur, aide de camp du maréchal, restaient stupéfaits et indignés; le chef d'escadron de gendarmerie de Beauregard repoussa l'accolade de Ney, et le comte de Grivel, inspecteur général des

1. *Procès du maréchal Ney*, Premier interrogatoire de Ney.
2. *Lettres de 1815*, Déposition du baron de Préchamps, 264-266.
3. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 84.
4. *Lettres de 1815*, Déposition du baron de Préchamps, 264.
5. *Ibid.*, Déposition de M. de Grivel, 244.
6. V. les divers textes de la proclamation dans l'article précité de Henri Chouet.

gardes nationales du Jura, regagnait avec colère sa demeure. Ney, la physionomie altérée, les larmes aux yeux, dit ensuite à l'ordonnateur Cayrol : « Il y a trois mois que je savais cela de l'île d'Elbe »[1], puis il fit défiler les troupes, qui avaient repris la cocarde tricolore et arboraient plusieurs aigles[2]. Sur l'ordre du maréchal, l'adjudant-commandant de Préchamps, chef d'état-major de Bourmont, partit aussitôt « pour le quartier-général de Bonaparte », avec mission de régler la marche et la subsistance des régiments de Ney[3]. Le 15 mars arriva à Lons-le-Saulnier l'un des aides de camp du maréchal, le colonel Clouet : d'accord avec Bourmont et Lecourbe il tenta de ramener Ney à ses engagements envers le Roi, mais le maréchal répondit avec emportement que « son parti était pris »[4]. A Paris, dans l'ignorance de ces événements, l'opinion royaliste espérait fermement dans le zèle de Ney, escomptait une jonction entre les troupes du maréchal et celles du général Dupont, et présumait que le 16 mars le prince de la Moskowa livrerait bataille à Napoléon près de Mâcon ou de Chalon-sur-Saône[5].

VI

Napoléon maître de Grenoble et de Lyon, la monarchie se trouvait dans une situation très périlleuse. Avant tout le Roi et ses partisans jugèrent indispensable de changer le ministère. Il parut instant à Louis XVIII et aux royalistes « exagérés » d'acquérir la collaboration de Fouché[6]. Sur

1. *Procès du maréchal Ney*, Dépositions de Bourmont, Lecourbe, La Génetière, Beauregard, Cayrol. — *Lettres de 1815*, Rapport fait par M. Levavasseur, etc., 224 ; Déposition de M. de Grivel, 244. — Reiset, *o. c.*, III, 110.

2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 84.

3. *Lettres de 1815*, Déposition du baron de Préchamps, 264.

4. Reiset, *o. c.*, III, 109.

5. M. H. Weil, *o. c.*, II, Comte de La Tour du Pin à son père, Paris, 16 mars, 383.

6. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, I, 88, 90-91, 95, 98-100.

l'ordre du monarque, malgré les répugnances de Lainé et de Benjamin Constant, le chancelier Dambray vint consulter Fouché le 13 mars. Fouché lui dit : « Si j'avais été ministre de la Police, jamais Bonaparte n'aurait mis le pied en France. Aujourd'hui aucune puissance humaine ne l'empêcherait de venir jusqu'à Paris. Il n'y entrerait cependant pas, si vous aviez seulement à lui opposer quatre bons régiments bien sûrs; mais vous ne les avez pas, et d'après cela un seul parti vous reste à prendre, c'est de quitter Paris et d'aller à Toulouse. Surtout ne tournez point du côté du Nord, et ne vous approchez pas des frontières de la Belgique ». Le duc d'Otrante consentit pourtant à recommander l'essai d'un ministère capable de « gagner la confiance des masses », c'est-à-dire qui pût les rassurer tant sur le maintien des droits issus de la Révolution que sur la conservation des biens nationaux : ainsi, parmi les causes qui faisaient périr la première Restauration, Fouché rangeait très judicieusement la peur d'une vaste expropriation foncière[1]. Sans doute l'entrevue de Dambray et de Fouché ne fut-elle point ignorée, car le même jour fut annoncée à Paris la constitution d'un ministère, avec le duc de Richelieu à l'Intérieur, Fouché à la Police, Voyer d'Argenson à la Chancellerie et même Carnot à la Guerre[2]. Le 14 mars Dambray revint chez Fouché. Cette fois l'ex-conventionnel était invité à désigner lui-même au Roi les personnages qu'il croyait les plus aptes à maîtriser la crise et à « repousser et anéantir l'ennemi du genre humain ». Fouché fit l'éloge du duc de Richelieu et conseilla, comme ultime ressource, de le placer à la tête du futur gouvernement. Enfin, le 15 mars, en une troisième entrevue, Dambray sollicita Fouché, au nom du Roi, d'entrer dans un ministère présidé par le duc de Richelieu. Le duc d'Otrante argua qu'en acceptant il serait regardé comme un traître par le parti révolutionnaire, et qu'il deviendrait dès lors

1. Benjamin Constant, *o. c.*, I, 96-97. — Ferrand, *Mémoires*, 126. — Baron Despatys, *o. c.*, 313.

2. Barante, *Souvenirs*, II, Benoist à Barante, Paris, 14 mars, 108.

fort nuisible aux intérêts de Louis XVIII : suivant lui, c'était une quinzaine de jours auparavant que sa coopération au gouvernement eût été raisonnable et utile, à une heure où Napoléon n'avait point encore gagné ses anciens ennemis les jacobins par ses déclarations et ses émissaires. En réalité Fouché sentait que la partie était momentanément perdue pour la Restauration[1]. Le soir du 15 mars, à l'insu du Roi, le comte d'Artois donna rendez-vous à Fouché chez la princesse de Vaudémont. Fouché y confirma son refus de devenir le ministre de Louis XVIII, et s'avéra impuissant à arrêter la marche de l'Empereur. On lui prêta cette parole à la fin de l'entretien : « Sauvez le Roi ! Je me charge de sauver la monarchie[2]. »

La conduite de Fouché inquiéta Louis XVIII. En la rapprochant de la conspiration militaire du Nord, le Roi considéra que Fouché servait la cause bonapartiste, et il décida en conséquence, dans la nuit du 15 au 16 mars, l'arrestation du duc d'Otrante et de plusieurs personnages jugés dangereux pour la monarchie, tels que Davout, Maret, La Valette et Flahaut. Le favori Blacas établit lui-même la liste. A Bourrienne, en faveur duquel, le 13 mars, avait été rétablie la préfecture de police, revint le soin de capturer Fouché. Opération difficile, à laquelle le Roi lui-même croyait fort peu. Bourrienne, dit-on, d'accord avec Savary, voulait enfermer le duc d'Otrante au château de Saumur, d'où sans doute les Vendéens « ne le laisseraient pas revenir » : ainsi place nette serait faite à Savary pour le ministère de la Police et à Bourrienne lui-même pour la préfecture de police, quand Napoléon aurait définitivement triomphé. Dans la matinée du 16 mars, comme Fouché sortait en voiture, l'inspecteur général de police Foudras et ses agents lui exhibent l'ordre d'arrestation, signé Bourrienne, préfet de police. Fouché ne perd point son sang-froid : « Comment, dit-il, mais cet ordre est nul, il ne signifie rien ;

1. Baron Despatys, *o. c.*, 314-316.
2. Baron Despatys, *o. c.*, 316-317. — Thibaudeau, *Mémoires*, 449.

il vient du préfet de police, mais il n'y a plus de préfet de police ! » Il revient à son hôtel de la rue Cérutti, fait prévenir, dans la rue Le Peletier, l'un des postes de la garde nationale, reçoit les deux commandants, Gilbert de Voisins et Tourton, leur allègue sa récente entrevue avec le comte d'Artois et leur demande de s'informer aux Tuileries. Appuyant les dires de Fouché, le comte d'Artois avise Tourton qu'il a eu avec le duc d'Otrante une conférence nocturne, mais le Roi répond : « J'ai connaissance du mandat, qu'on l'exécute ! ». Pendant ce temps Fouché jouait Foudras. Il l'entraîne dans un sombre couloir, pénètre par une porte dérobée dans sa chambre à coucher et en fixe la targette, laissant le policier en pleine obscurité. Puis, au moyen d'une échelle, il descend dans le jardin de la reine Hortense, y atteint une porte qui donne dans la rue Taitbout, en brise le cadenas avec une pierre, sort librement et se réfugie chez Lombard-Tarradeau, ex-secrétaire général du ministère de la Police. Foudras et ses agents fouillèrent en vain l'hôtel de l'heureux fugitif[1]. Très complaisamment pour le parti bonapartiste, Bourrienne s'abstint de toute autre arrestation, et se contenta de faire surveiller Davout. Les partisans de l'Empereur, en outre, avaient été avertis des projets royaux d'incarcération par l'ex-conventionnel Tallien, qui remplissait auprès de d'André les louches fonctions de « conseiller officieux »[2].

A la Chambre des députés le 16 mars fut jour de séance royale. Louis XVIII exposa aux députés que les puissances étrangères demeureraient fidèles « aux traités qui nous ont rendus à la paix », c'est-à-dire qu'elles feraient la guerre à Napoléon, il accusa son rival de songer au rétablissement d'un « joug de fer ». Puis le comte d'Artois et les princes, salués comme le Roi par des acclamations, jurèrent fidélité à la Charte. Après le départ du Roi, le président Lainé, en un discours soigneusement étudié, disserta sur Napoléon et

1. Baron Despatys, *o. c.*, 317-322. — Bourrienne, *o. c.*, X, 274-279.
2. Bourrienne, *o. c.*, X, 279. — Thibaudeau, *Mémoires*, 438, 449.

sur les conséquences d'une révolution d'autant plus probable que le *Moniteur* du 15 mars reconnaissait la présence de l'Empereur à Lyon et que ce même journal, le 16, signalait des soulèvements bonapartistes à Mâcon, à Tournus, à Chalon-sur-Saône et à Dijon. Laîné se plaça surtout au point de vue constitutionnel, en montrant la Charte menacée par le tempérament despotique de Napoléon. « Le despotisme est l'impérieux besoin de son caractère ; et quand il aurait appris que le despote lui-même y trouve sa ruine, il serait encore maîtrisé par sa position. » La question de la guerre lui inspira aussi de longs développements. Pour Laîné comme pour le Roi, le retour de Napoléon est le signal d'une conjuration européenne. Des temps belliqueux, au surplus, ne sauraient déplaire à un tel homme : « Le sang de la guerre est son élément. » Laîné terminait en un mouvement théâtral. Peut-être les souverains de l'Europe inaugureraient-ils les hostilités, et, dans cette conjoncture, le pays subirait encore de terribles calamités : « L'âme la plus stoïque s'en effraie, car les imaginations sont encore éclairées par l'incendie de Moscou, et j'en vois la fatale lumière se réfléchir sur les colonnes du Louvre[1]. »

Avant et surtout après la séance du 16 mars, Blacas, La Fayette, Chateaubriand, Marmont, délibérèrent sur un problème de plus en plus pressant : le Roi quitterait-il ou non la capitale ? Blacas souhaitait que Louis XVIII, assis dans une calèche découverte, et les Pairs et députés, à cheval, se rendissent en cortège à la rencontre du Corse « pour lui demander ce qu'il venait faire »[2]. Suivant Marmont, il fallait que le Roi et sa Maison restassent enfermés au palais des Tuileries, et mettre le palais en défense de façon qu' « une batterie de pièces de gros calibre » fût seule capable de le démolir[3]. Et Marmont se flattait de tenir six semaines, pendant lesquelles les princes rassembleraient

1. *Moniteur*, 17 mars, séance du 16 mars.
2. Vitrolles, *Mémoires*, Paris, 1883, in-8, II, 320-321. — Bourrienne, *o. c.*, X, 269-270.
3. Marmont, *o. c.*, VII, 87.

des troupes[1]. Mais si Napoléon emportait la place, la sécurité du Roi serait-elle hors de doute ? Sur ce point les avis différaient. Au dire du maréchal, Napoléon, qui n'avait « rien de cruel ni de sanguinaire », ne chercherait nullement à faire périr Louis XVIII, puisque son frère, ses neveux, ses cousins, c'est-à-dire autant de prétendants éventuels, demeureraient libres[2]. Chateaubriand, lui, ne prêtait point à l'Empereur des sentiments aussi débonnaires, il voyait même dans la mort du Roi un avantage pour la cause royaliste et pour les doctrines libérales. Si le Roi, disait-il, « doit mourir, qu'il meure digne de son rang ; que le dernier exploit de Napoléon soit l'égorgement d'un vieillard. Louis XVIII, en sacrifiant sa vie, gagnera la seule bataille qu'il aura livrée ; il la gagnera au profit de la liberté du genre humain »[3]. Plus opportunément, certains conseillaient de transporter successivement le Roi au Havre, à Granville, à Jersey ; d'autres indiquaient Lille et surtout la Vendée, Bordeaux ou même Toulouse. Vitrolles exposait longuement les avantages de La Rochelle[4].

C'est au milieu de ces discussions que le 17 mars au matin le Roi apprit la défection de Ney. Il en fut confondu, et s'écria avec indignation : « Quel misérable ! Il n'y a donc plus d'honneur ! »[5]. L'événement d'abord tenu secret, le *Moniteur*, le 17 mars, vantait encore l'ardent royalisme de Ney : le maréchal, disait-il, « est parti à la rencontre de l'ennemi, qu'il brûle d'exterminer »[6]. Revenus de Lons-le-Saulnier, Clouet, le même jour, puis Bourmont, le 18 mars narrèrent à Paris les scènes du 14 mars. Bourmont vit le Roi, qui lui manifesta son désir qu'on dissimulât le plus

1. Reiset, *o. c.*, III, 115-116.
2. Marmont, *o. c.*, VII, 87.
3. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, édit. Biré, III, 485.
4. Chateaubriand, *o. c.*, III, 483. — Duc d'Orléans, *Mon Journal*, etc., I, 111, 146-147. — Bourrienne, *o. c.*, X, 273. — Ferrand, *Mémoires*, 123. — Vitrolles, *o. c.*, II, 323-326.
5. Reiset, *o. c.*, III, 108-110.
6. *Moniteur*, 17 mars, Besançon, 12 mars.

longtemps possible la conduite du maréchal[1]. Et le 19 mars le docile *Moniteur* mentionnait que les Francs-Comtois se présentaient en foule au préfet du Doubs, le comte de Scey, « pour être dirigés sur le corps du prince de la Moskowa »[2]. La nouvelle, pourtant, se répandait à Paris, mêlée à des rumeurs d'après lesquelles Ney, par une volte-face plus déconcertante que la première, avait soudain abandonné la cause bonapartiste. Le soir du 19 mars la vérité s'imposa[3]. Les royalistes se vengèrent par des calembours :

> Deux nez font aujourd'hui le malheur de la France.
> Un nez plat d'un nez rond relève la puissance[4].

VII

En province les Conseils généraux, convoqués par le Roi le 11 mars, étalaient leur attachement pour Louis XVIII et leur réprobation à l'égard de Napoléon. Ils répètent à l'envi que l'Empereur ramène la guerre, l'arbitraire, la servitude. Le 15 mars, le Conseil général du Loir-et-Cher, devant « la démarche insensée du plus cruel ennemi de l'humanité », prédit que Napoléon « veut encore ensanglanter cette belle France et la replonger dans le deuil »[5], et, suivant celui du Haut-Rhin, les habitants du département « ne souffriront pas que celui qui a désolé la France vienne de nouveau la gouverner »[6]. Le 16 mars, le Conseil général du Bas-Rhin vante Louis XVIII d'avoir assuré à la France « la liberté garantie par les lois » et « le bienfait de la Charte », lui promet que ses « fidèles Alsaciens » contribueront énergiquement à délivrer la France du « fatal étranger »[7]. Le 18 mars,

1. Reiset, *o. c.*, III, 108-110. — Barante, *Souvenirs*, II, 107.
2. *Moniteur*, 19 mars, Besançon, 16 mars.
3. Reiset, *o. c.*, III, 116-117. — Macdonald, *o. c.*, 360.
4. *Antinapoléon*, etc., par un Corse, Paris, s. d., in-18, Bib. nat., Lb[48] 375, p. 60.
5. Arch. nat., F[1c] V, Loir-et-Cher, 1.
6. Arch. nat., F[1c] V, Haut-Rhin, 1.
7. Arch. nat., F[1c] V, Bas-Rhin, 2.

le Conseil général de la Creuse arrête une adresse fort passionnée : Napoléon « oublie qu'il n'est point de famille, peut-être point d'individu, qui n'ait été sa dupe ou sa victime », et cet homme, « ne devant son existence qu'à une générosité sans exemple, ne veut la conserver que pour l'employer à nous livrer aux horreurs de la guerre civile et à l'envahissement de l'étranger »[1]. Ce que Napoléon entreprend, opine le 19 mars le Conseil général de la Charente, c'est « la lutte de la tyrannie contre le véritable patriotisme des Français et le pouvoir légitime des Bourbons »[2]. Le 20 mars, le Conseil général de la Vendée pousse contre Napoléon une apostrophe amère : « L'ennemi de la France a reparu. Que prétend-il ? La paix nous est rendue, pas une goutte de sang n'a été versée depuis quelques mois, et sans doute sa soif en est devenue plus ardente. Mais a-t-il pu faire aux soldats français l'injure de croire que, pour l'étancher, ils viendraient égorger leurs pères, leurs frères, leurs amis ? A-t-il pu croire qu'en les étonnant par son audace il leur inspirerait de l'irrésolution, et qu'ils laisseraient devancer leur indignation par celle des soldats étrangers ? A-t-il pu croire que nous verrions encore froidement, parmi tant d'actes arbitraires et inouïs, les pères de conscrits exécutés, emprisonnés, pour cause d'absence ou de désertion de leurs fils arrachés à l'autorité paternelle ? A-t-il pu croire enfin que tous les maux de la France et la perte d'un million de ses enfants pouvaient être oubliés dans moins d'une année, lorsque les siècles les plus reculés en rappelleront l'horrible souvenir ?[3] » Le 21 mars, le Conseil général des Basses-Pyrénées se dit plein de haine pour « la tyrannie[4] », le Conseil général des Pyrénées-Orientales veut « maintenir dans son intégrité » la Charte constitutionnelle[5], le Conseil général du Tarn-et-Garonne oppose avec émotion le « gouvernement tempéré » des Bourbons et les méthodes gouver-

1. Arch. nat., F1c V, Creuse, 1.
2. Arch. nat., F1c III, Charente, 1.
3. Arch. nat., F1c V, Vendée, 1.
4. Arch. nat., F1c V, Basses-Pyrénées, 1.
5. Arch. nat., F1c V, Pyrénées-Orientales, 2.

nementales de l'Empereur : « Etrange illusion du tyran qui nous opprima pendant quinze années ! Il nous croit assez vils pour regretter les fers dont il nous accabla, et pour préférer le plus monstrueux despotisme à cette Charte constitutionnelle dont le dépôt nous est confié ! »[1].

Qu'un second règne de Napoléon infligeât à la France un holocauste considérable de jeunes hommes, c'était là un argument trop facile pour n'être point employé avec usure. Le 16 mars, le *Journal de Paris* s'afflige en ces termes devant la marche de Napoléon : « ... Il ose reparaître sur le territoire de France, ce tigre qui l'a si longtemps couvert de deuil, et qui, pendant la durée de son exécrable règne, a fait périr au moins un Français par minute ! » Le 18 mars, le même journal poursuivait sur un ton plus explicite : « Ainsi, tous les intérêts, toutes les considérations se réunissent pour le repousser. Hommes, femmes, enfants, vieillards, sont intéressés à cette cause. Les vieillards, pour épargner à leurs cheveux blancs l'affront d'une nouvelle servitude, les hommes, pour sauver leur fortune, les femmes, pour sauver leurs enfants, les enfants, pour ne pas redevenir, sous la main du tyran, *de la chair à canon* »[2]. Témoin encore l'adresse du consistoire de l'Eglise réformée et de la Faculté de Théologie à Montauban, qui, le 16 mars, au milieu de louanges hyperboliques à l'égard des Bourbons, s'indignait contre l'usurpateur « qui couvrait naguère nos contrées, maintenant si paisibles, de carnages, de tombeaux », et s'écriait ensuite : « Pères, il voudrait encore vous enlever vos enfants chéris ?... ?[3] » A leur tour, le 20 mars, les fonctionnaires du collège de Toulouse, au nombre de vingt-cinq, l'abbé Ranc, recteur, en tête, maudissent en Napoléon « une apparition criminelle », qui vient « renouveler à la fois le souvenir et la crainte du ravage qu'exerçait jadis dans nos écoles ce despotisme affreux qui nous causa tant

1. Arch. nat., F1c V, Tarn-et-Garonne, 1.
2. *Journal de Paris*, nos des 16 et 18 mars. Les italiques sont dans le texte.
3. Arch. nat., F1c III, Tarn-et-Garonne, 3.

de maux », et le recteur de l'Académie de Toulouse, Jamme, en son nom et en celui des quatre Facultés de la ville, reprend de son côté : Napoléon « veut encore du sang », mais « sa féroce ambition », qui a multiplié les deuils, trouvera d'enthousiastes adversaires parmi « ceux qui ont échappé à la fureur des combats »[1]. Mêmes sentiments, le 20 mars, parmi les conseillers municipaux de Paimbœuf : le nom de Napoléon « est encore l'effroi des mères et rappelle toutes les sortes de fléaux », la France « ne deviendra plus la proie d'un Barbare », qui voudrait lui imposer cruellement « l'opprobre, le parjure, une guerre perpétuelle, l'esclavage et la mort »[2].

Dominant ce concert d'une façon retentissante s'éleva, le 19 mars, dans le *Journal des Débats*, la voix de Benjamin Constant. « Du côté du Roi est la liberté constitutionnelle, la sûreté, la paix ; du côté de Buonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre. Nous jouissons, sous Louis XVIII, d'un gouvernement représentatif, nous nous gouvernons nous-mêmes. Nous subirions sous Bonaparte un gouvernement de Mamelouks ; son glaive seul nous gouvernerait ». Après avoir ruiné et dépeuplé la France, laissé périr au loin « 1.200.000 braves », ce tyran abhorré revient, plus affreux qu'Attila et que Gengis-Khan, « parce que les ressources de la civilisation sont à son usage ». Délivrés de lui après d'infinies souffrances, les Français rejetteront avec mépris, avec indignation, « cet homme teint de notre sang », ce parjure qui menace à la fois la France et l'humanité. « Il y a un an, nous pouvions nous dire entraînés par l'enthousiasme ou trompés par la ruse. Aujourd'hui nous avons proclamé que nos yeux étaient ouverts, que nous détestions le joug de cet homme. C'est contre notre vœu connu, déclaré, répété mille fois, que nous reprendrions ce joug effroyable ; nous nous reconnaîtrions nous-mêmes pour une nation d'esclaves ; notre esclavage n'aurait plus d'excuse,

1. Arch. nat., F1c III, Haute-Garonne, 10.
2. Arch. nat., F1c III, Loire-Inférieure, 8.

notre abjection plus de bornes »[1]. Pour cet article, dit-on, Benjamin Constant reçut plusieurs milliers de francs du gouvernement royal[2].

Tandis que la bourgeoisie royaliste discourait avec colère, le mouvement bonapartiste se généralisait, irrésistiblement, parmi l'armée, le peuple, les acquéreurs de biens nationaux.

A Brest, officiers de marine et matelots témoignent les dispositions les plus contraires aux Bourbons[3]. A Quimper les soldats du 65e de ligne se livrent à une joie extraordinaire quand ils apprennent que Napoléon est en France, et une fois mis en route ils disent « hautement » qu'ils se battront pour l'Empereur[4]. Dans le Morbihan, de nombreux cavaliers du 3e dragons affirment qu'ils ne tourneront point leurs sabres contre lui, et plusieurs fantassins du 67e proclament leur intention de le rejoindre[5]. A Charleville, les cavaliers du 8e cuirassiers ont adopté entre eux « un règlement de police » qui défend de parler de Louis XVIII « sous peine de recevoir des coups de savate », à Mézières des fantassins du 22e crient *Vive l'Empereur!* sous les fenêtres du capitaine de gendarmerie[6]. Envoyés de Metz contre Napoléon par le maréchal Oudinot, les grenadiers royaux, ex-grenadiers de la vieille garde, dès leur arrivée à Toul, le 15 mars, se déclarent pour l'Empereur à la voix de leur chef, le général Roguet[7]. Un peu plus tard, le 20 mars, les chasseurs royaux, ex-chasseurs à pied de la vieille garde, se rebellent à Nancy, prennent les armes,

1. *Journal des Débats*, n° du 19 mars.
2. *Biographie Michaud*, supplément, 1836, in-4, t. 61, p. 307.
3. Arch. nat., F7 9656, Préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, Quimper, 21 mars.
4. Arch. nat., F7 9656, Préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, Quimper, 16 mars.
5. Arch. nat., F7 9682, Préfet du Morbihan au ministre de l'Intérieur, Vannes, 19 mars.
6. Arch. nat., F7 9633, Préfet des Ardennes au ministre de l'Intérieur, Mézières, 17 mars.
7. Hippolyte de Mauduit, *Les Derniers Jours de la Grande Armée*, Paris, 1847, in-8, I, 195-196.

enlèvent des cartouches, quittent la ville. A peine sortis, le général Michel les arrête, arrache sa cocarde blanche et sa croix de Saint-Louis, les fait fouler par son cheval et crie *Vive l'Empereur! Vive Napoléon!* Tous l'imitent, puis les grognards se remettent en marche[1].

La classe populaire du Calvados souhaite que l'Empereur rentre à Paris[2]. A Saint-Brieuc, pendant la nuit, les affiches royales sont déchirées, des placards bonapartistes les remplacent, et on y lit *Vive l'Empereur!, Vive l'Empereur avec une bonne constitution!, Vive la Liberté, à bas les nobles et leurs protecteurs*[3]*!* D'anciens militaires, des acquéreurs de biens nationaux, quelques prêtres constitutionnels et quelques fonctionnaires, s'unissent dans les villes et bourgs des Côtes-du-Nord en une « fédération secrète »[4]. A Saint-Etienne, ayant su qu'un officier de Napoléon avait enquêté sur les fusils de la manufacture d'armes, les ouvriers s'échauffent, ils crient *Vive l'Empereur!*, ils font craindre au préfet « un mouvement »[5]. A Toulouse, le préfet de la Haute-Garonne, en termes précautionneux, remarquait chez les habitants les plus pauvres « un principe d'inquiétude et d'agitation », un goût prononcé de « changement »[6]. Soulevé par le général en demi-solde Allix et par « un inspecteur forestier », le peuple de Clamecy arbore le drapeau tricolore[7]. En Charente, des officiers en demi-solde et des acquéreurs de biens nationaux racontent avec succès aux paysans que Napoléon « arrive non pour les gouverner, mais pour con-

1. Arch. nat., F⁷ 9680, Préfet de la Meurthe au ministre de l'Intérieur, Nancy, 21 mars.

2. Arch. nat., F⁷ 9638, Un conseiller de préfecture à Carnot, Caen, 23 mars.

3. Arch. nat., F⁷ 9650, Préfet des Côtes-du-Nord au ministre de l'Intérieur, Saint-Brieuc, 15 et 17 mars.

4. Arch. nat., F⁷ 9650, Rapport du 11 mai.

5. Arch. nat., F⁷ 9669, Préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, Montbrison, 13 mars.

6. Arch. nat., F⁷ 9659, Préfet de la Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, Toulouse, 16, 21 et 23 mars.

7. Arch. nat., F⁷ 9629, Préfet de l'Allier au ministre de l'Intérieur, Moulins, 20 mars. — Arch. nat., F⁷ 9683, Préfet de la Nièvre au ministre de l'Intérieur, Nevers, 19 mars.

duire le Roi et être son lieutenant-général, supprimer les droits réunis et les conscriptions, dont il a reconnu l'abus »[1]. Dans les montagnes du Cantal des paysans s'écrient : « Eh bien ! si Bonaparte revient, nous sommes sûrs de ne pas payer la dîme et les rentes dont on nous menace »[2]. Détachés de la monarchie par la politique de la première Restauration, le peuple, rural ou urbain, les acquéreurs de biens nationaux, les officiers en demi-solde, se rapprochaient, sentaient leur force, l'employaient au service de Napoléon, et comprenaient bien que la révolution bonapartiste était autre chose qu'un simple changement de personnes : ils y voyaient un gage contre la féodalité et l'émigration, la promesse que l'état social et les conditions de la propriété ne seraient point bouleversés à leur détriment. Détail bien instructif : dans le Midi des acquéreurs de biens nationaux organisèrent des souscriptions pour faciliter la victoire impériale[3].

Eclairée par les décrets du 13 mars, la Chambre des députés reconnut enfin à quel point le mécontentement des acquéreurs de biens nationaux avait tourné au profit de Napoléon, et quel parti habile l'Empereur avait su tirer des intentions prêtées au gouvernement royal de les dépouiller en dépit de la Charte et de rétablir la féodalité. Ne pouvait-on pas dissiper les suspicions de ces nombreux Français, éteindre leur antipathie et même rétablir la concorde entre eux et le Roi ? Dans la séance du 18 mars le maréchal de camp Augier exposa que pour les émigrés « un pas rétrograde » n'était pas possible, et qu'ils devaient « faire avec résignation le sacrifice de la fortune qu'ils ont perdue ». En conséquence il proposa de punir de la réclusion ou du bannissement les auteurs de discours, placards ou écrits dont le but serait « de porter atteinte à l'irrévocabilité que

1. Arch. nat., F⁷ 9640, Préfet de la Charente au ministre de l'Intérieur, Angoulême, 20 mars.

2. Arch. nat., F⁷ 9639, Préfet du Cantal au ministre de l'Intérieur, Aurillac, 13 mars.

3. Villèle, *Mémoires*, etc., Paris, 1888, in-8, I, 292.

la Charte constitutionnelle garantit pour les ventes de biens nationaux, ou d'inspirer des craintes et des inquiétudes aux acquéreurs ou possesseurs de ces biens, ou enfin de provoquer le rétablissement des droits féodaux, de la dîme et des rentes seigneuriales »[1]. Ainsi, dans la bataille entre les royalistes et l'Empereur, la question des biens nationaux procurait un dernier terrain de lutte, sur lequel les adversaires s'affrontaient avec des chances singulièrement inégales. Car il était trop tard pour que les partisans du Roi pussent détourner de Napoléon les acquéreurs, à un moment où ceux-ci s'associaient ostensiblement aux ennemis de la monarchie.

VIII

Pendant la première Restauration les populations rurales du Lyonnais et de la Bourgogne avaient ressenti avec une profonde amertume tout ce qui leur présageait la renaissance des dîmes et du servage féodal, elles avaient été fort irritées par la perception des droits réunis, et dans les mêmes pays les brochures de Dard et de Falconnet avaient particulièrement ému les acquéreurs de biens nationaux[2]. Aussi les paysans, hommes, femmes, enfants, accouraient-ils de fort loin pour fêter Napoléon, ils poussaient des cris retentissants de *Vive l'Empereur !*, auxquels se mêlaient ceux de *A bas les Bourbons !*, *A bas la calotte !*, *Plus de droits réunis !*, *A bas les commis !*, *A bas les rats !*[3]. Ils chantaient des refrains contre le Roi, tels que celui-ci :

Roule ta boule,
Roi Cotillon,
Rends ta couronne à Napoléon[4].

1. *Moniteur*, 19 mars, séance du 18 mars.
2. Regnault de Warin, *Cinq mois de l'histoire de France*, etc., Paris, 1815, in-8, p. 194.
3. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 81.
4. *Une année de la vie de l'Empereur Napoléon*, etc., par A. D. B. M. Paris, 1815, in-8, p. 173, n. Le sobriquet de Cotillon s'explique par la couverture qui enveloppait les jambes impotentes du Roi.

Partout, à Villefranche-sur-Saône, à Mâcon, à Chalon-sur-Saône, à Autun, à Avallon, à Auxerre, l'affluence fut énorme, les démonstrations très chaleureuses, partout l'Empereur se donna comme le représentant et l'interprète du peuple, comme le ferme défenseur des conquêtes sociales de la Révolution. A Autun, le 15 mars, devant le maire Pignot, il justifiait son retour par le souci de tirer les Français « de l'esclavage et de la misère dans lesquels les prêtres et les nobles voulaient les plonger, en rétablissant la dîme et les droits féodaux », et il n'hésitait pas à diriger contre les nobles et les prêtres, dans le style d'Hébert, une menace dont l'apparente rigueur s'évanouit vite : « Je les lanternerai ! »[1]. A Avallon, le 16 mars, il affirme au maire Raudot que sous la Restauration les acquéreurs de biens nationaux ont été contraints d'en restituer pour quarante millions aux ex-propriétaires, et que les Français, pour éviter la réapparition des droits féodaux et du servage, se préparaient à « une révolution terrible » : cette révolution, il saura la prévenir, ou du moins il en dirigera « les effets »[2]. A Auxerre, le 17 mars, en présence du très royaliste abbé Viart, curé de la cathédrale, il morigène le clergé, l'accuse d'avoir réclamé le rétablissement de la dîme, et, refusant cette appellation à Viart, se proclame lui-même « le père des pauvres ». A Viart et à ses compagnons il fixe la mission des prêtres : qu'ils ne s'occupent point de politique, que les enseignements de l'Evangile, que « le spirituel » soient l'unique matière de leurs sermons, qu'ils renoncent à « ces déclamations furibondes » dont retentit trop souvent la chaire[3]. Quant à l'Autriche, Napoléon disait encore, à Mâcon, qu'en cas de besoin elle lui fournirait volontiers 300.000 hommes[4], mais devant Raudot il démentait l'ingé-

1. *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, XI, Dijon, 1895, in-8 : Napoléon à Autun, relation inédite, 7.

2. Raudot, *o. c.*, 153.

3. Fortin, curé de la cathédrale d'Auxerre, *Souvenirs*, Auxerre, 1865 et 1867, in-12, I. 204-205. — Saint-Denis, *o. c.*, 56.

4. Fabry, *o. c.*, 90-91.

rence autrichienne : « Je ne suis pas d'accord, exposait-il, avec personne qu'avec le peuple et l'armée ; aucune puissance n'agit de concert avec moi ; je n'avais pas besoin de l'étranger, et je n'aurais pas voulu l'appeler pour m'aider à reconquérir mon empire »[1]. Sans doute, certain désormais de rentrer à Paris, Napoléon jugeait-il important, au moins devant des interlocuteurs sagaces, de repousser une légende qui devenait plus embarrassante qu'utile. Le 18 mars, à Auxerre, il n'en écrivait pas moins pour la troisième fois à Marie-Louise[2].

Les moyens de l'Empereur devenaient de plus en plus redoutables. Imitant le 76e de ligne, le 14e, à Auxerre, avait renforcé ses troupes[3], et celles de Ney se dirigeaient vers lui par la Côte-d'Or[4]. Ce fut sans doute à Avallon qu'il connut la soumission de Ney et la proclamation de Lons-le-Saulnier. Un peu étonné de tant de véhémence, irrité même que le maréchal eût paru disposer « du trône de France », l'Empereur expédia à Ney, qui parlait de démissionner, l'ordre de conserver son commandement. « Je vous accueillerai, lui disait-il, comme au lendemain d'Elchingen ou de la Moskowa »[5]. Le soir du 17 mars, à Auxerre, il reçut une lettre de Ney, qui lui faisait connaître l'itinéraire de ses régiments. Il envoya aussitôt au maréchal l'ordre de les approvisionner en munitions et d'amener cent mille cartouches d'Auxonne à Joigny, puis, comme s'il eût voulu justifier tout à fait la défection de Ney, il l'informa que de nouvelles troupes, telles que la vieille garde à pied ou des

1. Raudot, *o. c.*, 151.

2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 194.

Sur Napoléon à Auxerre, cf. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 64e volume, Auxerre, 1911, in-8 : Une étape de Napoléon Ier. Auxerre. 17-19 mars 1815. par André Rossigneux, 299-373.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.

4. *Inédits napoléoniens*, par Arthur Chuquet, Paris, 1913, in-8, I, Napoléon à Ney, Auxerre, 17 mars, dix heures du soir, 376.

5. Gourgaud, *o. c.*, I, 491 ; II, 458. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 84-85. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 188-189.

régiments de Paris, abandonnaient ou étaient sur le point d'abandonner Louis XVIII[1]. Dans la nuit survint à Auxerre le maréchal. Il était fort troublé. Reçu le 18 mars à la préfecture, il remit d'abord à Napoléon une sommation aux termes de laquelle il ne voulait servir l'Empereur que si celui-ci lui jurait de travailler au « bonheur du peuple » et de ne plus « tenter d'inutiles conquêtes »[2]. Napoléon lui ayant tendu les bras avec d'affectueuses paroles[3], Ney s'emporta contre les Bourbons, insista sur son dévouement envers la France et l'Empereur, et raisonna non sans justesse sur les causes des derniers événements. « Les Bourbons, dit-il, se sont perdus pour avoir voulu faire à leur tête et s'être mis l'armée à dos »[4].

Deux corps d'infanterie, sous les généraux Maison et Rapp, et un corps de cavalerie, avec le général Kellermann, avaient été disposés entre Villejuif, siège du quartier-général, et Essonnes. Le commandement en chef avait été attribué au duc de Berry, et le commandement en second était exercé par Macdonald[5]. Le 18 mars le duc, plus confiant dans les troupes montées que dans les fantassins, passa en revue plusieurs régiments de chasseurs à cheval[6]. Mais il s'abusait fort. A Meaux, le 17 mars, les soldats du 5e lanciers disaient à propos de l'Empereur : « On a bien tort de nous envoyer contre lui : nous le rejoindrons »[7]. Le 18 mars, le 6e lanciers déserta la cause royale, et sous les ordres de son colonel, Galbois, garda le pont de Montereau pour Napoléon[8]. Le 19 mars des chasseurs à cheval, la

1. *Inédits napoléoniens*, I, Napoléon à Ney. Auxerre, 17 mars, dix heures et demie du soir, 376-377.

2. Regnault de Warin, *o. c.*, 200. — Cf. Houssaye, *o. c.*, 322 (d'après les Papiers de Mme Campan).

3. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 87. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 191.

4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 191-193.

5. Pétiet, *Souvenirs*, etc., 175. — *Lettres de 1815*. Exposé du lieutenant-colonel Legentil de Quélern, 293.

6. Pétiet, *o. c.*, 177.

7. Castellane, *o. c.*, I, 281.

8. Fabry, *o. c.*, 131.

plupart pris de boisson, s'entretenaient joyeusement du Petit Caporal[1]. Macdonald, Belliard, son major-général, et plusieurs colonels considéraient que les soldats ne combattraient point l'Empereur, et qu'à les conduire vers Fontainebleau on précipiterait leur défection. L'un des colonels, Saint-Chamans, d'accord avec Belliard, vit le 19 mars, à Paris, le duc de Berry, et l'engagea sur un ton pressant à diriger ses troupes vers la Flandre et l'Alsace. Le duc refusa d'abord, parlant de mener contre Napoléon la Maison du Roi et de la soutenir par les troupes de ligne[2]. Macdonald proposa de mettre aux prises avec les contingents bonapartistes l'un des deux régiments suisses, revêtu d'uniformes français, mais le Roi et le duc de Berry combattirent ce projet, et d'ailleurs le colonel d'Affry, du 4e régiment suisse, ne comptait point sur ses hommes[3]. Enfin, sur le désir du Roi, l'armée du duc de Berry, dans la nuit du 19 au 20 mars, reçut de Macdonald l'ordre de se porter sur Saint-Denis[4].

Depuis le 18 mars le Roi projetait de quitter Paris. Il eut d'abord l'idée de se retirer en Vendée, puis il décida de gagner Lille. Dans la nuit du 19 au 20 mars, parmi une foule de royalistes agenouillés d'où s'échappaient des sanglots et des serments, le Roi descendit péniblement, avec l'aide du comte de Blacas et du duc de Duras, les marches du pavillon de Flore, et monta en voiture[5]. La Maison du Roi s'était rassemblée au Champ-de-Mars. Les gardes du corps non montés et les Cent-Suisses partirent devant. A minuit la cavalerie se mit en route. Toutes ces forces étaient commandées en chef par Marmont. Par le pont d'Iéna, les Champs-Elysées, le rond-point de l'Arc-de-Triomphe et les boulevards extérieurs les escadrons, avec

1. Saint-Chamans, *o. c.*, 282.
2. Saint-Chamans, *o. c.*, 282-283.
3. Macdonald, *o. c.*, 364-365. — Saint-Chamans, *o. c.*, 284.
4. Macdonald, *o. c.*, 366-367. — Pétiet, *o. c.*, 178. — *Lettres de 1815*, Mémoire du général Roussel d'Hurbal, 285-286; Rapport du général Haxo. 289.
5. Macdonald, *o. c.*, 359. — Reiset, *o. c.*, III, 173-174.

douze bouches à feu, rejoignirent à La Chapelle les troupes à pied et les Cent-Suisses. Il pleuvait. D'abord fine, la pluie devint torrentielle et s'aggrava d'un vent furieux. Hommes et chevaux furent inondés. On avança ainsi toute la nuit, sans arrêt, de façon à franchir au plus tôt sur l'Oise le pont de Beaumont, que des troupes bonapartistes auraient pu occuper. La Maison savait simplement qu'elle se dirigeait sur Lille par Beauvais[1].

Déjà des sapeurs du génie et des ouvriers, non sans « mauvaise volonté », avaient commencé de construire un pont au-dessous du confluent de la Seine et de la Marne, afin de ménager une ligne de retraite aux troupes de Villejuif : ce travail fut interrompu[2]. Dans une grande confusion les régiments se disloquèrent, les uns rétrogradant, les autres empressés à rejoindre l'Empereur. Le 1er lanciers se retira à Montlhéry[3], une brigade de cuirassiers se porta sur Charenton[4]. Le 1er dragons et le 6e chasseurs gagnèrent Gentilly, où ils rencontrèrent plusieurs bataillons d'infanterie, « qui marchaient en sens contraire » en criant *Vive l'Empereur !*[5]. Le 1er chasseurs, où nombre de soldats avaient bu force eau-de-vie, refusa d'obéir à son colonel aux cris de *Vive l'Empereur ! A Fontainebleau !*, et chevaucha à la rencontre de Napoléon, croisant en route le 4e chasseurs, qui se repliait vers Paris[6]. Les volontaires royaux qui gardaient le pont de Charenton, où trois arches avaient été minées, se portèrent au château de Vincennes[7]. A l'exemple de leur colonel, Dorsenne, les soldats du 1er léger, avant d'arriver à Villejuif, arborèrent, tout en acclamant l'Empereur, la cocarde tricolore. Dorsenne

1. *Le Correspondant*, 25 octobre 1877 : Mon voyage à Gand en 1815, par le comte de Lort de Sérignan, 339-341. — Reiset, *o. c.*, III, 120-121. — Marmont, *o. c.*, VII, 99.
2. Thiébault, *o. c.*, V, 279, 283-284.
3. *Lettres de 1815*, Note du chef d'escadron de Trentinian, 284.
4. Thiébault, *o. c.*, V, 287-288.
5. *Lettres de 1815*, Mémoire du général Roussel d'Hurbal, 286.
6. Saint-Chamans, *o. c.*, 285-287.
7. Thiébault, *o. c.*, V, 285, 291, n.

rallia ensuite à Napoléon le 2e de ligne, et au sortir de Villejuif le général Sébastiani et un autre général, survenus « ventre à terre », abordèrent et entraînèrent le 1er de ligne au cri de *Vive l'Empereur!*[1]. A Saint-Denis Maison attendit vainement ses troupes : menacé d'être capturé par le bataillon d'officiers à demi-solde réuni dans la ville, et dont la plupart étaient ivres, il n'eut que le temps d'enfourcher un cheval et de s'enfuir[2]. Seule la brigade suisse, 2e et 4e régiments, poussa jusqu'à Saint-Denis[3]. Dans la journée du 20 mars Essonnes devint « un rendez-vous immense », où se mêlaient officiers et soldats de toutes armes, villageois, femmes et enfants[4].

Le 20 mars, de bon matin, l'Empereur parvint à Fontainebleau avec le 4e hussards et le 13e dragons[5]. Il entra dans le château par la cour du Cheval-Blanc. La fatigue et la satisfaction se peignaient sur ses traits. Il prit quelque repos dans ses appartements, puis passa dans la cour du Cheval-Blanc une revue de cavalerie. Bientôt, par un courrier de La Valette et deux lettres de Mme Hamelin et du comte de Ségur, il connut la fuite du Roi et des princes, et, en outre, fut avisé que les troupes du camp de Villejuif marchaient les unes vers Paris, les autres à sa rencontre. Aussi décida-t-il de poursuivre sa route de façon à arriver le soir même aux Tuileries[6]. Dans la même journée l'Empereur reçut encore un pli de Fouché, apporté par le valet de chambre de la reine Hortense : tout à fait rallié à Napoléon et subitement officieux, le duc d'Otrante avertissait l'Empereur que des assassins le guettaient aux environs de Paris, information exagérée, sans doute, mais non sans quelque fondement[7]. A Essonnes, l'Empereur passa en revue le 2e de

1. Fabry, *o. c.*, 136.
2. Macdonald, *o. c.*, 368. — Pétiet, *o. c.*, 179.
3. Fabry, *o. c.*, 135.
4. Saint-Denis, *o. c.*, 59.
5. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 91.
6. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I. 201-202. — Saint-Denis, *o. c.*, 57-58.
7. Mlle Cochelet, *o. c.*, II, 389, 400.

ligne, et le dirigea à l'avant-garde vers Paris[1]. C'est là que Caulaincourt le rejoignit et monta dans sa voiture. D'autres bonapartistes notoires, le maréchal Lefebvre, les généraux Dejean, Flahaut, Lobau, arrivèrent à leur tour[2]. Sur le passage de Napoléon les paysans abandonnaient leurs travaux pour se précipiter vers le cortège impérial et l'accompagner, des curieux s'étaient hissés sur des arbres, tandis qu'ornées de la cocarde tricolore se succédaient les troupes de l'armée royale, fantassins, artilleurs, cavaliers[3].

A Paris, le matin du 20 mars, « on avait l'air soucieux »[4]. Dans la journée quelques observateurs notèrent « une sorte de stupeur »[5], et, sur les boulevards, « la consternation civile »[6]. On commentait avec quelque trouble, sans les expliquer clairement, le brusque départ du Roi et l'imminent retour de Napoléon, et dans ces deux événements on entrevoyait mal le rôle des troupes, que les journaux avaient soigneusement dissimulé[7]. Une anxiété mal définie, souvent muette, mêlée de défiance, apparaissait partout[8]. Vers six ou sept heures du soir un officier remarquait la tranquillité de la capitale, comme si l'arrivée de Napoléon « eût été la chose la plus simple et la plus ordinaire »[9]. Les places désertes, les cafés à demi clos, les passants qui s'évitaient, rendaient Paris « lugubre », assure le duc de Broglie[10]. En outre le temps était maussade, quoique moins brumeux que les jours précédents[11]. Certains épisodes, néanmoins, ressor-

1. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 92.
2. Saint-Denis, *o. c.*, 59. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 92.
3. Saint-Denis, *o. c.*, 59. — M^lle^ Cochelet, *o. c.*, II, 401. — *Correspondance de Napoléon I^er^*, 21690, Relation de la marche de Napoléon, etc.
4. *Revue historique*, 1877, III, Lettres de Sismondi, 21 mars, 343.
5. *Est-il vrai que la Nation*, etc., Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb^46^ 314, p. 3. — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, Paris, 1835, in-8, II, 126.
6. Barère, *Mémoires*, Paris, 1843, in-8, III, 208.
7. Regnault de Warin, *o. c.*, 231.
8. *Mémoires sur Carnot*, II, 408.
9. *Lettres du commandant Coudreux à son frère*, Paris, 1908, in-12, 22 mars, 245.
10. *Souvenirs*, par le duc de Broglie, Paris, 1886, in-8, I, 296.
11. Regnault de Warin, *o. c.*, 235. — Bourrienne, *o. c.*, X, 311.

taient sur l'uniformité de ce fond terne, et les démonstrations bonapartistes ne manquèrent pas. Dans la matinée, sur la place Maubert, d'après un récit d'apparence un peu trop pittoresque, un courrier, paré de couleurs tricolores, fut environné avec allégresse, on lui porta du vin, on lui serra les mains, on embrassa même son cheval, et la proclamation de Napoléon à l'armée, qu'il apportait, fut lue avec fièvre[1]. Suivant une source de valeur secondaire, au jardin du Palais-Royal de nombreux groupes fêtaient avec exaltation l'approche de l'Empereur, tandis qu'au jardin des Tuileries la foule gardait le silence[2]. Des boutiquiers enlevaient en hâte leurs emblèmes royaux[3]. Un vaste drapeau tricolore, d'une taille inusitée, flottait sur les Tuileries[4]. Sur les boulevards on vit des gens avinés, aux physionomies assez patibulaires, et aussi, çà et là, des officiers et des soldats pris de boisson, hurlant la *Marseillaise*, et qui offraient aux passants, « d'un ton goguenard », avec menaces même, des cocardes tricolores[5]. Des cris de *Mort aux royalistes !* furent, dit-on, poussés par des ivrognes[6]. Auprès de la barrière de Fontainebleau, un rassemblement de plusieurs centaines de Parisiens, « tout populace », suivant l'aristocratique Saint-Chamans, attendait l'Empereur en criant *Vive l'Empereur ! A bas les nobles ! A bas la calotte !*[7]. La garde nationale avait conservé la cocarde blanche, mais, dans le jardin des Tuileries, cocardes blanches et tricolores se mêlaient[8]. Le drapeau tricolore fut arboré sur la colonne

1. Poumiès de la Siboutie, *Souvenirs d'un médecin de Paris*, Paris, 1910, in-8, p. 156.

2. *Mémoires de Samson, de la Comédie française*, Paris, 1882, in-12, 2e édit., 129.

3. Miss Williams, *Relation des événements*, etc., Paris, 1816, in-8, p. 26.

4. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, VI, 205.

5. Miss Williams, *o. c.*, 37. — Lamartelière, *Conspiration de Buonaparte*, etc., Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 9, p. 58. — Duc de Broglie, *o. c.*, I, 295-296.

6. *Est-il vrai que la Nation*, etc., 4.

7. Saint-Chamans, *o. c.*, 291.

8. Sismondi, *o. c.*, III, 21 mars, 343.

Vendôme, suscitant une joie exubérante parmi des collégiens qui le voyaient d'une fenêtre de leur classe[1]. Symbolisant par une semblable manifestation leur commun attachement à l'Empereur, soldats et gens du peuple s'ornaient de bouquets de violettes, au grand scandale des royalistes[2]. Le soir, cocardes blanches et décorations du Lys disparurent, les proclamations de l'Empereur au peuple français et à l'armée circulèrent, le cri de *Vive Napoléon !* éclata, et plus encore celui de *A bas la calotte !*[3].

A neuf heures du soir la poudreuse voiture de l'Empereur, par le guichet du Pont-Royal, s'avança dans la cour des Tuileries, escortée par plusieurs centaines de cavaliers « de tous les corps », qui, sabre en main, clamaient furieusement *Vive l'Empereur !* La foule des officiers est si épaisse qu'elle empêche la voiture d'atteindre au perron du pavillon de Flore[4]. La portière est ouverte, Napoléon descend. Aussitôt il est saisi, et, souriant et les yeux clos, il est transporté en triomphe, de bras en bras, jusqu'à son cabinet, chacun veut l'approcher, le toucher, baiser ses vêtements, lui-même, à moitié suffoqué, essaie de tempérer ce délire : « Mes amis, dit-il, vous m'étouffez. » Des généraux, des officiers, s'embrassent frénétiquement. Dans la salle du Trône, sous l'éclat des lustres, se pressent de nombreux personnages militaires et civils, des femmes de l'ancienne cour, parées de diamants et de violettes[5].

Entre onze heures et minuit la foule était compacte, « prodigieuse », devant les Tuileries : les groupes, composés

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 408.

2. Miss Williams, *o. c.*, 40-41.

3. Sismondi, *o. c.*, III, 21 mars, 344. — R. J. Durdent, *Cent dix jours du règne de Louis XVIII*, etc., Paris, 1815, in-8, 2e édit., Bib. nat., Lb^{46} 11, p. 11. — Bourrienne, *o. c.*, X, 311-312.

4. Savary, *o. c.*, VII, 371. — Las Cases, *o. c.*, VI, 204-205. — Saint-Denis, *o. c.*, 59-60.

5. La Valette, *Mémoires*, II, 161. — Thibaudeau, *Mémoires*, 450. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 204. — Villemain, *Souvenirs*, etc., II, 47-48. — Thiébault, *o. c.*, V, 294. — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, II, 129-130. — Mlle Cochelet, *o. c.*, II, 404. — *Une année de la vie de Napoléon*, etc., par A. D. B. M., 194-195.

surtout « de la très petite bourgeoisie », exprimaient leur admiration pour l'étonnante entreprise de Napoléon, en vantaient l'audace et le succès, sans maltraiter le Roi et les princes autrement que par « un ton de mépris sans amertume »[1]. Puis autour du palais le silence nocturne ne fut plus troublé que par les chants et les cris des bivouacs[2]. Ailleurs les rues restèrent presque vides, laissant croire à nombre de témoins que Paris était indifférent ou attristé[3]. En tout cas les compagnons de l'Empereur furent déçus : s'ils entendirent « des cris multipliés de *Vive l'Empereur !* », ils les opposèrent avec regret aux ovations provinciales, et, invoquant principalement l'heure tardive et le défaut de préparatifs, conclurent que Napoléon « manqua son entrée »[4]. Cette impression était commune : des adversaires de l'Empereur considérèrent comme peu digne de lui « cette entrée clandestine », y virent un présage fâcheux et même funèbre, indice « des tueries prochaines »[5]. Dès qu'on sut dans les théâtres et les cafés que Napoléon était aux Tuileries, l'alarme s'empara des industriels, des négociants et des gens de Bourse qui, désormais assurés de la guerre, songeaient avec effroi à leurs spéculations menacées et à leurs bénéfices compromis[6].

A Paris comme dans les autres villes traversées par l'Empereur, les ouvriers, les gens de petite et de moyenne condition, adversaires, les uns et les autres, des nobles et du clergé, forment le gros des forces bonapartistes. Les hommes du parti révolutionnaire s'y étaient ralliés assez aisément à l'Empereur, parce qu'à leurs yeux le mal napoléonien était

1. Sismondi, *o. c.*, III, 21 mars, 343-344.

2. *Revue de la Révolution*, 1888, in-8, XI. Documents inédits : Les Cent-Jours, par Molé. 88.

3. La Valette, *o. c.*, II, 160-161. — Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, 1858, in-8, 2e édit., I, 61. — Mollien, *o. c.*, III. 418.

4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 204.

5. *Souvenirs du chevalier de Cussy*, Paris, 1909, in-8. I, 56.

6. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 302.

de beaucoup préférable à la contre-Révolution, et que le nouveau souverain, par les décrets de Lyon, avait vigoureusement travaillé à « démolir la Restauration »[1] et à les venger. Bientôt Pozzo di Borgo avouerait avec franchise que les jacobins avaient eu recours à l'Empereur « pour aller à leur fin contre les Bourbons »[2].

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 452-453. — Cf. Baron Despatys, *o. c.*, 315-316.

2. *Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode*, etc., Paris, 1890, in-8, I, Pozzo di Borgo à Nesselrode, Bruxelles, 17 avril, 88 ; 24 avril, 95 ; 4 mai, 180.

CHAPITRE III

LE VINGT MARS

I. La Déclaration du 13 mars.
II. Formation du gouvernement impérial.
III. Fuite du Roi.
IV. Le bonapartisme en province et à Paris.
V. L'opinion publique et la guerre.

I

Napoléon avait à peine quitté Lyon que le Congrès de Vienne arrêtait la Déclaration du 13 mars. L'Autriche n'empêcherait point la guerre. Une inexorable sentence, rendue par les Alliés unanimes, édictait solennellement qu'avec « Buonaparte » l'Europe ne saurait avoir « ni paix ni trêve », et annonçait à la France une coalition générale pour anéantir, « comme ennemi et perturbateur du repos du monde », l'homme qui, dans « un délire criminel et impuissant », bravait les traités, prétendait usurper l'autorité légitime de Louis XVIII et menaçait le continent de nouvelles convulsions[1].

Il paraît avéré que la première idée d'une Déclaration eut pour auteur Louis XVIII, qui, le 8 mars, par l'intermédiaire de Jaucourt, prévenait Talleyrand de son intention que l'Empereur « fût mis hors du droit des gens de l'Europe »[2].

1. La Déclaration du 13 mars se trouve notamment dans le *Moniteur* du 13 avril.

2. *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Jaucourt à Talleyrand, Paris, 8 mars, 224.

Le lendemain le ministre de Prusse Goltz recommandait de Paris à Hardenberg l'avantage de riposter par un tel document à la propagande bonapartiste sur les dispositions bienveillantes de l'Autriche[1]. Après avoir, le 14 mars, enregistré, d'après les feuilles anglaises, la baisse des fonds britanniques et « la possibilité d'une nouvelle guerre avec la France », le *Moniteur*, le 16 mars, suivant des lettres de Vienne, énonçait que Napoléon ne serait considéré à l'avenir par le Congrès « que comme un brigand, désormais hors de la loi comme des nations », et, le 19 mars, tout en indiquant des mouvements de troupes anglaises et prussiennes aux Pays-Bas, il laissait pressentir la D claration : loin que l'une ou l'autre des puissances fût devenue l'auxiliaire de Napoléon, elles avaient déjà « prononcé son arrêt », et ne songeaient qu'à « écraser l'ennemi des nations et le fléau de l'humanité »[2]. L'opinion, par suite, était quelque peu préparée à un manifeste du Congrès.

Rédigée par les soins de Talleyrand, qui n'avait pas attendu les ouvertures de Louis XVIII, puis adoptée, le 14 mars, par les plénipotentiaires des huit gouvernements alliés, la Déclaration fut immédiatement expédiée par Talleyrand à Louis XVIII, ainsi qu'aux préfets du Bas-Rhin, du Doubs, du Rhône, de la Meurthe, de la Moselle et de la Marne, « avec invitation de la faire imprimer et connaître dans leurs départements respectifs et aux préfets voisins ». Un second courrier, nommé Aupère, qui passait par la Suisse avant de se rendre à Paris, fut également muni de plusieurs exemplaires par Talleyrand, qui le chargea de les distribuer en France[3].

La Déclaration parvint le 18 mars à Colmar, et le comte de Serre, qui résidait dans cette ville, écrivait le lendemain

1. Romberg et Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, Paris, 1898 et 1902, in-8, II, Goltz à Hardenberg, Paris, 9 mars, 191.

2. *Moniteur*, 14, 16 et 19 mars.

3. *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII*, Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 14 et 15 mars, 330, 337. — *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Talleyrand à Jaucourt, Vienne, 13 mars, 233; Vienne, trois lettres du 14 mars, 234-236.

à sa mère : « La Déclaration des puissances doit faire faire des réflexions à tous les Français, rassurer les bons et les encourager à la résistance[1]. » Le 19 mars elle était affichée à Strasbourg, d'où elle passait à Mézières, et de là à Lille ; le préfet du Nord, Siméon, la reçut du préfet des Ardennes, et, le 22 mars, elle fut apposée dans Lille, où le général Ricard l'apporta de Vienne dans la soirée[2]. Le 19 mars encore, elle était entre les mains des préfets de la Meuse et de la Marne[3]. Ce même jour le comte de Scey, préfet du Doubs, en avait communication à Besançon, et ordonnait d'en imprimer dix mille exemplaires, qu'il dépêcha dans « tout le midi de la France ». En même temps il la répandait de son mieux en Bourgogne. Le 20 mars il l'adressait au sous-préfet de Semur, l'invitant à lui donner « la plus grande publicité », ainsi qu'au sous-préfet d'Auxerre, à qui il faisait la même recommandation, en observant que cette pièce attesterait « l'impudence des traîtres qui ont osé affirmer que Buonaparte était secondé par les puissances étrangères »[4]. Dans l'Yonne on compta aussi parmi les destinataires de la Déclaration les maires de Saint-Florentin et de Sergines[5]. A Metz le préfet, le comte de Vaublanc, ordonna de la placarder avec prodigalité[6]. A Saint-Claude le sous-préfet l'afficha lui-même, non sans une résistance efficace du maire bonapartiste[7]. A Lyon le courrier de Strasbourg

1. *Correspondance du comte de Serre*, Paris, 1876, in-8, II, De Serre à sa mère, Colmar, 19 mars, 19.

2. M. H. Weil, *o. c.*, II, Roi de Würtemberg à Wintzingerode, Stuttgart, 21 mars, 390. — *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Jaucourt à Talleyrand, Gand, 2 avril, 255. — Duc d'Orléans, *Mon Journal*, etc., I, 229. — Macdonald, *Souvenirs*, 379.

3. Arch. nat., F⁷ 9681, Préfet de la Meuse au ministre de l'Intérieur, Bar-le-Duc, 19 mars. — Arch. nat., F⁷ 9678, Préfet de la Marne au ministre de l'Intérieur, Châlons-sur-Marne, 20 mars.

4. Léonce Pingaud, *La Franche-Comté en 1815*, etc., Besançon, 1894, in-8, Scey à Auguste de Talleyrand, 9. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 28 mars, Besançon, 20 mars. — Arch. nat., F⁷ 9712.

5. Arch. nat., F⁷ 9712.

6. Marquise de Blocqueville, *Le Maréchal Davout*. Paris. 1880. in-8, IV, Davout à Oudinot, 26 mars, 210.

7. Arch. nat., F1c I 26, Extrait d'une lettre à Fouché, 2 juin.

apporta, sans doute le 22 mars, « plus de deux cents lettres » renfermant la Déclaration, et dont la plupart portaient les timbres de Besançon et de Dôle[1]. En outre, confiée par Talleyrand au marquis de Saint-Marsan, ministre sarde, elle fut portée à Gênes et à Nice. Le marquis d'Osmond, ambassadeur de France en Sardaigne, à qui Talleyrand dit l'avoir transmise, la fit imprimer « en toute hâte », et son fils, Rainulphe d'Osmond, partit aussitôt pour le Midi, où il sema ses exemplaires, et arriva, sans doute le 23, à Nîmes, auprès du duc d'Angoulême, qui reçut de ses mains la décision du Congrès, tandis qu'à la même date elle était connue, à Marseille, de Masséna[2].

Talleyrand attendait de la Déclaration « un grand effet en France », il en louait « la force »[3]. Néanmoins, les premiers jours, elle suscita çà et là des soupçons sur sa véritable origine : à Lille, le 22 mars, les officiers, devant le duc d'Orléans, s'y montrèrent incrédules, et même la ville, quoique très royaliste, n'y accorda pas grand crédit[4]; à Auxerre le sous-préfet la définissait à Carnot, sur un ton convaincu, une « dernière et impuissante ressource que la malveillance s'efforce d'opposer au génie réparateur de Sa Majesté », le maire de Saint-Florentin la déclarait « peut-être supposée », celui de Sergines y voyait un moyen « d'altérer la sécurité »[5]. Dans le Midi enfin elle se propagea si rapidement qu'on douta aussi de son authenticité[6]. A la

1. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 27 mars. Lyon, 22 mars.

2. *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII*, Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 12 et 14 mars, 326, 330. — *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Talleyrand à Jaucourt, Vienne, 13 mars, 233. — Comtesse de Boigne, *Mémoires*, Paris, 1907, in-8, II, 43, 45, 46, n. — *Mémoire*, etc., par Masséna, 88.

3. *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Talleyrand à Jaucourt, Vienne, 13 mars, 233. — *Correspondance de Talleyrand avec Louis XVIII*, Talleyrand à Louis XVIII, Vienne, 14 mars, 330.

4. Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 229-230. — Macdonald, *o. c.*, 379.

5. Arch. nat., F⁷ 9712, Sous-préfet d'Auxerre à Carnot, Auxerre, 24 mars; Maires de Saint-Florentin et de Sergines à Carnot, 24 et 30 mars.

6. Comtesse de Boigne, *o. c.*, II, 44-45.

préfecture de l'Isère on la jugea d'abord « apocryphe »[1].

A Paris, le Roi fut informé, dit-on, de la Déclaration dans la nuit du 19 au 20 mars, et il en aurait été « grandement satisfait »[2]. Dans la population parisienne on en parla d'abord sans l'avoir vue, et « on ne voulait pas y croire »[3], puis, des royalistes l'ayant fait secrètement circuler, on en rédigea des copies[4]; du 20 au 23 mars elle fut lue dans Paris, et il n'échappa point que la Déclaration du 13 mars constituait réellement un verdict européen contre Napoléon, et qu'elle enlevait à la France, contrairement au langage trompeur des bonapartistes, toute chance d'appui autrichien[5]. Le *Moniteur* du 20 mars, au demeurant, prenait soin de mentionner que Talleyrand, à Vienne, s'était concerté avec François Ier et le prince de Metternich, dévoilait les préoccupations et les préparatifs militaires du gouvernement autrichien et de plusieurs généraux, entre autres le prince de Schwarzenberg, et proclamait enfin que la cour de Vienne resterait fidèle aux traités de Fontainebleau et de Paris et ne souffrirait pas « que le repos de l'Europe soit troublé par un homme qui a deux ou trois fois désolé l'Autriche ». Le même jour le *Journal des Débats* annonçait : « L'Autriche met ses troupes en mouvement, mais c'est pour écraser l'infracteur des traités les plus solennels »[6].

II

La formation du gouvernement, les 20 et 21 mars, révéla immédiatement le péril extérieur. Le 20 mars Cambacérès, avide de repos et en proie à de mauvais pressentiments[7],

1. Champollion-Figeac, *Fourier et Napoléon, l'Egypte et les Cent-Jours*, etc., Paris, 1844, in-8, p. 247.
2. Reiset, *o. c.*, III, 150.
3. Thibaudeau, *Mémoires*, 469.
4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 290; *Mémoires*, 469-470.
5. Pontécoulant, *Souvenirs historiques et parlementaires*, Paris, 1863, in-8, III, 318. — Villemain, *o. c.*, II, 88-89. — Savary, *o. c.*, VIII, 8. — La Fayette, *o. c.*, V, 369. — Baron Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 652-653.
6. *Moniteur*, 20 mars. — *Journal des Débats*, n° du 20 mars.
7. *Mémoires de Fouché*, Paris, 1824, in-8, II, 315.

laissait apercevoir sa répugnance à servir l'Empereur. « Tout pourra bien aller, disait-il à Pasquier, si l'Impératrice lui est rendue ; ce sera la preuve que l'Autriche s'entend avec lui ; mais si on la retient... ». Le soir, ayant en vain allégué sa santé pour se dérober au ministère de la Justice, le duc de Parme fut complètement désabusé : Napoléon l'instruisit « que rien n'avait été convenu entre lui et l'Autriche », et que le retour de Marie-Louise n'était encore qu'un projet[1]. Davout eût bien voulu refuser le ministère de la Guerre, il invoquait sa rigueur, son esprit soupçonneux, et il eût souhaité un commandement actif. Napoléon réussit à le convaincre en lui peignant l'isolement de la France : « J'ai laissé, dit-il, et je dois encore laisser croire que j'agis de concert avec mon beau-père l'empereur d'Autriche ; on annonce de tous côtés que l'Impératrice est en route avec le roi de Rome, qu'elle va arriver d'un jour à l'autre. La vérité est qu'il n'en est rien, que je suis seul, seul en face de l'Europe. Voilà ma situation : voulez-vous m'abandonner ? ». Dans sa conversation avec le prince d'Eckmühl l'Empereur parla même d'ouvrir sans tarder les hostilités : il continuerait « sa marche triomphale » vers le Nord et pénétrerait en Belgique. Mais il renonça presque aussitôt à ce plan militaire, à cause des craintes très sérieuses que lui inspirait, à Paris et dans les départements, l'activité du parti royaliste, et pour prévenir, notamment, « une révolution opérée derrière lui dans sa capitale »[2]. A Mollien, douloureusement préoccupé par « l'avenir de la France », Napoléon, sans dissiper son chagrin, donna comme « très prochain » le retour de l'Impératrice et de son fils : en acceptant le Trésor public, Mollien comprit sans peine que « la confédération européenne était encore tout entière »[3].

Caulaincourt refusa tout d'abord les Relations extérieures. Fort affligé par la révolution bonapartiste, il avait

1. Pasquier, *Mémoires*, III, 157-158, 162-163.
2. Arch. Guerre, *Papiers Davout*, *1815*, etc.
3. Mollien, *o. c.*, III, 417-419, 422-423.

déjà été informé, dit-on, de la Déclaration du 13 mars, et il était convaincu que Napoléon ne pourrait point renouer avec l'Europe, que l'épuisement de la France la vouait à une seconde invasion[1]. Napoléon manda Molé, mais celui-ci entretenait des pronostics encore plus sombres : non seulement une nouvelle invasion lui apparaissait inévitable, mais il pensait qu'elle serait « suivie peut-être d'un partage ». Molé avait préalablement avisé Napoléon, par l'intermédiaire de Cambacérès, qu'il n'entendait assumer aucune charge, et, malgré les instances de l'Empereur, qui avait d'abord pensé à lui pour la Justice, Molé déclina énergiquement les Relations extérieures. Lui aussi mit en avant sa santé, qui exigeait les eaux, il plaida son obscurité et son incompétence, et, bien que Napoléon lui déclarât que Caulaincourt manquait « de vue, de connaissances », il recommanda ce choix. Le lendemain 21 mars, à midi, il apporta un refus catégorique, récusa le ministère de l'Intérieur et consentit à accepter la direction des ponts et chaussées[2]. Harcelé par les autres ministres, le duc de Vicence, par dévouement et par reconnaissance, se résigna aux Relations extérieures[3]. Gaudin eut les Finances, Decrès la Marine.

Ne pouvant compter sur Molé pour l'Intérieur, Napoléon s'adressa sans succès à La Valette, qui avait repris la direction des postes, puis, conseillé par Maret, redevenu secrétaire d'Etat, et par La Valette, il songea à Carnot[4]. Dans une première entrevue, le 21 mars, Napoléon ne déguisa pas à Carnot qu'entre autres soucis le gouvernement impérial devrait « défendre le sol national », et le soir, vers onze heures, l'ayant nommé ministre de l'Intérieur, l'Empereur expliqua à Carnot, qui eût préféré la Guerre, qu'un tel choix eût paru signifier « l'intention d'engager une grande

1. Pasquier, *o. c.*, III, 164. — *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 308.

2. *Revue de la Révolution*, 1888, XI, *o. c.*, 88-91.

3. Pasquier, *o. c.*, III, 167. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 207 et n.

4. Baron Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 645. — La Valette, *o. c.*, II, 164.

lutte » et démentir sa politique nettement pacifique. Carnot a écrit plus tard qu'il avait reconnu chez l'Empereur « le désir sincère de conserver la paix », mais, lors du 20 mars, croyait-il aussi, comme il l'a prétendu, que l'Europe ne voulait pas combattre Napoléon et que Marie-Louise et son fils allaient bientôt revenir? Quoi qu'il ait spécifié sur ces deux points dans un exposé justificatif, sa première conversation avec Napoléon et surtout son regret consécutif du ministère de la Guerre témoignent suffisamment d'une opinion très différente. Au reste, qu'il ait ou non entretenu au début quelques illusions, Carnot, dans des notes fort explicites, a défini lui-même sa conception gouvernementale pendant les Cent-Jours en écrivant qu'à ses yeux « le besoin de défendre l'intégrité du territoire » l'emportait sur toute autre considération[1].

Savary avait refusé le ministère de la Police, puis le gouvernement de Paris, et reçu l'inspection générale de la gendarmerie. Fouché, en effet, était très soutenu par l'opinion bonapartiste, qui vantait ses connaissances, ses talents et même son « patriotisme ». On voyait en lui le « défenseur de la Révolution », les royalistes espéraient s'en servir, d'aucuns le regardaient digne du pouvoir parce qu'il serait « moins dangereux dans le gouvernement que sans fonctions ». Davout et Hortense le recommandèrent à l'Empereur, et en outre il fut probablement servi par Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Maret et Caulaincourt. Introduit près de Napoléon le 20 mars, il se vanta à l'Empereur, qui peut-être y ajouta foi, qu'il avait travaillé, dans son intérêt, au départ du Roi, en coopérant à la tentative de d'Erlon, lors des mouvements militaires dans le Nord, du 7 au 10 mars. Pour tous ces motifs, le duc d'Otrante était devenu sans difficulté ministre de la Police, bien qu'il eût demandé le portefeuille des Affaires étrangères. Napoléon aurait enveloppé sa décision d'éloges nombreux : « Non, chargez-vous

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 413-415, 501. — *Exposé de la conduite de M. le lieutenant-général Carnot, depuis le 1er juillet 1814*, Paris et Bruxelles, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[48] 269, p. 18, 22-23.

de la Police; vous avez appris à juger sainement l'esprit public, à deviner, à préparer, à diriger les événements; vous connaissez la tactique, les ressources, les prétentions des partis : la Police est votre fait »[1]. Napoléon aurait ensuite tenté de faire accroire à Fouché que l'Autriche et l'Angleterre, « afin de balancer la prépondérance de la Russie », s'associaient secrètement à son entreprise. Fouché flaira-t-il dès lors la réalité diplomatique, et la Déclaration du 13 mars acheva-t-elle de l'éclairer[2] ? Plus véridiques sont ses conversations intimes au lendemain du 20 mars. Comme s'il avait su ou démêlé le dessein, fugitivement conçu par l'Empereur, de pousser en Belgique, et comme s'il prenait plaisir à l'amplifier sans mesure, Fouché, le 21 mars au matin, représentait à son ami Gaillard et un Napoléon plus que jamais ambitieux et téméraire, hanté par « les idées les plus gigantesques de domination et d'agrandissement », capable peut-être d'entamer une seconde campagne de Russie, et l'Europe en armes, orgueilleusement levée contre l'Empereur pour prévenir ses invasions et ses conquêtes[3]. Le 23 mars, avec plus de sincérité, il confessait brutalement à Pasquier qu'en dépit des assurances de Napoléon toute l'Europe se préparait à « lui tomber sur le corps », que sa défaite n'était point douteuse, et que « son affaire » serait « faite avant quatre mois »[4]. Enfin, dans un entretien contemporain avec Thibaudeau, Fouché estimait, d'accord avec ce dernier, qu'une coalition générale se formerait contre Napoléon, et, agitant l'hypothèse d'un désastre, il développait l'idée d'un changement de régime, qui substituerait à l'Empereur une régence, la République ou le duc d'Orléans[5].

C'était compter sans Louis XVIII et sans l'Europe. Dès le

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 207-208. — Savary, *o. c.*, VII, 375-377. — Thibaudeau, *Mémoires*, 453-454. — Arch. Guerre, *Papiers Davout, 1815*, etc. — Montholon, *o. c.*, II, 188. — *Mémoires de Fouché*, II, 314-315.
2. *Mémoires de Fouché*, II, 314-315.
3. Baron Despatys, *o. c.*, 329-330.
4. Pasquier, *o. c.*, III, 171.
5. Thibaudeau, *Mémoires*, 455.

7 mars le Roi avait fait solliciter par Jaucourt l'alliance militaire du roi de Prusse et des autres souverains. Le prince d'Orange ayant envoyé à Paris un officier chargé d'offrir l'appui des troupes hollando-belges, Blacas, le 18 mars, tout en ajournant l'emploi du « secours étranger », reconnaissait que le Roi pourrait « peut-être bientôt se trouver dans le cas d'en avoir besoin »[1]. Si Louis XVIII s'échappait de France, il gardait l'espoir d'y rentrer bientôt, grâce à l'action combinée des troupes alliées et des insurrections royalistes.

III

Dans la nuit du 20 au 21 mars, Napoléon avait ordonné au général Exelmans « de suivre, à la tête de 3.000 chevaux, la Maison militaire du Roi, la prendre, la dissoudre, ou la jeter promptement hors de la frontière »[2]. Le 21 mars il précisait à Davout la conduite à tenir envers le Roi et la Maison : avec ses forces le maréchal Mortier marcherait, vers Calais et Montreuil, dans la direction du Roi et des troupes royales « pour dissiper les rassemblements » et aussi pour leur enlever « les trésors » amenés de Paris, c'est-à-dire principalement les diamants de la couronne ; les généraux de la 16e division militaire ne laisseraient point entrer dans les places le Roi et ses troupes, « puisqu'ils pourraient les livrer à l'ennemi », et veilleraient « à la conservation » de la frontière[3]. Ces ordres furent-ils expédiés par Davout à Mortier ? On voit seulement que le 21 mars Davout confia à l'un de ses aides-de-camp, le chef d'escadron Laloy, la mission d'annoncer dans le Nord « la marche du général Exelmans », de recommander aux commandants des places, à Arras, Douai, Lille, Valenciennes et autres villes, « la plus grande surveillance », et de les aviser que

1. Romberg et Malet, *o. c.*, II, Jaucourt à Goltz, Paris, 7 mars, 192-193 ; Goltz à Hardenberg, Paris, 18 mars, 196-197.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*, par Napoléon, Paris, 1820, in-8, p. 51.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*. 21692, Napoléon à Davout, Paris, 21 mars.

leurs garnisons seraient renforcées[1]. Il se mit le même jour en rapports avec Mortier : le frère de ce dernier lui porta à Lille une lettre du ministre de la Guerre dans laquelle le maréchal était conjuré « de prendre toutes les mesures pour empêcher les places fortes de tomber au pouvoir de l'étranger »[2]. Napoléon, le 21 mars, présumait que le Roi était « du côté de la Somme »[3], et considérait comme très vraisemblable qu'il s'embarquerait soit à Boulogne, soit à Calais, pour l'Angleterre[4]. Il voulait simplement « pousser pied à pied »[5] hors du pays le Roi et les princes, voyant dans une nouvelle émigration de la famille royale « une abdication bien plus légitime que celle qu'il avait été obligé de donner à Fontainebleau au milieu des baïonnettes étrangères »[6].

Par Abbeville, Saint-Pol et Béthune le Roi s'était dirigé sur Lille. Dans cette place se trouvait le duc d'Orléans, nommé le 16 mars commandant en chef des troupes stationnées dans les départements du Nord, avec le maréchal Mortier pour adjoint. Le 22 mars, vers midi, le duc d'Orléans, Mortier et Macdonald reçurent le Roi, qui avait dans sa voiture Blacas, le duc de Duras et le prince de Poix, et que suivaient trois ou quatre autres voitures, avec Berthier et Jaucourt, et quelques cavaliers. Les troupes faisaient la haie. C'était jour de marché, et la foule se pressait sur le parcours du Roi. Louis XVIII fut bruyamment acclamé par les Lillois et les campagnards, mais aucun cri ne fut poussé par les soldats, dont les regards, par surcroît, étaient tournés vers le sol. Tandis que le duc d'Orléans chevauchait dans le cortège, on lui remit une lettre apportée aux abords de Lille par un officier anglais. Rédigée à Bruxelles par le

1. Instruction à Laloy, *Correspondance de Davout*, Paris, 1885, in-8, IV. 361.

2. Davout à Mortier, Paris, 21 mars, *Correspondance*, IV. 360. — Arch. Guerre, *Papiers Davout*, *1815*, etc.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21691, Napoléon à Fouché, Paris, 21 mars.

4. Arch. Guerre, *Papiers Davout*. *1815*, etc. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 242.

5. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 243.

6. Arch. Guerre, *Papiers Davout*, *1815*, etc.

prince d'Orange, elle réitérait des propositions de concours militaire. Si le Roi le souhaitait, les chefs des troupes alliées en Belgique seraient « prêts à épouser sa cause ». Et le prince suggérait un projet de conférence sur la frontière entre lui et le duc. Ce dernier en référa au Roi, mais celui-ci, soucieux de ménager les troupes françaises, ne partageait point les inclinations de son entourage, qui parlait d'introduire dans Lille « vingt bataillons anglais »[1].

Le Roi avait été surpris et contrarié par l'accueil silencieux des troupes. Une fois arrivé chez le comte de Brigode, son hôte, il examina de quelles ressources militaires il disposerait à Lille pour sa sécurité. Blacas ayant ouvert l'avis de retirer les troupes de ligne et de leur substituer la garde nationale et la Maison du Roi, le duc d'Orléans et Mortier combattirent cette idée: la garde nationale ne comptait que 1.200 hommes, les troupes de ligne ne laisseraient pas entrer dans Lille la Maison du Roi, qui était « l'aversion de l'armée », et ni par son effectif, ni par sa composition, dans laquelle dominait une cavalerie d' « officiers-soldats », elle n'était apte à un service de place ou à la protection d'une grande cité. Le duc et Mortier conclurent en conseillant au Roi de quitter Lille pour Dunkerque. Après le dîner la discussion reprit. Le duc vanta la position de Dunkerque, où le Roi pourrait librement communiquer « avec toutes les côtes de France et avec toute l'Europe », et constituer avec les villes voisines, Bergues, Gravelines, peut-être Calais et Ardres, « un petit royaume » peu vulnérable, qui lui vaudrait un grand prestige[2]. Louis XVIII parut convaincu, et adressa au comte d'Artois l'ordre de rallier la Maison à Dunkerque. En réalité le Roi songeait beaucoup moins à rester en France qu'à s'embarquer pour l'Angleterre. Le 23 mars il décida de partir pour Ostende. A trois heures de l'après-midi il s'éloigna en voiture, accompagné par Macdo-

1. Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 211-215, 219, 237, n. 1. — Macdonald, *o. c.*, 373-374. — *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand*, Ostende, 27 mars, 249.

2. Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 213-243. — Macdonald, *o. c.*, 374-375. — Pierre de Bourgoing. *Souvenirs militaires*, etc., Paris, 1897, in-12, p. 330-332.

nald et escorté par un escadron de cuirassiers. La foule salua le départ par des cris de *Vive le Roi !*, et sur la route le Roi et son cortège virent avec émotion « les populations à genoux dans la boue, levant les mains au ciel et suppliant le Roi de ne pas les abandonner ». Près de la frontière, à Menin, le Roi renvoya l'escorte avec une gratification, et se sépara de Macdonald en lui donnant une tabatière qu'ornait son portrait entouré de diamants. « Adieu, Sire, dit le maréchal, au revoir dans trois mois »[1].

Le duc d'Orléans prépara son départ pour la nuit du 23 au 24 mars. Ce fut alors que Mortier l'informa de deux graves circonstances : avant que le Roi partît, il avait reçu une dépêche télégraphique « par laquelle il lui était enjoint d'arrêter le Roi et tous les Bourbons qui pouvaient être à Lille », et, depuis que Louis XVIII avait quitté la ville, un aide de camp de Davout avait apporté des ordres relatifs à l'arrestation du Roi et du duc d'Orléans. Davout, on l'a vu, avait envoyé à Mortier le frère de celui-ci et l'aide de camp Laloy, avec mission d'organiser vis-à-vis des troupes alliées la préservation des places du Nord. N'y aurait-il pas eu entre Davout et Mortier, par l'intermédiaire des deux émissaires, un accord tacite pour effrayer le Roi par la menace d'une arrestation et le contraindre ainsi à un exil plus rapide ? Pousser le Roi, soit par l'intimidation, soit par un artifice, au-delà de la frontière, c'était, en effet, concourir au salut des places, où le Roi aurait pu appeler l'ennemi. Dans ce cas, Mortier, qui réservait sans doute l'avenir, n'aura pas jugé à propos de presser le Roi, dont la hâte était suffisamment excitée sans qu'il fût besoin de la précipiter par une démarche violente ; puis, le Roi disparu, il aura fait état, auprès du duc d'Orléans, d'ordres imaginaires, à la fois pour se débarrasser de lui et pour se créer, ultérieurement, des titres à la reconnaissance des Bourbons. Quoi qu'il en soit, le duc résigna son commandement entre les mains de Mortier, et partit le 24 mars avant l'aube. Arrivé à

1. Duc d'Orléans, *o. c.*, I, 253, 255-256. — Macdonald, *o. c.*, 379-380.

Tournai, il avertit le Roi de sa propre fuite et ne manqua pas de lui vanter Mortier et le « grand service » rendu par le duc de Trévise aux Bourbons[1].

Pendant le voyage du Roi et son séjour à Lille, la Maison avait péniblement cheminé vers la frontière. Le 21 mars, sous la pluie, elle avait atteint Beauvais, où elle fut rejointe par le bataillon de l'Ecole de Droit, venu de Charenton. Voyant les troupes royales harassées, le comte d'Artois reconnut qu'elles ne pouvaient pas progresser régulièrement et qu'elles risquaient d'être rattrapées et assaillies sans pouvoir utilement combattre. Aussi penchait-il à s'embarquer et à licencier la Maison[2]. Le 22 mars, vers Abbeville, les cavaliers d'Exelmans commencèrent à être signalés. La Maison se sentit dès lors talonnée. La journée du 23 mars fut très dure. Partis avant le jour d'Abbeville, les gardes du corps, de plus en plus mouillés de pluie, s'avançaient lentement « au milieu des terres labourées », dans une boue jaune ou noire, véritable marais où s'enfonçaient les chevaux. Le moral commençait à s'altérer. Les lanciers d'Exelmans « montraient de temps en temps la flamme tricolore de leurs lances à l'autre horizon »[3]. De Paris, le soir du 23 mars, Davout achevait de fixer à Exelmans sa mission; prévoyant que sa cavalerie serait le 24 mars « sur la brune » devant Lille, le ministre de la Guerre ordonnait au général de laisser fuir en Belgique le Roi, les princes et la Maison, de répandre qu'il arrivait avec 6.000 chevaux, suivis eux-mêmes d'une armée de 25.000 hommes, et de se replier sur Arras au cas où Lille serait occupée par des troupes étrangères[4].

La Maison arriva tardivement, le 23 mars, à Saint-Pol. Le

1. Duc d'Orléans, *o. c.*, 1. 256-257, 262-265.

2. Guillemin, *Le Patriotisme des volontaires royaux*, etc., Paris, 1822, in-8, p. 50-51, 53, 55. — *Moniteur*, 2 avril : Récit d'un officier de la Maison du Roi, Beauvais, 31 mars. — Macdonald, *o. c.*, 374-375.

3. *Servitude et grandeur militaire*, par Alfred de Vigny, Paris, 1865, in-12, 9e édition, 37-38, 41-42.

4. Davout à Exelmans, 23 mars, neuf heures et demie du soir. *Correspondance*, IV, 364-365.

24 mars elle quitta Saint-Pol, et elle avait pris un chemin qui menait directement à Lille quand elle sut que le Roi avait franchi la frontière et emprunté la route de Bruges. Renonçant à entrer dans Lille, les chefs de la Maison la portèrent sur Béthune, où elle arriva vers midi. Dans la ville se précisa la nouvelle que le Roi était sorti de Lille pour se retirer en Belgique. « Tristes, découragés, sans ordres », soldats et officiers se reposaient, les chevaux mangeaient, toute la Maison était « pêle-mêle », quand fut signalée l'approche du 3e lanciers, qui venait d'Arras. On cria aussitôt : « Aux armes ! ». Suivant Alfred de Vigny, la confusion fut extrême, dans le bruit des tambours, qui « battaient la générale », et des trompettes qui « sonnaient *à cheval* ». Les troupes royales se rassemblent, la plus grande partie de la cavalerie s'établit près de la route d'Arras, les lanciers prennent aussi leurs dispositions de combat. Inopinément éclata un coup de feu, dû à la maladresse d'un soldat « qui chargeait son fusil ». Le duc de Berry court au soldat, « lui dit qu'il est un misérable, un gueux qui va les perdre tous, le menace de son épée, et s'écrie enfin qu'il faut le mener en prison ». Après cette algarade, le duc, au galop, s'avance avec le seul comte de Nantouillet vers les lanciers, et s'écrie : « De quel ordre avez-vous quitté vos cantonnements ? ». Un chef d'escadron ayant répondu que l'Empereur était débarqué : « Eh bien !, répliqua le duc, arrachez donc cette croix de Saint-Louis, que vous n'êtes pas digne de porter ! ». A cet instant, un lancier sort des rangs, brandit son arme et s'écrie : « *Vive l'Empereur !* ». Furieux, le duc, sabre au poing, le repousse en lui disant : « Rentre dans le rang, ou je te f... mon sabre dans le ventre jusqu'à la garde ! ». Le duc parcourt ensuite les rangs des lanciers, réclamant le cri de *Vive le Roi !* Silencieux et baissant la tête, les lanciers achèvent d'exaspérer le duc. Au début de cette scène, un des cavaliers qui observaient le duc, croyant le voir en grand danger, avait appelé à l'aide. Les troupes royales s'avancèrent alors, prêtes à « marcher au combat ». Le duc reprit quelque

sang-froid et les calma. S'adressant aux lanciers, il les avertit dédaigneusement qu'ils eussent pu être capturés ou exterminés, et leur ordonna de reculer jusqu'à un chemin de traverse par où il leur serait possible de tourner la ville. Le régiment s'éloigna en criant *Vive l'Empereur !*, et aussi *Vive le duc de Berry !*, ce qui parut assez étrange aux royalistes. Bientôt le cri de *Vive l'Empereur !* retentit seul, renouvelant la colère du duc, qui se livra même à une courte poursuite. Pendant le repli des lanciers, la Maison était rentrée dans Béthune. « Une collision terrible » avait été évitée, et l'avantage eût sans doute appartenu aux royalistes, très supérieurs en nombre aux lanciers. « Nul doute qu'en les chargeant, écrit Sérignan, nous n'en eussions eu bon compte »[1].

Le soir du 24 mars, Macdonald arrivait de Lille à Béthune. Généraux et officiers supérieurs le questionnèrent sur les mesures à prendre. Devant l'évidence qu'ils étaient « hors d'état de se défendre », Macdonald conseilla de désarmer la Maison et de répartir les fonds des compagnies parmi les hommes, afin que, munis de vêtements civils, ils pussent se soustraire en rentrant chez eux aux insultes que leur uniforme leur attirerait[2]. Le comte d'Artois et le duc de Berry prirent donc le parti de licencier la plus grande partie de la Maison. A cette nouvelle une violente effervescence agita les troupes royales. Les uns se disaient trahis, « vendus à Bonaparte », accusaient le général de Lauriston, chargé de l'opération avec l'intendant général Denniée, envoyé par l'Empereur. D'autres, exaspérés, parlaient « d'assassiner » Napoléon[3]. Lamartine raconte que, monté sur la roue d'un caisson, il dissuada ses compagnons d'émigrer : il valait mieux rester en France pour y travailler, de concert avec les libéraux et les républicains, contre le nou-

1. *Le Correspondant*, 25 octobre 1877 : Mon Voyage à Gand en 1815, par le comte de Lort de Sérignan, 342-343. — Guillemin, *o. c.*, 60. — Reiset, *o. c.*, III, 128.

2. Macdonald, *o. c.*, 384.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21722, Napoléon à Davout, Paris, 26 mars. — Guillemin, *o. c.*, 67. — Reiset, *o. c.*, III, 135, 137-138.

veau régime, alors que « si les royalistes émigraient et livraient les républicains, toute résistance à la tyrannie serait promptement étouffée ou dans le sang des libéraux, ou dans les cachots des prisons d'Etat[1] ». Un certain nombre de soldats s'échappèrent et réussirent à passer en Belgique, entre autres une quarantaine de volontaires de l'Ecole de Droit qui, le 26 mars au matin, franchirent la frontière avec leur drapeau. Les autres rendirent leurs armes et leurs montures. 500 chevaux, avec selles et brides, prirent la route d'Arras, l'artillerie partit à Lille. Les adieux des princes furent lus le 26 mars aux troupes d'infanterie, réunies sur la place de Béthune. Puis, des feuilles de route ayant été distribuées, tous se dispersèrent[2]. Napoléon multiplia les ordres pour enlever chevaux, harnachements et armes aux gens de la Maison, « sans avoir égard si les chevaux ont été fournis par eux ou par le Roi ».

Le comte d'Artois, le duc de Berry et Marmont avaient quitté Béthune avec environ 2.000 cavaliers « bien montés ». Les princes, qui craignaient de rencontrer des troupes venues de Lille, rejoignirent la route d'Ypres par les marais boueux et fétides d'Estaires, et, ne gardant avec eux que 300 hommes, ils entrèrent, dès le 25 mars, en Belgique[3]. Le Roi et son frère ne tardèrent point à se retrouver à Gand.

IV

Tandis que recommençait l'émigration, la France achevait de se déroyaliser. Dès que l'entrée de Napoléon à Paris fut connue dans les départements, le pouvoir impérial y fut reconnu avec une rapidité extrême. Sauf dans les contrées méridionales, où dominaient encore les autorités royalistes,

1. *Œuvres complètes de Lamartine*, t. 19, Les Confidences, Livre XI, 295-297.

2. Guillemin, *o. c.*, 75-76. — Reiset, *o. c.*, III, 137-139.

3. *Lettres de 1815*, Relation du capitaine Forget, 306. — Sérignan, *o. c.*, 344-345.

peuple, soldats, officiers en demi-solde, saluèrent le second avènement de l'Empereur avec une dévotion exubérante et parfois brutale. Dans les villes comme dans les campagnes, des foules frémissantes célébrèrent le triomphe de Napoléon et la chute de la royauté en une explosion révolutionnaire qui traduisait fiévreusement leur haine pour les Bourbons, leur gratitude pour l'Empereur. Sans prescription officielle elles agirent d'elles-mêmes, elles sentirent que pour elles l'heure était venue de coopérer aux péripéties du drame inauguré au golfe Jouan. Pour les masses rurales le 20 mars fut comme une autre émancipation, qui ratifiait celle de 1789 en terrassant une fois de plus la féodalité.

A Besançon, durant la soirée du 21 mars et la nuit suivante, officiers en demi-solde, anciens militaires, gens du peuple, parcoururent les rues en criant *Vive Napoléon ! Vive l'Empereur !*, déchirèrent les affiches royales, enfoncèrent et pillèrent la boutique d'un zélé royaliste, enlevèrent à la préfecture l'inscription *Palais de Monsieur* et arborèrent sur l'hôtel-de-ville le drapeau tricolore[1]. A Nantes, le 24 mars, après l'apparition de l'emblème bonapartiste sur les tours du château, les ouvriers du port et d'autres gens de la classe populaire, en hurlant, contraignirent les propriétaires à illuminer leurs maisons, brisant les vitres quand ils surprenaient quelque retard, puis, attroupés auprès de la préfecture, ils réclamèrent qu'on illuminât, cassèrent des vitres, menacèrent le préfet, de Barante, et se mettaient en devoir d'enfoncer la porte quand une compagnie d'infanterie intervint[2]. A Saumur les élèves de l'Ecole militaire et le peuple signalent leur satisfaction par des injures envers le curé de l'église Saint-Pierre, et, à l'endroit des maisons royalistes, par des bris de vitres et des coups de feu dans les portes[3]. Le 22 mars, comme le curé de La Fère avait fait

1. Ch. Weiss, *Journal d'un Bisontin pendant l'année 1815*, publié par Léonce Pingaud, Besançon, 1903, in-8, p. 8-9.

2. Barante, *Souvenirs*, II, 118-119. — Girod de l'Ain, *Vie militaire du général Foy*, Paris, 1900, in-8, Foy à Davout, Nantes, 24 mars, 410.

3. *Revue de l'Anjou*, septembre-octobre 1913, Angers, in-8 : Journal d'un sous-préfet de Baugé en 1815, 201.

chanter à l'office *Domine, salvum fac Regem*, 300 manifestants bonapartistes, excités par la nouvelle du 20 mars, abîment les fenêtres du curé aux cris de *A bas la calotte !*[1]. A Moulins aigles et drapeaux tricolores ont reparu aux cris « réitérés » de *Vive l'Empereur !*[2], « le peuple a forcé le préfet de lire lui-même les proclamations de l'Empereur ; on lui a placé une grande cocarde à son chapeau et on l'a promené dans la ville, avec le drapeau national »[3]. Le 23 mars, à Bar-le-Duc et dans les localités environnantes, la population, « malgré des torrents de pluie », se répand dans les rues et sur les places, elle crie *Vive l'Empereur !*, allume des feux de joie, tire des coups de canon, brûle des pétards[4]. A Rennes le peuple illumine pendant plusieurs jours[5].

A Strasbourg retentissent les cris de *Vive Napoléon !*, *Vive le Père La Violette !*, *A bas la calotte !*[6] A Metz, le peuple et les soldats s'ameutent contre le maréchal Oudinot, et le 24 mars, tandis que le drapeau tricolore, salué avec allégresse, brille sur la cathédrale, le maréchal, renonçant à défendre la cause du Roi, s'apprête à quitter la ville avec sa femme[7]. A Orléans le général Dupont, qui commandait un corps d'environ 12.000 hommes, laisse ses soldats, le 21 mars, arborer la cocarde tricolore, mais le soir même le maréchal Gouvion Saint-Cyr, nommé à sa place, blâme Dupont avec virulence, fait garder à vue le général Pajol et reprendre aux troupes la cocarde blanche. Peine perdue : le 23 mars les soldats se mutinent, portent à nouveau la cocarde tricolore, réclament qu'on les conduise à Paris, et même un régi-

1. Arch. nat., AF IV 1935, Extrait de la correspondance de Sussy, commissaire extraordinaire dans la 1re division militaire.
2. Arch. nat., F7 9629, Un conseiller de préfecture à Carnot, Moulins, 28 mars.
3. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, arrivée du 1er avril.
4. Arch. nat., F7 9681, Préfet de la Meuse à Carnot, Bar-le-Duc, 25 mars.
5. Arch. nat., F7 9663, Un conseiller de préfecture à Carnot, Rennes, 24 mars.
6. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, départ du 25 mars.
7. *Récits de guerre et de foyer. Le Maréchal Oudinot*, etc., Paris, 1894, in-8, 5e édit., par Gaston Stiegler, 364.

ment de dragons se met en route pour la capitale. Menacé d'être arrêté, Gouvion Saint-Cyr se déguise et s'échappe en barque sur la Loire[1]. A Valenciennes, les 23 et 24 mars, soldats et officiers fêtèrent Napoléon par des libations répétées, brisèrent les enseignes décorées d'emblèmes monarchiques, brûlèrent des drapeaux blancs, crièrent *Vive l'Empereur !*, *A bas les royalistes !*, forcèrent même des passants à crier *Vive l'Empereur !*[2]. A peine le 20 mars est-il connu qu'au Puy deux officiers sont assaillis par « une multitude de misérables en haillons », qui, en criant *Vive l'Empereur !*, *A bas la cocarde blanche !*, s'emparent de leurs shakos pour les dépouiller de la cocarde détestée[3]. A Cahors, le 28 mars, soldats et gendarmes, aux cris de *Vive l'Empereur !*, arborent les premiers le drapeau tricolore[4].

Les populations rurales du Puy-de-Dôme « se réjouissent de n'être plus sous la dépendance des nobles qui commençaient déjà à les regarder comme leurs vassaux[5] ». De Clermont-Ferrand à Brioude des feux de joie sont allumés « sur les hauteurs »[6]. Les paysans de la Creuse illuminent, font des feux de joie[7], ceux de la Lozère plantent des « mais »[8]. Dans le Cantal « cette révolution terminée sans désordres et sans violence contente le plus grand nombre et tend à obtenir successivement l'assentiment du reste »[9]. Dans le Doubs, dans la Haute-Marne, dans la Meurthe, le dévoue-

1. J. S. Vivien, *Souvenirs de ma vie militaire*, Paris, 1907, in-12, p. 314-315, 318-319. — Comte Pajol, *Pajol général en chef*, Paris, 1874, in-8, III, Rapport de Biot à Davout, Paris, 23 mars, 379-380.

2. J.-E. Raclet, *Précis historique des événements qui se sont passés à Valenciennes*, etc., Lille, 1816, in-8, Bib. nat., Lb[46] 24, p. 5-8.

3. Revue des Deux Mondes, 15 octobre 1922 : *Souvenirs*, etc., par J.-B. Barrès.

4. Arch. nat., F[7] 9673, Préfet du Lot à Carnot. Cahors, 2 avril.

5. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 29 mars, Clermont-Ferrand, départ du 26 mars.

6. Arch. nat., AF IV 1934. Bulletins de Réal, 1[er] avril, Clermont-Ferrand, départ du 29 mars.

7. Arch. nat., F[7] 9650, Un conseiller de préfecture à Carnot, Guéret, 29 mars.

8. Arch. nat., F[7] 9675, Préfet de la Lozère à Carnot, Mende, 27 mars.

9. Arch. nat., F[7] 9639, Préfet du Cantal à Carnot, Aurillac, 31 mars.

ment à l'Empereur, l'enthousiasme, l'ivresse même éclatent avec force. Partout dans l'Est ce sont feux de joie et coups de fusil en l'honneur de Napoléon[1]. Autour de Nancy, dès que les laboureurs aperçoivent « une voiture sur la route », ils crient *Vive l'Empereur !*[2]. Mêmes témoignages naïfs de contentement dans l'Yonne. Le 26 mars, jour de Pâques, les habitants de Villevallier, près Joigny, demandent au curé de chanter après vêpres un *Te Deum* solennel, et la cérémonie se déroule « avec le recueillement religieux et l'enthousiasme de tous les assistants »[3]. Le maire de Villeneuve-la-Guyard, près de Pont-sur-Yonne, écrit à Napoléon, le 31 mars : « Napoléon est à nous, nous sommes à Napoléon, il fera notre bonheur, et nous travaillerons à assurer le sien »[4]. Aux cultivateurs du Tarn le triomphe de Napoléon paraît « un bienfait du Ciel qui les a sauvés de l'oppression dont ils étaient menacés »[5].

Empereur des soldats, des paysans, des ouvriers, Napoléon est exalté par le clergé constitutionnel, qui voyait dans le 20 mars une pleine revanche sur la Restauration. L'archevêque de Besançon Le Coz salue le nouveau souverain en termes dithyrambiques. « Vous êtes vraiment un homme prodigieux... Certes, un ange du Seigneur vous couvre de son immortelle égide », lui écrivait-il le 25 mars, et il lui promettait en même temps qu'un jour viendrait où tous les Français, répétant les louanges décernées à César par Cicéron, le jugeraient « semblable à la Divinité même... *simillimum Deo* »[6]. Et aussitôt, par une circulaire adressée aux

1. Arch. nat., F[7] 9652, Préfet du Doubs à Carnot, Besançon, 30 mars, 1[er] et 4 avril. — Arch. nat., F[7] 9678, Préfet de la Haute-Marne à Carnot, Chaumont, 31 mars. — Arch. nat., F[7] 9680, Préfet de la Meurthe à Carnot, Nancy, 28 mars. — Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, arrivée du 4 avril.

2. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 4 avril, Strasbourg, départ du 30 mars.

3. Arch. nat., F[7] 9712, Maire de Villevallier à Carnot, 26 mars.

4. Archives de l'Yonne.

5. Arch. nat., F[7] 9705, Préfet du Tarn à Carnot, Albi, 18 mai.

6. *Correspondance de Le Coz*, Paris, 1903, in-8, II, 470-471. — Cf. *Pro Marcello*, III.

curés de son diocèse, Le Coz donna libre carrière à sa ferveur adulatrice : comme toutes les puissances, celle de Napoléon venait de Dieu ; la respecter était un devoir de la religion ; aux grand'messes des dimanches et fêtes, et lors des bénédictions habituelles du Saint-Sacrement, les prêtres prieront solennellement pour l'Empereur[1]. A Cosne le curé Leblanc célébra « Napoléon le Grand » le 26 mars, jour de Pâques, et fit imprimer sa harangue : selon cet ex-deuxième vicaire de l'évêque constitutionnel de la Nièvre, Louis XVIII n'avait dû sa courte restauration qu'aux armées étrangères et à la trahison ; il était « repoussé par l'opinion publique » ; Napoléon avait été donné, puis ramené à la France par le Très-Haut ; il avait « rétabli la religion, rappelé ses ministres », doté la France d'une gloire immense, de lois excellentes, de « monuments » et d' « établissements » admirables[2]. Les prêtres constitutionnels des cantons de Thann, Saint-Amarin et Massevaux disaient dans une adresse à l'Empereur : « Vos ennemis sont les nôtres ; les prêtres constitutionnels furent de tout temps un objet de haine à la caste nobiliaire. Mettez en vigueur les libertés de l'Eglise gallicane, ce boulevard contre l'ultramontanisme et ce palladium du trône »[3].

A Paris, le café Montansier, auprès du Palais-Royal, était devenu depuis le 20 mars « le rendez-vous de tous les amis de la gloire nationale », parmi lesquels se voyaient de nombreux officiers[4]. Le 23 mars on y chantait des vers impro-

1. Borrey, *o. c.*, Circulaire de Le Coz aux curés de son diocèse, Besançon, 26 mars, 83-84.

2. *Discours sur le retour de Napoléon le Grand, Empereur des Français, prononcé le jour de Pâques*, 26 mars 1815, par M. Leblanc, curé de Cosne, 1815, in-4, Bib. nat., Lb[46] 64, p. 3, 6, 10-11.

3. *Feuilles d'histoire*, 1911, Paris, in-8, V : L'Alsace et le retour de Napoléon, par Arthur Chuquet, 73. — Le *Moniteur* du 15 mai mentionne l'adresse à Napoléon des prêtres « dits constitutionnels » de Thann, Saint-Amarin et Massevaux.

4. Labretonniere, *Souvenirs du quartier latin*, etc., Paris, 1863, in-8, p. 222. — Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 175.

visés, qui révèlent avec une simplicité pittoresque les sentiments des bonapartistes parisiens :

L'île d'Elbe à notre espérance
A rendu l'objet de nos vœux :
Il reparaît, et de la France
Tous les habitants sont heureux.
Pour les Français ah ! quelle fête !
Ils ont, dans la même saison,
Vu revenir la violette,
Le printemps et Napoléon.

Les Bourbons voulaient à la France
Rendre leurs anciens préjugés.
C'était un acte de démence :
Ils sont partis, ils sont jugés.
O Providence ! Ainsi tu règles
Le sort de notre nation.
La France est faite pour les Aigles,
Les Français pour Napoléon ![1]

Les partisans de Napoléon, dans la capitale, étaient si émus devant « le prodige » du retour qu'ils croyaient de bonne foi à une France unanime dans le culte impérial[2].

V

L'Empire était rétabli. Cet événement entraînerait-il nécessairement la guerre avec l'Europe, n'impliquait-il point, au contraire, la certitude d'une ère pacifique ? C'est sur ce problème que s'exerçaient, au lendemain du 20 mars, les imaginations des Français.

Dans la masse de la population parisienne la confiance dans l'Autriche et même dans l'Angleterre se manifestait

1. *Le Bouquet de Violettes*, etc., Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Ye 30672, p. 9-10.

2. *Revue d'histoire diplomatique*, 1912, Paris, in-8 : Deux témoignages contemporains sur le retour de l'île d'Elbe, lettres de Soulanges-Bodin au prince Eugène et du général Durrieu à son père, Paris, 22 mars et 1er avril, 153-160.

avec force. Certains bonapartistes s'abusaient complaisamment. Le 22 mars en effet Soulanges-Bodin écrivait de Paris au prince Eugène : « ... Déjà même nous ne regardons plus ici l'Autriche comme une puissance étrangère, puisque c'est d'elle que nous nous attendons à recevoir bientôt et l'épouse de l'Empereur et l'héritier de l'Empire »[1]. On parlait d'un sérieux accord entre Napoléon, l'Autriche et l'Angleterre, ou d'une trêve de vingt ans en Europe, et le silence de plusieurs personnages officiels, qui n'osaient sans doute se prononcer, affermissait ces erreurs. On produisait encore des raisonnements presque aussi rassurants : ni l'Autriche, résolument acquise à Napoléon, ni l'Angleterre, malgré ses tenaces jalousies envers la France, ni la Russie, sans argent et absorbée par ses embarras intérieurs, ne songeaient à entrer en lutte avec la France : restait la Prusse, et une guerre avec la Prusse « offrait peu de dangers »[2]. Marie-Louise et le roi de Rome étaient attendus avec obstination. Une brochure, *Du Retour de S. M. l'Impératrice Marie-Louise et le roi de Rome*, publiée le 3 avril, enregistrait débonnairement le vœu public : Marie-Louise et son fils « ont déjà, sans doute, franchi la barrière qui les sépare du plus cher des époux, du plus tendre des pères... Illustres voyageurs..., votre retour dans la capitale va donner le signal d'une concorde universelle »[3]. Diverses conversations, il est vrai, s'alimentaient de renseignements opposés : on disait que Marie-Louise était « gardée à vue à Presbourg », et que l'empereur d'Autriche avait « livré en otages, comme garants de sa conduite envers les Alliés, le roi de Rome et le prince Eugène »[4]. De plus on raconte à la fin de mars, parmi le monde de la finance et dans les cafés, que l'armée prussienne entoure Metz, que l'avant-garde du général Zieten a dépassé Liège, qu'enfin l'Empereur veut incorporer 300.000 conscrits[5].

1. *Revue d'histoire diplomatique*, 1912, *o. c.*
2. Miss Williams, *o. c.*, 44-45. — Regnault de Warin, *o. c.*, 265-266.
3. Paris, 3 avril 1815, in-4, par L. G., Bib. nat., Lb^{46} 512, p. 2-4.
4. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 31 mars, Paris, 2^{e} partie.
5. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, Paris, 31 mars.

Dans la haute société parisienne Napoléon sentit tout de suite de la froideur et du découragement[1]. Beaucoup de Parisiens notables, en effet, nourrissaient les plus démoralisantes conjectures sur les événements prochains, et la Déclaration du 13 mars les frappait d'une commune angoisse[2]. Il s'y mêlait contre Napoléon une colère faite d'humiliation patriotique : reconnaître le traité de Paris, le réclamer « à genoux », c'était là une attitude non seulement indigne de la France, mais qui ne procurait même pas le moyen d'arrêter la ruée des troupes alliées. Loin de satisfaire à l'orgueil national, Napoléon n'étalait qu'un misérable égoïsme, auquel il sacrifiait criminellement la patrie. Et certains regrettaient qu'il n'eût point adopté le seul parti qui pût sauver la France, en occupant à la fin de mars la Belgique pour organiser à l'abri du Rhin un solide rempart défensif[3]. A Davout qui, pour le rallier, se servait des dires de Napoléon sur l'Autriche, Macdonald répliquait en tendant la Déclaration du 13 mars, dont il avait rapporté du Nord plusieurs exemplaires[4]. Avec Rapp, Napoléon eut deux entrevues à la fin de mars. Dans la première, comme le général laissait entrevoir quelque souci de l'avenir, Napoléon parla vaguement de ses alliances, mit en relief ses intentions pacifiques, se frappa sur le ventre en s'écriant : « Est-on gros comme moi quand on a de l'ambition ? », puis, au milieu d'éloges et d'embrassades, sans proscrire absolument l'éventualité d'une guerre, il donna à Rapp le commandement de l'armée du Rhin, disant qu'il traiterait avec la Prusse et la Russie, et ajoutant : « J'espère que, d'ici un mois, tu recevras ma femme et mon fils à Strasbourg. » Le 29 mars, l'Empereur revit Rapp, qui lui objecta la fai-

1. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, VII, 180.

2. Mme de Chastenay, *Mémoires*, II, 507. — Pontécoulant, *Souvenirs*, etc., III, 319. — Miot de Mélito, *Mémoires*, Paris, 1858, in-8, III, 377-378. — La Valette, *Mémoires*, II, 168. — Villemain, *Souvenirs*, etc., II, 329.

3. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 508. — Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, I, 29. — Thiébault, *Mémoires*, V, 330-331.

4. Macdonald, *Souvenirs*, 389.

blesse numérique de son corps d'armée, alors que la Déclaration du 13 mars « nous menaçait d'un déluge de soldats ». Napoléon repartit avec humeur que cette Déclaration était fausse, qu'elle avait été « fabriquée à Paris », mais son langage indiquait, cette fois, la vraisemblance d'une guerre et l'extrême difficulté de négocier[1]. Le général Foy appelait « un problème » la révolution du 20 mars, et ne se dissimulait pas que l'Europe « allait se conjurer » contre Napoléon[2]. Le colonel d'artillerie Noël, apprenant l'entrée de Napoléon à Paris et le départ du Roi, concluait de ces deux faits à « une guerre d'invasion »[3].

Les illusions sur l'Autriche persistaient dans les départements. A la fin de mars les habitants de Mulhouse « paraissent persuadés que l'empereur d'Autriche est d'accord avec l'empereur de France, et que, dans tous les cas, il ne nous fera pas la guerre »[4]. A Metz, à Sarrebrück, le retour de Marie-Louise est considéré comme très prochain, bien que son voyage, dit-on, ait été interrompu[5]. Malgré ces espérances se répandait la persuasion que les puissances étrangères et la France entreraient encore une fois en lutte. A Recey-sur-Ource, en Côte-d'Or, le maire, devant ses administrés, interprète la Déclaration du 13 mars comme le signal d'une guerre prochaine[6]. A Lille la présence du maréchal Ney, le 26 mars, donne à penser qu'il « précède un corps d'armée qui se portera sans doute sur le Brabant »[7]. Des alarmistes publient à Calais que « tous les vaisseaux anglais sont sortis des ports pour fondre sur

1. Rapp, *Mémoires*, 343, 345, 347, 349. — Bourrienne, *o. c.*, X, 438-439.
2. Girod de l'Ain, *o. c.*, Notes de Foy, 264.
3. Noël, *Souvenirs*, etc., 270.
4. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 1er avril, Mulhouse, départ du 27 mars.
5. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 3 avril, Sarrebrück et Metz, départ du 31 mars.
6. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 7 avril, Rapport du commandant de la brigade de Recey-sur-Ource, 28 mars.
7. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, Paris, 29 mars, Lettre de Lille du 26 mars.

notre marine marchande, comme après le traité d'Amiens »[1]. La proximité et l'accroissement des troupes alliées jettent de l'anxiété dans les départements du Nord et du Mont-Blanc[2]. A Metz la haine contre Prussiens et Russes est portée « au plus haut degré », et, autour de Metz, « le peuple des campagnes est disposé à se battre jusqu'à la mort si la guerre recommence »[3].

Les résolutions du gouvernement impérial attestaient elles-mêmes que la paix ne durerait pas. Le 28 mars Napoléon ordonnait que tous les sous-officiers et soldats absents de leurs corps « par quelque raison que ce soit » les rejoindraient sans délai pour « courir à la défense de la patrie ». Simultanément il créait de nouveaux régiments, augmentait le personnel des manufactures d'armes, prohibait l'exportation des armes à feu. Carnot, en outre, était chargé de l'organisation des gardes nationales, qui, commencée dès la fin de mars, fut réglée par deux décrets du 10 avril[4]. Activité militaire d'autant plus significative que l'Europe, unie contre la France par le traité du 25 mars, refusait de recevoir courriers diplomatiques et émissaires, et que déjà les royalistes, préludant à l'entrée en campagne des Alliés, s'insurgeaient contre l'Empereur.

---

1. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 30 mars et 3 avril, Calais départs des 27 et 31 mars.

2. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 8 avril, Chambéry, 1er avril.

3. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 29 mars, Strasbourg, départ du 24 mars ; 31 mars, Strasbourg, départ du 25 mars ; 1er avril, Metz, départ du 29 mars ; 3 avril. Sarrebrück et Metz, départ du 31 mars.

4. Collection Duvergier, XIX, 455-456, 458-459, 472-478.

CHAPITRE IV

LES RÉSISTANCES ROYALISTES

I. Le duc de Bourbon en Vendée.
II. La duchesse d'Angoulême à Bordeaux.
III. Vitrolles à Toulouse.
IV. Le duc d'Angoulême dans le Midi.
V. Bruslart et l'insurrection corse.

I

Depuis le 14 mars le duc de Bourbon était à Angers, chargé d'organiser et de commander en chef les forces royalistes de Bretagne, de Vendée et des pays voisins. Sexagénaire, grand chasseur, doux, poli, très affable, sans volonté et de talents médiocres, le duc convenait peu à une pareille tâche. Dans la mésintelligence, l'indécision, l'incohérence, les projets s'entassèrent. Le comte d'Autichamp engagea le duc à quitter Angers pour « le cœur de la Vendée »[1]. Le duc entendait avoir largement recours aux volontaires royaux pour assurer une levée de 18.000 hommes, formés, en plus des volontaires, par des soldats en congé et des recrues[2]. Très hostile au système des volontaires et souhaitant une immédiate rébellion en masse, le comte d'Andigné conseillait de rassembler sur les deux rives de la Loire les anciens combattants des armées royales[3]. De Paris Clarke transmit les ordres suivants : le Roi voulait la formation de douze

1. D'Autichamp, *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1815 dans la Vendée*, Paris, 1817, in-8, p. 2-3.
2. D'Andigné, *Mémoires*, Paris, 1901, in-8, II, 205.
3. D'Andigné, *o. c.*, II, 202-204.

bataillons qui porteraient le nom de bataillons nationaux de Maine-et-Loire ; ces corps renfermeraient pour une moitié des hommes ayant jadis appartenu aux troupes vendéennes, pour l'autre moitié des militaires et des enrôlés qui n'auraient jamais combattu dans les rangs royalistes ; le commandement serait exercé de préférence par des officiers sortis des troupes de ligne, « pourvu qu'ils offrissent une garantie de leur fidélité au Roi »[1]. A Nantes, où il séjournait en qualité d'inspecteur général d'infanterie dans la 12e division militaire, le général Foy développa divers moyens d'action : au lieu de ravir à la région de l'Ouest « le nerf de la population », il fallait y garder les volontaires royaux ; les soldats seraient éparpillés çà et là et sans peine neutralisés par les habitants ; on éloignera les officiers douteux ; Angers, « l'avant-poste et la clef de la Bretagne méridionale », sera tenu par des troupes éprouvées ; Nantes deviendra « le quartier-général de l'insurrection », mais, à cause de l'esprit trop peu bienveillant de cette populeuse cité, un autre lieu de passage, fortifié en aval de Nantes, permettra de régulariser avec tranquillité les opérations militaires sur les deux rives de la Loire ; la fonderie d'Indret et la poudrerie de Saint-Jean-d'Angély seront occupées ; enfin Lorient et La Rochelle, avec des garnisons sûres, joueraient le rôle de places de dépôt, et par elles on recevrait « les secours de l'étranger », c'est-à-dire de l'Angleterre, dont l'alliance n'inspirait aucune aversion aux sentiments alors royalistes du général[2]. Dans le même temps arrivait à Nantes le prince Louis de la Trémoïlle, qui, pensait-on dans la ville, avait mission de « mettre en mouvement la chouannerie »[3]. Le général Travot lui offrit ses services[4].

1. D'Autichamp, *o. c.*, 4-9.
2. Girod de l'Ain, *o. c.*, Exposé de Foy, 422-423.
3. Barante, *Souvenirs*, II, 114-115.
4. Crétineau-Joly, *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*, Paris, 1867, in-8, I, Lettre du prince de La Trémoïlle au duc de Bourbon, 372-373, n.

Aidés par le préfet et les conseillers généraux de Maine-et-Loire, le duc de Bourbon et les autres chefs entreprenaient quelques levées, lorsqu'ils apprirent la fuite du Roi. Très inquiet pour le duc de Bourbon, d'Autichamp le pressa de passer en Vendée : là le duc, « au milieu d'une population fidèle », échapperait momentanément aux autorités bonapartistes, tout en réchauffant la haine de Napoléon. Le 23 mars, à trois heures du matin, le duc de Bourbon quitta Angers à cheval et arriva à Beaupréau « par des chemins détournés ». Il y fut rejoint par d'Andigné et par le comte Auguste de La Rochejaquelein, lieutenant aux grenadiers à cheval de la Maison du Roi, que Louis XVIII, à Saint-Denis, avait envoyé en Vendée. De l'Ouest, de Paris ou d'autres parties de la France étaient accourus à Beaupréau nombre d'anciens officiers vendéens[1]. Entouré de ces hommes impatients d'action, et « instruit par leurs observations et leurs rapports », le duc de Bourbon, le 24 mars, décida que « tous les hommes de dix-huit à cinquante ans en état de porter les armes » se constitueraient en compagnies et obéiraient aux ordres de chefs désignés par lui-même[2]. Au quartier-général du duc la date du 25 mars avait été fixée pour le début des hostilités. En conséquence de nombreux ordres furent expédiés. D'Andigné se rendrait dans les départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Sarthe et Mayenne, s'y concerterait avec les autorités civiles et militaires « afin d'opérer la réunion des fidèles sujets du Roi le plus promptement possible », organiserait ces troupes, en nommerait provisoirement les officiers, déléguerait même ses pouvoirs aux plus influents des anciens chefs royalistes. A Auguste de La Rochejaquelein, en qualité de colonel, était assignée la mission de se rendre dans le département des Deux-Sèvres, d'y soulever « tous les fidèles sujets du Roi », d'enrôler sous

1. D'Autichamp, *o. c.* 11-12. — D'Andigné, *o. c.*, II, 207-208, 213. — *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R. (Romain), Paris, 1829, in-8, III, 67. — Canuel, *Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815*, Paris, 1817, in-8, p. 8-9.

2. Canuel, *o. c.*, Proclamation du duc de Bourbon, 24 mars, 416-418.

ses ordres directs les habitants des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, avec droit de suspendre les autorités récalcitrantes; de plus il marchera sur Saumur avec un détachement, y vérifiera « l'état des munitions de guerre », et s'en approvisionnera; il laissera enfin dans le château de Saumur une garnison, avec un commandant de place. Le général Canuel, alors à Loudun, ferait de son côté une expédition sur Châtellerault, et y assurerait la garde des poudres et autres munitions[1]. Le duc de Bourbon reconnaissait aussi la nécessité de ménager le général Foy, et il lui envoyait Donatien de Sesmaisons avec une lettre flatteuse. « Votre habileté et votre honneur, lui disait-il, me sont connus », et il entendait se fier entièrement à l'une et à l'autre, quelle que fût l'issue des événements dans l'Ouest[2].

Combinaisons de recrutement et décisions militaires demeurèrent également vaines. Une insurrection dans l'Ouest était alors impraticable, pour des raisons nombreuses et irréductibles. La révolution bonapartiste se déroulait dans l'Ouest, à Nantes, à Rennes, à Angers, à Saumur, jetant parmi les populations royalistes de la stupeur, une émotion douloureuse, la démoralisation et même « de l'effroi »[3]. Dans les campagnes les plus audacieux royalistes considéraient que, si Napoléon avait pu « impunément » s'avancer à travers la France, il leur était impossible de tenter une résistance efficace. L'on regrettait aussi que le Roi ne fût pas venu se réfugier en Vendée[4]. Les désarmements successifs, depuis le Directoire jusqu'au récent ministère de Soult, avaient singulièrement amoindri le nombre des fusils, et sous ce rapport jamais « un dénuement plus complet » n'avait été constaté[5]. Les quelques contingents royalistes péniblement équipés disparurent. A Ancenis, le 23 mars, les volontaires royaux partis la veille de Nantes se

1. D'Andigné, *o. c.*, II, 394-395. — Canuel, *o. c.*, 334, 420-421.
2. Girod de l'Ain, *o. c.*, Duc de Bourbon à Foy, Beaupréau, 23 mars, 262-263.
3. D'Autichamp, *o. c.*, 10-11. — D'Andigné, *o. c.*, II, 209-210.
4. *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R., III, 65.
5. D'Andigné, *o. c.*, II, 206-207.

dispersèrent[1]. A Angers le bataillon du comte de La Potherie fut dissous, et d'Autichamp ordonna le licenciement des bataillons royaux, destinés à Orléans, mais encore inaptes à faire campagne, et parmi lesquels les bonapartistes dominaient les royalistes et entretenaient un esprit fort peu rassurant[2]. A Savenay une bande conduite par le marquis de Coislin veut s'emparer d'un dépôt d'armes, mais son chef, averti des événements de Paris, renonce avec ses hommes à tout dessein belliqueux et expose que désormais il n'a d'autre but que de « cultiver ses terres en Anjou et d'y vivre tranquille »[3]. Le 24 mars une députation de quatre habitants de Cholet eut mission d'insister vigoureusement auprès du duc de Bourbon pour qu'il sortît de la contrée, elle exposa que « les habitants de la ville et de la campagne étaient prononcés pour la paix et la soumission au gouvernement de l'Empereur ». Les paysans vendéens restaient en général inertes, malgré la pétulance de la noblesse du Poitou, et en dépit de plusieurs rassemblements, tels que ceux de Beaupréau et de Clisson, et d'une troupe de cavaliers commandés par Ludovic de Charette[4]. Les femmes s'alarmaient, et, dit un observateur de Fontenay-le-Comte, « elles se sont révoltées contre les agitateurs »[5]. Les prêtres eux-mêmes étaient calmes[6]. D'Autichamp, qui songeait moins au présent qu'à l'avenir, se réclamerait bientôt de cette situation, avec l'autorité de son nom, de son expérience et de ses services.

A Angers le bruit courait que le colonel de gendarmerie Noireau avait ordre de procéder à l'arrestation du duc de Bourbon. Hardiment, d'Autichamp s'avisa de se rendre

1. Em. Maillard, *Les Cent-Jours à Ancenis*, Savenay, 1895, in-4, p. 25.
2. D'Autichamp, *o. c.*, 10, 25-26.
3. Girod de l'Ain, *o. c.*, Foy à Davout, Nantes, 25 mars, 412. — *Moniteur*, 31 mars, Savenay, 26 mars.
4. Arch. nat., F^{7} 9676, Maire de Cholet à Fouché, Cholet, 25 mars. — Girod de l'Ain, *o. c.*, Foy à Davout et à Dufeu, Nantes, 25 mars, 412, 415.
5. Ch.-L. Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest*, Paris, 1899, in-8, III, Journal manuscrit de Mercier du Rocher, 761.
6. *Lettres de 1815*, Morand à Davout, Nantes, 31 mars, 329.

auprès de Noireau. Singulière entrevue de ces deux hommes qui, le 11 mars, avaient signé tous deux une adresse au Roi où il était dit que tous les Français se rallieraient, contre Napoléon, « au panache des descendants de Henri » ! Revenu, comme les généraux Foy et Travot, à Napoléon, le colonel Noireau désirait étendre au plus tôt sur la rive gauche de la Loire l'autorité impériale, et la visite de d'Autichamp survenait à point pour seconder l'exécution de ce plan. Acquiesçant au projet de départ formulé par d'Autichamp, Noireau prétendit que ses instructions lui enjoignaient de faire arrêter le duc de Bourbon, il exhiba même à ce propos un ordre positif. Tout porte à croire, d'ailleurs, que Noireau n'avait encore reçu de personne aucune mission de ce genre, d'autant mieux que, suivant d'Autichamp, il protestait de son « extrême répugnance » à la remplir[1]. Noireau offrit à d'Autichamp d'emporter une lettre pour le duc de Bourbon. Datée du 23 mars, cette lettre s'adressait fort respectueusement à la « magnanimité » du duc, et le conjurait d'apaiser sans délai « une effervescence » qui pourrait devenir meurtrière ; en résidant plus longuement dans l'arrondissement de Beaupréau, le duc compromettrait à la fois et la tranquillité nationale et sa « sûreté particulière » ; le duc aurait la facilité de choisir son itinéraire et des mesures de protection à sa convenance[2].

Arrivé à Beaupréau, d'Autichamp vit le duc de Bourbon, qui s'était installé dans le château de la maréchale d'Aubeterre. Il plaida les motifs qui imposaient l'abandon de l'entreprise vendéenne : nul secours à escompter de l'armée, qui partout avait repris « ses sinistres couleurs » ; il importait de ne point devancer l'heure où la coalition étrangère obligerait Napoléon à « une guerre colossale », et d'ajouter alors, par une insurrection auxiliaire, les efforts de la Vendée à la formidable pression des armées extérieures ;

1. D'Autichamp, *o. c.*, 11-15. — *Moniteur*, 17 mars, Adresse au Roi, Angers, 11 mars, signée par d'Autichamp, Noireau, colonel de la 6e légion de gendarmerie, etc.

2. D'Autichamp, *o. c.*, 16. — *Moniteur*, 29 mars, Angers, 26 mars.

d'ici là le duc s'embarquerait, resterait en mer quelques semaines, près des côtes, pour revenir dans l'Ouest quand les royalistes, plus confiants, plus irrités, encouragés par leurs chefs, seraient décidés à agir avec énergie[1]. On tint conseil. Il y avait là le duc de Bourbon, d'Autichamp, Auguste de La Rochejaquelein, d'Andigné et plusieurs autres chefs vendéens, tels que Saint-Hubert et Turpeau. La discussion fut orageuse. D'Autichamp fut injurié, mais tint ferme. Il invoqua à l'appui de sa cause la démarche des députés de Cholet, il nia que le pays fût disposé à s'armer, il s'efforça de prouver que le duc était trompé par les fausses allégations d'un entourage ignorant ou abusé. Après quelques heures d'Autichamp repartit avec humeur à Angers et y rejoignit sa famille, qu'il conduisit à son château de La Rochefaton, près de Parthenay[2]. Son départ frappa les esprits et plongea le duc de Bourbon dans ses hésitations coutumières : négocierait-il avec le colonel Noireau pour quitter l'Ouest, partirait-il mystérieusement sans communiquer avec les autorités impériales, ou même resterait-il caché dans la contrée? D'Andigné lui conseilla d'adopter ce dernier parti, non sans lui dépeindre le genre de vie qui lui serait réservé : avec une soixantaine de compagnons éprouvés, au milieu d'un pays « fourré », parmi les haies, les enclos d'arbres, les sentiers étroits, « il faudrait très souvent changer de gîte, faire des marches de jour et de nuit, quelquefois à cheval, mais plus fréquemment à pied, peut-être même parler et agir secrètement sur la rive gauche de la Loire »; pareille détermination était assez périlleuse, sans doute, mais la configuration du pays et le zèle discret des habitants serviraient avantageusement le duc, et tandis que sa présence et ses dangers ranimeraient l'ardeur abattue des Vendéens, il préparerait avec fruit la lutte de l'Ouest contre Bonaparte. Peut-être séduit d'abord par les aventures hasardeuses auxquelles les pittoresques discours

1. D'Autichamp, *o. c.*, 16-18.
2. D'Autichamp, *o, c.*, 18-20. — *Moniteur*, 29 mars, Angers, 26 mars.

de d'Andigné essayaient de l'entraîner, le duc objecta qu'à s'y résoudre il exposerait la Vendée à de nouveaux dommages, et finalement décida que « la vie errante et vagabonde » proposée par d'Andigné « ne pouvait convenir à un prince du sang »[1]. Revenu à Beaupréau, Donatien de Sesmaisons, qui voyait le duc enclin à s'embarquer, demanda à Foy de l'aider dans l'exécution de ce projet. Foy s'empressa : plusieurs gentilshommes de Nantes reçurent de lui des sauf-conduits afin de procurer au duc toutes facilités de trajet et d'embarquement, d'autres purent se rendre librement à Beaupréau. Foy expliquait à Davout qu'il n'avait point à Nantes « assez de troupes pour aller chercher le duc de Bourbon à Beaupréau », et que dans l'intérêt de la pacification de l'Ouest il avait préféré engager le duc à quitter par mer la Vendée, en pleine conformité avec le décret impérial du 13 mars sur les émigrés revenus illégalement en France[2].

Survenus à leur tour à Beaupréau, le comte de Suzannet et de La Roche-Saint-André affirmèrent au duc de Bourbon qu'il convenait d'abandonner tout espoir de soulèvement dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Leur témoignage, en justifiant les observations de d'Autichamp, acheva de persuader le duc de Bourbon qu'il était temps de suspendre son entreprise. Il ne lui resta rien de ses premières illusions, et il vit clairement que parmi les pays de l'Ouest l'entrée de Napoléon à Paris, comme il l'écrirait le mois suivant, avait « tout paralysé, découragé, terrifié ». Il se résigna à profiter des ouvertures du colonel Noireau, et dans la nuit du 25 au 26 mars il lui envoya le chevalier d'Auteuil avec ce simple billet : « J'autorise M. le chevalier d'Auteuil, mon aide de camp, à expliquer mes intentions à M. Noireau, au sujet de la lettre qu'il m'a écrite. » L'important était d'obtenir de Noireau des passeports pour le duc et sa suite, afin de permettre au duc de

1. D'Andigné, *o. c.*, II, 214-215.
2. Girod de l'Ain, *o. c.*, Foy à Davout, Nantes, 25 mars, 412; Exposé de Foy, 426.

gagner Bordeaux, et à ses compagnons de passer à l'étranger ou de revenir dans leurs foyers[1]. En attendant le retour du chevalier d'Auteuil, on s'entretenait à Beaupréau du départ et l'on s'y livrait à des préparatifs, de manière à escorter le duc jusqu'à la frontière espagnole. Mais sur le conseil de d'Andigné et de Suzannet, le duc de Bourbon résolut de s'embarquer au plus tôt. Il repoussa l'offre de plusieurs gentilshommes qui voulaient l'accompagner et lui ouvrir, au besoin, l'accès de la mer par la force : avec le seul comte de Rully et un guide il se séparerait « à la première halte » de son escorte, et se hâterait secrètement vers la côte, « en voyageant à cheval la nuit ». Suzannet lui donna des indications sur la route à suivre, et s'inquiéta d'un bâtiment. Le duc disait qu'il reviendrait dans l'Ouest dès que les forces royalistes y seraient suffisantes. Tout à coup, dans la nuit, le duc est prévenu faussement qu'un parti de dragons a quitté Ancenis et s'avance sur Beaupréau, et, le 26 mars, à deux heures du matin, il s'enfuit avec le comte de Rully et un domestique, sous la conduite du marquis de Civrac[2]. Pendant ce temps les négociations entre d'Auteuil et Noireau aboutissaient à un accommodement aux termes duquel le duc de Bourbon irait à Nantes et s'y embarquerait pour l'Angleterre ou l'Espagne, tandis que les gens de son entourage gagneraient avec une extrême célérité leurs domiciles ou les frontières.

Le duc et ses deux compagnons parcoururent le pays nuitamment, « dans des chemins horribles ». Pour plus de sûreté le duc avait fait donner à Foy sa parole qu'il prendrait la mer. Le marquis de Civrac le mena d'abord au château de La Forêt, près de La Chaussaire, sur les confins des départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure ; puis plusieurs royalistes l'abritèrent d'abord à La

1. D'Autichamp, *o. c.*, 20-21. — Crétineau-Joly, *o. c.*, I, Duc de Bourbon au prince de Condé, Santander, 8 avril, 373-374. — *Moniteur*, 29 mars, Angers, 26 mars.

2. Crétineau-Joly, *o. c.*, I, Duc de Bourbon au prince de Condé, Santander, 8 avril, 373-374. — D'Andigné, *o. c.*, II, 215-219. — *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R., III, 68.

Setière, près de Saint-Crespin, au sud de Beaupréau, puis au château de La Maillardière, au sud-est de Nantes, près de Vertou, où il séjourna trente-six heures; il passa enfin, guidé par le marquis de Liniers, au château de La Hibaudière, près de la fonderie d'Indret. Pendant ces rudes marches le duc charma ses compagnons par ses façons bienveillantes, ses attentions, ses paroles de reconnaissance. Plusieurs autres royalistes, secondés par le consul de Prusse à Nantes, veillaient aux préparatifs de transport. On songea à Saint-Malo, aux Sables-d'Olonne et à Paimbœuf comme lieux d'embarquement. Paimbœuf fut choisi. Suzannet n'avait point trouvé de navire, mais à Nantes les royalistes retinrent un bâtiment hollandais de cent tonneaux, qui vint mouiller à l'embouchure de la Loire, en aval de Paimbœuf. Une barque y amena le duc de Bourbon, son domestique et le comte de Rully, avec un mince bagage et quelque argent. Le départ s'effectua le 31 mars. Inconnus au capitaine hollandais et à ses six matelots, dont un petit nègre fort officieux, les passagers voguèrent six jours par gros temps, très malades, et abordèrent le 6 avril à Santander. Le 8 avril le duc écrivit au prince de Condé le récit de ses aventures, tout en exprimant sa stupeur devant « une défection si générale des troupes », et en se confiant dans la Providence. Quelques jours après il apprit que ses équipages, arrivés de France, avaient été pillés, entre Tolosa et Vittoria, par sept brigands : la cassette du duc, plusieurs sacs de monnaie, de l'argenterie, des armes, furent volés, et le chevalier Jacques et autres gens du duc dépouillés de leurs bourses et de leurs montres[1].

1. Crétineau-Joly, *o. c.*, I, Duc de Bourbon au prince de Condé, Santander, 8 avril, 373-375 ; II, Duc de Bourbon au prince de Condé. Santander, 1er mai, 494-495. — *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R., III, 68-69. — Girod de l'Ain, *o. c.*, Foy à Davout, Nantes, 25 mars, 12 ; Exposé de Foy, 426.

II

Sur l'ordre du Roi, le duc d'Angoulême avait quitté la Guyenne pour Nîmes dans la nuit du 9 au 10 mars. La duchesse d'Angoulême restait seule. La voix rauque, le visage dur, mais non sans noblesse, pieuse et grave, très attachée à sa famille, à laquelle elle savait en imposer, orgueilleuse et ferme, habituée de bonne heure au danger et ne le craignant point, la fille de Louis XVI allait se révéler à Bordeaux singulièrement énergique et obstinée. Autour d'elle les royalistes bordelais parlaient de désarmer le 8e léger et le 62e de ligne, ils comptaient sur 400.000 baïonnettes étrangères, qu'ils voyaient déjà luire sur le sol français, mais ils s'effrayaient à l'idée d'un mouvement insurrectionnel parmi le « bas peuple », favorable à l'Empereur et qui entretenait envers les nobles et les prêtres des sentiments de haine[1]. L'archevêque d'Aviau du Bois de Sanzay faisait réciter des prières « pour les maux présents »[2]. Le 22 mars une cinquantaine d'individus promenèrent dans les rues de Bordeaux « un homme de paille », disant « que c'était Bonaparte et qu'ils allaient le brûler ». D'autre part Laîné, ex-député de la Gironde, accourait auprès de ses concitoyens[3].

Impatiente d'apprendre la défaite de Napoléon, la duchesse conjurait le comte d'Artois de quitter Paris pour combattre l'Empereur aux côtés du maréchal Ney, elle engageait son « cousin Chouchou », c'est-à-dire le duc de Bourbon, à correspondre avec le duc d'Angoulême « pour bien agir et de concert »[4]. C'est dans ces dispositions que le 23 mars, à six heures du matin, un courrier lui apprit la

1. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 1er avril, arrivée du 1er avril, Bordeaux ; 3 avril, Bordeaux, départ du 29 mars.

2. *Le Correspondant*, 25 août 1913 : Souvenirs de 1815, par la duchesse d'Angoulême, 659.

3. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 29 mars, Bordeaux, départ du 23 mars ; 1er avril, arrivée du 1er avril, Bordeaux.

4. Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, II, 83-84, Lettres de la duchesse d'Angoulême.

fuite du Roi et l'arrivée de Napoléon aux Tuileries. D'abord « un instant anéantie de la rapidité des événements », la duchesse sentit qu'elle ne pourrait sans doute prolonger beaucoup son séjour à Bordeaux. Après avoir donné des ordres « pour arrêter la poste de Paris et supprimer les journaux de Bonaparte », elle se hâta d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, si besoin était, un asile dans son royaume[1]. Vitrolles, arrivé lui-même à Bordeaux le 23 mars, transmit à la duchesse les ordres royaux : tenir à Bordeaux le plus longtemps qu'elle pourrait. Puis il développa un plan d'action : il fallait « tirer un cordon sur la Loire et partager par cette rivière la France en deux », organiser militairement le Midi, renforcer les troupes du duc d'Angoulême et du duc de Bourbon, disloquer, puis licencier les régiments d'opinion douteuse[2]. La duchesse reprit courage, estima le plan de Vitrolles « grand et beau ». Vitrolles expédia encore au prince de Laval, ambassadeur de France en Espagne, l'invitation de notifier à la cour de Madrid la demande de réunir des troupes sur la frontière, afin que les royalistes pussent s'en servir. Sur ce point Vitrolles communiqua ses intentions au général Decaen, qui commandait la 11e division militaire, tout en lui promettant le grand cordon de Saint Louis. Decaen sentait combien le concours des troupes de ligne contre Napoléon était illusoire, il regardait même comme impraticable de les licencier, prévoyant qu'une telle mesure serait la cause d'un soulèvement. Aussi envisagea-t-il sans répugnance la coopération des troupes espagnoles, avertit Vitrolles « d'en presser l'arrivée » et proposa « d'aller au-devant d'elles pour faire leurs logements ». Vitrolles parti pour Toulouse, la duchesse envoya un bâtiment à Londres, afin d'obtenir de l'Angleterre « des secours pour soutenir la ville de Bordeaux »[3]. Comme elle-même, Vitrolles souhaitait fort l'assistance britannique.

1. Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 659-660.
2. Vitrolles, *Mémoires*, II, 358, 366-367, 372.
3. Vitrolles, *o. c.*, II, 367, 369, 374-376. — Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 660-662.

Pour que l'intervention étrangère eût le temps de se produire, il fallait que la duchesse pût se fier aux troupes de ligne. A part quelques officiers résolument royalistes, celles-ci n'entendaient point défendre les Bourbons. Les deux bataillons du 62e de ligne qui occupaient la citadelle de Blaye se prononcèrent les premiers. Envoyé par le général Clausel, le nouveau gouverneur de la 11e division militaire, l'adjudant-commandant Laval atteignit Blaye le 29 mars au soir : enflammée par les nouvelles qu'il apportait et par les proclamations impériales dont il était sans doute porteur, la garnison se révolta, et dès le matin du 30 mars le drapeau tricolore flottait sur la citadelle[1]. La défection de la garnison de Blaye enleva tout espoir à Decaen. Eut-il alors, comme on l'a prétendu, les 30 et 31 mars, deux entrevues avec Dumoulin, nommé capitaine, que Napoléon avait fait partir pour Bordeaux le 27 mars, reçut-il des mains de l'officier une lettre de Bertrand, lui confia-t-il qu'il était « tout à l'Empereur », mais ne voulait pas se compromettre trop tôt, par déférence pour la duchesse ?[2]. Du moins ne cacha-t-il point à celle-ci qu'il ne pouvait guère répondre, désormais, des troupes de ligne.

L'approche de Clausel, sa conduite à la fois audacieuse et habile, allaient aggraver les embarras de la duchesse et de ses partisans. Le général se faisait précéder par deux proclamations, l'une aux troupes de la 11e division militaire, l'autre aux habitants, dans lesquelles il saluait « le retour du père de la patrie », qui avait rallié à lui « tous les cœurs », et grâce auquel « le régime féodal, les préjugés et le fanatisme » étaient réduits à l'impuissance. Arrivé à Cubzac, sur la rive droite de la Dordogne, le 31 mars, Clau-

1. *Moniteur*, 6 avril, Récit des événements qui ont précédé et accompagné la soumission de Bordeaux. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*, par Napoléon : Relation des événements de Bordeaux, 297. — Clausel, *Exposé justificatif*, etc., Paris, 1816, in-8, p. 17. — Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 663.

2. Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, II, 261-262. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21736, Napoléon au capitaine Dumoulin, Paris, 27 mars.

sel y disposait de cinquante gendarmes et d'une compagnie de fantassins venus de Blaye, avec deux pièces d'artillerie[1]. Sur la rive gauche se tenaient, munis aussi de deux canons, quelques centaines de royalistes, commandés par le colonel de Pontac. Après une fusillade de deux heures et quelques coups de canon, Clausel, au moyen d'un porte-voix, fit demander un parlementaire. Gaye de Martignac, officier d'ordonnance de Pontac, s'embarqua et traversa la Dordogne. Reçu aux cris de *Vive l'Empereur !*, il fut conduit dans une maison où se trouvait Clausel. Le général précisa les événements du 20 mars, il se dit certain d'entrer à Bordeaux, dont la garnison était à lui ; il promit d'user des plus grands égards envers la duchesse, qui aurait même une escorte, si elle le désirait, pour se retirer ; il garantit que l'Empereur nourrissait les intentions les plus généreuses envers la population bordelaise et consentait à une amnistie générale, dont le maire Lynch serait seul excepté. Il remit à Martignac, pour les autorités de Bordeaux, une dépêche où il les déclarait « responsables des malheurs que pourrait entraîner une plus longue résistance », et réclama une réponse pour le lendemain matin[2].

La sommation de Clausel n'obtint pas un succès immédiat, mais elle prépara la victoire bonapartiste en intimidant conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et conseillers municipaux, et en augmentant la mésintelligence dans l'entourage de la duchesse. Dans la soirée du 31 mars une conférence réunit la duchesse, les généraux Decaen et Harispe, Laîné, Lynch, le préfet, le président du Conseil général, le vicomte de Montmorency et Martignac. Contrairement aux trois conseils, Laîné, très animé, penchait pour la résistance ; Decaen, qui avait consulté chez lui les officiers du 8e léger et du 62e, annonça que suivant leur avis la troupe de ligne ne combattrait point pour le Roi

1. Clausel, *o. c.*, 16-17. — *Moniteur*, 5 et 6 avril.

2. Martignac, *Bordeaux en mars 1815*, in-8, s. d., 14, 17-21. — Clausel, *o. c.*, 19-23 ; Rapport de Lynch, 104. — *Moniteur*, 6 avril.

et n'assisterait sans doute pas avec indifférence à une lutte entre la garde nationale et ses « frères d'armes ». Alors Laîné et Decaen se mirent à discuter en une « vive altercation » : Laîné pressait Decaen de diriger les soldats sur Bayonne, Decaen répliqua qu'ils désobéiraient, qu'un tel ordre, même, « hâterait le moment de la défection », et Harispe soutint que 2.000 Bordelais feraient cause commune avec les soldats contre la garde nationale. Quant à la duchesse elle pensait encore à lutter et, en particulier, à disputer le passage de la Dordogne. Il fut décidé qu'aucune réponse ne serait faite à Clausel. Des munitions seraient expédiées sans retard aux soldats royaux, ils auraient la tâche de défendre la rivière, la duchesse irait « peut-être » les voir. Il était plus de minuit[1]. En cet instant, inquiets de ne pas avoir reçu de munitions, effrayés par plusieurs bateaux de commerce, venus de l'amont, et qu'ils se représentèrent chargés de troupes, les royalistes abandonnèrent le poste de Saint-Vincent-de-Paul, devant Cubzac, en tirraillant, en criant : « Nous sommes vendus! » et malgré les efforts de Pontac, ils se replièrent à Carbon-Blanc. Là, sur la rumeur que leurs deux canons avaient été pris, ils se débandèrent en une irrésistible déroute[2].

Ces nouvelles inclinèrent la duchesse et ses conseillers à la soumission. Fort étonnée, mais domptant son émoi, la duchesse, avant l'aube du 1er avril, convoqua de nouveau Decaen, Laîné, Lynch et le préfet, tous « très effrayés », et, en parlant encore de résistance, elle se résigna à préparer son départ. Soucieuse d'éviter une soudaine irruption des forces bonapartistes, l'assemblée résolut de demander à Clausel vingt-quatre heures de répit. Laîné écrivit sur ce sujet à Clausel une lettre que signèrent Decaen, le préfet et le maire, et qu'emporta aussitôt Martignac. Il était cinq heures du matin. La duchesse se mit à pleurer, le préfet

1. Martignac, *o. c.*, 23-28. — Clausel, *o. c.*, Rapport de Lynch, 105-106. — Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 664.

2. Martignac, *o. c.*, 28-30. — Clausel, *o. c.*, 23-24. — Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 664-665.

sanglotait en la quittant, Decaen « avait la tête appuyée sur sa main », Lynch était en proie à « une rêverie profonde »[1]. Dans la ville les royalistes étaient fort surexcités. A la cathédrale les prêtres crièrent à la duchesse : « Montez à cheval, allez vous faire voir, allez nous défendre ! ». Sur le port, envahi par la foule, la garde nationale et les volontaires se plaignaient que leur dévouement restât inemployé. Dans les appartements de la duchesse, et en présence de celle-ci, Decaen fut interpellé rudement par plusieurs royalistes, qui lui reprochèrent d'avoir privé de munitions les combattants, l'accusèrent de mollesse, d'astuce et de trahison. Tout à coup quelqu'un entra en rapportant que le major de Mallet avait ramené de Saint-Loubès, sur la Dordogne, son détachement du 8e léger, « qui était resté fidèle ». Cet épisode excita des illusions naïves, et réveilla la confiance de la duchesse. L'avis fut exprimé qu'elle allât en personne aux casernes pour « demander aux soldats s'ils voulaient combattre pour le Roi ». La duchesse, qui avait résolu de « faire les derniers efforts », n'hésita point : « Je vais aller visiter les casernes, dit-elle, et juger par moi-même de la disposition des troupes ». Et dans ce but, à deux heures de l'après-midi, elle sortit en calèche, accompagnée par les généraux et une nombreuse escorte[2].

Parvenue à la caserne Saint-Raphaël, la duchesse, au milieu d'un silence profond, s'avança vers les rangs en armes du 62e et réunit auprès d'elle les officiers, les sous-officiers et quelques soldats. Sur un ton « élevé », elle rappela qu' « un étranger » avait usurpé le trône de Louis XVIII, et, alléguant leurs serments, demanda à ses auditeurs s'ils étaient « disposés à seconder la garde nationale dans les efforts qu'elle veut faire pour défendre Bordeaux contre ceux qui viennent l'attaquer ». Comme le silence persistait, la duchesse réclama une franche réponse. Alors « quelques

1. Martignac, *o. c.*, 31-32. — Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 664-665. — *Moniteur*, 6 avril.

2. Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 665-666. — Martignac, *o. c.*, 35-39. — Relation des événements de Bordeaux, *o. c.*, 297-299.

voix » dirent : « Nous le jurons ! », quelques épées furent agitées en l'air. « Vous êtes en bien petit nombre, reprit la duchesse, mais n'importe ; on connaît au moins ceux sur qui on peut compter ». La plupart, au nom de l'honneur et de la patrie, protestaient que « jamais ils ne combattraient leurs camarades », et qu'ils « n'établiraient pas la guerre civile », et comme la duchesse s'enquérait s'ils attaqueraient ses défenseurs, ils répondirent qu'ils demeureraient neutres. La duchesse, « fort animée », multiplia « avec feu », mais sans plus de résultat, des objurgations sur le mépris des serments. Du groupe ne sortait que l'engagement de défendre jusqu'à la mort la sécurité de la duchesse : « Il ne s'agit pas de moi, s'écria-t-elle, mais du service du Roi ; voulez-vous le servir ? » Au dire de la duchesse, « mille bêtises » lui furent répondues : le régiment ne pouvait lutter contre des camarades, la duchesse était « trompée » par la ville, l'honneur l'emportait sur l'autorité des chefs. Elle obtint seulement la promesse que la garde nationale serait protégée par la troupe[1]. Restait le 8e léger, réparti dans deux casernes, dont l'une se trouvait au Château-Trompette. A la première la duchesse tenta une seconde fois de « remontrer leurs devoirs » aux officiers et aux soldats. Moins enclins qu'au 62e à ménager la garde nationale, ils prévinrent avec véhémence la duchesse qu'en cas d'engagement entre les troupes du général Clausel et la garde nationale ils useraient contre celle-ci de leurs armes. Très irritée, la duchesse s'indigna. « Je leur ordonnai, raconte-t-elle, de se retirer, n'étant plus Français. Ils m'obéirent encore, en me protestant qu'ils respectaient mon malheur, mais les cris de *Vive l'Empereur !* partirent de tous côtés ». L'escorte s'inquiétait, criait à la duchesse de s'éloigner. Elle la fit taire, et revint paisiblement. Au Château-Trompette elle pénétra dans la cour où la troupe, farouche et morne, l'attendait sous les armes. Très courageusement la duchesse

1. Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 666. — Relation des événements de Bordeaux, *o. c.*, 299-301.

répéta ses discours. Officiers et soldats refusèrent de combattre le général Clausel, et se montrèrent résolus à l'appuyer au cas d'une affaire. Alors la duchesse, le visage inondé de larmes, s'informa s'ils chercheraient à la livrer. « Non, répondirent-ils, mais nous ne voulons pas la guerre civile, et nous vous demandons de quitter la France ». C'est vraisemblablement alors que la duchesse, frémissante, s'écria d'une voix passionnée : « O Dieu, après vingt ans de malheurs, il est bien cruel de s'expatrier encore ! Je n'ai cessé de faire des vœux pour le bonheur de ma patrie ; car je suis Française, moi, et vous n'êtes plus Français. Allez, retirez-vous ! » Quelqu'un, « avec ironie », c'est-à-dire sur un ton sans doute dédaigneux envers l'injure, fit entendre ces mots : « Je ne réponds rien, parce que je sais respecter le malheur ». Un officier, pourtant, remettant l'épée au fourreau, rejoignit la duchesse en disant : « Ah ! c'en est trop ! Je ne vous quitte, je serai fidèle à mon serment ! » La duchesse le pressant de renoncer à sa détermination, il ajouta : « Non, je ne puis vivre avec ces gens-là ! »[1].

Bientôt la duchesse parut sur le quai de la Garonne, où étaient rangés la garde nationale et les volontaires, et dont les maisons étaient ornées de drapeaux blancs. Sur la rive droite du fleuve, à La Bastide, on apercevait distinctement les troupes du général Clausel, qui avaient arboré le drapeau tricolore. Debout dans sa calèche, la duchesse harangua les troupes royales, les dissuada de combattre. Ces exhortations suscitèrent un orageux tumulte. Les Bordelais criaient : « Des armes ! Des armes ! On nous trahit, on nous trahit ! Nous nous défendrons, nous périrons pour vous ! » Pendant cette scène Decaen et l'inspecteur général des gardes nationales, de Puységur, furent insultés et menacés. Peu après des volontaires royaux s'affolèrent en voyant le capitaine Troplong, de la garde nationale, éloigner sa compagnie, ils tirèrent sur cet officier, qui passait pour bonapartiste, et le frappèrent à mort. Entre les gardes nationaux

1. Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 667. — Relation des événements de Bordeaux, *o. c.*, 301-303. — *Moniteur*, 7 avril, 19 mai.

et les volontaires crépita une fusillade qui jeta à terre des morts et des blessés. Dans la ville consternée le bruit se répandit que les troupes de ligne massacraient la population et qu'une partie d'entre elles occupaient la place de la Comédie. Prévenue de cette rumeur, suppliée de s'enfuir, la duchesse songeait à s'interposer, « voulant y aller, mais trop sûre de ne pas réussir », quand on l'informa que les troupes n'étaient point sorties de leurs casernes et que l'échauffourée avait cessé[1].

Quelle que fût l'exaspération des royalistes bordelais, l'attitude du 62e de ligne et du 8e léger avaient anéanti les dernières chances d'une lutte efficace. Ces deux régiments avaient décidé du sort de Bordeaux en achevant de prouver à la duchesse l'impossibilité de toute résistance. Clausel ayant fait connaître qu'il entrerait à Bordeaux dans la matinée du 2 avril, elle se résigna à s'embarquer[2]. Déjà le consul d'Angleterre, à sa demande, avait invité deux corvettes anglaises, le *Mirmidon* et le *Wanderer*, à remonter la Gironde. A dix heures du soir la duchesse monta en voiture et partit pour Pauillac, escortée par les volontaires et les gardes nationales à cheval. La ville était déserte et silencieuse, les maisons soigneusement closes. Quelques fenêtres pourtant s'ouvrirent, laissant passer les cris de *Vive le Roi ! Vive Madame !* Il pleuvait, la nuit était fort noire, le chemin sablonneux et difficile. Après un voyage de six lieues la duchesse arriva à Pauillac le 2 avril, vers huit heures du matin. Elle se rendit d'abord chez le maire de Pauillac, où elle déjeuna aux côtés du préfet, de Lynch et de plusieurs officiers anglais et français. Le bruit sourd d'un coup de canon, tiré par le *Mirmidon*, annonça l'heure du départ. La duchesse se leva « avec un regard indiciblement douloureux », tous gémissaient, quelques officiers français brisaient leur épée « contre les pierres les plus voisines », ou s'em-

1. Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 667-668. -- Relation des événements de Bordeaux, *o. c.*, 303-305. — Clausel, *o. c.*, 26-27, 32-34. — Martignac, *o. c.*, 41-42, 43, n.

2. Clausel, *o. c.*, 24-25. — Martignac, *o. c.*, 39-46.

brassaient « convulsivement ». Très agitée, éplorée, la duchesse s'écria : « O ma pauvre, ma pauvre France! », puis elle sortit sous une pluie violente. Au dehors elle fut accompagnée jusqu'au fleuve par un cortège qui sanglotait, suffoquait, exhalait des plaintes. Des jeunes gens se jetèrent à ses pieds « pour les baiser », et elle tendit les mains « à tout le monde ». Conduite par Lynch, qui fondait en larmes, elle monta dans une chaloupe et aborda au *Wanderer*, au milieu de barques remplies de volontaires royaux, tandis que plusieurs assistants, éperdus d'affliction, se roulaient sur le sol. Sur le pont du vaisseau elle satisfit au désir des volontaires, avides d'emporter « quelque chose qui lui eût appartenu », en leur distribuant d'abord des rubans, puis les plumes blanches de son chapeau, qui furent partagés avec transports, « Adieu, leur cria-t-elle, quand je reviendrai, je vous reconnaîtrai tous, oui, soyez sûrs que je vous reconnaîtrai tous! » Sur la rive les témoins de cette scène attendrissante, spontanément, s'étaient mis à genoux[1].

III

Ayant quitté Bordeaux, Vitrolles était arrivé à Toulouse le 24 mars. Sa qualité de secrétaire des Conseils du Roi s'était enrichie : il s'intitulait présomptueusement commissaire extraordinaire du Roi dans le Midi. Plus pétulant que vraiment actif, ingénieux, mais insuffisamment clairvoyant, Vitrolles s'imaginait volontiers qu'il allait ressusciter à Toulouse le gouvernement royal. Le comte d'Artois lui ayant parlé de revenir de Flandre à Bordeaux et à Toulouse, Monsieur ou le Roi, disait-il, avaient l'intention de séjourner dans le Midi et d'y convoquer les Chambres et même les Etats généraux[2]. Tout de suite ses déconvenues

1. Martignac, *o. c.*, 45. — Duchesse d'Angoulême, *o. c.*, 669. — Relation des événements de Bordeaux, *o. c.*, 306-307. — *Lettres de 1815*, Lettre de l'Allemand Crusius, 333.

2. Vitrolles, *o. c.*, II, 360, 392, 410. — Villèle, *Mémoires*, I, 296. — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, I, 301.

s'accumulèrent, réduisant sa tentative à une courte aventure.

Consultés par Vitrolles sur la valeur des gardes nationaux de Toulouse, les chefs de cette troupe ne l'abusèrent point : leurs hommes pourraient combattre « si on leur donnait l'appui d'autres forces », mais à eux seuls « ils n'iraient pas au-delà de la répression de tout désordre ». De ces réponses Vitrolles conclut qu'il ne fallait pas plus compter sur la garde nationale de Toulouse que sur celle de Paris ou de Bordeaux[1]. Il songea à utiliser le vieux maréchal Pérignon, qui vivait dans sa terre à une vingtaine d'heures de Toulouse, et, au nom du duc d'Angoulême, le nomma au commandement supérieur de la 10e division militaire. Pérignon s'empressa de se rendre à Toulouse. Vitrolles se rendit compte que le maréchal, par une sorte d'inintelligence sénile, ne comprenait guère la gravité de la crise, et il reconnut bientôt que son influence sur les généraux de la 11e division militaire était nulle : quelques-uns de ces généraux, « les plus rusés », vinrent, il est vrai, à Toulouse, mais simplement « pour flairer la situation et juger le parti à prendre »[2]. Vitrolles ne put qu'intercepter les dépêches venues de Paris, donner des audiences et imprimer un *Moniteur*, où il insérait des exemples de dévouement royaliste. Autour du commissaire royal s'agitaient des conseillers bénévoles : l'un d'eux, sensible à l'ancienne puissance des clubs révolutionnaires, lui proposa la fondation de clubs royalistes dans les villes et les villages du Midi[3].

Restaient l'Angleterre et l'Espagne. Vitrolles songeait à introduire en France 3.000 hommes de bonnes troupes anglaises, en vue de garnir solidement la ligne de la Loire, cette ligne « qui sépare tout de suite de Paris la moitié de la France, qui appuie sur Nantes, Lyon, Genève, Marseille

1. Vitrolles, *o. c.*, II, 398, 402.

2. Vitrolles, *o. c.* II, 394-395, 397. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*, par Napoléon : Rapport de Delaborde à Davout, Toulouse, 4 avril, 310.

3. Rapport de Delaborde à Davout, Toulouse, 4 avril, *o. c.*, 312. — Vitrolles, *o. c.*, II, 391-393. — *Moniteur*, 8 avril.

et Bordeaux l'existence d'une grande population indépendante de Paris » : isolé par une telle barrière, le Midi pourrait fournir 100.000 soldats royalistes[1]. Quant à l'Espagne, Vitrolles expédia un officier au prince de Laval et des courriers aux capitaines-généraux de Navarre et de Catalogne pour que les effectifs royaux, « en cas de besoin urgent », fussent renforcés par des contingents espagnols. Il attachait par suite un grand prix à une sûre possession de Perpignan et de Bayonne, et afin d'empêcher les garnisons de ces places de résister aux Espagnols il voulait les disséminer. Il essaya de mander à Toulouse le général Darricau, fort soupçonné de préparer à Perpignan la reconnaissance du gouvernement impérial, mais Darricau refusa de « conférer » avec Pérignon. D'autre part un officier venu de Bordeaux tenta d'entraîner la garnison de Bayonne, disant qu'il « fallait recevoir les Espagnols comme des frères, marcher et combattre sous les mêmes bannières » : il fut repoussé avec indignation. Le courrier envoyé en Catalogne fut arrêté par Darricau à Perpignan. Il n'entrait d'ailleurs point dans les intentions de la cour d'Espagne d'envoyer pour le moment des troupes au-delà des Pyrénées[2].

Le 31 mars Vitrolles sut que les autorités bonapartistes tenaient Tulle, Périgueux, Mende, Le Puy, Clermont-Ferrand et Rodez. Dès lors il considéra que l'insuccès de son voyage dans le Midi était tout à fait probable. « Nous sommes bien entamés », écrivait-il à la duchesse d'Angoulême. Cependant il projetait d'envoyer des troupes sur Rodez, sur Tulle, sur Cahors, et d'occuper, au moins quelque temps, la ligne de la Dordogne. Mais les mauvaises nouvelles se succédaient sans relâche : la garnison de Blaye

1. Baron Despatys, *o. c.*, Vitrolles au duc de Bourbon, Poitiers, 22 mars, 382-384.

2. *Moniteur*, 8 avril, et *Journal de l'Empire*, 9 avril, Lettres interceptées, Vitrolles à la duchesse d'Angoulême, Toulouse, 31 mars, 1er et 2 avril; Vitrolles à Mathieu de Montmorency, Toulouse, 2 avril. — *Moniteur*, 11 avril, Lettre interceptée, prince de Laval à Vitrolles, Madrid, 28 mars. — *Moniteur*, 14 avril, Bayonne, 6 avril. — Vitrolles, *o. c.*, II, 397-398.

avait fait défection, le Roi et le duc d'Orléans avaient fui en Belgique[1], la duchesse d'Angoulême enfin quittait Bordeaux. Invité par elle à « faire tout au monde » pour ne point perdre Toulouse et les départements méridionaux, désormais « la seule sauvegarde » du duc d'Angoulême, Vitrolles était fort embarrassé. Sachant que partout les troupes de ligne passaient à l'Empire, les royalistes de Toulouse abandonnaient leurs premiers espoirs. Pérignon, informé par Vitrolles des événements de Bordeaux, n'avait pas l'air d'en apercevoir les conséquences[2].

Le général Delaborde, qui commandait sous Pérignon, attendait une occasion propice pour détruire le gouvernement de Vitrolles. Il n'avait avec lui que fort peu de monde, et il ne voulait rien précipiter. Quatre compagnies d'artillerie, qui refusaient de servir les Bourbons, s'étant mises en marche de Nîmes vers Toulouse, Vitrolles, par l'intermédiaire de Pérignon, donna l'ordre à Delaborde de les détacher à Narbonne. Loin d'obéir, Delaborde expédie des officiers aux artilleurs pour les amener très rapidement à Toulouse. Sûr avec eux de triompher, Delaborde, le 4 avril, mit dès l'aube Vitrolles en état d'arrestation à la préfecture. Delaborde eût voulu associer Pérignon au mouvement bonapartiste, mais le maréchal « ayant tergiversé et montré de la faiblesse », le général en prit lui-même la direction. A cinq heures du matin le drapeau tricolore flottait sur les églises et les monuments publics de Toulouse, la garnison prit la cocarde tricolore, les principales rues furent occupées par les soldats, qui multipliaient les cris de *Vive l'Empereur !*, des canons furent braqués sur les places. Au milieu des royalistes très surpris et des bonapartistes enthousiastes les proclamations de l'Empereur produisirent « les plus vives sensations »[3]. Après l'arrestation de Vitrolles, le préfet

1. *Moniteur*, 8 avril, et *Journal de l'Empire*, 9 avril, Lettres interceptées.

2. Vitrolles, *o. c.*, II, 409, 411-412, 415-417. — Villèle, *Mémoires*, I, 296.

3. Rapport de Delaborde à Davout, Toulouse, 4 avril, *o. c.*, 309-312. — Vitrolles, *o. c.*, II, 422. — Villèle, *o. c.*, I, 296.

de la Haute-Garonne, Saint-Aulaire, donna sa démission, et crut bon, en même temps, de publier une proclamation où, reprenant le langage du maréchal Ney à Lons-le-Saulnier, il affirmait que la cause des Bourbons était « perdue sans ressources », flétrissait l'espoir du parti royaliste dans l'intervention étrangère, et engageait les Toulousains à se rallier à l'Empereur, au nom de Dieu lui-même, qui leur ordonnait de « se soumettre aux puissances »[1].

Le 5 avril, ignorant encore les événements de Toulouse, Napoléon présumait que l'occupation de Bordeaux allait « influer » sur celle de Toulouse[2]. Renseigné bientôt par un rapport de Delaborde, Napoléon, après avoir rangé Vitrolles parmi les treize personnages soustraits à toute amnistie, enjoignit à Davout, le 8 avril, de l'envoyer « sous bonne escorte » à Vincennes. Vitrolles a accusé Davout d'avoir donné l'ordre de le « faire fusiller en route », mais Napoléon, sur les représentations de Caulaincourt, se serait contenté d'une incarcération[3]. Après quelques jours de détention Vitrolles partit pour Vincennes sous la surveillance du général Chartrand, non sans appréhender qu'il serait livré sommairement, comme naguère le duc d'Enghien, à un peloton d'exécution[4]. A la suite de l'échec de Vitrolles les royalistes de Toulouse « se cachaient tous »[5]. Pérignon fut rayé de la liste des maréchaux et regagna sa terre[6].

1. *Moniteur*, 11 avril. — Villèle, *o. c.*, I, 296.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21771, Napoléon à Davout, Paris, 5 avril.

3. Collection Duvergier, XIX, 447-448. — Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, Paris, 1897, in-8. II, Napoléon à Davout, Paris, 8 avril, 329-380. — Vitrolles, *o. c.*, II, 434.

4. *Inédits napoléoniens*, I, Davout à Chartrand, Paris, 10 avril, 398. — Vitrolles, *o. c.*, II, 428, 431-432, 437-438.

5. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 11 avril, Toulouse, départ du 6.

6. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21790, Napoléon à Davout, Paris, 10 avril.

IV

Le 12 mars le duc d'Angoulême était à Nîmes. Le 17 mars, il arrivait à Marseille, se rendait de là à Toulon pour retourner à Nîmes[1]. Agé de quarante ans, de physionomie disgracieuse, froid, vertueux, très modeste, les manières embarrassées et les mœurs simples, d'intelligence assez médiocre, attentif à remplir avec exactitude tous les devoirs de son rang, plein de déférence envers son père, son oncle et sa femme, assez mélancolique et profondément dévot, le duc d'Angoulême avait reçu quelque éducation militaire et il ne manquait ni de courage ni même d'énergie. Comme il le disait lui-même, il voulait créer une « Vendée méridionale »[2]. Mais, dès le début, sa tentative fut compromise, elle manqua à la fois d'un bon général, de troupes nombreuses et solides, et de l'appui étranger. Le duc pensait réserver à Masséna le commandement en chef : invoquant sa mauvaise santé le maréchal se déroba et se contenta de collaborer aux préparatifs de l'expédition[3]. Le recrutement de l'armée royale donna lieu à des mécomptes. Au Vigan, le maire alléguait sa place pour ne pas s'éloigner, d'autres habitants de la ville, bien qu'ils se fussent d'abord inscrits pour servir, et en dépit des sermons du clergé, faisaient valoir, à la réflexion, « leur âge trop avancé, leurs infirmités et leurs fonctions »[4]. A Nîmes, où une proclamation du duc condamnait les discordes religieuses des habitants, la population protestante, presque entièrement contraire aux Bourbons, fut encore détournée de les soutenir par les injures et les menaces des volontaires catholiques, et elle ne procura

1. *Lettres de 1815*, Solignac à Davout, s.l. n.d., 365 ; Mémoire du général Abbé, Châlons-sur-Marne, 30 novembre 1815, p. 377.

2. Mémoires de Grouchy, Paris, 1873, in-8, III, Notes de Teste, 30 mars, 241.

3. *Mémoire*, etc., par Masséna, 36. — *Moniteur*, 8 avril, Lettre interceptée du duc d'Angoulême, 30 mars.

4. A. Arman, ex-sous-préfet du Vigan, *Dissensions et persécutions dans l'arrondissement du Vigan*, etc., Paris, 1818, in-8, p. 9-13.

que peu de soldats[1]. A la fin de mars, les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Vaucluse n'avaient mis sur pied qu'environ 10.000 miquelets. Ces bandes, qui portaient une fleur de lys rouge « du côté du cœur », étaient composées surtout de gens pauvres, de « la lie du peuple », même d'individus extraits des prisons, et une bonne partie vivait « dans l'anarchie la plus complète »[2]. Tardivement, le duc réclama l'assistance des troupes espagnoles et sardes, tout en méditant de livrer Toulon aux Anglais[3]. Les Alliés ne songeaient guère à l'aider, et le 6 avril Talleyrand lui écrivait de « tenir jusqu'au moment où les opérations générales commenceront »[4].

Lors de son premier séjour à Nîmes, les 13 et 14 mars, le duc d'Angoulême avait repoussé les conseils du général Ambert, qui l'invitait à envoyer en toute hâte des gardes nationales « sur la grande route de Lyon à Paris »[5]. A la fin de mars il entrevit qu'un mouvement vers Lyon serait tardif et peu efficace, et il penchait à replier ses troupes sur Toulouse, Perpignan et les forts du Roussillon, l'Espagne offrant « une dernière ressource ». Son entourage l'amena à reprendre le plan du général Ambert[6]. L'armée du Midi fut divisée en plusieurs corps, sous le commandement en chef du duc d'Angoulême, avec le général d'Aultanne pour chef

1. *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, par un témoin oculaire, Paris, 1818, in-8, p. 40. — Arch. nat., F1a 555, D'Alphonse à Carnot, Nîmes, 28 avril. — Lauze de Peret, *o. c.*, 32-34, Proclamation du duc d'Angoulême aux « braves » habitants de Nîmes, 13 mars, 37, 41.

2. Mémoires de Grouchy, III, Notes de Teste, 30 mars, 241-242. — *Lettres de 1815*, Rapport des officiers, etc., du bataillon d'élite et des gardes d'honneur de Valence à Napoléon, 4 avril, 341. — *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées*, 231.

3. *Moniteur*, 8 et 18 avril, Lettres interceptées, duc d'Angoulême au roi d'Espagne, Pont-Saint-Esprit, 30 mars ; marquis de Lur-Saluces et marquis d'Osmond au duc d'Angoulême, Turin, 6 et 7 avril. — *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*, par Napoléon, Rapport de Masséna, Toulon, 14 avril, 317.

4. Champollion Figeac, *o. c.*, 247-248.

5. Vicomte de Guichen, *Le Duc d'Angoulême*, Paris, 1909, in-8, 2e édit., Note du général Ambert, 163-164.

6. Baron Despatys, *o. c.*, X... à Fouché, Nîmes, 25 mars. 369.

d'état-major et, pour aides de camp, le duc de Guiche, le vicomte des Cars, le baron de Damas et le vicomte Melchior de Polignac. Le premier corps, dirigé par le général Ernouf, comptait deux régiments de ligne, les 58e et 83e, 3.000 gardes nationaux de Marseille et six bouches à feu : il marcherait de Sisteron sur Gap et Grenoble. Le deuxième corps, sous les ordres du duc d'Angoulême en personne, était formé par le 10e de ligne, le Royal-Etranger, recruté avec des déserteurs allemands, le 14e chasseurs à cheval, un détachement de garde nationale à cheval, 2.000 volontaires du Gard, de l'Hérault et du Vaucluse, et une batterie de douze pièces ; il déboucherait de Pont-Saint-Esprit sur Montélimar et Valence. Parvenus sur l'Isère, le premier et le deuxième corps franchiraient la rivière et s'avanceraient sur Lyon. Des gardes nationaux de l'Ardèche et de la Haute-Loire constitueraient une colonne chargée de remonter vers Lyon la rive droite du Rhône. D'autres troupes devaient surveiller l'Auvergne, seconder le mouvement sur Lyon, et « entretenir la communication avec le duc de Bourbon »[1].

Le 26 mars le deuxième corps commença son mouvement. Le 29 mars il occupa Montélimar, et le lendemain, après une fusillade de quelques heures, il refoula devant la ville les troupes du général Debelle, commandant le département de la Drôme[2]. Chargé par Debelle de défendre à Loriol le passage de la Drôme, le colonel Noël y posta un bataillon du 39e de ligne, un bataillon d'élite recruté avec « d'anciens militaires en retraite, en réforme et en demi-solde », des gardes nationaux, environ vingt-cinq gardes d'honneur à cheval, vingt gendarmes et quelques canonniers avec deux pièces. Venues de Montélimar sous le commandement direct du duc d'Angoulême, les forces royalistes

1. *Mémoires pour servir*, etc., par Napoléon, Exposé des faits qui ont eu lieu dans le Midi de la France depuis le 24 mars 1815 jusqu'au 17 avril de la même année, par le baron de Damas, 283-285.

2. *Mémoires de Grouchy*, III, Debelle à Davout, s. l. n. d. (Valence, 11 avril), 347, 349.

comprenaient le 10e de ligne, fort de 900 hommes environ, 200 soldats du Royal-Etranger, une batterie de six pièces servie par des canonniers du 3e régiment d'artillerie à pied et des volontaires ou gardes nationaux du Midi. A leur vue les soldats de Noël se replièrent sur le pont de la Drôme et sur la rive droite de la rivière. D'une berge à l'autre, par un vent très poussiéreux, la fusillade s'engagea. Profitant du terrain « montueux et coupé », les royalistes avançaient sans cesse, ils s'emparaient d' « une grosse ferme près du pont », ils débordaient le flanc droit des bonapartistes. A ce moment la fusillade s'interrompit, deux compagnies du 10e abordent le pont, le franchissent au pas de course, et, à cent pas, s'arrêtent devant le bataillon du 39e. Plusieurs soldats du 10e mettent la crosse en l'air, d'autres arborent « un pavillon tricolore », crient *Vive l'Empereur!* Soldats du 39e et gardes nationaux s'avancent à leur rencontre. Noël voit ce spectacle, arrive à cheval sur le pont, au milieu de soldats qui fraternisent et d'officiers qui s'embrassent. Soudain, aux cris de *Vive le Roi!* et en agitant un drapeau blanc, les soldats du 10e, « à bout portant », font une décharge meurtrière, l'un d'eux menace le colonel en hurlant : *A bas la cocarde tricolore!* Grâce à ce stratagème, vraisemblablement imaginé par le général Monnier, qui commandait l'avant-garde, les royalistes furent facilement victorieux et firent de nombreux prisonniers, parmi lesquels Noël lui-même. Des prisonniers furent massacrés ou mutilés par des volontaires royaux[1]. Le 3 avril, à sept heures du matin, le duc d'Angoulême entrait à Valence avec le 10e de ligne. Il ordonna d'afficher dans la ville une courte procla-

1. *Mémoires de Grouchy*, III, Debelle à Davout, s. l. n. d. (Valence, 11 avril), 349-351. — Rapport de d'Ambrugeac, colonel du 10e de ligne, s. l., 4 mai, 416-417. — Exposé, etc., par Damas, *o. c.*, 284-288. — *Lettres de 1815*, Rapport des officiers, etc., du bataillon d'élite et des gardes d'honneur de Valence à Napoléon, 4 avril, 345 ; Monnier à Clarke, Paris, 22 octobre, 357-358 ; Solignac à Davout, s. l. n. d., 368. — Noël, *Souvenirs militaires*, etc., 274-276.

mation où il réclamait des royalistes tout leur dévouement « pour ramener leurs frères égarés »[1].

Les premiers succès du duc d'Angoulême ne pouvaient exercer une influence durable sur la campagne que si les garnisons du Midi restaient neutres. Or, à peine les troupes royales avaient-elles pénétré dans la Drôme qu'elles étaient menacées d'être prises à revers. Le 2 avril le général Ambert, commandant à Montpellier la 9e division militaire, avait fait reconnaître l'Empire dans son gouvernement par un ordre du jour très ferme. Le 3 avril, à Nîmes, les officiers en demi-solde arborent la cocarde tricolore aux cris de *Vive l'Empereur !* et se rendent aux casernes. Le 63e de ligne se soulève. Un courrier envoyé par Ambert au général Briche survient trop tard. Déjà les généraux Briche et Pélissier, qui commandent l'un la subdivision, l'autre le département, ont été saisis par la troupe, celui-là à son domicile, celui-ci au moment où il s'interpose « pour arrêter le désordre ». Détenus d'abord aux casernes, ils sont dirigés le soir sur Montpellier avec une escorte de gendarmes. Puis le colonel du 63e, Teulet, et le colonel de gendarmerie Rivaud organisent « un conseil de défense pour la ville de Nîmes », composé d'officiers en activité et en demi-solde. Le 5 avril, le général Gilly, qui a reçu les ordres de Davout, survient de Remoulins à Nîmes. Il se concerte avec Ambert pour rassembler des forces destinées à marcher contre l'armée du duc d'Angoulême. Cavaliers du 10e chasseurs, fantassins du 13e de ligne, canonniers avec quatre bouches à feu, tous partis de Montpellier, gardes nationaux venus de la Gardonnenque, font leur jonction à Nîmes avec le 63e. Gilly intitule ses troupes « premier corps de l'armée impériale du Midi ». Le 7 avril au matin il commence son mouvement, et arrive le soir à Uzès. Il est précédé par le 10e chasseurs, que commande le colonel Saint-Laurent. Le 8 avril, à six heures du matin, Saint-

1. Chanoine Chevalier, *o. c.*, Proclamation du duc d'Angoulême, Valence, 3 avril, 161.

Laurent aborde Pont-Saint-Esprit, charge et refoule le millier d'hommes qui s'y trouvaient, traverse le pont et débouche sur la rive gauche du Rhône[1].

Disputer Lyon aux bonapartistes devenait d'autant plus difficile que l'Empereur et ses lieutenants multipliaient les mesures de défense. Nommé au commandement supérieur des 7e et 19e divisions militaires, le général de Grouchy arriva à Lyon dans la nuit du 2 au 3 avril. Les généraux Piré, Radet, Le Sénécal et Letellier lui avaient été subordonnés. Le 3 avril, Piré reçut la tâche de rallier les troupes de Debelle et de disputer « le plus longtemps possible » aux royalistes le passage de l'Isère. La nuit suivante Grouchy l'avisait, s'il ne pouvait défendre l'Isère, de « faire tout au monde » pour ralentir la marche de l'ennemi. « Il me semble, lui écrivait-il, qu'à Saint-Vallier vous pouvez tenir derrière la Galaure pendant quelque temps ». La seule troupe disponible à Lyon était le 6e léger, venu de Lons-le-Saulnier et fort de 840 soldats : le 3 avril Grouchy le munit de quarante cartouches par homme, le harangua, constata son bon esprit et l'envoya par le Rhône à Piré, qui reçut encore trois caissons de cartouches et trois pièces. Le même jour Grouchy ordonnait au général La Salcette de se servir des gardes nationaux pour garnir la rive droite de l'Isère et occuper Romans et Saint-Marcellin, et le lendemain il chargeait le général de mettre Vienne en état de défense, d'y concentrer les gardes nationaux des environs et d'y préparer des vivres[2]. 5.000 gardes nationaux de l'Isère, armés de fusils de chasse, de fourches, de faux, se réunirent à Saint-Marcellin[3]. Secondé par le général Mouton-Duvernet, qui

1. *Nouvelle Revue Rétrospective*, 2e série, XIX, Paris, 1903, in-12. Campagnes et missions de Charles-Stanislas Lefebvre, 396-397, 399. — *Moniteur*, 16 avril. — Lauze de Peret, *o. c.*, 51-59.

2. *Mémoires de Grouchy*, III, Davout à Grouchy, Paris, 31 mars, 244 ; Grouchy à Piré, Lyon, 3 avril, 255 ; 4 avril, deux heures du matin, 263 ; à Davout, 3 avril, une heure, 258 ; à La Salcette, 3 avril, 256 ; à Le Sénécal, 4 avril, six heures du matin, 266. Rapport de Grouchy à Napoléon. Pont-Saint-Esprit, 12 avril, 337.

3. Arch. nat., F7 9667, Préfet de l'Isère à Carnot, Grenoble, 5 avril. — Arch. nat., F7 9632, Préfet de l'Ardèche à Carnot, s. l., 4 avril.

avait été nommé au commandement de la place, Grouchy mettait Lyon en état de siège, appelait les habitants aux armes, prenait des dispositions de combat. En trois heures se présentaient 2.000 volontaires lyonnais, sortis notamment du faubourg de la Guillotière. D'autres volontaires arrivaient des environs, remplissant les places et les quais, quelques-uns « en sabots et en sarraus de toile ». Ce mouvement, essentiellement populaire, étonnait et décourageait les royalistes. Grouchy était regardé par les patriotes lyonnais comme « le sauveur de la ville »[1].

Au-delà de Lyon, d'autres adversaires s'apprêtaient à combattre le duc d'Angoulême. Sa tentative suscitait parmi les populations de Bourgogne et de Franche-Comté un véritable soulèvement antiroyaliste, qui mit en pleine action des ressentiments et des inimitiés longtemps comprimés sous la première Restauration. Aux passions royalistes des « rebelles », tenants de l'aristocratie féodale, s'opposèrent, au nom de l'Empereur, les intérêts des Bourguignons et des Francs-Comtois, héritiers de la Révolution : dans la révolte méridionale ils virent le signal d'une réaction violente qui, en cas de succès, distribuerait leurs biens et extorquerait leur argent au profit de la caste nobiliaire et sacerdotale. Spontanément se constituèrent de nombreux groupes de volontaires, surtout parmi les jeunes gens des campagnes. Thibaudeau, commissaire extraordinaire dans la 18e division militaire, et Dumolard, commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire, après s'être vus à Dijon le 7 avril, répandirent des arrêtés qui stimulèrent ces dispositions. Les gens du Midi, disait Thibaudeau à Dijon, « prétendent à travers des flots de sang vous dépouiller de vos biens nationaux, rétablir les dîmes et les droits féodaux, vous remettre sous le joug des émigrés et des Bourbons »[2].

1. Arch. nat., F7 9695, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Lyon, 10 avril. — Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 12 avril, première partie, Lyon, départ du 8. — *Revue d'Histoire de Lyon*, VII, Lyon, 1908, in-8 : Les Cent-Jours à Lyon, par P. Gonnet, 60-64.

2. Paul Gaffarel, *Dijon en 1814 et 1815*, Dijon, 1897, in-8, p. 194-195.

A Besançon Dumolard tenait un langage analogue : « Acquéreurs de biens nationaux, propriétaires de toutes classes, délivrés depuis longtemps du joug des dîmes et de la féodalité, et vous tous dont les services militaires et civils seraient encore convertis en crimes, ne dormez pas sur les spoliations et les vengeances dont on ose vous menacer »[1]. Anciens militaires, hommes de bonne volonté, gardes nationales, furent requis de marcher contre les insurgés, les maires invités à rassembler fusils, sabres, gibernes, tambours[2]. Le 7 avril, à Dijon, 200 hommes s'enrôlèrent, pour la plupart armés de fusils de chasse[3]. Le 10 avril environ 800 paysans, venus des cantons voisins de Dijon, pénétrèrent dans cette ville aux cris de *Vive l'Empereur!*[4]. Dans les arrondissements de Gex, de Nantua et de Belley, l'élan fut « extraordinaire », deux milliers d'hommes en partirent pour Lyon[5]. Sur les routes qui menaient à cette ville on entendait les paysans s'écrier : « Ils ne tiennent pas encore la dîme et les droits féodaux ! *Vive l'Empereur!* »[6]. Le duc d'Angoulême eût-il débouché de Valence, eût-il même emporté Lyon, que les populations rurales de l'Est se fussent énergiquement mesurées avec les « Marseillais ».

Informé les 5 et 6 avril des événements de Montpellier et de Nîmes, sachant de plus que des troupes bonapartistes se préparaient à s'emparer de Pont-Saint-Esprit[7], le duc d'Angoulême était au même moment assailli sur son front par les soldats du général Piré. Après un vif combat sur les bords de l'Isère, Piré, trompant les royalistes, avait franchi la rivière à Romans dans la nuit du 5 au 6 avril et il s'avançait sur Valence[8]. Non seulement le duc était obligé à un

1. Arch. nat., F1a 554, Arrêté de Dumolard, Besançon, 8 avril.
2. Cf. l'arrêté de Dumolard.
3. Arch. nat., F1a 556[1], Thibaudeau à Carnot, Dijon, 7 avril, dix heures du soir.
4. Arch. nat., F7 9649, Thibaudeau à Carnot, Dijon, 10 avril.
5. Arch. nat., F7 9627, Préfet de l'Ain à Carnot, Bourg, 10 avril.
6. Arch. nat., F1a 556[2], Roederer à Carnot, Lyon, 10 avril.
7. Exposé, etc., par Damas, *o. c.*, 288-299.
8. *Mémoires de Grouchy*, III, Rapport de Grouchy à Napoléon, Pont-Saint-Esprit, 12 avril, 340-341.

mouvement rétrograde, mais toute ligne de retraite risquait de lui être coupée par le général Gilly. De plus les troupes du général Ernouf avaient subi de graves revers. Mal ravitaillés, abandonnés par les 58e et 83e de ligne, qui se débandaient et passaient aux bonapartistes, les volontaires royaux avaient tenté, sous les ordres du général Loverdo, une attaque sur le défilé de La Saulce, près de Gap. Le 7 avril ils avaient été culbutés dans la Durance ou dispersés par les soldats et les gardes nationaux du général Proteau, laissant aux mains de leurs vainqueurs un drapeau blanc avec ces mots brodés en or : *Les Bourbons ou la mort!* Le lendemain des gardes nationaux les chassaient vers Sisteron[1]. Les corps du duc, en même temps, se désagrégeaient. Le 14e chasseurs fit défection, les soldats du 10e de ligne, qui avaient été travaillés à Valence par un affidé de Fouché, décidèrent en majorité, le 8 avril, de ne plus combattre, et leurs camarades de l'artillerie les imitèrent[2]. L'insurrection royaliste était irrémédiablement vaincue.

Le duc donna mission à d'Aultanne de traiter avec Gilly d'une convention qui lui permît de se retirer sur la Durance et sur Marseille avec le 10e de ligne. Saint-Laurent, à Pont-Saint-Esprit, accepta les conditions de d'Aultanne dans la matinée du 8 avril, mais peu après Gilly arriva d'Uzès. Gilly entama de nouveaux pourparlers avec le duc, qui se trouvait alors à Pierrelatte. Le baron de Damas, sous-chef d'état-major du duc d'Angoulême, et l'adjudant-commandant Charles-Stanislas Lefebvre, chef d'état-major de Gilly, négocièrent dans l'après-midi du 8 avril une capitulation en huit articles qui fut approuvée par Gilly à huit heures du soir. Elle stipulait le licenciement de l'armée royale du Midi. Les gardes nationales de toute dénomination étaient

1. *Moniteur*, 12 et 19 avril, Lettres interceptées, Saint-Priest et Loverdo au duc d'Angoulême, Sisteron, 4 avril ; Ernouf au duc d'Angoulême, Gap, 31 mars. — *Moniteur*, 16 et 17 avril. — Exposé, etc., par Damas, *o. c.*, 288. — *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1897, *o. c.*, 357-359 ; *Ibid.*, 1903, *o. c.*, 336-345.

2. Baron Despatys, *o. c.*, X... à Fouché, Valence, 2 et 5 avril, 371-372. — Exposé, etc., par Damas, *o. c.*, 290-291.

désarmées et renvoyées dans leurs foyers, les troupes de ligne rentreraient dans leurs garnisons, les officiers généraux et supérieurs étaient autorisés à se retirer chez eux en attendant les ordres de l'Empereur. Quant au duc d'Angoulême, il irait « en poste » à Cette, où des bâtiments seraient préparés pour lui et sa suite. A chaque relais des détachements impériaux veilleraient sur sa sécurité[1]. Peu d'heures après la convention, Grouchy, qui avait rejoint ses troupes, expédiait à Gilly, par le Rhône, l'ordre de se porter à Mornas, entre Pont-Saint-Esprit et Avignon, avec le 63e de ligne et le 10e chasseurs, « afin de couper la route aux insurgés », et de les poursuivre sans tarder, s'ils avaient dépassé Mornas. Lui-même prenait ses dispositions pour les attaquer de front à Lapalud[2]. Le général Corbineau, aide de camp de l'Empereur, l'avait rejoint, avec mission de le « seconder de toutes ses forces »[3]. Tous deux arrivèrent à Pont-Saint-Esprit le 9 avril : malgré « les vives remontrances » de Gilly, et bien que Grouchy eût d'abord répugné à l'arrestation du duc, réclamée par Corbineau, il fut décidé que le duc serait gardé à Pont-Saint-Esprit en attendant les ordres impériaux[4].

Qu'allaient faire Napoléon et ses conseillers? Davout eût souhaité dans le Midi une répression vigoureuse, des arrestations, des jugements sommaires, il avait même prescrit à Grouchy de « faire impitoyablement fusiller tous les parti-

1. *Nouvelle Revue Rétrospective*, XIX, *o. c.*, 400-401. — Exposé, etc., par Damas, *o. c.*, 291.

2. *Mémoires de Grouchy*, III, Grouchy à Gilly, s. l., 9 avril, trois heures du matin, 311; Grouchy à Napoléon, s. l., 9 avril, 312. Rapport de Grouchy à Napoléon, Pont-Saint-Esprit, 12 avril, 341-342.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21768, Instruction pour le général Corbineau, Paris, 3 avril au soir.

4. Exposé, etc., par Damas, *o. c.*, 292-293. — *Nouvelle Revue Rétrospective*, XIX, *o. c.*, 402. — *Vie civile, etc., de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême*, par un ancien volontaire de l'armée du prince. Paris, 1824. in-18. Bib. nat., Ln27 424, p. 29-30. — Lauze de Peret, *o. c.*, 65-66. — *Mémoires de Grouchy*, III, 298-299; Grouchy à Suchet, Pont-Saint-Esprit, 10 avril, 315; Suchet à Davout, Lyon, 11 avril après-midi, 326; Grouchy à Napoléon, Pont-Saint-Esprit, 10 avril, 319, 323; Rapport de Grouchy à Napoléon, Pont-Saint-Esprit, 12 avril, 343.

sans du duc d'Angoulême que l'on pourrait saisir »[1]. Aussi n'était-il nullement enclin à épargner le chef de la sédition, et, invoquant l'ordre royal de « courir sus » à Napoléon, il exposa en un rapport « les motifs de ne pas se dessaisir d'un otage aussi précieux que l'était le duc d'Angoulême »[2]. Bannir toute modération, faire un exemple solennel, appliquer sans retard vis-à-vis du duc d'Angoulême et de ses lieutenants une politique de sévérité, tel fut le parti vers lequel pencha d'abord Napoléon. Qu'il eût gardé captif le duc d'Angoulême pour l'échanger un jour contre Marie-Louise, qu'il eût même ordonné l'exécution d'un prince qui avait appelé sur le territoire français les armées étrangères, l'opinion d'un très grand nombre de Français n'eût point été douteuse : les anciens jacobins qui avaient autrefois souscrit au « gouvernement robuste » de la première République, les patriotes de toute dénomination, bonapartistes, révolutionnaires, républicains, qui voulaient avant tout la ruine définitive des Bourbons et l'écrasement du royalisme, tous ceux-là eussent approuvé l'Empereur. Mais Napoléon céda alors à un entraînement de clémence qu'il s'imaginait utile à ses relations avec les Etats étrangers, et en traitant le duc d'Angoulême avec égards, en le rendant à la liberté, il pensait en imposer à l'opinion européenne, à celle des souverains eux-mêmes : « ... Il m'importe, avait-il dit à Grouchy, d'apprendre à ces brigands couronnés, que je vis si longtemps à mes genoux, et qui me mettent aujourd'hui hors de la loi des nations, que les droits que donne le malheur sont sacrés pour moi, et que je ne me venge d'ennemis tels qu'eux qu'en les vouant, par ma générosité, à l'exécration publique »[3]. En outre, autour de lui, Maret, le général Belliard, d'autres encore, s'employaient pour le duc d'Angou-

1. *Mémoires de Grouchy*, III, 247.

2. Baron Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, 648-649 ; 651, Note de Montholon.

3. Antoine Guillois, *La marquise de Condorcet*, Paris, 1897, in-12, Exposé de la conduite que j'ai tenue depuis le mois de mars dernier, 12 juillet 1815, par Grouchy, 240. — *Mémoires de Grouchy*, III, 247-249, 298, 305.

lême, prêchaient l'indulgence, s'abandonnaient à une émotion plaintive et à « la plus chevaleresque courtoisie »[1], comme si le royalisme pouvait être découragé par des oublis, des pardons et des renoncements. Ainsi que Grouchy lui-même, et rapprochant les circonstances de 1804 et celles de 1815, Maret se remémorait le supplice du duc d'Enghien, et « ce souvenir portait l'épouvante dans sa pensée », il connaissait encore l'ardeur des troupes et des gardes nationales employées contre le duc d'Angoulême, et redoutait que celui-ci en fût victime s'il traversait la France pour être emprisonné[2]. Napoléon ayant parlé à Belliard de l'arrivée du duc d'Angoulême à Paris, le général répliquait : « La route que M. le duc doit parcourir est fort longue, les têtes sont montées; il faut traverser de grandes villes, des pays exaltés; le prince peut courir des risques, quelques ordres que vous donniez pour sa sûreté. Qu'en ferez-vous à Paris, et s'il arrivait malheur, ne craindriez-vous pas qu'il en fût pour M. le duc d'Angoulême comme pour le duc d'Enghien ? »[3]. Fouché, lui, s'était trop engagé avec le comte d'Artois pour qu'il ne conseillât point de relaxer son fils[4]. L'Empereur hésitait, et ne se laissa convaincre par Maret qu'après de longues discussions. Il consentit enfin à respecter la capitulation, et se contenta d'exiger que, par un article additionnel, les diamants de la Couronne seraient restitués[5].

Le général de gendarmerie Radet arriva le 10 avril à Pont-Saint-Esprit. Il y trouva Grouchy et Corbineau. En l'apercevant Corbineau s'écria : « Arrive donc ! Voilà le prince et toute sa suite en chartre privée; je te les remets, et t'en rends responsable ». La détention du duc surexcitait les passions adverses : des bonapartistes, vers « Bagnols et les Cévennes », projetaient d'empêcher l'embarquement du

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 467.
2. Baron Ernouf, *o. c.*, 649. Note de Montholon ; 650, Note de Maret.
3. Belliard, *Mémoires*, Paris, 1842, in-8, I, 216-217.
4. Belliard, *o. c.*, I, 217-218.
5. Baron Ernouf, *o. c.*, 648. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 258.

duc et même de l'amener à Paris, tandis que les royalistes de Pont-Saint-Esprit parlaient de le déguiser en femme pour mieux l'enlever. Aussi Radet accumula-t-il les précautions[1]. Il faisait aussi imprimer à Orange un « Ordre général à la gendarmerie du Midi de la France », où il mentionnait la ruine des « projets insensés » du duc et de la duchesse d'Angoulême, et opposait au gouvernement de l'Empereur les méfaits de la première Restauration, entre autres les menaces dirigées contre les acquéreurs de biens nationaux et le zèle fanatique du clergé, jaloux de rétablir « le plus affreux despotisme », la féodalité et la dîme. Retardée par le brouillard, la décision télégraphique de l'Empereur ne parvint à Pont-Saint-Esprit que le 14 avril. Corbineau et Damas ajoutèrent à la convention du 8 avril deux articles où le duc promettait de réclamer la restitution des diamants de la Couronne. Le 15 avril, à quatre heures de l'après-midi, le duc et ses compagnons quittèrent le bourg et partirent pour Cette avec une escorte de gendarmerie, Radet occupant dans une voiture « la tête du convoi ». Arrivé à Cette le 16 avril à huit heures du matin, le duc attendit jusqu'au soir avant de s'embarquer[2]. Muni par les soins de Radet d'essences, de citrons, d'oranges, afin de combattre le mal de mer, il fut accompagné au port par le général, qui lui souhaita « un heureux voyage », et prit place avec sa suite, en tout dix-sept personnes, sur le navire suédois *La Scandinavie*. Le 18 avril il abordait à Barcelone, d'où il écrivait à sa femme : « Le bon Dieu a permis que je m'en tirasse : j'espère que c'est pour le servir de nouveau, ainsi que le Roi. J'ai fait tout ce que j'ai pu »[3].

Pendant ce temps, à Arpaillargues[4], à cinq kilomètres

1. *Nouvelle Revue Rétrospective*, XIX, *o. c.*, 402. — *Mémoires de Radet*, publiés par A. Combier. Saint-Cloud, 1892, in-8. p. 323-324, 326-328, 623-625.

2. *Mémoires de Radet*, *ibid.* — *Le Correspondant*, 25 août 1913, *o. c.*, 682.

3. *Mémoires de Radet*, 329. — *Le Correspondant*, 25 août 1913, *o. c.*, Lettre du duc d'Angoulême à sa femme, Barcelone, 18 avril, 680-681.

4. Aujourd'hui Arpaillargues-et-Aureillac.

d'Uzès, se déroulait un drame affreux. Les miquelets licenciés à Lapalud rentraient chez eux. A l'approche d'une cinquantaine d'entre eux, plusieurs habitants du village répandirent les bruits les plus sinistres : à Serviers[1], non loin d'Uzès, ils avaient pillé les maisons, outragé les femmes, à Valence ils avaient même assassiné « quarante familles de protestants et quarante ministres ». Très animés par ces avis, auxquels la terreur inspirée par les volontaires royaux prêtait quelque véracité, les habitants des deux sexes s'emparent des armes les plus hétéroclites, bâtons munis d'un couteau, fourches, faux, bêches, broches, fusils, sabres, ils ferment l'entrée du village par des charrettes, et bien que les volontaires royaux s'avancent la crosse en l'air et consentent à livrer leurs fusils, ils tirent sur eux et en abattent quatre. On les dépouille de leurs vêtements, et deux d'entre eux, assaillis par des femmes, reçoivent d'elles des coups de fourche dans le ventre. L'une de ces femmes, qu'on surnommait la Coulourgole, s'acharne tant sur un corps qu'elle est obligée de « lui mettre le pied sur le ventre » pour en arracher la fourche. L'un des volontaires royaux expire, l'autre est achevé la nuit, la tête écrasée avec une pierre[2].

Stimulé, ce semble, par des émissaires de l'Empereur, prévenu par un officier de Grouchy que le duc d'Angoulême avait capitulé, Masséna se décida, le 10 avril, à prendre franchement parti pour Napoléon[3]. A Toulon, où il s'était retiré, il fit d'abord arborer le drapeau tricolore et mettre en liberté Pons (de l'Hérault), puis il reçut la soumission de Marseille, qui lui fut portée par trois membres du Conseil municipal, il destitua le préfet des Bouches-du-Rhône et le maire de Marseille, il adressa enfin aux Marseillais une

1. Aujourd'hui Serviers-et-Labaume.

2. *Exposé des crimes et attentats commis par les assassins de la commune d'Arpaillargues*, etc., Avignon, 1816, in-8, Bib. nat., Lb[46] 101, p. 10-16, 34.

3. *Correspondance de Napoléon I[er]*, 21746, Napoléon à Davout, Paris, 30 mars. — *Mémoires de Grouchy*, III, Grouchy à Napoléon, s. l., 12 avril, 333.

proclamation, datée du 14 avril, où il leur disait : « Soyez désormais calmes, livrez-vous à vos occupations journalières, suivez l'exemple que vous donne toute la France, partagez son bonheur : le grand Napoléon tient les rênes du gouvernement ! Vous serez heureux si vous êtes confiants et dociles »[1]. Mais les Marseillais n'étaient point aussi mobiles que le prince d'Essling. Ils gardèrent leurs sentiments royalistes et accueillirent fort mal les troupes de Grouchy. Le 6e de ligne étant arrivé d'Avignon à Marseille dans la soirée du 19 avril, des officiers de ce régiment, qui fêtaient bruyamment l'Empereur dans un café, furent hués et sifflés par des royalistes, ils sortirent du café, sabre en main, en criant *Vive l'Empereur !*, une violente bagarre éclata et ne prit fin que lorsque Grouchy eut fait battre la générale et sonner le boute-selle[2].

Masséna fut remplacé dans la 8e division militaire par le maréchal Brune, mais, loin de le disgracier, Napoléon, en juin, le nomma membre de la Chambre des Pairs et lui offrit le commandement des 3e et 4e divisions militaires[3]. Grouchy, déjà illustré à Friedland, à Wagram et à Vauchamps, fut fait maréchal[4]. Sur l'ordre de l'Empereur des salves d'artillerie célébrèrent à Paris et dans les places des frontières et des côtes la victoire bonapartiste en Provence[5].

1. Rapport de Masséna, 14 avril, *o. c.*, 317-318. — *Mémoire de Pons*, etc., 253, n., 260-263. — *Revue historique*, t. 74, septembre-octobre 1900 : Proclamation de Masséna aux Marseillais, Toulon, 14 avril, 85.

2. Arch. nat., F7 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 20 avril.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21815, Napoléon à Davout, Paris, 16 avril ; 22043, Napoléon à Davout, Paris, 11 juin.

4. *Inédits napoléoniens*, I, Napoléon à Grouchy, Paris, 15 avril.

5. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21813, Napoléon à Davout, Paris, 16 avril.

V

Au moment où il s'embarquait pour la France, Napoléon achevait d'organiser une expédition en Corse. L'île renfermait trois régiments, les 9e et 35e de ligne et le 14e léger, et l'Empereur désirait les amener au plus tôt en France, avec quelques bataillons levés en Corse, sans doute dans l'intention de se servir de ces troupes contre les forces que pourrait lui opposer le gouvernement royal. Il songeait aussi à se retirer dans son pays natal, s'il lui était impossible d'aborder en Provence[1]. Un « comité d'exécution » s'embarqua pour la Corse : il y avait dans ce groupe, entre autres, le colonel Ordioni, le chef de bataillon Poli, gendre de la sœur de lait de Napoléon, le médecin Tavera, l'abbé Renucci. Ces hommes avaient pour mission d'établir en Corse l'autorité impériale : ils feraient arrêter le gouverneur Bruslart, ce « chouan, sicaire de Georges », comme disait une des proclamations de l'Empereur, le préfet, de Monthureux, serait destitué, le drapeau tricolore arboré sur tous les clochers, la cocarde tricolore imposée à tous les habitants, une junte de gouvernement instituée à Corte, avec le général de Launay, commandant la 23e division militaire, pour président, et pour membres les ex-préfets Arrighi, Xavier Giubega et Piétri, les sous-préfets des arrondissements de Bastia et de Corte, Stefanini et Bartoli, et plusieurs autres Corses[2].

Les émissaires de Napoléon abordèrent le 3 mars à la plage de Cala d'Oro, entre les côtes du Fiumorbo et le golfe de Porto-Vecchio. Aussitôt ils organisèrent en Corse une insurrection rurale. Au son des cors les habitants du Fiumorbo prirent les armes, déployèrent des bannières où ils

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21928, Napoléon à Davout, Paris, 20 mai. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 43. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 122.

2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 43. — *Moniteur*, 22 mai. — *Inédits napoléoniens*, II, 344-346. — *Mémoire de Pons de l'Hérault aux puissances alliées*, 120, n.

avaient inscrit *Pour l'Empereur et pour la Patrie.* Poli, ayant rassemblé environ cinq milliers de gardes nationaux du Golo, se porta sur Corte, dont le fort était défendu par 400 hommes du 14e léger[1]. Des paysans de la Balagne s'établirent devant Calvi, occupé par le 9e de ligne[2]. Conduits par des officiers retraités ou en demi-solde, les insurgés du Liamone, bientôt renforcés par ceux du Golo après la chute de Corte, entreprirent de s'emparer d'Ajaccio, où se tenait Stieler, colonel du 14e léger, avec 500 hommes et des gendarmes[3]. Enfin le 27 mars survint, à une lieue de Bastia, sur la route de Corte, un corps d'environ 6.000 paysans, venus du Nebbio, de la Casinca, de Cervione, armés de fusils, de poignards et de pistolets, et commandés par les généraux Casalta et Moroni, le colonel de gendarmerie Casabianca et le colonel Suzzoni. Leur but était de détruire l'autorité de Bruslart, afin qu'il ne pût livrer la Corse aux Anglais[4]. Bruslart était alors assisté par le général Simon, chargé d'un travail d'inspection en Corse.

Bruslart était homme de résolution. Il ne se laissait pas fléchir par les propos d'officiers récemment débarqués en Corse, qui racontaient avoir vu Napoléon en Saône-et-Loire, et donnaient comme hors de doute sa marche vers Paris et son entrée dans la capitale[5]. Déjà il avait fait assaillir et incendier à Cioti, près de Cervione, la maison de la veuve du général Cervoni, une bonapartiste notoire[6]. Le

1. *Moniteur*, 22 mai. — *Nouvelle Revue Rétrospective*, XII, janvier-juin 1900, Mémoire du général baron Simon, 190. — Stieler, *Précis de la conduite tenue par le 14e régiment d'infanterie légère*, etc. Paris, s. d., in-4, Bib. nat., Lb[48] 97, p. 2.

2. Simon, *o. c.*, 191. — *Moniteur*, 22 mai.

3. Stieler, *o. c.*, 2-7; Stieler au général Bruni, Ajaccio, 22 mars et 11 avril, 13-17.

4. *Lettres de 1815*, Rapport sur les événements qui ont eu lieu en Corse, etc., Paris, 6 octobre 1815, par le colonel Figié, 391-392. — *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville*, Paris, 1876, in-12, p. 317. — *Moniteur*, 14 mai, Bastia, 19 avril. — Simon, *o. c.*, 180-181.

5. Simon, *o. c.*, 179. — *Lettres de 1815*, Rapport de Figié, 388-389.

6. Simon, *o. c.*, 176. — Gonneville, *o. c.*, 310-311. — *Lettres de 1815*, Rapportde Figié, 388. — Arch. nat., F[7] 3785, Bulletin général du 11 juin. Détails sur Bruslart et autres, Mme Cervoni, Corte, 3 mai.

29 mars, à la tête de 700 hommes du 35e de ligne, il s'avança hors de Bastia vers le rassemblement des insurgés, dans le but de le reconnaître, puis de l'attaquer et de le disperser. Mais les soldats du 35e n'étaient pas sûrs, et en vue du camp, où brillait le drapeau tricolore, leur colonel, Figié, exposa à Bruslart qu'au premier contact avec les insurgés on risquait qu'ils ne fussent séduits, que peut-être ils tireraient sur Bruslart et sur lui-même. Le général Simon, qui avait accompagné Bruslart, prit alors le parti de revenir à Bastia. Le gouverneur essaya d'entrer en négociations. Son chef d'état-major, le chef d'escadron Aymar de Gonneville, et le colonel Figié, furent chargés de parlementer. Bien que Gonneville ne parle point de la mission de Figié, et réciproquement, il y eut, semble-t-il, deux conversations distinctes. Les chefs corses exprimèrent leur ardent souci d'en finir avec Bruslart, et pressèrent Figié de mettre leur ennemi en état d'arrestation, suivant les ordres de l'Empereur. Bruslart fit-il ensuite quelques préparatifs de combat, Figié représenta-t-il alors, dans un entretien avec Gonneville, que le 35e s'unirait aux insurgés, fut-ce alors que le gouverneur « témoigna fièrement son indignation » au colonel et à son entourage ? Du moins les velléités belliqueuses de Bruslart ne durèrent-elles pas : il rebroussa chemin avec sa troupe et regagna Bastia le jour-même[1].

Incapable de se faire obéir par le 35e, impuissant devant l'insurrection bonapartiste, abandonné par Simon, qui conjecturait que Napoléon était à Paris, Bruslart ne pouvait se maintenir. Le 30 mars, à la mairie de Bastia, se tint une nombreuse réunion à laquelle participaient le sous-préfet de Bastia, Stefanini, le maire de Bastia, Venucci, le général Simon, des officiers, des fonctionnaires, les habitants « les plus notables ». Le sous-préfet présidait. Le maire donna connaissance d'une lettre des chefs corses, qui renouvelaient contre le gouverneur leur langage de la veille. Préoccupé d'éviter à Bastia l'agression des bandes en armes qui

1. *Lettres de 1815*, Rapport de Figié, 391-392. — Simon, *o. c.*, 181-184. — Gonneville, *o. c.*, 315-318, 320. — *Moniteur*, 14 mai, Bastia, 19 avril.

se tenaient à ses portes, le sous-préfet proposa d'éloigner Bruslart et de remettre le commandement à Simon. L'assemblée approuva. Sommé de s'embarquer dans la journée, Bruslart, escorté par le colonel Figié et « un fort détachement », prit place sur la corvette *L'Egérie* et partit pour Toulon, d'où il se réfugia en Espagne. De son état-major il ne resta en Corse que le lieutenant-colonel d'Esparbès, qui accepta de Simon les fonctions de chef d'état-major. Satisfaites, les bandes corses du camp voisin de Bastia se dispersèrent fort tranquillement le 31 mars. Simon adressa aux Corses une proclamation où il les engageait à attendre « sans troubles » les nouvelles de France[1].

Ce fut le 4 avril seulement que des passagers arrivés à Saint-Florent communiquèrent des journaux de France qui relataient la révolution du 20 mars. Aussitôt, malgré l'opposition du colonel Figié et du colonel d'artillerie Verrier, Simon décida l'abandon du drapeau blanc. Le 5 avril Bastia fêta le rétablissement de l'Empereur. Un *Te Deum* fut chanté. En présence d'une foule qui criait *Vive l'Empereur!* et devant les soldats du 35e, fort attendris, Figié, revenu à son ancien chef, embrassa l'aigle du régiment, puis il s'empressa d'adresser à Napoléon une lettre enthousiaste, où il célébrait à la fois l' « aigle chérie » du 35e, décorée des noms d'Ulm, de Wagram et de La Moskowa, et « le héros » qui sauvait de nouveau la France. Les officiers en demi-solde fraternisèrent avec la garnison. Le soir on illumina, et fort tard les gens de Bastia chantèrent et dansèrent dans les rues[2].

A Ajaccio, Stieler et le général Bruni, commandant la deuxième subdivision de la Corse, luttaient non sans avantage contre les insurgés corses, qui perdirent devant la place plus d'une centaine d'hommes tués ou blessés. En vain

1. *Lettres de 1815*, Rapport de Figié, 389, 393. — Simon, *o. c.*, 184-189, 243. — Stieler, *o. c.*, 2. — Gonneville, *o. c.*, 321-322, 326-330, 395. — *Moniteur*, 22 mai.

2. *Lettres de 1815*, Rapport de Figié, 393-394. — Simon, *o. c.*, 189-190. — *Moniteur*, 17 mai.

Simon avertissait-il Bruni de dissiper « les soupçons qui planaient sur lui, comme sur le général Bruslart, d'avoir l'intention d'appeler les Anglais »[1]. Le 26 avril enfin, privés de vivres et sachant le Midi dompté, Bruni et Stieler se soumirent[2]. Stieler et Figié perdirent leurs commandements. Bruni, d'abord menacé d'arrestation, réussit à rentrer en grâce[3].

1. Stieler, *o. c.*, 2-7 ; Stieler au général Bruni, Ajaccio, 22 mars et 11 avril, 13-17. — Simon, *o. c.*, 191.

2. Stieler, *o. c.*, 8.

3. Stieler, *o. c.*, 10. — *Lettres de 1815*, Rapport de Figié, 394. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21951, Napoléon à Davout, Paris, 22 mai. — *Inédits napoléoniens*, I, Napoléon à Davout, 6 juin, 446-447.

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT LIBÉRAL ET L'OPINION RÉVOLUTIONNAIRE

I. Les libéraux et le gouvernement impérial.
II. Les écrits libéraux.
III. L'idée d'une dictature.
IV. Les manifestations révolutionnaires.
V. La politique révolutionnaire et Napoléon.

I

Au péril royaliste se joignit le péril libéral. Dès le lendemain du 20 mars éclatèrent les suspicions, les plaintes, les remontrances. Ainsi naissait contre Napoléon une opposition redoutable, qui ne cesserait d'énerver et d'affaiblir l'autorité impériale.

Le nouveau gouvernement ne satisfit point les libéraux. Les ministres, disaient-ils, ne formaient point un groupe homogène, uni par cette « solidarité morale » qu'eussent justifiée les circonstances[1]. Bien que le choix de Carnot fût regardé « comme une garantie nationale »[2], bien que Fouché passât pour très favorable à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle[3], ils s'effrayèrent aux noms de Cambacérès, de Savary, de Maret, de Molé, et « on crut voir revenir le despotisme dont on pensait être délivré »[4]. D'autre part la réapparition des grands officiers civils et des

1. Pontécoulant, *Souvenirs*, etc., III, 323.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 210.
3. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent-Jours*, Paris, 1835, in-8, p. 33. — Thibaudeau, *Mémoires*, 456.
4. Pétiet, *Souvenirs*, etc., 180-181.

charges de cour heurtait « les idées d'économie et de liberté »[1], rappelait par trop l'étiquette de l'ancien Empire, témoignait que Napoléon « se serait cru en république »[2] s'il n'avait fait place auprès de sa personne à des membres de l'ancienne noblesse.

L'entourage impérial voulait éviter tout reproche de soumission inerte, multipliait les objections, les raisonnements, les résistances. Irrité par les efforts du parti royaliste, et jugeant indispensable de l'intimider, Napoléon, le 22 mars, avait dicté un décret qui exceptait de l'amnistie, renvoyait devant les tribunaux et frappait du séquestre Talleyrand, Marmont, Dalberg, Montesquiou, Jaucourt, Beurnonville, Lynch, Vitrolles, Alexis de Noailles, Bourrienne, Bellard, Louis de La Rochejaquelein, Sosthène de La Rochefoucauld et Augereau[3]. Fouché, « vertement », blâma « cette nouvelle table de proscription » ; il alléguait que les ministres n'en avaient point délibéré, et qu'un pareil acte, fruit d'une vengeance despotique, ne correspondait point aux engagements de l'Empereur et encourait déjà la réprobation publique[4]. Invité à contresigner ce décret, qui était « censé né à Lyon », Bertrand n'en fit rien. Appelé par Napoléon, il persista dans son refus : à ses yeux le décret était un acte arbitraire, qui contredisait la promesse d'une amnistie générale, et si l'Empereur voulait « agir en dictateur » il n'avait nul besoin de la signature de son grand-maréchal. En vain Napoléon observa-t-il que, sauf Augereau, tous les personnages châtiés avaient quitté la France ou s'y tenaient cachés, et qu'il entendait « leur faire plus de peur que de mal ». Bertrand demeura inébranlable, il rédigea même ses motifs en une note qu'il apporta à l'Empereur[5]. Napoléon rencontra une pareille répugnance auprès de Maret, et malgré les avis et même les « supplications » de ce dernier,

1. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 373.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 214. — Thibaudeau, *o. c.*, 460.
3. Collection Duvergier, XIX, 447-448.
4. *Mémoires de Fouché*, II, 327.
5. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 316-318.

il s'obstina, et contraignit Maret, « sous peine de désobéissance », à revêtir le décret de sa signature[1]. Le décret ne parut que le 6 avril, sans le nom d'Augereau, pour lequel avaient plaidé et sa femme et sa proclamation du 22 mars, où il vantait les droits « imprescriptibles » de l'Empereur[2]. C'est alors que Napoléon fut obligé de subir aux Tuileries cette réflexion de La Bédoyère, promu naguère général : « Si le régime des proscriptions et des séquestres recommence, tout sera bientôt fini »[3].

A peine Napoléon fut-il rentré à Paris que le Conseil d'Etat s'occupa de ratifier les doctrines libérales. Pourtant l'intention de l'Empereur était tout autre : à Defermon, le plus ancien des présidents de section, il avait demandé « une délibération dans laquelle on retracerait les événements, on éclairerait la France, et on rassurerait surtout les consciences timorées qui pourraient se croire liées aux Bourbons par des adhésions, par des serments ». La commission nommée à cet effet convint que l'une des idées à développer, ce serait de « faire entendre à l'Empereur qu'il ne devait régner que par les principes et par les lois ». L'adresse du Conseil d'Etat fut rédigée le 25 mars par Thibaudeau. Bien que Thibaudeau eût souhaité que l'Empereur gardât momentanément « une dictature révolutionnaire », il mit hardiment en pleine lumière, dès les premières lignes, le principe de la souveraineté populaire[4]. « La souveraineté, écrivait-il, réside dans le peuple ; il est la seule source légitime du pouvoir ». Après avoir censuré le gouvernement des Bourbons et taxé de nullité les adhésions et serments qu'ils avaient obtenus, Thibaudeau faisait honneur à Napoléon d'être devenu le défenseur de « tous les principes libéraux », égalité des droits, liberté individuelle, liberté de la presse, vote des contributions et des lois par

1. Baron Ernouf, *o. c.*, 646, Note de Montholon.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 316, n.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 319.
4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 263, n. — Thibaudeau, *Mémoires*, 463-464, 475.

une assemblée élue, responsabilité des ministres, indépendance et inamovibilité des juges, et il terminait en signalant que les institutions nationales devaient « être revues dans une grande assemblée des représentants, déjà annoncée par l'Empereur »[1]. Bien que Molé et plusieurs autres aient jugé que la déclaration était « républicaine et destructive des droits du trône »[2], la majorité des conseillers y adhéra dans le but de « rallier au gouvernement l'opinion des classes moyennes et inférieures de la société »[3].

Napoléon fut mécontent. Il blâma devant les présidents de section, Defermon, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Boulay (de la Meurthe) et Andréossy, que la déclaration eût « posé d'une manière trop large le principe de la souveraineté du peuple »[4]. A Molé, qui lui soutenait que la déclaration renfermait « des principes dignes de 1793 », il promit qu'il saurait maîtriser les « jacobins »[5]. Mais il lui était désormais impossible de désavouer publiquement des conceptions qu'il paraissait avoir suggérées lui-même au Conseil d'Etat.

Simultanément la question libérale était posée dans une multitude de proclamations et d'adresses. Les généraux et les fonctionnaires donnèrent l'exemple de formules bientôt accréditées. Dès le 14 mars, à Lons-le-Saulnier, le maréchal Ney affirme que grâce à la chute des Bourbons les droits des peuples cesseront d'être « méconnus et étouffés », et que l'Empereur affermirait « à jamais » la liberté[6]. Le 18 mars, dans une proclamation à ses administrés, le conseiller de préfecture Royer, suppléant du préfet de la Côte-d'Or, exposait que « des lois tutélaires »

1. *Moniteur*, 27 mars, Adresse du Conseil d'Etat à Napoléon ; *Correspondance de Napoléon Ier*, 21716, n.
2. *Revue de la Révolution*, 1888, *o. c.*, 93-94.
3. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 263. — Thibaudeau, *Mémoires*, 464. — Miot de Mélito, *Mémoires*, III, 379-380.
4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 263, n. — Thibaudeau, *Mémoires*, 464.
5. *Revue de la Révolution*, 1888, *o. c.*, 94-95.
6. *Moniteur*, 21 mars.

seraient l'œuvre de l'assemblée du Champ de Mai, et se réjouissait de la sécurité que connaîtraient les paysans et les acquéreurs de biens nationaux[1]. Le 23 mars, à Strasbourg, le maréchal Suchet déclare à ses soldats : « La cause de l'Empereur est celle de la nation et la nôtre »[2]. Le 24 mars, à Rouen, le général Fressinet considère que Napoléon « rapporte la gloire et la liberté »[3]. L'adresse des ministres, le 26 mars, définissait en ces termes le gouvernement intérieur : « Point de réaction au dedans, point d'actes arbitraires ; sûreté des propriétés ; libre circulation de la pensée »[4]. La Faculté de Droit de Paris, le 26 mars, attend d'un cœur confiant des « institutions fondées sur la liberté, sur l'égalité des droits, et qui doivent consolider l'édifice social »[5]. La Cour impériale de Douai admire une révolution opérée « par la force des principes et l'ascendant des idées libérales »[6]. La Cour impériale de Rennes, le 27 mars, loue un gouvernement « qui va s'établir sur les bases éternelles de la sagesse, de la justice, de la liberté et de l'égalité »[7].

D'autres corps, insoucieux d'une telle phraséologie, préfèrent insister sur le décret du 13 mars et sur les promesses constitutionnelles de l'Empereur. Napoléon ayant dépouillé à Lyon sa récente autocratie par le projet d'une vaste consultation des plus notables citoyens, l'heure n'est-elle point venue pour lui de préparer une bonne constitution ? Ainsi pensent le Conseil municipal et la Cour impériale de Paris, la Cour de Cassation, l'Institut, la Cour impériale de Dijon, l'Académie de Grenoble. Le 23 mars la Cour impériale de Dijon met son espérance en une constitution qui consacrera, avec la légitime autorité de l'Empereur, « les droits inaltérables et imprescriptibles d'un peuple si digne de la

1. *Moniteur*, 26 mars.
2. *Moniteur*, 30 mars.
3. *Moniteur*, 27 mars.
4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21715, n.
5. *Moniteur*, 31 mars.
6. *Moniteur*, 1er avril.
7. *Moniteur*, 4 avril.

liberté »[1]. Suivant la Cour de Cassation, le 26 mars, Napoléon régnera « par une constitution faite et acceptée dans l'intérêt et par la volonté de la nation »[2]. L'Institut, de même, compte que Napoléon, assisté des mandataires du pays, accordera bientôt à la France « une constitution représentative »[3]. Le préfet du Rhône, Fourier, et trois de ses collaborateurs, informaient à leur tour l'Empereur qu'ils adhéraient aux principes inscrits dans la délibération du Conseil d'Etat[4].

Par ses proclamations, ses discours et ses décrets, Napoléon, sur la route de Cannes à Paris, avait stimulé cet élan libéral. Bon gré, mal gré, il l'approuva, il l'encouragea dans ses réponses aux adresses : il faisait siens les sentiments des ministres, sa dynastie avait intérêt « au maintien de tous les droits et de toutes les propriétés », tout ce qui avait été fait sous la Restauration « sans consulter la nation » était nul, il agréait les sentiments de sa bonne ville de Paris[5]. Bien qu'il eût travaillé à le produire, un changement si manifeste dans le langage des autorités ne laissait pas d'étonner et d'inquiéter l'Empereur. Il en rejeta la faute sur Louis XVIII. « Ce diable d'homme, disait-il à Belliard, dans un an m'a gâté la France »[6]. Il répugnait principalement à autoriser la liberté de la presse, et à Fouché, partisan décidé d'une presse indépendante, il objectait que les journaux royalistes et jacobins feraient aussitôt de l'opposition, les uns « pour servir la cause des Bourbons », les autres « pour rendre suspects ses sentiments et ses projets ». Néanmoins il accorda au vœu public un premier gage en supprimant, le 24 mars, la direction générale de la librairie et de

1. *Moniteur*, 1er avril.
2. *Moniteur*, 27 mars.
3. *Moniteur*, 3 avril.
4. *Moniteur*, 4 avril.
5. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21715, 21717, 21719, 21720, Réponses de Napoléon aux Adresses des ministres, de la Cour de Cassation, de la Cour impériale de Paris, du Conseil municipal de Paris.
6. Belliard, *Mémoires*, I, 202.

l'imprimerie, ainsi que les censeurs[1]. « Sire, lui avait dit Fouché, il faut aux Français des victoires ou les aliments de la liberté »[2].

Dès le début d'avril le *Censeur*, qui était soutenu par Fouché, raillait le pouvoir de Napoléon, œuvre provisoire des soldats et « des habitants qui se sont trouvés sur la route de Cannes à Paris »[3]. D'abord saisi à la requête « d'un magistrat subalterne », ou, suivant Fouché, par l'ordre du préfet de police, « cet écervelé de Réal », le numéro fut rendu sur l'intervention de Benjamin Constant et de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui démontrèrent à l'Empereur que les assertions de Comte et Dunoyer ne violaient point les lois[4]. Malgré cet acte d'indulgence, les deux écrivains se mirent à déblatérer contre l'armée et proposèrent d'instituer un ordre du Sabre, à la grande joie des royalistes, qu'indignaient « l'insolence des militaires et l'espèce de conquête qu'ils avaient faite de la France »[5]. L'Empereur avait dispensé aux Français instruits le plaisir d'argumenter en des brochures et des journaux: c'est contre Napoléon qu'une multitude d'entre eux tournèrent leurs raisonnements et leurs déclamations, même avec un ton bonapartiste.

II

A côté des personnages officiels un groupe hybride de publicistes soutint pendant les Cent-Jours les doctrines libérales. Inclinant avec embarras les uns vers l'Empereur, d'autres vers les Bourbons, certains vers la République, parfois dénués de couleur politique, ils sont assez indifférents à la forme du gouvernement et ils se préoccupent

1. Collection Duvergier, XIX, 453. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21743.

2. *Mémoires de Fouché*, II, 318-319.

3. *Le Censeur*, V, 292.

4. *Mémoires sur Carnot*, II, 430. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 98.

5. Mme de Chastenay, *Mémoires*, II, 524.

avant tout de procurer à la bourgeoisie tant le principal rôle dans l'Etat que le maintien de ses privilèges sociaux.

Tel est Joseph Rey, président du tribunal civil de Rumilly, qui composa une brochure intitulée *Des bases d'une constitution ou De la balance des pouvoirs dans un Etat*[1], commencée dans les premiers jours d'avril et publiée après l'Acte additionnel. Les vues de Rey sont concertées contre le peuple et contre Napoléon. On écartera du droit de vote un certain nombre de gens, tels que les ouvriers, les journaliers, que Rey juge dépourvus de connaissances, peu initiés à l'intérêt public. A cause de leur sujétion envers le pouvoir exécutif, les fonctionnaires seront aussi privés de l'électorat. Voter sera donc la fonction de la minorité, et les Chambres ne seront recrutées que parmi la population riche ou aisée. Les Chambres domineront l'Empereur. Car il importe de brider le pouvoir exécutif, c'est-à-dire de transformer Napoléon en un haut fonctionnaire à peu près sans force. Le souverain n'aura point le droit de convoquer les assemblées délibérantes, « le Corps législatif » siégeant à des époques prudemment fixées par la constitution. Il ne pourra pas proposer les lois, faculté qui convient exclusivement aux représentants, aux publicistes, aux citoyens éclairés. Le prince fera précéder ou suivre une déclaration de guerre, obligatoirement, d' « un manifeste motivé », il rendra compte des opérations militaires aux Chambres. Bien mieux, Rey soustrait au prince le commandement des armées, il répugne aussi à la nomination d'un généralissime : dans les deux cas naît le péril d'une tyrannie militaire. Plaidera-t-on l'unité du commandement au nom du salut de la patrie ? Rey réplique que « dans notre Révolution la République a vaincu l'Europe entière sans généralissime », tandis qu'en 1813 et 1814 « l'Empire ne put se sauver sous le commandement du plus habile des généralissimes »[2]. Briser tout lien entre Napoléon et ses soldats, interdire à l'Empe-

1. Grenoble, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 148.
2. Rey, *o. c.*, 34, 37-38, 41-45, 52-54, 58, 63-64.

reur de combattre la coalition, accroître ainsi les espoirs et les chances des Alliés, le paradoxe était naïvement outrecuidant et antinational, mais, au point de vue libéral, pleinement logique.

Un prudent régime de paix intérieure, un système politique très conservateur et très égoïste, qui écarterait toute chance de conflit entre les diverses classes et protégerait soigneusement les intérêts de la bourgeoisie, rien alors ne caractérise mieux la pensée de Benjamin Constant. Très soucieux de sauvegarder « l'ordre public », d'entretenir « la stabilité des institutions », il se rappelle que durant la Révolution furent votées, d'après lui, « des lois absurdes et spoliatrices », il demeure l'orateur qui, en 1798, ému par « la loi agraire » et les plans communistes de Babeuf, défendait au Cercle constitutionnel l'inviolabilité de la propriété. Benjamin Constant n'entend pas qu'une telle politique, que de telles doctrines, puissent se renouveler dans le grand bouleversement de 1815, et mettre de nouveau en péril la hiérarchie sociale : par suite, pas de droits politiques aux pauvres, aux « artisans entassés dans les villes », de peur qu'à l'appel des « factieux » ils ne s'en servent brutalement pour « envahir la propriété », au lieu d'y prétendre avec une docile lenteur par le travail. De même, point de « non-propriétaires » à la Chambre des Représentants, afin de satisfaire dans le pays « l'amour de l'ordre, de la justice et de la conservation », d'empêcher des débats ou des votes capables d'inquiéter les fortunes. Seuls les possesseurs du sol, « la propriété foncière », auront part au gouvernement, seuls ils sont capables de pourvoir à la bonne administration d'un Etat. En effet, au « loisir indispensable à l'acquisition des lumières, à la rectitude du jugement », les propriétaires fonciers, dans une claire compréhension de leur intérêt et de celui d'autrui, ajoutent « l'esprit préservateur nécessaire aux associations politiques », c'est-à-dire cette pondération constante, « ce sens juste et droit », ce solide et vigilant patriotisme qui distinguent éminemment toute la

classe rurale[1]. En matière gouvernementale, Benjamin Constant était l'admirateur de la constitution anglaise, il estimait que le pouvoir monarchique y avait été sagement défini, il applaudissait à l'autorité des ministres, des Chambres, des tribunaux britanniques. Il visait donc à n'accorder à Napoléon que des attributions restreintes et effacées, qui ne pouvaient manquer de défigurer aux yeux de l'Europe satisfaite « son ancien et terrible adversaire »[2].

L'avocat Gabet écrit que l'Empereur « veut..., en monarque-citoyen, commander à un peuple souverain »[3]. Un autre avocat, Dufey (de l'Yonne), voit disparaître, grâce au retour de Napoléon, « le voile funèbre qui couvrait la statue de la Liberté », et trace à l'assemblée du Champ de Mai son « mandat sacré » : la nation, la loi, l'Empereur[4]. Un certain Varrot constate que Napoléon, en choisissant Carnot et Fouché pour ministres, a écouté la voix de l'opinion et rendu « un hommage éclatant aux principes libéraux »[5]. L'ex-conventionnel Barère salue en Napoléon « un prince légitimé par la volonté nationale », il célèbre la constitution anglaise, il se fait le disciple de Benjamin Constant[6]. D'autres écrivains dépeignent Napoléon transformé, « corrigé de ses erreurs » sans aucune arrière-pensée, « ramené aux vrais principes par les méditations de l'île d'Elbe »[7].

1. Benjamin Constant, *Principes de Politique*, etc., dans le tome I[er] du *Cours de Politique constitutionnelle*, édition Laboulaye, 2[e] édit., Paris, 1872, in-8, p. 56.

2. M[me] de Staël. *Considérations sur la Révolution française*, nouvelle édit., s. d., in-12, II, 175.

3. *Projet d'un pacte social pour la France*, par G. Gabet, Dijon, 26 mars 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 67, III.

4. *Des assemblées du Champ de Mai*, par Dufey (de l'Yonne), Paris, avril 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 108, p. 29, 31.

5. *De la nécessité où l'on est en France de suivre les principes libéraux*, par Varrot, Paris, avril 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 107, p. 58, 65, 67-68.

6. *Les Epoques de la nation française*, etc., par Bertrand Barère, 23 mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 292, p. 21. — *Moniteur*, 27 avril, article, signé B..., relatif à un opuscule anglais traduit et édité par Barère.

7. *La Constitution doit être réformée*, etc., par Paul Maigne, Paris, mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 191, p. 8. — *Encore une constitution*

Jusqu'à Béranger qui, s'adressant à Lise, c'est-à-dire à Napoléon, chantait :

Lise, deviens bonne princesse,
Et respecte nos libertés[1].

Les frères de l'Empereur ne tenaient pas un autre langage. Au début des Cent-Jours, Lucien écrivait à Napoléon qu'il était temps, après la gloire militaire, de rechercher « la gloire civile »[2]. Un peu plus tard, Joseph, qui était lié avec Benjamin Constant et La Fayette, confiait à ce dernier que « les dispositions de son frère étaient fort amendées »[3].

III

Tous les publicistes ne raisonnaient pas comme Rey, Benjamin Constant et leurs émules. Que Napoléon, pour la France et pour lui-même, eût intérêt à négliger le concours d'assemblées sournoises et rétives, qu'il dût surtout compter sur l'attachement du peuple, tel était le principe fondamental de maintes brochures. A cet égard quelques écrits insistent sur la reconnaissante affection des masses pour l'Empereur. Le merveilleux retour du « père de la patrie », exploit inconnu aux Alexandre, aux César, aux Charlemagne, ne s'est-il point déroulé au milieu de l'allégresse et de l'admiration publiques[4] ? Napoléon n'a-t-il pas ramené

incomplète, etc., par Grenier, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 192, p. 7-8. — *Observations critiques sur l'Acte additionnel*, etc., par La Sale Foassa, Paris, mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 183, p. 27-28. — *Observations critiques sur le Champ de Mai*, par Narcisse-Achille de Salvandy, Paris, 16 juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 456, p. 7.

1. *Œuvres de Béranger*, Paris, 1876, in-12, I, 157.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 321.
3. La Fayette, *Mémoires*, V, 415.
4. *Napoléon, la Révolution, la famille des Bourbons*, par MM. Auguis, B. C. et R., Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 339, p. 31-32, 38. — *Réflexions critiques sur la Révolution et sur Napoléon*, etc., par Laugier, Paris, juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 338, p. 11. — *Aurons-nous la guerre ou la paix ?*, par P. C., Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 118, p. 6.

le calme parmi les acquéreurs de biens nationaux, éloigné des Français les « poignards de la réaction » et l'image de la féodalité renaissante[1] ? A un tel monarque, à « ce grand homme » qui a relevé la France, à ce « Dieu terrestre » digne de l'adoration, seule l'opinion populaire confère une puissance réellement valide[2]. Plus que toutes les brochures, d'ailleurs, l'accueil fait à Napoléon par les paysans et les ouvriers exprimait à quel point le peuple mettait en lui sa foi, avec quel espoir naïf il se préparait à accepter de lui une sorte de despotisme patriarcal et tutélaire.

« Prince national », Napoléon verra se rallier à lui tous les Français, « enfants de la même famille », désormais affranchis des préjugés nobiliaires et des superstitions religieuses que la Restauration avait voulu ressusciter, fièrement unis contre les monarques de l'Europe[3]. Il remplira une noble mission, celle de « médiateur de tous les partis », grâce à la conjonction des royalistes et des bonapartistes[4]. Mais si la réconciliation de ses sujets ne se produit pas, si les royalistes ne se résignent pas à sa victoire, l'Empereur saura user de sévérité. Un républicain, l'ex-Barnabite Dubroca, conseillait à Napoléon de tolérer d'abord le libre exode des royalistes hors de France, mais d'employer ensuite « une législation vigoureuse et forte » contre les fauteurs de désordres[5]. Condamnant le « modérantisme », un ennemi des nobles et des prêtres adressait cette admonition aux Français : « ... Vous n'aurez de tranquillité qu'au-

1. *Napoléon, la Révolution, la famille des Bourbons*, par MM. Auguis, etc., 33, 36-39, 48.

2. *Réflexions critiques*, etc., par Laugier, 11, 13. — *Retour de l'Empereur*, par Hippolyte de Livry, 15 avril 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 112, p. 2, 9, n., 11.

3. *Napoléon, la Révolution, la famille des Bourbons*, par MM. Auguis, etc., 21, 38-39, 51.

4. *Adresse de Marie-Victorine aux Français*, par la veuve Perrier, née Patras, Lyon, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 210, p. 7.

5. *Un vieux républicain à Napoléon*, etc., par Dubroca, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 296, 5e cahier, 57. — Sur Dubroca, cf. Albert Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, Paris, 1904, in-8, p. 171, 273, 303-304, 629-632, 702.

tant que vous purgerez votre sol de tous les royalistes et fanatiques qui l'infestent; l'ennemi de l'extérieur ne perdra jamais l'espérance de vous culbuter tant que vous ne ferez pas cette opération salutaire. Il faut que votre intérieur en impose, sans quoi vous êtes perdus... »[1].

Plus nettement encore, avouant avec force leurs conceptions politiques, plusieurs écrivains encourageaient Napoléon à saisir une autorité illimitée, à gouverner au moyen de mesures dictatoriales. L'un d'eux, le républicain Alexandre Roger, écrivait : « ... Je dis que le salut du peuple exige que la dictature soit confiée jusqu'à la paix à l'Empereur Napoléon... »[2]. Un autre s'écriait : « ... Que le bruit des armes, que le nom de dictateur retentissent uniquement en France !... »[3]. Un troisième, en formules plus expressives, développait une pensée analogue : « ... Ainsi que les Romains, *créons un dictateur*, et qu'à l'instant Napoléon, réunissant tous les pouvoirs dans ce pouvoir unique, puisse mettre en action toutes les ressources de la nation et lui procurer, par une paix juste, honorable et solide, son indépendance, sa gloire et son bonheur... »[4]. On a vu qu'un vétéran de la Révolution, Thibaudeau, jugeait de même : la guerre avec l'Europe n'exigeait-elle point que Napoléon usât d'un pouvoir sans bornes, et que « la France révolutionnée », libérée de vains débats, fût tout entière occupée à soutenir son chef contre la coalition étrangère[5] ? Un bonapartiste libéral, Fleury de Chaboulon, reconnaissait à son tour que l'intérêt de la France commandait à Napoléon de conclure une alliance étroite avec le peuple : puisqu'il n'était point reconnu comme souverain par tous

1. A.-H. Eydoux, *Du Modérantisme mal interprété et de ses funestes effets*, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 270, (rédigé dès l'an IX à Turin), 26.
2. *Vœu d'un républicain en faveur de la dictature*, etc., par Alexandre Roger, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 269, p. 8, 12.
3. *Adresse à S. M. l'Empereur sur l'Acte additionnel*, etc., par Ackilwers, Paris, 25 avril 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 157, p. 6.
4. *Le Peuple et un Dictateur sauveront l'honneur et la patrie*, etc., par un Breton, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 171, p. 13.
5. Thibaudeau, *Mémoires*, 459-460.

les Français, il fallait que l'Empereur « se conduisît plutôt en chef de parti qu'en souverain, et qu'il déployât, pour ainsi dire, toute la vigueur et l'énergie d'un factieux »[1].

Un tel système impliquait nécessairement la suppression ou tout au moins l'ajournement des assemblées délibérantes. Point de représentation nationale, point de députés, telle est la doctrine d'un pamphlet dont l'esprit narquois se dépense en locutions âcres et incorrectes. L'auteur, qui se prétend femme et veuve, fuit les discussions savantes. Pour cette Marie-Victorine Perrier, née Patras, les assemblées sont intolérables, elles « qui, sous quel nom qu'elles aient eu, se sont, pendant vingt-six ans qu'elles ont siégé, rendues indignes de la confiance de tous leurs concitoyens ». Formées d'ambitieux sans vergogne, de pillards, de parjures, elles « se sont toujours conduites conspirantes contre le souverain », tantôt assassinant Louis XVI, tantôt trahissant Napoléon. Le pays n'a cure du gouvernement représentatif, inventé, convoité par « quelques-uns qui, désirant de paraître en quelque chose, s'énoncent pour faire penser à eux ». Inutiles à « la régie de l'Etat », les députés, pour comble, s'adjugent des « honoraires » démesurés. L'heure est venue pour la France de se débarrasser à jamais de cette race malfaisante et stérile. Ainsi l'unique chef de l'Empire sera Napoléon, seul digne de gouverner les Français en raison de ses « éminents services »[2].

IV

A diverses reprises, le peuple désigna à Napoléon, par des actes péremptoires, la politique que, plus ou moins clairement, il attendait de lui, comme s'il eût voulu introduire dans l'âme impériale quelque chose de sa colère pour la

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 304.
2. *Adresse de Marie-Victorine aux Français*, par la veuve Perrier, etc., 1-7.

haute et la petite noblesse. Déjà manifeste lors du 20 mars, l'effervescence antinobiliaire des « roturiers », comme on disait encore à cette époque, se prolongea durant les Cent-jours en maintes parties du territoire français. Contre les châtelains, dont beaucoup étaient d'anciens seigneurs féodaux, surgirent même des mouvements populaires qui ne sont pas sans quelque analogie avec les émeutes rurales de juillet 1789. A la fin de mars « un attroupement considérable », sorti de Brive-la-Gaillarde, assaille un château voisin et commence d'en démolir le portail, quand le maire, accouru avec des gardes nationaux et des gendarmes, réussit à le dissiper[1]. Des paysans du Doubs veulent brûler les propriétés de l'ancien préfet, le comte de Scey, et le préfet impérial, Derville-Maléchard, est contraint de « faire des dispositions » pour mettre obstacle à ce projet[2]. « Pour le moment, écrivait Montlosier le 14 avril, on brûle par ci par là. On a mis en quatre endroits le feu au château de Rosny. Il n'y a eu heureusement qu'un seul appartement d'endommagé »[3].

Dans la Meurthe, où l'on chante la *Marseillaise*, où l'on crie *Vive la Nation !*, « des menaces sont adressées plus ou moins directement aux nobles et aux prêtres »[4]. Le 11 avril, des jeunes gens de Saint-Brieuc, après avoir chanté « des airs patriotiques » autour d'un arbre de la Liberté, vocifèrent contre des fonctionnaires royalistes, des nobles et l'ex-préfet[5]. A Tarbes, le 24 avril, la population se surexcite au bruit que Napoléon a été assassiné à Paris, « on a parlé de se porter sur les anciens nobles ». Le lendemain, 500 personnes attendent le courrier avec une menaçante impatience, puis se calment, non sans propos contre les adversaires de l'Empereur : « Garde à vous, nobles ! Vous l'échap-

1. Arch. nat., F⁷ 9642, Préfet de la Corrèze à Carnot, Tulle, 30 mars.
2. Arch. nat., F⁷ 9652, Préfet du Doubs à Carnot, Besançon, 1ᵉʳ avril. — Cf. *Moniteur*, 6 avril.
3. Barante, *Souvenirs*, II, 134, 136.
4. Arch. nat., F⁷ 9680, Préfet de la Meurthe à Carnot, Nancy, 20 avril.
5. Arch. nat., F⁷ 9650, Un conseiller de préfecture à Carnot, Saint-Brieuc, 13 avril.

pez belle ! »[1]. En avril encore, des nobles quittent Lyon et se retirent dans les campagnes voisines : là, « exaspérés des projets de rétablissement des dîmes, des champarts, terrages et autres redevances féodales », les cultivateurs prennent envers eux une attitude si inquiétante qu'ils regagnent promptement leur domicile urbain[2]. Avant de rejoindre leur corps les militaires de La Voulte-sur-Rhône veulent brûler « plusieurs maisons de royalistes », et il faut pour les en empêcher l'intervention du sous-préfet de Privas et d'une brigade de gendarmerie[3]. Il y a aussi des écrits anonymes contre les royalistes les plus notoires et le clergé. A Auxerre, le maire, Robinet de Malleville, est dénoncé anonymement comme « un homme nul, incapable de faire le bien et d'empêcher le mal », le premier adjoint, un notaire, Sochet, comme « un petit intrigant, qui a servi l'ennemi, l'an dernier », le deuxième adjoint, un imprimeur, Fournier, comme « sot, dévot et royaliste outré », la directrice de la poste, une femme Lepère, comme « une royaliste extravagante », appliquée à disséminer les publications antibonapartistes[4]. Plusieurs prêtres de l'Yonne furent également l'objet de dénonciations anonymes auprès de Fouché, en raison de leur hostilité à l'Empire : parmi eux les curés de Saint-Sauveur-en-Puisaye, de Saint-Fargeau, de Treigny, près Saint-Sauveur-en-Puisaye, de Lavau, près Saint-Fargeau[5].

Exterminer, ou, tout au moins, mettre hors d'état de nuire les nobles et les prêtres complices des Alliés, c'était là une opinion assez répandue dans le pays. Tremblant pour leur repos et pour leurs biens, les nobles se remémoraient la Convention et ils appréhendaient l'emprisonnement, la confiscation, l'échafaud. Ils voyaient dans Napo-

1. Arch. nat., F[7] 3785, Bulletin général du 10 mai, préfet des Hautes-Pyrénées, 25 avril.
2. Arch. nat., F[7] 9190, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, bulletin de police, etc., Lyon, 13 avril.
3. Arch. nat., F[7] 9632, Préfet de l'Ardèche à Carnot, Privas, 3 mai.
4. Arch. nat., F[7] 9712, A. X. à Carnot, Auxerre, 16 avril.
5. Archives de l'Yonne, Fouché à Gamot, Paris, 19 avril.

léon l'instrument de « la faction jacobine », des régicides, des anciens « prédicateurs de clubs », ils accusaient ses fonctionnaires de soulever « ceux qui n'avaient rien contre ceux qui possédaient quelque chose », ils croyaient ou feignaient de croire que « la crasse de la société » se livrerait à des pillages, à des massacres[1]. Devant l'insolente Europe, en effet, renaissaient en France les passions de 1792 et de 1793. Le général Le Marois, commandant les 14e et 15e divisions militaires, proposait le 17 avril à Davout de déporter tous les ecclésiastiques qui refuseraient de prêter serment à l'Empereur[2]. Faire main basse sur les royalistes si les armées ennemies pénètrent en France, tel est le vœu des paysans de la Charente, « dont l'exaltation est en raison des menaces qui leur ont été faites par les anciens propriétaires de fiefs et les émigrés »[3]. Parmi les paysans de la Gironde est propagé avec profusion un écrit où l'on affirme qu'en cas d'agression étrangère « il faut considérer les nobles comme nos ennemis les plus dangereux, s'emparer de leurs propriétés, et les déporter eux-mêmes hors de notre territoire »[4]. A Napoléon, « quelques patriotes énergiques » soumirent, dit-on, un plan d'après lequel les biens des nobles auraient été distribués parmi les classes populaires, tandis que l'affranchissement des populations rurales et la disparition de tout servage auraient été proclamés pour toute l'Europe[5].

Quelques traces d'idées analogues se retrouvent dans des brochures d'origine bourgeoise. A côté de protestations contre la niaise arrogance des nobles, contre les titres de noblesse, iniques et avilissants pour tous[6], ou, simplement,

1. Fenouillot, *Le Cri de la Vérité sur les causes de la Révolution*, Besançon, septembre 1815, in-8, Bib. nat., Lb[48] 235, p. 74-76.

2. Arch. nat., F[1] c I 26, Le Marois à Davout, Rouen, 17 avril.

3. Arch. nat., F[7] 9640, Sous-préfet par intérim à Carnot, Cognac, 18 avril.

4. Arch. nat., F[7] 9661, Boissy d'Anglas à Carnot, Pau, 18 mai.

5. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 381-382.

6. Rey, *o. c.*, 97-98. — Prissette, *Non, ou rejet motivé de l'Acte additionnel*, etc., Paris, 2 mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 190, p. 46-47. —

contre la noblesse héréditaire[1], il y est question de déposséder partiellement l'aristocratie terrienne, de remanier ou de déplacer la propriété, d'augmenter le chiffre des propriétaires. Suivant l'une, si l'Empereur abolissait l'hérédité des majorats, il pourrait, à la mort des titulaires, répartir parmi des sujets dévoués les biens disponibles : ainsi le gouvernement impérial « sera à même de récompenser de nouveaux services et par là d'en recevoir »[2]. Une autre, plus audacieuse, s'irrite contre le « féodalisme » et le servage européens, et souhaite que chez elle la nation française efface « jusqu'à l'idée de grands propriétaires »[3].

V

Pour nourrir de telles aspirations, pour seconder de tels desseins, il eût fallu débrider la plèbe, lâcher les prolétaires et les petits possédants contre la grande propriété, que celle-ci fût noble ou bourgeoise, tolérer des représailles dans tout le pays, établir la toute-puissance de la multitude sur la minorité, sur les privilégiés de la naissance et de la fortune. Mais si Napoléon eut alors, par intermittence, l'instinct de revenir au langage et aux méthodes de l'an II, il ne sut pas s'y résoudre. Au point de vue social il se borna, au début d'avril, à procurer quelques satisfactions aux paysans et aux acquéreurs de biens nationaux. En faveur des premiers il supprima le droit de circulation sur les boissons, les exercices à domicile, ainsi que les droits

Duchesne. *Vote d'un Dauphinois sur l'Acte additionnel*, etc., Grenoble, s. d., in-8, Bib. nat., Lb[46] 188, p. 25-27.

1. Duchesne, *o. c.*, 25-27. — Grenier, *Encore une constitution incomplète*, etc., 13-14. — Noël. *Lettre à Messieurs les membres des collèges électoraux rassemblés au Champ de Mai*, Nancy, 20 avril 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 537, p. 31-34.

2. Noël, *o. c.*, 46.

3. Masuyer, *Considérations sur l'état actuel des Sociétés en Europe, avant et depuis le retour de Buonaparte en France*, Lons-le-Saulnier, Juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 341, LIII, XLVI, XXXVIV.

d'entrée au profit du Trésor dans les localités au-dessous de 4.000 habitants : par là disparaissaient les vexations des droits réunis[1]. Sachant les acquéreurs de biens nationaux incertains quant à la validité des ventes de bois décidées par la Restauration, l'Empereur s'empressa de confirmer ces opérations et donna des ordres pour que de pareilles ventes fussent activement effectuées[2]. Il n'osa pas entreprendre la vaste tâche révolutionnaire qui eût appauvri ses ennemis et par suite ruiné leur opposition, tout en attachant solidement à l'Empire toute la classe laborieuse. Sans doute s'effrayait-il à la pensée d'excès inhumains, ou plutôt, habitué à l'infériorité politique des ouvriers et des paysans, jugeait-il que sa propre autorité risquait d'être abattue par quelque innovation démagogique, par quelque sursaut de violence. De plus la situation financière du pays, en 1815, n'était pas celle de 1789, et n'invitait pas l'Empereur à imiter l'Assemblée constituante en nationalisant après les biens ecclésiastiques la richesse territoriale ou industrielle. A vrai dire, après avoir par son retour consolidé tant d'acquisitions de biens nationaux, l'Empereur ne pouvait guère songer à rompre brusquement l'inégalité sociale, à transformer la structure économique du pays, à menacer la propriété privée.

Pourtant on assure que Napoléon, désireux d'associer en une « alliance sincère » les masses à son gouvernement, avait conçu fugitivement l'idée « d'établir par des députations une espèce d'association entre le peuple de Paris et celui des grandes villes, comme Lyon, Bordeaux, Grenoble, Dijon, Strasbourg » : ainsi la France lui aurait permis de saisir, ou mieux, lui aurait spontanément offert « la grande dictature dont il aurait besoin pour anéantir la seconde coalition, comme le Comité de Salut public avait anéanti la première ». L'Empereur, dit-on, conféra là-dessus avec plusieurs de ses partisans, mais ceux-ci, effrayés que

1. Collection Duvergier, XIX, Décret du 8 avril, 466.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21764, Napoléon à Gaudin, Paris, 3 avril.

Fouché fût mêlé au projet, se seraient dérobés, pour n'être point un jour victimes à la fois de la trahison du ministre et des vengeances de l'aristocratie[1]. Il y eut bien des Fédérations, mais l'Empereur n'y vit jamais des groupes politiques doués d'une action personnelle, il les traita comme des associations de bonapartistes et de patriotes.

Quelque aversion que conservât l'Empereur pour le système républicain[2], il sentait quelle force immense lui eût valu le choix d'une politique renouvelée de la Convention. Il disait à Fleury de Chaboulon au sujet des souverains ailiés : « Ils ne connaissent point mes forces; si demain je mettais le bonnet rouge, ils seraient tous perdus »[3]. A Foy il tenait pareil langage : « L'Europe est conjurée, j'ai la chance des batailles; nous verrons l'événement. Je vois bien ce qu'il eût fallu pour agiter les masses; j'aurais dû peut-être me coiffer du bonnet rouge, éveiller les passions, mais le bonnet rouge ne m'irait guère. Je ne serais plus ce que j'ai été; et puis je suis trop vieux »[4]. On l'entendit encore exprimer son humeur contre les royalistes par ces paroles : « Je n'aurais qu'à dire un mot, qu'à faire un signe. Si je lâchais le peuple... ». Puis, échappant à cette tentation, il répétait « qu'il ne voulait pas être le roi de la Jacquerie »[5].

Vingt ans auparavant Napoléon avait admiré la formidable domination de Robespierre, « ce protecteur infatigable du peuple », son ascendant sur les jacobins, son zèle à accroître, équiper, approvisionner les nombreuses armées de la France démocratique[6]. Maintenant il apercevait la Révolution à travers des souvenirs incomplets, qui ne lui rapportaient guère que l'image sanglante des « rancunes populaires »[7]. Il perdait de vue que le peuple chérissait en

1. *Napoléon devant ses contemporains*, (anonyme), Paris, 1826, in-8, p. 355-357.
2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 154-155.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 16.
4. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 497. — Cf. *Mémoires sur Carnot*, II, 412.
5. Thibaudeau, *Mémoires*, 489.
6. *Annales révolutionnaires*, janvier-février 1922. Un témoignage de Bonaparte sur Robespierre, 61-62.
7. Montholon, *o. c.*, I, 228.

lui son « libérateur »[1], que le peuple seul faisait sa force, il s'exagérait aussi les penchants libéraux des Français, il croyait trop que les Français voulaient « discuter », et il en arrivait, ce semble, à regarder le « constitutionnalisme » de Benjamin Constant et de la bourgeoisie comme l'expression d'un besoin national et même d'une nécessité diplomatique[2]. Il s'imaginait en effet que les ministres de l'Angleterre seraient séduits par le spectale de deux Chambres semblables à celles de leur pays[3], et que l'Europe lui saurait gré de fonder « une véritable liberté sans anarchie »[4].

A Sainte-Hélène il reconnut son erreur, comprit qu'il était sorti de son tempérament en s'improvisant libéral, dénonça amèrement « ces canailles de libéraux »[5], et exprima ses regrets en disant : « Dans les Cent-Jours il aurait fallu la Terreur, comme en 93, pour sauver l'Empire en arrêtant les défections »[6]. Or, en se confiant à Benjamin Constant, Napoléon allait adopter une politique contre-révolutionnaire qui le perdrait, tandis que pour lui le salut eût pu résider dans une politique hardiment, implacablement démocratique et plébéienne.

---

1. Ackilwers, *o. c.*, 4.
2. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, II, 374-376. — Montholon, *o. c.*, I, 229.
3. Las Cases, *o. c.*, II, 378-379.
4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21777, Napoléon à Caulaincourt, Paris, 7 avril. — Gourgaud, *Journal inédit*, II, 323.
5. Gourgaud, *o. c.*, II, 294.
6. Montholon, *o. c.*, I, 229 ; II, 224. — Gourgaud, *o. c.*, I, 127 ; II, 378.

CHAPITRE VI

BENJAMIN CONSTANT ET L'EMPEREUR

I. Rapprochement de Benjamin Constant et de Napoléon.
II. Benjamin Constant, Napoléon et l'Acte additionnel.
III. Privilèges électoraux et pairie héréditaire.
IV. Achèvement de l'Acte additionnel.

I

Le 20 mars Benjamin Constant, se jugeant en danger, s'était réfugié à la légation des Etats-Unis, chez le ministre plénipotentiaire Crawford[1]. Il supposait, dit-on, que la Vendée s'armerait contre Napoléon, et il décida de rejoindre à Nantes le préfet de la Loire-Inférieure, de Barante, son ami, pour « voir ce qu'il y aurait à faire »[2]. Les chevaux manquant, il fut obligé de différer son départ et attendit deux journées, les 21 et 22 mars, « en retraite et en inquiétude »[3]. Les informations qui lui parvenaient l'ayant un peu calmé, il se prit à regretter ses préparatifs de voyage. « C'est bien à contre-cœur que je prends cette résolution », mandait-il à M^me^ Récamier. Suivant lui Napoléon suivrait

1. *Revue des Etudes napoléoniennes*, janvier-février 1915 : Le vrai « Journal intime » de Benjamin Constant, par Gustave Rudler, 76, 105. — *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, Paris, 2^e^ éd., 1882, in-8, p. 165-168. — La Fayette, *Mémoires*, V, 405. — *Carnet*, publié par Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, nouvelle édition, revue et corrigée, Paris, in-12, s. d., III, 283.

2. Barante, *Souvenirs*, II, 128.

3. Rudler, *o. c.*, 100. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, Paris, 1895, in-8, p. 150. — *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, 170.

d'abord une politique très modérée, mais bientôt la France deviendrait « inhabitable ». Donc, mieux valait fuir, et par là satisfaire à l'impatience des gens qui l'assistaient et qui désiraient fort, pour lui comme pour eux, le savoir parti. Il était surtout contrarié de laisser à Paris « une grande caisse blanche, pleine de livres et de papiers très intéressants », au nombre desquels les lettres de M^me^ Récamier, et il priait celle-ci de mettre à l'abri ces précieux documents[1]. Probablement le 22 mars au soir, il quitta Paris pour Nantes en compagnie d'un consul américain, passa deux nuits à courir la poste, parvint à Angers le 24 mars, et le 25, à Ancenis, apprit des « nouvelles inquiétantes » : Barante avait démissionné, il n'était plus à Nantes, dont les bonapartistes étaient maîtres. Benjamin Constant reprit le chemin de Paris, et, le 27 mars, à cinq heures du matin, il était à Sèvres, hésita quelques heures, puis rentra le soir dans la capitale, où son retour étonna[2].

Il ne voulait plus émigrer, et souhaitait vivre tranquille à Paris, auprès de M^me^ Récamier. Il vit Sébastiani et Fouché, qui le rassurèrent à peu près. Le 30 mars, avec Joseph, qu'il connaissait depuis le Directoire, il eut une conversation décisive. Joseph savait que pour obtenir plus facilement du pays son concours à la guerre imminente, Napoléon était prêt à « transiger avec les libéraux », et à leur accorder « un gouvernement représentatif ». Conquérir le mobile Benjamin Constant était d'un haut prix : à ce dernier Joseph parla d'une éventuelle nomination au Conseil d'Etat, et Benjamin Constant ne fut nullement effarouché. Il écrivait après avoir vu Joseph : « Indécision sur ma nomination. Bah ! Bah ! acceptons... La chose peut être faite demain ; il faut suivre ce sort s'il s'offre ». L'aventure, vraiment, était piquante, elle méritait d'être vécue, et Benjamin Constant goûtait le charme de sa situation paradoxale, malgré les

1. *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, 169-170.

2. *Carnet*, publié par Sainte-Beuve, *o. c.*, III, 283. — Rudler, *o. c.*, 100. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 150. — Barante, *o. c.*, II, 128.

murmures de ses amis, et bien qu'il ne crût point trop à une application réelle des nouvelles idées impériales[1]. Et puis, de curieux événements l'invitaient à poursuivre sa chance, à prendre rang dans l'Etat : les adresses des ministres, du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation et d'autres corps tenaient un langage imprévu, qui découvrait chez Napoléon une « tolérance singulière », une sorte d'éveil à une domination limitée et bienfaisante. Benjamin Constant, âgé alors de moins de quarante-huit ans, avait une clairvoyance trop prompte et un trop grand besoin d'activité pour ne point mettre en œuvre le bénéfice de telles circonstances. Sans illusions téméraires, sans perdre de vue que sans doute Napoléon n'abdiquait qu'à contre-cœur l'immense pouvoir de ses treize années de « prospérité », fort enclin à penser qne l'Empereur, victime d' « une nécessité passagère », n'apportait qu'une feinte sincérité à un pareil sacrifice, Benjamin Constant ne répugnait pas à la tentative de « transformer un despote en chef constitutionnel ». Hanté alors par l'image de la Convention, il comptait aussi effacer toute trace de cette dictature, à la fois prétorienne et populaire, que Napoléon exerçait depuis son retour, et dont l'échauffement des esprits contre la noblesse pouvait faire un redoutable instrument de démagogie, de vengeances et de proscriptions[2].

Déjà il se laissait entraîner dans l'orbite impérial. Il continua ses conversations avec Joseph, lui remit le 31 mars, pour le *Journal de Paris*, un article dont il était fort satisfait. Surtout il fréquentait assidûment Fouché, il dîne avec lui et Maret chez lord Kinnaird le 4 avril, le 5 il dîne chez Fouché, puis, le 7, chez Sébastiani, il dîne avec Fouché et Savary. Fouché et Maret, chez lord Kinnaird, lui « témoignent les meilleures dispositions », et il écrit encore à ce

1. Rudler, *o. c.*, 101. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 150; *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 17-18. — Barante, *o. c.*, II, 128.

2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 2-3, 18; *Cours de Politique constitutionnelle*, édition Laboulaye, 2e édit., t. Ier, préface de la première édition, 1818, p. LVIII-LIX.

sujet : « Offres de service de Bassano, bonnes dispositions ». Très désireux de rester un personnage de premier plan et d'occuper l'opinion, il réfléchit sur la future constitution, il entend, quoi qu'il arrive, aborder de quelque manière, en maître incontesté, ce passionnant problème, et il commence ses *Principes de Politique*, ouvrage qui, selon lui, « fera de l'effet ». En même temps il est surexcité par ses efforts pour éteindre un amour qui ne veut point disparaître, et il accuse la « dureté de Juliette ». Nerveusement, il attend que ses rapports indirects avec l'Empereur s'éclaircissent, que « la chose » aboutisse, sa situation lui « pèse ». Il est déconcerté, découragé, par les décisions impériales qui menacent les Bourbons demeurés en France de représailles judiciaires, et éloignent de Paris leurs ministres, leur Maison militaire et civile, les chefs des forces royalistes et les anciens chouans. « A Dieu ne plaise, s'écrie-t-il le 8 avril, que je me mêle parmi de telles choses ! » Il incline parfois à tout abandonner, à passer en Allemagne, mais veut auparavant achever et imprimer son manuscrit. Le blâme public l'environne, M^me^ de Staël et La Fayette lui envoient des lettres désapprobatrices, et il retrouve son sang-froid pour convenir avec lui-même que les griefs nourris contre lui sont justifiés[1].

La lettre de La Fayette à Benjamin Constant, en date du 9 avril, exprimait vis-à-vis de Napoléon une défiance profonde. La Fayette se rappelle avec amertume les conséquences du 18 Brumaire, il craint que Napoléon « ne finisse par tromper, comme il y a quinze ans, l'honnête espérance des patriotes ». Le chef d'une République, président ou directeur, est « soumis à une critique continuelle et à une responsabilité légale », un monarque constitutionnel se borne à choisir des ministres responsables, « juges de chaque ordre qu'ils reçoivent du Roi ». Ni l'une ni l'autre de ces fonctions n'est compatible avec un Napoléon, elle

1. Rudler, *o. c.*, 101-103. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 150-151. — Collection Duvergier, XIX, Décret du 25 mars, 454.

répugne également au « caractère le plus impétueux, le plus entreprenant et le plus impatient de contradiction ». Est-il croyable que Napoléon puisse jamais endurer, avec des débats publics, une représentation vraiment nationale, intégralement dotée du pouvoir législatif, et à laquelle serait remis le droit de voter l'impôt, les dépenses publiques et les mesures militaires ; consentira-t-il, de même, de strictes garanties pour l'absolue liberté de la presse, la liberté individuelle, une justice indépendante, rendue sans exception par des jurys ? La liberté individuelle, Napoléon la méprisait par les décisions, véritables « lettres de cachet », qui éloignaient de Paris plus de vingt personnages et les membres de la Maison du Roi. La liberté de la presse, malgré l'abolition de la censure, était annulée par une réglementation tyrannique, qui soumettait chaque gazette à un rédacteur général. Les promesses d'oubli, Napoléon les ratifiait en ordonnant poursuites et séquestres à l'égard de treize serviteurs du Roi. En fait d'égalité, par un décret du 13 mars, « il a maintenu la nouvelle noblesse et offre à l'ancienne de lui rendre ses titres ». Puis La Fayette multipliait les questions sur les futurs travaux constitutionnels, il esquissait même tout un programme. Ayant opposé ironiquement au nouveau langage de l'Empereur « son discours au Conseil d'Etat en revenant de Russie », il terminait par l'expression de son « incrédulité »[1]. Ainsi La Fayette préludait au rôle qu'il devait tenir à la Chambre des Représentants, il traçait la route à l'opposition, ou, pour parler plus exactement, à la conspiration libérale contre l'Empereur.

Benjamin Constant n'était point insensible à de telles réflexions. Mais la situation extérieure le fortifiait dans son dessein. Depuis l'époque où il assistait les Alliés de sa plume et se livrait à des tractations avec Bernadotte, Benjamin Constant s'était refait un chatouilleux patriotisme. Il voulait maintenant conjurer « l'asservissement de la France

1. La Fayette, *Mémoires*, V, 407-408. — Collection Duvergier, XIX, Décrets des 13 mars et 6 avril, 447, 449.

par les étrangers », et souhaitait l'union de tous les Français autour de Napoléon. « Divisés, écrivait-il, nous périssons ». Victorieux, les Alliés s'indemniseraient avec la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace, puis ils assujettiraient le gouvernement de la France mutilée. L'intérêt suprême de la patrie commandait donc à Benjamin Constant de se rallier à Napoléon, devenu pour lui « le premier général du siècle ». Repousser les armées étrangères, c'était encore empêcher qu'une « contre-Révolution violente », fertile en excès, s'abattît sur le pays. Enfin, si l'Europe avait le dessous, il fallait prévoir qu'enhardi par ses succès militaires et soutenu par une armée enorgueillie l'Empereur s'éprendrait à nouveau de la toute-puissance : autre motif d'appliquer « les principes de la liberté »[1].

Napoléon s'était d'abord étonné que Benjamin Constant, « lui, républicain, né en Suisse, membre du Tribunat » eût rédigé en faveur des Bourbons l'article du 19 mars, il se serait irrité aussi d'avoir été insulté par « un étranger ». Fouché fut, dit-on, le principal ouvrier de la réconciliation survenue entre l'Empereur et le publiciste. Fouché calma Napoléon, il eut l'art de lui persuader que la nomination de Benjamin Constant au Conseil d'Etat constituerait pour le pays la meilleure preuve d'une politique indulgente. Et comme Napoléon doutait fort de l'acceptation de son accusateur, Fouché promit de s'en charger. Avec une effronterie vraiment comique, Fouché soutint à Benjamin Constant que l'Empereur avait remarqué dans son article « un grand talent », qu'au demeurant Napoléon ne songeait qu'à l'avenir, et jamais au passé, qu'il était « bien changé », qu'il savait « tous les dangers de l'abus du pouvoir », et qu'il désirait que Benjamin Constant collaborât aux affaires. Le 14 avril, brusquement, Benjamin Constant fut informé que l'Empereur le conviait à une conférence immédiate. Ce serait même dans la propre voiture de Fouché que Benja-

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 5, 8, 14-16, 27, 32, 41, 133. — *Principes de Politique*, etc., dans le tome I[er] du *Cours de Politique constitutionnelle*, 162-164.

min Constant aurait pénétré aux Tuileries, où l'Empereur aurait immédiatement récompensé son dévouement en lui faisant payer trente mille francs sur son futur traitement de conseiller d'Etat. Il est sûr, du moins, qu'au mois de février Benjamin Constant avait perdu vingt mille francs au jeu, et qu'il ne dédaignait pas plus l'argent de Napoléon que celui de Louis XVIII, en attendant que Louis-Philippe le comblât à son tour[1].

II

Le premier entretien de Napoléon et de Benjamin Constant dura plus de deux heures. Napoléon ne dissimula point à son interlocuteur qu'il regardait la guerre comme inévitable. « ... Je désire la paix, dit-il, et je ne l'obtiendrai qu'à force de victoires. Je ne veux pas vous donner de fausses espérances; je laisse dire qu'il y a des négociations : il n'y en a point. Je prévois une lutte difficile, une guerre longue ». Rançon, et, pour ainsi dire, « récompense » de leur concours et de leurs sacrifices, une constitution serait accordée aux Français, ou plus exactement à « la minorité » du pays, qui seule réclamait « une tribune et des assemblées ». Naguère, quand il s'efforçait d'obtenir par ses conquêtes « l'empire du monde », l'omnipotence lui était nécessaire. L'heure était venue de consulter les vœux de la France, de lui donner « un gouvernement qui lui convienne ». Désormais l'Empereur serait « l'homme du peuple », il en reconnaissait la souveraineté, et il énumérait ainsi les institutions prochaines : « Des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela, la liberté de la presse, surtout; l'étouffer est absurde. Je suis convaincu sur cet article... » Chargé de rédiger « un projet de constitution », Benjamin Constant se retira sans avoir rien fixé ni promis. L'accueil courtois et

1. *Biographie Michaud*, Supplément, t. 61, 1836, p. 308. — Thiébault, *Mémoires*, V, 367, n., 368. — Rudler, *o. c.*, 93, 103.

les paroles de l'Empereur l'avaient fort séduit, et il écrivait, le jour même : « C'est un homme étonnant ! »[1].

Benjamin Constant s'imaginait qu'il pourrait élaborer de toutes pièces une constitution qui créerait entre Napoléon et la nation, sous le nom de Plébiscite[2], un pacte entièrement refondu[3]. Dans sa hâte à rénover le pays par une œuvre de réflexion et d'expérience personnelles, il traça en quelques heures un plan qu'il apporta dès le 15 avril à Napoléon. L'effet fut médiocre. « Mon projet de constitution écrit Benjamin Constant, a eu peu de succès; ce n'est pas précisément de la liberté qu'on veut ». En effet, outre qu'il paraissait souscrire dans un but simplement utilitaire au gouvernement constitutionnel, provisoire ressource dont il lui serait facile de se libérer « après la victoire », Napoléon entendait au moins, faute de mieux, « conserver du passé ce qu'il y a de bon et de salutaire ». Il s'étonnait que Benjamin Constant eût omis ses onze années de règne. En France et en Europe pareil oubli, croyait-il, nuirait à son prestige, en rejetant dans l'ombre les triomphes militaires et les institutions de tout genre qui, dès les éloquentes proclamations du golfe Jouan, avaient été associés par lui-même aux souvenirs de sa propre existence et aux droits de sa dynastie. Napoléon n'admettait point ce silence contradictoire et embarrassé, qui impliquait un humiliant désaveu et une condamnation de ses antécédents, et l'obligeait, en quelque sorte, à « recommencer un nouveau règne ». Il signifia sa pensée à Benjamin Constant en ces termes : « Il faut que la nouvelle constitution se rattache à l'ancienne. Elle aura la sanction de plusieurs années de gloire et de succès ». En vain Benjamin Constant, effrayé par les sénatus-consultes, allégua avec force que tout ce qui rappellerait l'histoire de

1. Rudler, *o. c.*, 103. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 151 ; *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 19, 22-26. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 312. — Boulay (de la Meurthe), *Mémoires posthumes*, Paris, 1868, in-8, Bib. nat. Réserve Ln[27] 23949, p. 256.

2. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 256.

3. Guizot, *Mémoires*, I, 70.

l'arbitraire impérial nuirait à la popularité de Napoléon. L'Empereur, avec une opiniâtreté orgueilleuse, s'obstina à s'insurger contre un abandon qui eût pu passer pour une deuxième abdication. Plutôt que d'abjurer ainsi, il répudierait « tout essai de gouvernement constitutionnel ». Benjamin Constant, prudemment, mit fin à ses objections, il se résigna à « cet amalgame impolitique », et il l'intitula Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire[1].

Le 16 et le 17 avril, Benjamin Constant, chargé par l'Empereur de préparer « un code plus convenable », se remit au travail. C'est alors, très vraisemblablement, qu'il rédigea le préambule de l'Acte additionnel[2]. Dans cette courte dissertation, visiblement inspirée par l'Empereur, l'Acte additionnel était présenté comme une conséquence de la politique étrangère de Napoléon. Après avoir d'abord tenté « d'organiser un grand système fédératif européen », Napoléon voulait à l'avenir vivre en paix avec l'Europe, il pouvait donc s'appliquer désormais à « l'affermissement de la liberté publique », expliquant par là que si un régime dictatorial avait duré autant que les guerres, l'époque était enfin venue de réaliser « plusieurs modifications importantes dans les constitutions, sénatus-consultes et autres actes qui régissent cet Empire ». Quelque désir qu'eût Napoléon de voiler la gravité de la situation extérieure, il faisait encore entendre, non sans quelque incohérence, que l'Acte additionnel, fruit de dispositions pacifiques, et conçu pour des temps calmes, visait néanmoins à unir fortement, en cas de conflit avec l'Europe, le peuple français et son chef. L'Acte additionnel ne consiste pas seulement en une tentative de gouvernement normal, pour lequel les consti-

1. Rudler, *o. c.*, 103. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 152; *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 26, 32-33, 43. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 256. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 36.

2. Hobhouse, *Histoire des Cent-Jours ou Dernier règne de l'Empereur Napoléon, Lettres écrites de Paris depuis le 8 avril 1815 jusqu'au 20 juillet de la même année, traduites de l'anglais*, Paris, 1819, in-8, lettre X, 177. — Rudler, *o. c.*, 104. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 38, n.

tutions de l'Empire seront « conformes en tout aux vœux et aux besoins nationaux ». Il est aussi un expédient militaire, un moyen défensif, puisqu'il prétend « combiner le plus haut point de liberté politique et de sûreté individuelle avec la force et la centralisation nécessaires pour faire respecter par l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de notre couronne »[1].

Le 18 avril, Benjamin Constant reporta à Napoléon son texte corrigé. L'Empereur en goûta les améliorations, et l'entrevue dura deux heures. Il fut convenu que Benjamin Constant reviendrait le lendemain. Le 19 avril se déroula à nouveau une longue conversation qui, à n'en point douter, marqua d'une empreinte particulièrement ferme les dispositions de l'Acte additionnel. A ce sujet, en effet, Benjamin Constant a noté : « ... Beaucoup de mes idées constitutionnelles adoptées »[2]. L'analyse exacte de ces conférences paraît impossible. Du moins est-il permis d'en reconstituer l'aspect général à propos des formes les plus caractéristiques de l'Acte additionnel, c'est-à-dire l'organisation du droit de suffrage et l'établissement d'une pairie héréditaire. Ainsi on verra mieux pour quels motifs l'Empereur se prêta à l'œuvre de réaction libérale et aristocratique dont Benjamin Constant fut alors le champion et le bénéficiaire.

III

Napoléon et Benjamin Constant étaient d'accord pour refuser à la masse inculte et pauvre et réserver à la classe riche l'admission aux « droits de cité »[3]. D'après l'Empereur, sans « aristocratie », point de gouvernement, le vaisseau de l'Etat « ne peut marcher »; pas plus que pour les ballons,

1. Acte additionnel, préambule, *Correspondance de Napoléon Ier*, 21839.
2. Rudler, *o. c.*, 104. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 152.
3. Benjamin Constant, *Principes de Politique*, *o. c.*, 53-54.

agités en tous sens par les vents, il n'existe « aucune possibilité de direction dans la démocratie pure »; mais, « en la combinant avec l'aristocratie, on oppose l'une à l'autre et on dirige le vaisseau par des passions contraires »[1]. Aussi Napoléon estimait-il que « ses collèges électoraux à vie introduiraient un mélange d'aristocratie assez convenable »[2]. Pour lui le mieux était de maintenir les collèges électoraux de département et d'arrondissement tels que les avait définis le sénatus-consulte du 4 août 1802, et qui avaient été formés à vie avec 200 à 300 membres pour les premiers, 120 à 200 pour les autres. Régime en grande partie censitaire : en effet, si les assemblées de canton avaient nommé les membres des collèges d'arrondissement sans que ceux-ci fussent astreints à aucune condition de cens, il leur avait fallu recruter les membres des collèges de département parmi les « 600 citoyens les plus imposés aux rôles des contributions foncière, mobilière et somptuaire et au rôle des patentes ». Et encore l'Empereur pouvait-il ajouter à tout collège de département dix membres choisis parmi les trente plus imposés du département, plus dix membres de la Légion d'Honneur ou citoyens ayant « rendu des services », et il avait, de même, la faculté d'adjoindre dix membres, appartenant à la Légion d'Honneur ou ayant « rendu des services », à chaque collège d'arrondissement.

Certes Benjamin Constant n'éprouvait aucun enthousiasme pour la conception impériale, simple retour au système antérieur. Outre qu'il répugnait à toute mention du passé napoléonien, il remarquait dans le sénatus-consulte du 4 août 1802 que les collèges électoraux, quoique nommés à vie, n'étaient point à l'abri d'une dissolution, et à de tels collèges, précisément parce qu'ils étaient constitués à vie, et en dépit d'élections complémentaires annuelles, il reprochait de refléter très incomplètement ou avec des retards

1. *Revue historique*, 1876, t. Ier, Conversation de Napoléon avec Sismondi, 247.

2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 155. — Conversation de Napoléon avec Sismondi, *o. c.*, 246.

déraisonnables l'opinion nécessairement mobile de leurs commettants. Il eût voulu, à l'image de l'Angleterre, des collèges électoraux plus nombreux, soustraits aux influences locales, aptes, dès lors, à élire des candidats de talent, d'une « réputation étendue », tandis que « quelques relations domestiques accaparent une majorité dans une réunion de deux ou trois cents ». La superposition des assemblées de canton et des divers collèges lui déplaisait, il lui préférait « l'élection directe » qui, comme en Angleterre, eût pu seule « investir la représentation nationale d'une force véritable, et lui donner dans l'opinion des racines profondes »[1]. Malgré ces divergences, qui ne pouvaient entamer en rien leur fondamentale harmonie au sujet du droit de vote, Napoléon et Benjamin Constant, tout en parlant de souveraineté du peuple, s'associèrent pour édicter l'exclusion légale du peuple hors de la cité politique.

Cette exclusion fut encore aggravée par l'institution de « Représentants commerciaux et manufacturiers », qui seraient au nombre de vingt-trois, négociants, armateurs, banquiers, manufacturiers et fabricants. Ce privilège, ou, si l'on veut, ce progrès, avaient alors des partisans. Crousse, avocat général à la Cour impériale de Metz, écrivait : « ... Dans un Etat commerçant et manufacturier le commerce aussi doit être représenté... »[2]. La *Feuille du Jour* du 3 avril revendiquait pour les « villes commerçantes et manufacturières » une représentation distincte, calculée d'après le produit de leurs contributions directes et indirectes[3]. En outre, depuis trois semaines, Napoléon et son entourage n'étaient pas sans connaître assez exactement les revers suscités dans la production et les échanges du pays par l'appareil guerrier de l'Europe. Les négociants des ports maritimes, la Bourse, les gros banquiers, Laffitte, gouverneur de la Banque de France, n'entretenaient aucune bien-

1. Benjamin Constant, *Principes de Politique*, o. c., 39, 41-42.
2. *Comment consolider la Révolution*, par Crousse, Paris, 1815, in-8. Bib. nat., Lb[46] 106, p. 16.
3. *Feuille du jour*, in-folio, Bib. nat., Le[2] 726, 3 avril, n° 93.

veillance pour l'Empereur[1]. N'eût-il point été tout à fait maladroit d'irriter davantage le monde des affaires en le tenant à l'écart, ne valait-il pas mieux atténuer ses doléances et fléchir peu à peu son opposition en séduisant son amour-propre par l'appât d'un certain rôle politique ? Justement, le 10 avril, Carnot annonçait à Monge, Berthollet, Chaptal, Ternaux, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt et plusieurs autres personnages la création d'un « Conseil d'industrie et de bienfaisance », où il les appela à discuter sur nombre de problèmes économiques. Napoléon favorisait-il cette initiative « avec une sorte d'enthousiasme ? »[2]. Ce qui est sûr, c'est qu'à la veille même des délibérations sur l'Acte additionnel, le 12 avril, l'Empereur, en Conseil des ministres, témoignait de son zèle pour « les fabriques de France » et pour le trafic extérieur en prescrivant à Carnot de confier à Chaptal, directeur général du commerce et des manufactures, à Collin de Sussy, premier président de la Cour des Comptes, et à Ferrier, directeur général des douanes, l'étude des entrepôts et des ports francs[3].

Benjamin Constant se fût contenté, ce semble, d'adjoindre aux collèges de département et d'arrondissement une très faible minorité d'industriels et de négociants. Il est moins douteux que Benjamin Constant ait travaillé de son mieux à limiter le chiffre des futurs députés : n'a-t-il pas remarqué avec satisfaction que l'Acte additionnel, corrigeant en quelque mesure son excessive « sollicitude » pour l'industrie, « a sagement borné le nombre des représentants de cette classe au vingt-septième environ de la représentation générale ? »[4]. L'idée d'un groupe distinct de députés émane sans doute de Carnot, qui réclamait alors un Sénat où serait réunie une élite procurée par l'administration, la magistra-

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, I, 79-80. — Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, I, 213, n. — Arch. Guerre, *Papiers Davout, 1815*, etc.

2. *Mémoires sur Carnot*, II, 487-491.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21797, Note dictée en Conseil des Ministres, Paris, 12 avril.

4. Benjamin Constant, *Principes de Politique*, *o. c.*, 60.

ture, l'armée, les assemblées politiques, la science, et enfin, mention fort claire, l'industrie[1]. Quant à Napoléon, on doit croire qu'il adopta le point de vue de Carnot, mais en se préoccupant de soumettre le plus possible l'organisation nouvelle aux cadres et au fonctionnement de ses propres institutions. En une parenté assez frappante avec les assemblées de canton, les Chambres de commerce et les Chambres consultatives de commerce désigneraient simplement des noms sur une liste de citoyens fortement imposés; de plus, point de ces collèges séparés, point de ces élections isolées qu'eût probablement souhaités Carnot, mais l'emploi des collèges de département. A Lille, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Marseille, Lyon, Strasbourg, Troyes, Paris, Orléans et Tours, les collèges de département éliraient les députés, à raison d'un ou deux, et de quatre pour Paris[2].

En ce qui concernait la pairie héréditaire, outre qu'il admettait volontiers « la nécessité d'un contre-poids aristocratique », Napoléon éprouvait pour la vieille noblesse un irrésistible penchant, « une faiblesse de cœur » qui le charmait et dont il n'essayait point de se défendre. A Lyon, le 13 mars, il n'avait aboli la noblesse que pour la promettre aux « descendants » des plus glorieux noms de France. Rallier immédiatement les anciens nobles, il n'y fallait point songer, mais « après la bataille », au bout de quelques années, la Chambre des Pairs s'ouvrirait facilement à leur vanité réconciliée avec l'Empereur[3], et « l'ordre naturel »[4] se trouverait ainsi restitué. Formules abstraites ou chaleur sentimentale s'accordaient fort logiquement dans l'âme de Napoléon avec le souci de regagner peu à peu le parti royaliste et de parer le trône impérial avec « les colonnes de la

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 435.

2. Collection Duvergier, XIX, Tableau réglant la représentation industrielle et commerciale, 488-490.

Sur toute cette question cf. Paul Vinson, *Un Essai de Représentation professionnelle pendant les Cent-Jours*, Paris, 1914, in-8.

3. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 61-63.

4. Conversation de Napoléon avec Sismondi, *o. c.*, 247.

légitimité », habilement enlevées aux Bourbons[1]. Quelque envie que Napoléon éprouvât de s'attirer la reconnaissance des nobles, il ne se dissimulait point quelles difficultés, quels reproches, quelle désaffection lui vaudrait la naissance d'une pairie héréditaire. Avec une pénétration exercée, un sûr instinct des dispositions populaires et quelque ironie, il tenait à Benjamin Constant ces propos lumineux : « La pairie est en désharmonie avec l'état présent des esprits ; elle blessera l'orgueil de l'armée, elle trompera l'attente des partisans de l'égalité, elle soulèvera contre moi mille prétentions individuelles. Où voulez-vous que je trouve les éléments d'aristocratie que la pairie exige ? Les anciennes fortunes sont ennemies, plusieurs des nouvelles sont honteuses. Cinq ou six noms illustres ne suffisent pas. Sans souvenirs, sans éclat historique, sans grandes propriétés, sur quoi ma pairie sera-t-elle fondée ? Celle d'Angleterre est tout autre chose ; elle est au-dessus du peuple, mais n'a pas été contre lui. Ce sont les nobles qui ont donné la liberté à l'Angleterre ; la Grande Charte vient d'eux, ils ont grandi avec la Constitution et font un avec elle ; mais d'ici à trente ans mes champignons de Pairs ne seront que des soldats ou des chambellans ; l'on ne verra qu'un camp ou une antichambre »[2].

Peut-être, à réfléchir sur de tels arguments, Napoléon eût-il fini par abandonner le dessein de ressusciter une caste singularisée par des privilèges de naissance[3]. Mais il était entouré de convoitises. Carnot seul était résolument contraire à toute dignité héréditaire[4]. Remplis d'impatience et d'espoir, les candidats aux honneurs et aux titres se pressaient autour de Napoléon, ils comptaient fermement sur l'institution de la pairie, ils plaidaient pour elle. Décevoir dans son entourage et parmi ses partisans de telles ambi-

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 63.
2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 56. — Cf. *Cours de Politique constitutionnelle*, I, 308.
3. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 258.
4. *Mémoires sur Carnot*, II, 437.

tions, était-ce là pour l'Empereur un acte opportun[1] ? L'autorité de Benjamin Constant en imposait aussi à Napoléon. Benjamin Constant faisait partie de ces hommes politiques qui savent à point composer avec les événements et les hommes. Assez peu soucieux de contredire sur ce sujet à des allégations qui remontaient au Directoire, il était, lors des Cent-Jours, féru d'hérédité, et il raisonnait là-dessus à merveille. Comme principe initial, il posait que « dans une monarchie héréditaire l'hérédité d'une classe est indispensable ». Le privilège d'un seul, la transmission du pouvoir suprême dans une même famille, sont mieux acceptés, ils deviennent plus conformes à l'esprit du temps, s'il existe, pour les consacrer, une classe héréditaire. Soutenir et perpétuer la foi monarchique, et, au besoin, assister le monarque contre la révolte d'un ambitieux ou toute autre manifestation d'indocilité, tel sera son rôle, essentiellement tutélaire et défensif. Ces considérations de prudence, Benjamin Constant les justifiait par les assertions de Montesquieu et l'exemple de l'Angleterre, où « la stabilité » de la monarchie est garantie par la Chambre des Lords[2]. Voilà qui répliquait avec avantage aux préoccupations de Napoléon, un peu troublé à la pensée de compromettre par la pairie héréditaire son ascendant et sa gloire parmi l'armée et le peuple. Benjamin Constant, avec légèreté, faisait bon marché de cette objection sous prétexte que la pairie de Louis XVIII « n'avait ni excité l'envie ni provoqué l'irritation »[3].

En vain le duc de Broglie signalait à Benjamin Constant, dans le salon de ce dernier, le discrédit auquel serait condamnée une Chambre des Pairs « contre laquelle protesteraient, par leur absence ou leur refus, tous les noms historiques de l'ancienne France et beaucoup de noms de la

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 59-60.

2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 59 ; *Principes de Politique*, *o. c.*, 35-36 ; *Cours de Politique constitutionnelle*, I, 308-310.

3. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 58-59.

France nouvelle »[1]. Pour Benjamin Constant, une noblesse oisive, inutile, comme celle de Louis XIV, n'est plus possible. Il convient de réserver à la noblesse une place dans le service de l'Etat, et par conséquent de la « rattacher à des prérogatives constitutionnelles et déterminées ». On ne peut concevoir à la fois une Chambre des Pairs et une noblesse qui vivrait inoccupée, inattentive au bien public, « à côté et à part de cette première Chambre ». La Chambre des Pairs se recrutera donc chez les nobles ; de la sorte la pairie héréditaire sera « une magistrature en même temps qu'une dignité ». Magistrature très profitable aux intérêts du monarque : plus forts et plus indépendants que s'ils étaient nommés à vie, les Pairs héréditaires sauront « contre-balancer » la Chambre élective, lui faire « contre-poids », sans que leur attitude paraisse servile ; en face de la Chambre élective, animée de « l'esprit progressif », ils incarneront « la durée » et « l'esprit conservateur »[2].

Tels furent, autant que les textes autorisent à le conjecturer, les motifs par lesquels Benjamin Constant acheva de convertir Napoléon à la pairie héréditaire. En réalité, l'enthousiasme de Benjamin Constant pour la pairie héréditaire procédait d'autres causes. « Je vis, a-t-il dit, dans une magistrature héréditaire une barrière de plus contre l'autorité d'un homme, et je cherchais partout des barrières »[3]. Sous ce rapport la pairie héréditaire, très régulièrement, s'adaptait aux autres dispositions de l'Acte additionnel : Benjamin Constant y voyait « une garantie de plus pour la liberté »[4]. Ni électifs, ni viagers, affranchis par l'hérédité, comme en Angleterre, de toute subordination immédiate envers le monarque, les Pairs seraient capables d'une opposition sage et féconde. En cas de dissolution de la Chambre élective, ce grand « corps intermédiaire » de la pairie main-

1. Duc de Broglie, *Souvenirs*, I, 302.
2. Benjamin Constant, *Principes de Politique*, *o. c.*, 36-38, 48 ; *Cours de Politique constitutionnelle*, I, 311 ; *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 57.
3. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 59.
4. *Cours de Politique constitutionnelle*, I, 309, 311.

tiendra le monarque et ses ministres dans le respect des lois, comme en temps normal il tempérera « la tendance démocratique » de l'autre assemblée[1]. C est ainsi que par la pairie héréditaire Benjamin Constant se flattait de réaliser entre les pouvoirs de l'Etat un équilibre satisfaisant pour son inquiète logique et pour son aversion envers tout changement social.

IV

Une commission de constitution avait été formée. Elle renfermait Cambacérès, Maret et trois présidents de section au Conseil d'Etat, Boulay (de la Meurthe), Defermon et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély[2]. Benjamin Constant, nommé conseiller d'Etat le 20 avril, eut ce jour-là « séance » avec Maret et Regnaud. Le 21 avril il participa à deux séances, l'une au Conseil d'Etat avec les quatre présidents de section, l'autre, le soir jusqu'à sept heures, chez l'Empereur, avec Maret, Regnaud et l'ex-conventionnel Merlin (de Douai), alors procureur général près la Cour de Cassation[3]. Quel fut au juste le rôle de la commission ? Boulay se borne à dire que les commissaires arrêtèrent « la rédaction définitive du projet »; tout au plus Boulay incrimina-t-il l'appellation d' « Acte additionnel », termes malheureux qui accréditeraient l'opinion que le régime impérial n'était que faiblement modifié[4]. Puis l'Acte additionnel fut discuté, ou plutôt enregistré, au Conseil d'Etat, qu'on voit réuni le 22 avril[5]. Le peuple prononcerait en dernier ressort, l'Acte additionnel devant être « soumis à l'accepta-

1. *Cours de Politique constitutionnelle*, I, 311. — *Principes de Politique*, *o. c.*, 36.
2. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 256.
3. Rudler, *o. c.*, 104-105. — Benjamin Constant, *Journal intime et lettres*, 152-153.
4. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 256-257.
5. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 256. — Rudler, *o. c.*, 105.

tion libre et solennelle de tous les citoyens dans toute l'étendue de la France »[1].

C'est devant la commission ou le Conseil d'Etat que surgit, sans doute sur l'initiative de Napoléon, le célèbre article 67 et dernier de l'Acte additionnel, qui, en consacrant l'abolition des droits féodaux et des dîmes et l'irrévocabilité des ventes nationales, portait défense, au nom du peuple français, de « proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale ». Benjamin Constant, à cet égard, indique que l'article 67, soudainement, fut relaté « dans la dernière lecture publique qui eut lieu peu de jours avant la promulgation de l'ensemble ». Personne, d'ailleurs, ne dit mot. Il est vrai que d'accord avec les ministres Benjamin Constant et ses collègues de la commission, puis le Conseil d'Etat, revendiquèrent l'insertion dans l'Acte additionnel de l'article 66 de la Charte, par lequel était abolie « la peine de la confiscation des biens ». Le Conseil d'Etat chargea les commissaires d'insister vigoureusement auprès de Napoléon pour que l'Acte additionnel ne restât point muet sur la confiscation, en un silence qui était « un tort grave en morale et une faute imprudente en politique ». Dans la soirée du 22 avril, chez l'Empereur, eut lieu le travail final[2].

Les réunions tenues devant l'Empereur les 21 et 22 avril donnèrent naissance à diverses représentations et à des débats animés, sans qu'il soit possible de rapporter les unes et les autres à une date incontestable. Napoléon se préoccupa de provoquer les observations de ses ministres, et même celles de son frère Joseph. Carnot, Caulaincourt, Decrès et Fouché censurèrent l'Acte additionnel, blâmèrent qu'il ne fût point soumis « à des débats publics » : la France réclamait, à les en croire, une constitution sincère, « purgée des actes despotiques du Sénat » ; elle se jugerait

1. Acte additionnel, préambule.

2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 43, n., 47-48. — Rudler, *o. c.*, 105.

trompée, elle serait déçue, à jamais défiante. Carnot, même, se serait montré assez véhément dans un court dialogue avec Napoléon. « Votre Acte additionnel fera plus de tort à votre cause que la perte d'une bataille ; et ceux qui le signeront compromettront avec vous quelque chose de leur popularité ». « — Est-ce que vous ne le signerez pas ? » « — Je le signerai, parce que l'intérêt de la France domine chez moi toute autre considération ». Après une courte hésitation, Napoléon passa outre[1]. Quant à la confiscation, Napoléon ne voulait point se dessaisir de cette arme à la veille d'une guerre qu'attiseraient passionnément des ingrats et des transfuges. Les interventions réitérées de Benjamin Constant et des commissaires furent le signal d'une fougueuse apostrophe. L'Empereur se leva, l'œil courroucé. Fallait-il ôter à la France « le vieux bras de l'Empereur, ce bras dont elle a besoin pour dompter l'Europe ? » Napoléon s'étonnait de tant de mansuétude. « On veut, s'écria-t-il, que des hommes que j'ai comblés de biens s'en servent pour conspirer contre moi dans l'étranger ! Cela ne peut être, cela ne sera pas ; chaque Français, chaque soldat, chaque patriote, aurait droit de me demander compte des richesses laissées à ses ennemis ». Et ajournant à la paix l'examen du problème soulevé, il reprit : « Messieurs, je le répète, il faut qu'on retrouve, il faut qu'on revoie le vieux bras de l'Empereur ! » Ses interlocuteurs ne s'engagèrent point davantage[2].

Benjamin Constant avait de suffisantes consolations. Son principal succès, c'était d'avoir obtenu que l'Empereur eût rendu la parole « aux membres composant le Corps législatif »[3], dont on se rappelait le silence obligatoire de 1800 à 1814. Les Représentants parleraient soit pour amender les

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 36-37. — *Mémoires de Fouché*, (qui reproduisent ici Fleury de Chaboulon), II, 337. — *Mémoires sur Carnot*, II, 434. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21838, Napoléon à Joseph, Paris, 22 avril.

2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 48-49.

3. Chenille du Bardy, *Le Baron Demadières, maire de Rouen (1804-1812)*, Rouen, 1911, in-8, Notes de Demadières, 43.

lois, soit même pour les proposer, ils parleraient encore au cas où ils accuseraient un ministre ou un commandant d'armée avant de les renvoyer devant la Chambre des Pairs. Benjamin Constant s'était même prémuni contre l'intempérance verbale des Représentants, et l'article 26 de l'Acte additionnel interdisait dans les deux Chambres la lecture de discours écrits, sauf les rapports des commissions, les rapports des ministres « sur les lois qui sont présentées », et les redditions de comptes. Cette disposition lui paraissait admirable, en ce sens qu'elle amènerait « une véritable discussion », un ordre logique dans les arguments énumérés, et que de plus la majorité des députés serait « disciplinée, pour ainsi dire, par la supériorité des hommes de talent »[1]. Il restait à savoir si les Représentants, sous prétexte d'exercer le libre emploi de leurs connaissances, ne réclameraient point le droit de discuter à leur guise, et s'ils ne verseraient pas dans une abondance oratoire qui nuirait à l'Empereur et à la France.

1. Benjamin Constant, *Principes de Politique*, *o. c.*, 64-65.

CHAPITRE VII

L'ACTE ADDITIONNEL ET L'OPINION PUBLIQUE

I. Protestations communes aux divers partis.
II. Griefs de la bourgeoisie libérale et des royalistes.
III. Griefs d'origine révolutionnaire.
IV. Les plaidoyers en faveur de l'Acte additionnel.
V. Les opinions des villes et des campagnes.
VI. L'Acte additionnel et le sentiment patriotique.

I

L'Acte additionnel avait été impatiemment attendu[1]. Sur maintes questions les libéraux de toute nature, les amis de la Révolution, les républicains et les royalistes lui adressèrent des critiques communes. Ils se rencontrèrent principalement dans cette considération, que ressassent les brochures des Cent-Jours, d'après laquelle Napoléon s'était arrogé à tort le soin d'édicter une constitution. Malgré son apparence juridique, ce grief était comme la préface collective des jugements politiques que fit naître l'Acte additionnel parmi les divers groupes des opposants. Les regrets théoriques sur la préparation et la qualité de la constitution ne sauraient être méconnus, car ils concourent à reproduire les intérêts, les passions et la dialectique des partis.

Les adversaires de l'Acte additionnel protestent d'abord contre l'exclusion dont les Français ont été victimes lors du

1. Dubroca, *Un vieux républicain à Napoléon*, etc., 4e discours, 26. — Pétiet, *Souvenirs*, etc., 182.

travail constitutionnel. Tandis que la plupart des auteurs de la Charte, sénateurs et députés, avaient « quelque caractère légal », il leur est pénible de constater que l'Acte additionnel a été élaboré en secret, par des rédacteurs inconnus, ou par « des mandataires de l'autorité souveraine, des salariés de la République », nullement qualifiés, malgré leurs talents ou leur zèle, pour une pareille tâche[1]. Sans doute il fallait se hâter. Mais combien la constitution eût été meilleure si elle avait émané d' « un corps constituant », d' « une Convention », de « représentants du peuple », si elle avait été « discutée et proposée à l'acceptation libre de la nation par ses 30.000 représentants », c'est-à-dire les collèges électoraux des départements ![2]. L'œuvre eût consisté non point en « un supplément ou un fragment de constitution », mais bien en « un code entier »[3]. La France souhaitait avec ardeur « un pacte nouveau »[4]. A Napoléon il n'appartenait point de fonder spontanément les bases d'un pouvoir qui, de son propre aveu, lui est délégué par le peuple. « Pouviez-vous, s'écrie l'avocat Psaume, exhéréder le peuple français d'un droit qu'il tient de la nature, celui de se donner une constitution telle qu'il la désire ? »[5].

Ils rappellent ensuite à Napoléon ses promesses. L'Acte additionnel efface le décret du 13 mars, il en est la surprenante négation[6]. Trop nombreux, à coup sûr, pour devenir utilement « assemblée délibérante », les collèges de dépar-

1. *Vote contre l'Acte additionnel*, etc., par Lenormand, Paris, 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 153, p. 8. — *Le Conciliateur*, etc., par un Français, etc., Paris, mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 169, p. 78. — *Opinion d'un homme libre sur la constitution proposée*, par J. P. G. Viennet, Paris, avril 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 143, p. 4. — *Un patriote à Napoléon*, etc., par Psaume, Paris, 24 avril 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 156, p. 6.

2. Psaume, *o. c.*, 6. — *Le Conciliateur*, etc., 79. — *Appel aux promesses de l'Empereur*, par Henri de Lacoste, Paris, mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 282, p. 19. — *Mémoire à l'Empereur*, etc., 2[e] édit., par Narcisse-Achille de Salvandy, Paris, 25 mai 1815, Bib. nat. Lb[46] 295, p. 16-17.

3. Lenormand, *o. c.*, 6-7.

4. Lacoste, *o. c.*, 11.

5. Psaume, *o. c.*, 6.

6. *Opinion d'un Français*, etc., par Beuchot, Paris, s. d., in-8, Bib. nat. Lb[46] 179, p. 2.

tement, s'ils avaient été réunis, auraient pu proposer « une convocation de députés chargés de la mission spéciale de corriger, modifier et conséquemment refondre les constitutions »[1]. Souveraines dans l'affirmation de la volonté nationale, les assemblées primaires eussent nommé des électeurs chargés de désigner les membres de « cette nouvelle Assemblée constituante ». Celle-ci eût discuté, article par article, un projet de constitution présenté par le gouvernement, elle l'aurait amendé avec une liberté entière, puis, sa tâche terminée, elle se serait séparée. Mais Napoléon a « détruit son ouvrage du 13 mars ». Des assemblées primaires, des députés, une Assemblée constituante, autant d'illusions naïves qui abusèrent de nombreux partisans de l'Empereur[2]. A tout le moins les collèges électoraux des départements auraient pu instituer « des arbitres » qui eussent avec avantage coopéré au « contrat », être suppléés par des « hommes versés dans l'art social » et recommandés par l'opinion publique, Daunou, Grégoire ou Lanjuinais[3].

Arbitraire, l'Acte additionnel n'est même pas intelligible. Il aurait été facilement compris, on aurait su ce qu'il voulait dire, si les constitutions anciennes avaient été « fondues dans un plan nouveau et coordonnées à des institutions nouvelles », ou si un seul texte, « un ouvrage complet », avait rassemblé clairement, avec concision, « tout ce qui doit composer les constitutions françaises »[4]. Mais au lieu de « faire table rase », au lieu de « reprendre l'édifice par ses fondements », l'on maintient une série de sénatus-consultes « illégaux, incohérents, contradictoires, annulés,

1. Beuchot, *o. c.*, 3.

2. Beuchot, *o. c.*, 4. — *Le Censeur*, VI, 247. — *Instruction sur les opérations de l'assemblée générale du Champ de Mai*, par M. L. S. G. L., Paris, 26 mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 309, p. 5.

3. *Opinion d'un homme libre*, etc., par J. P. G. Viennet, 6. — Psaume, *o. c.*, 6.

4. *Encore une constitution incomplète*, etc., par Grenier, 10-11. — *Opinion d'un Français*, etc., (anonyme), Paris, 1[er] mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 180, p. 36. — *Une constitution et point de constitution*, par Rouargue, Paris, 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 189, p. 7.

ignorés de la masse de la nation », au travers desquels, par surcroît, il est impossible de distinguer les dispositions qui resteront en vigueur[1]. Loin de donner à la France « une constitution libérale », Napoléon n'a rendu qu'un « décret modificateur des constitutions qui n'existent plus, qui ne peuvent plus exister »[2].

Une caricature assez méchante résuma les objections libérales. On y voyait Cambacérès tâtant le pouls à Napoléon, assis en une attitude de souffrance. « Cher cousin, disait l'Empereur, comment trouvez-vous mon état ? » Et Cambacérès de répondre : « Sire, il ne peut pas durer. Votre Majesté a une trop mauvaise constitution »[3].

II

En vertu de l'Acte additionnel Napoléon ne régnerait plus que par la grâce de la bourgeoisie. Cependant, bien que l'Empereur eût voulu « donner au système représentatif toute son extension »[4], bien que la réalité du pouvoir eût été transférée à des députés et à des Pairs, les libéraux bourgeois ne se tinrent pas pour satisfaits. D'après eux Napoléon restait trop puissant, l'Acte additionnel, cette « œuvre de ténèbres »[5], lui procurait les moyens de ressaisir son ancien despotisme.

D'amères critiques furent exprimées par le *Censeur*. Pour ce journal c'est « mettre tous nos droits en litige » que de

1. *Le Conciliateur*, etc., 84-85. — *Opinion libre et solennelle d'un citoyen français sur l'Acte additionnel*, etc., par M. Martin, Paris, 2 mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 181, p. 9. — Grenier, *o. c.*, 19, — *Vote d'un Dauphinois*, etc., par Duchesne, 25, 27-29.

2. Grenier, *o. c.*, 10-11. — Lacoste, *o. c.*, 11. — *Non, ou rejet motivé*, etc., par Prissette, 1.

3. J. Grand-Carteret, *Les Mœurs et la Caricature en France*, Paris, 1888, in-4, p. 106. — Cf. Pierre Vialles, *L'Archichancelier Cambacérès*, Paris, 1908, in-8, p. 342.

4. Acte additionnel, préambule.

5. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 325.

ramener au jour tant de sénatus-consultes. La liberté individuelle, est-elle vraiment sauvegardée, si l'on gouverne dans un esprit conforme à l'acte du 4 janvier 1801, qui déporta 130 républicains, et au sénatus-consulte du lendemain, par lequel fut sanctionné, comme « une mesure conservatrice de la constitution », cet arrêt proscripteur ? Au sujet des levées d'hommes, l'Acte additionnel porte assurément qu'une loi seule peut les ordonner, mais comment concilier cette disposition avec un certain sénatus-consulte du 24 septembre 1805, d'après lequel les gardes nationales, outre leur service d'ordre à l'intérieur, seront employées « à la défense des frontières et des côtes » ? L'Acte additionnel n'ayant visé que l'armée active et étant muet sur la garde nationale, « il n'est pas un citoyen, pas un père de famille, qui, en temps de paix comme en temps de guerre, ne puisse être arraché à ses foyers ou envoyé sur les côtes ». Et Comte et Dunoyer s'enhardissent même à douter que dans l'avenir tous les députés, sans exception, soient effectivement élus, et à l'appui de leur thèse ils exhument ingénieusement plusieurs sénatus-consultes, comme ceux du 19 février 1811, qui pourvoyaient de députés au Corps législatif plusieurs départements de formation récente, Simplon, Bouches-de-l'Escaut, Bouches-du-Rhin et plusieurs autres pays hollandais[1].

Plus sérieusement, ils estimaient que, pour que le gouvernement fût « parlementaire », l'initiative des lois devait appartenir aux Chambres. Soustraite aux Chambres, elle devenait « destructive de toute liberté ». En réalité Napoléon confisquait le pouvoir législatif : fort dangereuse prérogative, parce que le chef de l'Etat ne cesse d'être « exposé à l'adulation et au mensonge ». Les amendements proposés par les Chambres, l'Empereur peut les écarter, pour obliger ensuite les Chambres « à voter sur l'ensemble de la loi, telle qu'il l'a presentée ». Comment, avec un pareil abus, le gouvernement ne serait-il pas maître, en des temps « difficiles »,

1. *Le Censeur*, VI, 250-262.

d'ajouter à des mesures jugées nécessaires « les dispositions les plus contraires à la liberté publique » ? Et les deux publicistes du *Censeur* raillaient impitoyablement l'article 24 de l'Acte additionnel : comme à l'époque de la Charte, soit parmi les Pairs, soit parmi les Représentants, « un membre de la Chambre pourra proposer à la Chambre de proposer à l'Empereur de proposer à une Chambre, pour être renvoyé à l'autre Chambre, un projet de loi qui sera envoyé par cette Chambre à la sanction de l'Empereur »[1].

Abus non moins grave, l'article 26 de l'Acte additionnel entravera au sein des Chambres les résistances aux tentatives de despotisme[2], il profitera singulièrement à l'Empereur : ministres ayant département, ministres d'Etat, conseillers d'Etat, tous exercés à la parole, pourront facilement « se rendre maîtres des décisions de la représentation nationale » ; bien mieux, ils ont le privilège de lire, eux, leurs exposés, comme aussi les rapporteurs des commissions, généralement soumis à l'inspiration d'un ministre[3]. Ainsi l'Acte additionnel force « au silence et à la nullité les neuf-dixièmes des deux Chambres », à moins que tous les Représentants soient « des Cicéron, des Démosthène ou des Mirabeau »[4]. Sous le faux prétexte d'introduire dans les débats plus de sagesse et de netteté, on cherche à éloigner de la tribune « un grand nombre de publicistes, de jurisconsultes, de savants, d'esprits supérieurs en tout genre, qui n'ont jamais eu la faculté de prononcer que des discours écrits », et l'éloquence se trouve ainsi spoliée de tout ce qui est « l'effet d'un sentiment vif et profond, réglé par l'étude, la méditation et le travail »[5]. Que soit autorisé, au

1. *Le Censeur*, VI, 274-277.

2. *Au Peuple français sur l'Acte*, etc., (anonyme), Paris, 26 avril 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 168, p. 19-20.

3. Viennet, *o. c.*, 22. — *Essai politique sur quelques articles de l'Acte additionnel*, etc., par Lamarque, Paris, 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 266, p. 42.

4. *Adresse à MM. les rédacteurs de l'Acte additionnel*, etc., (anonyme), Lyon, s. d., in-8, Bib. nat. Lb[46] 186, p. 5. — *Au Peuple français sur l'Acte*, etc., 19.

5. Lamarque, *o. c.*, 41-45.

moins, l'usage de notes qui « classent les idées, indiquent les divers points à traiter, rappellent les objections qu'on aurait perdues de vue »; qu'en outre les Représentants puissent lire, s'ils le veulent, « le premier exposé des propositions » : il leur sera loisible, ainsi, d'y apporter « cette mesure, cette réserve qui doivent caractériser un acte médité à loisir, et présenté à l'assemblée avec une sorte de solennité »[1].

Au point de vue extérieur, oui ou non, Napoléon tenait-il les moyens d'entamer spontanément les hostilités, d'envoyer des troupes en campagne? Tel était le problème qu'entre autres écrivains abordait un certain Grenier. Rien que de trompeur dans les formules de l'Acte additionnel qui parlent d'une coopération des Chambres « pour des subsides d'hommes et d'argent ». Que le souverain « veuille absolument guerroyer », et il se procurera, à son aise, des secours financiers, par un emprunt ou chez des alliés, puis, une fois commencées les opérations militaires, les Chambres seront d'honneur amenées à soutenir la lutte, à soumettre le pays, en cas d'invasion ou de défaites, aux plus rudes, aux plus inattendus sacrifices. Aux Chambres revient donc la fonction de prononcer sur l'opportunité d'une guerre, avec des débats suffisamment développés, de manière à empêcher « qu'au gré de son caprice un prince entraîne la nation dans des chances désastreuses ». Or la France veut la paix, elle éprouve le besoin de réparer ses maux. « Les luttes dans lesquelles nous avons été successivement engagés ont entraîné une consommation effrayante d'hommes et de choses. Elles ont appauvri nos finances et notre population ». Certes Napoléon n'ambitionne plus la gloire des armes : mais « qui peut répondre que ses successeurs seront aussi sages qu'il le sera désormais? »[2].

Les porte-parole de la bourgeoisie s'animèrent surtout contre l'Acte additionnel parce que Napoléon avait retenu le droit de dissoudre la Chambre des Représentants. Infliger

1. *Des discours écrits dans les assemblées*, (anonyme), Paris, s. d., in-8, Bib. nat. Lb[46] 560, p. 3, 5, 10.
2. Grenier, *o. c.*, 17-23.

pareil affront aux députés, se passer pendant six mois de leurs lumières et de leur éloquence, rien ne leur était plus pénible. Aussi entassaient-ils les raisons pour condamner une prérogative qui entamait plutôt l'amour-propre que l'influence politique des classes aisées. Dissoudre la Chambre des Représentants, voilà, d'après l'ex-payeur général Martin, « un pouvoir monstrueux »[1] : la Chambre des Représentants, en effet, est « une sentinelle » chargée de maintenir la liberté publique, sa tâche ne saurait être interrompue, et « il faut que le Corps représentatif soit sans cesse debout », maître de se réunir comme de s'ajourner[2]. Il est insoutenable, suivant l'ancien polytechnicien Dalmbert et son collaborateur Giraudeau, de prétendre, pour justifier le droit de dissolution, que la Chambre des Représentants pourra menacer « l'indépendance des deux autres puissances législatives », puisque l'initiative des lois lui fait défaut, et qu'elle ne peut élaborer aucune loi « que par le concours de la volonté du souverain et de la Chambre des Pairs »[3]. Quant au délai de six mois pour de nouvelles élections, il est beaucoup trop long, Napoléon, pendant ce temps, jouera au maître omnipotent. « Six mois de dictature m'épouvantent », écrivait le fabuliste Viennet, qui jugeait que vingt jours suffiraient « après l'anéantissement du Corps législatif » pour le remplacer[4]. Un sieur Mayeux, qui se disait homme de lettres, redoutait que « dans le néant de la législature » Napoléon ne devînt « une espèce de dictateur », et il traduisait son mécontentement par cette sentence accusatrice : « Un souverain qui se réserve d'anéantir d'un mot le seul corps de l'Etat qui puisse contenir sa puissance ne peut pas régner sur un peuple libre »[5].

Plus logiques que les libéraux de teinte imprécise, les

1. Martin, *o. c.*, 33.
2. Martin, *o. c.*, 33-35.
3. *Observations sur l'Acte additionnel*, etc., par Dalmbert et Giraudeau, Paris, avril 1815, in-4, Bib. nat. Lb[46] 158, p. 10-11.
4. Viennet, *o. c.*, 19-20.
5. *A l'Empereur*, etc., par Mayeux, Paris, 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 238, p. 11.

royalistes refusent catégoriquement à Napoléon le droit de régner. Dans les registres de la Seine ils font étalage de leur fidélité à Louis XVIII, mentionnent la déchéance et l'abdication de Napoléon, bafouent l'Empereur. Un clerc se livre à une longue profession de foi, avec ce sarcasme imité du *Censeur* : « ... Si la constitution de Buonaparte et sa dynastie étaient acceptées, il n'y aurait pas de raison pour ne pas accepter la constitution et la dynastie du Grand Turc, s'il venait en France et s'y trouvait le plus fort... »[1]. L'ex-sous-préfet Perrin du Lac écrit : « Non, pour moi qui suis convaincu que la France ne peut être heureuse que sous la dynastie des Bourbons; non, pour des millions de Français dont les sabres et les moustaches compriment l'opinion; non, enfin, pour des millions de paysans odieusement abusés par la crainte du retour des dîmes et des droits féodaux, qui n'ont jamais existé que dans la tête des anarchistes ou des partisans de la tyrannie »[2]. L'article 67 suscite principalement les colères des royalistes : il violente la liberté des Français[3]; il est « attentatoire à la dignité de la nation, en ce qu'il enchaîne sa volonté pour toujours, et, bien plus, qu'il enchaîne même celle de nos descendants »[4]; la restriction qu'il contient « est la précaution grossièrement maladroite d'une tyrannie ombrageuse et ne peut recevoir d'adhésion que de la part de ses complices »[5].

Les royalistes détestaient l'armée, qui avait fait le 20 mars, ils avaient été stupéfaits de l'immense rôle politique qu'elle avait alors assumé. Il était donc expédient de dénier aux soldats toute intervention dans les affaires du pays, de reprocher à Napoléon d'avoir soumis l'Acte additionnel à

1. Arch. nat.. B II 937 B.

2. Arch. nat., B II 934 B.

3. *Motif du vote négatif de Louis-Florian-Paul de Kergorlay*, etc., Paris, 28 avril 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 161, p. 1.

4. J. Saint-Martin, *Motifs de mon vote négatif*, etc., Paris, 4 mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 229, p. 5.

5. *Nouvelle Revue Rétrospective*, XIII. juillet-décembre 1900, Imprimé anonyme, (vote d'un sieur Devire), 72.

leur acceptation. De Kergorlay écrivait à ce propos : « Il est contraire aux principes admis chez toutes les nations civilisées d'envoyer des actes constitutionnels à l'acceptation des armées. Chez tous les peuples libres, chez tous les peuples qui ont le sentiment de leur dignité, les armées sont des corps destinés non à voter sur les constitutions, mais à obéir à la volonté nationale. Aussitôt qu'une nation souffre que ses armées votent, elle se soumet au pire des esclavages »[1].

III

Dans l'Acte additionnel les Français restés fidèles aux conceptions démocratiques de la Révolution virent, entre autres défauts, une atteinte au droit populaire, une injure à l'égalité. Ils censurèrent par suite l'organisation du suffrage et l'hérédité de la pairie. Parmi eux figurent le républicain Dubroca et deux membres des assemblées révolutionnaires, l'ex-conventionnel régicide François Lamarque et Ponsard, ancien député aux Cinq-Cents.

En quelque mépris ou en quelque oubli que fût alors tenu le suffrage universel, il est positif qu'au moins le seul Dubroca osa le réclamer. « Tous les membres d'un Etat », affirme-t-il, « tous sans exception », bref « le peuple tout entier », par l'intermédiaire de représentants élus, ont le droit de « concourir à la confection des lois »[2]. Une brochure anonyme, de façon moins précise, plaida pour « tous les citoyens », au nom de la souveraineté du peuple, le droit de voter dans les assemblées primaires[3]. Masuyer, frère d'un conventionnel girondin décapité en 1794, défendit une conception originale. Au-dessous de 600.000 propriétaires,

1. De Kergorlay, *o. c.*, 2.

2. *Un vieux républicain à Napoléon*, etc., par Dubroca, Catéchisme politique d'un peuple libre, 5e cahier, 18.

3. *Le Printemps sacré de 1815. Aux hommes libres*, Paris, mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb^{41} 302, p. 4-5.

citoyens fortement imposés, il dénombre sur le territoire français « trois millions de pères de famille prolétaires », aptes par leur travail à pénétrer dans la classe des propriétaires, et il désire pour ces prolétaires « un droit de représentation », fondé sur la somme d'impôts directs payée annuellement par chacun d'eux, c'est-à-dire une quarantaine de francs en moyenne. Il range dans ce vaste groupe les chefs d'ateliers, les ouvriers en fer, en cuivre, en bois, en cuir, « classe d'hommes convenablement instruits », digne par conséquent du « droit de cité ». Au plus bas degré, des « individus à gage » ou payant un cens minime, qui composent « la classe des faibles », sans influence politique, mais dont certains viendront à s'élever dans la catégorie supérieure. Masuyer regrette que l'Acte additionnel ait laissé « dans le vague » la très importante question du droit de cité, il rêve même l'admission des « prolétaires » dans une Chambre des Communes et dans une Chambre de grands dignitaires[1].

Oublieux des collèges d'arrondissement, pourtant recrutés sans condition de cens, l'avocat Prissette blâma la composition des collèges électoraux de département. Formés de gens riches, qui « sont rarement les plus éclairés de leurs contrées, et sont presque toujours les moins patriotes », ils sont hostiles à l'Empereur. L'examen de l'opinion publique à Paris démontre que les détracteurs et ennemis de l'Empereur se rencontrent surtout parmi les banquiers, agents de change, négociants, notaires, avocats, procureurs, tandis que « la grandissime majorité des habitants », notamment artisans, marchands et artistes, lui est profondément dévouée. Quant à écarter les gens pauvres de tout rôle politique sous prétexte que la propriété seule engendre « l'attachement à l'Etat », c'est là un éclatant sophisme : l'homme qui « possède peu », celui même qui n'a pour vivre que « son

1. *Considérations sur l'état actuel des Sociétés en Europe, avant et depuis le retour de Buonaparte en France*, par G. Masuyer, LXV, LXVIII, XLI, n., XXXII, n., LXIX, LXX, LXXIII, LXXV, XXXVIII, 72-73, etc.

industrie », veulent l'un conserver son bien, l'autre louer son travail, tous deux prévenir « le désordre ». Il existe en outre « un intérêt moral qui attache tous les hommes à la patrie ». Et « puisque le vote ne peut être partiel », et que les droits du peuple ont été usurpés, l'Acte additionnel ne saurait être approuvé. Toute cette argumentation de Prissette, si contraire à un système bourgeois, tendait assurément au suffrage universel ou presque universel[1]. Elle prouvait encore à quel point l'Acte additionnel favorisait les adversaires de Napoléon et l'isolait de ses partisans des classes moyennes.

Sans ménagements, avec une verve énergique, Ponsard et Lamarque menèrent l'assaut contre la pairie héréditaire, cette renaissance d'une aristocratie qu'ils avaient autrefois combattue. A l'heure où « une guerre d'extermination » menace la France, tandis que pour le seul intérêt de Napoléon « le peuple proprement dit » s'apprête à verser son sang, à subir la mort, ou à endurer la misère, la captivité, « les déserts de la Sibérie et le mont Caucase », comment l'Empereur reconnaît-il tant de dévouement, tant d'abnégation ? Par des mesures rétrogrades, par la restauration d'une classe nobiliaire, qui lui valent cette apostrophe : « Tu veux une inégalité que nous ne pouvons soutenir ! Des fils de prédilection ! Une noblesse et une roture, des patriciens et des plébéiens ! Des races héréditaires par privilège ! Des successeurs, à perpétuité, des premières charges, des dignités les plus importantes de l'Etat !... ». Cette pairie, ne pourra-t-elle point être attribuée « à l'importunité ou à la brigue ? ». Peut-être même deviendra-t-elle vénale. Il faut craindre encore à la Chambre haute le présence de « rejetons au-dessous de toute aptitude ». Est-il raisonnable enfin de donner aux Pairs voix délibérative à vingt-cinq ans, c'est-à-dire à un âge qui « ne permet assurément pas la réflexion suffisante » ? Tels sont les arguments de Ponsard[2]. L'opinion

1. Prissette, *o. c.*, 21-23.

2. *Observations à Napoléon sur l'Acte additionnel*, etc., par Ponsard, Vannes, 6 mai 1815, in-4, Bib. nat. Lb[46] 235, p. 14-15, 20.

de Lamarque n'est pas moins nette ni véhémente. Avec la pairie héréditaire, qui ressuscite « un corps permanent de noblesse », c'en est fait du principe d'égalité, de l'admissibilité de tous aux emplois, inscrits pourtant, l'un et l'autre, dans l'Acte additionnel. Et qui s'emparera d'un privilège aussi insolent ? « C'est une supériorité que le jeune insensé, le présomptueux ignorant, le mauvais citoyen, l'homme corrompu, obtiennent, de droit, sur le sage vieillard, sur le savant modeste, sur le patriote ardent, dont le zèle, les vertus et le dévouement pourraient être à l'Etat de la plus grande utilité ». Assujettis étroitement aux ministres et au souverain, les Pairs, renonçant à « leurs habitations rurales », se transformeront en courtisans onéreux, se partageront places et pensions, sauront pénétrer dans le ministère ou au Conseil d'Etat, et parmi leurs familles un odieux « népotisme » accumulera les scandales de la faveur[1].

L'Indépendant du 5 mai inséra, sous le titre *Mon avis sur la Chambre des Pairs*, une lettre impétueuse d'un certain Esneaux. Que la Chambre des Pairs, que cette noblesse inattendue, ne fût justiciable que d'elle seule, voilà ce qui excitait surtout son indignation. Attenter au souverain, et même l'assassiner, assaillir « nos biens, nos vies, notre honneur », jusqu'à outrager « nos femmes et nos filles », telles étaient les prérogatives inouïes des Pairs. En vain, pour tempérer leur soif de domination, pour dompter leurs résistances, l'Empereur en doublera le nombre. Fallacieux expédient : en effet « les nouveaux venus prendront vite l'esprit de corps », et un pareil jeu, répété plusieurs fois, transformera les Pairs en « un ordre gigantesque », qui asservira le pays et « écrasera » la dynastie napoléonienne. Par suite, « ne vaut-il pas mieux un seul maître, fût-il despote, qu'une Chambre, qu'une multitude de despotes ? ». Certains Pairs seront choisis pour leur cichesse, et cette ascension flattera « l'esprit de rapine » ; d'autres recevront des dotations transmissibles aux aînés, tandis que les innom-

1. Lamarque, *o. c.*, 15, 17-20.

brables cadets se verront gratifiés des meilleures places, au détriment des « plébéiens » révoltés de tant d'injustice et obligés quelque jour « de recourir au glaive » contre cette féodalité renaissante. Invoquant enfin contre la pairie les méprises et la réprobation des masses populaires, Esneaux s'écriait : « Ce nom de Pairs est une insulte pour le reste de la nation... Les ignorants entendent *pères*, et ils rient; les autres comprennent *égaux*, et ils s'indignent... Ils seront pairs, égaux entre eux, ces privilégiés; mais les plébéiens !... »[1].

A Paris et dans les environs l'hérédité de la pairie fit l'objet de blâmes très nombreux, auxquels est parfois jointe une protestation contre le nombre illimité des Pairs. Il est notable que les opposants à l'hérédité de la pairie se soient recrutés en partie dans la classe populaire, qu'offensait la brusque résurrection d'une caste. Un serrurier, un gazier, un maréchal-ferrant votent : « Non, pour l'hérédité des Pairs »[2]. Cinq tailleurs de pierre, un marchand de galons, un ébéniste, un imprimeur, un distillateur, un bijoutier, bref un certain nombre d'artisans et de commerçants, condamnent aussi l'hérédité des Pairs, tout en adhérant à l'Acte additionnel[3]. Un notaire de Pierrefitte, qui désapprouve l'hérédité et le nombre illimité des Pairs, écrit : « Puisque l'on a supprimé l'ancienne noblesse, il est inutile d'en créer une nouvelle »[4]. De même l'hérédité de la pairie fut improuvée dans la Seine-Inférieure, le Rhône, le Mont-Blanc, à Metz[5]. A Chêne-Arnoult, près Charny, dans

1. *L'Indépendant*, in-folio, Bib. nat. Le^{2} 1051, n° du 5 mai.
2. Arch. nat., B II 936 B.
3. Arch. nat., B II 934 B, 936 A.
4. Arch. nat., B II 940.
5. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 29 avril, Rouen, 27 avril. — Arch. nat., F^{1a} 556^{3}, Maret, commissaire extraordinaire dans la 19^{e} division militaire, à Carnot, Lyon, 9 mai, et *Lettre d'un sergent de grenadiers du 63^{e} de ligne à son frère l'avoué à Nîmes, sur l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*, Saint-Marcellin, 2 mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb^{46} 558, brochure écrite sur le désir de Maret par « un des membres les plus distingués de la Cour impériale », p. 8-10. — Arch.

l'Yonne, les trente acceptants « ont tous rejeté l'article 3 à cause de l'hérédité des Pairs et du nombre illimité »[1]. Dans la Loire on vit là « le rétablissement d'une noblesse qui est odieuse »[2].

IV

Cet Acte additionnel, tant combattu, tant décrié, fut pourtant approuvé d'abord par 1.298.356 votes affirmatifs contre 4.206 votes négatifs. Après ce premier dépouillement furent produits les chiffres totaux, d'ailleurs inexacts, de 1.532.357 ou 1.532.450 oui contre 4.802 non. Le chiffre des oui, inférieur de moitié aux résultats des plébiscites de 1800, de 1802 et de 1804, n'atteignait même pas à celui du vote sur la constitution de 1793, acceptée par 1.801.918 voix. Le nombre des abstentions fut donc énorme. D'autre part des votants ont rédigé sur les registres des observations qui affaiblissent la portée de leur assentiment à l'Acte additionnel. Cependant on ne peut pas dire que l'Acte additionnel infligea à Napoléon le désaveu de la France, ainsi que trop de textes superficiels, *Mémoires* ou autres documents, l'affirment ou le laissent entendre[3]. Les milliers de Français qui s'y confièrent ont obéi à des raisons précises, qu'il importe de déterminer.

Certains libéraux bourgeois, d'une couleur plus ou moins bonapartiste, vantèrent dans l'Acte additionnel de nombreux mérites, et il est loisible d'admettre que leur argumentation fut goûtée et entraîna des adhésions. Au premier rang brilla

nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 10 mai, préfet du Mont-Blanc, 2 mai. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 3 et 8 mai, Metz, 29 avril, Degerando, commissaire extraordinaire, 3 mai.

1. Archives de l'Yonne.

2. Arch. nat., F⁷ 9669, Préfet de la Loire à Carnot, Montbrison, 3 mai.

3. Cf. *Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, XV, n°s 2-3, 1905, Essai sur le lieutenant-général baron Delort, par L. Stouff, suivi des *Papiers du lieutenant-général baron Delort*, p. 137. — Duc de Broglie, *Souvenirs*, I, 303-304. — Pétiet, *Souvenirs*, etc., 182. — Barère, *Mémoires*, III, 212-213.

Sismondi, cet « annaliste érudit », qui admirait Benjamin Constant et restreignait volontiers l'histoire à des considérations exclusivement politiques[1]. Prolixement, en un studieux parallèle, il établit la supériorité de l'Acte additionnel sur la Charte. Plus de ces électeurs, 12.000 à peine, payant une contribution directe de 300 francs : désormais, dans la numération fort trompeuse de Sismondi, il y aura en France « près de 100.000 électeurs ». Dans la Chambre des Représentants siégeront non point quelque 250 députés, mais 629, chiffre qui mesure d'une façon saisissante « quelle prodigieuse augmentation de force » recevra la représentation nationale. Eligibles à 25 ans au lieu de 40, recrutés sans contrainte parmi tous les Français et non dans un groupe de 4.000 ou 5.000 propriétaires payant 1.000 francs de contribution directe, les futurs Représentants incarneront la confiance, non la richesse, et ils serviront le pays avec une ardeur que leur âge rendra féconde. Les Chambres jouiront d'une puissance que leur refusait la Charte : les levées d'hommes, les emprunts, les inscriptions de créance, l'aliénation de domaines ou l'échange de territoires, loin d'être soumis à « l'arbitraire » du monarque, seraient décidés par des lois. En calviniste naguère alarmé par la Charte, qui proclamait religion de l'Etat la religion catholique, apostolique et romaine, Sismondi louait fort les articles 62 et 67 de l'Acte additionnel : par eux était pleinement garantie la liberté des cultes, par eux étaient dissipés ces soupçons d'intolérance qu'avait avivés la conduite du clergé sous la Restauration[2].

A son tour Duchesne, avocat de Grenoble, s'efforça de démontrer que l'Acte additionnel l'emportait sur la constitution de l'Angleterre. Cette constitution traite les sièges de députés comme « le patrimoine de l'opulence », au contraire l'organisation des collèges électoraux de France respecte

1. Villemain, *o. c.*, II, 10.

2. *Moniteur*, 2, 6 et 8 mai. — Cf. la brochure de Sismondi, *Examen de la constitution française*, Paris, 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 297. Cette brochure parut d'abord en articles dans le *Moniteur*.

« le grand principe de la souveraineté du peuple », elle accorde, par les collèges d'arrondissement, « une ample part » aux talents, tout en laissant, par les collèges de département, « quelque chose » à la propriété. Très sagement l'Acte additionnel, par une autre différence avec l'Angleterre, donne une représentation spéciale à l'industrie et au commerce : avantage précieux, qui procurera au commerce « le seul moyen qu'il ait de faire connaître ses besoins », ceux de l'agriculture étant « à la portée de tout le monde ». Surtout l'Acte additionnel se distingue par une proportion satisfaisante entre la population de chaque département et le chiffre de ses élus, et si les arrondissements, malgré leur inégalité numérique, ont uniformément droit à un seul député, l'Acte additionnel rachète ce défaut par « l'intérêt non contesté que chaque arrondissement doit avoir à être directement représenté », d'autant mieux que le député d'un arrondissement correspond au moins à trente milliers d'habitants. Que de contrastes avec l'Angleterre, qui n'admet pour l'Ecosse que quarante-trois représentants, dont plusieurs cités sont privées de toute représentation, où des bourgs pourris disposent d'un ou même deux sièges! Duchesne remarque encore que l'Acte additionnel affirme « l'entière liberté des cultes » et en consacre la pleine égalité, tandis que dans l'intolérante Angleterre les catholiques endurent un régime impitoyablement proscripteur[1].

Le droit de dissolution fut assez souvent justifié dans les écrits bienveillants pour Napoléon. La Sale Foassa expliqua que si « une faction audacieuse » dominait la Chambre des Représentants et menaçait, par ses discours passionnés, de jeter le pays dans la turbulence, de le livrer à « une licence effrénée », il était profitable que le souverain pût demander à la constitution « les moyens d'arrêter l'incendie qui pourrait un jour embraser le vaisseau de l'Etat »[2]. Un autre

1. Duchesne, *o. c.*, 18-21, 23-24, 36. — Cf. *Moniteur* du 27 mai, où est reproduit un fragment de cette brochure.

2. *Observations critiques sur l'Acte additionnel*, etc., par La Sale Foassa, 20-21.

publiciste raisonne de même : « Comment sauver la Chambre de ses propres excès, et le peuple du péril où le jetterait l'esprit factieux de la Chambre, autrement que par une nouvelle élection de Représentants ? »[1]. Un collaborateur officieux du *Moniteur* argua que la Chambre des Représentants pouvait « prendre une direction divergente », qu'en pareil cas la dissolution, entraînant d'elle-même la convocation des collèges électoraux, signifiait avant tout « un appel à l'opinion du peuple de la part du gouvernement » qu'enfin six mois d'apaisement et de réflexion étaient indispensables à « l'examen d'objets pour lesquels, presque toujours, on craint l'influence des circonstances »[2].

La pairie héréditaire trouva elle-même des apologistes. Pour La Sale Foassa, par la pleine indépendance qu'elle confère aux membres de la Chambre haute, l'hérédité de la pairie garantit la liberté publique et assure la marche normale du gouvernement : en effet, si tous les Pairs sont nommés par le prince, la pairie sera accaparée par « une poignée de courtisans qui auront surpris sa religion », chacun des Pairs, dans l'espoir de « perpétuer dans sa famille » une dignité si enviable, étalera sans cesse une docilité craintive, sans avoir jamais le courage de protester contre les abus ; désignés par le peuple, les Pairs, en pactisant avec les « factions », risquent de contraindre le souverain, par peur de « l'anarchie », à un pouvoir oppresseur[3]. D'après un autre libéral aux inclinations bonapartistes, l'avocat juif Berr, prétendre que l'hérédité de la pairie entraînera l'élévation de personnages inférieurs à leur tâche, c'est méconnaître deux circonstances : les héritiers de la pairie, dès leur enfance, seront préparés « à une fonction auguste, grave et délicate, sous les auspices des auteurs de leurs jours, et sous l'influence du noble sentiment qui nous inspire l'idée d'un grand devoir et d'une respectable vocation

1. *Explications*, etc., par Th. P..., 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 239, p. 6.
2. *Moniteur*, 4 mai, Réflexions sur les principales objections relatives à l'Acte additionnel aux Constitutions, article signé J. C. E.
3. La Sale Foassa, *o. c.*, 6-9.

sociale »; de plus, la plupart d'entre eux entreront à la Chambre des Pairs avec « l'expérience de l'âge mûr »[1]. On vit même l'ancien greffier-adjoint de la Commune de Paris, Méhée, plus connu comme mouchard et agent provocateur, soutenir dans son journal, *Le Patriote de 89*, et l'hérédité de la pairie et le nombre illimité des Pairs : il imagina à ce propos un dialogue entre un républicain et un royaliste, le républicain affirmant qu'un Pair héréditaire, « l'homme de la raison et de la justice », serait « placé là comme par une puissance surnaturelle, pour empêcher toute atteinte à la constitution », tandis que le royaliste annonçait parmi les futurs Pairs « des agioteurs, des nouveaux riches », et niait qu'un « monarque parlementaire » comme Napoléon, maître de distribuer à son gré la pairie, pût être contenu par la constitution[2]. Au même moment Barère observait avec satisfaction que des Pairs héréditaires ne risqueraient point de devenir, au profit du prince, des « vassaux politiques »[3]. Bien entendu, le *Moniteur* entassait les arguments favorables à l'hérédité de la pairie et au nombre illimité des Pairs[4].

Sur ce dernier point Berr revendique pour le souverain la faculté de créer parfois, comme en Angleterre, de nouveaux membres de la Chambre haute, afin de sauvegarder sa part légitime d'autorité contre les entreprises d'une Chambre des Représentants « réunie à un parti considérable dans celle des Pairs ». De cette mesure ne résulte pour la constitution aucun danger sérieux : certes le souverain étend momentanément son action, mais l'accroissement des Pairs ne détruit pas l'indépendance de la pairie, qui peut bientôt reprendre toute sa force, tandis que la Chambre des

1. *Observations sur l'Acte additionnel*, etc., par M. B. (Berr), Paris, 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 184, p. 10-11.

2. *Le Patriote de 1789*, in-folio, Bib. nat. Lc[2] 2782, n[os] 1 et 3, 1[er] et 3 mai. On n'a pas la fin du dialogue, car les numéros des 4, 5, 6 et 7 mai manquent à l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale.

3. *Moniteur*, 27 avril, Article sur un opuscule anglais traduit par Barère.

4. *Moniteur*, 4 mai, Réflexions sur les principales objections, etc.

Représentants conserve, intactes, ses prérogatives. Comment admettre encore que le souverain prodiguerait jusqu'à les avilir « ces augustes nominations », et en flétrirait ainsi « le prix et le charme » ? Nul doute qu'il ne se préserve d'une telle aberration, dans l'intérêt même de sa propre influence. Il convient enfin que le prince dispose d'une pleine liberté pour récompenser les citoyens les plus distingués, à quelque rang qu'ils appartiennent[1]. Comme le dit un autre opuscule : « L'illimitation du nombre des Pairs est une mesure toute républicaine », et par là est ouverte la porte « à tous les mérites, à tous les services »[2].

V

Plus que les brochures, publiées surtout à Paris, l'aspect des registres d'acceptation procure les moyens de discerner l'état d'esprit des populations devant l'Acte additionnel, et d'établir au nom de quelles préoccupations elles ont voté pour l'Empereur ou lui ont refusé leurs suffrages.

L'Ille-et-Vilaine, avec 4.015 oui, la Vendée, avec 2.487, le Morbihan, avec 1.442, la Loire-Inférieure avec 1.311, se différencient profondément de la Meurthe, avec 43.492 oui, de la Moselle, avec 33.904, des Vosges, avec 32.710, du Haut-Rhin, avec 25.453. Les 2.539 oui des Bouches-du-Rhône, les 2.258 des Hautes-Alpes, les 2.767 de la Gironde, les 1.210 du Vaucluse ne contrastent pas moins avec les 42.169 oui de la Côte-d'Or, les 37.345 de Saône-et-Loire, les 35.256 de l'Yonne, les 28.104 de l'Isère[3]. Dans l'Ouest et le Midi les

1. *Observations sur l'Acte additionnel*, etc., par M. B. (Berr), 14-16.
2. *Explications*, etc., par Th. P..., 4.
3. Léon Radiguet. *L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire du 22 avril 1815*. Relevés officiels de votes. 504-505. Le chiffre de l'Yonne, dans ces relevés, est de 34.202. Il doit être porté à 35.256, à cause de plusieurs relevés « supplétifs » conservés aux Archives de l'Yonne. Encore manque-t-il les résultats de la commune de Vignes, dans le canton de Guillon. C'est là un exemple des nombreuses lacunes qu'on observe dans les chiffres, grands ou petits, relatifs à l'Acte additionnel.

royalistes se tiennent systématiquement à l'écart, ou même excitent la peur de voter[1]. Dans le Nord-Est, l'Est, le Sud-Est, le bonapartisme se manifeste dans toutes les classes sociales, on y hait les Alliés, on se prépare à les combattre, les causes d'hostilité envers Napoléon agissent avec moins de puissance. Il est normal qu'en plein Bocage Bressuire donne 12 voix à l'Empereur[2], tandis qu'à Verdun il y en a 340[3], et que les voix d'Alban et de Saint-Paul-Cap-de-Joux, dans le Tarn, soient représentées par 15 et 10 oui[4], contre 267 à Saint-Julien-du-Sault, dans l'Yonne[5], et 400 à Auxonne, en Côte-d'Or[6]. Dans certains territoires du Nord et du Pas-de-Calais la faiblesse de l'opinion bonapartiste se précise avec les 4 voix d'Hazebrouck, les 28 voix de Cassel, les 23 voix d'Armentières, les 20 voix de La Bassée, les 4 voix de Vimy; les 4 voix de Fauquembergues[7].

Dans les départements où l'appel au peuple détermina une adhésion numériquement appréciable à l'Acte additionnel, tels que la Saône-et-Loire, l'Yonne, la Seine-et-Oise, la Charente, la Meuse, et même le Nord et les Deux-Sèvres, il est parfois visible que par rapport à la population totale les campagnes votèrent avec beaucoup plus d'élan que les villes. A maintes reprises, en effet, les chiffres ruraux l'emportent proportionnellement sur les chiffres citadins, en un contraste souvent saisissant. Un cas curieux est fourni par l'Yonne : Saint-Fargeau, Chablis, Vermenton, Saint-Florentin, bourgs de deux à trois mille âmes chacun, attribuent à l'Acte additionnel 196, 398, 345 et 367 suffrages, alors qu'Auxerre, avec 12.000 unités, ne comporte que 479 oui, et qu'Avallon et Tonnerre n'en

1. Cf. Lettre du sous-préfet d'Ancenis au préfet de la Loire-Inférieure, Ancenis, 13 mai, citée par Em. Maillard, *o. c.*, 32.
2. Arch. nat., B II 947 A.
3. Arch. nat., B II 913 B.
4. Arch. nat., B II 949 A, 949 D.
5. Arch. de l'Yonne.
6. Arch. nat., B II 874 A.
7. Arch. nat., B II 920 C, 919 A, 922 A, 923 B.

alignent que 345 et 169 pour 5.000 et 4.300 habitants[1]. On peut faire une démonstration analogue pour la Charente, où les 161 oui de La Rochefoucauld, les 124 oui de Montbron, les 113 oui de Chabanais s'accompagnent des 211 oui d'Angoulême[2], pour les Deux-Sèvres, où les 122 oui de Niort et les 118 oui de Melle sont fortement distancés par les 172 oui de La Mothe-Saint-Héraye et les 146 oui de Sauzé-Vaussais[3]. Dans le Nord Lille a 538 oui, mais Condé-sur-Escaut 181[4], dans la Meuse Bar-sur-Ornain 329, mais Vaucouleurs 102[5], en Saône-et-Loire Mâcon 533, mais Tournus 602[6], en Seine-et-Oise Versailles 250, mais Saint-Ouen-l'Aumône 208[7]. De ces indications, comme des faits rapportés par les témoignages administratifs, il est possible de tirer quelques conclusions assez larges. Dans les pays les plus bonapartistes, et à plus forte raison dans les autres, les villes renferment une assez nombreuse population royaliste, leurs habitants, royalistes, bonapartistes, libéraux, républicains même, réfléchissent attentivement à l'Acte additionnel, comme à Saint-Brieuc[8], lisent des brochures locales, comme à Brest[9], discutent sur la constitution, soupçonnent que Napoléon n'a point définitivement rompu avec l'absolutisme, comprennent et mesurent exactement le danger extérieur. A l'opposé, reconnaissants à Napoléon de son langage relatif aux dîmes et aux biens nationaux, satisfaits de l'Acte additionnel qui repousse les unes et proclame les autres irrévocablement acquis, paysans, pro-

1. Arch. de l'Yonne. — Arch. nat., B II 957 A. — Sur les chiffres des populations cf. *Almanach royal pour les années 1814 et 1815*, Paris, Testu, in-8.
2. Arch. nat., B II 869 A, 870 A.
3. Arch. nat., B II 947 A, 947 B.
4. Arch. nat., B II 919 A, 920 B.
5. Arch. nat., B II 912 A, 912 C.
6. Arch. nat., B II 932 A.
7. Arch. nat., B II 945 A, 946 B.
8. Arch. nat., AF IV 859, « Représentations très respectueuses », adressées à Napoléon par 116 habitants de Saint-Brieuc.
9. Arch. nat., F[7] 3785, Bulletin général du 14 mai, commissaire de police à Brest.

priétaires ruraux, possesseurs de biens nationaux, songent principalement à leurs intérêts préservés. De là deux manières différentes de voter sur l'Acte additionnel.

Encore ne faut-il point trop généraliser. D'innombrables circonstances locales, ignorance de gens illettrés, action des maires et des prêtres, vexations, promesses, propos de royalistes influents, ont favorisé l'abstention parmi les masses rurales, accru chez elles le nombre des indifférents, aussi bien dans les régions les mieux disposées pour l'Empereur que dans les autres. Dans l'une des premières, la Saône-et-Loire, existent de surprenantes exceptions : Saint-Léger-sous-Beuvray descend à 8 oui, Saint-Germain-du-Plain à 10, Givry à 16[1]. Une constatation à peu près analogue s'impose pour la Côte-d'Or, avec les 33 oui de Nolay[2] et pour la Meuse, où Clermont-en-Argonne et Varennes-en-Argonne n'accusent que 51 et 47 oui[3].

VI

Il est sûr que beaucoup de Français, en approuvant l'Acte additionnel, ne firent pas, à vrai dire, une manifestation bonapartiste. Ils songeaient à la guerre, ils considéraient que Napoléon et ses troupes avaient besoin pour sauver le pays du concours unanime des Français. A quoi bon, dès lors, prendre figure d'opposants ?

Maintes brochures, après avoir discuté longuement sur la nouvelle constitution, décrivaient les projets des Alliés, tenaient envers l'Europe un langage de réprobation et de fierté. Les soldats de la France, disait Prissette, sont « invincibles quand ils combattent pour la liberté »[4].

1. Arch. nat., B II 932 A, 932 B.
2. Arch. nat., B II 874 B.
3. Arch. nat., 912 A, 913 B.
4. Prissette, *o. c.*, 49.

Avec la même confiance La Sale Foassa se livrait à des conjectures aussi encourageantes : « Les vainqueurs d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Lutzen sont prêts à ramasser le gant et à rejeter loin de nos frontières les premiers audacieux qui tenteraient de les franchir. Le peuple souverain n'hésitera pas à se lever en masse pour punir d'injustes et cruels agresseurs... » [1]. De telles paroles n'engageaient-elles point indirectement les Français à oublier momentanément les imperfections de l'Acte additionnel et à se prononcer, par un oui, pour la France, pour l'armée française, contre les monarques coalisés? Avec une chaleureuse éloquence, Duchesne plaidait l'argument patriotique en faveur de l'Acte additionnel. « Je l'accepte, écrivait-il, parce que les armées ennemies sont sur nos frontières; parce que le véritable danger est de ce côté; parce que notre premier devoir est de combattre, parce que je veux voir punir l'insolence de ces vainqueurs d'un jour, qui rêvent déjà le démembrement de notre belle France... » [2].

La nécessité d'une union étroite entre Français pour repousser l'ennemi, et, partant, l'inopportunité de débats sur l'Acte additionnel, telle fut la pensée qui inspira à Paris les appréciations de votants obscurs ou notoires. « Oui, dit un négociant, attendu que tous les Français doivent faire un faisceau pour leur réunion contre les étrangers qui voudraient anéantir la France » [3]. Un marchand de vins écrit : « Je dis oui parce que les circonstances exigent que tous les Français ne doivent former qu'un, et se rendent pour la dernière fois indépendants de toute influence » [4]. Tout en souhaitant des « changements » dans l'Acte additionnel, Le Danois de La Soisière, ex-député de l'Eure au Conseil des Anciens et au Corps législatif, vote oui « parce

1. La Sale Foassa, *o. c.*, 29
2. Duchesne, *o. c.*, 59.
3. Arch. nat., B II 935.
4. Arch. nat., B II 935.

que la France est en danger »[1]. Le vote de l'ex-conventionnel Tallien développe la même idée d'une manière très caractéristique : « Les phrases étant inutiles lorsque les dangers de la patrie sont imminents, lorsque l'honneur et l'indépendance de la nation commandent le sacrifice de toute opinion particulière ; voulant avant tout être et demeurer Français ; espérant du temps, de l'expérience et du patriotisme des deux Chambres les améliorations désirables, je dis oui »[2]. L'ex-conventionnel Ysabeau formule un avis presque identique : « En supposant qu'il se trouve quelque tache dans la constitution, je crois que les circonstances imposent à tout bon Français d'accepter cet Acte. Que la patrie soit sauvée ! »[3]. L'ex-conventionnel Robert vote aussi dans le même sens : « ... Le moment est venu où tous les bons Français doivent se rallier autour d'un centre commun : la constitution et Napoléon ... »[4].

Par son vote l'armée, soldats, marins, gendarmes, donna pour sa part l'exemple de ce ferme accord que les patriotes auraient voulu constater dans toutes les classes de la société. Inaccessible à leurs distinctions, elle incarnait la France dans l'Empereur, à ses yeux l'une était inséparable de l'autre, et en adhérant en masse à l'Acte additionnel elle démontra qu'à la veille de la guerre elle n'était pas moins attachée à Napoléon qu'au moment de son retour. S'il y eut parmi les troupes « un assez grand nombre de votes portant restriction sur l'hérédité de la pairie »[5], le chiffre des abstentions militaires fut très faible en comparaison de celles de la population civile. Sur le chiffre incomplet de 244.595 votants il n'y eut que 595 non, parmi lesquels 185

1. Arch. nat., B II 934 B.
2. Arch. nat., B II 935.
3. Arch. nat., B II 937 A.
4. Arch. nat., B II 938.
5. Léon Radiguet, *o. c.*, Relevés officiels de votes, 503. Observations du maréchal de camp de Préchamps.

furent provoqués au 1er léger par la harangue libérale du colonel Despans de Cubières [1]. Beaucoup de soldats, incapables de signer, ne purent voter. Quelques officiers, par royalisme, refusèrent leur suffrage : tels furent le colonel Izoard et le lieutenant-colonel Legentil de Quélern, tous deux du génie [2].

1. Hippolyte de Mauduit, *Les Derniers Jours de la Grande Armée*, I, 390. — *Revue de Paris*, 1er octobre 1903, Souvenirs de 1815, par le commandant Jolyet, 539-540.

2. *Lettres de 1815*, Exposé de la conduite du colonel Izoard, Mont-Dauphin, 4 novembre 1815, p. 137 ; Exposé de Legentil de Quélern, 295.

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL

I. Napoléon, Fouché et la politique intérieure.
II. Fouché et les partis.
III. Préfets et commissaires extraordinaires.
IV. Les maires.

I

A l'époque des Cent-Jours Napoléon est dans sa quarante-sixième année. Son visage est très pâle, les cheveux, « d'un brun cendré », se clairsèment sur les tempes et ont disparu au-dessus de la tête[1]. Son aspect physique s'était modifié, « tous ses traits avaient grossi, son corps avait pris une obésité qui alourdissait sa marche; ses mouvements étaient pesants, ses gestes lents et sans vivacité »[2]. En juin, au moment de partir pour l'armée, il a « un teint verdâtre fortement prononcé », la bouche « contractée », le regard sans puissance, la physionomie nullement dominatrice[3]. Sa poitrine était sensible, douloureuse, secouée de toux[4]. L'Empereur souffrait de l'estomac, et son mal inspirait « de fâcheux augures » au médecin Dubois[5]. Il aimait somnoler, tout en combattant, dit-on, ce penchant par des quantités de plus en plus

1. *Histoire des Cent-Jours*, etc., par Hobhouse, lettre III, Paris, 24 avril, 42-43.
2. Pontécoulant, *o. c.*, III, 328-329. — Hobhouse, *o. c.*, 43.
3. Thiébault, *o. c.*, V, 342.
4. La Valette, *o. c.*, II, 189. — Hobhouse, *o. c.*, 42-43.
5. *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur Véron, I, 99. — Cf. Frédéric Masson, *o. c.*, 293-294.

fortes de café[1]. Sa santé mauvaise frappa Lucien[2]. Tant d'indices affaiblissent notablement le témoignage de Fleury de Chaboulon, suivant lequel la santé de l'Empereur était demeurée vigoureuse[3].

Napoléon continue de se lever de très bonne heure, avant six heures du matin, de fredonner parfois entre ses dents, de dicter en marchant[4]. Il ne dédaigne pas de plaisanter. En déjeunant il interpelle Talma, l'un des assistants, en ces termes : « Eh! bien, Talma, on dit que c'est vous qui m'avez appris à me tenir sur mon trône; c'est une preuve que je m'y tiens bien »[5]. Il n'a point perdu l'art de sourire « de la manière la plus agréable »[6]. Ingénieux à plaire, il goûte la soupe avec une cuiller chez les jeunes filles de la Légion d'Honneur, au faubourg Saint-Antoine il entre dans les ateliers, se laisse baiser et serrer la main, toucher les vêtements par le populaire, il visite les vétérans des Invalides et, dit-on, donne des instructions dans cet établissement pour que le nombre des chemises par homme soit augmenté[7]. Attentif à cultiver sa popularité, à stimuler ses partisans, à déjouer les manœuvres de ses adversaires, il sait utiliser avec sa dextérité coutumière le *Moniteur*, feuille excellemment machinée, au moyen de petits faits pittoresques, de narrations récréatives ou de généralisations fausses, pour accréditer l'idée d'une universelle cohésion des âmes françaises, l'illusion que tous les courages s'affermissaient au service de la cause impériale, et que la France entière se confondait avec Napoléon.

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 427. — De Baudus, *Etudes sur Napoléon*, Paris, 1841, in-8, I, 209.

2. *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille* (anonyme), Paris, 1889, in-8, p. 85-86. — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, II, 336.

3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 221, n.

4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 221-223.

5. *Napoléon en exil*, par O'Meara, Paris, 1897, in-12, II, 372.

6. Hobhouse, *o. c.*, 43.

7. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, I, 238, 305-306. — Pontécoulant, *o. c.*, III, 332. — Duchesse d'Abrantès, *o. c.*, II, 293. — *Moniteur*, 1er avril, Paris, 31 mars; 7 mai, Paris, 6 mai; 12 mai, Paris, 17 mai.

Napoléon a changé et il croit que le destin a changé pour lui[1], d'autant mieux qu'il constatait que « les amis de sa prospérité chancelaient »[2]. On le devinait soucieux, inquiet[3]. Molé, un jour de mai, le trouvait « abattu », et Benjamin Constant a pu surprendre en lui « je ne sais quelle insouciance sur son avenir, quel détachement de sa propre cause »[4]. Il consulte, il écoute, « il flotte, il hésite ». Toujours sagace, il est devenu « plus circonspect ». Il suggère des objections à ses ministres, il les questionne, il s'habitue à la contradiction. Ce n'est plus le maître tout-puissant qui, avec une fougueuse confiance en soi, dictait des ordres « en style de consigne »[5]. Assurément, il est demeuré fort actif : l'étendue et la minutie de sa correspondance militaire, ses nombreux décrets, ses notes, ses apostilles, sa collaboration au *Moniteur*, ses harangues, ses conversations politiques, témoignent suffisamment d'un labeur encore intense et d'une vigilante application. Il n'en éprouve pas moins des accès de lassitude. Alors il mande La Valette et cause avec lui « des heures entières ». D'autres interlocuteurs, d'opinion plus indépendante, le distraient, en des entretiens très étrangers aux affaires urgentes[6].

L'Empereur est devenu plus méprisant envers la lâcheté, l'indifférence et la versatilité humaines. On sait son mot, à la fois profond et injuste, à Mollien, qui le félicitait de son retour : « Le temps des compliments est passé, ils m'ont laissé arriver comme ils ont laissé partir les autres »[7]. Par intervalles, son humeur despotique se réveille, elle éclate en propos furibonds, en virulentes menaces contre ses adversaires. Napoléon est resté irascible, et, d'un premier mouve-

1. Mollien, *o. c.*, III, 430.
2. Savary, *o. c.*, VIII, 288.
3. Miot de Mélito, *o. c.*, III, 395.
4. *Revue de la Révolution*, 1888, XI, *o. c.*, 96. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 142.
5. *Mémoires sur Carnot*, II, 427. — Mollien, *o. c.*, III, 428, 430.
6. La Valette, *o. c.*, II, 169. — Mollien, *o. c.*, III, 430. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 142.
7. Barante, *o. c.*, II, 123.

ment, prompt à des représailles. Témoin ces paroles à Fouché : « Savez-vous bien, monsieur Fouché, que ces royalistes, que ces jacobins, que ces républicains, que ces orléanistes et cette clique de conventionnels me déplaisent, et que je finirai par d'porter encore le reste de cette canaille. Les Bourbons seront fusillés s'ils tombent sous ma main »[1] Il se défend mal contre les émotions. Au moment où sa puissance intérieure succombe, à la veille d'une guerre inexorable, sa sensibilité s'accroît, comme si la conscience d'avoir perdu son omnipotence et le sentiment angoissant de son énorme tâche militaire l'eussent de concert amolli et énervé. Un matin Carnot le surprit contemplant en silence un portrait de l'Impératrice et de son fils : l'Empereur, le visage inondé de larmes, montra d'un geste le tableau au ministre, dont il serra « convulsivement » le bras[2]. Il avait gardé à Berthier son ancienne affection, il en parlait avec un accent triste, mais disait que si Berthier reparaissait « il ne pourrait s'empêcher de lui tendre les bras », et une autre fois, en souriant, il tenait ce propos : « Je voudrais bien revoir Berthier en habit de capitaine des gardes de Louis XVIII ». Aussi la mort de Berthier l'affligea-t-elle singulièrement, jusqu'à contracter sa physionomie et à jeter dans son regard « quelque chose de sinistre »[3]. La ruine de Murat l'ébranla avec violence, répandit dans son esprit un émoi superstitieux[4]. Néanmoins Napoléon était en général calme, pensif, et il « conservait sans affectation une dignité sérieuse »[5].

Jusqu'à quel point Napoléon avait-il laissé entamer son naturel autoritaire, et n'aspirait-il pas à le reconquérir ? En son âme fermentaient sans doute de vivaces regrets. Quand il s'interrogeait solitairement, il ne se sentait plus lui-même, ou

1. Barras, *Mémoires*, IV, 301.
2. *Mémoires sur Carnot*, II, 459.
3. *Mémoires sur Carnot*, II, 457. — Mollien, *o. c.*, III, 431. — Thiébault, *o. c.*, V, 320-321.
4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 75.
5. Mollien, *o. c.*, III, 430. — La Valette, *o. c.*, II, 171.

plutôt, en une pensée orgueilleusement caressée, il songeait aux victoires qui le délivreraient de toute entrave et lui permettraient de « reforger son sceptre de quatorze années »[1]. Des confidences fort claires lui échappaient. A Cambacérès, que frappaient les progrès de la liberté politique, il répliquait : « Avant six semaines vous me verrez étouffer ce vain bavardage »[2]. Un des intimes de l'Empereur, La Valette, n'était point dupe de sa volte-face, il savait que Napoléon n'avait même point passé par les préliminaires d'une conversion aux idées libérales. Aussi engageait-t-il Pasquier à renouer au plus vite avec l'Empereur, de manière à déjouer pour l'avenir les effets de sa sévérité : « Ne vous fiez pas, disait La Valette, à cette constitution libre qu'il a l'air de vouloir donner: une fois à la tête d'une armée victorieuse il aura bientôt brisé les faibles liens dont il consent aujourd'hui à se laisser enlacer. Son refus de souscrire à l'abolition des confiscations ne vous dit-il pas assez quelles secrètes pensées demeurent au fond de son âme?... »[3]. Les idées libérales ne furent pour Napoléon que des doctrines de circonstance et d'emprunt, qui ont peut-être tenté son intelligence, mais auxquelles il a refusé toute adhésion sincère. Il était même dominé par les souvenirs de l'Empire naissant : un projet de décret, en date du 21 mai, renouvelait à Joseph le titre de grand électeur[4].

En fait, après l'Acte additionnel, la convocation des Chambres était devenue inévitable. L'Acte additionnel était à peine promulgué que Benjamin Constant pressait l'Empereur de réunir les collèges électoraux : ainsi les Français déçus, ayant désormais des représentants, se rallieraient plus volontiers à la constitution. Napoléon objecta que l'Acte additionnel n'était point encore accepté, mais, persuadé par Benjamin Constant qu'une telle précipitation lui serait fort utile, il reprit : « Au fond, il y a un avantage;

1. Mollien, *o. c.*, III, 427.
2. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 497, 514, 518.
3. Pasquier, *o. c.*, III, 218.
4. Frédéric Masson, *o. c.*, 107, 108.

en me voyant agir ainsi, on me croira plus sûr de ma force : c'est bon à prouver »[1]. Napoléon discernait un autre motif « d'avoir des corps nationaux réunis le plus tôt possible » : il voulait signifier à l'Europe que la nation et lui-même étaient solidement unis, et interdire aux Bourbons et aux Alliés, en cas d'invasion, le dessein de ressusciter derrière eux les Chambres des Pairs et des députés de 1814[2]. Cependant l'Empereur eût de beaucoup préféré que l'élection des députés fût ajournée à une date imprécise, de façon qu'il pût durant la guerre « gouverner sans contradiction ». Il connaissait la nervosité des assemblées délibérantes, leur esprit de chicane et d'intrigue, le remuant amour-propre de leurs chefs, empressés à s'ériger spontanément « en avocats du peuple, en conseillers du prince », il prévoyait qu'en cas de revers la Chambre des Représentants perdrait toute énergie et tout sang-froid et se laisserait suborner par « des hommes audacieux »[3].

Fouché, lui, souhaitait comme Benjamin Constant l'apparition rapide des Chambres. Dans une réunion privée il exposa des arguments à double fin : nombre de gens influents, avides de devenir Pairs ou Représentants, contribueraient de leur mieux à l'acceptation de l'Acte additionnel ; grâce aux Chambres, devant l'Europe armée Napoléon serait plus fort ; surtout, et c'était là l'idée dominante de Fouché, « elles seraient là pour défendre et stipuler les droits et les intérêts de la France, si la guerre devenait malheureuse, si Napoléon était renversé, ou s'il était un obstacle au rétablissement de la paix ». En somme, l'Empereur une fois vaincu, comme Fouché n'en doutait point, les Chambres se débarrasseraient de Napoléon et traiteraient avec les Alliés. Les interlocuteurs de Fouché éprouvaient bien quelques scrupules, mais Fouché avait ses réponses prêtes. Point de difficulté à une naissance prématurée des Chambres : le gouvernement expliquerait

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 72.
2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 156.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 89. — Thibaudeau, *Mémoires*, 486.

n'avoir d'autre but que d' « abréger les délais », et se concilierait dès l'abord les Chambres en les autorisant à améliorer l'Acte additionnel ; dans les collèges électoraux ou les nobles ne paraîtraient point, ou les membres de la Légion d'Honneur balanceraient leur influence. En vain opposait-on à Fouché que durant la guerre les Chambres « embarrasseraient plus qu'elles ne serviraient le gouvernement », et qu'elles seraient tentées, après des défaites, de suivre l'exemple du Sénat en 1814. A cela le duc d'Otrante répliquait qu'il ne fallait point dissimuler à Napoléon les deux services essentiels que rendraient très opportunément les Chambres : elles offriraient à l'Empereur une utile coopération matérielle et morale, et, « en cas de naufrage », elles constitueraient une précaution contre l'égoïsme de Napoléon en travaillant exclusivement au salut national. Benjamin Constant et La Fayette approuvaient l'opinion de Fouché. Plusieurs bonapartistes notables, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, La Valette, le général Sébastiani, Joseph lui-même, réclamaient aussi la convocation des Chambres. Thibaudeau, consulté, s'y résignait. L'Empereur eut une suprême résistance : il entrevit rapidement les obstacles et les dangers que lui vaudrait le contrôle d'une bourgeoisie pusillanime et vaniteuse, la lutte qui le mettrait inévitablement aux prises avec elle, dans l'alternative de subir la domination de ses représentants ou de les chasser. Circonvenu par Fouché, Regnaud de Saint-Jean d'Angély se chargea de vaincre les hésitations de l'Empereur. Napoléon tint bon plusieurs jours, Regnaud alors le menaça de sa démission, et de celle de plusieurs ministres et conseillers d'Etat. L'Empereur, non sans la plus profonde répugnance, céda[1]. Renonçant au « jacobinisme militaire »[2], Napoléon, le 30 avril, décréta la réunion des assemblées électorales. Il donna ses motifs dans le préambule du décret. Tant pour la rédaction de l'Acte additionnel,

1. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 330-331. — Thibaudeau, *Mémoires*, 486. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 89.
2. Mme de Staël, *Considérations*, etc., II, 175.

qu'il appelait maintenant « constitutionnel », que pour la nomination des députés, il avait été « maîtrisé par les circonstances », et « le plus haut intérêt de l'Etat » l'obligeait à ne point différer les élections. A cette irrégularité faisait compensation la faculté reconnue aux Chambres de veiller au perfectionnement de l'Acte constitutionnel[1].

Fouché, dit-on, au lendemain du 20 mars, avait inutilement conseillé à Napoléon de proclamer la République et de s'en faire seulement le généralissime : dans cette combinaison il y aurait peut-être eu un président de la République, qui, naturellement, eût été Fouché[2]. Un Empire constitutionnel ne satisfaisait qu'à moitié le duc d'Otrante. Sans doute un tel système lui ménageait la possibilité de travailler les élections et de nouer de continuelles intrigues au sein des Chambres, mais enfin Napoléon demeurait le souverain de la France, et peut-être ne s'accommoderait-il point longtemps de régner comme Louis XVI et comme Louis XVIII. Le ministre de la Police eût donc préféré que Napoléon s'éloignât pour lui laisser le champ libre. Vers la fin d'avril il s'efforça de soumettre à l'Empereur l'idée d'une régence, c'est-à-dire d'un régime dans lequel il se promettait, comme sous la première Restauration, d'occuper une place de premier plan. Fouché négociait assidûment avec les cabinets européens, et d'après lui, « pour éviter les calamités d'une guerre générale », les Alliés, et particulièrement Metternich, étaient disposés à reconnaître le roi de Rome[3]. Une deuxième fois, le 15 mai, Fouché argua auprès de Napoléon que devant les forces insurmontables des Alliés l'intérêt de la France et le sien propre commandaient à l'Empereur d'émigrer aux Etats-Unis[4]. « Les Etats-Unis, il n'y a que cela pour lui », affirmait encore Fouché à

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21854. — Collection Duvergier, XIX, 497-498.
2. *Biographie Michaud*, supplément, 1838, t. 64, p. 338. — Bourrienne, *o. c.*, X, 406.
3. *Mémoires de Fouché*, II, 332.
4. *Mémoires de Fouché*, II, 339.

Thibaudeau[1]. Napoléon s'était énergiquement dérobé à une abdication. Comme le disait Fouché à Thibaudeau : « Rien ne peut l'ébranler. Il battra l'ennemi, il en est sûr. Il veut faire son va-tout »[2]. A d'autres personnages qui, sans confiance dans les prochaines batailles, lui parlaient aussi de régence, Napoléon, impatienté, avait répondu : « Quoi ! vous voudriez une Autrichienne pour régente, et réduire la France à cet état d'abaissement ? Je n'y consentirai jamais, ni comme père, ni comme époux, ni comme citoyen. J'aimerais mieux les Bourbons. Ma femme serait le jouet de tous les partis, mon fils malheureux, et la France humiliée sous l'influence de l'étranger ». Lui-même, d'ailleurs, que deviendrait-il[3] ? Il devait régner, paraît-il, sur l'île de la Martinique[4].

Parmi les partisans d'une abdication et d'une régence, outre Fouché, il y avait Lucien[5]. Au début de juin un conseil aurait eu lieu à l'Elysée. Joseph, le cardinal Fesch, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Fouché, Lucien, voyant l'Empereur prêt à abdiquer, auraient proposé de négocier avec l'Autriche pour déférer la régence à Marie-Louise. Quant à Napoléon, il irait à Vienne « pour garantir, par sa présence, l'exécution de ce traité ». D'abord converti, Napoléon, dès le lendemain, se serait affranchi de tout engagement, peut-être dans les termes rapportés plus haut[6]. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le projet d'une régence, répandu par Fouché, fut souvent agité autour de Napoléon, sans autre résultat que d'aggraver les discordes au sein du gouvernement et dans la famille impériale[7].

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 485. — *Mémoires de Fouché*, II, 332, 339. — *Biographie nouvelle des contemporains*, etc., par Arnault, etc., 1822, VII, 242.
2. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 308.
3. Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, II, 336.
4. *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille*, 86.
5. Thibaudeau, *Mémoires*, 485.
6. *Biographie nouvelle des contemporains*, etc., par Arnault, etc., 1821, III, 233-234.
7. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 307-308.

II

Dans sa fonction personnelle Fouché dispose d'instruments nouveaux. Dès le 23 mars, il a pour le seconder deux inspecteurs généraux de police, Foudras et Pasques, chargés exclusivement « de la recherche des faits de haute police et de toutes les opérations qui y sont relatives »[1]. Sept lieutenants de police, puis un huitième, sont créés, ainsi que quatorze lieutenants extraordinaires de police. Chacun des huit lieutenants de police avait la surveillance d'un vaste « arrondissement », formé de plusieurs départements, avec mission de rendre « un compte détaillé » de ce territoire. Les lieutenants extraordinaires de police furent envoyés dans des villes situées en des districts particulièrement troublés par les royalistes ou exposés aux entreprises militaires des Alliés, comme Dunkerque, Le Havre, Brest, Toulouse, Marseille, Chambéry. Pour occuper ces divers postes Fouché enrôla plusieurs ex-conventionnels régicides, Le Cointe-Puyraveau, Baudot, Choudieu, Pérard, Ricord, d'anciens commissaires généraux de police, l'avocat Jean-Baptiste Teste[2]. Aux lieutenants de police il trace pour tâche l'étude de l'opinion, attachée « aux principes et aux intérêts généraux », et de l'esprit public, qui « tient plus à des satisfactions ou à des mécontentements passagers, à des intérêts plus ou moins personnels », il leur recommande spécialement d'observer le clergé, « s'il a de l'influence, en quel degré, sur qui et comment il l'exerce »[3]. Fouché prétend même remplacer la police de la Restauration, soupçonneuse, vexatoire et agressive, par une police « libérale et positive », qui veillera « pour le bonheur du peuple, pour

1. *Inédits napoléoniens*, II, 351.

2. *Inédits napoléoniens*, II, 17 avril, 400; 17 mai, 454; 25 mai, 474. — Collection Duvergier, XIX, 506, 507, 511, Décrets des 17, 19 et 25 mai.

3. *Instruction pour les lieutenants de police*, publiée par Fabry, *Itinéraire de Buonaparte*, etc., Pièces justificatives, 52-54.

les travaux de l'industrie, pour le repos de tous ». C'était ce qu'il appelait une « police d'observation »[1].

Système qui s'accordait avec les ménagements de Fouché envers les royalistes. Pour obtenir, en cas de restauration, la reconnaissance des Bourbons et une part dans leur gouvernement, il importait de protéger les nobles et le clergé. Dans une longue lettre, le 23 avril, Fouché conseillait à Napoléon « un système exactement suivi de clémence et d'oubli », énumérait les inconvénients et les dangers d'une répression qui ferait perdre à l'Empereur l'opinion publique, « cette précieuse conquête », et recommandait simplement une discrète surveillance, très suffisante en une époque corrompue où « on fait consister la sagesse à s'accommoder au temps »[2]. D'un bout à l'autre des Cent-Jours Fouché s'employa pour les partisans des Bourbons. Très ingénieusement, par des fictions policières dont il avait le secret, il sut rejeter sur le préfet de police Réal « l'odieux des mesures » et s'attribuer à lui-même le mérite de faveurs et d'atténuations dues à la bienveillance de Réal[3]. Il calma les appréhensions de Duclaux, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, de Hamon, supérieur général des Lazaristes et des Sœurs de Charité. Il fit transférer Vitrolles de Vincennes à l'Abbaye, adoucit sa détention. Il favorisa l'évasion du fameux Maubreuil[4]. Plusieurs anciens gardes du corps, tels que le chevalier de Cussy, furent avisés par Fouché qu'ils pouvaient vivre librement à Paris, à condition d'éviter les lieux fréquentés par les bonapartistes, comme le café Montansier[5]. Bourmont, à propos de sa défection, a avoué avoir « cédé aux conseils de Fouché »[6]. Fouché s'intéressa encore

1. *Moniteur*, 4 avril, Circulaire de Fouché aux Préfets, 31 mars.
2. Baron Despatys, *Un Ami de Fouché*, Lettre de Fouché à Napoléon, 23 avril, 332, 335.
3. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 489.
4. Baron Despatys, *o. c.*, 337-338, 340-341, 363, 391.
5. *Souvenirs du chevalier de Cussy*, I, 57.
6. *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, etc., 1911, in-8, Fragment des *Souvenirs*, etc., du général Lahure, 101.

à la sécurité du premier président Séguier, du général Dessolle[1], du marquis de Clermont-Tonnerre[2].

Ministre de la Police, Fouché n'incline pas tellement vers les royalistes qu'il ne rende contre eux quelques services à l'Empereur. Le 7 mai il rédige un rapport énergique sur la protection de l'Empire. Le gouvernement de la Restauration a voulu ramener le peuple « à la barbarie des temps féodaux », il a ébranlé « le système des propriétés ». Le parti royaliste s'agite, il émigre, il s'organise, il multiplie « les correspondances » au dedans et au dehors. La police n'ignore pas ses trames et ses agissements. Respectueuse de la légalité, « elle n'a point prématurément attenté à la liberté individuelle de ceux qu'elle devait présumer en état de conspiration contre la liberté publique ». Mais l'heure est venue de préserver « l'ordre intérieur », sans imiter l'époque révolutionnaire, qui, pour avoir trop longtemps usé d'une « indulgence temporatrice », fut obligée à des mesures violentes, à « ces lois terribles qui frappèrent les émigrés, les insurgés et leurs familles »[3]. Ce rapport, où le souvenir de la Convention était artificieusement réveillé, servit de justification au décret du 9 mai. Aux termes de ce décret les Français qui avaient suivi « le comte de Lille » et les princes étaient sommés de rentrer en France « dans le délai d'un mois » : en cas de désobéissance, ils subiraient les rigueurs du décret du 6 avril 1809, c'est-à-dire que d'abord leurs biens seraient saisis, et que s'ils persistaient à vivre au loin les procureurs généraux informeraient contre eux « comme prévenus du crime d'avoir porté les armes contre la France ». De plus seraient passibles de l'article 77 du Code pénal, c'est-à-dire de la mort et de la confiscation, tous individus qui de France correspondraient avec l'ex-Roi, les princes ou leurs agents. Des peines d'emprisonnement et

1. Baron Despatys, *o. c.*, 353.

2. Camille Rousset, *Le Marquis de Clermont-Tonnerre*, Paris, 1885, in-8, p. 123.

3. Ce rapport a été publié par Fabry, *Itinéraire de Buonaparte*, etc., Pièces justificatives, 114-119.

d'amende étaient réservées à ceux qui arracheraient les drapeaux tricolores des clochers ou autres monuments publics, ou qui porteraient « un signe de ralliement autre que la cocarde nationale »[1]. Une circulaire de Cambacérès aux procureurs généraux, du 11 mai, complétait le décret du 9 mai. « Vous devez redoubler, disait Cambacérès, de vigilance et de zèle, et déployer même une juste sévérité pour confondre des machinations dont le but serait de compromettre l'existence même de l'Etat »[2]. A Gand on s'émut fort du décret du 9 mai. Chateaubriand écrivit sur ce sujet un rapport indigné : Napoléon, assurait-il, « fouille dans les archives révolutionnaires pour y découvrir quelques lois propres à seconder ses fureurs ». Et dans une ordonnance où il rappelait que la Charte avait « à jamais » aboli la confiscation des biens, le Roi faisait défense aux fonctionnaires d'exécuter le décret du 9 mai[3].

Rien n'est plus familier au duc d'Otrante que le langage du parti bonapartiste. Dirigé par un ancien juré du Tribunal révolutionnaire, Gémond[4], le journal de Fouché, *L'Indépendant*, mène en mai et en juin un combat opiniâtre contre les Bourbons. Il flétrit l'accord de Louis XVIII et des Alliés, qui, préoccupés d'annexions, ne lui permettront de régner « que sur de misérables débris ». Louis XVIII, « enchaîné aux volontés du cabinet de Saint-James », endetté envers lui, sera contraint d'abandonner à l'Angleterre la Bretagne, la Normandie, la Guyenne, Calais, Dunkerque[5]. Que Louis XVIII s'avance aux frontières, qu'il tente un second 20 mars, et l'on verra si « à son seul aspect » la nation lui rendra triomphalement le trône et si Napoléon

1. Collection Duvergier, XIX, 504. Sur le décret du 6 avril 1809, *ibid.*, XVI, 403-406.

2. Publiée également par Fabry, *o. c.*, Pièces justificatives, 122-124.

3. Romberg et Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, I, Rapport fait au Roi de France, etc., par le vicomte de Chateaubriand, Gand, 15 juin, 60 ; Ordonnance du Roi, 20 mai, 65.

4. Louis Madelin, *Fouché*, 3e édit., II, 354.

5. *L'Indépendant*, nos des 18 et 23 mai.

« s'empressera d'en descendre » pour le lui livrer[1]. Une prétendue lettre du Père Elysée, qui exerçait auprès du Roi les fonctions de premier chirurgien, raille spirituellement la Restauration, la fuite du Roi et son séjour à Gand, ville où manquent les bons cuisiniers et les crus de France, mais où l'on entend dire que le plus court chemin de Paris à Gand, c'est « la ligne droite » de Ferrand[2]. Les partisans des Bourbons « sont une minorité hors du peuple »; depuis vingt-cinq ans ils luttent en vain contre la liberté, et « la victoire ne leur restera jamais »[3]. *L'Indépendant* dépeint encore « le songe prophétique d'un fidèle royaliste », fabuleux retour de Louis XVIII, dont le récit est plein de sarcasmes contre les prêtres et les nobles, qui se réjouissent de toute leur âme, parmi les chants des Cosaques et au son des cloches, au milieu des bonapartistes miraculeusement endormis. « ... Voyez-vous, écrit-il, comme les émigrés qui courent en avant rentrent dans leurs biens, dont ils empêchent bien que les acquéreurs ne se réveillent; voyez-vous les prêtres qui parcourent déjà les rangs des armées et des gardes nationales pour livrer tout de suite aux flammes de l'enfer les dormeurs qui étaient trop éveillés... »[4].

Collaborateur de Napoléon, Fouché ne doutait point de la chute prochaine de l'Empire. A ce sujet Villemain a prêté au duc d'Otrante, en présence de Pasquier, un monologue de date incertaine, qui confirme assez exactement l'habituel langage du ministre : Fouché y jugeait que l'Empereur, « revenu plus fou qu'il n'était parti », ne durerait pas trois mois, que les 750.000 soldats alliés lui démontreraient « que le Dieu des armées est toujours pour les gros bataillons, quand ils ne sont pas trop follement menés », qu'enfin, sa trame étant « aux neuf dixièmes filée », l'avenir de la France, ou plutôt celui de Fouché,

1. *L'Indépendant*, n° du 26 mai.
2. *Ibid.*, n° du 27 mai.
3. *Ibid.*, n° du 29 mai.
4. *Ibid.*, n° du 2 juin.

exigeait une patiente méditation[1]. Plus authentiques sont les deux conversations entre Fouché et Pasquier que ce dernier relate dans ses *Mémoires*, l'une à la fin de mars, l'autre le 3 mai, et dans lesquelles on retrouve quelques-uns des traits retenus par la plume peu fidèle de Villemain. En mai comme en mars Fouché prophétisait la ruine de Napoléon, et, le 3 mai, il disait à Pasquier : « Il sera obligé de partir pour l'armée avant la fin du mois. Une fois parti, nous resterons maîtres du terrain. Je veux qu'il gagne une ou deux batailles, il perdra la troisième, et alors notre rôle à nous commencera. Croyez-moi, nous amènerons un bon dénouement »[2].

Conformément à de telles intentions, Fouché s'efforçait de dérober à l'Empereur l'appui du parti révolutionnaire. Il développa de son mieux le mouvement fédératif, il « eût voulu couvrir la France de fédérés armés », organiser une Fédération dans chaque département, mais les agents qu'il envoie en province parlent un langage républicain. Il n'est donc pas surprenant que si Napoléon évita de donner aux Fédérations une puissante vitalité, c'est, entre autres motifs, par crainte qu'elles ne devinssent « des instruments entre les mains du duc d'Otrante ». Contre Fouché, il transforma ces groupements de patriotes en centres de propagande bonapartiste[3]. Fouché travaillait à compenser ce résultat de l'action impériale en s'attachant quelques notables survivants de la Révolution. C'est ainsi qu'à la veille du Champ de Mai le duc d'Otrante recevait Barère, auteur d'une récente brochure où était vanté Fouché, « cet homme d'Etat qui a accompli pendant dix années les fonctions les plus délicates du pouvoir ministériel, et dirigé avec tant de sagesse cette partie de l'administration qui est la plus

1. Villemain, *o. c.*, II, 222-226.
2. Pasquier, *o. c.*, III, 195.
3. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent-Jours*, 35. — Savary, *o. c.*, VIII, 37, 44. — *Napoléon devant ses contemporains*, 355.

influente sur la liberté civile »[1]. Fouché lisait un mémoire où son ancien collègue de la Convention, après avoir maltraité l'Acte additionnel, souhaitait que la présence des collèges électoraux à Paris pût servir à « une grande rénovation nationale, quant au prince, quant à la paix et quant aux lois constitutionnelles ». Il s'associait à ces vues, encourageait Barère à tracer un plan de constitution, l'engageait sans rire à extraire de « chaque constitution ancienne ce que l'expérience avait démontré être bon et utile »[2]. A côté de Barère, la Chambre des Représentants, de même que les préfectures[3] et la police, contint plusieurs ex-conventionnels unis à Fouché par des liens de bienveillance, de reconnaissance mutuelles.

En attendant les premières nouvelles de la campagne Fouché s'appliquait à dompter le tempérament de l'Empereur, à décourager en Napoléon tout réveil, toute velléité d'autoritarisme. Son journal *L'Indépendant*, sous couleur d'opinions bonapartistes et de gouvernement constitutionnel, ne cessait d'enseigner aux divers libéraux qu'ils n'étaient plus les sujets de 1811 et que les temps de l'autocratie étaient révolus. Cette feuille louait l'Empereur d'avoir laissé à la presse « une entière liberté », prédisait avec satisfaction que « peu à peu toutes les grandes questions publiques seront discutées, développées, mises à la portée de tous les esprits, de tous les citoyens appelés à concourir à l'exercice de la souveraineté nationale », se flattait encore que le « gouvernement, fidèle à la ligne constitutionnelle, ne fournira aucun sujet de l'accuser de tendance au despotisme »[4]. Elle avertissait Napoléon que « les trônes perdent leur plus solide appui quand ils ne reposent plus

1. *Considérations sur la Chambre des Pairs ou sur la Chambre des Représentants héréditaires*. etc., par Bertrand Barère, député à la Chambre des Communes. Paris, 20 mai 1815. in-8. Bib. nat. Lb[42] 283, p. 23-24.

2. Barère, *Mémoires*, III, 216.

3. Cf. *Annales révolutionnaires*. juillet-septembre 1919 : Autobiographie. par Jean de Bry, préfet du Bas-Rhin pendant les Cent-Jours, 527.

4. *L'Indépendant*, n° du 21 mai.

sur l'estime et l'amour des peuples »[1]. Elle dissertait longuement sur la liberté politique, et constatait, entre autres aphorismes, que « le gouvernement d'un pays riche, étendu, populeux, ne saurait être dans la main d'un seul homme »[2]. Elle forgeait, en une allégorie captieuse, un discours de la France à l'Empereur. Couronnée de lauriers, un glaive à la main, la France résumait d'abord la carrière de Napoléon, regrettait qu'aux temps du Consulat, après la paix d'Amiens, il eût répudié le rôle « de gardien de la liberté publique, de défenseur de toutes les institutions généreuses ». L'Empire était venu, brillant, puis désastreux, la volonté impériale, sans frein, privée de conseils salutaires, s'était alors assouvie irrésistiblement. « Jetons un voile, s'écriait la France, sur les funestes suites de ce débordement de force et d'audace, suites qui doivent te paraître à toi-même le plus terrible des arguments contre une autorité sans bornes, surtout entre les mains d'un homme extraordinaire ». Après l'invasion et l'exil, l'Empereur, revenu dans sa patrie, ne pourra régner que s'il respecte les convictions populaires. « Ne t'y trompe pas, la liberté est toute ta force; la liberté seule te donne la nation pour appui ». La guerre va commencer, mais le pays s'est attaché à un chef que l'adversité a rendu « meilleur et plus sage », et il lui restera fidèle même dans les revers. « ... Derrière toi est un peuple qui a pu laisser tomber un maître absolu, mais qui soutiendra jusqu'au dernier soupir le défenseur de la liberté et le gardien de la constitution »[3]. Argumentation pleine de duplicité sous ses apparences de patriotisme loyal, car elle rejetait dans l'ombre les vrais partisans de l'Empereur, ce peuple nombreux dont elle usurpait le nom pour mieux saper, en l'honneur de l'Acte additionnel, les derniers restes de l'autorité impériale.

Telle était la conduite du duc d'Otrante, qui flattait tous les partis en les méprisant, et se définissait, avec une imper-

1. *L'Indépendant*, n° du 26 mai.
2. *Ibid.*, n° du 8 juin.
3. *Ibid.*, n° du 10 juin.

tinente sincérité, « le serviteur des événements »[1]. Malgré tout, Napoléon appréciait les talents de Fouché, il goûtait notamment l'ordonnance et le ton de ses rapports, il était, suivant Fleury de Chaboulon, « subjugué par je ne sais quel charme »[2]. Comme Napoléon lui-même le ministre de la Police savait plaire, caresser, enjôler. Tout en collaborant avec lui et Lucien aux négociations avec Metternich, Napoléon se disait trahi par Fouché, parlait de le chasser, de l'emprisonner, de supprimer le ministère de la Police et d'adjoindre la Police au ministère de l'Intérieur. Mais il gardait Fouché[3]. Rompre avec lui eût paru un acte tyrannique, à la fois inexplicable et maladroit. La disgrâce d'un homme si fort par l'opinion, par la presse, par ses agents, par ses amis, eût affaibli le gouvernement impérial[4]. C'eût été en effet un défi aux libéraux, défi sans résultats avantageux pour l'Empereur, parce qu'il n'eût été qu'un coup d'autorité isolé. De plus Fouché était bien utile dans les pourparlers engagés en Vendée. L'Empereur se contenta d'accabler Fouché de reproches et de menaces : pendu ou fusillé, tel était le sort qu'il méritait. Le duc d'Otrante ne s'effrayait pas, attendait assez placidement que la colère de Napoléon se fût éteinte. Il expliquait à La Valette que la méchante humeur de Napoléon contre lui avait pour origine la défaveur des circonstances[5]. L'Empereur, comme il l'a prétendu, eût-il châtié sans merci Fouché après des victoires ? Cela est fort douteux. Il disait à Sainte-Hélène : « Si j'eusse été victorieux, Fouché eût été fidèle : il est vrai qu'il se donnait de grands soins pour être prêt selon toutes les chances. Il me fallait vaincre ! »[6].

1. Barras, *o. c.*, IV, 303.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 17, 116, n.
3. Lucien Bonaparte, *o. c.*, 34. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 29. — Savary, *o. c.*, VIII, 36. — *Mémoires sur Carnot*, II, 462.
4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 29, 32.
5. La Valette, *o. c.*, II, 181. — *Mémoires sur Carnot*, II, 461.
6. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, III, 53.

III

Carnot fut encore moins utile à l'Empereur que Fouché. Il méprisait Fouché, ses rapports avec ce collègue furent « constamment pénibles »[1], mais lui-même, malgré ses intentions droites et généreuses, ne sut point contre-balancer par des conseils perspicaces ou des actes dignes de son passé l'astucieuse politique du duc d'Otrante. Agé alors de soixante-deux ans, Carnot avait vieilli, il n'était plus l'homme qui en 1793 proposait à ses collègues de la Convention d'inscrire dans une *Déclaration des droits du citoyen* que « le salut du peuple est la suprême loi ». En lui, plutôt, reparaissait le membre du Directoire qui, avant le Coup d'Etat du 18 Fructidor, pratiquait aveuglément une politique de réconciliation. Satisfait d'être ministre de l'Intérieur, il se renfermait consciencieusement dans ses fonctions, les accomplissait avec scrupule, mais son activité avait quelque chose de trop régulier, de trop calme, elle n'était point vivifiée par le souvenir des grands événements auxquels il avait coopéré sous la première République. Il croyait maintenant à la puissance, à l'excellence des idées libérales, il honorait La Fayette, il entretenait avec lui des rapports courtois. Egaré par un souci un peu sénile de légalité constitutionnelle, il réprouvait ce qu'il appelait le « long dictatoriat » de l'Empereur, et lui, l'ancien membre du Comité de Salut public, il avait assimilé, de bonne foi sans doute, la pensée de la bourgeoisie et de ses amis ou correspondants personnels à celle de la France tout entière. Dans cette illusion, il croyait nécessaire que Napoléon suivît « les indications de l'opinion publique » et des journaux, il voyait là une manière de gouverner « populairement », il oubliait que la majorité des Français n'écrivait point et ne lisait guère, ou du moins que le bonapartisme

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 463.

du peuple n'avait rien de commun avec celui de Benjamin Constant[1]. Paterne, épris de philanthropie et de modération, il donnait force audiences, distribuait des secours et des décorations[2], dotait des Facultés, des collèges, des bibliothèques, encourageait l'agriculture, l'industrie, les beaux-arts, faisait ouvrir à Paris « une école d'essai d'éducation primaire », travaillait assidûment à lui fixer un programme. Autant de soins qui lui masquaient la véritable situation de la France et de l'Europe et qui, en tout cas, « n'étaient pas de saison »[3].

A ses subordonnés directs, les préfets, Carnot, assez naïvement, avait tracé la tâche de « faire chérir l'Empereur ». Les préfets ne purent même pas prévenir des mouvements insurrectionnels, enrayer l'insoumission des militaires rappelés, mobiliser partout les gardes nationales. Trop souvent l'administration resta désarmée, condamnée à l'indécision, à la timidité, et, dans les régions les moins bonapartistes, à des compromissions singulières.

Pour ramener le clergé, des préfets se firent théologiens, discutèrent sur un ton d'aimable controverse. Le 15 avril le préfet de la Vendée, Boullé, écrivait à l'évêque de La Rochelle, Paillou : « Je crois, pour ôter tout prétexte de cause d'ignorance, devoir vous rappeler aux principes de l'apôtre Saint Paul, touchant la soumission due aux puissances supérieures établies, consignées au commencement du chapitre XIII de son *Epître aux Romains*, à qui il a recommandé, au début du second chapitre de son *Epître à Timothée*, de faire des prières pour les rois et pour tous

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 411, 425, 442-443, 455-456, 468-469, 476, 482, 484-485.

2. C'est ainsi que Carnot fit accorder la croix de la Légion d'Honneur à l'ex-conventionnel Isnard et à Dumolard, commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire, puis député de l'Yonne. Cf. sur Isnard *Revue historique*, t. 89, novembre-décembre 1905 : Les Révolutionnaires après la Révolution. Carnot, par Eugène Welvert, 327, et sur Dumolard *Inédits napoléoniens*, II, 478.

3. Thibaudeau, *Mémoires*, 462-463. — Sur « l'éducation primaire » pendant les Cent-Jours cf. Collection Duvergier, XIX, Décret du 27 avril, 496.

ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille »[1]. Plus tard, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Méchin, adresse au clergé de son département une véritable homélie. Ne se souciant point qu'avant le Consulat le culte catholique était célébré dans toutes les provinces de France, et que le Concordat avait trouvé des détracteurs et des adversaires non seulement parmi l'Eglise constitutionnelle, mais dans l'ancien clergé orthodoxe, l'avisé préfet transformait Napoléon en un monarque providentiel, qui avait rendu à l'Eglise l'existence et aux Français la foi. Avant Napoléon, disait-il, « les temples étaient fermés, les autels souillés, abattus; le sacerdoce était anéanti ; le culte des chrétiens semblait pour jamais aboli », et tandis que les prêtres étaient dans l'exil et que l'épiscopat, les séminaires, l'enseignement religieux, avaient disparu, « l'impie riait en son cœur des promesses divines, et disait que l'Enfer allait prévaloir contre l'Eglise ». Mais Napoléon paraît, et aussitôt « les temples se rouvrent et retentissent de cantiques saints; les ministres des cultes sont rappelés de toutes les parties du monde ; le pasteur est rendu à ses ouailles, et la croix du Christ est exaltée de nouveau, en signe de salut et de réconciliation ». Méchin terminait en faisant appel à la reconnaissance du clergé pour son « auguste bienfaiteur », et en l'engageant à répandre, d'accord avec l'administration et avec l'évêque, « les vrais principes »[2].

Au point de vue militaire, plusieurs préfets de l'Ouest, par inquiétude ou par défaut de moyens, n'osaient appliquer les décrets impériaux. Fort anxieux, attentif à ne point attiser la propagande royaliste, le préfet des Deux-Sèvres, Busche, renonce à organiser la garde nationale, s'abstient de sévir contre ceux des militaires rappelés qui restaient chez eux, se bornait sur ce point « à des lettres particulières ». En Vendée Boullé partageait les appréhensions de

1. Emile Gabory, *Napoléon et la Vendée*, Paris, 1915, in-8, Lettre de Boullé, 15 avril, 439.

2. *A Messieurs les curés et desservants*, par Méchin, préfet d'Ille-et-Vilaine, Rennes, 14 mai 1815, in-8, Bib. nat. Lb[46] 582, p. 1-3.

son collègue : lui aussi jugeait « impossible » de convoquer la garde nationale, et ne doutait pas que des bataillons de nouvelle levée, au lieu de consentir à un service lointain, « tourneraient leurs armes contre l'autorité même qui les aurait rétablis »[1]. Le préfet de la Loire-Inférieure, Bonnaire, agit peu. Pas de levées dans l'Ouest, « des mesures de police » pour refréner les agitateurs, enfin des troupes : tels sont ses vœux. Il signale plaintivement son impuissance : la gendarmerie est trop peu nombreuse, les troupes quittent le pays, la garde nationale ne saurait procurer aucun secours positif, et, s'il est possible de l'organiser dans les villes, une distribution d'armes aux paysans serait fort imprudente[2]. Lors de l'examen des militaires rappelés, le conseil multiplie les « exceptions », et Bonnaire s'applaudit de cette « sage politique », car les « rebelles » n'escompteront plus le concours des anciens militaires. Au demeurant les royalistes ont fait croire aux militaires rappelés qu'aucun cas d'exemption ne serait valable, et les uns ne se présentent pas, les autres ont presque tous « des motifs de réforme ». Si bien qu'à la fin de l'opération, le 1er mai, 47 hommes seulement ont été reconnus « disponibles » sur 637. Or 1.200 ont été convoqués : le préfet renonce à la poursuite des récalcitrants, alléguant que « dans ce moment il serait dangereux d'employer les moyens de rigueur »[3]. Davout lui-même, par des lettres du 28 avril, autorisait les préfets de la Mayenne et de Maine-et-Loire à « retenir provisoirement dans le département ceux qui ne préféreront point rejoindre les corps de la ligne », en tâchant de les incorporer par bataillons dans des corps francs[4].

1. Arch. nat., F1a 555, Miot de Mélito, commissaire extraordinaire dans la 12e division militaire, à Carnot, La Rochelle, 20 avril. — Miot de Mélito, *Mémoires*, III, 386.

2. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 26 avril, préfet de la Loire-Inférieure, 21 avril. — Arch. nat., F7 3147, 19 et 26 avril, préfet de la Loire-Inférieure ; 28 avril, maire de Nantes.

3. Arch. nat., F7 3147, Préfet de la Loire-Inférieure, 26 avril et 1er mai. — Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 2 et 7 mai, Nantes, 17 avril et 1er mai.

4. *Inédits napoléoniens*, II, 417.

Il y a des préfets douteux, notamment parmi ceux qui ont été laissés dans leurs postes. Au préfet de l'Yonne, Gamot, on reproche anonymement ses relations avec les royalistes et les prêtres, ses ménagements envers eux, on sollicite son départ, fût-ce au prix d' « une place aussi ou même plus lucrative dans quelque administration »[1]. Il ne fut maintenu que par considération pour le maréchal Ney, son beau-frère, non sans être jugé incapable de « faire le bien »[2]. Boissy d'Anglas, commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire, se plaignit longuement du préfet de la Gironde, Fauchet : il manifestait trop de condescendance envers plusieurs dangereux ennemis de l'Empereur, il était « nécessairement faible devant eux », il n'avait pas mis dans ses relations avec le commissaire extraordinaire « assez de zèle, assez d'activité, assez de confiance, assez d'abandon », il lui avait proposé comme sous-préfets à Lesparre et à Bordeaux deux candidats indignes[3]. Le savant Fourier, transféré le 12 mars de la préfecture de l'Isère à celle du Rhône, ne put s'entendre avec Maret, le frère du duc de Bassano, commissaire extraordinaire dans la 19e division militaire. Maret ayant voulu obtenir de lui une « épuration » dans les bureaux de la préfecture, Fourier observa avec humeur que c'était au commissaire extraordinaire lui-même à se charger des « mesures extraordinaires », et il refusa d'entreprendre « une administration révolutionnaire » contraire aux intérêts de l'Empereur. Maret insista en vain, en écrivit à Paris, et Fourier, révoqué télégraphiquement, revint à Paris, « dégoûté de l'administration et libre d'attendre les événements »[4].

Des départements restèrent sans préfet pendant un mois, deux mois, et même jusqu'à la fin des Cent-Jours. A Tours

1. Arch. nat., F7 9712, Pièce anonyme sur Gamot, Auxerre, 18 juin.
2. Thibaudeau, *Mémoires*, 478-479.
3. Arch. nat., F1a 555, Boissy d'Anglas à Carnot, Pau, 21 mai.
4. Champollion-Figeac, *o. c.*, 253-254. — *Annuaire historique du département de l'Yonne*, 1871-1872 : Joseph Fourier, sa vie, ses travaux, par Emile Duché, 215-216.

le commissaire extraordinaire dans la 22e division militaire, Chasset, se livre à une description fort piquante de l'administration de l'Indre-et-Loire : le 24 avril le préfet Miramon, nommé le 6 avril, est absent, et on le dit « malade à Paris » ; le sous-préfet de l'arrondissement de Tours, absent aussi, serait « aux eaux pour cause de maladie » ; le secrétaire général souffre d'un furoncle à l'aisselle droite, « dont il a eu un peu de fièvre », et qui lui interdit tout travail avant cinq ou six jours ; le conseiller de préfecture qui remplace le préfet est « un homme de bien », mais très insuffisant. Fort embarrassé, « paralysé », Chasset demande à Carnot un préfet, Miramon ou un autre. Enfin Miramon arrive, et, comme le note Chasset le 13 mai, « malgré son état de maladie l'administration commence à marcher »[1]. Dépourvu de préfet jusqu'au début de mai, le Lot-et-Garonne « marche mal » : le préfet de ce département, Rouen des Malets, quoique nommé le 6 avril, s'attarde à Paris, et l'Empereur, le 5 mai, est contraint d'ordonner son départ immédiat sous peine de destitution[2]. En Côte-d'Or, Maurice Duval, le 6 avril, laisse la place à Savoye-Rollin, puis, le 20 avril, à Maillard, puis, le 27 avril, à Legras de Bercagny : en réalité le vrai préfet de la Côte-d'Or fut le conseiller de préfecture Royer[3]. Pour l'Hérault comme pour le Tarn-et-Garonne il y eut successivement cinq nominations préfectorales[4]. Dans le Gers, où sept préfets se sont succédé depuis dix-huit mois, Abrial n'a point encore pu, à la date du 17 mai, « faire sortir l'administration de la langueur qu'entraîne toujours la suite des administrations provisoires, des intérims prolongés ou multipliés »[5]. L'Aude, vers le 15 mai, est en pleine « désorganisation administrative » et attend encore son préfet, suppléé par un conseiller de

1. Arch. nat., F1a 556[2], Chasset à Carnot, Tours, 25 avril, 13 mai.
2. *Inédits napoléoniens*, II, 436, Napoléon à Carnot, Paris, 5 mai.
3. *Ibid.*, II, 379, 382, 414.
4. *Ibid.*, II, 380, 383.
5. Arch. nat., F1a 555, Pontécoulant, commissaire extraordinaire dans la 10e division militaire, à Carnot, Perpignan, 17 mai.

préfecture, qui, il est vrai, « a tenu les rênes de l'administration d'une main très ferme et très assurée »[1].

Certains préfets étaient dénués d'aptitudes, sans connaissances locales. Au Mans le préfet, Lagarde, inspire un jugement assez ironique au général Brayer : très dévoué à Napoléon, « plein de connaissances littéraires », mais impotent au point de ne pouvoir se tenir debout, il conviendrait mieux à un département tranquille qu'à la Sarthe, « pays difficile à gouverner et qu'il faut parcourir à l'occasion »[2]. Napoléon, le 29 mai, s'emporta contre Lagarde, blâma son incurie, regretta qu'il n'eût point su organiser un seul bataillon de gardes nationales, et vit dans sa conduite « celle d'un administrateur bien faible ou d'un sot »[3]. De même, le 8 juin, Napoléon accusait l'inertie et la pusillanimité du préfet de la Mayenne, Villiers du Terrage, disant qu'il n'avait pris aucune mesure « pour se mettre en défense » contre la chouannerie, et qu'il avait failli « tout abandonner, si on ne l'avait retenu »[4]. En Saône-et-Loire, du Colombier, jugé trop mou et peu apte à l'administration d'un département auquel il est « étranger », a pour successeur, le 27 avril, Faypoult[5]. Rœderer, commissaire extraordinaire dans la 8e division militaire, s'aperçoit au début de mai que le préfet du Var, Defermon, ne connaît guère son département. « Il n'a jamais vu ce pays-ci, écrit Rœderer, et en savait moins que je n'en avais appris à Marseille »[6].

Ce serait néanmoins une vue fausse de croire à l'insuffisance de la majorité des préfets pendant les Cent-Jours. Beaucoup d'entre eux, de longue date, avaient l'expérience des affaires, et dans l'ensemble l'administration préfectorale

1. Arch. nat., F1a 555, Pontécoulant à Carnot, Perpignan, 17 mai. — Arch. nat., AFIV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai.

2. Arch. Guerre, Rapport de Brayer à Davout, s. l. n. d. (Angers, fin mai).

3. Lecestre, *o. c.*, II, Napoléon à Fouché, Paris, 29 mai, 352.

4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 22034, Napoléon à Carnot, Paris, 8 juin.

5. Thibaudeau, *Mémoires*, 478-479.

6. Arch. nat., F1a 554, Rœderer à Carnot, Toulon, 5 mai.

se montra vigilante et laborieuse. La correspondance des commissaires extraordinaires abonde en éloges à son endroit. En Moselle Ladoucette, avec quelques défauts, est « plein de dévouement, de courage et de zèle, et même d'ardeur »[1]. En Bretagne, Méchin, préfet d'Ille-et-Vilaine, Jullien, préfet du Morbihan, Chazal, préfet du Finistère, et Devismes, préfet des Côtes-du-Nord, se distinguent par « du dévouement, de l'énergie, de la sagesse, des talents »[2]. Il y a « peu de meilleurs préfets » que Treilhard, préfet de Haute-Garonne[3]. A Tarbes, Eusèbe Dupont « est fort jeune, mais il n'est jeune que d'âge, il s'annonce comme un très bon administrateur »[4]. A Foix, Bessières est « un ancien préfet, très bon administrateur et très actif »[5]. A Moulins Rambuteau apparaît comme « un homme actif, intelligent et ferme »[6]. Dans la France septentrionale Napoléon veut des préfets « qui connaissent parfaitement le Nord et qui ne puissent être trompés » : pour la Somme il fait choix de l'ex-conventionnel Quinette, puis de l'ex-conventionnel Cavaignac, et pour le Pas-de-Calais de l'ex-conventionnel André Dumont[7]. La bonne volonté et la compétence ne manquèrent donc point parmi les préfets des Cent-Jours. Ils furent privés de cette impulsion ferme, de ces instructions sévères qui leur eussent permis d'unifier progressivement la France au nom de l'Empereur et en vue de la guerre. Mais cette politique n'était pas celle de Carnot et de Fouché. Un préfet, protégé de Fouché, lui ayant demandé des instructions, le ministre de la Police répondait : « Des instructions, je n'en ai pas moi-même, et je n'en donne pas.

1. Arch. nat., F^{1a} 554, Rapport de Degerando, commissaire extraordinaire dans la 3^{e} division militaire, à Carnot, Paris, 9 mai.

2. Arch. nat., F^{1a} 555, Rapport de Caffarelli, commissaire extraordinaire dans la 13^{e} division militaire, Paris, 11 mai.

3. Arch. nat., F^{1a} 555, Pontécoulant à Carnot, Perpignan, 17 mai.

4. Arch. nat., AF IV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai.

5. Arch. nat., F^{1a} 555, Pontécoulant à Carnot, Perpignan, 17 mai.

6. Arch. nat., F^{1a} 556^{2}, Rapport de Marchant, commissaire extraordinaire dans la 20^{e} division militaire, Moulins, 22 avril.

7. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, 21889, Napoléon à Carnot, Paris, 10 mai.

Vous avez des moyens, tirez-vous en comme vous pourrez... » Le mieux, ajoutait-il, c'était de « gagner du temps », en attendant les premiers événements de la campagne[1].

Au-dessus des préfets, comme en 1813 et en 1814, Napoléon institua des commissaires extraordinaires, un ou deux dans chaque division militaire. Ces personnages, en général conseillers d'Etat ou anciens sénateurs, étaient spécialement chargés, d'après le décret du 20 avril, de renouveler sous-préfets, maires et adjoints, membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, c'est-à-dire d'enlever aux royalistes les fonctions administratives pour les confier à des bonapartistes[2]. On les voit aussi occupés à accélérer la formation des gardes nationales et à en désigner les officiers. La plupart ne réussirent guère dans le renouvellement des autorités, tâche compliquée qui était incompatible avec la rapidité de leurs voyages. Ils s'ingénièrent à la simplifier, ou même n'y participèrent qu'incomplètement.

Dans la 7e division militaire, Bourdon de Vatry travailla successivement avec les quatre préfets de l'Isère, du Mont-Blanc, des Hautes-Alpes et de la Drôme, examina assez brièvement leurs propositions, laissa des « notes » au préfet de l'Isère pour achever la réorganisation de son département, et ne cacha pas à Carnot les lacunes de ses opérations : faute de temps, faute de notions sur les administrateurs des petites communes, il s'est borné pour elles à « demander si par hasard quelques hommes s'étaient fait remarquer en bien ou en mal », et a maintenu en fait presque tout le monde[3]. Marchant, envoyé dans la 20e division militaire, est gêné par les communications « très difficiles, très lentes » du Sud-Ouest, il s'effare un peu devant le temps énorme qu'exigera la transformation de tous les conseils municipaux, et il cherche à se tirer d'affaire en

1. Barras, *o. c.*, IV, 302, 304.

2. Collection Duvergier, XIX, 480. — *Inédits napoléoniens*, II, 405-406, Liste des commissaires extraordinaires, Paris, 21 avril.

3. Arch. nat., F1a 554, Bourdon de Vatry à Carnot, Chambéry, 21 avril ; Valence, 6 mai.

usant des préfets et sous-préfets : pour remanier les autorités du Lot-et-Garonne, il prend à Agen, en l'absence d'un préfet, l'avis du secrétaire général, du capitaine de gendarmerie, de l'ex-conventionnel Boussion et de « plusieurs autres personnes »[1]. Colchen, qui parcourut au sud de la Loire la 21e division militaire, eut recours, dans les chefs-lieux des six départements de la division, aux préfets, aux chefs des diverses autorités civiles et militaires, à des conseillers généraux et enfin à des gens « désignés comme dignes de confiance sous le rapport de leurs lumières et de leur attachement au gouvernement ». Sa besogne ne fut qu'insuffisamment remplie, car il confesse lui-même avoir épargné beaucoup de fonctionnaires royalistes, par pénurie de remplaçants instruits[2].

Dans la 9e division militaire, on voit d'Alphonse consulter principalement les préfets et sous-préfets[3]. Ainsi à Nîmes, à la fin d'avril, devant d'Alphonse et le préfet du Gard, les sous-préfets du Gard « sont invités à faire leurs propositions » pour remplacer les maires et les adjoints[4]. Assailli de dénonciations contre les fonctionnaires, d'Alphonse y démêla surtout « l'esprit de parti, les animosités et les haines individuelles », il constata aussi que certains d'entre eux avaient été entraînés « par les instigations du duc d'Angoulême »[5]. Ses actes déplurent aux bonapartistes, et dès le 2 mai Napoléon, informé des plaintes que soulevait d'Alphonse dans le Gard, désigna pour lui succéder le général Gilly, « homme sage et connaissant le département »[6]. Gilly était à Paris. Il en partit le 4 mai, chargé en réalité des fonctions de commissaire extraordinaire dans

1. Arch. nat., F1a 556[2], Marchant à Carnot, Périgueux, 28 avril; Agen, 4 mai.
2. Arch. nat., F1a 556[2], Colchen à Carnot, Limoges, 1er mai; Bourges, 16 et 31 mai.
3. Arch. nat., F1a 555, D'Alphonse à Carnot, Privas, 16 avril.
4. A. Arman, *Dissensions et persécutions dans l'arrondissement du Vigan*, etc., 27-28.
5. Arch. nat., F1a 555, D'Alphonse à Carnot, Nîmes, 28 avril.
6. Arch. nat., F1a 555, Napoléon à Carnot, Paris, 2 mai.

toute la 9e division militaire. En mai et juin il visita successivement le Gard, l'Hérault, le Tarn, l'Aveyron, la Lozère. Le 12 mai, à Nîmes, il se flatte d'avoir relevé l'esprit « fort abattu » des bonapartistes, il prémédite de « faire le bien en évitant les actes de rigueur ». Il n'en fut pas moins contraint en Lozère de conserver dans leurs postes, par impossibilité de les « remplacer convenablement », un certain nombre de fonctionnaires fort douteux [1].

Les départements de l'Est, où les populations étaient très attachées à l'Empereur, ne subirent que peu de changements. Bedoch, Degerando, Rampon, commissaires extraordinaires dans les 2e, 3e et 4e divisions militaires, furent satisfaits de leurs choix. La principale mesure de Degerando consista à diminuer dans le Conseil général de la Moselle, de manière à leur enlever la majorité, le nombre des nobles : six nobles seulement, « tous sûrs », y furent maintenus, parmi lesquels un acquéreur de biens nationaux [2].

Durant leurs pérégrinations les commissaires extraordinaires ne furent pas sans remarquer l'ardeur de la propagande royaliste contre Napoléon. Çà et là ils placèrent en surveillance quelques agitateurs, prêtres ou laïques. Ces mesures gardèrent un caractère restreint. La correspondance des commissaires extraordinaires avec Carnot témoigne qu'à l'exemple du ministre de l'Intérieur ils ne voulurent point adopter une politique répressive, celle qu'avaient pratiquée les conventionnels en mission. Dumolard, commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire, connaissait les agissements de la noblesse de Franche-Comté, mais, préoccupé d'éviter « l'apparence d'une réaction révolutionnaire », il ne croyait pas qu'on dût prendre, ainsi que cela lui avait été proposé, « une mesure frappant sur la ci-devant noblesse *comme noblesse* et l'appeler au chef-lieu

1. Arch. nat., F1a 555, Gilly à Carnot, Nîmes, 12 mai ; Montpellier, 6 juin.

2. Arch. nat., F1a 554, Degerando à Carnot, Metz, 25 et 26 avril ; Rapport de Degerando à Carnot, Paris, 9 mai.

de chaque département... »[1]. D'après lui, il convenait, pour bien servir l'Empereur, de laisser « à l'administration ordinaire son cours et son influence naturelle », et de ne point « recourir à l'intervention d'un *proconsul* »[2]. Dans le Centre l'attention de Colchen est particulièrement retenue par les manœuvres antibonapartistes du clergé. Il se demande avec scrupule comment contenir l'animosité des ecclésiastiques contre Napoléon. Incarcérés, ils prendraient figure de « martyrs », privés de leurs traitements, ils se mettraient inévitablement « à la solde des riches », suspendus de leurs fonctions, ils continueraient en secret à les exercer, et chacun d'eux deviendrait ainsi « un chef de secte ». Colchen se persuade sérieusement qu'il vaut mieux ne point « s'occuper d'eux » : peut-être alors, surpris de tant d'indifférence, se rallieront-ils au gouvernement impérial. Tout au plus suggère-t-il de « favoriser la propagation du protestantisme » pour battre en brèche le catholicisme, cette religion « sur son déclin », considérée généralement comme « antisociale », et dont les ministres, « voués au célibat, soumis à un prince étranger, et placés ainsi hors de la société, ont trouvé dans la confession auriculaire le secret et les moyens d'une puissance irrésistible »[3]. De son côté Bourdon de Vatry regardait les ecclésiastiques des Alpes comme « les vrais agents du royalisme, les artisans de la discorde, les ennemis les plus acharnés de l'Empereur et de la patrie », sans même examiner quels remèdes atténueraient leur audace[4].

Sous l'influence des alarmantes nouvelles de Vendée, et pour mieux lutter contre le parti royaliste, Napoléon, vers la fin de mai, adopta quelques exceptionnelles mesures de vigilance. Dans le Nord, l'Ouest, le Sud-Ouest et le Midi il créa des commissions de haute police, correspondant chacune à une division militaire, et formées du général

1. Arch. nat., F1a 554, Dumolard à Carnot, Besançon, 14 avril.
2. Arch. nat., F1a 554, Dumolard à Carnot, Bourg, 24 avril ; Besançon, 12 mai.
3. Arch. nat., F1a 556², Colchen à Carnot, Bourges, 31 mai.
4. Arch. nat., F1a 554, Bourdon de Vatry à Carnot, Valence, 6 mai.

commandant la division, du procureur-général et du préfet du chef-lieu. Au-dessous de ces commissions étaient institués des comités départementaux de trois membres. Les commissions de haute police pouvaient suspendre maires, sous-préfets, agents des diverses administrations. Quant aux comités, ils étaient chargés, sous la direction et la surveillance des commissions, d'arrêter ou d'éloigner les ennemis les plus avérés du gouvernement impérial[1]. Ces résolutions tardives, à peine en application à la veille de Waterloo, démontraient que Napoléon et ses ministres reconnaissaient en France « un ordre de choses dangereux », que les préfets et les commissaires extraordinaires n'avaient pu amender.

IV

Vers la fin d'avril il y avait en France, suivant leur origine, plusieurs catégories de maires. Sur sa route du golfe Jouan à Paris Napoléon en avait nommé plusieurs, tels que ceux de Dijon, d'Autun, d'Avallon, de Chambéry. Le 20 avril il donnait encore lui-même à l'ex-conventionnel Guyomar la mairie de Guingamp[2]. En outre les commissaires extraordinaires avaient pourvu à un certain nombre de mairies. Ainsi Thibaudeau, commissaire extraordinaire dans la 18e division militaire, avait nommé maire de Mâcon l'ex-député aux Cinq-Cents Bigonnet, et maire d'Auxerre le fils d'un conventionnel montagnard, l'épicier en gros Maure, personnage instruit, aisé et estimé, qui avait accepté à condition de ne point fréquenter dans les salons du préfet ni « d'aller à l'église »[3]. A Lyon le commissaire extraordinaire dans la 19e division militaire, Rœderer, avait « négocié » avec le maire royaliste en vue de son rempla-

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21945. Notes dictées en Conseil des ministres, Paris, 21 mai.
2. *Inédits napoléoniens*, II, 348-349, 403.
3. Thibaudeau, *Mémoires*, 478-480.

cement, et la mairie avait été confiée à un ancien officier, Jars[1]. Mais la plupart des maires nommés avant les Cent-Jours étaient restés en fonctions. Parmi ceux-là certains étaient dévoués à Napoléon : en Moselle bon nombre ont servi dans l'armée, ils n'hésitent pas à s'engager personnellement envers les fournisseurs « pour le prix des approvisionnements livrés au nom des communes »[2], dans l'arrondissement de Compiègne la majorité est formée par des acquéreurs de biens nationaux, dont le zèle bonapartiste est fort sûr[3]. Les autres, notamment en Bretagne, en Normandie, dans le Maine, en Picardie, en Flandre, en Gascogne, étaient en général des nobles très royalistes ou peu enclins à s'acquitter irréprochablement de leurs attributions[4]. Irrités de leur opposition au recrutement et de leur inertie, le général Sébastiani, qui organisait les gardes nationales dans la 16e division militaire, le général Le Marois, commandant les 14e et 15e divisions militaires, demandaient qu'ils fussent remplacés et souhaitaient pour leur succéder des officiers en retraite ou des acquéreurs de biens nationaux[5].

Au reste quantité de maires royalistes, dans l'Ouest, se soustrayaient à leurs fonctions. Durant le mois d'avril les maires ruraux de la Loire-Inférieure se mettent à démis-

1. Arch. nat., F1a 556[2], Rœderer à Carnot, Lyon, 13 et 19 avril. — *Revue d'Histoire de Lyon*, 1908, VII, Les Cent-Jours à Lyon, par P. Gonnet, 65.

2. Arch. nat., F1a 554, Degerando à Carnot, Rapport du 9 mai.

3. Arch. nat., F1a 553, Extrait de la correspondance de Sussy, commissaire extraordinaire dans la 1re division militaire.

4. Arch. nat., F1a 555, Extrait de lettres adressées à Davout par le général Caffarelli, Rennes, 26 mars ; Caffarelli à Carnot, Rennes, 26 avril. — Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 17, 25 avril et 5 mai, préfet de la Sarthe, Le Mans, 10, 22 et 30 avril ; Bulletins généraux des 12, 18 avril et 6 mai, Saint-Lô, 7 avril, Caen, 15 avril, lieutenant de police au Havre, Rouen, 3 mai. — Arch. nat., F1a 556[1], Sébastiani à Carnot, Amiens, 13 avril. — Arch. nat., F1a 555, Boissy d'Anglas à Carnot, Bordeaux, 13 avril.

5. Arch. nat., F1c I 26, Le Marois à Davout, Rouen, 11 et 17 avril. — Arch. nat., F1a 556[1], Sébastiani à Carnot, Amiens, 13 avril.

sionner « à l'envi »[1]. En mai, à cause des démissions des maires, l'administration de l'arrondissement de Château-Gontier est devenue « entièrement nulle »[2]. Lors de l'appel des anciens militaires, des maires de la Sarthe, peu soucieux de participer à cette opération, voudraient bien abandonner leur poste. Le préfet, faute de mieux, n'autorise pas les démissions : les maires répliquent en se dispensant de leurs devoirs, et ils « intriguent » pour être remplacés par des hommes à eux, « fermiers ou autres »[3].

L'Empereur se décida à changer les maires des moyennes et petites communes. Le 30 avril fut remise aux assemblées primaires l'élection des maires et adjoints dans les communes où les municipalités étaient à la nomination des préfets, c'est-à-dire ayant une population inférieure à 5.000 âmes[4]. Les adversaires de Napoléon s'emparèrent avec joie de ce décret. Dans le Lot-et-Garonne le général Lucotte, le 8 mai, prévoit que les mairies, qui auraient été attribuées par un commissaire impérial « à des patriotes connus et désignés », seront à nouveau occupées par des nobles et des gens riches[5]. Les espérances des royalistes de l'Hérault se ranimèrent brusquement, leurs « efforts liberticides » furent violemment stimulés : dans plusieurs communes les royalistes « chantent d'avance leur victoire », et molestent les partisans de l'Empereur. Aussi le doyen du conseil de préfecture, suppléant du préfet, juge le 10 mai que l'application du décret du 30 avril, « tout sage et tout libéral qu'il puisse être », est absolument inopportune dans l'Hérault[6]. De même Rœderer, le 26 mai, prévient Carnot qu'il n'entend point que les nominations par lui effectuées dans les Bouches-du-Rhône soient « remises en élections »[7].

1. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Loire-Inférieure, 22 avril.
2. Arch. nat., F⁷ 9679, Préfet de la Mayenne à Carnot, Laval, 10 mai.
3. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 25 avril et 5 mai, préfet de la Sarthe, Le Mans, 22 et 30 avril.
4. Collection Duvergier, XIX, Décret du 30 avril, 498.
5. Arch. nat. F¹c I 26, Lettre de Lucotte, 8 mai.
6. Arch. nat., F¹ᵃ 555, Doyen du conseil de préfecture à d'Alphonse, Montpellier, 10 mai.
7. Arch. nat., F¹ᵃ 554, Rœderer à Carnot, Lyon, 24 mai.

En Côte-d'Or, on s'agite « pour porter les anciens seigneurs aux fonctions de maires »[1]. En Haute-Loire les nobles, aidés par les prêtres, intriguent pour occuper les mairies. Dans plusieurs communes ils y réussissent en persuadant aux paysans que leur élection sera « un moyen de soustraire leurs enfants à la conscription ou au service de la garde nationale active ». Leur succès est à peu près complet, plusieurs maires destitués par le préfet sont même nommés[2]. Dans la Loire, les nobles, les grands propriétaires et leurs fermiers, les prêtres, mènent la lutte contre les petits propriétaires, non sans promettre aussi des exemptions pour le service militaire[3]. Les maires ruraux de la Sarthe sont désignés « par les chouans eux-mêmes », et un tel choix laisse le préfet « sans moyens d'action »[4]. Dans les Hautes-Alpes, des jeunes gens se firent élire pour échapper au service de la garde nationale, et les municipalités ne furent composées que d'administrateurs sans expérience et peu sûrs[5]. A Privas « une coterie royaliste » accapara le scrutin et élut l'ex-maire destitué, « avant que ceux qui se seraient opposés à ce choix fussent arrivés »[6]. A Hasparren, à Saint-Jean-de-Luz, à Ciboure, les paysans basques ont nommé des maires « qui tendront les bras aux Espagnols et aux Anglais aussitôt qu'ils se présenteront »[7].

Çà et là, lors des dernières semaines des Cent-Jours, les

1. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 27 mai, préfet de la Côte-d'Or, 23 mai.

2. Arch. nat., F¹ᵃ 556², Lesseps, commissaire extraordinaire dans la 19ᵉ division militaire, à Carnot, Le Puy, 24 mai. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 8 juin, préfet de la Haute-Loire, 27 mai. — Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Haute-Loire, 27 mai.

3. *Revue d'Histoire de Lyon*, VII : Mœurs administratives du premier Empire : la conscription dans la Loire, par Ph. Gonnard, 108.

4. Arch. nat., F⁷ 9697, Préfet de la Sarthe, Le Mans, 24 mai.

5. Arch. nat., F¹ᵃ 554, Préfet des Hautes-Alpes à Rœderer, Gap, 22 mai.

6. Arch. nat., F¹ᵃ 555, Rapport du lieutenant de police chargé du 5ᵉ arrondissement de l'Empire à Gilly sur le département de l'Ardèche.

7. Arch. nat., F¹ᵃ 555, Préfet des Basses-Pyrénées à Boissy d'Anglas, Pau, 19 mai ; Boissy d'Anglas à Carnot, Pau, 19 mai.

commissions et comités de haute police tentèrent à leur tour d'écarter des mairies les partisans des Bourbons. Il en fut ainsi pour seize maires de l'arrondissement de Douai, qui avaient « refusé d'émettre leur vœu sur l'Acte additionnel »[1], et une même décision fut prise à l'égard de plusieurs maires et adjoints de l'arrondissement de Vire[2]. Si l'Empire avait duré, un système de révocations semblables se serait sans doute généralisé.

1. Arch. nat., F⁷ 3147, Haute police à Douai, 3 juin.
2. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet du Calvados, 7 juin.

CHAPITRE IX

LES FÉDÉRATIONS ET LE MOUVEMENT PATRIOTIQUE

I. Causes et caractères des Fédérations.
II. Les Fédérations de l'Ouest.
III. Les fédérés de Paris.
IV. Les Fédérations de l'Est et du Sud-Est.
V. Fédérations secondaires.

I

Au sein de la grande majorité de la population française la fuite des Bourbons avait produit une joie profonde. Napoléon avait chassé l'image de l'Ancien Régime renaissant, les classes rurales ne redoutaient plus les droits féodaux, les rentes, les censives, la dîme, la mainmorte, les gabelles. Les acquéreurs de biens nationaux avaient abandonné tout préoccupant souci[1]. Dans une chanson du temps, composée à Auxerre par un ex-maître de pension, Robert[2], le soulagement du pays est traduit avec fidé-

1. Arch. nat., F1a 556², Rapport de Lesseps à Carnot, Le Puy, 25 mai. — Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 146. — Arch. nat., F1a 555, Français de Nantes, commissaire extraordinaire dans la 14e division militaire, à Carnot, Alençon, 4 mai. — Arch. nat., F1a 556¹, Petitjean, commissaire délégué dans les départements du Nord, à Carnot, Compiègne, 27 mars ; Lille, 8 avril.

2. Ce Robert est très vraisemblablement un ancien prêtre, Pierre-François Robert, qu'on voit sous le Directoire professeur d'histoire à l'École centrale de l'Yonne, ministre des Théophilanthropes et adjoint au maire d'Auxerre. Cf. Albert Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, 374, 375, n., 682, et Charles Porée, *Inventaire sommaire des Archives départementales, etc. Archives de la Révolution, série L*, Auxerre, 1911, in-4, p. 78, 226.

lité par le paysan Grégoire à son interlocuteur rustique :

Si Napoléon sur le trône
Ne fût remonté promptement,
Bientôt notre grosse baronne
T'eût traité fort insolemment.
« Coquin, t'aurait dit cette dame,
Rends-moi ce champ, rends-moi ce pré !
Au nom du Roi je les réclame
Pour mon fils, baron émigré ».

Bientôt on aurait vu renaître
Des seigneurs les droits féodaux ;
On nous aurait pendus peut-être
Pour des pigeons ou des lapreaux (*sic*)...[1]

De plus, malgré l'inévitable rareté des documents d'origine nettement populaire, il n'est pas douteux que l'intransigeante politique de l'Europe en 1815 ait produit parmi les masses le frémissement dont elles avaient déjà été secouées en 1792. Si l'on excepte une partie de l'Ouest et du Midi, elles éprouvèrent un mouvement d'indignation et de révolte, et la plupart des Français de 1815, non sans regret, mais virilement, se résignèrent et se préparèrent à la guerre.

Avec une remarquable clarté, l'officieux *Journal de l'Empire*, qui remplaçait le *Journal des Débats*, expliqua l'attitude des bonapartistes devant la coalition étrangère, fixa aux Français l'enjeu de la lutte prochaine, énuméra tout ce qu'ils avaient à défendre. « On menace de nous attaquer parce que nous voulons avoir un gouvernement à nous, parce que nous ne voulons pas voir remis en danger ce que vingt-cinq ans ont consacré, parce que nous avons pour chef un homme qui fut, dans tous les temps, le représentant de tous les intérêts de la Révolution, et qui, éclairé par l'expérience, est aujourd'hui, ne fût-ce que par sa position seule, le soutien de tous les principes de la liberté. On nous menace de nous attaquer parce que nous entendons préserver le paysan de la dîme, le protestant de l'intolérance, l'acquéreur de biens nationaux de la spoliation, la pensée de

1. Bibliothèque d'Auxerre, *Collection Lorin*, Poésie. 3e série, 24e volume.

la censure, le citoyen des lettres de cachet, l'armée de l'insulte et de la misère, le plébéien des outrages des privilèges, en un mot cette foule immense qui a pris part à nos longs orages, d'une proscription lente et calculée, qui nous trompait pour nous avilir, et nous avilissait pour nous frapper »[1]. Langage qui, dans sa solide simplicité, résume exactement une époque tout entière, saisit avec force la vérité historique.

Satisfaction devant l'exil des Bourbons, reconnaissance envers l'Empereur, dévouement patriotique, tels sont en effet les sentiments qui donnèrent naissance au mouvement fédératif, expression très vivante de l'esprit révolutionnaire, de l'opinion bonapartiste et de l'honneur national. Instruits par le passé, les fédérés s'associèrent pour épargner au pays de nouvelles souffrances et de nouvelles humiliations, ils s'efforcèrent avec une conviction profonde de seconder Napoléon, d'empêcher la victoire des Alliés, de rendre impossibles le retour du Roi et une réaction sociale.

Malgré les efforts qui ont marqué leur naissance et leurs premiers actes, les Fédérations de 1815 n'ont pas réussi : quelle que fût leur bonne volonté, elles n'ont pu sauver la France et l'Empereur. Les autorités les prirent en tutelle : sujétion peu favorable à leur développement et à leur utilisation. Parfois même les autorités cherchèrent à les étouffer. Si Napoléon l'eût voulu ou l'eût compris, les Fédérations eussent pu l'aider puissamment moins par des prédications civiques que par l'organisation d'une levée en masse et par une offensive hardie contre les ennemis de l'Empereur, les complices de l'étranger, les autorités molles ou défaillantes. Dans ce cas, comme les sociétés populaires ou les comités de surveillance de la Révolution, elles auraient travaillé avec vigueur à ce que les hommes de l'an II appelaient « la régénération sociale », c'est-à-dire à la lutte contre les nobles, le clergé, les traîtres, les conspirateurs, les indif-

1. *Journal de l'Empire*, 1er mai, Comparaison de l'Ordonnance de réformation de Louis XVIII avec la Constitution proposée à la France le 22 avril 1815.

férents. Elles auraient fourni une milice antiroyaliste, qui eût veillé à la sécurité de l'intérieur pendant que Napoléon aurait combattu aux frontières. Mais pour cela il aurait fallu que Napoléon, rompant avec son ancien système, se fût entouré d'hommes nouveaux, « capables d'exalter le peuple et l'armée »[1]. Or il était impossible de concilier « le développement de toute la force nationale »[2] avec la politique intérieure du gouvernement impérial, telle que la concevaient les ministres et Napoléon lui-même. On ne donna aux Fédérations qu'un rôle vague, elles traduisirent principalement leur existence par des appels éloquents et des cérémonies oratoires. D'ailleurs elles n'eurent pas le temps de se concerter et d'agir avec ensemble, les événements se précipitèrent, Waterloo mit fin à l'Empire avant que les fédérés eussent fait œuvre féconde. Si la guerre avait duré, c'est-à-dire si les Chambres avaient soutenu l'Empereur ou si ce dernier s'en fût débarrassé, nul doute que les Fédérations, surexcitées par le danger de la patrie, n'eussent apporté à la défense nationale un concours de plus en plus efficace. Autant qu'elles vécurent, elles continrent les royalistes, limitèrent leurs audaces et leurs espérances, représentèrent même devant leurs entreprises la seule forme vraiment énergique de résistance et d'intimidation. C'est aux fédérés que convient assez exactement l'opinion contemporaine de Jean-Baptiste Say au sujet de Napoléon et de ses partisans : « ... La grande majorité de ceux qui marchent avec lui ne le font pas par attachement pour sa personne ou pour ses principes, mais par haine pour le gouvernement des Bourbons, par crainte des d'Artois, d'Angoulême, Berry et leur suite »[3].

Non sans défiance contre l'Empereur, le recteur de l'Université de Dijon, Jacotot, et ses amis, disaient à Thibaudeau qu'en Napoléon ils voyaient avant tout le restaurateur du

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 460.
2. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 389.
3. *Journal des Débats*, 5 mai 1921, Lettre de Jean-Baptiste Say à son fils, Paris, 12 juin 1815.

drapeau tricolore et « le bras qui délivre la France du joug des Bourbons et qui réhabilite la Révolution »[1]. Jugement qui invite à percevoir, à travers leur emphase, le sens exact des formules employées par les Fédérations. Ces droits issus de la Révolution, il ne faut pas qu'ils soient livrés au bon plaisir des émigrés et des monarques de l'Europe. Garder, consolider la liberté de la presse, la liberté de conscience, l'égalité devant la loi et l'impôt, l'admissibilité de tous aux emplois, en finir avec les revendications féodales et l'absolutisme monarchique, voilà l'idéal des fédérés. A leur point de vue Napoléon est moins un souverain qu'un symbole, il personnifie à la fois la patrie et la Révolution. Parmi eux le bonapartisme tend même à devenir une sorte de culte, avec des réunions et des fêtes où se fortifient la haine de l'ennemi et la confiance dans la victoire. Ainsi renaît la religion de la patrie, comme à l'époque des premières Fédérations et des cultes révolutionnaires de la Convention et du Directoire. En 1815 comme auparavant elle aspire à créer parmi les Français cette vertu d'union, cette harmonie morale, d'où naîtront la sécurité et le bonheur du pays.

Mais les fédérés ne s'aveuglent pas, ils veulent surveiller, contenir, un souverain dont bon nombre attendent seulement qu'il leur fraie la voie vers un régime vraiment adapté à leurs aspirations. Exposant avec perspicacité les rapports de Napoléon et du parti révolutionnaire, Pozzo di Borgo signalait, au sujet de l'Empereur, « le dessein, ouvertement prononcé, des jacobins d'aller à leur fin en se servant de lui comme d'un instrument tant qu'il leur sera utile, décidés ensuite à le briser s'il devient incommode ou dangereux »[2]. Ces « jacobins » étaient d'accord pour que l'Empereur, si ce dernier parvenait à dompter l'Europe, ne pût « aisément triompher d'eux », ils cherchaient à se fortifier le plus pos-

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 467, 477.

2. *Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode*, etc., I, Pozzo di Borgo à Nesselrode, Bruxelles, 24 avril, 95.

sible, à « se prémunir » contre Napoléon, et certains d'entre eux rêvaient d'une abdication impériale et de République [1].

II

Les tragiques péripéties de l'époque révolutionnaire dans l'Ouest, les dangers et les maux subis alors par la Bretagne, avaient laissé dans les villes du pays un souvenir vivace. Devant la renaissance de l'agitation royaliste et l'attitude des puissances étrangères, ne fallait-il point craindre une nouvelle guerre civile, alimentée par les secours de l'Europe, ne verrait-on point se reproduire les combats et les cruels ravages dont avaient tant gémi les départements bretons et vendéens? Spontanément, à Nantes, à Rennes, à Vannes, surgit vers le 20 avril l'idée d'une « association fédérale », pour combattre « la malveillance » et organiser une protection mutuelle contre les « agitateurs ». Les promoteurs de ce mouvement avaient vécu sous la Révolution et appartenaient à la classe aisée : on voyait parmi eux, en effet, des « hommes éclairés par l'expérience de vingt-cinq années, riches propriétaires ou possédant des emplois et une bonne éducation ». Informée du projet, la jeunesse studieuse de Nantes y adhéra « avec transport » [2]. Les jeunes Nantais se hâtèrent de se mettre en communication avec les jeunes gens de Rennes par une adresse : ils y vantaient Napoléon, « ce héros législateur », ils y admiraient à l'avance « cette constitution libérale qui doit rallier tous les Français redevenus égaux, et asseoir la société sur des bases inébranlables », ils demandaient enfin aux Rennais de s'unir avec eux « pour rendre inutiles les efforts de la malveillance ». Une autre adresse, sans doute de même ton, fut envoyée à

1. *Considérations sur une année de l'histoire de France*, par M. de F. (de Frénilly), Paris, novembre 1815, in-8, Bib. nat., Lb[48] 51, p. 127.

2. Arch. nat., F[1a] 555, Caffarelli à Carnot, Rennes, 26 avril. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, Notice rapide sur la Fédération bretonne, par un fédéré, 178-179.

Napoléon : on y parlait, dit un des fédérés nantais, « le langage mâle de la vérité »[1].

Les délégués de Nantes arrivèrent à Rennes dans l'après-midi du 22 avril. Les Rennais leur firent un accueil très amical, aux sons de la musique et aux cris de *Vive l'Empereur ! Vivent les Nantais ! Vivent les Rennais ! Vivent les Bretons !* Le 23 avril parurent à leur tour les délégués de Vannes, Ploërmel et Josselin. Des commissaires furent désignés pour arrêter un pacte fédératif. Après examen de plusieurs projets, une rédaction fut retenue : Napoléon n'y était même point nommé, la France faisait disparaître l'Empereur, « c'était pour la patrie et pour le maintien de l'ordre que la jeunesse bretonne était appelée aux armes ». Evidemment ces commissaires, pour antibourboniens qu'ils fussent, ne sauraient être confondus avec des bonapartistes, et pour mener à bien leur tentative, c'est-à-dire pour attirer à eux les intérêts individuels ou corporatifs, sans doute leur paraissait-il avantageux d'adopter extérieurement une sorte de neutralité politique. Auprès d'eux intervint un personnage désigné dans une notice du temps comme « un des principaux fonctionnaires publics de la ville de Rennes », distingué par « son patriotisme et ses talents », autrement dit Joseph Blin, directeur de la poste à Rennes, ex-député d'Ille-et-Vilaine aux Cinq-Cents. Né à Rennes en 1764, officier en 1792 et 1793, Blin a servi contre les Vendéens avant d'être élu aux Cinq-Cents, où il se fit remarquer par son républicanisme et sa résistance au Coup d'Etat du 18 Brumaire. Il a pris part à la Révolution, il a combattu et souffert pour elle, et à ses yeux c'est encore la défendre que d'oublier les scènes de Saint-Cloud et de procurer à Napoléon contre les Bourbons contre-révolutionnaires l'appui des fédérés. Il conseilla « de parler de l'Empereur », disant : « Le silence que vous observez à son égard l'indisposera contre la Fédération, et il la brisera comme verre ». Son

1. *Moniteur*, 29 avril, Nantes, 23 avril. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, Notice, etc., 179.

avis fut écouté, il obtint que le projet de pacte lui fût remis pour être remanié[1].

Que Blin ait été ou non plus ou moins docile à l'influence du préfet d'Ille-et-Vilaine, la collaboration de ce dernier aux débuts de l'œuvre fédérative ne saurait être récusée. En effet, le 26 avril, Joseph Caffarelli, commissaire extraordinaire dans la 13e division militaire, écrit à Carnot : « Cette association s'est faite librement et par un élan spontané, mais elle s'est placée elle-même sous la direction de l'autorité première de ce département. M. le baron Méchin en a réglé et en réglera l'impulsion avec la sagesse nécessaire et le dévouement qui l'anime pour l'Empereur »[2]. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un second texte fut examiné et adopté très rapidement, sans doute dans la nuit du 23 au 24 avril. Le préambule primitif avait été « entièrement changé », quelques « modifications » furent introduites dans les articles du pacte. Le nouveau préambule fut assez mal accueilli par les commissaires, qui objectaient qu'à l'adopter « c'était prendre la couleur d'un parti ». Après un débat assez vif, un vote l'accepta « à une très faible majorité », convaincue que le gouvernement impérial n'autoriserait point « une association qui paraîtrait s'isoler de Napoléon »[3].

La Confédération ou Fédération bretonne était née. Citoyens de Nantes, de Rennes et de Vannes, Ecoles de droit et de chirurgie des mêmes villes, demandèrent aux cinq départements bretons d'y adhérer. Après une allusion à la Fédération bretonne-angevine formée à Pontivy en février 1790, le préambule accusait fougueusement, tout en glorifiant l'armée, les mesures militaires de la Restauration, forteresses, canons, vaisseaux, chantiers, livrés à l'ennemi, « 30.000 officiers éprouvés dans tant de batailles, chassés pour faire place à des hommes qui pour états de service

1. *Moniteur*, 30 avril, Rennes, 25 avril. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, Notice, etc., 179-180. — Cf. P. Levot, *Biographie bretonne*, Vannes et Paris, 1852, in-8, I, 110-113.

2. Arch. nat., F1a 555, Caffarelli à Carnot, Rennes, 26 avril.

3. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, Notice, etc., 180.

offraient vingt-cinq ans de nullité, quelques jours d'émigration pour dix campagnes de guerre », récompenses et décorations avilies. Aux colères de l'armée s'étaient ajoutées les haines d'une nation qui n'avait point voulu « reprendre les plus indignes fers », ni « fouler aux pieds ses droits imprescriptibles ». Mais « une course triomphale » porte Napoléon à Paris. « ... La nation est affranchie, l'armée reprend son attitude, et la gloire plane avec l'aigle impériale et la Liberté sur la France dans l'ivresse ». Suivait une longue dissertation pour démontrer que Napoléon, menacé par l'Europe, était le souverain légitime de la France : quatre fois, librement, la France l'avait choisi ; « le sang des rois », mêlé au sien, « l'huile sainte », répandue sur son front, « quinze ans de victoires », la fuite récente de Louis XVIII, l'avènement de Pharamond, de Clovis, de Charlemagne et des « Capets », fortifiaient encore ses droits et ceux de son fils, et achevaient de consacrer sa dynastie. La France ne voulait pas la guerre, mais saurait, s'il le fallait, la soutenir victorieusement. Les Bretons détestent « le système féodal » ; ils préviendront la guerre civile, ils maintiendront « le respect des personnes et des propriétés », ils vengeront par la loi tout attentat, et en même temps ils s'appliqueront à faire « prévaloir les saines doctrines et l'égalité des droits, première condition de la liberté reconquise »[1].

Au moment où le sentiment national s'exalte et suscite une fièvre loquace, il paraît nécessaire de le discipliner en le pliant à la hiérarchie administrative et surtout de l'absorber en Napoléon, incarnation du pays. Sous ce rapport la Fédération bretonne est bien un instrument de règne et d'ordre, et Napoléon, par elle, un régulateur circonspect du patriotisme. Quelle sera en effet la tâche de la Fédération ? Sans doute, elle travaillera assidûment « à la propagation des principes libéraux », elle opposera « la vérité à l'imposture », elle éclairera les « hommes égarés », elle soutiendra

1. *Moniteur*, 30 avril, Rennes, 25 avril. — Em. Maillard, *Les Cent-Jours à Ancenis*, 53-55.

l'esprit public « au niveau des circonstances présentes »[1] : formules assez inexpressives et quelque peu dérisoires à côté d'obligations soigneusement déterminées, qui la transforment en un auxiliaire militaire et moral du pouvoir. Cette subordination est multiple : à elle « de s'opposer à tous les désordres, de maintenir dans l'intérieur du pays la sûreté publique, d'employer tout ce qu'on peut avoir d'influence et de crédit pour faire rester chacun dans la ligne de ses devoirs envers le Prince et la Patrie, de porter un secours effectif et prompt... partout où besoin sera ; de secourir les villes, bourgs et villages menacés ; de déjouer tous les complots tramés contre la Liberté, nos constitutions et l'Empereur... »[2]. Des ordres, des réquisitions, « le consentement » de l'autorité publique régleront son action[3]. Il est bien entendu, en outre, que la Fédération « n'a aucune autorité politique »[4]. Les confédérés sont membres de la garde nationale, ils n'en forment pas un « corps isolé », ou plutôt ils y fourniront « une force mobile » pour se porter, d'urgence et temporairement, sur un point désigné[5]. De minutieuses précautions, jusqu'à la défense de tout insigne, étaient donc prises contre la Fédération pour anéantir en elle toute tentative d'indépendance[6]. Cette association interdépartementale, avec Rennes pour tête, ses commissaires, ses proclamations, rappelait-elle par trop le fédéralisme et les insurrections de 1793 ? En tout cas, par une définition où étaient rapprochés et comme fondus le patriotisme, la haine du royalisme et l'attachement à Napoléon, il fut strictement spécifié que « la Confédération est seulement un moyen d'unir plus particulièrement tous les amis de la Patrie, de la Liberté et de l'Empereur, en laissant dans un honteux abandon le petit nombre de Français, indignes de

1. Acte fédératif, art. 2. — V. l'Acte fédératif dans le *Moniteur* du 30 avril, Rennes, 25 avril, et dans Em. Maillard, *o. c.*, 55-58.
2. Acte fédératif, art. 2.
3. *Ibid.*, art. 6.
4. *Ibid.*, art. 4.
5. *Ibid.*, art. 6 et 10
6. *Ibid.*, art. 15.

ce titre, qui appelleraient le joug honteux de l'étranger et se porteraient à des excès dans l'intérieur »[1]. Enfin, elle disparaîtrait dès que « S. M. daignerait faire connaître que les dangers de la patrie ont cessé »[2].

Arrivé à Rennes le 25 avril au matin, le commissaire extraordinaire Caffarelli, à l'annonce de la Fédération, éprouva d'abord quelque inquiétude. Il se rassura vite. Il écrit en effet le 26 avril à Carnot : « ... Les explications qui m'ont été données, la lecture du pacte qui exprime les motifs de cette Fédération, l'objet que l'on se propose et les moyens qu'il présente m'ont convaincu que, dans l'état actuel de cette province, c'était la barrière la plus salutaire à opposer aux factieux ». Il vit avec satisfaction que les fédérés, dans leur amour pour la Bretagne, se proposaient d'interdire les « dissensions intestines », de pourvoir avec résolution « à la défense du pays et des côtes », et que « la classe moyenne », où ils se recrutaient exclusivement, contre-balancerait utilement les deux autres groupes de population, nobles et peuple[3].

L'avènement de la Fédération fut célébré à Rennes le 25 avril par un banquet de quatre à cinq cents couverts. Il y avait là des préfets, des généraux, des fonctionnaires, des officiers et des soldats, des artisans. Caffarelli avait été invité, et fut témoin de manifestations, à la fois patriotiques et bonapartistes, qui le rallièrent définitivement à la cause des fédérés. On porta des toasts à l'Empereur, à Marie-Louise, au prince impérial, des vers, plus riches d'intentions que de poésie, furent chantés. D'abord un « Hymne

1. Acte fédératif, art. 6.
2. *Ibid.*, art. 16.
3. Arch. nat., F1a 555, Caffarelli à Carnot, Rennes, 26 avril ; Rapport de Caffarelli, Paris, 11 mai.

patriotique », sur l'air de *La Victoire en chantant :*

Qu'un pacte solennel fédère les Bretagnes
Contre l'esclavage étranger.
Que leurs enfants unis protègent leurs campagnes
Qu'on méditait de ravager.
Et que leur élan magnanime
Mette un frein à l'ambition
Des rois, que la vengeance anime,
Ou qu'a proscrits la Nation.

Puis le « Chant des fédérés bretons », par un fédéré breton, sur l'air de *La Marseillaise :*

... Et nous, comme à de vils esclaves,
On prétendrait dicter des lois,
Et précipiter du pavois
Un héros, le brave des braves!

Enfin un « Chant guerrier », par un étudiant en droit, où est décrit le trépas d'un héros :

Il gît sur l'arène sanglante!
Vois-tu son flanc rougi de son sang généreux?
Vois, touche avec respect sa tête palissante...
Ciel, qu'il est beau, ce débris glorieux![1]

Comme dans les départements bretons, et pour des raisons analogues, avec les mêmes paroles de liberté et de concorde, avec la même foi patriotique et un pareil zèle bonapartiste, naquit à Angers, sous la surveillance du préfet de Maine-et-Loire, Galeazzini, une Fédération de Maine-et-Loire, qui fut inaugurée le 7 mai. Le 4 mai, un appel fut adressé aux Angevins et placardé dans l'arrondissement d'Angers : imiter « le dévouement généreux de nos frères d'armes de Bretagne », défendre avec les « courageux Bretons » et « les idées libérales » et l'indépendance du pays, préparer avec eux, en une communion ardente, le succès d'une cause « à laquelle se rattache si intimement celle du grand homme que Dieu nous a rendu pour le soutien de la

1. *Moniteur*, 30 avril, Rennes, 25 avril.

gloire nationale », tel était le programme[1]. Dans le préambule du pacte fédératif, cependant, Angers ne tient pas tout à fait le même langage que Rennes. Quinze jours ont passé, rendant plus redoutable la crise européenne et plus douloureuses les dissensions intérieures. L'heure n'est plus d'étayer par une argumentation savante les droits de l'Empereur, ni même de censurer les Bourbons. Les desseins des Alliés sont désormais évidents, le moment approche où des monarques oppresseurs « vont de nouveau lancer sur nous les fléaux de la guerre »; leur but, c'est la ruine et peut-être « l'anéantissement du pays » : la brave armée française saura le protéger, elle qui « connaît encore le chemin de la victoire et salue de ses acclamations le grand homme qui l'y conduisit tant de fois ». De même la Vendée, toute proche, réveille ses anciennes passions, frémit encore d'un royalisme mal guéri : aussi les fédérés angevins ont-ils le devoir de soustraire aux affreux excès d'une nouvelle insurrection ces villes « où fument encore les cendres mal éteintes de nos dernières discordes »[2]. Quant au pacte fédératif, il est, en somme, semblable à celui de la Bretagne. Toute autonomie est refusée à la Fédération[3]. Avant tout, chaque adhérent « fait essentiellement partie de la garde nationale de sa commune », et, à ce titre, la tâche propre de l'institution consistera à « protéger les campagnes »[4]. La devise : *Patrie, Liberté, Empereur*[5]; l'engagement pour les membres « d'entretenir dans tous les cœurs l'amour de la patrie et du héros que la France a choisi pour son chef »[6], et, pour le bureau central d'Angers, « de prêter solennellement au Champ-de-Mars le serment d'obéissance aux Constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur »[7]; l'établissement éventuel de « bureaux particuliers », avec

1. *Moniteur*, 16 mai.
2. *Moniteur*, 16 mai.
3. Art. 4.
4. Art. 2 et 10.
5. Art. 12.
6. Art. 3.
7. Cf. texte du pacte, *in fine*.

l'autorisation des sous-préfets[1] ; l'approbation enfin du pacte fédératif par Galeazzini[2] : tout cela achève de transformer l'association en un rouage étroitement relié à la centralisation impériale.

Ce serait une erreur de croire qu'en Bretagne et en Anjou l'organisation fédérative atteignit à un grand développement. Parmi les motifs qui la contrarièrent il convient de signaler l'action royaliste, qui rendit soupçonneux ou même pusillanimes les partisans de l'Empereur. Ainsi les bonapartistes de Saint-Brieuc exposèrent au préfet des Côtes-du-Nord « l'extrême difficulté de se confier à des hommes qui, prenant le masque convenable à toutes les circonstances, deviendraient bientôt les instruments de la destruction des fédérés, soit par des voies de fait si les événements venaient à les favoriser, soit par leur absence absolue ou leur hésitation à concourir au maintien de l'ordre des choses ». De plus les nobles s'efforçaient de comprimer, d'enchaîner le zèle d' « une foule de citoyens qui seraient autrement dans des dispositions favorables », et que les fédérés les plus énergiques se refusaient eux-mêmes à admettre dans leurs rangs. Aussi l'effectif des groupes patriotiques de l'Ouest ne progressa-t-il que lentement[3]. La qualité, il est vrai, suppléa au nombre, comme on le voit non seulement à Nantes et à Rennes, mais encore dans le Finistère, où 200 fédérés « se composent en grande partie des plus riches et des plus considérés habitants de Brest ». Le 1er juin, ils quittèrent la ville avec enthousiasme, « au bruit d'une musique guerrière », accompagnés d'une foule de Brestois qui criaient *Vive l'Empereur!*[4].

1. Art. 8.

2. Cf. texte du pacte, *passim*.

3. Arch. nat., F7 9650, Préfet des Côtes-du-Nord au préfet d'Ille-et-Vilaine, Saint-Brieuc, 6 juin.

4. Arch. Guerre, Brenier à Bigarré, Brest, 2 juin. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 9 juin, lieutenant de police à Brest, 2 juin.

III

A Paris, dès le début d'avril, la classe bourgeoise s'attriste, elle voudrait pénétrer l'avenir. Les préparatifs militaires des Alliés lui paraissent « plus grands que ceux de la dernière campagne ». A la Bourse, au Palais-Royal, on évoque la marche rapide vers le Rhin, où elles parviendront « avant le 15 mai », de cinq fortes armées russes, on nomme leurs généraux[1]. Le 14 avril la publication du rapport de Caulaincourt sur l'impossibilité de négocier et les armements de l'Europe fait brusquement baisser la rente[2]. La bourgeoisie est déconcertée par le nombre énorme des assaillants, plus d'un million d'hommes, et elle s'obstine à croire la paix possible, parce que le gouvernement la veut et que toute espérance de revoir Marie-Louise, « la Désirée », n'est pas absolument dissipée[3]. Ses écrivains multiplient contre la guerre les imprécations, déroulent des visions sinistres, dessinent des tableaux macabres. Ils disent que les souverains alliés « veulent de nouveau faire couler les flots du sang français »[4], que le territoire national est menacé par d' « innombrables cohortes », par « une ligue formidable »[5]. L'un d'eux, pourtant bonapartiste, Hippolyte de Livry, prodigue les images de mort, dans un étalage de formules où se dépense laborieusement une violence emphatique : la fureur des monarques européens prépare une énorme

1. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 4 et 5 avril, Paris, 2e partie.
2. *Moniteur*, 15, 16, 21, 22, 23 avril, Effets publics.
3. Barante, *Souvenirs*, II, 133-134, 145-148.
4. *Observations sur l'Acte additionnel*, etc., par M. B..., (Berr), 29-30.
5. *Adresse à MM. les rédacteurs de l'Acte additionnel*, etc., 1. — *L'Opinion de l'Armée*, par M. A. Frankoual, Paris, mai 1815. in-8, Bib. nat., Lb[46] 215, p. 3.

immolation d'êtres humains, « le sacrifice de plus de 1.500.000 victimes », dans « la plus épouvantable des guerres », un concert inouï de lamentations, une désolation forcenée, uniront les tués et leurs familles. « Que de voix vivantes s'écrie-t-il, viennent se joindre à ces voix sépulcrales ! Que de torrents de larmes vont se jeter dans cette mer de sang » ![1].

Avec la bourgeoisie parisienne, apeurée, éprise de la paix et souvent défavorable à l'Empereur, avec la garde nationale, qui se recrute parmi cette bourgeoisie, contraste la classe ouvrière, ardemment bonapartiste, résolument prête à la guerre. Et pourtant la menace d'un conflit avec l'Europe diminue à Paris l'activité économique. Dès la fin de mars la condition des ouvriers parisiens devient pénible, le travail est rare et incertain, surtout parmi les maçons, peintres en bâtiment, serruriers, menuisiers[2]. Au faubourg Saint-Antoine l'ébénisterie entre dans une période inactive : des gens riches ayant quitté Paris en vendant leurs meubles, les ébénistes obligent un grand nombre de leurs ouvriers à chômer[3]. Mais les ouvriers savent que Napoléon multiplie les mesures destinées à les occuper, besognes de démolition auprès des Tuileries et de construction au Louvre et aux « autres établissements de la Couronne », création d'ateliers d'armes, travaux au Champ-de-Mars en vue de la cérémonie du Champ de Mai, organisation de quatre redoutes sur les hauteurs de Montmartre[4]. Chez tous ces hommes subsiste, inaltérable, le dévouement envers Napoléon. Assez judicieusement une épigramme transformait Napoléon en un tyran

1. *Suite au retour de l'Empereur*, par Hippolyte de Livry, Paris, 15 mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 257, p. 44-47.

2. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 29 mars, Paris, 2[e] partie ; 31 mars, Paris, 2[e] partie.

3. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 4 avril, Paris, 2[e] partie.

4. *Correspondance de Napoléon I[er]*, 21714, Napoléon à Montalivet, Paris, 25 mars ; 21732, Napoléon à Davout, Paris, 27 mars. — Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 8, 12, 15 avril, Paris, 2[e] partie.

populaire, très cher à la population des faubourgs parisiens :

Empereur du faubourg Saint-Marceau,
Roi du faubourg Saint-Antoine,
Protecteur de la Courtille,
Médiateur des Porcherons,
Mari sans femme,
Père sans enfant,
Roi sans argent,
Couronne sans diamant [1].

Dès le 5 avril les ouvriers de Paris disent entre eux qu'en 1814, lors de la bataille sous la capitale, ils avaient été privés d'armes, mais que « si l'ennemi revenait l'Empereur pouvait compter sur eux » [2]. Au début de mai, devant « les projets sacrilèges de l'étranger », les ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se fédèrent, ils réclament des armes pour défendre Paris, et pour « frapper de terreur les traîtres qui pourraient désirer encore une fois l'avilissement de leur patrie ». Un pacte est adopté : ils y jurent envers l'Empereur « obéissance sans bornes et une fidélité à toute épreuve », et y décident que leur cri de ralliement « est et sera toujours *Vive la Nation ! Vive la Liberté ! Vive l'Empereur !* » Ce pacte est recouvert de plus de trois mille signatures [3].

Le dimanche 14 mai eut lieu à Paris, devant l'Empereur, une grande manifestation ouvrière et patriotique. Vers neuf heures du matin les fédérés du faubourg Saint-Antoine, précédés de drapeaux tricolores, se rassemblèrent « sur le boulevard qui fait face à la Bastille », aux cris de *Vive la Liberté ! Vive l'Empereur !* Drapeaux tricolores en tête, la cocarde nationale à leurs coiffures, les fédérés du faubourg Saint-Marceau franchirent le pont d'Austerlitz et vers dix heures rejoignirent leurs camarades. Le plus grand nombre des fédérés portaient leurs habits de travail et des

1. *Antinapoléon*, etc., 33-34.
2. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 5 avril, Paris, 2e partie.
3. *Moniteur*, 12 mai.

casquettes, et *L'Indépendant* confirme qu'aucun n'avait revêtu « la livrée de la misère », malgré le témoignage contraire de Castellane, qui dans son *Journal* raille le grotesque spectacle de « cette canaille, la plupart sans culottes au positif »[1]. On voyait parmi ces 12.000 hommes, dont beaucoup étaient d'anciens militaires, les chefs des légions et les officiers de la garde nationale des deux faubourgs, ainsi que « les principaux fabricants, réunis par la cordialité la plus parfaite avec les principaux ouvriers, qui servaient d'interprètes à leurs camarades ». Après que tous ces personnages se furent « abouchés ensemble », les fédérés se formèrent militairement, en sept ou huit colonnes, sur sept ou huit hommes par rang, et à égale distance les unes des autres. Le cortège s'ébranla, et, aux sons de la musique de la garde nationale, qui jouait des « airs patriotiques », dans le meilleur ordre et avec une allure de vieux soldats, il se dirigea fort gaîment par les boulevards et la rue de Rivoli vers les Tuileries, et pénétra dans la cour du château, où l'attendait Napoléon[2].

L'orateur des fédérés parut, vieux soldat « couvert d'honorables cicatrices », et qui avait encore été blessé le 30 mars 1814 sous les murs de Paris[3]. Il lut à l'Empereur une adresse rédigée, dit-on, par l'ex-conventionnel régicide Thuriot, alors avocat général à la Cour de Cassation[4]. Elle décrivait assez longuement de quelle manière il convenait de fixer les règles du gouvernement intérieur, les dispositions des puissances et des populations européennes, les chances de la guerre imminente et la future conduite de la politique étrangère. Sur le premier objet l'adresse, en un style banalement libéral, affirmait que Napoléon, « l'homme de la Nation », saurait consacrer à jamais « les droits du

1. *L'Indépendant*, n° du 15 mai. — Castellane, *Journal*, I, 288.
2. *L'Indépendant*, n° du 15 mai. — Cf. Hobhouse, *Histoire des Cent-Jours*, Lettre XI, Paris, 19 mai, 192.
3. *L'Indépendant*, n° du 15 mai.
4. *Histoire du cabinet des Tuileries*, etc., 3e édit., 55.

peuple » et qu'il régnerait « par la Constitution et les lois ». Le langage de l'adresse devenait plus original et plus clair quand elle prétendait déterminer le caractère dominant de la conflagration prochaine : la guerre ne serait point seulement de défense nationale, elle associerait dans une commune pensée d'affranchissement les Français et les autres peuples de l'Europe, qui sollicitaient la protection de la France contre les tyrans de nouveau conjurés. C'était parler comme la Convention à la fin de 1792, et prononcer comme elle, dans l'enthousiasme du prosélytisme, la fraternité des peuples avides d'émancipation. Les nations, disait l'adresse « veulent comme nous la liberté qu'on leur a promise. Autrefois jalouses ou même irritées de l'éclat de notre gloire, le nouveau traité d'alliance fait au nom de la Liberté entre vous et les Français nous a déjà réconciliés avec elles. Notre cause devient la leur, notre exemple devient pour elles un grand sujet d'espérance. Ainsi, au lieu de nous combattre avec acharnement, elles joindront leurs vœux aux vœux de la France, elles s'intéresseront à nos succès ; et, dans la balance des destinées, les nations pèsent plus que les rois ». Dans ce conflit solennel les fédérés demandaient des armes pour interdire aux troupes étrangères l'accès de la capitale, « si elle pouvait être menacée d'un nouvel affront ». La France et l'Empereur triompheraient, mais Napoléon n'abuserait pas de la victoire, il donnerait à la France la paix, un « repos glorieux et durable ». Napoléon répondit en promettant des armes aux fédérés, leur assigna pour devoir d'être « les éclaireurs de la garde nationale » devant Paris, et, sans rien accorder aux théories révolutionnaires de propagande, il déclara qu'il entendait « profiter de la victoire sans être arrêté par aucune sollicitude ». A la fin de son discours, avec des formules brièvement compréhensives, il mit en relief les sentiments auxquels obéissaient les masses populaires et les troupes : « ... S'il est des hommes nés dans les hautes classes de la société qui aient déshonoré le nom français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont

conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitants des campagnes et les soldats de l'armée »[1].

Pendant la revue, qui dura plus d'une heure[2], Napoléon « entra dans tous les rangs, marchant au petit pas au milieu d'eux »[3]. L'Empereur dit avoir alors reconnu et appelé par leurs noms, en les étonnant fort, bon nombre d'ouvriers qui avaient autrefois servi avec lui. Tel cet ancien bombardier, soldat avant la Révolution, qui, s'étant présenté à l'Empereur, s'entendit nommer aussitôt et pleurait d'émotion en disant : « Est-il possible que vous me reconnaissiez encore ? »[4]. Les fédérés crièrent *Vive l'Empereur !*, et aussi *Vive la Liberté ! Vive la Nation !*[5]. Il y eut aussi parmi eux des cris de *A bas les royalistes ! A bas la canaille !*[6], et même de *A bas les nobles ! A bas les prêtres !*[7] *A bas la calotte !*[8] *A bas les riches !*[9]. Après la revue ils se retirèrent dans leurs quartiers, et y prirent part à des banquets « préparés par les soins et aux frais des plus riches fabricants »[10].

La manifestation des fédérés irrita et effraya beaucoup de monde à Paris. La garde nationale, « plus portée pour la paix », en conçut du dépit[11]. Les jeunes gens des écoles eux-mêmes, malgré leur zèle patriotique, éprouvaient quelque répugnance à l'idée de servir un jour avec « de tels auxiliaires »[12]. Les royalistes décrièrent les fédérés avec un acharnement mêlé de peur. Ils virent dans la journée du 14 mai l'intention de « réveiller l'esprit belliqueux des faubourgs »[13], et, en même temps, d' « épouvanter les bour-

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21906.
2. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 127.
3. *Revue historique*, 1877, IV, Lettres de Sismondi, etc., lettre du 15 mai, 355-356.
4. L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 127-128.
5. Hobhouse, *o. c.*, 192.
6. Hobhouse, *o. c.*, 192.
7. Castellane, *o. c.*, I, 288.
8. Miss Williams, *o. c.*, 229, Note du traducteur.
9. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 520.
10. *L'Indépendant*, no du 15 mai.
11. Hobhouse, *o. c.*, 192.
12. Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 158.
13. Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 158.

geois »[1] par le contraste brusquement révélé des conditions sociales. Ils jugèrent que cette exhibition de prolétaires avait été organisée par la police, au moyen d'hommes presque tous « de bas aloi »[2], porteurs d'eau, commissionnaires et autres, enrôlés de force, avec menace de les priver de leur plaque professionnelle, et parmi lesquels, surtout dans le faubourg Saint-Marceau, se trouvaient d'anciens Cordeliers, Jacobins ou Hébertistes[3]. Napoléon fut blâmé d' « exploiter la misère d'ouvriers pauvres », dans le but d'incorporer parmi ses régiments les plus malheureux[4], de « se faire une gloire d'avoir des sujets sans souliers et de paraître ne compter que sur eux »[5]. Il fut même accusé d'avoir songé à tirer parti des fédérés du faubourg Saint-Marceau pour abattre, après la revue, la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf[6]. Les classes aisées, « propriétaires ou marchandes », ne cachèrent pas, dès lors, leur aversion pour les fédérés[7], et Barante, qui avait assisté au défilé, écrivait le 15 mai à sa femme : « C'est une comédie, et rien de plus; mais chacun ici en a dégoût et horreur »[8]. Ces artisans mal vêtus, avec « des trous à leurs coudes et des pièces à leurs genoux », rappelaient les sans-culottes parisiens de la Terreur, les sectionnaires armés de 1793 et de 1794[9]. Et s'ils prenaient l'habitude de se rassembler, ne serait-ce point là une institution irrégulière et funeste[10]? On bafoua même ces hommes qui voulaient combattre et revendiquaient avec

1. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 518.
2. Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 158.
3. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 518.
4. *De la féodalité*, etc., (anonyme), Gand, 1815, in-8, Bib. nat., Lb46 567, p. 43.
5. Mme de Chastenay, *o. c.*, II, 519.
6. Miss Williams, *o. c.*, 228-229, Note du traducteur.
7. Villemain, *o. c.*, II, 267.
8. Barante, *o. c.*, II, Lettre du 15 mai, 146.
9. *Réponse au discours de milord Stanhope sur l'occupation de la France par l'armée étrangère* (anonyme), 2e édit., Paris, février 1818, in-8, Bib. nat., Lb48 1014, p. 19-20.
10. Sismondi, *o. c.*, IV, Lettre du 14 mai, 355.

résolution leur part de sacrifices. Une chanson les met burlesquement en scène :

> En avant, marchands d'allumettes !
> Du trône vous êtes l'appui.
> L'héros qui vous met en goguettes
> Veut que chacun souffre pour lui.
> Savetiers, quittez vos savates,
> Charbonniers, v'nez dans nos rangs !
> Si les ennemis tomb' sous vos pattes
> J'réponds qu'ils ne seront pas blancs[1].

Napoléon, au fond, n'éprouvait aucune sympathie pour les fédérés. Dans leurs rangs lui et son entourage avaient remarqué quelques vagabonds sordides, à physionomies « patibulaires »[2]. A l'issue de la revue, écrit Thibaudeau, « Sa Majesté Impériale et ses courtisans, soulagés du poids de cette corvée, firent des fumigations pour se purifier de leur contact avec cette canaille »[3]. Napoléon et ses collaborateurs, en particulier « les chefs de l'armée »[4], regardaient comme dangereux les habitants des faubourgs. Transformés en soldats, ils prenaient figure, à leurs yeux, d' « armée révolutionnaire », virtuellement tournée contre tout pouvoir personnel. « Cela, disait-on, sentait furieusement la République »[5]. Que 12.000 sans-culottes eussent empli la cour des Tuileries de leurs clameurs, que l'Empereur eût terminé sa harangue en criant *Vive la Nation !*, c'était déjà une imprudence trop grave. On avait assisté à « la parodie du 20 juin 1792 » : si les fédérés recevaient des armes, une seconde révolution du 10 août ne tarderait plus[6]. Sismondi écrivait le 14 mai à propos des fédérés et de Napoléon : « Ils lui servent à présent, et pourront lui nuire par la suite »[7].

1. *Histoire du cabinet des Tuileries*, etc., 3e édit., 56-57.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 65.
3. Thibaudeau, *Mémoires*, 488.
4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 349.
5. Thibaudeau, *Mémoires*, 489.
6. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 349.
7. Sismondi, *o. c.*, IV, Lettre du 15 mai, 355.

Préoccupé par le sort de sa couronne[1], soupçonnant que les républicains pourraient quelque jour employer contre lui les fédérés[2], désireux aussi de ménager à Paris l'opinion des « hautes classes », des salons[3] et de la garde nationale[4], l'Empereur adopta des mesures exceptionnelles de précaution. Le 15 mai, sans doute, il décréta la formation, à raison de 720 hommes chacun, de vingt-quatre bataillons de tirailleurs-fédérés, à six compagnies : on les recruterait parmi les habitants de Paris et de la banlieue qui n'appartenaient point à la garde nationale, ils seraient répartis en douze régiments et six brigades, et commandés par le lieutenant-général Darricau et six maréchaux de camp[5]. Mais les tirailleurs-fédérés ne furent point réellement armés. Le décret stipula qu'il y aurait « en magasin » le nombre de fusils et de gibernes indispensables, et, comme l'a noté Davout, « les armes restèrent toujours déposées chez les officiers »[6]. En outre Napoléon limita soigneusement ce contingent, qu'il aurait été facile de porter à 20.000 et même 30.000 hommes[7]. Du moins l'Empereur trouvait-il chez les tirailleurs-fédérés un appui contre les mauvaises dispositions d'une partie de la garde nationale, et surtout il pouvait compter sur leur patriotique endurance au cas où ils seraient appelés à défendre les fortifications de la capitale. « Voilà des hommes, avait-il dit lors de la revue, comme il me les faut pour se faire tuer sous les murs de Paris »[8].

1. Norvins, *Histoire de Napoléon*, 6e édit., Paris, 1836, in-8, IV, 306.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 67.
3. Thibaudeau, *Mémoires*, 489. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 349.
4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 67.
5. *Correspondance de Napoléon Ier*, Décret du 15 mai, 21907. — Cf. Napoléon à Davout, Paris, 12 mai, *Correspondance*, 21894, et Arthur Chuquet, *Ordres et apostilles de Napoléon*, Paris, 1911, in-8, II, Napoléon à Davout, 19 mai, 593.
6. Arch. Guerre, *Papiers Davout*, *1815*, etc.
7. Thibaudeau, *Mémoires*, 488. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 349.
8. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1861, in-8, XIX, 477. — Thiers ne cite pas sa source.

Il y a plus. Que Napoléon et ses ministres aient senti l'importance de fortifier par le mouvement fédératif la cause bonapartiste, qu'ils aient entrepris de le « seconder », comme dit Davout[1], c'est-à-dire de s'attirer grâce à lui un supplément de popularité et de confiance, qu'ils aient voulu encore stimuler par ce moyen les rancunes patriotiques du pays, rien ne le prouve mieux que la naissance, au sein de la garde nationale, d'une « Confédération parisienne ». L'artisan principal de ce groupement fut un Lyonnais, Michel Carret, successivement officier de santé à Lyon, député du Rhône aux Cinq-Cents, membre du Tribunat, puis conseiller-maître à la Cour des Comptes. On le voit, avec le titre de président, à la tête du bureau de la Confédération parisienne, où il est assisté par un secrétaire général et un trésorier[2]. « Son club, dit un écrit royaliste, se tenait rue de Grenelle, au Tivoli »[3]. A cette « Fédération de la rue de Grenelle » appartenait aussi un vétéran de la Révolution, l'ex-général Parein, « républicain prononcé », qui présida sous la Terreur la commission militaire de Saumur, puis la commission révolutionnaire de Lyon, et fut plus tard impliqué dans les poursuites contre Babeuf[4]. Quelles que fussent leurs différences politiques, des hommes comme Carret et Parein se rencontraient dans un même effort national, dans une commune haine de la royauté. L'appui qu'ils procuraient à Napoléon n'en était que plus actif et plus ferme.

Sans doute fut-ce Carret qui rédigea au nom de la Confédération parisienne le long et véhément appel publié dans le *Moniteur* du 20 mai. Véritable manifeste en faveur de Napoléon, ce document, d'esprit fort officieux, flétrissait d'abord avec éclat la Déclaration du 13 mars. Tant de haine « pour le grand homme qui nous gouverne », c'était là « un trait de plus à son éloge, un nouveau titre à notre amour et

1. Arch. Guerre, *Papiers Davout*, *1815*, etc.
2. *Moniteur*, 26 juin.
3. *Histoire du cabinet des Tuileries*, etc., 3e édit., 57.
4. *Revue historique*, t. 90, mars-avril 1906 : Le dossier secret de Fouché, par Eugène Forgues, 276.

à notre dévouement ». On lisait ensuite que la France demeurait une redoutable puissance militaire, qui comptait parmi ses avantages « les talents du plus grand capitaine du siècle ». Puis, après avoir opposé à l'Empire la première Restauration, qui livrait la France au mépris de l'Europe, avilissait l'armée française, s'abandonnait à « la féodalité », au « fanatisme » et aux émigrés cupides, le développement poursuivait, avec une subite modération, en affirmant que la France et Napoléon voulaient la paix et s'engageaient à la respecter « aux conditions imposées à la nation dans ses revers ». Plus loin le ton redevenait âprement patriotique. La France lutterait pour son existence, les Alliés, si elle ne résistait pas, la démembreraient, les Français seraient alors réduits à un ignominieux esclavage. « ... Vous seriez, leur disait-on, Prussiens, Russes, Anglais; vous traîneriez honteusement le sayon des serfs, la livrée des vassaux; vous travailleriez pour nourrir vos vainqueurs, et, courbés sous le poids de la glèbe, vous n'oseriez plus regarder le ciel qui éclairait vos triomphes, ni la terre que vous auriez lâchement trahie; vous légueriez à vos enfants la servitude pour tout héritage, et si quelque jour il plaisait à vos maîtres de vous envoyer peupler les campagnes incultes de la Crimée et les déserts de la Sibérie, vous diriez alors aux ossements de vos pères, comme les sauvages de l'Amérique : Levez-vous et suivez-nous dans la terre de l'exil ». Pour échapper à de telles calamités, les Français sauraient s'unir autour de l'Empereur, ce « grand homme à qui la nation a confié l'autorité souveraine » pour la défense de sa liberté et de son indépendance[1].

IV

L'amour de la patrie, la haine des Alliés, le dévouement à Napoléon, éclatent dans la région du Nord-Est et de l'Est. A Epernay « toute la jeunesse veut partir », à Châlons-sur-

1. *Moniteur*, 20 mai.

Marne les élèves de l'Ecole des Arts et Métiers forment « une jeunesse brûlante »[1]. A Thionville, à Longwy, dans les communes de l'extrême frontière, Degerando, commissaire extraordinaire dans la 3e division militaire, est frappé de la bonne volonté des habitants, qui satisfont aux réquisitions « même avant le jour fixé, même en quantités plus fortes », et répondent aux promesses de paiement que « lors même qu'on ne les paierait pas ils n'apporteraient pas avec moins de plaisir ». A Briey, à Sarreguemines, à Sarrebrück, à Bitche, à Saint-Avold, à Forbach, Degerando est accueilli aux cris de *Vive l'Empereur!*[2]. Dans la Meurthe, la mobilisation des quatorze bataillons de la garde nationale s'effectue très rapidement, les bataillons occupent leurs postes « avant l'époque fixée »[3]. Même entrain bonapartiste, même abnégation patriotique qu'en Champagne et en Lorraine parmi les habitants du Bas-Rhin. En avril les habitants de la Haute-Alsace se promettent qu'en cas d'invasion les ennemis n'en seront pas quittes « à si bon marché qu'en 1814 », ils sont bien résolus « à ne pas leur laisser repasser le Rhin », et dans les villes et les villages chacun s'arme de fusils de munition, de fusils de chasse, de sabres, de pistolets[4]. Chez les populations des Vosges, « quelles que soient les opinions, tout le monde s'entend pour dire que la cause de l'Empereur est devenue celle de la patrie, et qu'il faut tout oser pour se défendre, si elle est attaquée »[5]. Çà et là, dans les pays de l'Est, des femmes et des filles qu'en 1814

1. Arch. nat., F1a 553, Général Loison à Carnot, Châlons-sur-Marne, 19 avril.

2. Arch nat., F1a 554, Degerando à Carnot, Metz (?), lettre non datée ; Metz, 29 avril, Sarreguemines, 30 avril, Sarrebrück, 30 avril ; Rapport de Degerando à Carnot, Paris, 9 mai.

3. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 18 mai, préfet de la Meurthe, 13 mai.

4. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 11 avril, Mulhouse, départ du 6 ; 21 avril, Mulhouse, départ du 12, et Strasbourg, départ du 18.

5. *Lettres de 1815*, Lettre de Gley, Saint-Dié, 19 avril, 406.

des Prussiens et des Cosaques ont rendues mères sont animées contre eux d' « un sentiment de rage »[1].

Le *Moniteur* se plut à mettre en lumière l'ardeur belliqueuse et le vigilant bonapartisme des populations de l'Est. Ce journal exposait que dans la Marne, la Meuse et les Ardennes le rappel des militaires s'opérait « avec autant de facilité que de promptitude »[2], qu'en Côte-d'Or les jeunes filles de Saulieu avaient brodé un drapeau pour les jeunes gens du bourg[3], que dans le Jura des amputés brûlaient de servir[4]. Il publiait encore que « le nom de l'Empereur, l'insolence des nobles et les rodomontades insupportables des libellistes allemands » avaient transformé l'Alsace en « un camp », que la guerre y était « nationale »[5]. A cet égard on y lisait une généreuse adresse des lycéens de Strasbourg à Napoléon : « ... S'il est vrai qu'une foule d'étrangers semble menacer l'honneur et la liberté du territoire sacré de la France, que notre jeunesse ne vous retienne pas; disposez de nos jeunes bras; appelez-nous au milieu de vos invincibles phalanges; rangez-nous sous l'aile tutélaire de votre aigle victorieuse; et nous prouverons à l'Europe entière que pour défendre la patrie et notre Empereur nous savons braver la mort aux cris unanimes de *Vive l'Empereur !* »[6].

Il faut bien prendre garde qu'un grand nombre d'habitants de l'Est, la plupart très probablement, sont moins attachés à Napoléon qu'à la Révolution elle-même, à ses principes démocratiques, à ses conséquences sociales et religieuses. Ce fait est très visible dans la Meurthe. Dès le 23 mars, au nom de 600 habitants de Nancy, une adresse applaudit Napoléon d'avoir « proclamé la souveraineté du peuple »[7]. Les paysans de la Meurthe comprennent « qu'ils

1. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 21 avril, Strasbourg, départ du 18 avril.
2. *Moniteur*, 2 mai, Mézières, 26 avril.
3. *Moniteur*, 30 mai, Dijon, 25 mai.
4. *Moniteur*, 11 mai, Lons-le-Saulnier, 6 mai; 3 juin, Besançon, 25 mai.
5. *Moniteur*, 7 mai, Wissembourg, 29 avril.
6. *Moniteur*, 15 mai.
7. *L'Esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816*,

sont les premiers intéressés au triomphe des principes libéraux et que les précieux avantages de la Révolution sont principalement pour eux ». Dans tout le département le préfet de la Meurthe remarque « une tendance prononcée vers la démocratie, et qui mérite quelque attention »[1]. Dans les Ardennes et la Moselle le bonapartisme n'a rien de servile. Bedoch, commissaire extraordinaire dans la 2e division militaire, écrit à propos des Ardennes : « On y est naturellement soldat, on y aime la liberté, on saura la défendre »[2]. Suivant Degerando les habitants de la Moselle « sont passionnés pour la liberté, ils la veulent entière et franche »[3]. Dans le Haut-Rhin, selon Pommereul, commissaire extraordinaire dans la 5e division militaire, « il y a lieu de compter davantage sur les protestants, dont les pasteurs dirigent leur troupeau dans un beaucoup meilleur esprit que les prêtres catholiques ne conduisent le leur »[4]. Pour les protestants, en effet, Napoléon incarne la liberté du culte, l'esprit de 1789.

Il existait donc dans l'Est des causes tout à fait propices à l'éclosion d'un mouvement fédératif. Prudemment les autorités intervinrent pour que ce mouvement ne fût point livré à lui-même et ne pût dévier hors du bonapartisme. Ainsi en fut-il à Nancy. Il y avait dans cette ville un couple de patriotes très bonapartistes, le Méridional Azaïs et sa femme, la veuve d'un officier, tous deux remuants, instruits et de quelque talent littéraire. Ils avaient célébré le 20 mars, l'une en vers, l'autre en prose[5], et le 8 mai, en récompense de son zèle, Azaïs avait été nommé, à titre provisoire, recteur de l'Académie de Nancy par Rampon, commissaire extraor-

par René Perrin, Paris et Nancy, 1913, in-8, Adresse des habitants de Nancy, 69, n. 1.

1. Arch. nat., F7 9680, Préfet de la Meurthe à Carnot, Nancy, 20 avril.
2. Arch. nat., F1a 553, Bedoch à Carnot, Mézières, 26 avril.
3. Arch. nat., F1a 554, Rapport de Degerando à Carnot, Paris, 9 mai.
4. Arch. nat., F1a 554, Pommereul à Carnot, Colmar, 2 mai.
5. Cf. *De Napoléon et de la France*, par H. Azaïs, Nancy, 1815, in-8 Bib. nat., Lb46 83.

dinaire dans la 4e division militaire [1]. Ce furent Azaïs et sa femme qui instituèrent la Fédération lorraine : à la *Marseillaise*, qui choquait les oreilles du préfet de la Meurthe, est substitué, sur le même air, l'*Hymne des Lorrains*, poème de Mme Azaïs. L'inspiration en est toute guerrière :

> Peuple lorrain, sur nos frontières,
> Est placé le poste d'honneur ;
> C'est nous qui gardons la barrière
> Du sol sacré de la valeur [2].

Ainsi, comme l'écrit avec satisfaction le *Moniteur* du 8 juin, à Nancy « les divagations du patriotisme ne sont plus à craindre », et désormais les Nancéens n'ignorent plus que le but à atteindre n'est autre « que le salut de la France et l'affermissement de la dynastie impériale sur le trône constitutionnel que Napoléon a fondé » [3].

On vit chose analogue en Alsace. En mai, à Strasbourg, est conclu un pacte fédératif entre les administrateurs, les fonctionnaires et les habitants de la ville. Le 17 mai paraît un appel visé par le maire de Strasbourg et par le secrétaire général provisoire de la préfecture du Bas-Rhin. Les Strasbourgeois y décrivent d'abord les fléaux dont la coalition menace la France, c'est-à-dire « le pillage, l'incendie, le meurtre de nos femmes et enfants, l'extinction ou au moins l'asservissement de nos familles, le partage de notre patrie, en un mot l'anéantissement du nom français » ; ils insistent ensuite sur leur attachement à Napoléon, ce « grand homme que l'Europe nous envie », et terminent, au nom de l'indépendance nationale et de la liberté politique, en jurant de « repousser, tant au dedans qu'au dehors, soit à main armée, soit par le glaive des lois, la guerre injuste, impie, subversive de toute civilisation, que l'on prétend nous faire ». A la fin de mai fédérés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin projettent une fête « en même temps nationale et alsacienne », qui se

1. Arch. nat., F1a 554, Rampon à Carnot, Paris, 10 mai.
2. René Perrin, *o. c.*, 67-68.
3. *Moniteur*, 8 juin, Nancy, 31 mai et 2 juin.

déroula les 5 et 6 juin, et signala la naissance de la « Confédération des départements du Rhin »[1]. Le préfet du Bas-Rhin, l'ex-conventionnel Jean de Bry, prononça le 5 juin, à l'hôtel de ville de Strasbourg, une longue harangue. « ... Le peuple français et son Empereur, dit-il, sortiront vainqueurs de cette dernière lutte, de cette lutte des privilèges contre l'égalité naturelle, de la superstition contre la religion éclairée et la liberté de tous les cultes, de la tyrannie contre le système représentatif ». Ainsi de Bry faisait de Napoléon le protecteur de l'œuvre révolutionnaire contre la monarchie de droit divin, les prétentions nobiliaires et l'intolérance de l'Eglise romaine. De Bry adressa encore un vigoureux défi aux Alliés : « Que l'ennemi se présente, nous l'attendons !... Qu'ils arrivent surtout, ces Prussiens, fameux par leurs jactances et par l'affreux mérite d'avoir surpassé naguère les Barbares eux-mêmes en cruautés contre des femmes, des vieillards et des enfants sans défense !... » Après lui Golbéry, procureur impérial à Colmar, invita les royalistes eux-mêmes, au nom de l'intérêt supérieur du pays, à combattre aux côtés des bonapartistes : « Que s'il était en Alsace des hommes égarés au point de contrarier la défense commune par un sentiment d'affection pour la dynastie qui vient de tomber, nous leur dirions : Frères, le Souverain n'est jamais qu'un homme, mais la Patrie est immuable, éternelle. Si vous avez pour les lis ce penchant qui nous entraîne à la suite des aigles, rappelez-vous que vous devez votre sang à la France, sans aucun examen de la couleur de ses bannières ». Le 6 juin, près de la promenade de la Robertsau, un banquet eut lieu dans les deux salles de l'Orangerie, où avaient été disposés les portraits en pied de Napoléon et de Marie-Louise. On y voyait de Bry, les généraux Rapp, commandant l'armée du Rhin, et Molitor, commandant les gardes nationales de la 5e division militaire, le gouverneur de Strasbourg et de nombreux officiers. Parmi les toasts il convie t de remar-

1. *Moniteur*, 24 mai, Strasbourg, 18 mai ; 9 juin, Strasbourg, 31 mai.

quer celui qui fut porté en l'honneur de Napoléon : « Le Ciel nous l'a rendu : c'est vainement que les princes de la terre voudraient nous le ravir »[1].

A Lyon la bourgeoisie et la classe ouvrière tiennent en général pour l'Empereur. Les bonapartistes s'abandonnaient à leurs sentiments dans les deux théâtres, où ils chantaient « des hymnes, des strophes » en l'honneur de Napoléon et de l'armée française. Sur les places publiques et les marchés le peuple révèle « avec une énergie qui lui est propre » son affection pour l'Empereur[2]. Le Conseil municipal avait été réorganisé à la fin d'avril par les soins de Rœderer, commissaire extraordinaire dans la 19e division militaire, et installé par son successeur Maret. Le nouveau maire de Lyon, Jars, bourgeois de quarante et un ans, joignait aux connaissances militaires d'un ex-capitaine du génie du goût pour la littérature, il aimait le théâtre et la poésie, il les cultivait l'un et l'autre, et ne dédaignait point les honneurs. A la mairie de Lyon il préluda en 1815 au rôle politique qu'il devait tenir sous la seconde Restauration et la Monarchie de Juillet en qualité de député. Ce fut ce personnage qui donna corps à la Fédération du Rhône. Il créa une commission centrale, s'en intitula président, prit un vice-président, un secrétaire, deux secrétaires-adjoints, un trésorier, et fit ajouter à ce premier groupe trente-trois autres Lyonnais notables, parmi lesquels le colonel de la garde nationale, des magistrats, des négociants, un professeur du lycée[3].

En un langage chaleureux, où brille parfois la flamme de la Révolution, les citoyens lyonnais identifièrent la cause de « la patrie en danger » et celle de l'Empereur. Tel fut l'appel publié le 7 mai, après adhésion du commissaire extraordinaire Maret, par Jars et ses collaborateurs, et destiné aux

1. *Mairie de Strasbourg. Fédération alsacienne. Relation des journées des 5 et 6 juin 1815*, Strasbourg, in-8, s. d., Bib. nat., Lb[46] 396, p. 12, 14, 23, 27-30.

2. Arch. nat., F[7] 9190, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Lyon, 13 avril.

3. *Revue d'Histoire de Lyon*, VII, *o. c.*, 118-119.

habitants des départements voisins de Lyon, Loire, Saône-et-Loire, Ain, Mont-Blanc, Isère, Drôme et Hautes-Alpes. Il commence par une description des fléaux qu'en cas de victoire l'Europe armée réservait à la France. Si les Alliés l'emportent, s'ils occupent de nouveau Paris, c'en est fait de la France, elle sera morcelée. « Séparés les uns des autres sous les dominations de ces peuplades anciennes dont les guerres barbares ont occupé quelques siècles obscurs de notre histoire et que les bienfaits de la politique avaient confondues en une seule nation, nous n'aurions plus la même patrie, les mêmes lois, un même prince ». Une soumission honteuse à quelques princes vassaux des puissances étrangères, voilà le sort dont seraient accablés les Français. Pour eux, il n'est d'autre souverain « que celui que ses victoires et son génie avaient fait proclamer par tous les peuples le brave des braves, le héros du siècle, le plus grand homme de la terre ». A ce panégyrique succédait l'image des calamités qu'entraînerait une invasion semblable à celle de 1814. « Quels funestes événements devraient précéder celui de notre chute! La dévastation de notre belle patrie, les incendies des villes et des hameaux, le meurtre des citoyens, le pillage des propriétés, le débordement de tous les crimes que peuvent commettre des hordes armées et dont les contrées envahies de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne, de la Bresse et du Lyonnais présentent encore les affreux vestiges! » Mais la France, cette nation « toujours guerrière, toujours redoutable », aura pour la défendre une nombreuse et héroïque armée, conduite « par le vainqueur de l'Europe », tandis que se lèvent deux millions d'hommes « guidés par l'amour de la Liberté ». Plus de divisions, plus de trahisons, plus de lâchetés comme en 1813 et en 1814, la France tout entière « se réunit autour du trône pour la cause de la Liberté et de la gloire française », contre les rois associés contre elle en « une ligue impie ». Dignes de leurs pères, Gaulois et Germains, qui combattirent énergiquement la puissance de Rome et « finirent par l'écraser », et renouvelant, comme en 1791, « cette alliance qui fit trem-

bler les rois à l'aurore de notre liberté », les habitants de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain, du Mont-Blanc, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et du Rhône se lieraient en « une Confédération sainte et fraternelle »[1].

Le programme de la Fédération du Rhône, emprunté par elle à la Fédération bretonne, fut commenté par des délégués dans plusieurs départements, Ain, Ardèche, Loire, Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme. Déjà des bonapartistes du Puy-de-Dôme avaient sollicité du préfet la faculté de créer un groupement patriotique, et le préfet avait, par arrêté, autorisé la nomination de commissaires chargés de correspondre avec « le commissariat central » de Lyon. Dans le Puy-de-Dôme trois délégués, officiers de la garde nationale de Lyon, publièrent une proclamation qui accusait les Bourbons d'avoir voulu restaurer « la féodalité, la dîme, la noblesse privilégiée », et qui exhortait les habitants à conjurer l'invasion étrangère en soutenant le « héros » qui commande les armées françaises. Les délégués furent bien accueillis à Clermont-Ferrand, puis à Riom. Le 23 mai, à Riom, se tint une assemblée où un délégué lyonnais invita longuement ses auditeurs à la concorde, au « généreux sacrifice des opinions », à la fidélité envers l'Empereur. Un avocat de Riom répliqua sur le même ton, vantant l'Empereur dont la dynastie « bien-aimée » régnerait sur « un peuple heureux et libre », et il termina son discours en s'écriant : « Français ! Réunissons-nous ; conquérons le bonheur de nos enfants. *Vive la Nation ! Vive l'Empereur !*[2] ».

Même élan, même organisation, mêmes paroles dans le Dauphiné. Les gardes nationales de l'Isère, de la Drôme, du Mont-Blanc et des Hautes-Alpes instituèrent une Fédération dauphinoise. Rœderer, commissaire extraordinaire dans les 7e et 8e divisions militaires, avisa le maire de Grenoble qu'il serait utile de nommer au sein de la Fédération dauphinoise

1. *Moniteur*, 12 mai : Les citoyens de Lyon aux habitants des départements environnants, Lyon, 7 mai.

2. *Fédération du Rhône* (1er-31 mai), Riom, s. d., in-8, Bib. nat., Lb[48] 319, p. 4-9, 13-20.

« une commission centrale », qui communiquerait avec les autres Fédérations de la France « pour n'en former qu'une seule »[1]. A la fin de mai, trois députés du Rhône obtinrent l'adjonction des Valentinois à la Fédération lyonnaise. Le 25 mai, la commission fédérative de Valence adressa une circulaire, visée par le préfet de la Drôme, aux maires du département, en vue de multiplier « les adhérents-confédérés » : bientôt la France tout entière, pronostiquait ce document, « ne présentera qu'une seule famille unie par des liens d'autant plus solides qu'ils sont formés par l'amour de la patrie ». Puis, en juin, arrivèrent à Valence trois officiers de la garde nationale de Grenoble, délégués par la commission centrale de la Fédération dauphinoise. Une grande assemblée se tint, on lut un pacte fédératif, il y eut des discours, notamment celui de Marguery, l'un des deux secrétaires de la commission de Valence, où fut défini le but commun : travailler « au salut de la France, au maintien de nos constitutions et à l'affermissement de la dynastie impériale ». La commission de Valence rédigea enfin une proclamation aux habitants de la Drôme, dans laquelle le sentiment bonapartiste se donnait libre carrière, au nom de la France attaquée. Cet appel commémorait les paroles guerrières prononcées par Napoléon au Champ de Mai, et ajoutait : « La France vous a entendu, grand homme. Encore quelques instants, et le peuple français ne formera qu'une seule famille, et la chaîne qui en unira les membres, plus puissante que les baïonnettes étrangères, formera autour du grand Empire une barrière où viendra expirer la rage d'une coalition impie ». A la fin l'histoire romaine était mise à contribution : « Si Porsenna vit Rome entière dans un Romain, que les ennemis de la France n'y aperçoivent que des confédérés ! »[2].

A Dijon comme à Lyon un appel convia les partisans de

1. *Moniteur*, 6 juin, Rœderer au maire de Grenoble, Grenoble, 23 mai.
2. Chanoine Chevalier, *o. c.*, Circulaire de la commission exécutive de Valence, 25 mai, 187 ; Proclamation de la commission fédérale de Valence, 3 juin, 188-189.

l'Empereur à suivre l'exemple des Bretons et à lutter contre les despotes étrangers. « Que la France, dit ce manifeste, connaisse à notre élan les mêmes Bourguignons qui, dans les plaines de la Champagne et sur mille champs de bataille, ont scellé de leur sang la cause de la liberté ! Puisque nous n'avons pu donner ce bon exemple, soyons les premiers à l'imiter : fédérons-nous contre les rois ». En vain les rois ont-ils publié qu'ils ne voulaient attaquer que le seul Napoléon. Démence absurde ! Librement choisi par les Français, il sera défendu par eux, et « nos libertés, notre bonheur seront le prix du plus noble dévouement et des succès dont il est le garant ». Une commission centrale fut instituée, des commissaires recueillirent les adhésions. Le 16 mai, les délégués de la Fédération du Rhône arrivent à Dijon. Ils sont reçus, en une assemblée générale de la Fédération bourguignonne, à la salle des Etats, où le buste de l'Empereur, orné d'une couronne de lauriers, préside aux discours d'un délégué du Rhône, du conseiller de préfecture Royer, suppléant du préfet, des généraux Veaux, commandant la 18e division militaire, et Boyer, commandant les gardes nationales de la même division. Les assistants chantèrent un hymne patriotique, *La Fédération*, sur l'air de la *Marseillaise :*

Comment, une ligue étrangère,
Viendrait, en nous dictant ses lois,
Porter une main téméraire
Sur les plus sacrés de nos droits !
Faut-il, sous la verge allemande,
Courber un front humilié ?
Français, ont-ils donc oublié
Que Napoléon nous commande ?
Aux armes, fédérés ! Sauvez l'aigle vainqueur !
Marchez ! Vous défendrez la patrie et l'honneur[1].

Le lendemain un banquet réunit Dijonnais et Lyonnais, et le pacte fédératif y fut « scellé à la manière des Bourgui-

1. *Moniteur*, 11 mai, Dijon, 7 mai ; 25 mai, Dijon, 20 mai. — Paul Gaffarel, *o. c.*, 204, 207-208.

gnons ». Une adresse à Napoléon fut rédigée : elle affirmait que, délivré du « joug honteux du despotisme et de la féodalité », le peuple français « tout entier » était prêt à combattre pour l'Empereur [1].

Les fédérés de Saône-et-Loire ne le cédèrent point en résolution et en chaleur à ceux de Côte-d'Or. Un comité établi à Chalon-sur-Saône, où « l'enthousiasme fut admirable », reçut le 21 mai les députés de la Fédération lyonnaise. L'un des membres du comité, Dubois, exposa dans un discours que les dangers de la patrie réclamaient pour remède « l'alliance fédérative, cette chaîne de bronze dont les anneaux, déjà scellés aux rochers des Alpes, embrassent l'Empire et s'attachent aux rochers de l'Océan ». Après lui parlèrent le sous-préfet de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône et le général Boyer, puis l'assemblée jura « fidélité jusqu'à la mort à l'Empereur et alliance entre tous les fédérés ». Les assistants s'embrassèrent, pleurèrent de joie, portèrent en triomphe les délégués lyonnais devant les troupes en armes, tandis que retentissaient le canon et les musiques militaires. Enfin il y eut banquet et illuminations. Les fédérés de Chalon-sur-Saône se cotisèrent, demandèrent des fusils à Carnot par l'intermédiaire de son frère Carnot-Feulint, député de Saône-et-Loire. A leur exemple les localités de l'arrondissement, Buxy, Givry, Verdun-sur-le-Doubs, adhérèrent à la Fédération bourguignonne. De Verdun-sur-le-Doubs on écrivait le 9 juin au comité chalonnais : « Tous les citoyens se sont fédérés. Jamais on n'a vu plus d'enthousiasme. Les citoyens se révoltent contre l'oppression et jurent de mourir pour l'indépendance de la nation et pour l'Empereur... » [2].

1. *Moniteur*, 25 mai, Dijon, 20 mai. — Paul Gaffarel, *o. c.*, 208-209.

2. *La Bourgogne*, Dijon, 1869, in-8, II : Chalon pendant les Cent-Jours. Souvenirs de la Fédération bourguignonne de 1815, par Paul Guillaumot, documents et récit, 165-180.

V

A côté des bonapartistes proprement dits, à côté des patriotes, tels que les ex-conventionnels Thibaudeau et Garnier (de Saintes)[1], qui étaient attachés à l'Empereur par amour de la Révolution, il y avait des républicains qui, provisoirement, soutenaient Napoléon par haine de la royauté, mais sans renier leurs convictions. L'ex-conventionnel Choudieu, lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque pendant les Cent-Jours, s'est justifié ainsi : « ... Je n'abdiquais point les croyances politiques de toute ma vie, je croyais servir mon pays et la Révolution bien plus que l'ambition de Napoléon »[2]. Suspects aux préfets et aux commissaires extraordinaires, les républicains sont l'objet dans la correspondance administrative de jugements sommaires ou partiaux, qui ne permettent pas d'établir nettement leur force réelle et leur influence. Du moins est-il certain que l'opinion républicaine comptait en France pendant les Cent-Jours un chiffre de partisans relativement élevé. A Morlaix il y a des républicains qui « commencent sourdement à répandre leur doctrine » et plantent des arbres de la Liberté[3]. Le préfet du Doubs censure à Besançon « l'exaltation plus que révolutionnaire des anciens jacobins »[4]. En Saône-et-Loire ils ont pour chef l'ex-député aux Cinq-Cents Bigonnet[5], qui, dans une brochure, presse ses coreligionnaires politiques de s'unir à l'Empereur : « Ne sont-ils pas trop heureux, s'écrie-t-il, de voir se relever l'honneur de la Révolution ? »[6]. A Grenoble existe un « club

1. Sur Garnier (de Saintes) pendant les Cent-Jours, cf. Labretonnière, *o. c.*, 245-246.

2. *Mémoires et notes de Choudieu*, Paris, 1897, in-8, p. 341.

3. Arch. nat., F⁷ 9656, Sous-préfet de Morlaix à Carnot, Morlaix, 12 avril.

4. Arch. nat., F⁷ 9652, Préfet du Doubs à Carnot, Besançon, 2 mai.

5. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 1ᵉʳ mai, Mâcon, 24 avril, préfet de Saône-et-Loire.

6. *La Restauration de la Liberté, profession de foi d'un républicain sur le retour de Napoléon*, Paris, 11 avril 1815, in-8, Bib. nat., Lb⁴⁶ 102, p. 10-11.

d'exaltés », suivant Bourdon de Vatry, commissaire extraordinaire dans la 7e division militaire : cette association a admis parmi elle des sous-officiers et des soldats, elle discute les actes du préfet de l'Isère, elle envoie des députés à Bourdon de Vatry, qui, devant leurs plaintes au sujet des autorités, les compare avec effroi aux « députations des sociétés fraternelles de 1793 »[1]. Il existe un parti républicain à Clermont-Ferrand[2] et au Puy[3]. A Avignon les républicains sont dirigés « par des hommes qui ont marqué depuis le commencement de la Révolution », ils s'attroupent le soir et parcourent la ville en criant *Vive l'Empereur! Vive la République!*[4]. Le préfet du Var découvre à Toulon des « anarchistes » : plusieurs d'entre eux se sont raconté que les républicains étaient fort nombreux à Paris et que l'Empereur serait invité à prendre le titre de Premier Consul[5]. Bien mieux un ancien ami de Robespierre et de Babeuf, le démocrate Buonarroti, demande l'autorisation de rentrer en France, où « l'indépendance et la liberté » ont reparu avec l'Empereur. « Mon plus vif désir, dit-il, est d'associer mon sort à celui des bons citoyens qui ne craignent pas de tout risquer pour sauver d'un naufrage général la cause des esprits sains et des âmes généreuses »[6]. Il y avait incontestablement du vrai dans l'assertion de Joseph de Maistre : « ... Bonaparte n'est plus ce qu'il était : il s'est jeté dans les bras des républicains, qui lui forceront la main »[7].

Qu'en 1815 les républicains soient pour les Fédérations de précieuses recrues, qu'ils y aient coopéré avec ardeur,

1. Arch. nat., F7 9082, Bourdon de Vatry à Carnot, Grenoble, 15 avril.
2. Barante, *o. c.*, II, 138-139.
3. Arch. nat., F1a 556², D'Alphonse à Rœderer, Privas, 16 avril.
4. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 1er mai, Avignon, 22 avril.
5. Arch. nat., F73785, Bulletin général du 12 mai, préfet du Var, 1er mai.
6. *Revue historique*, t. 76, juillet-août 1901 : Philippe Buonarroti, par Georges Weill, 263.
7. *Œuvres complètes de Joseph de Maistre*, nouvelle édition, Lyon, 1886, in-8, XIII, Correspondance, Joseph de Maistre au marquis de Saint-Marsan, Saint-Pétersbourg, 25 avril 1815, p. 63-64.

avec passion même, l'exemple de Toulouse le vérifie amplement. Le commissaire extraordinaire dans la 10e division militaire, Pontécoulant, aurait dit « qu'il n'y avait rien à faire dans une ville qui ne renfermait que des royalistes et des républicains »[1]. En effet, en face des royalistes, il y a à Toulouse des « patriotes » farouches, parmi lesquels certains démocrates se montrent, suivant Pontécoulant, « plus exclusifs qu'à aucune époque de la Révolution »[2]. Ils se groupèrent en une Fédération, et à leurs séances fut attribuée une église vacante, dont un vicaire général leur refusa quelque temps la clef, malgré les ordres du préfet de la Haute-Garonne[3]. L'un de leurs chefs est Boyer-Fonfrède, frère du conventionnel girondin, riche industriel, un « des cinquante plus imposés du département », et qui se vante d'avoir toujours été fidèle aux « principes libéraux ». Irrité des fréquentations royalistes de Pontécoulant à Toulouse, lui reprochant de décourager « les vrais amis de la Liberté », il demande, le 9 mai, son rappel à Fouché, et il l'obtient[4]. Les fédérés toulousains plantèrent des arbres de la Liberté, et, en compagnie de soldats ivres, parcoururent plusieurs fois les rues de la ville en portant « en triomphe » le buste de Napoléon et en poussant des cris de mort contre les royalistes. Deux de ceux-ci, qui avaient arraché des avis officiels, furent tués le 4 mai[5].

Dans un pays non moins royaliste que la Haute-Garonne, le Calvados, Napoléon compte des partisans éprouvés. Il y a à Caen des « patriotes » très dévoués à l'Empereur, « ils se serrent et s'électrisent », se livrent à des démonstrations d'enthousiasme dans les lieux publics[6]. Deux ou trois cents

1. Villèle, *Mémoires*, I, 296.

2. Arch. nat., AF IV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai.

3. Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 10, 18 et 19 juin, lieutenant extraordinaire de police à Toulouse, 1er et 10 juin.

4. Arch. nat., F1a 555, Boyer-Fonfrède à Fouché, Toulouse, 9 mai, lettre citée par Fouché à Carnot, Paris, 23 mai.

5. Villèle, *Mémoires*, I, 296-298. — De Montbel, *Souvenirs*, Paris, 1913, 2e édit., in-8, p. 154.

6. Arch. nat., F7 3147, Caillemer, lieutenant de police, 16 avril.

jeunes gens de Caen sont très bonapartistes, ils parcourent la ville en criant *Vive l'Empereur !*, réclament un drapeau, désirent s'affilier à la Fédération bretonne. Timoré ou indifférent, le préfet du Calvados s'opposa à tout pacte fédératif entre les jeunes gens du département[1]. Néanmoins se produisit une tentative de Fédération : le 3 mai, à Caen, une affiche, au nom des habitants de la ville et des étudiants de la Faculté de Droit, convia « les belliqueux Normands » à imiter les Bretons, de manière à protéger la sécurité des campagnes du Calvados. Bientôt le maire de Caen s'alarma des manifestations bonapartistes et, le 12 juin, il se plaignit au préfet du Calvados que, la veille, les partisans de Napoléon eussent parcouru la ville « en mêlant aux cris de *Vive l'Empereur !* des vociférations et des provocations contre des citoyens tranquilles »[2]. Loin d'imiter le préfet du Calvados et le maire de Caen, le général Vedel, commandant la 14e division militaire, essaya, de concert avec les sous-préfets, de constituer dans chaque arrondissement du Calvados des groupes de volontaires, à l'effet, disait son ordre du jour du 13 juin, « de garantir les villes et propriétés de toute invasion de la part des malveillants et de celle de l'ennemi »[3]. Déjà Lisieux avait ses fédérés, dont le préfet du Calvados incriminait la turbulence[4]. A l'opposé de son chef, le sous-préfet de Lisieux collaborait avec empressement à l'œuvre fédérative. « On pense, écrivait-il le 14 juin, que c'est le meilleur moyen de donner de l'énergie à l'esprit public et de préparer des mesures salutaires pour la prospérité de la France »[5]. Divisées, désunies, les autorités du Calvados ne pouvaient guère remplir un tel programme.

En dépit des obstacles, peu à peu le mouvement fédératif se généralisa. A Amiens, où les bonapartistes font chanter

1. Arch. nat., F1a 555, Français de Nantes à Carnot, Alençon, 4 mai. — Arch. nat., F7 3147, Rapport de Le Marois à Napoléon, 13 mai.
2. G. Lavalley, *Le Duc d'Aumont et les Cent-Jours en Normandie*, Paris, s. d., in-8, Textes cités p. 75-77, 87-88.
3. G. Lavalley, *o. c.*, 76-77.
4. Arch. nat., F7 3147, Préfet du Calvados, 21 mai.
5. G. Lavalley, *o. c.*, 77.

au théâtre « des couplets patriotiques »[1], est fondée une Confédération de la Somme, qui prend pour devise : *La Patrie et l'Empereur*[2]. A Cherbourg, 1064 « signants » dont le patriotisme « est évidemment prouvé », arrêtent le 11 juin un pacte fédératif[3]. Des habitants de Brive-la-Gaillarde demandent au préfet de la Corrèze l'autorisation de « provoquer une Fédération basée sur celle des Bretons », en convoquant à Brive, pour le 4 juin, les délégués du Lot, de la Dordogne, de la Haute-Vienne et de la Corrèze[4]. Il y eut des fédérés dans l'Aveyron, où leur chef fut un ancien juré du Tribunal révolutionnaire, le fameux Fualdès, procureur criminel à Rodez[5]. Il y en eut à Béziers, à Foix, à Nîmes. Par une adresse « pleine de feu et d'énergie », les fédérés de Béziers entrent en rapports avec les communes de l'arrondissement, lequel, selon le *Moniteur*, deviendra sans doute « une des colonnes principales de la Fédération de l'Hérault »[6]. De Foix, le 14 juin, les fédérés ariégeois envoient à la Chambre des Représentants une adresse où, après un hommage aux « ombres chéries » des soldats morts pour la Liberté, on lit : « Napoléon, puisque tu ne veux régner que pour soutenir les droits du peuple français qui t'a salué du nom de Grand, il jure de vaincre ou de mourir pour toi »[7]. Par contre les six commissaires élus par les fédérés de Nîmes restèrent à peu près inertes : présidés par un personnage très catholique et très conservateur, Blanc Pascal, ces gens prudents ajournèrent l'armement de leurs compatriotes, voulant « laisser la grande question, à laquelle

1. E. Niquet, *Notes et documents inédits pour servir à l'histoire des deux Restaurations et des Cent-Jours dans la ville d'Amiens*, etc., Cayeux-sur-mer, s. d., in-12, Rapports du commissaire de police, 30 avril et 4 mai, 25, 27.

2. *Moniteur*, 3 juin, Amiens, 31 mai.

3. Arch. nat., F⁷ 9677.

4. *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, Tulle, octobre-décembre 1886, in-8 : La Corrèze aux Cent-Jours, par V. de Seilhac, 480.

5. Combes de Patris, *L'Affaire Fualdès*, Paris, 1914, in-8, p. 98, n.

6. *Moniteur*, 21 juin, Montpellier, 8 juin.

7. *Moniteur*, 28 juin.

l'Europe prenait part, se décider sur un plus grand théâtre »[1].

A la fin de mai Napoléon donnait des instructions pour qu'en Provence et surtout à Marseille on essayât « de former des Fédérations de tous les patriotes, et de les faire fédérer avec Toulon »[2]. Au début de juin il revenait sur cette idée, il ordonnait au maréchal Suchet, commandant l'armée des Alpes, de « pousser les fédérés du Dauphiné et de Lyon à se fédérer avec Marseille », au maréchal Brune, gouverneur de la Provence, de « pousser les patriotes de Marseille à se fédérer avec Toulon, Grenoble, Lyon, Tarascon, Arles et le Var »[3]. Au même moment le zélé lieutenant de police de Marseille, Le Cointe-Puyraveau, nombre de fonctionnaires de Provence, des patriotes de Toulon, travaillaient de concert à organiser une Fédération, en vue de laquelle Le Cointe-Puyraveau recueillait la liste des acquéreurs de biens nationaux situés dans son arrondissement. « Le gouvernement, écrivait-il à Fouché le 30 mai, semble attacher quelque intérêt à ces sortes d'élans »[4]. A Bordeaux un officier en mission, Résigny, exposait le 7 juin à l'Empereur que le seul moyen de lutter avec succès contre « la Confédération royale » était d'unir tous les patriotes, tous ceux que leurs adversaires traitaient de jacobins, en « une Fédération nationale »[5]. A Marseille et à Bordeaux, en effet, où l'opinion royaliste était extrêmement ardente et allait même jusqu'au fanatisme, les manifestations fédératives eussent pu agir sur l'esprit public, habituer les partisans des Bourbons à la domination napoléonienne, réconforter les partisans de l'Empereur, rallier les tièdes et les indécis. Mais il n'y eut dans ces villes que des désirs et des projets.

1. Lauze de Peret, *Causes et précis des troubles, des crimes, des désordres dans le département du Gard*, etc., 143-144.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21952, Napoléon à Davout, Paris, 22 mai.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 22000, Napoléon à Davout, Paris, 3 juin.

4. Arch. nat., F7 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 30 mai.

5. *Portefeuille de Buonaparte*, etc., Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb46 465, Rapport de Résigny, Bordeaux, 7 juin, 22-24.

CHAPITRE X

LE RÉVEIL ROYALISTE

I. Paris et la région parisienne
II. La Normandie.
III. Les pays du Nord.
IV. La Franche-Comté.
V. Le Sud-Est et le Centre.
VI. Le Sud-Ouest.
VII. Le Midi.

L'entrée de Napoléon à Paris, la stérilité du mouvement vendéen et de l'insurrection méridionale en mars et en avril 1815 n'avaient pas éteint le zèle des royalistes. L'approche de la guerre et les perturbations économiques les réconfortèrent, la faiblesse complaisante du gouvernement impérial les enhardit plus que ne les alarma le mouvement fédératif. Ils s'appliquèrent avec une activité incessante à développer leur propagande et à augmenter les chances d'un prompt relèvement. L'argent ne leur manquait pas, et ils surent en faire grand usage. Au premier rang, en une alliance étroite, combattent les nobles, souvent maîtres des mairies, et les prêtres. Leur tactique favorite consiste à dénombrer sur un ton satisfait les forces étrangères, à semer le découragement, à provoquer la désertion, à prédire le retour de Louis XVIII. Cette prédiction, ils la versifient en chansons agressives :

Tu reviendras de ton erreur fatale,
Soldat français, trompé par Nicolas:[1]
Pour appuyer la marche triomphale
Du bon Louis dans cette capitale,
Tu reviendras! Tu reviendras!
. . . . . .

1. Nicolas était un des sobriquets royalistes de Napoléon.

Il reviendra, le père de la France,
L'excellent Roi que le Ciel nous donna.
Conservons bien cette douce espérance,
Pour nous payer des maux de son absence.
Il reviendra ! Il reviendra ![1]

De plus, en mainte contrée, des correspondances avec Gand, des conciliabules, des complots, des préparatifs de révolte, attestent la persistance des haines et la foi dans l'avenir. Peu à peu s'ébauchent des organisations de conjurés qui attendent le moment propice pour devenir des rebelles. Au voisinage des frontières, dans le Midi, dans l'Ouest, les chefs du parti royaliste songent à la sédition, et dès le mois de mai ils entreprennent de soulever les campagnes de la Vendée, de la Bretagne et du Maine. Un jour viendrait, pensaient les royalistes « purs », où Louis XVIII, instruit par l'expérience, pratiquerait une politique tout à fait salutaire à la monarchie, et comprendrait que le retour de Napoléon était « un prétexte pour déchirer la Charte »[2].

I

A Paris, les royalistes déploraient surtout que le Conseil d'Etat eût ressuscité les doctrines de la Révolution. Le principe de la souveraineté du peuple leur rappelait fort désagréablement Robespierre, et la faveur subite de Napoléon pour les droits de la nation, pour « tout ce tripot révolutionnaire », ne laissait pas que de les assombrir. Ils croyaient à l'approche d'une émeute sociale, tolérée, conduite même par l'Empereur. « Avec un homme aussi entreprenant, écrivait Montlosier, et un mouvement de canaille, sous le nom de souveraineté du peuple, tous les palais et tous les châteaux frémiront ». Autant par opposition que

1. *Annales franc-comtoises*, Besançon, 1896, in-8, nouvelle série, VIII, Chansons royalistes publiées par Maurice Perrod, 356.
2. Lauze de Peret, *o. c.*, 27.

par frayeur les royalistes parisiens se disaient revenus aux premiers temps de la Convention. Ils découvraient dans la capitale « un mouvement jacobin, républicain, sans-culotte », supposaient même que la République pouvait remplacer l'Empire, qu'en ce cas Carnot et Lucien deviendraient directeurs et Napoléon généralissime[1]. L'un de leurs principaux moyens d'action, c'est de fabriquer et d'imposer à l'attention publique des proclamations royales. Telle est cette prétendue Déclaration de Francfort, datée du 2 avril : sur un ton à la fois menaçant et débonnaire, le Roi y annonce que les « innombrables phalanges » de l'Europe « indignée » s'avancent vers la France sous l'étendard fleurdelysé ; lui-même, « affaibli par l'âge, par vingt-cinq ans de malheurs », il ne répétera point le mot de Henri IV : Ralliez-vous à mon panache blanc!, mais il accompagnera les soldats étrangers « aux champs de l'honneur », et, comme Henri IV, il vient « combattre et vaincre une nouvelle Ligue »[2].

Si presque tous les Jésuites de la rue des Postes s'étaient dispersés en province[3], les Bourbons n'en conservaient pas moins à Paris des amis redoutables. Autant qu'on peut l'établir, il y avait dans la capitale un petit groupe de conspirateurs, quelques militaires entre autres, qui tenaient des conciliabules, communiquaient avec l'Ouest et Gand, concertaient des plans d'insurrection, guettaient impatiemment l'occasion de tenter quelque coup de main[4]. Ils avaient su recruter de fructueuses complicités jusque dans les bureaux du ministre de la Guerre, et l'ex-secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Guizot, en quittant Paris le 23 mai pour gagner Gand, apportait à Clarke des renseignements

1. Barante, *o. c.*, II, 132-134. — Cf. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 15 avril, Paris, 2e partie.

2. *Trois proclamations du Roi, faites pendant l'interrègne*, par M. Théaulon, Paris, 1816, in-8, Bib. nat., Lb[40] 470, p. 5-6. — Arch. nat., F[7] 3785, Bulletin général du 11 avril, Paris, 10 avril.

3. Joseph Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, etc., Paris, 1914, in-8, I, 64-65.

4. Stéfane-Pol, *De Robespierre à Fouché. Notes de police*, etc., Paris, s. d., in-12, Rapport anonyme à Fouché, Paris, 24 juin, 147-152.

livrés par un subordonné de Davout. Le 4 juin, un « ancien officier », bien approvisionné à la même source, partait à son tour pour la Belgique, où il instruisait Clarke des effectifs de l'armée française[1]. En même temps le maréchal Oudinot envoyait à Louis XVIII son « adhésion »[2], tout en déguisant son zèle bourbonien par des promenades champêtres autour de Montmorency, où il s'était installé avec sa famille[3].

Tous ces faits éclairent la politique du gouvernement de Gand. Celui-ci, au début de juin, s'occupa d'instituer à Paris une agence royaliste. Le comte d'Artois, le 1er juin, proposait de confier au maréchal Macdonald un commandement militaire à Paris et dans la région parisienne, « si on peut y produire un grand mouvement avant l'arrivée des armées étrangères » : il souhaitait en outre que Macdonald pût « bien s'entendre avec Oudinot », et ne conservât en activité que des officiers absolument sûrs. Le même jour Louis XVIII attribuait au duc de Tarente le soin de diriger « une commission extraordinaire de gouvernement », dont feraient partie Barthélemy, Sémonville, Du Bouchage et quelques autres royalistes notables. Des instructions à Macdonald lui fixaient sa tâche : dès qu'il jugerait l'heure favorable pour « secouer un joug imposé par la fraude et la violence », il s'emparerait des ministères, éloignerait les ministres impériaux, les remplacerait par des membres de la commission, tirerait de la garde nationale parisienne « une légion d'élite », travaillerait à dissoudre l'armée, épurerait les fonctionnaires, incarcérerait les rebelles, ferait afficher à Paris l'ordre royal du 6 mars de « courir sus » à Napoléon, ainsi que la Déclaration du 13 mars, garantirait l'application de la Charte. Hyde de Neuville, le 13 juin, reçut mission de se rendre à Paris pour y porter les ordres

1. Romberg et Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, II, Goltz à Hardenberg, Gand, 2 et 9 juin, 242-243, 258 ; Clarke à Goltz, Gand, 10 juin, 258-259.

2. *Ibid.*, II, Stuart à Castlereagh, Gand, 26 mai, 138.

3. Gaston Stiegler, *o. c.*, 373.

du Roi et « seconder de tous ses moyens » les efforts de la commission[1].

Quels que fussent leurs plaintes et leurs vœux, les partisans des Bourbons se sentaient faibles à Paris, et ils se consolaient par des épigrammes comme celle-ci :

> Par ses nombreux forfaits et par l'excès du crime
> Napoléon rendit aux Français un Bourbon ;
> Mais par trop de vertus, et des traîtres victime,
> Ce bon Roi nous rendit l'affreux Napoléon[2].

Ils publiaient force brochures, dans lesquelles, non sans ingéniosité ni à-propos, ils faisaient l'éloge des Bourbons et le procès de l'Empereur. Tel était ce pamphlet ironique qui supposait un discours de Napoléon à ses soldats : « ... J'espérais, leur disait l'Empereur, que je serais soutenu par l'Autriche, mais elle m'abandonne ; je ne puis supporter l'idée de voir les campagnes de la France ravagées au moment de la récolte, et sa capitale exposée à un siège ; je me retire à l'île d'Elbe, où je vais m'occuper du bonheur d'une faible population... »[3]. Les royalistes de Paris estimaient encore que Napoléon ne pourrait pas « durer », et qu'en dépit de ses partisans sa chute serait très prochaine : ils regardent, écrivait Guizot au Roi, « la puissance de Buonaparte comme éphémère, les efforts des jacobins comme impuissants, les ennemis comme des alliés »[4].

En Seine-et-Oise, « pays soumis à l'influence des factieux que renferme la capitale », les royalistes, nombreux à Versailles, et surtout à Saint-Germain-en-Laye, travaillent avec passion à réduire les ressources du gouvernement impérial

1. Romberg et Malet, *o. c.*, I, Notes abrégées du comte d'Artois, 1er juin, 133 ; Instructions au duc de Tarente, s. l. n. d. (sans doute juin), 69-70 ; Instructions à Hyde de Neuville, s. l., 13 juin, 77. — Hyde de Neuville, *Mémoires*, etc., Paris, 1892, II, 94-96.

2. *Antinapoléon*, etc., 57.

3. *Discussion des torts qu'on impute à Louis XVIII*, etc., par A. M. Fleury, Paris, s. d., in-8, Bib. nat., Lb^{40} 305, p. 19.

4. Romberg et Malet, *o. c.*, II, Mémoire sur l'état de la France, par le duc de Mouchy, annexe à la dépêche n° 8, 25 mai, 242 ; Mémoire de Guizot sur l'état de la France, 31 mai, 249-250.

en hommes et en argent : le département a été inondé de proclamations et d'ordonnances royales qui licencient ou menacent les troupes, et interdisent de payer les impôts[1]. Senlis, naguère habité par une compagnie de la Maison du Roi, Chantilly, qui escomptait de longs et rémunérateurs séjours du prince de Condé, regrettent la royauté, la population de l'arrondissement, riche et avide de tranquillité, porte au cœur « le deuil de la chute des Bourbons », et mêle à ce chagrin « la crainte d'une guerre prochaine qui entraînera le rétablissement de la conscription »[2]. Les nobles de l'Aisne « dissimulent leur dépit », mais restent très dévoués aux Bourbons, et ils sont puissants dans l'arrondissement de Soissons[3]. A Orléans sont affichés des placards royalistes, on y lit le *Journal du Lys*[4]. Les nobles de Chartres, qui sont liés en « une société particulière », nourrissent leur zèle bourbonien aux dîners d'un vieux gentilhomme très riche et très royaliste[5]. Plusieurs anciens militaires de la Maison du Roi, retirés a Chartres, sont soupçonnés de fomenter des désertions, qui sont très nombreuses dans l'Eure-et-Loir[6]. A Blois et dans le Loir-et-Cher existe un groupe de royalistes exaltés : en mars ils ont souscrit des sommes élevées pour mettre à prix la tête de Napoléon, et maintenant ils se promettent que sous peu le Roi chassera l'Empereur[7].

Le clergé de la région parisienne compte des adversaires acharnés e Napoléon. Le 26 avril, deux militaires rendent visite au curé de Saint-Cloud et en sortant ils crient *Vive le*

1. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 27 avril, Versailles, 24 avril. — Arch. nat., AF IV 1935, Rapport de Sussy à Napoléon, Paris, 18 mai.

2. Arch. nat., F1a 553, Extrait de la correspondance de Sussy, etc.

3. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 15 et 19 avril, Laon, 5 et 17 avril.

4. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 7 et 15 avril, Orléans, 14 avril, s. d. — Arch. nat., F⁷ 3147, Ministre de la Guerre, 16 avril.

5. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 12 mai, lieutenant de police, Chartres, 10 mai.

6. Arch. nat., F1a 553, Sussy à Carnot, Paris, 30 avril.

7. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet du Loir-et-Cher, 18 mars. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 12 avril et 5 mai, Blois, 25 avril, s. d.

Roi ! Vive M. le curé ![1]. D'après Sussy, commissaire extraordinaire dans la 1re division militaire, les supérieurs du petit séminaire de Notre-Dame-de-Liesse, près Laon, deux frères, sont extrêmement dangereux ; « instruits, adroits », ils ont « subjugué » l'évêque de Soissons, Le Blanc de Beaulieu[2]. Aucun ecclésiastique, en effet, ne déploya plus de véhémence royaliste, durant les Cent-Jours, que cet ex-évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure, rétracté depuis 1801[3]. Invité à participer au Champ de Mai, il répond avec éclat, le 19 mai, à Bigot de Préameneu, directeur général des cultes. Pour lui Louis XVIII est le souverain légitime de la France ; en abdiquant Napoléon l'a délié, lui et toute la France, de tout serment, « affranchi de son obéissance pour toujours » ; il ne doit à l'Empereur, repoussé par le pays, « qu'une soumission purement passive », et sa présence au Champ de Mai serait « un crime » affreux « envers la religion et l'Etat ». Le 20 mai, il rédige une deuxième lettre à propos de trois ecclésiastiques dénoncés dans son diocèse. On reproche au premier d'avoir dit que « sous quinze jours les Russes seraient en France », aux deux autres de causer autour d'eux de l'effroi en racontant que « 900.000 hommes » allaient franchir les frontières. L'évêque a envoyé l'un au séminaire, les deux autres dans leur famille, mais il n'entend pas sanctionner plus longtemps des dénonciations où peuvent entrer « des méprises et des animosités particulières », ou encore « cette haine irréfléchie qui poursuit aujourd'hui les prêtres », il ne veut pas non plus priver de leurs pasteurs « un nombre notable de paroisses », de peur d'y exciter du mécontentement et du trouble. Adressant le 23 mai ces lettres à Napoléon, Bigot de Préameneu observe que Le Blanc de Beaulieu s'est rallié au parti « ultramon-

1. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 1er mai, Versailles, 30 avril. — Lecestre, *o. c.*, II, Napoléon à Fouché, 15 mai, 345.

2. Arch. nat., F1a 553, Sussy à Carnot, Paris, 6 mai.

3. Sur Le Blanc de Beaulieu, cf. Albert Mathiez, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, 225-227, et chanoine Pisani, *Répertoire du clergé constitutionnel*, Paris, 1907, in-8, p. 166-169.

tain » dans l'espoir de faire « oublier son origine » ; très exalté, « borné et entêté jusqu'au fanatisme », déjà vieux, malade et presque aveugle, il a, en réalité, un « caractère naturellement timide »[1]. Obtenir de lui sa démission sera chose facile. Napoléon agréa la proposition de Bigot de Préameneu, et lui ordonna de renvoyer Le Blanc de Beaulieu, après démission, dans son pays, c'est-à-dire à Paris[2]. La conduite de Le Blanc de Beaulieu fut connue et bien accueillie dans le parti royaliste[3].

Jusque dans l'Yonne, pays très bonapartiste, la cause royale compte des adhérents inébranlables parmi la noblesse, le clergé et même le peuple. En son château voisin d'Auxerre, un royaliste irrité par les souvenirs des guerres d'Espagne, de la campagne de Russie et de l'invasion de 1814, le baron Charles-Louis de Bontin, entretient une curieuse polémique avec l'un de ses fils, le capitaine d'artillerie Jules de Bontin, ce dernier rédigeant un long mémoire où il énumère ses motifs de rester dans l'armée et de servir sa patrie et Napoléon, le baron plaidant en faveur de Louis XVIII et de l'ancienne monarchie, durant laquelle « on a pu perdre des batailles, mais on n'a jamais vu l'étranger à Paris »[4]. Un sieur de Dormy, habitant du château de Montjalin, près Avallon, occupe fort les autorités, qui lui reprochent, à lui et à sa sœur, diverses injures contre Napoléon et ses partisans, traités par lui de « buveurs de sang »[5]. A Auxerre, malgré la semonce que lui a adressée Napoléon le 17 mars, l'abbé Viart, curé de la cathédrale, ne désarme pas : plusieurs ecclésiastiques de l'Yonne et de l'Aube ayant été

1. Arch. nat., AF IV 1935.
2. Lecestre, *o. c.*, II, Napoléon à Bigot de Préameneu, 23 mai, 349.
3. Reiset, *o. c.*, III, 164.
4. *Papiers de Bontin*, aimablement communiqués par le commandant Adrien de Bontin.
5. Sur ce personnage et sa sœur, cf. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 7 mai, préfet de l'Yonne, 4 mai, et Archives de l'Yonne, Préfet de l'Yonne à Fouché, Auxerre, 18 mai ; Rapport du sous-préfet d'Avallon, 6 juin ; Arrêté du préfet de l'Yonne, 9 juin, plaçant de Dormy en surveillance

incriminés pour leurs actes ou paroles antibonapartistes[1], Viart se constitue leur avocat et, le 31 mai, il écrit à leur sujet au préfet Gamot, lui affirmant en leur nom que, respectueux de tout gouvernement, « régime impérial, royal ou républicain, toute souveraineté obtient leur affection »[2]. De véhéments propos, en mai, sont surpris parmi des paysans. Un cultivateur de Venoy, près Auxerre, s'emporte contre l'Empereur, expose « que ce gueux aurait mieux fait de rester à l'île d'Elbe, et que, si on avait bien fait, on l'aurait fusillé en Russie », que s'il était demeuré à l'île d'Elbe « le drapeau ne serait pas sur la cathédrale, car cela annonce du sang à répandre »[3]. Un manouvrier, près de Bléneau, soutient « qu'il valait mieux garder notre bon Roi, qui ne nous aurait pas ruinés en hommes, en chevaux et en argent, comme l'Empereur », et que celui-ci « ne gagnerait jamais, parce qu'il avait toutes les puissances contre lui »[4]. A Sauvigny-le-Bois, dans l'Avallonnais, un charron s'écrie : « Voilà donc Napoléon revenu ! Je voudrais bien qu'il fût pendu au-dessus du clocher et que j'eusse l'autre bout de la corde dans ma main ! » Il dit encore que Louis XVIII sera à Paris pour le Champ de Mai, que le duc d'Angoulême n'a point été capturé, mais est resté en France, où il « travaille » l'Empereur. Dans la même commune un maréchal-ferrant déplore que « Bonaparte » soit revenu en France « pour faire le mal comme il le faisait avant son départ », et ses deux filles, dont l'une est la femme du charron, se frappent publiquement la poitrine en criant : « Oui, nous sommes royalistes, et nous nous en faisons honneur ! »[5].

1. Archives de l'Yonne, Rapport du lieutenant de gendarmerie de Tonnerre, Tonnerre, 26 avril ; Rapport au capitaine de gendarmerie de l'Yonne, Sens, 21 mai.

2. Archives de l'Yonne, Viart à Gamot, Auxerre, 31 mai.

3. Archives de l'Yonne, Capitaine de gendarmerie Gallois à Gamot, Auxerre, 23 mai ; Greffe du tribunal correctionnel d'Auxerre : interrogatoire du 28 mai.

4. Archives de l'Yonne, Procès-verbal d'arrestation, Bléneau, 13 mai.

5. Archives de l'Yonne, Rapport du sous-préfet d'Avallon, 6 juin.

II

En mars les fabriques de cotonnades de Rouen ont presque interrompu leur travail, elles reprennent de l'activité en avril, mais, au même moment, les échanges avec l'Angleterre sont considérés par les négociants de la ville comme fort compromis[1]. Les habitants du Havre, en avril, se montrent très hostiles à Napoléon « parce qu'ils craignent une rupture avec l'Angleterre », en mai leur mécontentement est violent à cause de « la cessation du commerce »[2]. Le dépérissement des affaires profite beaucoup au royalisme : les fils des gros négociants se distinguent par leur zèle à propager les nouvelles tendancieuses et les écrits contraires à l'Empire, les nobles prennent à gages « des ouvriers oisifs » qui, dans les campagnes de la Seine-Inférieure, se livrent à la propagande antibonapartiste[3].

Dès le début d'avril les nobles du Calvados « cherchent à persuader que les puissances étrangères mettront les Bourbons à la tête d'une armée nombreuse pour reconquérir le trône de France »[4]. La croyance à la guerre encourage les fauteurs de soulèvement : de là des « manœuvres », des préparatifs, des projets de rassemblements, des manifestations, comme celle de Néville, près de Saint-Valéry-en-Caux, où des jeunes gens, portant des mouchoirs blancs au bout de perches, se promènent en criant *Vive le Roi !*[5]. Les « Bourbonistes » du Calvados n'attendent qu'une occasion favorable, c'est-à-dire des revers, pour prendre les armes[6]. L'un

1. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Seine-Inférieure, 25 mars. — Arch. nat., F⁷ 9701, Préfet de la Seine-Inférieure à Carnot, Rouen, 12 avril.
2. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Seine-Inférieure, 13 avril ; Lieutenant extraordinaire au Havre, 4 mai.
3. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 25 et 27 avril et 4 mai, Rouen, 21, 24 et 30 avril.
4. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 17 avril, Caen, 11 avril.
5. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Seine-Inférieure, 30 avril.
6. Arch. nat., F⁷ 3147, Général Le Marois, 5 mai.

d'eux, Guernon-Ranville, avocat de Caen et futur ministre de Charles X, part à Gand, où il arrive le 17 mai. Il y rédigea un rapport en vue de coopérer à « la plus sainte des ligues » par une vaste rébellion royaliste. « Pour allumer cet incendie, écrit-il, il faut une étincelle, il faut un point central d'insurrection d'où partiront les ordres, où pourront se réunir tous les efforts. La Normandie, plus qu'aucune autre province, présente ce point essentiel. Ses richesses, ses ressources de tout genre, sa proximité de la capitale, la facilité d'y opérer un débarquement, tout réclame pour elle l'honneur d'être le foyer du soulèvement général ». Aussi conseille-t-il, Napoléon une fois retenu aux frontières, d'introduire en Normandie environ 1.500 membres de la Maison militaire du Roi, qui rallieraient à eux la noblesse du royaume. « Il est essentiel, conclut-il, que les mouvements de l'insurrection proposée se combinent avec ceux des Alliés, de telle sorte que le premier coup de canon tiré à la frontière serait le signal de la levée de boucliers en Normandie et dans les autres provinces »[1]. De même à Jersey, puis à Londres, où il se rencontra avec Hyde de Neuville et la duchesse d'Angoulême, le duc d'Aumont organisait une expédition en Normandie, et il se concertait à cet égard avec plusieurs chefs royalistes, parmi lesquels un chouan fameux, Michel Moulin, qui se flattait de lever rapidement dans les pays normands une troupe de 3.000 hommes, et offrait de les amener au devant de l'expédition entre Avranches et Coutances[2]. Et il fut bruit en avril dans la Manche que le duc de Berry, réfugié, disait-on, à Jersey, tenterait d'aborder sur la côte[3].

Tout en épiant l'heure de la guerre civile, les partisans des Bourbons multiplient contre l'Empereur propos, injures, actes de malveillance. Sur la foi de lettres venues de Paris les royalistes de Rouen racontent avec insistance que Napoléon a abandonné le titre impérial pour celui de géné-

1. G. Lavalley, *o. c.*, 33-36.
2. G. Lavalley, *o. c.*, 43-44. — Hyde de Neuville, *o. c.*, II, 72, 76-77, 92-93.
3. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 15 avril, Saint-Lô, 10 avril.

ralissime, ils disent encore que l'armée française déserte en masse, que le maréchal Ney s'est rendu à Paris pour informer l'Empereur qu'elle n'était point sûre, que « dans trois semaines tout sera décidé et qu'il faut attendre »[1]. De plus ils enlèvent dans la ville les affiches officielles et les remplacent par des ordonnances royales qui interdisent le paiement des impôts[2]. Au Havre on crie *Vive le Roi !*, on appose des placards séditieux[3]. « Un esprit excessivement mauvais » caractérise l'Orne, surtout autour de Domfront et dans le canton de Carrouges[4]. A Falaise l'opinion publique est tout à fait prononcée contre le gouvernement impérial, le principal, les professeurs et les élèves du collège s'y distinguent par leur haine à l'égard de Napoléon[5]. Une lettre adressée à Carnot le 13 mai débute par ce jugement : « Si dans l'Empire français il existe une province qui ne soit pas pour l'Empereur, certes c'est la province de Normandie, et s'il existe dans la Normandie un département qui ne soit pas attaché au gouvernement, c'est le département du Calvados ». Ce département, en effet, n'est-il pas rempli « de chouans et de royalistes » ?[6]. Une semblable ardeur pour le Roi se retrouve parmi les châtelains des arrondissements de Mortain et d'Avranches[7].

Le parti royaliste est très soutenu par le clergé normand. Les curés de Neufchâtel-en-Bray, Aumale et Forges sont jugés « très dangereux par les discours qu'ils tiennent »[8].

1. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 20 et 29 avril et 4 mai, Rouen, 16, 27 et 30 avril.

2. Reiset, *o. c.*, III, 180.

3. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Seine-Inférieure, 13 avril. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 15 mai, lieutenant extraordinaire de police au Havre, 11 mai.

4. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de l'Orne, 26 mai.

5. Arch. nat., F⁷ 9638, Bourcier à Carnot, Falaise, 13 mai.

6. *Ibid.*

7. *Revue de Paris*, 15 décembre 1912, Un Préfet de la Manche en 1814-1815, par Henri Maunoury : Rapport de Bossi à Carnot, 846.

8. Arch. nat., AF IV 1935, Rapport général sur le clergé, 26 mai, préfet de la Seine-Inférieure, 10 avril ; Tableau des mesures répressives contre les ecclésiastiques dans chaque diocèse.

Dans le Calvados, à Caen particulièrement, le clergé « n'est pas dans de bonnes dispositions », comme dit le préfet. Les prêtres du Calvados, en effet, regardent le gouvernement de l'Empereur comme « un gouvernement transitoire, auquel on ne doit qu'une obéissance forcée et extérieure »[1]. Dans l'Orne une adroite accusation religieuse est employée contre Napoléon : quelques curés, écrit Français de Nantes, commissaire extraordinaire dans la 14e division militaire, « invitent leurs paroissiens à profiter du peu de temps qui leur reste pour assister aux cérémonies religieuses, en disant que les églises seront bientôt fermées et qu'on veut changer le culte »[2]. Peut-être, stupéfaits de la chute de la royauté, sont-ils hantés par le souvenir des événements de la Révolution, peut-être évoquent-ils la déportation et l'échafaud et appréhendent-ils le rétablissement du culte de la Raison, du culte de l'Etre Suprême ou du culte décadaire. En tout cas, dans la plupart des paroisses, les prêtres de l'Orne s'abstiennent de prier pour l'Empereur[3]. Ceux de l'arrondissement de Saint-Lô sont signalés, en « très grande majorité », pour leur attitude antibonapartiste[4]. Le haut clergé, il est vrai, s'accommode fort tranquillement de l'Empire : le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen et frère du ministre, est « dans les meilleurs principes », et l'évêque de Bayeux, d'après le préfet du Calvados, « mérite toute confiance »[5].

Presque tous les maires de Normandie sont profondément attachés au Roi : beaucoup d'entre eux contrarient de leur mieux les mesures de recrutement[6]. Le clergé les seconde

1. Arch. nat., AF IV 1935, Rapport général sur le clergé, 26 mai, préfet du Calvados, 27 avril. — Arch. nat., F7 3147, Préfet du Calvados.

2. Arch. nat., F1b 555, Français de Nantes à Carnot, Alençon, 4 mai.

3. Arch. nat., F7 3147, Préfet de l'Orne, 29 avril.

4. Arch. nat., F7 3147, Préfet de la Manche, 10 juin.

5. Arch. nat., AF IV 1935, Rapport général sur le clergé, 26 mai, préfet de la Seine-Inférieure, 10 avril, et préfet du Calvados, 27 avril.

6. Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 12, 18 avril, 4 et 6 mai, Saint-Lô, 7 avril, Caen, 15 avril, Rouen, 30 avril, et lieutenant de police au Havre, Rouen, 3 mai. — Arch. nat., F7 3147, Caillemer, lieutenant de

avec zèle : témoin les prêtres du Calvados, qui « défendent aux pères et aux mères de laisser partir leurs enfants si on les demande, et assurent positivement que Louis XVIII sera de retour avant un mois »[1]. On affiche à Falaise, à Lisieux, à Bernay, des placards invitant les soldats à la désertion, notamment une proclamation aux gardes nationales de France, avec les signatures du Roi et du comte d'Artois[2]. Ainsi encouragée, l'insoumission est saisissante dans la région normande, sauf dans la Manche. Le préfet de la Seine-Inférieure juge impossible de « déplacer » les gardes nationaux, il écrit en mai : « Toute la Normandie est unie par un sentiment commun, celui de ne pas sortir de son territoire »[3]. Parmi les militaires rappelés en Seine-Inférieure les réfractaires pullulent, on en compte 637 le 3 mai[4]. Ceux de l'arrondissement d'Yvetot refusent en grande majorité de se présenter, ceux de l'arrondissement du Havre parlent de se grouper « pour se défendre »[5]. A la fin de mai l'effectif des réfractaires du Calvados, gardes nationaux ou militaires rappelés, atteignait « plusieurs milliers ». Que peut-on faire contre ces réfractaires ? Rien, ou à peu près, car le préfet du Calvados remarque tristement que des mesures coercitives « en augmenteraient le nombre »[6].

Même spectacle sur le littoral. En mai les marins de Dieppe, où circulent à foison des proclamations étrangères,

police, 16 avril. — Arch. nat., F1c I 26, Le Marois à Davout, Rouen, 11 et 17 avril ; Vedel à Davout, Caen, 19 avril ; Gencey à Le Marois, Evreux, 27 avril.

1. Arch. nat., F7 9638, Bourcier à Carnot, Falaise, 13 mai.

2. Arch. nat., F1c I 26, Extrait d'une lettre de Vedel à Davout, Caen, 19 avril. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 4 juin, préfets du Calvados et de l'Eure, 31 mai et 2 juin. — *Lettre du Roi*, etc., s. l. n. d., in-folio, Bib. nat., Lb46 551.

3. Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 13 et 14 mai, préfet de la Seine-Inférieure, 11 et 12 mai.

4. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 6 mai, Rouen, 3 mai.

5. Arch. nat., F7 3147, Préfet de la Seine-Inférieure, 25 avril. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 7 mai, préfet de la Seine-Inférieure, 5 mai.

6. Arch. nat., F7 3147, Préfet du Calvados, 21 mai. — G. Lavalley, *o. c.*, 63-64, 71-72.

refusent de servir : le 11 mai il faut employer le canon pour empêcher leurs barques de sortir du port et de voguer vers l'Angleterre[1]. Si la levée des marins peut s'opérer au Havre et à Fécamp, ceux de Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux, Honfleur et de toute la côte du Calvados persistent dans la résistance[2]. Requises de compléter l'effectif de deux compagnies de gardes-côtes, les communes maritimes du Calvados s'ingénièrent pour se dérober : tantôt on paya généreusement des remplaçants, tantôt les maires entassèrent les atermoiements, dans plusieurs localités le tirage au sort n'eut point lieu. Par contre les barques des pêcheurs normands, entre autres ceux de Honfleur, aidaient fréquemment les agents royalistes à passer en Angleterre et à en revenir, en les conduisant ou en allant les chercher à bord de bâtiments britanniques. Les douaniers eux-mêmes ne sont pas très sûrs[3].

III

Dans la région du Nord le royalisme tire en partie sa force de la crise économique, qui excite le ressentiment de la population contre l'Empereur.

Pendant la première Restauration les manufactures de Lille avaient été extrêmement occupées, elles ne pouvaient même suffire aux commandes, et les salaires des ouvriers étaient devenus « énormes ». Brusquement, à cause des « apparences de guerre », et surtout parce que les relations avec le Midi furent interrompues, les affaires commencèrent à péricliter, et un coup particulièrement sensible fut porté à la vente des cotonnades légères, fort appréciées jusque-là

1. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 14 et 27 mai, préfet de la Seine-Inférieure, 12 mai, et sous-préfet de Dieppe, 23 et 25 mai. — Arch. nat., F⁷ 3147, Ministre de la Guerre, 29 mai.

2. Arch. nat., F⁷ 3147, Lieutenant extraordinaire de police au Havre, 30 mai.

3. G. Lavalley, *o. c.*, Textes cités p. 54-57, 66-68. — Arch. nat., F⁷ 3147, Inspecteur général de la gendarmerie, 13 juin.

en Languedoc et en Provence[1]. Lésés dans leurs opérations commerciales, les nombreux négociants de Lille furent contraints de ralentir la production. Aussi, dès le 13 avril, « tous les travaux sont absolument suspendus à Lille; le peuple gémit, et la misère commence à se faire sentir »[2]. Une autre cause, les entraves à la contrebande, aggravait le malaise. Cette industrie de la contrebande, fort lucrative pour les Lillois, était notamment pratiquée par « la classe du bas peuple », qui s'irrita fort des difficultés désormais opposées sur la frontière à son occupation favorite. Bien mieux, elle appréhendait que Napoléon victorieux ne reportât au Rhin, par l'annexion de la Belgique, la frontière de la France, et elle en était venue à souhaiter le triomphe des Alliés, à déplorer à l'avance « le succès de nos armes qui, en éloignant nos limites, détruirait les ressources dont elle s'est fait une habitude »[3].

En 1814 la pêche de la morue sur le Dogger Bank, les côtes d'Islande et le banc de Terre-Neuve avait procuré aux Dunkerquois de copieux profits : Napoléon revenu, l'Angleterre laisserait-elle leurs quatre-vingts bâtiments, équipés à grands frais, prendre la mer et capturer tranquillement la morue ? Aux déceptions des armateurs et des matelots se joignirent à Dunkerque les souffrances d'un dur chômage parmi les ouvriers employés aux travaux des fortifications, qui cessèrent tout à coup, sans qu'il fût possible d'y suppléer par quelque embauchage. Un rapport disait, au début des Cent-Jours : « Dunkerque renferme dans son sein beaucoup d'indigents, d'ouvriers sans travail, d'enfants désœuvrés que leurs parents laissent errer, parce qu'il n'existe ici

1. Arch. nat., F^{1a} 556[4], Petitjean à Carnot, Lille, 11 avril ; Rapport de Costaz à Carnot, Lille, 21 avril.

2. Arch. nat., AF IV 1934, Note sur Lille, 7 avril ; Bulletin de Réal du 15 avril, Lille, départ du 13 avril. — Arch. nat., F^{1a} 556[4], Petitjean à Carnot, Lille, 11 avril.

3. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet du Nord, 28 mars. — Arch. nat., AF IV 1934, Bulletin de Réal du 5 avril, Lille, départ du 3 avril ; Note sur Lille, 7 avril. — Arch. nat., F^{1a} 556[4], Petitjean à Carnot, Lille, 11 avril ; Rapport de Costaz à Carnot, Lille, 21 avril.

ni manufactures, ni ateliers, ni établissements publics où la basse classe soit activement occupée »[1]. A Saint-Omer, comme à Lille, comme à Dunkerque, nombre d'ouvriers sont contraints au chômage et à la misère : manufactures de draps et étoffes de laine, tanneries, corroiries, raffineries de sel, fabriques de savon noir et de pipes, réduisent leurs travaux, la contrebande est arrêtée[2].

En même temps la question extérieure détermine parmi les populations du Nord un état d'esprit fort avantageux à la cause royaliste. D'abord elles désirent que Marie-Louise reparaisse en France : ce retour une fois accompli, le nombre des « dissidents » diminuera. Surtout la guerre les effraie, elles pensent que leur pays « en deviendrait le théâtre », elles répugnent au rétablissement de la conscription, et « les plaies de l'ancienne conscription sont encore trop fraîches pour qu'on puisse, sans danger, en parler à présent » : tant que le gouvernement ne sera pas « consolidé », il lui faudra employer un autre mode de recrutement[3]. A Lille cette anxiété est aggravée par le voisinage des troupes ennemies, et les Lillois « ne voient dans l'avenir que guerre, conscription, impositions extraordinaires »[4]. Bien mieux, à Arras, dès le 3 avril, d'après des bruits propagés par un courrier, les habitants s'imaginent que les Prussiens ont franchi la frontière et que déjà deux voitures de blessés sont entrées à Lille[5].

Aussi les effets d'une pareille situation ne se font-ils pas attendre. Les proclamations royalistes pullulent dans la région du Nord. A Lille elles sont affichées de nuit, elles

1. Arch. nat., F^{1a} 556^{4}, Petitjean à Carnot, Dunkerque, 17 avril; Relation de ce qui s'est passé à Dunkerque lors de l'émeute qui a eu lieu dans cette ville le 27 mars 1815.

2. Arch. nat., F^{1a} 556^{4}, Petitjean à Carnot, Boulogne-sur-mer, 20 avril.

3. Arch. nat., F^{1a} 556^{4}, Petitjean à Carnot, Lille, 8 avril.

4. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 4 avril, Lille, départ du 2 avril au soir ; 9 avril, Lille, départ du 7 ; 11 avril, Lille, départ du 9 ; Note sur Lille, 7 avril.

5. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletin de Réal du 5 avril, Lille, départ du 3 avril.

sont jetées dans les rues, on les expédie par la poste[1]. Dans le pensionnat de jeunes filles situé à Esquermes, près Lille, que tiennent « d'anciennes religieuses », un des exercices des élèves consiste à copier les proclamations de Gand, et une perquisition policière y amène la découverte, chez la directrice, de deux copies de la Déclaration du 15 avril[2]. Document où Napoléon est défini « un homme dont l'artifice et le mensonge font aujourd'hui toute la puissance », et par lequel le Roi annonce que « 1.200.000 soldats vont marcher pour assurer le repos du monde et délivrer une seconde fois notre belle patrie »[3]. Une autre proclamation, adressée aux habitants des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, prétend que Napoléon eut Robespierre pour devancier, elle l'appelle « l'usurpateur le plus effronté et le tyran le plus sanguinaire », accuse ses ministres, « furieux républicains qui assassinèrent Louis XVI et saccagèrent pendant vingt-quatre ans l'Europe étonnée », et traite ses soldats de « vrais Mamelouks »[4]. Une troisième publication, destinée aux « officiers et préposés des douanes françaises à Tourcoing, Neuville[5] et autres communes voisines », les engage à rallier, dès leur apparition, les drapeaux blancs d'une avant-garde française qui précédera les troupes alliées; ceux qui continueraient à servir « l'homme qui fait le malheur de notre patrie » reçoivent un avertissement à la fois vague et brutal : « Malheur... à qui persistera dans la rébellion contre son Roi, rien ne pourra le sauver de la haine des Alliés ! »[6].

Les maires des villages, nobles, émigrés ou « régisseurs »,

1. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 28 avril, Lille, 25 avril; Bulletin général du 6 mai, Lille, 4 mai.

2. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 24 mai, préfet du Nord, 22 mai.

3. Cette Déclaration, fréquemment reproduite, se trouve à la Bibliothèque Nationale, in-8, Lb⁴⁶ 535.

4. *L'Indépendant*, n° du 9 mai.

5. Il s'agit de Neuville-en-Ferrain, à trois kilomètres au nord de Tourcoing.

6. *Mémoires et notes de Choudieu*, 341-342.

travaillent de leur mieux à ralentir la mobilisation des gardes nationales et à empêcher le départ des militaires rappelés, ils n'informent pas leurs concitoyens des décisions officielles[1]. Les maires d'Hazebrouck, Armentières, Bailleul, Aire, vont en députation à Gand, font part au Roi des préparatifs de révolte opérés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, se vantent qu'au moment opportun ils mettront sur pied, dès le premier avis et en quatre jours à peine, un corps de 15.000 hommes, et laissent au Roi plus d'un demi-million, fruit d'une souscription « volontaire »[2]. Dans le Pas-de-Calais des agents du parti royaliste engagent les paysans à refuser le paiement de leurs contributions, et dans ce but leur communiquent « les prétendues défenses du Roi », en réalité fort authentiques[3]. Un certain comte de Boubers, qui réside dans les environs d'Abbeville, « est le chef de toutes les intrigues qui se font en faveur des Bourbons ». Il parcourt les arrondissements d'Abbeville et de Doullens, annonçant l'approche des armées étrangères et la prompte rentrée des Bourbons, non sans donner en même temps « des inquiétudes sur les intentions constitutionnelles de l'Empereur, afin d'attirer dans le parti des Bourbons tous les hommes à idées libérales »[4]. Suivant le sous-préfet d'Abbeville, le royalisme a réalisé de si brusques progrès dans son arrondissement qu'en cas d'invasion « l'étendard

1. Arch. nat., F^{1a} 556[1], Sébastiani à Carnot, Amiens, 13 avril.

2. Romberg et Malet, *o. c.*, I, Blacas à Wellington, Gand, 15 mai, 102-103; II, Stuart à Castlereagh, Gand, 16 mai, 115.

3. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 11 juin, lieutenant de police à Boulogne, 8 juin. Par une ordonnance datée de Lille, 23 mars, mais publiée le 14 avril dans le *Journal universel*, Louis XVIII défendait, en l'article 1[er], « de payer au gouvernement dit impérial aucune espèce d'impôt direct ou indirect », et, en l'article 2, il interdisait aux divers agents du ministère des Finances « de verser les fonds qu'ils pourraient lever ou avoir en main dans les caisses dites impériales ». Cf. sur cette ordonnance Romberg et Malet, *o. c.*, I, 23-24, et Louis-Philippe d'Orléans, *Mon Journal*, II, 195-198.

4. Sébastiani à Davout, Amiens, 17 avril, lettre citée par Victor de Beauvillé, *Histoire de la ville de Montdidier*, Paris, 1875, in-folio, 2[e] édit., I, 429. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 22 avril, Abbeville, 20 avril.

de la révolte pourra être levé »[1]. Le clergé seconde les royalistes. Le général Vandamme, envoyé en mission à Dunkerque, fait arrêter trois ecclésiastiques qui avaient « éclaté en vociférations contre l'Empereur » et les avaient répétées dans les églises[2]. Les prêtres du Pas-de-Calais, qui ont presque tous appartenu au clergé réfractaire, font « tous leurs efforts pour égarer les habitants et les exciter à la désobéissance », et il en est qui refusent de chanter le *Domine salvum fac Imperatorem*[3]. Dans la Somme les prières pour l'Empereur « ne sont pas dites dans toutes les églises »[4]. A Dunkerque les femmes se montrent très exaltées : suivant un rapport royaliste « leur tête est tellement montée qu'aucun danger ne pourrait les effrayer, et le jour où l'on se présenterait au nom du Roi devant la ville on les verrait courir à tous les postes et leur influence enlèverait la garnison »[5]. Une vingtaine de jeunes gens, à la fin de mai, s'attroupent nuitamment à Bavinchove, près de Cassel, et crient : *Vive le Roi !*[6]. A Saint-Omer s'imprime un journal antibonapartiste, avec des articles « dans un sens allégorique »[7]. A Amiens, des placards, affichés de nuit, menacent le procureur impérial, zélé bonapartiste. En cette ville noblesse, clergé et « quelques négociants mécontents » exercent « une influence complète et pernicieuse »[8].

Enfin, comme en Normandie, l'insoumission est flagrante dans la région du Nord. L'arrondissement de Saint-Omer, « coupé par un nombre prodigieux de canaux », offre de

1. Arch. nat., F^{7} 3147, Sous-préfet d'Abbeville, 6 mai.
2. Arch. nat., F^{1c} I 26, Vandamme à Davout, Dunkerque, 13 avril.
3. Arch. nat., F^{1a} 556^{4}, Petitjean à Carnot, Saint Pol, 23 avril. — Cf. J. Chavanon et G. Saint-Yves, *Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810*, Paris, 1907, in-8, p. 245, 249-250.
4. Arch. nat., AF IV 1935, Rapport général sur le clergé, 26 mai, ministre de la Police, 26 avril.
5. Romberg et Malet, *o. c.*, II, « Annexes à la dépêche n° 5 » (C), 9 mai, 215-216.
6. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 29 mai, préfet du Nord, 27 mai.
7. Arch. nat., F^{1a} 556^{4}, Petitjean à Carnot, Boulogne-sur-mer, 20 avril.
8. Sébastiani à Davout, Amiens, 17 avril, lettre citée par Victor de Beauvillé, *o. c.*, I, 429-430.

sûres retraites aux déserteurs[1]. On y signale, principalement auprès de Fauquembergues, la présence d'un ancien réfractaire de 1814, Fruchard, dit Louis XVII : chef, en 1814, d'une bande d'environ 400 hommes, il dispose maintenant, dit-on, d' « agents sur les routes », pour fomenter la désertion parmi les militaires rappelés. Recherché par la gendarmerie, il échappe, et il finit par émigrer à Gand, où il était considéré comme capable de rassembler en France « plusieurs milliers d'hommes » au moment de l'invasion ennemie[2]. L'arrondissement d'Hazebrouck se distingue par sa résistance aux levées d'hommes. Les militaires rappelés n'obéissent pas, beaucoup se réfugient en Belgique. Quant à organiser dans ce pays les bataillons de gardes nationales, c'est là une opération inexécutable : en des écrits colportés parmi les campagnes les maires sont menacés d'incendie au cas où ils essaieraient de contraindre les récalcitrants, et pareil avertissement est signifié aux hommes qui se proposeraient comme remplaçants. Les officiers de gardes nationales se rendent bien dans les communes, mais personne ne se présente, et les maires, alléguant les vengeances éventuelles dont ils sont prévenus, restent inertes[3].

IV

En Franche-Comté le royalisme eut d'abord à son service une minorité remuante de prêtres insermentés, qui se répandaient en « criailleries », en « petites intrigues », propageaient de fausses nouvelles, communiquaient avec les

1. Arch. nat., F^{1a} 556[4], Extrait de la correspondance de M. le commissaire extraordinaire en mission dans les départements du Nord. — Petitjean à Carnot, Boulogne-sur-mer, 20 avril.

2. Arch. nat., F^{1a} 556[4], Petitjean à Carnot, Boulogne-sur-mer, 20 avril. — Romberg et Malet, *o. c.*, I, Stuart à Castlereagh, Gand, 25 avril, 70. — Guillemin, *o. c.*, 150, 152.

3. Arch. nat., F^{7} 9685, Préfet du Nord à Carnot, Lille, 26 avril. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 11 mai, préfet du Nord, 8 mai.

émigrés de Suisse, prêchaient contre l'Empereur, s'abstenaient de prier pour lui [1].

Très dévoué à l'Empereur, qu'il avait désigné au respect et à l'attachement de l'Eglise dans une longue lettre pastorale, le vieil archevêque de Besançon, Le Coz, ancien évêque constitutionnel de l'Ille-et-Vilaine, mourut le 3 mai. Sa disparition porta un irréparable préjudice à la cause bonapartiste en Franche-Comté. En annonçant, le 5 mai, la mort de Le Coz à Fouché, l'ex-conventionnel régicide Monnot, maire de Besançon, disait: « Si nous n'avons pas en sa place un évêque dans les principes constitutionnels il ne sera plus possible de contenir nos prêtres des campagnes » [2]. Dumolard, commissaire extraordinaire dans la 6e division militaire, se préoccupait aussi de donner rapidement à Le Coz un successeur attaché comme lui-même à Napoléon, et insistait à plusieurs reprises auprès de Fouché sur la nécessité d'un choix attentif [3]. Nécessité pressante, car sur les trois vicaires généraux nommés par le chapitre après la mort de Le Coz, Millot, Desbiez et Durand, les deux derniers, Durand surtout, étaient fort en crédit parmi le clergé insermenté et très défavorables aux prêtres constitutionnels, partant considérés comme royalistes [4]. A propos de la mort de Le Coz, Durand s'avisa de rédiger une lettre pastorale, acceptée par ses deux collègues, où il insinuait assez clairement qu'à ses derniers instants l'archevêque, par « une humble soumission », avait rétracté son serment constitutionnel, et où il censurait, par une allusion venimeuse, le

1. Arch. nat., F1a 554, Dumolard à Carnot, Besançon, 14 avril; Dumolard à Carnot, Vesoul, 17 avril. — Borrey, *o. c.*, Arrêté de Dumolard, 22 avril, 89; Lettre de Le Coz au clergé de son diocèse, 25 avril, 91.

2. Borrey, *o. c.*, Monnot à Fouché, Besançon, 5 mai, 102.

3. Borrey, *o. c.*, Dumolard à Fouché, Besançon, 4, 9 et 11 mai, 101, 111, 113.

4. Borrey, *o. c.*, Préfet du Doubs à Dumolard, Besançon, 8 mai, 108; Dumolard à Fouché, Besançon, 7 mai, 106; Dumolard à Fouché, Besançon, 11 mai, 112.

gouvernement impérial[1]. Très ému par le décès de Le Coz, Dumolard convoqua Durand et lui adressa un blâme énergique. Le texte de la lettre pastorale fut remanié : la mémoire de Le Coz y fut affranchie de tout soupçon déshonorant, et on y mêla dans la louange l'archevêque et Napoléon[2].

Mais les trois vicaires généraux n'en continuèrent pas moins à entretenir dans le clergé de la malveillance et de la rébellion. Le 25 mai, en lui communiquant les instructions du directeur général des cultes qui concernaient la lecture au prône des mesures militaires et le langage antipatriotique reproché à certains curés ou desservants, ils disculpaient dans leur circulaire les ecclésiastiques du diocèse, et ils y inséraient cette phrase : « Ministres d'un Dieu de paix, si des mesures de guerre nous regardent, c'est uniquement comme des motifs du plus grand intérêt, pour demander au Ciel la prospérité de la France et le bonheur des Français »[3]. Fort alarmé, le préfet du Doubs, Derville-Maléchard, distinguait dans de pareilles formules le désir de publier que « la prospérité de la France et le bonheur des Français ne peuvent être l'ouvrage du gouvernement actuel »[4].

Au même moment le préfet du Doubs exprime une opinion pleine de défiance sur le clergé de son département : il est en proie à de « mauvaises dispositions », son esprit est « généralement » tout à fait contraire au gouvernement impérial[5]. En vain à Pontarlier le lieutenant du huitième arrondissement de police, Jean-Baptiste Teste, réussit à se concilier le curé de la ville, Bonjour, et obtient de lui l'envoi d'une circulaire pour engager les ecclésiastiques de

1. *Correspondance de Le Coz*, Note de Grappin, secrétaire de Le Coz, II, 498. — Borrey, *o c.*, Premier texte de la lettre pastorale des vicaires généraux, 115, 117.

2. Borrey, *o. c.*, Texte des modifications imposées par Dumolard, 117-118.

3. Borrey, *o. c.*, Circulaire des vicaires généraux, Besançon, 25 mai, 125-126.

4. Borrey, *o. c.*, Préfet du Doubs à Fouché, Besançon, 26 mai, 127.

5. Borrey, *o. c.*, Préfet du Doubs à Dumolard, Besançon, 14 mai, 120; Préfet du Doubs à Fouché, Besançon, 26 mai, 127.

l'arrondissement de Pontarlier à des prières et à des exhortations patriotiques[1]. Dans cet arrondissement, les prêtres répandent « de fausses alarmes », et s'efforcent notamment de mettre obstacle au départ des gardes nationales : l'un d'eux, celui de Gilley, près Montbenoît, justifie sur ce point ses conseils « en disant que Napoléon ne ferait que passer en France ». Dans l'arrondissement de Saint-Hippolyte on accuse les prêtres, « à l'exception d'un très petit nombre », de tenir des conciliabules antibonapartistes[2]. Au début de juin des propos « séditieux » tenus devant des soldats au camp de Brégille, près Besançon, valent trois jours d'emprisonnement à un prêtre, sur intervention de l'autorité militaire[3]. A Besançon le clergé est jugé « très mauvais », sauf il est vrai, « quelques prêtres très respectables »[4].

De Suisse l'ancien préfet du Doubs, le comte de Scey, retiré à Neuchâtel, stimule les royalistes de Franche-Comté « en se qualifiant de commandant pour le Roi »[5]. Le 10 avril il est aux Brenets, village suisse entre Le Locle et la frontière, et plusieurs de ses « affiliés », dit-on, l'y rejoignent et dînent avec lui[6]. Il fait imprimer à Besançon et « distribuer par les curés » une proclamation de son cru et des bulletins royalistes, dont l'un contenait le traité du 25 mars[7]. Il rêve une invasion de troupes suisses en Franche-Comté, de façon à « obtenir toutes les facilités pour seconder le Midi et

1. Borrey, *o. c.*, Teste à Fouché, Pontarlier, 15 mai, 122; Lettre de Bonjour aux curés de Montbenoît, de Cerneux-Péquignot et de Vaux.

2. Borrey, *o. c.*, Teste à Fouché, Pontarlier, 15 mai, 121 ; Lasalle à Fouché, Besançon, 19 juin, 132-133 ; Note de Bruon à Fouché, Paris, 31 mai, 128-129.

3. *Annales révolutionnaires*, VI, 1913, Boyer au préfet du Doubs, Besançon, 11 juin, 265.

4. Borrey, *o. c.*, Lasalle à Fouché, Besançon, 14 juin, 131.

5. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21820, Napoléon à Cambacérès, Paris, 18 avril.

6. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 18 avril, d'après une lettre du préfet du Doubs.

7. Léonce Pingaud, *La Franche-Comté en 1815*, documents inédits, Besançon, 1894, in-8, Scey à Auguste de Talleyrand, s. l. n. d., commencement d'avril, 12.

calmer Lyon »[1]. Il accueille des déserteurs, des officiers de la Maison du Roi[2]. Enfin il collabore assidûment avec deux anciens complices du général Malet, les abbés Lemare et Lafon : il voit d'abord le Jurassien Lemare, cet ex-curé constitutionnel qu'il définit « premier jacobin de France, chef des Oudetistes », et, sans doute sur le témoignage plus ou moins sincère de Lemare, il croit que ces Oudetistes, plus connus sous le nom de Philadelphes, ont condamné à mort Napoléon lors du 18 Brumaire; il prise surtout le très royaliste Lafon, « qui est un exemple de vertu », pardonne à Lemare « tous ses vices » en raison de sa haine contre Napoléon, et promet « de leur procurer tout ce qui est nécessaire au succès de leurs démarches »[3]. Les deux acolytes n'allaient point trahir la confiance du comte de Scey.

Arrivés en Suisse le 26 mars, Lafon et Lemare gagnèrent Zurich, où ils eurent plusieurs conférences avec le comte Auguste de Talleyrand, ministre royal de France en Suisse[4]. Pour leur permettre une lutte efficace contre le « tigre d'Ajaccio », Auguste de Talleyrand leur remit une somme de dix mille francs, prêtée par ses collègues les ministres d'Angleterre et de Russie en Suisse[5]. Lafon et Lemare se procurèrent une presse et imprimèrent d'abord, sous le titre *Aux citoyens des départements de l'Est*, un libelle violent et très habile, daté du Mont Jura, le 20 avril, et signé de leurs noms et de celui du marquis de Jouffroy. On y saisit l'intention fort nette d'associer, dans un effort commun

1. Pingaud, *o. c.*, Scey à Auguste de Talleyrand, Berne, 23 avril, 20.
2. Pingaud, *o. c.*, Scey à Auguste de Talleyrand, Neuchâtel, 26 avril, 20.
3. Pingaud, *o. c.*, Scey à Auguste de Talleyrand, s. l. n. d., 12-13. — Sur le colonel Oudet et sur la Philadelphie lors du premier Empire et des Cent-Jours cf. *La Jeunesse de Charles Nodier. Les Philadelphes*, par Léonce Pingaud, Paris, 1919, in-8, chap. VII.
4. Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 147.
5. Pingaud, *o. c.*, Rapport fait à Louis XVIII, etc., par Lafon et Lemare, Zurich, 3 avril, 15; Auguste de Talleyrand à Jaucourt, s. l., 5 avril, 19, n. 1. — M. H. Weil, *o. c.*, II, Auguste de Talleyrand à Dalberg, Zurich, 30 avril, 551.

contre Napoléon, et les royalistes et les républicains : Napoléon attire sur la France « les innombrables phalanges de l'étranger », ses désastres en 1813 et en 1814, son isolement en Europe, la situation morale de la France et de l'armée française révèlent assez que tout succès est interdit au « dévorateur du genre humain », contre lequel se liguent « les mânes du duc d'Enghien, de Pichegru, de Malet », le tsar Alexandre I^er^, qu'il a trompé, l'Europe irritée par la violation du traité de Paris, et « tous les Français vertueux » ; ses promesses libérales ne sont qu'un expédient hypocrite, dont le Coup d'Etat du 18 Brumaire découvre l'inanité ; Louis XVIII « veut la liberté », alors que Napoléon n'est qu'un tyran, « le profanateur de toute religion », que tous les hommes « libres » ont le devoir de punir[1]. Ce premier imprimé fut abondamment répandu dans les départements du Doubs et du Jura, par ballots jusqu'à plusieurs lieues de la frontière, puis en détail : des douaniers ou des individus rétribués, entre autres des voituriers, se chargeaient de cette besogne[2]. C'est encore pour coaliser contre Napoléon républicains et royalistes que Lafon et Lemare introduisent en Franche-Comté un pamphlet intitulé *Buonaparte au 4 mai 1815*[3], et attribué par eux à Charles Nodier[4]. Et le 25 juin, peu avant la nouvelle de Waterloo, Lemare lance le pamphlet intitulé *Lemare aux républicains du Jura*, où il entend convertir les partisans de la République à la monarchie constitutionnelle : les républicains, « négligés, méprisés ou proscrits » pendant le règne de Napoléon, ne soutiendront pas un tyran attaqué par l'Europe et « dont le sort est inévitable », ils dédaigneront ses impostures sur le retour de la dîme, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, et se rallieront, au nom de la Liberté, à Louis XVIII et au drapeau blanc[5].

1. Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 148-150, 150, n.
2. Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 146, 152.
3. Bib. nat., Lb^46^ 565, s. l. n. d., in-4.
4. Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 153.
5. Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 156-157.

Le but essentiel du comte de Scey, de Lafon et de Lemare, c'est de former dans les départements du Doubs et du Jura « une Fédération royaliste », et de préparer peu à peu une « Vendée » franc-comtoise[1]. Ils ont pour auxiliaires le comte Edouard de Montrond, le marquis de Jouffroy, de Mesmay, avoué à Pontarlier, Sanderet de Valonne, juge de paix à Morteau. Les maires royalistes et le clergé prennent grand intérêt aux préparatifs du groupe. « Nos curés, écrivait à Auguste de Talleyrand Edouard de Montrond, me secondent avec un zèle et un dévouement difficiles à exprimer »[2]. Lafon, Lemare et leurs amis se préoccupent d'enrôler des hommes, de rassembler de l'argent, des fusils, des munitions[3]. A Besançon l'ancien maire Janson propage les ordonnances royales et les libelles qui lui parviennent de Suisse, et il entretient des intelligences avec plusieurs officiers[4].

V

A Lyon, si la confection des tissus de coton reste assez active, l'industrie et le commerce des soieries périclitent[5]. Sachant que la guerre « leur fermerait les communications avec l'étranger », sûrs d'autre part qu'il ne faut guère compter sur « les débits de l'intérieur », les fabricants de soieries appréhendent de « se mettre à découvert », et ils

1. Pingaud, *o. c.*, Auguste de Talleyrand à Jaucourt, Zurich, 23 avril, 19; Extraits des rapports de Lemare, 28 mai, 29; Extraits des rapports de Lafon, fin mai; De Mesmay à Lafon, s. l., 31 mai, 32. — Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 165.

2. Pingaud, *o. c.*, De Mesmay à Lafon, s. l., 31 mai, 32; Edouard de Montrond à Auguste de Talleyrand, Neuchâtel, 22 mai, 26.

3. Pingaud, *o. c.*, Extraits des rapports de Lemare, 29; marquis de Jouffroy à Lafon, s. l., 30 mai, 31; Sanderet de Valonne à Lafon, s. l. n. d., 32.

4. Pingaud, *o. c.*, Rapport de Lafon et Lemare : lettre reçue par eux d'un ami de Marulaz, s. l., 10 mai, 21; Gomion à Auguste de Talleyrand, s. l., juin, 37. — Borrey, *o. c.*, Rapport sommaire, etc., 166-168.

5. Arch. nat., F^{7} 9190, Ducreuzot, lieutenant de police, à Fouché, Lyon, 11 avril.

laissent sans occupations une partie de leur personnel[1]. Ainsi recommence à Lyon le désastre économique qui s'était produit à la fin de 1813 et au début de 1814[2]. Le ralentissement du travail tourne au profit des Bourbons. En avril plusieurs manufacturiers gourmandent amèrement leurs ouvriers en leur disant : « Allez donc à présent crier *Vive l'Empereur !*[3] ». En mai des négociants sont fortement soupçonnés de collaborer avec des nobles pour tirer de Suisse, « sous apparence d'affaires de commerce », de fausses nouvelles et des publications royalistes. Parmi les ouvriers négociants et nobles ont pour auxiliaires des immigrés piémontais et allemands, qui passent pour se livrer, en qualité d' « intermédiaires », à des opérations d'embauchage[4].

C'est encore une très forte opposition ecclésiastique que l'on constate à Lyon et dans la région lyonnaise. Les prêtres de Lyon, en avril et en mai, sont désignés par le lieutenant de police et le préfet du Rhône comme « les agents les plus zélés du parti royaliste », à la fois « très mauvais et très dangereux ». Et le premier de ces fonctionnaires expose en outre comment ils associent le sacrement de l'Eucharistie à leur apostolat politique : les enfants que les prêtres savent joyeux du retour de Napoléon, et qui répondent affirmativement « à la demande s'ils ont vu Bonaparte, s'ils l'aiment », à ceux-là est refusée la première communion, sauf s'ils consentent à prêter « le serment de fidélité à Louis XVIII »[5]. Les vicaires généraux de Lyon, en mai, usent d'une indulgence tout amicale envers plusieurs prêtres du département

1. Arch. nat., F⁷ 9190, Ducreuzot à Fouché, Lyon, 15 avril.

2. Cf. Louis Benaërts, *Les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier en 1814 d'après leur correspondance inédite*, Paris, 1915, in-8, Lettres de Chaptal, p. 156 et sq.

3. Arch. nat., F⁷ 9190, Ducreuzot à Fouché, Lyon, 15 avril.

4. Arch. nat., F⁷ 9190, Ducreuzot à Fouché, Lyon, 5 mai.

5. Arch. nat., F⁷ 3147, Lieutenant de police, Lyon, 13 avril. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 17 avril, Lyon, 13 avril ; Bulletin général du 1er mai. préfet du Rhône, 25 avril ; Bulletin général du 2 juin, lieutenant de police, Lyon, 25 et 28 mai.

de la Loire : au lieu de les éloigner de leurs communes, ainsi que le réclamait le préfet de la Loire, ils mandent simplement ces ecclésiastiques à Lyon « pour leur prescrire d'être circonspects publiquement ». Peu après les mêmes prêtres travaillaient avec succès dans les assemblées primaires à l'élection de maires royalistes[1]. Lors de son bref séjour à Lyon, à la fin de mai, le cardinal Fesch tenta de rendre obligatoire le *Domine salvum fac Imperatorem*, il interdit même, dit-on, « cinq à six prêtres » qui se dérobaient à ce chant, mais son intervention passagère paraît avoir été d'un effet à peu près nul[2]. De là la teneur d'une note du *Bulletin général* du 8 mai, suivant laquelle « il serait extrêmement important » que l'oncle de l'Empereur pût exercer quelque temps à Lyon ses fonctions archiépiscopales, afin de diriger un clergé sur qui « le plus grand ascendant » lui est fort gratuitement prêté[3].

Les opinions du clergé lyonnais sur Napoléon furent longuement développées dans un pamphlet dont la dialectique impérieuse et le style aiguisé révèlent un auteur fort instruit, peut-être un des principaux ecclésiastiques du diocèse de Lyon. Cette *Apologie des catholiques qui ont refusé de prier pour Buonaparte comme Empereur des Français* circula d'abord manuscrite dans les premiers jours de juin, et fut éditée après Waterloo. L'objet de la démonstration, c'est d'établir les arguments au nom desquels les prêtres, comme les fidèles, ne peuvent prier pour Napoléon comme Empereur, ni chanter, par conséquent, le *Domine salvum*

1. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 8 juin, préfet de la Loire, 31 mai.

2. *Apologie des catholiques qui ont refusé de prier pour Buonaparte comme Empereur des Français*, (anonyme), Lyon, juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb^{46} 411, p. 19. — *Tableau historique des événements qui se sont passés à Lyon depuis le retour de Bonaparte jusqu'au rétablissement de Louis XVIII.* par J. M. V. Audin, (d'après Barbier), Lyon, 1815, in-8, Bib. nat., Lb^{46} 17, p. 90.

3. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 8 juin, préfet de la Loire, 31 mai : *Nota.*

fac Imperatorem nostrum Napoleonem. Prier pour ce spoliateur brutal, c'est trahir Louis XVIII, c'est combattre le Roi et les Bourbons[1]. En vain soutiendra-t-on que la prière pour l'Empereur « n'exprime pas une reconnaissance formelle », et qu'après tout Napoléon est au moins souverain de fait : casuistique complaisante, qui tend à fortifier l'usurpation[2]. Il y a, certes, des « ordres formels » du cardinal Fesch. Outre que sa parenté avec Napoléon affaiblit « l'autorité de ses décisions », elles sont contredites par l'exemple des évêques « les plus recommandables de l'Eglise de France », et par Pie VII lui-même, depuis que le Saint-Père, dans une instruction au clergé d'Italie, l'a averti de refuser à Napoléon, ravisseur des Etats romains, les prières publiques[3]. Il convient d'observer que Dieu lui-même arme contre le gouvernement impérial « la coalition la plus terrible et la plus redoutable qui fût jamais ». Car Dieu, pour châtier « notre orgueil et notre impiété », se sert de Napoléon, et dans ce but il lui donne le pouvoir « de traîner encore à la boucherie des hommes assez aveugles pour préférer à une autorité légitime la domination d'un tyran et d'un bourreau »[4]. Ainsi se fermait sur un tableau mortuaire cette discussion politico-religieuse.

Les royalistes de la région lyonnaise étaient à l'unisson du clergé. En avril et en mai circulent dans Lyon des proclamations antibonapartistes, comme la Déclaration de Francfort, ainsi qu'un écrit, daté d'Angers, où l'on expose que 60.000 Vendéens sont en armes, qu'ils marchent sur Paris et que les Bretons les imiteront[5]. Au dire des royalistes de Lyon l'invasion du territoire commence, c'est là le motif

1. *Apologie*, etc., 9-11, 12, 14.
2. *Ibid.*, 15.
3. *Ibid.*, 19.
4. *Ibid.*, 45-46.
5. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 22 avril, Lyon, 15 et 17 avril ; Bulletin général du 2 mai, Lyon, 27 avril ; Bulletin général du 26 mai, lieutenant extraordinaire de police à Lyon, 22 mai ; Bulletin général du 4 juin, lieutena de police à Lyon, 31 mai.

pour lequel les gardes nationales sont convoquées[1]. Selon les royalistes de la Loire les forces alliées, au début de mai, apparaissent en Savoie et déjà « les blessés français arrivent en grand nombre dans les hôpitaux de Lyon »[2]. A Montbrison et aux alentours est répandue la copie d'une prétendue lettre de Paris, affirmant que l'armée avait député à Napoléon des généraux et des colonels pour lui signifier son refus de le servir « tant que l'Empereur, qui avait abdiqué, n'aurait pas été reconnu par la nation » : menace qui contraint Napoléon à réunir en hâte l'assemblée du Champ de Mai. De plus « une épître imprimée » renferme maints injurieux avis, dont le préfet de la Loire donne un résumé partiel sous cette forme : « Français ! Bonaparte vous a dit qu'il apportait une trêve de vingt ans : il a menti. Il vous a assuré qne vous n'auriez pas la guerre étrangère : il a menti. Il veut vous faire croire que le Roi ramène les droits féodaux : il a menti. Dans tout ce qu'il vous a dit du Roi et des princes il a menti. Il ne règne que par les plus grossiers mensonges ». D'après d'autres propos tenus dans la Loire le 1er cuirassiers et le 1er hussards ont passé à Louis XVIII, et des uniformes blancs sont tout prêts pour en revêtir soit des soldats alliés, soit des royalistes de l'intérieur[3].

Surtout, en juin, avec un millier d'hommes environ, enrôlés sous le nom de Chasseurs de Henri IV, le comte Hippolyte d'Espinchal, bien préparé à ce commandement par son expérience des guerres d'Espagne, entreprend une expédition dans le Forez. Auprès de Saint-Galmier il choisit pour quartier-général, au milieu de montagnes touffues et escarpées et dans une position dominante, le bourg de Chevrières, habité par une population ardemment royaliste, dont le maire, en raison de son influence locale, avait reçu le titre de « roi de Chevrières » ou de « roi-maire ». Chevrières fut fortifié de palissades, de barrières et de sauts-de-

1. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 22 avril, Lyon, 15 et 17 avril.
2. Arch. nat., F7 9669, Préfet de la Loire à Carnot, Montbrison, 3 mai.
3. Arch. nat., F7 9669, Préfet de la Loire à Carnot, Montbrison, 10 mai.

loups, d'Espinchal et ses hommes furent abondamment ravitaillés par les paysans, très satisfaits de vendre aux nouveaux arrivants, à bon prix, viande, légumes et vin. Afin de préparer l'occupation de Montbrison, d'Espinchal résolut de s'emparer de Chazelles-sur-Lyon, dans la Loire, et de Duerne, dans le Rhône, bourgs sur la route de Lyon à Montbrison. Le 18 juin, à minuit, il assaille Chazelles avec 300 fantassins et vingt cavaliers, surprend la caserne de gendarmerie. Les gendarmes se défendent, tirent par les fenêtres, mais, la porte de la caserne ayant été enfoncée, ils ont le dessous et sont désarmés. Un royaliste et un gendarme avaient été tués, trois royalistes et deux gendarmes blessés. Soixante-quinze réfractaires sont délivrés et grossissent la troupe, le Conseil municipal est sommé d'arborer le drapeau blanc et de fournir fusils, souliers et vivres, la caisse du receveur des contributions est saisie, le courrier de Lyon à Montbrison arrêté et relaxé avec une lettre de d'Espinchal pour le préfet Tribert. Curieux document, qui à lui seul suffirait à peindre la situation intérieure de la France sous les Cent-Jours. D'Espinchal avertissait le préfet qu'il travaillait à établir dans la Loire la légitime autorité du Roi, lui annonçait une révolte générale dans le Midi, des soulèvements dans le Cantal, la Haute-Loire et l'Ardèche, et terminait par cet avis audacieusement méprisant : « Je vous engage à rentrer dans votre devoir en reconnaissant les droits de notre bien-aimé souverain, si vous ne voulez y être contraint par les troupes que j'ai l'honneur de commander, vous prévenant en même temps que je me suis emparé dans les dépêches du courrier de tous les papiers administratifs d'un gouvernement que je ne reconnais pas comme légal ». Chazelles, puis Duerne, occupés, les Chasseurs de Henri IV prirent bientôt, dans les monts du Lyonnais, Saint-Symphorien-sur-Coise[1].

1. *Souvenirs militaires*, par Hippolyte d'Espinchal, publiés par Frédéric Masson et François Boyer, Paris, 1901, in-8, II, 351-353, 357-360, 364, 367-370.

Si du Lyonnais on passe aux Alpes, au Massif Central et aux pays voisins, on constate que le royalisme n'y est guère moins entreprenant ni moins hardi. Contre Napoléon sont fort ingénieusement employés les ressorts les plus divers.

L'ignorance générale des paysans et le nombre extraordinaire des illettrés valent aux prêtres du Mont-Blanc un pouvoir énorme. Presque tous passent pour inféodés au royaume de Sardaigne, qui renferme une partie du diocèse de Chambéry, ils sont avec les nobles « du parti piémontais », grossi encore de propriétaires qui ont des biens aux environs de Turin. L'un des ecclésiastiques les plus malintentionnés contre Napoléon est le curé de Rumilly, Besson. En avril il raconte que les Grenoblois s'entr'égorgent, puis que 700.000 Autrichiens ont franchi le Rhin et ravagent la France, que « le tyran » n'a plus qu'à s'enfuir, puis encore que vieillards, femmes et enfants seront obligés « de partir et de s'armer » : sommé de comparaître devant le commissaire extraordinaire, il disparaît. Les manœuvres de ses collègues contre le gouvernement impérial ne se comptent plus : les prêtres ne prient point pour l'Empereur, colportent « toutes les nouvelles qui peuvent attiédir l'esprit public », font déserter des jeunes gens en Piémont, arrêtent la perception des impôts, encouragent les fonctionnaires au refus du serment, sont soupçonnés de servir le roi de Sardaigne par la confession[1]. En juin le maréchal Suchet fait arrêter le curé de Saint-Génix-sur-Guiers, réputé ennemi de la France, et qui s'enorgueillit de se voir captif, disant qu'il connaissait alors « le plus beau jour de la vie » et « qu'il périrait avec plaisir pour une si sainte cause »[2]. A Chambéry et aux environs les royalistes propagent le texte du

1. Arch. nat., F^{1a} 554, Bourdon de Vatry à Carnot, Chambéry, 21 avril ; Annecy, 23 avril ; Grenoble, 25 et 26 avril ; Valence, 6 mai. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletins généraux des 13 et 19 avril et du 1er mai, Chambéry, 7 et 15 avril, Annecy, 23 avril.

2. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 24 juin, préfet du Mont-Blanc, 21 juin.

traité du 25 mars[1]. En mai, des « attroupements » forcent des bonapartistes de Musièges et de Chaumont, dans le canton de Frangy, à crier *Vive le roi de Sardaigne !*[2]. Les juges de paix secondent les royalistes et les prêtres du Mont-Blanc[3].

Les autres départements alpestres révèlent maints indices de royalisme. En plusieurs endroits de la Drôme des militaires rappelés, d'opinion notoirement antibonapartiste, s'unirent pour mieux enfreindre les ordres impériaux : il en fut ainsi dans le canton de Buis-les-Baronnies, où les réfractaires de Buis, de Mollans et de Propiac s'attroupent à Mollans avec un drapeau blanc, aux cris de *Vive le Roi !*, et à Lus-La-Croix-Haute, au pied des monts du Dévoluy, où de pareils individus s'arment et se groupent « pour se défendre »[4]. En vain le préfet de la Drôme tentait de réagir contre la désertion et flétrissait « les perfides insinuations par lesquelles les mauvais citoyens favorisent la lâcheté des mauvais soldats »[5]. De même la répugnance envers les levées fut très répandue parmi les habitants des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes[6]. Des proclamations et des chansons royalistes circulaient dans les Basses-Alpes, les contributions n'y rentraient pas. Un jour de mai, des enfants et des adolescents parcoururent les rues de Manosque avec des cocardes blanches, en criant *Vive le Roi !* Le même mois, sur la place de Forcalquier, un drapeau blanc, avec l'inscription *Vive le Roi !*, est attaché nuitamment au sommet de l'arbre le plus élevé[7].

1. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletins généraux des 8 et 19 avril, Chambéry, 1er et 15 avril.

2. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 20 juin, préfet du Mont-Blanc, 16 juin.

3. Arch. nat., F^{1a} 554, Bourdon de Vatry à Carnot, Grenoble, 26 avril.

4. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletins généraux des 4 mai et 11 juin, Valence, 28 avril, et préfet de la Drôme, 2 juin.

5. Chanoine Chevalier, *o. c.*, 184.

6. Arch. nat., F^{1a} 554, Bourdon de Vatry à Carnot, Corps, 1er mai ; Préfet des Hautes-Alpes à Rœderer, Gap, 22 mai. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 23 mai, préfet des Basses-Alpes, 8 mai.

7. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 20 mai, préfet des Basses-Alpes, 8 mai.

Vers la fin d'avril les royalistes de la Corrèze répandent mystérieusement que la guerre entre Napoléon et l'Europe a commencé, et que déjà les armées françaises ont eu à plusieurs reprises le dessous[1]. Un peu plus tard les royalistes d'Indre-et-Loire racontent que Louis XVIII rentre en France avec 1.200.000 soldats alliés, et qu'il s'est emparé de Lille[2]. Près de Clamecy le curé de Lormes, personnage très royaliste et soupçonné de répandre des libelles, s'emporte contre les fidèles qui, le 28 mai, jour de la Fête-Dieu, ont chanté à la fin de la messe la prière pour l'Empereur, il les menace de « la colère du Ciel », et sort de l'église sans donner la bénédiction[3]. Les prêtres du Cantal s'efforcent d'entraver le recrutement, et comme « la superstition est extrême » dans le Cantal, ils refusent l'absolution aux jeunes gens désignés pour partir, ainsi qu'à leurs parents, sauf si les premiers promettent de se cacher ou de déserter en route[4]. L'évêque de Mende, « ennemi furieux du gouvernement », les nombreux prêtres et séminaristes de la ville, travaillent avec obstination contre l'Empereur[5]. En Haute-Loire, sur la foi de bruits venus du Puy, le maire de Saugues, le 23 avril, publie que Napoléon a été arrêté par ses généraux et que les Bourbons ont été restaurés : dans sa joie il donne congé aux élèves du collège, et les fait courir dans la ville avec des cocardes blanches et aux cris de *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !*[6]. Dans l'Ardèche, les habitants d'Aubenas excitent avec succès à la désertion les militaires rappelés qui traversent la ville[7]. Mêmes influences parmi l'arrondissement de Largentiere, d'autant mieux que « son

1. Arch. nat., F[7] 9642, Préfet de la Corrèze à Carnot, Tulle, 20 avril.
2. Arch. nat., F[7] 9666, Préfet d'Indre-et-Loire à Carnot, Tours, 20 mai.
3. Arch. nat., F[7] 3785, Bulletins généraux des 9 mai et 10 juin, préfet de la Nièvre, 5 mai et 4 juin.
4. Arch. nat., F[7] 3147, Préfet du Cantal, 5 juin.
5. Arch. nat., F[1a] 555, Gilly à Carnot, Montpellier, 6 juin.
6. Arch. nat., F[7] 9670, Préfet de la Haute-Loire à Carnot, Le Puy, 24 avril.
7. Arch. nat., F[7] 9632, Préfet de l'Ardèche à Carnot, Privas, 30 avril.

sol montagneux et presque sauvage en certains endroits facilite aussi l'évasion des déserteurs »[1]. Le château lozérien de Salgas, au pied oriental du Causse Méjan, est un centre d'action royaliste, d'où la famille de Bernis répand au loin « des feuilles et des lettres »[2]. Dans l'Aveyron « les nobles et les ennemis du gouvernement s'agitent dans l'ombre et tiennent des conciliabules », et le commissaire extraordinaire Gilly incline à penser que l'Aveyron et la Lozère renferment, l'un et l'autre, « une administration royale et un commandant militaire », nommés par Louis XVIII[3].

Les villes du Centre contiennent de nombreux foyers royalistes. A Moulins on crie *Vive le Roi !*, Napoléon y est insulté en des chansons « infâmes »[4]. Les nobles de Bourges, au début de mai, avancent que sous peu de jours cocardes blanches et drapeaux blancs seront arborés[5]. Parmi les « Bourbonistes » de Limoges il y a non seulement les nobles et les prêtres, mais des négociants et des magistrats[6]. A Poitiers paraît un écrit, *Réflexions théologiques sur la conduite des prêtres dans les gouvernements*, qui, sous couleur de soumission envers les puissances, distille une noire diatribe contre Napoléon : les prêtres, y lit-on, « ne résisteront pas à un souverain sous prétexte qu'il est un impie, un méchant ou un usurpateur ; ils n'armeront pas leur bras du poignard pour faire descendre du trône celui qui l'a envahi injustement et qui ne l'occupe que pour faire des malheureux » ; à un tel monarque ils accorderont quand même leur obéissance et leurs prières, au nom des « incompré-

1. Arch. nat., F^{1a} 555, Rapport du lieutenant de police chargé du 5^{e} arrondissement de l'Empire à Gilly sur le département de l'Ardèche.
2. A. Arman, *Dissensions et persécutions dans l'arrondissement du Vigan*, etc., 37.
3. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet de l'Aveyron, 18 mai. — Arch. nat., F^{1a} 555, Gilly à Carnot, Montpellier, 6 juin.
4. Arch. nat., F^{7} 9629, Fouché à Carnot, Paris, 20 mai, d'après une lettre de Moulins.
5. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 11 mai, lettre particulière, Bourges, 7 mai.
6. Arch. nat., F^{1a} 556^{2}, Colchen à Carnot, Bourges, 7 mai.

hensibles décrets » de Dieu, et tout en appelant de leurs vœux « les princes débonnaires et religieux, afin que les peuples soient plus libres dans l'exercice de leur culte »[1]. Des nobles et des prêtres organisent à Clermont-Ferrand une « Fédération royaliste »[2]. Plusieurs ecclésiastiques du Puy-de-Dôme tentent de détourner les fonctionnaires du serment requis par le décret du 8 avril, ils contribuent à provoquer sur ce point des retards et même des refus. Repousser le serment, dans le Puy-de-Dôme, « devient une sorte de point d'honneur; c'est un air, un ton qu'on veut se donner, et jusqu'à un égard que l'on croit devoir aux personnes que l'on fréquente »[3].

VI

A Bordeaux les partisans des Bourbons espèrent qu'avec l'aide de l'Espagne la duchesse d'Angoulême prendra une prompte revanche. Ils colportent une proclamation, datée de Saint-Sébastien, où l'on fait annoncer à la duchesse d'Angoulême son prochain retour à la tête d'une armée espagnole. Ils prétendent même qu'elle entrera à Bordeaux le 15 mai avec 60.000 hommes. Le soir, dans les églises, on prie pour qu'elle reparaisse à Bordeaux[4]. Aussi Boissy d'Anglas, commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire, redoutait par-dessus tout à Bordeaux la répercussion d'une attaque des Espagnols sur les Pyrénées : sans une garnison de deux à trois mille soldats et de plusieurs bons bataillons de gardes nationales Bordeaux, à la moindre offensive espagnole, se soulèverait, et la guerre civile s'éten-

1. Bib. nat., Ld[4] 4277, Poitiers, 15 avril 1815, in-8, p. 11.
2. Arch. nat., F[7] 3785, Bulletin général du 1er juin, commissaire extraordinaire au Puy, 25 mai.
3. Arch. nat., F[7] 9689, Préfet du Puy-de-Dôme à Carnot, 3 et 10 mai.
4. Arch. nat., F[7] 3785, Bulletins généraux des 2, 3 et 20 mai, Bordeaux, 24 avril, Bordeaux, du 2 au 29 avril, préfet de la Gironde, 13 mai.

drait « beaucoup plus loin qu'on ne peut le calculer ». Que le Sud-Ouest soit envahi, que l'ennemi s'y établisse, et tout ce pays, suivant Boissy d'Anglas, s'insurgera « avec un air d'unanimité qui étonnera le reste de la France ». Il recommande en conséquence d'éviter soigneusement que l'occupation de Bordeaux en 1814 ne se reproduise[1]. Avertissement fondé, car en juin un rapport dénonce l'audace croissante de la « faction » des avocats bordelais, et mentionne quelques préparatifs de soulèvement : des tailleurs de Bordeaux ont fabriqué une trentaine d'uniformes de gardes royaux, et deux compagnies de gardes royaux à cheval, tout équipés, n'attendent qu'un signal[2].

Comme dans le Nord, comme à Marseille, les inquiétudes des négociants favorisent le royalisme. Au début de mai le préfet de la Gironde, en notant que la certitude de la guerre produit « un effet terrible » à Bordeaux, constate que « le commerce est gangrené, à quelques exceptions près »[3]. Laîné, qui, à Amsterdam, correspond avec les royalistes de Bordeaux, s'alarme du « dommage immense » que subiront les Bordelais dont les navires seront capturés par les flottes anglaises. D'autre part l'abolition de la traite des noirs par le décret du 29 mars n'était pas sans susciter des regrets à Bordeaux, au point qu'on y condamnait à l'avance tout acte de Louis XVIII qui viendrait à la confirmer[4].

A chaque instant éclate l'hostilité des royalistes bordelais envers l'Empereur. Ils déchirent les affiches officielles ou du moins en détachent les aigles[5]. Ils racontent tantôt que les Alliés ont laissé rentrer l'Empereur « pour mieux s'en saisir et le détruire », tantôt que Napoléon, décidé à s'expa-

1. Arch. nat., F^{1a} 555, Boissy d'Anglas à Carnot, Bayonne, 15 mai.
2. Arch. nat., F^{7} 3147, Bordeaux, 7 juin.
3. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet de la Gironde, 9 mai.
4. Romberg et Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, I, Notes de Laîné à Blacas, s. l. n. d., 197 ; Laîné à Blacas, Amsterdam, 17 juin, 216-218 ; II, Stuart à Castlereagh, Gand, 13 juin, 170. — V. le décret du 29 mars dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}*, 21743.
5. Arch. nat., F^{7} 9250, Genty à Fouché, Bordeaux, 7 avril.

trier, s'est embarqué en Bretagne, et que deux frégates anglaises le transportent avec ses trésors à Saint-Domingue[1]. Un chanoine « illuminé, entièrement dévoué aux Bourbons », qui dirige une confrérie de quatre à cinq cents personnes, en rassemble successivement les sociétaires dans sa maison de campagne, en des conférences séditieuses[2]. Les femmes de la haute société sont de farouches opposantes à l'Empire[3]. Des juges refusent le serment, d'autres démissionnent[4], le procureur impérial de Sèze passe pour très contraire à l'Empereur[5]. « Pourrions-nous condamner, disent plusieurs magistrats, ceux qui crient *Vive le Roi !*, après avoir condamné ceux qui criaient *Vive l'Empereur* ? »[6]. Les avocats ne veulent point plaider, ils se livrent à « une retraite concertée »[7].

Sur l'état d'esprit du parti royaliste à Bordeaux la confession d'Edmond Géraud apporte des indications fort précieuses. Géraud est un excellent type de bourbonien. Rageusement, il hait l'Empereur, « le Corse », ou encore « cet odieux tyran », ou même « notre mangeur d'hommes », et avec lui les bonapartistes, ces « misérables », qu'il traite encore de « brigands » et de « sycophantes ». Pour lui la question intérieure se résume en ceci : qui l'emportera, des jacobins ou de Napoléon, les jacobins « dévoreront-ils »

1. Arch. nat., F⁷ 9250, Genty à Fouché, Bordeaux, 7 avril. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 20 mai, préfet de la Gironde, 13 mai.

2. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 16 mai, préfet de la Gironde, 9 mai.

3. *Portefeuille de Buonaparte*, etc., Rapport de Résigny à Napoléon sur Bordeaux, Bordeaux, 7 juin, 22. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 13 avril et 20 mai, Bordeaux, 8 avril, lieutenant extraordinaire de police à Bordeaux, 10 mai.

4. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 27 avril, Gaillard, lieutenant de police, Bordeaux, 20 avril.

5. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 21 avril et 3 mai, Bordeaux, 15 avril, Bordeaux, du 2 au 29 avril. — Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Gironde, 27 avril.

6. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 13 avril, Bordeaux, 8 avril.

7. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Gironde, 13 avril. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 27 avril, Gaillard, lieutenant de police, Bordeaux, 20 avril.

l'Empereur, ou celui-ci leur fera-t-il subir pareil sort ?[1]. Très attentif aux premières opérations des Alliés, il s'applaudit de la guerre prochaine, des Russes « en grand mouvement », des Anglais qui débarquent en Belgique, des Etats allemands qui poussent leurs soldats sur le Rhin, des Autrichiens qui massent des forces en Italie, de cette « vraie croisade de tous les rois contre le Corse et ses jacobins »[2]. Le rapport de Caulaincourt à l'Empereur, ce « tocsin de la détresse et du désespoir », le comble d'aise, et il apprend avec joie les premiers échecs de Murat, puis la prise de Naples[3]. D'abord persuadé que « tout ceci ne sera pas long », il gourmande les Alliés de leur lenteur, qui permet à Napoléon d'organiser une résistance sérieuse et à la faction jacobine de s'enhardir[4]. Surtout il a les Fédérations et les fédérés en horreur, et la Fédération parisienne lui rappelle « les sans-culottes à quarante sous par jour que Danton avait armés de piques », les Fédérations sont pour lui « de véritables armées révolutionnaires »[5]. Lui-même rédige un pamphlet royaliste, intitulé *Justice aux Bourbons*, qu'il distribue le soir[6].

L'action royaliste a fait du Tarn-et-Garonne l'un des pays les plus opposés à l'Empereur. A Montauban on crie *Vive le Roi !*, on maltraite, on insulte des militaires[7]. Planat, officier d'ordonnance de Napoléon, écrit le 3 juin de Montauban : « L'esprit du département de Tarn-et-Garonne est des plus mauvais ; les mots de patrie, de gloire, d'indépendance, de cause nationale, y sont non seulement sans

1. *Un témoin des deux Restaurations (Edmond Géraud), Fragments de Journal intime*, publiés par Charles Bigot, Paris, s. d., in-12, 178, 181-182, 185, 188, 193, 194.

2. *Ibid.*, 192-194.

3. *Ibid.*, 197, 211-212, 214, 231. — L'armée autrichienne avait occupé Naples dès le 23 mai.

4. *Ibid.*, 170, 236-237.

5. *Ibid.*, 219.

6. *Ibid.*, 234.

7. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletins généraux des 16 et 24 mai, préfet du Tarn-et-Garonne, 9 et 16 mai.

effet, mais encore un objet de dérision »[1]. Dans le Lot-et-Garonne une nouvelle invasion ne saurait déplaire ni aux négociants, qui voient leurs affaires péricliter, ni aux cultivateurs, qui en 1814 ont vendu fort cher leurs denrées aux Anglais[2]. A Agen, en mai, la garde nationale refuse de s'organiser, elle ne veut pas porter la cocarde tricolore, et « il paraît même que les plus mutins ont prodigué des outrages au buste de l'Empereur »[3]. Tant dans le Tarn-et-Garonne que dans le Lot-et-Garonne l'insoumission des militaires rappelés est très forte. A Moissac, « les marins manifestent hautement l'intention de ne pas partir »[4]. En Lot-et-Garonne les contributions sont mal payées, les autorités ne prêtent pas serment, le clergé ne prie point pour l'Empereur[5]. Dans la Dordogne Bergerac, ville fidèle aux Bourbons, demeure « très en retard », comme dit le général Lucotte, commandant la 20e division militaire[6].

Tout près de Bergerac, dans son domaine de Grateloup, vit un illustre partisan des Bourbons, le philosophe Maine de Biran, ex-député de la Dordogne. Son opposition est d'une originale nature. Très retiré, livré à des méditations solitaires, il s'indigne d'abord, à la fin de mars, contre le succès de Napoléon, contre les bonapartistes, contre le pays entier. Ulcéré de haine envers un peuple qui « ne mérite que d'être conquis », envers une génération « dépravée et immorale », il voit la France ployée « sous le joug des soldats et des jacobins plus féroces encore ». Après une vaine tentative

1. *Portefeuille de Buonaparte*, etc., Rapport de Planat à Napoléon, Montauban, 3 juin, 17.

2. Arch. nat., F1a 556[2], Marchant à Carnot, Agen, 4 mai.

3. Arch. nat., F7 9674, Fouché à Carnot, Paris, 24 mai.

4. Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 11 mai et 6 juin, Montauban, 4 mai; préfet du Tarn-et-Garonne, 27 mai. — Arch. nat., F7 3147, Gendarmerie, etc., 16 juin. — Rapport de Planat, *o. c.*, 17. — Arch. nat., F7 9706, Sous-préfet de Moissac au préfet du Tarn-et-Garonne, Moissac, 25 mai. — Arch. nat., F1a 556[2], Marchant à Carnot, Paris, 3 juin. — Arch. nat., F1c I 26, Lettre de Lucotte, s. l., 8 mai.

5. Arch. nat., F1a 556[3], Marchant à Carnot, Agen, 4 mai.

6. Arch. nat., F1c I 26, Lucotte à Davout, Périgueux, 16 avril.

pour rejoindre la duchesse d'Angoulême, une visite à Grateloup de la gendarmerie, un voyage enfin à Périgueux, où les autorités lui rendent « la liberté et le repos », il s'abandonne aux charmes de la campagne et aux sentiments religieux. « Ce que j'aime et admire dans ma solitude, dit-il, c'est une belle nature champêtre, les bois verdissants, les prés, les arbres que j'ai plantés et qui me prêtent aujourd'hui leur doux ombrage ». Fait rare dans le parti royaliste, Maine de Biran croit que Napoléon régnera longtemps. Pour échapper à la torture des événements, il se réfugie en Dieu, lit les Prophètes, cite dans son *Journal intime*, avec Horace et Montaigne, Isaïe et les psaumes de David, réprouve le crime et l'impiété, c'est-à-dire l'Empereur, célèbre la vertu malheureuse, c'est-à-dire les Bourbons. Lui-même se sent très libre, affranchi d'ambitions, étranger aux hommes, pris tout entier par « le culte de la pensée » [1].

La détresse du commerce des vins et des eaux-de-vie en Charente et en Charente-Inférieure y avait suscité de bonne heure un sérieux grief contre le gouvernement impérial [2]. A La Rochelle, en avril, « les négociants tremblent pour leur commerce et les expéditions qu'ils ont en mer », et le commissaire extraordinaire dans la 12e division militaire, Miot de Mélito, constate lors de son passage qu' « il ne s'est pas manifesté d'enthousiasme parmi les Rochelois » [3]. A Cognac le regret des Bourbons est plus apparent : la société royaliste exulte « en apprenant qu'une nouvelle coalition se dispose à faire entrer un million de baïonnettes en France » [4].

1. *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, par Ernest Naville, Paris, 1877, in-12, 3e édit., 157, 159-160, 164-167, 175.

2. Arch. nat., Fic III, Charente-Inférieure, 2 : Adresse de la Chambre de commerce de la Charente-Inférieure au Roi, La Rochelle, 15 mars. — Arch. nat., F7 9640, Préfet de la Charente au ministre de l'Intérieur, Angoulême, 20 mars.

3. Arch. nat., F1a 555, Miot de Mélito à Carnot, La Rochelle, 15 avril.

4. Arch. nat., F7 9640, Sous-préfet de Cognac, etc., à Carnot, Cognac, 18 avril.

VII

A Marseille les habitants éprouvent avant tout « le besoin de la paix pour vivre ». Or l'interruption du commerce maritime empêche les transactions, entre autres la vente des vins, le principal produit de la Provence, « onéreux si l'on ne peut exporter par mer »[1]. Plus de spéculations, plus de négoce dans la ville, charpentiers, calfats, portefaix et autres ouvriers du port chôment et souffrent, leurs familles manquent même « des choses les plus nécessaires ». Les royalistes trouvent dans l'irritation du peuple une cause toujours prête de troubles et même d'embauchage. Et « comment ne pas céder à de perfides insinuations lorsque l'estomac commande ? »[2]. La garde urbaine est entièrement dévouée aux Bourbons[3], elle use de boutons à fleurs de lys, évite de porter la cocarde tricolore. Les Marseillais déblatèrent contre l'Empereur, lui reprochent de n'avoir jamais visité la Provence, louent le comte d'Artois de s'y être montré[4]. Ils crient *Vive le Roi !*, chantent des couplets royalistes dans les rues, dans les cabarets, dans les jeux de boules, racontent que Paris et Bordeaux sont en pleine révolte, colportent des écrits antibonapartistes, annoncent le prochain retour de Louis XVIII et fabriquent tant de cocardes royales qu'à Marseille on ne « trouverait pas une pièce de ruban blanc »[5]. Le lieutenant de police Le Cointe-Puyraveau n'ignore pas que pour guérir les Marseillais de

1. Arch. nat., F^{1a} 554, Rœderer à Carnot, Marseille, 25 avril.
2. Arch. nat., F^{7} 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 21 avril, 18 mai.
3. Arch. nat., F^{7} 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 28 avril.
4. Arch. nat., F^{1a} 554, Rœderer à Carnot, Marseille, 25 avril.
5. Arch. nat., F^{7} 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 1er, 12 et 18 mai.

leur royalisme il faudrait ramener parmi eux les bénéfices du commerce, satisfaire à « l'intérêt pécuniaire trompé ». Il réclame des secours pour les gens sans travail, et considère que tous les Marseillais abandonneraient les Bourbons pour l'Empereur s'ils « pouvaient revenir à leur seule passion, celle de gagner de l'argent »[1].

Le gouverneur de la 8e division militaire, le maréchal Brune, passa à Marseille pour un atroce septembriseur : doux, affable, occupant ses loisirs à lire Horace et Tacite, il était accusé d'avoir, sous un déguisement, porté sur une pique la tête de la princesse de Lamballe, et il reçut maintes lettres anonymes qui le menaçaient d'une fin pareille[2]. Dans une proclamation conciliatrice Brune dépensa en vain une ingénieuse éloquence. Après avoir passé rapidement sur « les craintes des commerçants », qu'il constatait sans plus, il accusait les Bourbons d'avoir voulu ressusciter les hontes de l'ancienne monarchie et contraindre les acquéreurs de biens nationaux à d'onéreuses restitutions. Cela, disait-il, les Méridionaux ne le souffriraient jamais, « ces illustres citoyens du Midi ne veulent pas courber une tête d'esclave sous la féodalité, les dîmes, les abus vexatoires, les mépris des tyrans de villages, et rendre, comme vils détenteurs, les biens qu'ils ont légitimement acquis »[3]. Langage opportun, assurément, mais qui ne pouvait consoler les Marseillais d'avoir suspendu tout trafic : la proclamation de Brune fut déchirée, et seul le nom du maréchal laissé apparent, mais enduit « de fange et d'ordures »[4]. A la fin de mai, sur le désir de Napoléon[5], Brune mit Marseille en état de siège et procéda au désarmement de la garde nationale. Mais si un

1. Arch. nat., F7 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 21 et 28 avril, 2 et 8 mai.

2. *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, par un témoin oculaire, 13-14.

3. *Moniteur*, 26 mai, Marseille, 17 mai.

4. *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, par un témoin oculaire, 13.

5. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21921, 21949, 21952, Note pour le ministre de la Police, Paris, 17 mai ; Napoléon à Davout, Paris, 22 mai.

certain nombre de Marseillais se laissèrent enlever leurs armes, beaucoup d'autres affectèrent « de ne pas savoir l'ordre qui a été publié ». Dix-huit cents fusils à peine furent déposés à l'arsenal[1].

A l'occasion de la cérémonie du Champ de Mai, dont il ignorait le retard, Brune avait organisé le 26 mai une grande fête militaire. Tandis qu'au bruit du canon les troupes prêtaient serment de fidélité à l'Empereur, les Marseillais, à part « un petit nombre de bons citoyens », ne se montrèrent pas : les plus riches des habitants « avaient déserté la ville pour leurs bastides », les autres s'étaient retirés dans leurs demeures, aux volets « exactement fermés », les rues restèrent mornes et silencieuses[2]. Il était donc impossible de rallier les Marseillais au gouvernement impérial. En vain Rœderer, commissaire extraordinaire dans la 7e division militaire, conseillait-il de Grenoble au sous-préfet de Marseille de « tenir les prolétaires » pour les opposer aux gens aisés, de soudoyer dans ce but quelques « coquins », et même de propager de petits libelles, de « petits placards », destinés à inquiéter « les riches incivïques »[3]. Le 18 juin Le Cointe-Puyraveau jugeait fort mélancoliquement la situation de Marseille. Après avoir décrit le « délabrement » de l'administration municipale et de l'autorité judiciaire, il écrivait : « Nous avons une maladie de langueur qui nous énerve, qui nous mine lentement, mais qui nous conduit d'une manière certaine à de funèbres résultats »[4].

Comme pour Marseille, le malaise économique de l'Hérault et de l'Aude explique dans ces départements la

1. Arch. nat., F7 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 27 mai, 1er juin.
2. Arch. nat., F7 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 27 mai.
3. Arch. nat., F1a 554, Rœderer au sous-préfet de Marseille, Grenoble, 13 mai.
4. Arch. nat., F7 9001, Le Cointe-Puyraveau à Fouché, Marseille, 18 juin.

force du sentiment royaliste. Dans l'Hérault l'interruption du commerce des vins a tourné les esprits contre le gouvernement impérial. Mais que les affaires reprennent, et « tous ceux qui paraissent désirer le retour des Bourbons proclameraient Napoléon avec enthousiasme »[1]. De même, chez les habitants de l'Aude, les convictions politiques sont réglées par les bénéfices commerciaux : si les rapports avec le Levant renaissent, si la foire de Beaucaire est avantageuse, si les draps se vendent, aussitôt Carcassonne et les autres localités de l'Aude applaudiront à l'Empereur[2]. C'est Narbonne qui est « le point le plus mauvais » du département, et Carcassonne, qui obéit aux impulsions reçues de Toulouse et de Narbonne, est « mieux sans être bien »[3]. Le rappel des militaires de l'Aude a produit un résultat presque nul, la garde nationale ne s'y complète pas, car suivant Pontécoulant, commissaire extraordinaire dans la 10e division militaire, les habitants de l'Aude « ont toujours montré beaucoup de répugnance pour le service militaire et n'ont jamais fait des soldats bien distingués »[4].

A Nîmes les amis des Bourbons sont exaspérés par l'attitude du parti protestant, qui, depuis la défaite du duc d'Angoulême, « est devenu à son tour provocateur et menaçant »[5], et s'est efforcé arbitrairement de s'assurer la majorité dans la garde urbaine, afin de mettre sur pied « une force capable d'imposer à la multitude des catholiques »[6]. Nullement découragés, les royalistes du Gard, dès la fin d'avril, fomentent des désordres. A Uzès, à Bagnols-sur-Cèze, ils s'attroupent aux cris de *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! A bas l'Empereur !* A Alais, quelques bonapar-

1. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 16 mai, d'Alphonse, commissaire extraordinaire, Montpellier, 5 mai. — Arch. nat., F1a 555, Doyen du Conseil de Préfecture de l'Hérault à d'Alphonse, Montpellier, 10 mai.
2. Arch. nat., AF IV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai.
3. Arch. nat., F1a 555, Pontécoulant à Carnot, Perpignan, 17 mai.
4. Arch. nat., F1a 555, Pontécoulant à Carnot, Perpignan, 17 mai. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 11 juin, préfet de l'Aude, 2 juin.
5. Arch. nat., F1a 555, D'Alphonse à Carnot, Nîmes, 28 avril.
6. *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, par un témoin oculaire 39.

tistes, qui banquetaient, se voient menacés par deux ou trois centaines de royalistes, dont beaucoup sont munis de pistolets. Les troubles les plus sérieux éclatent à Saint-Gilles. A Saint-Gilles s'est retiré après la capitulation de Lapalud un conseiller à la Cour impériale de Nîmes, partisan très chaud des Bourbons, et qui sera considéré comme « l'instigateur secret » de la sédition. Dans cette localité et aux alentours vivent plusieurs bandes d'ex-volontaires royaux, de militaires rappelés et de déserteurs, 300 hommes environ, avec des armes. Le 23 avril, un jeune homme ayant apporté à Saint-Gilles la fausse nouvelle que le gouvernement royal avait été proclamé à Nîmes, aussitôt les habitants crient *Vive le Roi !*, arborent le drapeau blanc et les cocardes blanches, réfractaires et ex-volontaires royaux accourent, le 24 le bourg est « en rumeur », le 25 on y assaille un officier en demi-solde. D'Alphonse, commissaire extraordinaire dans la 9e division militaire, y fit envoyer un détachement de soldats, de gendarmes et de gardes nationaux à cheval de Nîmes. Le 27, il y eut fusillade avec des insurgés, dont quatre furent tués, le magistrat antibonapartiste fut arrêté avec plusieurs autres individus. A la même époque Sommières, Villeneuve-lès-Avignon et Aramon se livrèrent à quelque agitation [1].

En Espagne le duc d'Angoulême, d'accord avec Louis XVIII et le comte d'Artois, travaillait à obtenir le commandement d'un corps espagnol à la tête duquel il comptait pénétrer en France. Il sollicitait aussi de la cour de Madrid qu'elle fît embarquer, sous la direction du marquis de Rivière, deux régiments espagnols pour Marseille, et qu'elle armât plusieurs centaines d'émigrés rassemblés près de Figuéras sous les ordres du vicomte des Cars. En outre le duc insistait pour qu'au début de juin une armée espagnole de 50.000 hommes environ franchît les Pyrénées et s'avançât

1. Arch. nat., F7 3147, Préfet du Gard, 26 avril. — Arch. nat., F7 9657, D'Alphonse à Carnot, Nîmes, 27 avril. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 4 mai, Nîmes, 27 avril.

sur Toulouse. Aux termes des instructions de Louis XVIII, il observerait dans le Midi, à propos des biens nationaux, « la plus grande circonspection sur un point aussi délicat », donnerait les places administratives à des royalistes étrangers aux départements reconquis, et se mettrait au plus tôt en correspondance avec les provinces de l'Ouest[1].

Tous ces projets avaient une répercussion profonde dans la région méridionale. Le long des Pyrénées le voisinage de l'Espagne encourage et surexcite les royalistes. Dans les Pyrénées-Orientales les adversaires de Napoléon communiquent avec l'Espagne, annoncent le retour du duc d'Angoulême. De Catalogne le vicomte des Cars entretient des rapports avec Perpignan, où proclamations et libelles royalistes pullulent[2]. A Saint-Laurent-de-Cerdans, près de Prats-de-Mollo, le 25 mai, puis, le 27 mai, à Saint-Laurent-de-la-Salanque, au sud de l'étang de Leucate, surviennent des mouvements royalistes, réprimés par la troupe : dans le premier de ces bourgs, où le drapeau tricolore a été brûlé, trois rebelles sont tués, la maison du curé et du chef de la révolte, un ancien capitaine, livrées aux flammes ; dans le second, où deux anciens officiers de volontaires royaux ont été arrachés des mains des gendarmes, plusieurs partisans des Bourbons sont arrêtés[3]. Enhardi par l'accroissement des troupes espagnoles le long de la frontière, symptôme précurseur, disait-on, d'une expédition vers Toulouse, un ancien chef de volontaires royaux, Castelet, tente un soulèvement dans les hautes vallées de l'Ariège : aidé de déserteurs et de jeunes gens qu'il a séduits, il insurge Ax, localité très royaliste, y arbore le drapeau blanc. Le 8 mai le général

1. Romberg et Malet, *o. c.*, I, Notes du duc d'Angoulême au roi d'Espagne, à Ballesteros et à Cevallos, etc., Madrid, 14, 15, 16 et 19 mai, 177-181 ; Instructions au duc d'Angoulême, s. l., avril-mai, 66-67 ; Notes abrégées du comte d'Artois, s. l., 1er juin, 131-132.

2. Arch. nat., F1b 555, Maurice Mathieu à Davout, Toulouse, 11 mai. — Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 20 et 30 mai, 4 et 7 juin, préfet des Pyrénées-Orientales, 10, 24 et 29 mai, préfet de l'Ariège, 22 mai.

3. Arch. nat., F7 3785, Bulletins généraux des 11 et 17 juin, préfet des Pyrénées-Orientales, 30 mai et 2 juin.

Lafitte, à la tête de 150 hommes, soumet le bourg sans combat et le désarme. Castelet disparaît, sans doute en Espagne[1]. L'espoir des royalistes de l'Ariège en une intervention espagnole ne fut pas ébranlé par cet échec : au début de juin on raconte dans l'Ariège que du 20 au 25 juin les Espagnols, appelés par les royalistes des départements pyrénéens, pénétreront en France « par plusieurs points »[2].

A Toulouse, tempérant leur ardeur, comme dans les autres villes du Midi, par une patience circonspecte, les royalistes n'entendent s'insurger qu'à coup sûr, « les meneurs sont des gens réfléchis, peu entreprenants, ne voulant rien donner aux hasards, riches et craignant les troubles qui pourraient, pour premier résultat, amener des pillages ou autres excès dont ils seraient exposés à être les victimes »[3]. Mais que des troupes espagnoles ou autres envahissent le territoire français, et, à leur approche, Toulouse et le Languedoc se soulèveront, le Midi sera « perdu »[4]. Déjà une prétendue proclamation de Marmont annonce l'entrée en France d'un corps espagnol, auquel se joindront, dit-on, des Portugais et même des Anglais débarqués à Bilbao[5]. En attendant les royalistes de Toulouse entretiennent « l'idée d'une coalition générale contre la France et du retour des Bourbons »[6], ils prédisent qu'à la fin du mois de mai Napoléon sera abattu et qu'alors le drapeau blanc reparaîtra à Toulouse[7], ils « font une guerre d'intrigues, de pamphlets, de placards, de fausses nouvelles »,

1. Arch. nat., F^{1a} 555, Pontécoulant à Carnot, Toulouse, 7 mai ; Foix, 8 et 9 mai.
2. Arch. nat., F^{7} 3147, Gendarmerie, inspecteur général, 16 juin.
3. Arch. nat., F^{1a} 555, Pontécoulant à Carnot, Foix, 9 mai.
4. Arch. nat., AF IV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai. — Arch. nat., F^{1a} 555, Pontécoulant à Carnot, Toulouse, 7 mai ; Perpignan, 15 et 17 mai ; Maurice Mathieu à Davout, Toulouse, 11 mai.
5. Arch. nat., F^{1a} 555, Maurice Mathieu à Davout, Toulouse, 11 mai.
6. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 29 avril, commissaire de police de Toulouse, 22 avril.
7. Arch. nat., F^{1a} 555, Fouché à Carnot, Paris, 23 mai, d'après la lettre de Boyer-Fonfrède à Fouché du 9 mai.

refusent ou font refuser les emplois[1]. Un tiers environ des conseillers de la Cour impériale, des employés, des commis, le portier de la manufacture de tabacs repoussent le serment. Les démissions se multiplient[2]. Les affiches officielles sont arrachées ou maculées de boue, sur les places on chante des airs « antinationaux » au milieu de rassemblements, des gens isolés sont maltraités par des ouvriers à gages et forcés par eux de crier *Vive le Roi !*[3]. L'arrondissement de Saint-Gaudens se distingue par son esprit de rébellion, « la voix de l'autorité » y est « méconnue »[4].

Dans les Basses-Pyrénées les habitants des campagnes proches de l'Espagne se souviennent qu'en 1814, après avoir été « horriblement maltraités » par les soldats de Soult, ils furent dédommagés par les Anglais, qui se conduisirent avec une admirable discipline et payèrent tout « au poids de l'or » ; par suite, comme le dit Boissy d'Anglas, « il est simple qu'ils aiment mieux cette année recevoir les Anglais que les Français », quoique peut-être combattraient-ils, non sans mollesse, les Espagnols, eux-mêmes fort pillards[5]. Il est dans le pays basque des gens qui ont réalisé des fortunes considérables lors du passage des troupes de Wellington : ceux-là, soutenus par un clergé très influent, évoquent devant leurs compatriotes l'époque récente où les troupes françaises les accablaient « de réquisitions et de mauvais traitements ». Rien ne convenait mieux au développement du royalisme qu'une pareille aversion pour les soldats de l'Empereur, surtout dans un pays dont les habitants préféraient « le gouvernement qui leur demande le moins d'hommes et le moins d'argent »[6].

1. Arch. nat., AF IV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai.
2. Arch. nat , AF IV 1935, Notes succinctes, etc., par Pontécoulant, mai. — Arch. nat., F^{1a} 555, Pontécoulant à Carnot, Perpignan, 17 mai.
3. Arch. nat., F^{7} 3147, Lieutenant extraordinaire de police à Toulouse, 2 mai ; Préfet de la Haute-Garonne, 6 mai.
4. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet de la Haute-Garonne, 6 mai.
5. Arch. nat., F^{1a} 555, Boissy d'Anglas à Carnot, Bayonne, 15 mai. — Arch. nat., F^{7} 9689, Maire de Saint-Jean-de-Luz à Soult, Paris, 11 mai.
6. Arch. nat., F^{1a} 555, Préfet des Basses-Pyrénées à Boissy d'Anglas, Pau, 19 mai.

CHAPITRE XI

LE RÉVEIL ROYALISTE *(suite et fin)*

L'INSURRECTION DE VENDÉE ET DE BRETAGNE

I. L'Ouest avant l'insurrection.
II. Premiers efforts des chefs vendéens.
III. Fouché, Malartic et l'arrêté de Falleron.
IV. Le général Lamarque et la Vendée.
V. Les troubles du Morbihan.

I

Parmi les pays de l'Ouest, le fait dominant consista d'abord dans la résurrection des bandes. Elles arrachent à Lannion, à Tréguier, les drapeaux tricolores[1]. Le 13 avril au soir, près de Pontrieux, une trentaine d'individus enlèvent dans une auberge de Pommerit-Jaudy le maire bonapartiste de cette localité, le dépêchent, le jettent à l'eau, puis, dans la nuit, arrêtent des militaires rappelés qui se rendaient à Lannion, et enfin, pourchassés par des gardes nationaux de Lannion, de Pontrieux et de Tréguier, se dispersent[2]. Autour de Maël-Carhaix, de Lohuec, près de Callac, et de Guerlesquin, dans le canton de Plouigneau, il existe, suivant un emphatique rapport de la gendarmerie

1. Arch. nat., F⁷ 3147, Commissaire de police, Brest, 18 avril.

2. Arch. nat., F⁷ 9650, Préfet des Côtes-du-Nord à Carnot, Saint-Brieuc, 14 avril ; Rapport à Fouché du préfet des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc, 18 avril. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 21 et 27 avril, juge de paix de Guingamp, 14 avril, lieutenant de police Moreau, Rennes, 23 avril.

du Finistère, des hommes ayant l'intention « de former une horde de brigands dont le cri de ralliement est le meurtre et l'incendie » ; le chef sera un ancien chouan, notaire à Callac, et déjà les affidés ont menacé certains de leurs concitoyens, dont « plusieurs mêmes n'osent plus sortir avec la cocarde tricolore, ni vaquer à leurs affaires, dans la crainte du feu ou de la mort »[1]. Au début de mai la chouannerie se réveille à Auray, à Carnac et dans le territoire avoisinant. A Carnac un des frères Cadoudal a pris la liste des jeunes gens en état de combattre. Sol de Grisolles, un vétéran de la chouannerie, reparaît dans les campagnes du Morbihan, il conseille de s'insurger « si la guerre se déclare »[2]. En Ille-et-Vilaine Pillette commande aux environs de Fougères, il est assisté de deux individus surnommés Point-du-Jour et Barbe-Blanche[3]. Le 6 mai, trente « brigands » pénètrent dans le bourg de Saint-Brice-en-Coglès et entreprennent de désarmer les gendarmes et un détachement de dix voltigeurs : une fusillade s'engage, deux voltigeurs sont tués, le sergent blessé, les chouans, maîtres des armes qu'ils convoitaient, s'installent chez le juge de paix. Tandis qu'ils y soupaient survient un renfort de trente voltigeurs, parti de Fougères, la fusillade crépite à nouveau, trois chouans sont tués, plusieurs blessés, les autres s'échappent, abandonnant six fusils et quatre pistolets. La bande est poursuivie, et quelques jours après un « aide de camp » de Pillette est arrêté[4]. Dans l'arrondissement de Château-Gontier se constituent de petites troupes armées, de dix à douze hommes, des chouans assistent à la messe « avec le pistolet à la ceinture[5] ». La chouannerie se

1. Arch. nat., F^{1c} I 26. Département du Finistère. Rapport de la gendarmerie du 20 au 26 avril.

2. Arch. nat., F^{7} 3147, Lieutenant extraordinaire de police à Lorient, 7 mai. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 6 mai, préfet du Morbihan, Vannes, 30 avril.

3. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 4 mai, Rennes, 29 avril.

4. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet d'Ille-et-Vilaine, 9 et 26 mai. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 13 mai, préfet d'Ille-et-Vilaine, 9 mai.

5. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet de la Mayenne, 24 avril, 3 mai.

réorganise dans la Sarthe, avec des chefs comme Tranquille, Trélon, Bernard de La Frégeolière et Duval, dit Brise-Barrière[1]. Un parti de chouans, évalué à une vingtaine d'hommes, attaque deux diligences près La Flèche, tire sur un officier de dragons, vers Cérans-Foulletourte, près de Pontvallain, et, dans une affaire avec dix-huit gendarmes de La Flèche, en tue deux et en blesse trois[2].

Irrésistiblement la chouannerie se développe dans la partie méridionale du Maine-et-Loire. Les décrets sur le rappel des militaires et l'organisation des gardes nationales ont déterminé, surtout dans l'arrondissement de Beaupréau, « une vive agitation », et, tandis que les militaires rappelés crient *Vive le Roi !*, les royalistes expliquent que l'armement des gardes nationales signifie « une levée en masse de tout ce qui est propre au service », effort à leurs yeux bien inutile devant les masses dont disposent les Alliés pour rétablir les Bourbons[3]. Nombre de propriétaires nobles accélèrent la fermentation dans l'arrondissement de Beaupréau. « L'argent est prodigué par eux », ils trouvent d'utiles auxiliaires parmi les prêtres et les femmes, ils profitent en outre du chômage survenu dans l'industrie des toiles, à Cholet et à Chemillé, et qui leur livre des prolétaires oisifs et « sans moyens d'existence ». Foires, marchés et « autres réunions du peuple » ont procuré aux « individus influents des communes », parfois installés sur des tréteaux, le moyen de stimuler leurs concitoyens « à un soulèvement général en faveur des Bourbons ». Ils paient à boire aux « plus mauvais sujets », et ceux-ci, d'après le rapport un peu boursouflé du colonel de gendarmerie Noireau, « par des exaltations horribles approuvent les conceptions les plus criminelles ». Ils promettent aussi des récompenses, garantissent

1. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletins généraux des 25 avril et 2 mai, préfet de la Sarthe, Le Mans, 22 avril, rapport de gendarmerie, Le Mans, 27 avril.

2. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet de la Sarthe, 22 mai.

3. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 24 avril, préfet de Maine-et-Loire, Angers, 19 avril.

la reconnaissance du Roi[1]. Aussi, dans l'arrondissement de Beaupréau, le drapeau blanc flotte sur vingt-cinq communes, des bandes surgissent, elles reçoivent des renforts « à chaque instant »[2]. Les soldats du Roi sont des « gens sans aveu », des « vagabonds », ou « la canaille..., nombreuse dans un pays manufacturier qui ne fait rien depuis quinze jours »[3].

Pour dissiper les bandes avant qu'elles n'attirent à elles les insoumis, le préfet de Maine-et-Loire, Galeazzini, réclame le 19 avril, pour les joindre aux gendarmes trop peu nombreux, quelques détachements[4]. Après lui le général Schramm, qui commande le département de Maine-et-Loire, et le colonel Noireau, expriment le même vœu : il faut, d'urgence, 1000 hommes dans l'arrondissement de Beaupréau, sous peine, dans un mois, d'y envoyer peut-être « une division »[5]. Or, il n'y a que trente-cinq troupiers à Chemillé, cinquante à Beaupréau, et le dépôt du 27e de ligne, « composé en partie d'hommes portés pour la réforme », n'est guère utilisable[6]. Sans doute le général Travot a pénétré avec une colonne d'environ 500 hommes dans l'arrondissement de Beaupréau[7] : mais outre que les bandes du pays, favorisées par « tous les habitants », risquent de lui échapper, un pareil effectif est insuffisant, et, en

1. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 26 avril, préfet de Maine-et-Loire, s. d. — Arch. nat., F1a 556², Schramm à Saint-Sulpice, Angers, deuxième lettre du 20 avril ; Noireau à Savary, Angers, 22 avril.

2. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 24 avril, Angers, 19 avril, préfet de Maine-et-Loire. — Arch. nat., F1a 556², Schramm à Saint-Sulpice, Angers, deuxième lettre du 20 avril.

3. Arch. nat., F1a 556², Schramm à Saint-Sulpice, Angers, 20 avril, première et deuxième lettres.

4. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 24 avril, Angers, 19 avril, préfet de Maine-et-Loire.

5. Arch. nat., F1a 556², Schramm à Saint-Sulpice, Angers, 20 avril, deuxième lettre ; Noireau à Saint-Sulpice, Angers, 23 avril.

6. Arch. nat., F1a 556², Schramm à Saint-Sulpice, Angers, 20 avril, première lettre.

7. Arch. nat., F1a 556², Noireau à Saint-Sulpice, Angers, 23 avril. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 26 avril, préfet de Maine-et-Loire, s. d.

attendant les 300 gendarmes promis le 19 avril par Savary, de nouvelles troupes sont indispensables[1].

Sur la lisière du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, au château de La Houssaye, près de Saint-Laurent-du-Mollay, une bande enlève le 7 mai plomb et étain « pour faire des balles »[2]. Dans la Loire-Inférieure, au pont de Remouillé et près de la forêt de Touffou, deux diligences, les 8 et 9 mai, sont arrêtées et fouillées par plusieurs partis qui y cherchent des armes[3]. Le 8 mai, au Loroux-Bottereau, une fusillade met aux prises trente gendarmes de Nantes avec une bande embusquée derrière une haie touffue[4]. Miot de Mélito, commissaire extraordinaire dans la 12e division militaire, amassait les plus défavorables indices sur la situation du Bocage, « pays couvert, d'un accès difficile, propre à la petite guerre de postes »[5], et commun aux quatre départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure : il remarquait notamment que le Bocage renfermait « des ouvriers oisifs, d'anciens soldats vendéens, des domestiques et autres vagabonds », que les agitateurs pourraient enrôler[6].

Comme en Normandie, les ecclésiastiques bretons, manceaux, vendéens, emploient souvent au profit des Bourbons leur exceptionnelle puissance. Le commissaire extraordinaire Joseph Caffarelli la résume en traits persuasifs, avec une spirituelle netteté : « Un recteur, dit-il, ordonne, et l'on agit; il veut de l'inertie, il l'obtient; il commande l'opposition, elle devient un devoir »[7]. Sans doute les évêques de

1. Arch. nat., F^{1a} 556^{2}, Noireau à Saint-Sulpice, Angers, 23 avril.
2. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 13 mai, lieutenant de police à Nantes, 8 et 9 mai.
3. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 13 mai, directeur général des postes, 12 mai.
4. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 13 mai, lieutenant de police à Nantes, 8 et 9 mai.
5. Miot de Mélito, *Mémoires*, III, 386.
6. Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 10 mai, Niort, 5 mai, commissaire extraordinaire.
7. Arch. nat., F^{1a} 555, Rapport de Caffarelli, Paris, 11 mai.

Rennes, de Quimper et de Vannes, les vicaires généraux de Saint-Brieuc, un mois après le 20 mars, sont disposés à collaborer avec le gouvernement impérial, ils sont, au fond, épris de tranquillité, ils entendent adapter sans bruit leur clergé à l'Empire ressuscité. L'évêque de Rennes, Enoch, est « ami de l'ordre et de la paix », celui de Quimper s'est calmé, celui de Vannes, de Bausset, qui parlait d'abord de démissionner, promet de travailler au « passage » des Bourbons à l'Empereur parmi les prêtres de son diocèse[1]. Néanmoins le royalisme se déploie audacieusement parmi le bas clergé. Autour de Brest les prêtres, d'accord avec les nobles, détournent les jeunes gens du service militaire, le curé de Plouigneau se distingue par son outrance, au point d' « exciter, par des propos incendiaires, la révolte et le brigandage »[2]. Au sein des campagnes du Morbihan les prêtres soutiennent les conspirateurs royalistes[3]. Tantôt par véhémence religieuse ou politique, ou simplement à cause de « la terreur » par laquelle les chouans ont su les maîtriser, les ecclésiastiques du diocèse de Rennes décident de ne point prêter, même s'il était exigé d'eux, le serment imposé aux fonctionnaires[4], et suivant les informations adressées au préfet d'Ille-et-Vilaine, ils secondent « des manœuvres coupables », encouragent « la désobéissance aux lois », provoquent même des « troubles civils »[5]. Des prêtres de la Mayenne, entre autres le curé d'Evron, assistent les chefs de

1. Arch. nat., F^{1a} 555, Auguste Caffarelli, commandant la 13^{e} division militaire, à Carnot, Rennes, 2 avril ; Rapport de Caffarelli, Paris, 11 mai. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, 21817, Napoléon à Bigot de Préameneu, Paris, 17 avril.

2. Arch. nat., F^{1c} I 26, Département du Finistère. Rapport de la gendarmerie du 20 au 26 avril.

3. Arch. nat., F^{7} 3147, Préfet du Morbihan, 19 avril.

4. Arch. nat., F^{7} 3147, Evêque de Rennes, 22 avril. — Arch. nat., F^{7} 3785, Bulletin général du 24 avril, préfet d'Ille-et-Vilaine et évêque de Rennes, Rennes, 21 avril.

5. *A Messieurs les curés et desservants*, par Méchin, préfet d'Ille-et-Vilaine, 2.

la chouannerie[1]. Au sud de la Loire, les prêtres de la Petite Eglise sont fort animés contre le gouvernement impérial[2]. Dans les Deux-Sèvres les prêtres allèguent « le silence de leurs supérieurs » pour justifier leur refus de prier pour l'Empereur : malgré les ordres de Miot de Mélito et de Bigot de Préameneu, ils persistent dans leur détermination, sous le prétexte, cette fois, que l'évêque « ne leur a pas adressé d'instructions »[3]. Exilé volontairement en Angleterre, l'abbé Félicité de La Mennais ne définissait-il pas la France un « épouvantable enfer »[4] ?

La révolte de l'Ouest approche, peu à peu les symptômes de turbulence et de rébellion augmentent et s'aggravent, surtout sur la rive gauche de la Loire : là les nobles, « d'abord consternés », reprennent courage, dans beaucoup de villages on crie *Vive le Roi !*, les contributions ne rentrent presque plus, « et si, en cas d'hostilités, on éprouvait des revers, il y aurait des soulèvements »[5]. Parmi les arrondissements de Savenay et de Paimbœuf se tiennent des réunions nocturnes. Le 20 avril le maire de Campbon, dans l'arrondissement de Savenay, fait des confidences peu rassurantes au sous-préfet de Savenay : suivant certains de ses avis, les militaires rappelés de l'Ouest sont résolus à désobéir, les royalistes attendent de l'Angleterre des armes, ils espèrent que des troupes anglaises débarqueront au mois de mai en Bretagne, ils se persuadent encore que 600.000 soldats étrangers rétabliront Louis XVIII à la fin de mai, et que le Roi gardera une armée russe pour « organiser la France sur un pied stable de concert avec les puissances étrangères »[6]. A Nantes, où les négociants sont irrités par l'interruption

1. Arch. nat., AF IV 1935, Rapport général sur le clergé, 26 mai, Le Mans, ministre de la Police, 29 avril.

2. Arch. nat., F⁷ 3147, 29 avril, Miot de Mélito.

3. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet des Deux-Sèvres, 11 et 25 avril.

4. Christian Maréchal, *La Jeunesse de La Mennais*, Paris, 1913, in-8, Félicité de La Mennais à l'abbé Bruté, Londres, 25 avril, 495.

5. Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Loire-Inférieure, 19 avril.

6. Arch. nat., F⁷ 9671, Sous-préfet de Savenay à Carnot, Savenay, 21 avril. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletins généraux des 26 et 28 avril, préfet de la Loire-Inférieure, Nantes, 21 et 23 avril.

du trafic[1], où les militaires licenciés de la Maison du Roi agissent de leur mieux pour « corrompre l'opinion publique »[2], des lettres anonymes, envoyées au préfet Bonnaire et au général Brouard, commandant le département, exposent que grâce à la supériorité militaire des Alliés « Louis régnera encore pour le bonheur des Français », et les engagent l'un et l'autre à servir la cause des Bourbons[3].

A la fin de sa mission Miot de Mélito fut très mécontent de Nantes. Il raconte y avoir passé, le 2 mai, la revue de la garde nationale : aucune femme, malgré le beau temps, ne s'y montra, les gardes nationaux prêtèrent bien, « en masse », serment à Napoléon, mais « avec une répugnance marquée », dont Miot fit semblant de n'être point choqué[4]. D'autre part il ne dissimulait pas ses inquiétudes au sujet de la région vendéenne, il la sentait en proie à une effervescence séditieuse, il recommandait envers elle, pour éviter « un nouvel incendie », une politique extrêmement prudente, et entrevoyait qu'un soulèvement vendéen, fût-il écrasé, nuirait en Europe à la cause impériale, « parce que des succès supposent une guerre »[5].

II

Les premiers actes de l'insurrection vendéenne se produisirent dans l'arrondissement de Bressuire et dans le nord-est du département de la Vendée. Le 3 mai, à Châtillon-sur-Sèvre, par un jour de foire, une bande, aux cris de *Vive le Roi !*, enlève du clocher le drapeau tricolore et le met « en

1. Arch. nat., F⁷ 9671, Préfet de la Loire-Inférieure à Carnot, Nantes, 27 mars.

2. Arch. nat., AF IV 1934, Bulletins de Réal, 9 avril, Nantes, départ du 5.

3. Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 21 avril, Nantes, 18 avril.

4. Miot de Mélito, *Mémoires*, III, 387-390.

5. Arch. nat., F¹ᵃ 555, Miot de Mélito à Carnot, La Rochelle, 20 avril ; Niort, 5 mai.

pièces »[1]. Le 5 mai, à Pouzauges, où se tenait une foire aux bestiaux, une troupe de royalistes, aux cris de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!*, abat sur le clocher le drapeau tricolore; en vain quelques habitants s'interposent : les gendarmes sont désarmés et contraints de se réfugier dans leur caserne. Le 6 mai, aux Epesses, près des Herbiers, nouvelle foire aux bestiaux, durant laquelle quarante soldats du 26e de ligne sont chargés par 300 paysans armés de fusils de chasse, de fourches, de bâtons, et qui crient *Vive le Roi!* Les assaillants veulent désarmer les soldats, l'officier, jeté à terre et frappé, ordonne de tirer, cinq ou six individus sont tués, d'autres blessés, et deux soldats, dit-on, auraient également péri dans la bagarre[2]. Très alarmé, le préfet de la Vendée, le 8 mai, s'empressa de réclamer pour son département 2 à 3.000 hommes de troupe[3].

Cette explosion de royalisme encouragea les chefs vendéens à entrer personnellement en scène. Les principaux d'entre eux étaient les comtes d'Autichamp et de Suzannet, Sapinaud de La Rairie et les deux frères de La Rochejaquelein, le marquis et le comte, Louis et Auguste, héritiers d'un nom illustré en 1793 par leur frère Henri. Agés tous deux de quarante-cinq ans, d'Autichamp et Suzannet se distinguaient par leur rare politesse et leur intelligence pénétrante, et si d'Autichamp, comme le prouvait sa conduite en mars, était souple et avisé, Suzannet obéissait facilement aux impulsions d'un tempérament franc, généreux et indécis. Sapinaud avait cinquante-quatre ans. C'était un petit noble, populaire, fort instruit par l'expérience des guerres de Vendée, et à qui son âge et son passé valaient une sorte de prestige. Figure singulièrement plus frappante que son frère puîné Auguste, Louis de La Rochejaquelein avait

1. Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 13 mai, inspecteur général de la gendarmerie, 9 et 11 mai.

2. Arch. nat., F7 3147, Préfet de la Vendée, 8 mai. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 13 mai, inspecteur général de la gendarmerie, 9 et 11 mai. — Ch. L. Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest*, III, Journal manuscrit de Mercier du Rocher, 763.

3. Arch. nat., F7 3147, Préfet de la Vendée, 8 mai.

passé sa jeunesse au service de l'Angleterre, et cette circonstance paraît avoir donné à sa haine pour la Révolution et pour l'Empire quelque chose de l'opiniâtreté britannique. Actif autant que hardi, vigilant et téméraire, âme passionnée et impérieuse, scrupuleusement pieux, sachant entretenir autour de lui la foi royaliste et incarnant volontiers la Vendée dans sa famille, il rêvait d'égaler les exploits de son frère Henri et de Lescure, dont il avait épousé la veuve. Déjà il s'était signalé en 1813 et en 1814, lors de l'invasion du Midi par les Anglo-Espagnols. Plus que tout autre il s'appliqua durant les Cent-Jours à l'intervention étrangère, à l'alliance de la Vendée catholique et de l'Angleterre protestante. Il avait trente-huit ans.

Le 11 mai, Auguste de La Rochejaquelein, d'Autichamp et Suzannet eurent une conférence à La Chapelle-Basse-Mer, près du Loroux-Bottereau. Convenait-il d'attendre l'apparition des Alliés sur les frontières, ainsi que le préférait Auguste de La Rochejaquelein, ou ne valait-il pas mieux, comme le représentait Suzannet, « profiter des bonnes dispositions des Vendéens, dont le zèle pouvait se refroidir » ? Auguste de La Rochejaquelein exhiba une lettre de son frère Louis, alors en mer, par laquelle étaient annoncés « des secours en armes, munitions, argent, le tout en abondance ». Supposant, d'après cette indication, que la guerre étrangère était imminente, sinon commencée, les trois chefs arrêtèrent pour le 15 mai une prise d'armes générale, au son du tocsin. Puis d'Autichamp gagna le château du Lavoir, près Neuvy-en-Mauges, Suzannet celui de Maisdon, à l'ouest de Clisson, tandis qu'Auguste de La Rochejaquelein revenait dans son château familial, à Saint-Aubin-de-Baubigné, près de Châtillon-sur-Sèvre. Le 13 mai, au château de Maisdon, un officier de Louis de La Rochejaquelein, de Fourcaud, exposa à Suzannet que la flotte anglaise amenait aux royalistes quatorze mille fusils, des canons, 300 canonniers anglais, des munitions et de l'argent, et qu'un deuxième convoi, probablement arrivé, transportait vingt mille fusils et des troupes. Un autre officier du

marquis, de Saint-André, confirma ce témoignage. Comme les deux officiers avaient récemment débarqué on les crut aisément, et de trompeuses espérances surgirent[1]. Dans l'Ouest on commençait déjà à raconter qu'en Vendée se tenaient le comte d'Artois, le duc de Bourbon, le duc d'Angoulême, celui-ci sous le nom de comte d'Oléron, et qu' « un débarquement considérable de troupes étrangères » avait été opéré[2].

Dans sa proclamation du 15 mai, datée de La Tourlandry, dans le canton de Chemillé, d'Autichamp insista sur l'efficacité du concours extérieur. « Nos augustes alliés, disait-il, les empereurs et les rois, viennent à notre secours sous les bannières de la France. L'Europe entière est en mouvement ; ses armées innombrables vont marcher sur Paris et combattre les rebelles ». Il proposait au soulèvement vendéen la défense de la religion catholique : par l'Acte additionnel, « ses prétendues Constitutions », Napoléon ne lui avait-il pas ôté « sa prééminence », ne commençait-il pas hypocritement à persécuter « les ministres des autels »[2][3]. Le 15 mai, après la messe, dans les clochers surmontés du drapeau blanc, le tocsin résonne, sauf dans l'Anjou vendéen; où le signal n'est donné que la nuit suivante[4]. En assez petit nombre, moins de 15.000, des paysans s'arment, vingt ou trente paroisses fournissant l'effectif d'une division. Les divisions se distribuent en quatre corps d'armée, respectivement commandés par d'Autichamp, Sapinaud, Suzannet et Auguste de La Rochejaquelein. D'Autichamp et Suzannet commandaient sur la rive gauche de la Loire, le premier en Maine-et-Loire, l'autre dans la Loire-Inférieure et la partie occidentale de la Vendée; Sapinaud s'était réservé la partie orientale de la

1. Canuel, *Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815*, 26. — D'Autichamp, *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne dans la Vendée*, 30-31. — Ch. L. Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest*, III, Extrait du Précis du général de Suzannet, 763-764.

2. *Revue de l'Anjou*, novembre-décembre 1913 : Journal d'un sous-préfet de Baugé en 1815, p. 370-372.

3. D'Autichamp, *o. c.*, 32.

4. Canuel, *o. c.*, XXX, 32. — D'Autichamp, *o. c.*, 34.

Vendée, et Auguste de La Rochejaquelein l'arrondissement de Bressuire[1]. Louis de La Rochejaquelein essaierait d'exercer le commandement en chef, avec le général Canuel pour chef d'état-major.

Le 16 mai Auguste de La Rochejaquelein s'empara de Bressuire, puis médita de marcher sur Cholet[2]. Ses soldats se rassemblèrent aux Aubiers, au nombre de 2.000. Leur armement était fort disparate, fusils de munition, fusils de chasse, et, pour un tiers, des gourdins. Sauf 300 vétérans de la Révolution, qui disposaient chacun de trente à quarante cartouches, les fusiliers vendéens n'avaient que trois coups par homme. Le 17 mai le curé des Aubiers célébra la messe, bénit les drapeaux, prononça un fougueux discours où il exhorta « les soldats de Jésus-Christ et du Roi » à combattre inlassablement « les phalanges impies », puis donna une absolution générale[3]. Après avoir poursuivi, dans cette même journée, le 26e de ligne depuis Saint-Pierre-des-Echaubrognes jusqu'à Châtillon-sur-Sèvre, Auguste de La Rochejaquelein, dépourvu de munitions, renonça à son projet d'offensive sur Cholet et « congédia une partie de son monde »[4]. Le 18 mai, d'Autichamp avait réuni environ 5.000 hommes à Jallais. Il y avait parmi eux des domestiques de ferme et beaucoup d'adolescents d'une quinzaine d'années. Certains n'étaient chaussés que de sabots ou de souliers usés, marchaient même pieds nus. La moitié à peine avaient des fusils, de calibre variable, et, par homme, trois ou quatre cartouches dont les balles durent être en majorité refondues; les autres s'étaient armés de bâtons, de faux, de perches prolongées par une baïonnette. D'Autichamp les passa en revue familièrement : il leur parlait, les embrassait, leur serrait la main[5]. Sollicité par Suzannet de

1. Canuel, *o. c.*, XX-XXI. — D'Autichamp, *o. c.*, 35.
2. Canuel, *o. c.*, 32.
3. Canuel, *o. c.*, 35-36.
4. Canuel, *o. c.*, 44.
5. *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R... (Romain), III, 108, 121-122. — D'Autichamp, *o. c.*, 36.

le rejoindre à Mortagne-sur-Sèvre, voulant comme lui se procurer des munitions anglaises, d'Autichamp mit sa troupe en mouvement le 19 mai. Les paysans marchaient par les sentiers et les chemins creux, à travers les champs et les prairies entourés d'arbres émondés et de « fortes haies »; ils sautaient par dessus celles-ci, traversaient à gué les ruisseaux. D'Autichamp dépassa Mortagne-sur-Sèvre, parvint jusqu'à Clisson, et, n'ayant pas trouvé Suzannet, rétrograda. Le 22 mai, il entrait sans combat à Cholet, évacué nuitamment par les 15e et 26e de ligne[1].

Les corps de Suzannet et de Sapinaud, forts d'environ 8.000 hommes, furent moins heureux. Ayant pris terre le 15 mai avec vingt-huit compagnons à Croix-de-Vie[2], Louis de La Rochejaquelein les avait ralliés en répandant une proclamation imprimée en Angleterre, où il annonçait à son tour aux Vendéens que l'Europe marchait contre « le monstre » et leur donnerait « les moyens nécessaires pour coopérer au rétablissement du trône et de l'autel »[3]. Des armes et des munitions anglaises ayant été débarquées et placées sur des chariots, l'une des divisions de Suzannet, chargée de les escorter vers le Bocage, fut attaquée le 19 mai par Travot, près de L'Aiguillon, et repoussée[4]. Puis La Rochejaquelein ayant fait décider l'occupation de Napoléon-Vendée, les corps de Suzannet et de Sapinaud, grossis à Palluau par la division Charette, furent surpris par Travot à Aizenay, dans la nuit du 20 au 21 mai. La marche du millier de soldats que conduisait Travot fut révélée, dit-on, aux Vendéens une heure avant que le soleil ne fût couché. Des reconnaissances rapportèrent que la campagne était déserte, et l'armée s'endormit en pleine sécurité. Vers minuit Travot entra dans le village à la tête d'une partie de sa

1. *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R..., III, 123. — D'Autichamp, *o. c.*, 39-40, 43.

2. Canuel, *o. c.*, 56. — D'Autichamp, *o. c.*, 56.

3. *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein*, 5e édit., Paris, 1822, in-8, Proclamation de Louis de La Rochejaquelein, 475-476.

4. Canuel, *o. c.*, 58-69.

troupe. « *Qui vive?* », cria un poste de Vendéens. « *Vive le Roi!* », répondent les hommes de Travot. Ils avancent, leurs camarades tournent le village par les jardins. Les Vendéens sont surpris, les uns sont égorgés, les autres tiraillent confusément, les soldats de Sapinaud et de Suzannet se mélangent, l'obscurité ajoute au désarroi. Avec son avant-garde restée en ordre, Suzannet tente un mouvement offensif : il ne peut percer la masse épaisse des Vendéens, qui refluent. Mortellement atteint, appliquant sur sa plaie un mouchoir, Ludovic de Charette encourageait ses compagnons, leur criait : « Vengez-moi ! Et jurez d'obéir à M. de La Rochejaquelein ! ». Malgré l'énergie de leurs officiers, les Vendéens se débandèrent et s'enfuirent dans la forêt d'Aizenay, en se disant trahis[1].

Au même moment les autorités de l'Ouest jugeaient la situation de plus en plus critique, elles entassaient les plaintes, elles amplifiaient les rumeurs dont elles étaient assiégées. Le préfet de Maine-et-Loire, Galeazzini, écrivait le 20 mai : « Nous n'avons point de troupes, point d'artillerie à opposer à ce torrent, qui peut déborder à chaque instant sur Angers sans que nous puissions lui opposer de résistance »[2]. Les préfets de la Sarthe et de la Mayenne étalaient leur impuissance devant la chouannerie. Le 24 mai, le préfet de la Sarthe, Lagarde, disait n'avoir que trop peu de soldats « contre un genre d'attaques dont la nature est d'être en quelque sorte éparpillées et de se reproduire sans cesse sur divers points »[3]. Le même jour, le préfet de la Mayenne, Villiers du Terrage, exposait que Laval, « ville toute ouverte » et très important carrefour, ne pourrait résister à « une attaque un peu sérieuse », et il réclamait « quelques secours prompts et efficaces »[4]. Même préoccupation, le 26 mai, du préfet de la Loire-Inférieure, Bonnaire, peu

1. Arch. Guerre, Rapport de Travot, 28 mai. — Canuel, *o. c.*, 74-76, 83-84. — Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait du Précis de Suzannet, 764. — D'Autichamp, *o. c.*, Suzannet à d'Autichamp, 22 mai, 47-49.

2. Arch. nat., F^7 9676, Galeazzini à Carnot, Angers, 20 mai.

3. Arch. Guerre, Lagarde à Davout, Le Mans, 24 mai.

4. Arch. Guerre, Villiers du Terrage à Fouché, Laval, 24 mai.

confiant dans sa proclamation du 16 mai, et suivant lequel « c'est une guerre civile qu'il faut étouffer », en y employant « des forces très imposantes »[1]. Le 28 mai le lieutenant de police Moreau prétend que la rive gauche compte vingt-cinq chefs, dont chacun « se flatte de pouvoir réunir 4.000 hommes », il accuse le général Charpentier, commandant la 12e division militaire, et le colonel commandant le département de la Loire-Inférieure, de n'avoir rien voulu faire pour mettre Nantes en défense, et il propose de les remplacer. Le 29 mai, il estime que la Loire-Inférieure, la Vendée, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres « peuvent être regardés comme entièrement insurgés ». Cependant, il constate que « les patriotes » ont confiance en Travot, qu'ils « attendent de lui leur salut »[2].

Dès qu'il connut les premiers épisodes du soulèvement vendéen, Napoléon multiplia les mesures de répression et d'apaisement. Il fallait surtout agir par la force. Le 21 mai, Napoléon décide la formation d'une armée de la Loire, qu'il confie au général Lamarque[3]. Ancien adversaire des bandes napolitaines et des guérillas espagnoles, très hostile à la Restauration, qu'il avait définie « une halte dans la boue »[4], consciencieux, ferme et humain, habile à parler, à écrire, à négocier, Lamarque était tout à fait digne de commander dans l'Ouest au double point de vue militaire et politique, et son humeur volontiers indépendante, le souci de sa réputation, sa volonté de réussir avaient dans une pareille tâche de quoi se dépenser et se satisfaire. Dès le 23 mai l'Empereur fit partir en poste pour Angers, sous le commandement du général Brayer, deux régiments de la jeune garde, le 2e tirailleurs et le 2e voltigeurs, soit 2.000 hommes, avec une batterie de six pièces. Quatre bataillons de gendarmes à

1. Arch. nat., F7 9671, Préfet de la Loire-Inférieure à Carnot, Nantes, 26 mai. — *Moniteur*, 21 mai, Proclamation du préfet de la Loire-Inférieure aux habitants de la rive gauche de la Loire, Nantes, 16 mai.

2. Arch. nat., F7 3147, Moreau, lieutenant de police, 28 et 29 mai.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21948 et 21979, Napoléon à Davout, Paris, 22 mai, et à Carnot, Paris, 27 mai.

4. Pétiet, *o. c.*, 172.

pied, en tout 2.000 hommes, devaient se réunir les deux premiers à Angers, le troisième à Poitiers, le quatrième à Niort. Trois escadrons de gendarmes à cheval, c'est-à-dire 800 cavaliers, étaient destinés à Angers, Poitiers et Niort. Des troupes d'infanterie et de cavalerie seraient amenées à Nantes, à Angers, à Napoléon-Vendée, à Niort, à Poitiers. « Ainsi la Vendée sera cernée par la division de Nantes, par celles d'Angers, de Poitiers et de Niort ». Les cavaliers seront tous montés sans retard, « afin que, mêlés avec de l'infanterie, ils puissent charger les Vendéens dès qu'ils seront en déroute, et rendre les combats décisifs ». On emploiera encore deux divisions de gardes nationales, l'une à Angers, l'autre à Poitiers, et à Nantes un détachement de gardes nationales et trois bataillons de fédérés[1]. Les fédérés de la Bretagne et de l'Anjou coopéreront à la défense des côtes de la Manche et de l'Atlantique[2]. 5.000 fusils tirés de la Bretagne seront réparés à Nantes. En attendant, Corbineau partira immédiatement pour Angers, il s'y concertera avec le général Delaborde, gouverneur des 12e, 13e et 22e divisions militaires, et accompagné des 15e et 26e de ligne, de 500 gendarmes à pied et de quelques centaines de cavaliers il marchera sur les insurgés, fera raser « les maisons de La Rochejaquelein » et tâchera de « frapper un grand coup ». Le 25 mai Napoléon écrivait à ce propos à Davout : « Il faut mettre à prix la tête de La Rochejaquelein, de d'Autichamp et des autres chefs, et que, par des mouvements combinés, on arrive sur leurs domaines et qu'on rase leurs châteaux »[3].

Sur le désir de l'Empereur, Fouché, sous forme d'une cir-

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21948, Napoléon à Davout, Paris, 22 mai. — Arthur Chuquet, *Ordres et apostilles de Napoléon*, II, 597 ; *Inédits napoléoniens*, I, 428-430.

2. Champollion-Figeac, *o. c.*, Décret du 19 mai, 271. Ce décret fut envoyé aux préfets de l'Ouest, comme le prouve une lettre du préfet des Côtes-du-Nord au préfet d'Ille-et-Vilaine, Arch. nat., F7 9650, Saint-Brieuc, 6 juin.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21944, Napoléon à Corbineau, Paris, 21 mai ; 21948, Napoléon à Davout, Paris, 22 mai. — Lecestre, *o. c.*, II, Napoléon à Davout, Paris, 25 mai, 351.

culaire aux préfets, composa une proclamation aux départements de l'Ouest, datée du 28 mai. Les Vendéens, disait le ministre de la Police, ne se soulèveraient point pour endurer les pires exactions, les maux les plus cruels. « Le rétablissement des dîmes, des redevances, les servitudes, la féodalité, la dévastation, l'incendie, le massacre et le deuil de toutes les familles, voilà tout ce qui se présente à leur souvenir ou à leur avenir ». Quant aux promoteurs de la sédition, en dépit de leur zèle chrétien et monarchique, ils « ne peuvent plus invoquer les intérêts de la religion et de la monarchie, puisque c'est l'Empereur qui a relevé les trônes et les autels... ». A ces considérations était jointe contre les rebelles la menace d'appliquer le décret du 6 avril 1809, qui édictait la peine de mort contre les Français prévenus de porter les armes contre leur patrie. Fouché en outre était autorisé à entamer des pourparlers avec les chefs vendéens, de manière à semer parmi eux la discorde et à faciliter une trêve[1].

III

A la fin de mai le duc d'Otrante convoqua chez lui un gentilhomme montalbanais, le comte de Malartic[2], ancien camarade de Napoléon à l'Ecole militaire de Paris et ex-major-général de Bourmont dans le Maine en 1799. Le ministre de la Police plaida astucieusement auprès de ce personnage, qu'il connaissait depuis le Consulat, les nombreux avantages d'une prompte pacification dans l'Ouest. Loin d'affaiblir Napoléon, les insurgés servaient sa cause; devant la révolte vendéenne, « le parti même le plus opposé à Bonaparte » jugerait inévitable l'adoption de rigoureuses

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21913, Napoléon à Fouché, Paris, 15 mai. — *Moniteur*, 4 juin, Circulaire de Fouché aux préfets de l'Ouest.

2. Sur ce personnage cf. *Biographie nouvelle des contemporains*, etc., par Arnault, etc., 1823, XII, 294, et Arthur Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon*, Paris, 1898, in-8, I, 248-249, 439.

mesures, « telles que l'arrestation des nobles et surtout l'armement de la canaille des fédérés », et ainsi fortifié par « des lois de terreur », Napoléon n'en serait que plus apte « à prolonger sa résistance et à ravager la France ». D'ailleurs, à persister dans la lutte, la Vendée subirait un désastre irrémédiable : les hostilités avec l'Europe ne s'ouvriraient que le 15 juin, et avant cette date, en l'absence de tout prince qui pût « régulariser les moyens de défense et comprimer l'ambition des divers chefs », les insurgés seraient écrasés par les troupes destinées aux régions de l'Ouest. En somme « la grande question se déciderait aux frontières », et l'intérêt du Roi et de la France commandait d'arrêter en Vendée les deuils et les dévastations de la guerre. Fort séduit par ces raisonnements, Malartic accepta de Fouché une mission diplomatique, à la condition d'être accompagné par deux amis, Louis-Ange de Flavigny et le chevalier Victor de La Béraudière, ancien commandant des chasseurs de Stofflet. Ceux-ci acceptèrent, et les trois négociateurs officieux partirent de Paris le 26 mai[1].

A Angers, Malartic et ses deux collaborateurs virent le général Delaborde et concertèrent avec lui « une suspension d'armes tacite pendant la durée de leur course dans la Vendée ». Mais Lamarque, survenu presque aussitôt, les autorisa simplement, et d'assez mauvaise grâce, à pénétrer en Vendée, tout en poursuivant lui-même l'exécution de ses plans militaires[2]. Entre Montaigu et Mortagne-sur-Sèvre, à Tiffauges, où s'étaient établies le 29 mai les troupes de d'Autichamp, les trois émissaires de Fouché tentèrent un premier effort. Au comte de Romain, l'un de ses amis, La Béraudière vanta Fouché, qui était « tout dévoué au Roi », d'accord avec celui-ci pour sauvegarder les intérêts de la monarchie, et il expliqua qu'une trêve non seulement sau-

1. Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait de la note de M. de Malartic sur les pourparlers relatifs à une suspension d'armes dans l'Ouest, 767-768. — D'Andigné, *Mémoires*, II, 249, 253. — *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R..., III, 151.

2. Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait de la note de M. de Malartic, etc., 768-769.

verait la Vendée, mais permettrait de « reprendre les armes un peu plus tard avec plus de vigueur ». Après avoir écouté Malartic et ses amis, d'Autichamp assembla ses officiers en conseil et introduisit devant eux les négociateurs. Ceux-ci donnèrent quelques brefs éclaircissements, leur projet d'armistice et de pourparlers fut agréé, mais d'Autichamp, se refusant à négocier directement avec les autres chefs, se contenta de laisser la mission libre de s'adresser à Suzannet et à Sapinaud[1]. Malartic, Flavigny et La Béraudière partirent donc pour le château de La Chardière, résidence de Suzannet, près de Chavagnes-en-Paillers. Suzannet étant absent, Malartic lui écrivit une lettre qui lui parvint, dans l'après-midi du 30 mai, au château de La Motte-Foucrant, aux environs de Soullans. Malartic y reprenait les réflexions de Fouché, non sans y ajouter, semble-t-il, des arguments plus ou moins conformes à la pensée du ministre : le soulèvement avait été prématuré; le gouvernement impérial était fort désireux de conclure un arrangement; les chefs vendéens demeureraient libres, ils pourraient même garder leurs grades dans l'armée de Napoléon, prétendre à des récompenses; la Vendée serait accablée avant l'entrée en scène des Alliés, qui ne dissimulaient guère leur indifférence pour la cause du Roi[2].

De ces indications Suzannet retint surtout que Fouché suggérait une suspension d'armes et le renvoi des troupes vendéennes. En outre, il ne perdait pas de vue que sous le commandement de Lamarque les troupes impériales grossissaient sans cesse dans l'Ouest, et rendaient momentanément toute résistance infructueuse. Cette opinion, il la corroborait par un avis fort décourageant : de Nantes il était informé que 10.000 hommes étaient arrivés dans cette ville, et que

1. Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait de la note de M. de Malartic, etc., 769. — D'Autichamp, *o. c.*, 62-63. — *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R..., III, 151-153.

2. Canuel, *o. c.*, 104-106. — Gabriel Duchaffault, *Relation des événements qui ont eu lieu dans la Vendée, depuis le 27 mai jusqu'au 10 juin 1815*, Paris, 1816, in-8, p. 5.

leur avant-garde, forte de 2.000 soldats, atteignait déjà Challans. L'armée vendéenne était privée de munitions, ses soldats, ébranlés par l'affaire d'Aizenay, sans discipline, se trouvaient peut-être à la veille d'une attaque violente, menée avec des effectifs très supérieurs en nombre. Sur la rive droite de la Loire d'Andigné restait impuissant. Pour tous ces motifs, Suzannet inclinait avec vivacité à un accommodement. Il s'en ouvrit au marquis de La Rochejaquelein et à Sapinaud, et leur communiqua les propositions de Malartic[1]. Durant la nuit du 30 au 31 mai, en présence de Duchaffault, qui commandait deux divisions de Suzannet, un débat animé se déroula au château de La Motte-Foucrant entre le marquis de La Rochejaquelein et Suzannet. Insensible aux considérations de son interlocuteur, le marquis rejeta hautement tout projet conciliateur, fit même quelque impression sur l'esprit de Suzannet. Celui-ci, se ressaisissant bientôt, n'en renouvela pas moins ses raisons de traiter dans une conversation avec Canuel, qui protesta à son tour, mit en avant le prochain débarquement des munitions anglaises, le retard des renforts bonapartistes, la supériorité numérique des Vendéens, et termina en conseillant à Suzannet de « faire arrêter et juger comme espions » Malartic et ses associés[2]. Suzannet parut alors disposé à se soustraire aux combinaisons de Fouché et à lui renvoyer Malartic. Au milieu de ces fluctuations Suzannet était plein d'inquiétude, « il ne rêvait qu'ennemis ». La nouvelle que personne ne s'était montré à Challans ne le calma point. Préoccupé avant tout par l'insuffisance des ressources militaires de la Vendée, il tenait en outre pour certain qu'à bord de la flotte anglaise il n'y avait point de troupes[3]. L'état d'esprit de d'Autichamp ressemblait à celui de Suzannet. Dans la journée du 31 mai, avant d'arriver à Légé, il avait reçu du

1. Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait du Précis de Suzannet, 765. — Canuel, *o. c.*, 102-103, 108-109. — Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 5. — D'Autichamp, *o. c.*, 72.

2. Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 5, 7. — Canuel, *o. c.*, 104-105, 109-110.

3. Canuel, *o. c.*, 110, 113. — D'Autichamp, *o. c.*, Suzannet a d'Autichamp, Challans, 31 mai, six heures du matin, 67.

marquis de La Rochejaquelein une dépêche qui l'alarma : Travot s'avançait vers l'armée vendéenne, les troupes de Napoléon-Vendée étaient sorties de cette ville, et ce double mouvement révélait l'intention d'assaillir les royalistes « en tête et en queue ». Ce fut là pour lui un motif puissant de ne point se risquer dans le Marais, où il appréhendait de « n'avoir que les flots de la mer comme retraite »[1].

A la fin du mois de mai, la grande affaire pour le marquis de La Rochejaquelein consistait à recevoir de la flotte anglaise vingt-cinq milliers de fusils, quatre à cinq mille mousquetons, plusieurs millions de cartouches, quinze canons, des pistolets, des sabres et divers équipements. Telle était du moins l'énumération qu'il produisait. Après les revers de L'Aiguillon et d'Aizenay, qui semblaient à ses yeux présager l'insuccès final des Vendéens, le capitaine Kittoe, commandant la frégate *L'Astrée*, avait renvoyé son convoi en Angleterre, mais il avait prolongé le séjour de son bâtiment et d'un schooner en vue de la côte, dans l'espoir de recueillir Louis de La Rochejaquelein et ses amis. Le 26 mai, Kittoe avait averti le marquis de ses dispositions, sans se douter que ce message serait funeste aux Vendéens. Peu après arriva l'amiral Hotam, avec deux vaisseaux de 74, le *Superb* et le *Bellerophon*, et un nouveau convoi, en tout « six gros bâtiments et trois plus petits »[2]. Le 29 mai, le marquis, Canuel et plusieurs officiers se transportèrent à Saint-Jean-de-Monts et firent des signaux à la flotte anglaise, qui croisait à environ deux lieues. Une embarcation s'en détacha, prit l'officier Robert, qui revint bientôt annoncer que l'amiral était prêt à livrer les munitions. Le marquis ordonna à un autre de ses officiers, de Carcouët, de visiter Kittoe. Kittoe écrivit au marquis une deuxième lettre, qui lui parvint le 31 mai : le capitaine anglais, en confirmant la

1. D'Autichamp, *o. c.*, 63, 77-78, 84. — *Souvenirs d'un ancien officier royaliste*, par M. de R..., III, 154.

2. Canuel, *o. c.*, 91, 100. — D'Autichamp, *o. c.*, 69-70. n., Louis de La Rochejaquelein à d'Autichamp, s. l. n. d., 77. — *Moniteur*, 17 juin, Lettres anglaises trouvées sur Louis de La Rochejaquelein : deuxième lettre de Kittoe, s. l. n. d. (30 mai).

présence d'armes, de munitions, de pièces d'artillerie, signalait l'arrivée imminente d'approvisionnements plus considérables, et il pressait le marquis d'avoir une entrevue avec Hotam. Sa haine contre les soldats de Napoléon éclatait en ces termes : « Je vis dans l'espérance de voir ces coquins cernés à Saint-Gilles, et anéantis demain »[1].

Le 30 mai au matin les corps d'Auguste de La Rochejaquelein, de Sapinaud et de Suzannet étaient concentrés autour de Soullans. Le 31 mai, à l'aube, le marquis de La Rochejaquelein et Canuel préparèrent à Soullans la protection du débarquement. Celui-ci s'effectuerait à Croix-de-Vie, en face l'île d'Yeu, sous la surveillance d'Auguste de La Rochejaquelein et d'une fraction de son corps. A l'est, notamment à Coëx, à Beaulieu-sous-La Roche et à Aizenay, se posteraient les troupes de d'Autichamp, qui marcheraient de là sur Légé, tandis que les divisions Desabbayes et Caillaud observeraient Napoléon-Vendée. Sapinaud, au nord-est, occuperait Palluau et Apremont-et-Les-Habites, Suzannet, au nord, tiendrait La Motte-Foucrant, Challans, La Garnache, et propagerait l'insurrection à Machecoul et dans le pays de Retz, afin d'en imposer à Nantes[2]. L'exécution de ces ordres était déjà commencée par Auguste de La Rochejaquelein et Sapinaud, quand Suzannet, de plus en plus enclin à l'interruption de la campagne, présenta des objections : suivant lui, « l'expédition était trop importante pour n'être pas discutée entre les généraux réunis », et il fallait, en vue d'une délibération générale, rallier d'Autichamp vers Saint-Christophe-du-Ligneron. Le marquis justifia ses plans, blâma un dessein dont l'adoption entraînerait la perte d'une précieuse journée, fatiguerait et même démoraliserait les troupes. Alors, découvrant le principal mobile de sa conduite, Suzannet évoqua « les forces supérieures » dont le choc était prochain. Louis de La Rochejaquelein répliqua qu'un tel péril redoublait l'urgence du

1. Canuel, *o. c.*. 100. — *Moniteur*, 17 juin, deuxième lettre de Kittoe.
2. Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 5, 7. — Canuel, *o. c.*, 111.

débarquement. Mais Suzannet, malgré les adjurations du marquis, s'obstina, et le marquis se résigna à déplacer les troupes vers Saint-Christophe-du-Ligneron, par une marche de deux lieues[1]. Suzannet l'emportait : de Challans, à six heures du matin, il écrit à d'Autichamp un billet l'informant que tous deux, « ce qui est fort essentiel », vont bientôt se réunir, et il l'avertit en même temps que si, à bord de la flotte anglaise, il y a peut-être des armes et des munitions, il « n'est point question de troupes », qu'en tout cas les communications avec elle sont entravées par le vent[2].

A huit heures du matin, le 31 mai, les troupes vendéennes, tout en murmurant, arrivent à Saint-Christophe-du-Ligneron. D'Autichamp n'y étant point, on l'attendit jusqu'à midi. Les soldats s'étonnaient de tant d'inaction, ils s'écriaient, entre autres propos : « Ah! l'on voit bien que le général Charette est mort! ». Cette foule mécontente et soupçonneuse s'entretenait de bruits contradictoires, dont plusieurs, « artificieusement propagés », concordaient trop bien avec la politique de Suzannet : la flotte anglaise ne séjournait pas devant Croix-de-Vie; elle n'apparaîtrait que dans une semaine; l'amiral anglais, dans une lettre, avait fait savoir qu'en raison de la situation désavantageuse de la Vendée il se retirait; le marquis de La Rochejaquelein et ses officiers n'avaient d'autre but, en s'approchant de la côte, que de s'embarquer et d'abandonner les paysans. Il fallut que le marquis haranguât les soldats pour les calmer[3].

Suzannet, lui, sincèrement ou non, tenait plus que jamais pour illusoire la collaboration britannique. A cet égard la lettre de Kittoe, du 26 mai, dont il prit connaissance le premier, lui avait semblé tout à fait probante. Depuis, malgré les assurances de Louis de La Rochejaquelein, et bien que la flotte fût en vue, cette impression ne s'était point dissipée, qu'il en écrivît à d'Autichamp ou qu'il en parlât à

1. Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 5. — Canuel, *o. c.*, 113-115.
2. D'Autichamp, *o. c.*, 67.
3. Canuel, *o. c.*, 115, 117. — Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 6. — Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait du Précis de Suzannet, 765.

Louis de La Rochejaquelein. « Tu crois donc, lui disait-il à Saint-Christophe-du-Ligneron, que les Anglais vont te donner des armes ? Ne sais-tu pas que, dans tous les temps, ils nous ont trompés ? Ils ne veulent nous attirer sur la côte que pour nous perdre. Au reste, j'ai la certitude que l'amiral anglais veut se retirer parce que la situation dans laquelle sont nos affaires ne lui inspire pas de confiance ». Le marquis défendit l'Angleterre, vanta son rôle fécond, soutint avec opiniâtreté que le débarquement promis aurait lieu. Suzannet n'était point exempt de mobilité : il s'offrit à seconder le marquis, mais exigea un ordre écrit, ce qui lui fut accordé[1].

Dans l'après-midi du 31 mai, Suzannet et Sapinaud quittèrent avec leurs troupes Saint-Christophe-du-Ligneron pour Falleron. Ils y étaient à six heures du soir. Peu après survint d'Autichamp, qui avait laissé son corps au bivouac sur les landes de Légé. Aussitôt, Suzannet, d'Autichamp, Sapinaud, avec Duchaffault et quelques autres officiers, s'assemblent au presbytère de Falleron[2].

Dans cette délibération Suzannet et d'Autichamp furent définitivement dominés par le sentiment de l'infériorité militaire de la Vendée, qu'ils ne cessaient de mesurer sous tous ses aspects depuis le début de leurs entretiens avec Malartic. Fort troublé par le retard des hostilités aux frontières, Suzannet estimait que Travot réunissait « toutes ses forces », et que des troupes concentrées ou destinées à Nantes s'apprêtaient, sous le commandement de Lamarque, à interdire le débarquement. Bien mieux, il imaginait que quelques corps bonapartistes revêtiraient le costume vendéen, afin « d'opérer quelques surprises ». Suzannet arguait encore des désertions nombreuses qui, sans arrêt, réduisaient ses forces et celles de Sapinaud[3]. Quand à d'Auti-

1. Canuel, *o. c.*, 116-117, 392, 395. — D'Autichamp, *o. c.*, 68-69.
2. Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 7-8. — D'Autichamp, *o. c.*, 68, 87.
3. Canuel, *o. c.*, 125-129, Lettre de Suzannet à Louis de La Rochejaquelein, Falleron, 31 mai. — D'Autichamp, *o. c.*, 80. — Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait du Précis de Suzannet, 766.

champ, au sujet du concours anglais, il accordait ou feignait d'accorder plus de crédit à la lettre rédigée par Kittoe le 26 mai qu'aux précisions ultérieures du marquis de La Rochejaquelein. La question des vivres l'embarrassait : les troupes de Suzannet en avaient manqué totalement à Soullans et n'avaient pu trouver du pain qu'à Saint-Christophe-du-Ligneron, celles de Sapinaud souffraient de la disette, les siennes n'étaient guère pourvues. A propos des opérations, il désapprouvait, à tort ou à raison, que Louis de La Rochejaquelein eût voulu « entasser » sans subsistances les troupes dans le Marais, il regrettait qu'elles n'eussent point été placées à Machecoul, Légé, Aizenay et Lamothe-Achard, de manière à observer Nantes et Napoléon-Vendée et à « se soutenir mutuellement » en cas d'agression. Enfin, vieil officier vendéen, il était irrité par l'inattention un peu dédaigneuse que le marquis témoignait pour ses avis, il lui reprochait volontiers d'être hautain et présomptueux. Suzannet et Sapinaud pensaient de même [1].

De quelque manière qu'ait évolué la conférence de Falleron, les faits suivants s'avèrent probables : longuement, Suzannet et Sapinaud racontent et commentent à d'Autichamp tout ce qui a déterminé leur conduite ; d'Autichamp, fort prédisposé à les entendre favorablement, les approuve sans difficulté, conteste au marquis de La Rochejaquelein le droit de commander en chef et propose de formuler les décisions communes en un « arrêté », qui est rédigé séance tenante, sans doute par Suzannet [2].

L'arrêté de Falleron retraçait les motifs pour lesquels Suzannet, Sapinaud et d'Autichamp jugeaient inexécutable tout concours aux projets du marquis dans le Marais : des mouvements de troupes, avec la côte pour objectif, étaient constatés parmi les « républicains », qui, de plus, se renforçaient à Nantes et à Angers ; les rassemblements de Suzannet et Sapinaud fondaient « à vue d'œil », celui de d'Auti-

1. D'Autichamp, *o. c.*, 76, 80, 84-86. — Canuel, *o. c.*, 131, Arrêté de Falleron. — Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait du Précis de Suzannet, 765.
2. D'Autichamp, *o. c.*, 79. — Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 8.

champ était sans vivres, les hommes se disaient fatigués, rebelles à un nouvel effort, il était impossible de traiter les soldats vendéens comme une troupe régulière, et notamment de les maintenir réunis s'ils voulaient se disperser ; il convenait donc que le marquis revînt dans son pays, et attendît soit les premières hostilités entre Napoléon et l'Europe, ce qui permettrait « de déployer toutes les forces de la Vendée », soit l'apparition d'un corps anglais ou d'un prince de la famille royale qui, l'un ou l'autre, pourraient « rallier les Vendéens »[1]. Dans une longue lettre au marquis, où il détaillait les raisons qui l'animaient, Suzannet offrait bien de « faire de nouveaux rassemblements », et même de secourir le marquis de concert avec Sapinaud, mais il revenait avec complaisance sur le but de la mission de Malartic, parlait en outre « de traiter ensemble ou périr ensemble », et terminait par cette affirmation : « Tout le monde est d'avis de faire une suspension d'armes qui n'engage à rien, et qui pourrait être utile par la suite pour s'organiser et marcher »[2].

Le marquis de La Rochejaquelein avait chargé le chevalier Dulandreau de rechercher et d'arrêter les négociateurs. Ceux-ci n'en parvinrent pas moins le 1er juin à Touvois. Là, dans un grenier, ils eurent une entrevue avec Suzannet, Sapinaud et Duchaffault, et ils insistèrent pour que les propositions de Fouché fussent acceptées. Le même jour Suzannet et Sapinaud, préludant de manière spontanée à la pacification, décidèrent de licencier leurs deux rassemblements, qu'ils menèrent l'un vers Vieille-Vigne, l'autre vers Légé. C'est dans cette marche que Suzannet, accompagné de Malartic et de La Béraudière, refusa d'attaquer les 1.500 hommes de Travot, qui avaient fait halte à Saint-Etienne-de-Corcoué, au delà de la forêt de Touvois. En vain Duchaffault, qui se tient à l'avant-garde, lui adresse

1. Canuel, *o. c.*, 130-131, Arrêté de Falleron, 31 mai. — D'Autichamp, *o. c.*, 75.

2. Canuel, *o. c.*, 125, 127-129, Lettre de Suzannet à Louis de La Rochejaquelein, Falleron, 31 mai.

dans la forêt de Touvois un officier, pour l'aviser que les bonapartistes seront cernés ou accablés si Sapinaud et Suzannet, avec le gros des forces vendéennes, consentent à les combattre : Duchaffault, après avoir laissé l'ennemi défiler, fondra d'abord sur lui en queue, Sapinaud l'arrêtera devant Légé, Suzannet le prendra en flanc. « Dites à Duchaffault, répond Suzannet, que je n'attaquerai pas, et qu'il faut prendre une autre route ». Et comme l'officier alléguait la facilité et les avantages de l'opération, Suzannet « détourna son cheval sans répondre », modifia l'itinéraire de ses troupes et arriva à Vieille-Vigne. Pendant ce temps les hommes de Duchaffault fusillaient avec les bonapartistes jusqu'à Légé, qu'avaient déjà évacué les gens de Sapinaud[1].

L'arrêté de Falleron révolta le marquis de La Rochejaquelein, qui, avec 600 hommes, surveillait à Croix-de-Vie le débarquement des armes et des munitions anglaises. Se considérant plus que jamais comme général en chef, il publia le 2 juin un ordre du jour furibond contre d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud. « Ces hommes, y écrivait-il, qui se disent les soutiens du trône, les zélés serviteurs du Roi, ont la bassesse de prêter l'oreille à un accommodement avec le tyran dévastateur de la France et du monde ». En conséquence le marquis destituait ces « traîtres » et ordonnait leur arrestation. Cependant le débarquement s'accomplissait « avec beaucoup d'ordre et d'activité », des chaloupes apportaient cartouches et fusils, qui étaient déposés sur des charrettes, et le marquis, tout en demandant à Gand quelques troupes, ne désespérait pas d'avoir bientôt 50.000 Vendéens sur pied[2].

1. Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 9-12.

2. Canuel, *o. c.*, 122-123, 152, 157 ; Ordre du jour du marquis de La Rochejaquelein, 346-349.

IV

A l'heure où le général Lamarque prenait possession de son commandement, Louis XVIII et le comte d'Artois s'occupaient de renforcer en Vendée et en Bretagne l'action royaliste. Au début de juin le Roi et son frère, afin de prévenir les rivalités des chefs locaux, firent choix du maréchal Gouvion Saint-Cyr pour commander en chef les forces vendéennes. A la même époque des instructions furent envoyées par eux au duc de Bourbon afin qu'il rentrât dans l'Ouest : le duc aurait pour mission de « diviser autant que possible les forces de l'usurpateur », de saisir « une ville maritime susceptible d'être défendue et conservée », de répandre des proclamations propres à « concilier tous les partis »[1]. D'autre part Dumouriez conseillait à Wellington d'envoyer par mer en Bretagne un corps d'émigrés[2], et Hyde de Neuville rapporte que les Alliés projetaient de soutenir les mouvements insurrectionnels de Bretagne ou de Normandie en faisant débarquer 12.000 soldats suédois dans l'une ou l'autre de ces provinces[3]. Il importait donc, conformément aux intentions de l'Empereur, d'accabler au plus tôt « la rébellion » de l'Ouest[4].

Dès son arrivée à Angers le général Lamarque adressa aux habitants de la Vendée une proclamation, en date du 29 mai. Tant sous le rapport religieux qu'au point de vue social, il y reprenait les arguments de Fouché dans sa cir-

1. Romberg et Malet, *o. c.*, I, Notes abrégées, par le comte d'Artois, s. l., 1er juin, 132 ; Louis XVIII à Gouvion Saint-Cyr, Gand, 10 juin, 74-75 ; Instructions au duc de Bourbon, s. l. n. d. (sans doute juin), 73-74. — Canuel, *o. c.*, 152-153. Lettre de Clarke au marquis de La Rochejaquelein, Gand, 11 juin.

2. *Dumouriez*, par Arthur Chuquet, Paris, 1914, in-8, p. 267-268. — Dumouriez vivait alors en Angleterre.

3. Hyde de Neuville, *o. c.*, II, 82.

4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21945, Notes dictées en Conseil des ministres, Paris, 21 mai.

culaire aux préfets. Aux prêtres étaient remémorés les bienfaits de Napoléon envers l'Eglise catholique. « Ministres d'un Dieu de paix, qui vous a rappelés d'un long exil, qui a réédifié vos temples et paré vos autels ? N'est-ce pas Napoléon, Napoléon le Grand, qui, après une longue anarchie, rétablit en France l'édifice social et fit triompher à la fois la cause des lois, de la liberté et de la religion ? » Qu'obtiendraient les Vendéens d'une insurrection victorieuse ? Si par hasard les inspirateurs de la guerre civile triomphaient, « ils rétabliraient les dîmes, la féodalité, les impôts arbitraires, l'avilissement de tout ce qui est plébéien et le double despotisme des nobles et des rois ». Ainsi Lamarque, après Fouché, opposait très adroitement les intérêts des paysans vendéens aux regrets et aux passions de leurs anciens seigneurs. Pour terminer le général annonçait l'arrivée en Vendée de « nombreuses colonnes », dont il résumait le prochain emploi par cette indication sommaire : « ..... Malheur à ceux qui persisteront dans la révolte ! »[1].

A Angers Lamarque pénétra surtout, non sans exagérer l'une et l'autre, l'insuffisance de ses moyens et la nature du soulèvement. Tous les gendarmes étant réservés à la rive droite, il ne lui reste que 5 à 6.000 hommes. Le général Travot n'a guère plus de 3.000 soldats, la jeune garde en compte 2.000, le 27e de ligne 300. Les soldats de la jeune garde sont « des enfants dont la moitié ne savent pas tenir leurs armes », et dans plusieurs de leurs compagnies il n'existe que deux sous-officiers et un officier. Que faire avec si peu de monde dans un pays qui, sous la Révolution, a exigé jusqu'à 80.000 hommes, alors que les chouans « se lèvent sur tous les points », et qu'ils peuvent, grâce à leur « position centrale », foncer « en masse et à leur choix » sur Nantes, La Rochelle, Tours ou Poitiers ? Les nouvelles de Bretagne ajoutent aux alarmes de Lamarque. Lui aussi demande du secours, il soutient que « le mal ira toujours

1. *Moniteur*, 4 juin, Proclamation de Lamarque, Angers, 29 mai.

croissant »[1]. De Paris partait bien pour l'Ouest, le 28 mai, un renfort, le 47e de ligne, mais Davout confiait à Lamarque que désormais l'Empereur ne pourrait plus accroître ses effectifs[2].

Davout reprochait à Lamarque d'observer une « attitude défensive », se plaignait qu'il laissât Travot assez dangereusement isolé, lui suggérait de se porter sur Nantes, de faire sa jonction avec Travot et de disperser de concert avec lui les rassemblements vendéens[3]. Lamarque ne voulait pas s'engager trop tôt. Il croyait que les forces vendéennes atteignaient à un total d'environ 30.000 hommes, il appréhendait, s'il quittait Angers, soit une attaque sur Poitiers, Châtellerault ou Tours, soit une entreprise vers les Ponts-de-Cé ou Saumur « pour se lier avec les chouans », il se dissuadait de livrer aux vengeances des Vendéens le pays « bien disposé et animé d'un bon esprit » que limitaient la rive gauche du fleuve et une ligne tirée de Thouars à Chalonnes-sur-Loire. Ne serait-il point contraint, en pareil cas, de revenir « à marches forcées » sur Angers? Invoquant le 5 juin auprès de Davout « une expérience de quatre ans en Calabre et de trois ans en Catalogne », il voulait faire une guerre prudente et méthodique. « Chaque chef-lieu, chaque bonne position » de Vendée, seraient défendus par des retranchements derrière lesquels se posteraient gardes nationaux et fédérés. « C'est à coups de pioche, disait-il, autant qu'à coups de fusil qu'il faut terminer cette guerre ». Bien mieux, non seulement les chefs-lieux, mais tous les bourgs et villages de Vendée seraient fortifiés, mis « à l'abri d'un coup de main » : grâce à « ces points de réunion », les populations se rassureraient, les « brigands » prendraient peur, les détachements employés contre eux parcourraient le pays avec sécurité. Et tandis que Travot aurait pour tâche principale, le long de la côte, d'empêcher « les débarquements, les communications avec la mer », lui-même,

1. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Angers, deux lettres du 2 juin.
2. Davout à Lamarque, 1er juin, *Correspondance*, IV, 559-560.
3. Davout à Lamarque, 1er juin, *Correspondance*, IV, 559-560.

parti d'Angers, s'avancerait à travers la Vendée pour chercher et combattre l'ennemi. Encore, pour réaliser son plan, lui fallait-il des généraux et des officiers ayant servi dans les armées d'Espagne et de Naples, et une ou deux brigades de plus. Car « c'est l'appareil autant que la force qui termine les guerres civiles » [1].

La chance sourit à Lamarque. Il fut presque immédiatement débarrassé de son plus redoutable adversaire, Louis de La Rochejaquelein. Les 2 et 3 juin, pendant le débarquement, les Vendéens du marquis avaient longuement fusillé, de la rive droite à la rive gauche de la Vie, avec un détachement installé à Saint-Gilles-sur-Vie sous les ordres du général Grosbon, qui fut tué d'une balle adroite dans le clocher de Saint-Gilles, son observatoire. Le 3 juin au soir, supposant qu'il aurait bientôt à combattre toutes les forces de Travot, le marquis interrompit le débarquement et se mit en retraite de Croix-de-Vie sur Saint-Jean-de-Monts. Le 4 juin, près de Saint-Jean-de-Monts, dans l'espoir d'un renfort de Maraîchains, il décida de combattre les troupes du général Estève, qui de Riez s'avançaient dans la direction du Perrier en capturant en route un convoi de munitions. Vigoureusement attaqué, Estève se replie jusqu'à la ferme des Mattes et attire peu à peu l'ennemi hors des fossés où il se dissimulait. Tout à coup les soldats d'Estève se retournent et chargent à la baïonnette les paysans, qui résistent d'abord. Une de leurs compagnies ayant fléchi, tous fuient en désordre, leurs officiers ne peuvent les ramener au feu, et c'est en vain que La Rochejaquelein, à cheval, le chapeau à la pointe de son sabre, essaie de les arrêter. A ce moment les Maraîchains assaillent Estève, et, sous les balles, le marquis ordonne à Canuel d'enrayer la déroute. Canuel le conjure de se retirer, mais le marquis veut observer la position des bonapartistes et l'effet produit sur eux par l'attaque des Maraîchains. Il s'avance, monte sur un talus, mais ses adversaires le reconnaissent, les gendarmes

1. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Angers, 2 et 5 juin.

de Paris, sur l'ordre du lieutenant Lupin, tirent sur lui, l'abattent d'une balle en pleine poitrine, tuent son cheval. Il a le temps de réciter une prière, puis expire. « Cette perte, dira justement Lamarque, sera vivement sentie d'un parti dont il était le plus ardent instigateur »[1].

Le même jour Suzannet, pris sans doute de repentir, adoptait au château de Maisdon le parti intempestif de seconder Louis de La Rochejaquelein, et il lui écrivait au sujet du débarquement : « Il n'y a point à balancer, c'est une affaire décisive pour la Vendée ; je contribuerai de ma personne et de mes moyens pour qu'elle soit heureuse ». Quant à d'Autichamp, revenu en Anjou, il opérait inutilement dans l'arrondissement de Beaupréau, qu'évacuaient les troupes du général Brayer. Suzannet et d'Autichamp apprenaient bientôt leur destitution, et, naturellement, condamnaient avec amertume la conduite de Louis de La Rochejaquelein[2]. Le désordre et la mésintelligence sévissaient profondément dans l'état-major vendéen.

Dans leur ignorance des intentions et des querelles de La Rochejaquelein et des autres chefs, et se rappelant l'époque révolutionnaire, la tentative de Cathelineau et de Charette sur Nantes ou le passage de la Loire par les forces vendéennes, les autorités militaires de l'Ouest inclinaient à penser avec Lamarque que Nantes subirait un prochain assaut. Or, dans la garde nationale de Nantes, les bataillons d'élite et les bataillons du centre, forts ensemble de 1.850 hommes, sont « douteux », nombreux aussi sont les hommes qui se dérobent au service, ou négligent de se munir de cartouches, ou murmurent « d'être placés à l'entrée de la ville », poste réputé dangereux ; on ne peut se fier qu'aux 170 hommes de la compagnie de canonniers, aux 300 fédérés, aux 150 chasseurs à pied et à cheval de la

1. Canuel, *o. c.*, 157-168. — Alphonse de Beauchamp, *Histoire des campagnes de 1814 et de 1815*, 2e partie, Paris, 1817, in-8, II, 184-185. — Arch. Guerre, Rapport de Lamarque à Davout, Nantes, 9 juin.

2. Canuel, *o. c.*, 182. — D'Autichamp, *o. c.*, 90-91, Lettre de Suzannet à d'Autichamp, Maisdon, 5 juin ; 92-93, 95-96.

Vendée et aux 250 hommes du dépôt du 65e, effectifs jugés presque insignifiants[1]. Aussi, le 1er juin, le général Charpentier conjure-t-il le général Bigarré, commandant la 13e division militaire, de lui envoyer quelques renforts « pour étouffer l'incendie » qui s'allume autour de Nantes[2], et quelques jours après un officier d'ordonnance de Napoléon, Lariboisière, expose à l'Empereur qu'il faut à Nantes 2.000 hommes pour opérer dans les environs et intercepter les rapports du Morbihan avec la Vendée[3]. Du moins, comme le veut l'Empereur, des travaux ont-ils été entrepris pour permettre à Nantes de « repousser les insultes de l'ennemi » : murs de jardins, maisons isolées, ont été aménagés, autour de la ville et sur les ponts il y a des barricades avec de l'artillerie, et sur la rive gauche de la Loire, en amont de la Sèvre Nantaise, a été construit « un petit ouvrage en terre donnant des feux sur la route de Cholet à Clisson »[4]. Charpentier s'est soucié de prévenir toute communication entre la rive gauche et la rive droite de la Loire : en raison de l'insuffisante profondeur du fleuve, réduite dans plusieurs endroits à dix-huit pouces, il renonce aux chaloupes canonnières et fait construire « des bâtiments dits batteries flottantes », qui seront installés « à poste fixe » à côté des principaux passages[5].

Le Maine aggravait le péril vendéen. Dès la fin de mai le nombre des bandes s'accroît dans la Sarthe. Au sein des villages les chouans opèrent une « tranquille invasion », y enlèvent les fusils de chasse, pillent les caisses des percepteurs. Il y a trop peu de soldats à leur opposer, les militaires en retraite ne sont qu'un petit groupe, ils ne donneront guère que 200 hommes, dont « beaucoup ne

1. Arch. Guerre, Charpentier à Lamarque, Nantes, 1er juin.
2. Arch. Guerre, Charpentier à Bigarré, Nantes, 1er juin.
3. *Portefeuille de Buonaparte*, Note de Lariboisière à Napoléon, s. l., 5 juin, 14.
4. Arch. Guerre, Lariboisière à Napoléon, Nantes, 9 juin. — *Inédits napoléoniens*, II, Napoléon à Davout, Paris, 21, 22, 24 mai, 468-469, 471, 473-474.
5. Arch. Guerre, Charpentier à Lamarque, Nantes, 1er juin.

peuvent marcher ». Les populations, ne voyant point de troupes, « ne peuvent ni ne veulent se défendre », les habitants du Mans s'attendent à l'apparition des insurgés dans leur ville, et « ce malheur arrivera si on la laisse sans troupes ». On cite parmi les chefs de la chouannerie un ancien officier du duc d'Angoulême, le comte d'Ambrugeac, ex-colonel du 10e de ligne, qui tient son quartier-général à La Chapelle d'Aligné, à quinze kilomètres au nord-ouest de La Flèche, Bernard de La Frégeolière, Tranquille, « qui a maintenant un cheval et un uniforme de maréchal de camp », force les paysans à le suivre, « sous peine de les fusiller et de brûler leurs maisons », s'empare des caisses publiques et lève lui-même des contributions[1].

Justifiant pour sa part les raisonnements de Lamarque, d'Ambrugeac voulait que les chouans du Maine se rapprochassent le plus possible de la Loire, afin que « les armées vendéennes » pussent traverser plus aisément le fleuve et s'unir aux contingents de la rive droite. Il était indispensable de tenir d'abord la vallée inférieure du Loir : d'Ambrugeac songeait à attaquer La Flèche, et décida au préalable d'enlever Le Lude. Il porta la bande de Bernard de La Frégeolière, forte de 280 hommes, à Luché, sur le Loir, entre La Flèche et Le Lude, et lui-même, accompagné de Tranquille, le rejoignit avec 500 hommes. A Luché, les chefs levèrent deux mille francs, tinrent conseil chez le curé, et arrêtèrent pour le lendemain 9 juin l'attaque du Lude. Ils croyaient que les gardes nationaux ne tiendraient pas. Le 9 juin, à l'aube, vingt cavaliers traversent Le Lude, s'emparent du pont, et déjà d'Ambrugeac croit être maître du bourg sans coup férir quand tout à coup, abrités par des retranchements, des barriques pleines de sable, des fagots,

1. Arch. Guerre, Lagarde, préfet de la Sarthe, à Fouché, Le Mans, 1er juin ; Mocquery, maréchal de camp, à Hamelinaye, commandant la 22e division militaire, Le Mans, 1er juin ; Meunier, commandant l'Ecole militaire de La Flèche, à Davout, La Flèche, 5 juin. — Arch. nat., F7 3147, 1er, 5, 7, 8 juin, Préfet de la Sarthe.

Sur d'Ambrugeac cf. Arthur Chuquet, *La Jeunesse de Napoléon*, I, 62, 369.

ou derrière les fenêtres, les gardes nationaux du Lude commencent une fusillade nourrie. Les chouans se ruent à l'assaut. Un de leurs capitaines, Beaudrier, un œil crevé, continue à se battre et se fait tuer en criant : « *Vive le Roi !* Avancez, mes amis ! » Après un engagement très chaud, d'Ambrugeac ordonne la prise des fusils, de la poudre et de draps. Vingt habitants furent emmenés et renvoyés le lendemain avec une proclamation où d'Ambrugeac, après avoir vanté le Roi, la valeur et la discipline des troupes royales, réclamait des gens du Lude un service religieux en l'honneur de Beaudrier. Quarante gardes nationaux du Lude, avec le maire, se retirèrent à travers les blés sur Château-Lavallière[1].

D'Ambrugeac comptait en vain sur le concours promis par d'Andigné[2]. Dans la Mayenne d'Andigné avait pris les armes en publiant deux longues proclamations, l'une aux habitants de l'Ouest, l'autre à l'armée et à la France. « Les bons Français, disait-il dans la première, pourraient-ils rester indifférents, lorsque le monde s'agite pour les rendre au bonheur ?[3] ». A la tête d'un millier d'hommes il marcha à la fin de mai sur Château-Gontier. Le 29 mai, surpris en pleine nuit à Cossé-le-Vivien par des bonapartistes, soldats, gendarmes, volontaires, d'Andigné et sa troupe se replièrent dans le Maine-et-Loire, par Pouancé, Candé et Le Louroux-Béconnais. Après avoir renvoyé pour quelques jours une partie de ses compagnons, dont l'équipement n'avait pu être apprêté, d'Andigné, qui manquait de poudre, entreprit sans succès, au début de juin, de surprendre à Ingrandes, sur la Loire, un convoi de munitions. Découvert à temps, il fut repoussé par des gendarmes, des soldats et des fédérés,

1. D'Ambrugeac, *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine, de la Sarthe et pays adjacents en 1815*, Paris, 1816, in-8. p. 11-16. — Bernard de La Frégeolière, *Emigration et chouannerie, Mémoires du général Bernard de La Frégeolière*, 239-241. — Arch. nat., F⁷ 3785, Bulletin général du 20 juin, préfet de la Sarthe, 17 juin. — Arch. Guerre, Hamelinaye à Davout, Tours, 10 juin.

2. D'Ambrugeac, *o. c.*, 2, 8-9, 11, 21, 23, 33.

3. D'Andigné, *Mémoires*, II, 398-400.

et il se retira nuitamment à La Pouèze, au sud de Segré, avec 400 hommes environ[1]. Ainsi d'Andigné, malgré son dessein, fut impuissant à soutenir d'Ambrugeac, tous deux combattirent isolément.

Revenus à Angers dans la nuit du 4 au 5 juin, Malartic et ses deux compagnons avisèrent Lamarque que Sapinaud, Suzannet et d'Autichamp désiraient traiter, tout en voulant « s'entendre » avec d'Andigné. Lamarque les autorisa à voir d'Andigné, et transmit le 5 juin à Davout un projet de pacification : amnistie générale ; Louis de La Rochejaquelein, dont Lamarque ignorait la mort, libre de repasser en Angleterre et conservant la jouissance de ses biens ; délivrance de tous les royalistes arrêtés « à cause de l'insurrection de la Vendée » ; livraison des fusils anglais ; suspension jusqu'en 1816 de tout départ des militaires vendéens, qui seraient employés chez eux ; dégrèvement d'impôts ; promesse de places « à quelques intrigants dangereux dans le pays », telles en étaient les bases essentielles[2]. Mais le 6 juin il ne s'agissait plus pour Lamarque de négocier : il apprenait alors que quatorze vaisseaux anglais chargés de troupes croisaient sur la côte, et portaient, disait-on, « un personnage important », tel que le duc ou la duchesse d'Angoulême[3]. Bon gré, mal gré, il se voyait obligé de mettre à exécution les plans de Davout, de marcher à la côte, de rallier Travot. A la grande consternation du préfet de Maine-et-Loire[4], Lamarque s'empressa de rappeler Brayer et ses soldats de l'arrondissement de Beaupréau, les dépêcha le 7 juin, « à marches forcées », vers Nantes, tout en implorant du ministre de la Guerre un supplément d'effectifs. « ... Au nom de Dieu, s'écriait-il..., des troupes, des troupes ! Un verre d'eau aurait éteint l'incendie, et demain il faudra des milliers de pompes »[5]. Le 9 juin, Lamarque était à

1. D'Andigné, *Mémoires*, II, 242-248.
2. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Angers, 5 juin.
3. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Angers, 5 juin. — Arch. nat., F^{2} 3785, Bulletin général du 12 juin, préfet d'Ille-et-Vilaine, 4 juin.
4. Arch. nat., F^{7} 9676, Galeazzini à Carnot, Angers, 5 juin.
5. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Angers, 6 juin.

Nantes avec Brayer et ses 3.000 hommes. « Ce déploiement de forces, écrivait le préfet, produit l'effet le plus favorable ». Lamarque fut reçu aux cris de *Vive l'Empereur!*, la garde nationale lui sembla « très belle » et l'esprit public « bon ». Le général apprit à Nantes les succès de Travot et la mort de Louis de La Rochejaquelein. Il sut aussi que les navires anglais ne contenaient que des armes, des munitions et des objets d'équipement. Il dirigea un bataillon sur Savenay et La Roche-Bernard « pour rouvrir les communications avec Vannes », pressa son lieutenant en Bretagne, le général Bigarré, « de former plusieurs colonnes et de faire une battue générale contre ces bandes qui ne sont redoutables que parce qu'elles se réunissent et que les bons citoyens restent isolés »[1].

Ce fut également à Nantes que Lamarque reçut les instructions de Davout au sujet des pourparlers avec les chefs vendéens. Le 7 juin, après une conversation avec Fouché, Napoléon approuvait qu'on entrât avec eux « en arrangement ». Aussitôt Davout envoyait à Lamarque le chef d'escadron Marbot et une estafette, porteurs pour le général, en duplicata, d'une lettre des ministres de la Guerre et de la Police l'autorisant à traiter sur les bases qu'il avait lui-même indiquées[2]. Lamarque adressa donc aux chefs de l'insurrection un officier de fédérés avec une lettre où le général offrait l'ouverture de conférences dans un village voisin de Nantes. « Des forces considérables » lui parvenaient, et le moment était venu de terminer une lutte aussi ruineuse et aussi cruelle. « Il est affreux, disait-il, de contempler un champ de bataille où dans les vainqueurs et les vaincus on ne voit que des Français[3] ».

1. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Nantes, 9 juin. — Arch. nat., F⁷ 3147, Préfet de la Loire-Inférieure, 9 et 10 juin.

2. Davout à Lamarque, 7 juin, *Correspondance*, IV, 563. Le texte de ce traité a été publié par Canuel, *o. c.*, 404-406, par d'Andigné, *o. c.*, II, 406-407, et par Bertrand Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée*, Paris, 1906, in-12, p. 201-202.

3. Arch. Guerre, Lamarque aux chefs vendéens, Nantes, 9 juin, dix heures du soir.

Or parmi les chefs vendéens la fin héroïque de Louis de La Rochejaquelein déterminait un revirement de plus en plus belliqueux. Les paysans voulaient venger leur général vénéré, ils reprochaient aux autres chefs de l'avoir abandonné à lui-même. Sentant leur popularité s'affaiblir, d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud, se ravisaient. En une proclamation du 9 juin, d'Autichamp déplorait la mort du marquis, dénonçait à ses hommes des « bruits faux et perfides », il parlait d'union, il étalait son zèle pour le Roi. Suzannet, dont les soldats murmuraient contre lui, paraissait regretter sa récente conduite, vouloir même la racheter de son sang. Sapinaud enfin ne respirait plus que « dévouement à la cause royale ». Occupés à un conseil militaire, Auguste de La Rochejaquelein, d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud et leurs principaux officiers étaient réunis à Montfaucon, entre Cholet et Clisson, quand l'émissaire de Lamarque apparut le 10 juin. Les chefs vendéens commencèrent par incarcérer l'officier, puis délibérèrent. Auguste de La Rochejaquelein se récria sur un ton indigné et méprisant, les autres désavouèrent ou colorèrent les tentatives de conciliation. Puis tous déclarèrent à l'officier de Lamarque qu'ils répliqueraient aux propositions « les armes à la main », et le renvoyèrent avec la mission verbale d'informer le général « qu'ils ne vivaient que pour le Roi, qu'ils combattraient jusqu'à la mort pour lui ». Assez déçu, Lamarque n'eut d'autre ressource, dans la nuit du 11 au 12 juin, que de conseiller à Davout le renvoi en Vendée de Malartic, Flavigny et La Béraudière[1].

Ceux-ci poursuivaient très activement leurs négociations. Après avoir quitté Angers, ils avaient rencontré d'Andigné à La Pouèze, et ils en avaient obtenu une suspension d'armes provisoire[2]. Puis ils retournèrent en hâte à Paris, y virent Davout et Fouché. Ils connurent par eux leur

1. Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Nantes, 11 juin, minuit. — D'Autichamp, *o. c.*, 95-98. — Canuel, *o. c.*, 134-135, 181, 184, 204-205, 207-209. — Gabriel Duchaffault, *o. c.*, 16.

2. D'Andigné, *o. c.*, II, 249, 252-253.

réponse à Lamarque, qui était déjà expédiée, reçurent de Fouché de nouvelles assurances obligeantes, et repartirent pour Angers, où ils arrivèrent le 9 ou 10 juin. Malartic et ses collaborateurs se transportèrent ensuite à Nantes, d'où ils transmirent aux chefs vendéens, le 16 juin, les conditions offertes en vue de la pacification. « Le bonheur général de tous nos camarades, disaient-ils, est notre seul but » [1]. Ils ne reçurent d'autre avis qu'un billet de Suzannet, par lequel ce dernier « leur faisait entrevoir qu'on l'avait rendu suspect à ses soldats, dont il n'était plus le maître; que les circonstances étaient changées, et qu'on ne pouvait plus entendre la voix de la raison » [2].

En effet l'heure n'était plus de traiter. Le 10 juin, à Montfaucon, les chefs vendéens avaient remis le commandement en chef à Sapinaud, avec Auguste de La Rochejaquelein pour major-général. Les contingents royalistes restaient distribués en quatre corps, sous d'Autichamp, Suzannet, Saint-Hubert, successeur de Sapinaud, et Dupérat, qui remplaçait Auguste de La Rochejaquelein. De La Gaubretière, au sud-ouest de Mortagne-sur-Sèvre, Sapinaud, le 12 juin, donna ses instructions : les corps de d'Autichamp, Suzannet et Saint-Hubert marcheraient sur le Marais pour en tirer les armes et les munitions débarquées qui s'y trouvaient encore, tandis que Dupérat assaillirait Thouars. Dès le lendemain, ayant su que Travot, avec 2.000 hommes, tenait Challans, Soullans et Saint-Gervais, et sommait le Marais de se soumettre, Sapinaud décida de livrer combat au général bonapartiste. Suzannet, Saint-Hubert et d'Autichamp reçurent de nouveaux ordres, en vue d'opérer de concert contre Travot. Sapinaud leur recommandait de « lever le plus de monde possible », afin

1. D'Andigné, *o. c.*, II, Lettre de Malartic, etc., aux chefs vendéens, Nantes, 16 juin, 405. — Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait de la note de M. de Malartic, etc., 769. — D'Ambrugeac, *o. c.*, Observations sur la relation de M. de Malartic, XXVIII-XXX.

2. Ch. L. Chassin, *o. c.*, III, Extrait de la note de M. de Malartic, etc., 769.

d' « écraser l'ennemi par des masses ». Suzannet et Saint-Hubert se mirent aussitôt en devoir d'appeler à eux leurs bandes, imités bientôt par d'Autichamp, qui avait été investi du commandement supérieur[1]. De son côté Lamarque quittait Nantes avec les 3.000 hommes de la division Brayer, et, par Machecoul, rejoignait Travot à Challans. Informé par Davout qu'une expédition anglaise semblait destinée à la Bretagne ou à la Vendée, Lamarque éprouvait quelque anxiété. De Challans il écrivait à Davout le 13 juin : « Un débarquement peut bouleverser la moitié de l'Empire », et il formulait, comme à son habitude, une demande de très prompts renforts. Il se plaignait aussi de ne point avoir un chef d'état-major[2].

Le 20 juin eut lieu un choc décisif entre les troupes bonapartistes, fortes de 5.500 hommes, et les 8.000 insurgés vendéens. Après un petit engagement à La Grolle, le 19 juin, Lamarque, pendant la nuit du 19 au 20, concentra ses forces à Légé, et, dans la matinée du 20, s'avança à la rencontre des Vendéens, rassemblés autour de la forte position de Rocheservière. Entre Légé et Rocheservière, les soldats de Saint-Hubert, « retranchés derrière une haie fort épaisse », tiraillèrent d'abord contre un bataillon du 8e léger, puis, tournés sur leur droite par des fantassins de la jeune garde et des gendarmes, ils se replièrent précipitamment, après avoir brûlé toutes leurs cartouches. Suzannet arriva alors avec sa troupe, le combat se ranima. Suzannet, qui s'exposait, volontairement peut-être, dans les premiers rangs, « mettait le pied à l'étrier », quand une balle l'atteignit au ventre. « Mon cher Charles, c'est fini ! » dit-il, chancelant, à son ami de La Roche Saint-André. Ce dernier le hissa sur sa propre monture et le soutint jusqu'à la ferme de Haute-Rivière, où il fut déposé sur un lit, dans une chambrette placée sous le toit et faiblement éclairée par

1. D'Autichamp, *o. c.*, 99-100, 103-104, 106-109. — Canuel, *o. c.*, 205-206, 214-215, 232.

2. Bertrand Lasserre, *o. c.*, 218-219. — Arch. Guerre, Lamarque à Davout, Challans, 13 juin.

une lucarne. Un de ses officiers, Paul de Bascher, l'avait pansé. Sous la garde de son domestique, il souffrit jusqu'au lendemain à midi, sans se plaindre, parlant de sa femme et de ses enfants[1].

Suzannet disparu, ses hommes se dispersent et les bleus avancent rapidement vers la colline où est bâtie Rocheservière. D'Autichamp et sa troupe approchaient eux-mêmes, l'abbé Raimbault, à cheval, survient au galop, il bénit les royalistes agenouillés. Les soldats de d'Autichamp, en première ligne ceux de la division de Beaupréau, défendent avec ténacité le village, le pont de la Boulogne et la rive droite de la rivière. De nombreux officiers, descendus de cheval, se mêlent aux tirailleurs, font feu de leurs carabines, et l'un d'eux, Eugène de Beauvau, saisissant l'étendard d'un porte-drapeau qui fuit, va le planter sur le pont, malgré ses trois blessures. Sachant que deux gués, en amont et en aval du pont, n'avaient point été gardés par les Vendéens, Lamarque y dirige deux colonnes, le 47e et les gendarmes à gauche, le 27e et un bataillon de la jeune garde à droite. Ces troupes franchissent la Boulogne, aux cris de *Vive l'Empereur!*, le 47e et les gendarmes profitant d'un moulin, le 27e et la jeune garde « en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture », et elles commencent à gravir les hauteurs de Rocheservière. D'Autichamp se voit tourné. En même temps il est prévenu que les corps de Saint-Hubert et de Suzannet n'ont pu tenir. La retraite est devenue inévitable. Assaillis par le 8e léger et par le reste de la division Brayer, les défenseurs du pont, n'ayant plus de cartouches, se replient au haut des rampes. Pourchassés par un escadron du 12e dragons et des gendarmes à cheval, fusillés de tous côtés, les Vendéens de d'Autichamp se

1. Arch. Guerre, Lamarque à Charpentier, Vieille-Vigne, 20 juin, quatre heures du soir. — *Moniteur*, 25 juin, Lamarque à Davout, Clisson, 22 juin. — *Réponse à M. le lieutenant-général Canuel, par M. le lieutenant-général Max. Lamarque*, Paris, 1818, in-8, p. 58. — Vicomte Walsh, *Lettres vendéennes*, 6e édit., Paris, 1843, in-12, II, 83-87. — D'Autichamp, *o. c.*, 124-132.

retirent dans la plus grande confusion sur Vieille-Vigne, et à Clisson, sans qu'on puisse les retenir, ils s'éparpillent et rentrent chez eux. En cinq heures, Rocheservière coûtait aux Vendéens environ 1.500 tués ou blessés, et de nombreux prisonniers, que Lamarque renvoya. Les troupes impériales n'avaient que dix morts et une soixantaine de blessés[1].

Ce même 20 juin, Dupérat, qu'accompagnait Auguste de La Rochejaquelein, était complètement battu à Thouars. Arrivés à l'aube sous les murs de Thouars, les Vendéens obtinrent du maire une capitulation et occupèrent la place. Mais le général Delaage, qui commandait à Parthenay, avait été prévenu. Il rassemble environ 500 hommes, fantassins et cavaliers, et accourt. Surpris vers dix heures du matin, les royalistes sortent précipitamment de Thouars et réussissent à percer par le pont de Vrines, au prix d'une centaine d'hommes. Poursuivis vers Bressuire et Argenton-Château, ils subirent de nouvelles pertes. « Les paysans, dit le général Delaage, maudissaient dans leur déroute les chefs qui les trompent et qui les abandonnent dans le danger »[2].

Sur la rive droite de la Loire, les 7 et 10 juin, d'Andigné avait eu deux engagements avec des gendarmes à Vern et à Champigné, bourgs voisins du Lion d'Angers. Le 15 juin, fidèle à la politique de Malartic, il était entré en pourparlers avec l'ex-colonel Noireau, promu maréchal de camp, il se disait prêt « à ce qui pourra garantir le repos et la sécurité de tous »[3]. Soucieux d'attirer d'Ambrugeac à ses vues pacificatrices, il lui demandait le 16 juin une entrevue, afin de l'instruire de circonstances qu'il ne pouvait « confier au

1. *Moniteur*, 25 juin, Lamarque à Davout, Clisson, 22 juin. — Canuel, *o. c.*, 240-242. — D'Autichamp, *o. c.*, 132-135, 137. — *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R..., III, 185-187.

2. Arch. Guerre, Delaage à Davout, Thouars, 20 et 21 juin. — Dumas de Champvallier, *Mémoire au Roi*, Paris, 1815, in-8, p. 19-20. — D'Autichamp, *o. c.*, 136-137. — Canuel, *o. c.*, 246-260. — Bertrand Lasserre, *o. c.*, 235-243.

3. D'Andigné, *o. c.*, II, 254-256; 257-258, n. 2, Lettre de d'Andigné à Noireau, 15 juin.

papier »[1]. D'Ambrugeac se trouvait alors à Mayet, entre le Loir et la Sarthe. Il se mit en route avec les siens, pensant faire sa jonction avec la troupe de d'Andigné sur la lisière des départements de la Sarthe et de la Mayenne, vers Sainte-Suzanne ou Brûlon. Inquiété par des détachements bonapartistes, n'ayant point rencontré d'Andigné, dont il accusait « la stagnation », d'Ambrugeac repassa la Sarthe à Noyen le 19 juin. Informé peu après de l' « erreur » de d'Andigné, il se replia dans la forêt de Bercé, près de Jupilles[2]. Comme précédemment il n'y avait eu aucun concert entre les deux chefs.

V

Tandis que se succédaient les péripéties vendéennes, une effervescence générale agitait la Bretagne. Devant l'activité des insurgés, la pénurie d'armes, la faiblesse de ses effectifs, le général Bigarré, qui avait sa résidence à Rennes, passait par des alternatives de découragement et de confiance. Privé de renseignements positifs, tantôt il alléguait qu'en Bretagne l'insurrection réalisait « des progrès effrayants », tantôt il répondait « de la tranquillité de la Bretagne »[3], pour se livrer peu après à de nouvelles doléances et conjurer Davout de lui envoyer avec promptitude des renforts[4]. Imitant pour améliorer sa situation militaire un système usité pendant les guerres d'Espagne, il ordonna que les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton fussent pourvus d'abris fortifiés, de « retiros » défensifs, dans lesquels, en cas d'attaque, pourraient tenir plusieurs jours, même devant des forces supérieures, la

1. D'Ambrugeac, *o. c.*, 37, D'Andigné à d'Ambrugeac, 16 juin.
2. D'Ambrugeac, *o. c.*, 37-39 ; 39-43, n., Lettres interceptées ; 42, 46-49.
3. Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 2 juin, neuf heures du matin ; Rennes, 9 juin.
4. Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 16 juin.

garnison, les autorités et « les bons citoyens »[1]. Sous le même rapport, le général Tarayre, chargé d'organiser les gardes nationales dans la 13e division militaire, développait à Davout les avantages de construire dans toute la Bretagne « beaucoup de blockhaus » : asiles pour les colonnes mobiles, dépôts de munitions, « points d'appui aux bien intentionnés », ces blockhaus permettraient en outre des communications plus faciles et une surveillance du pays plus exacte[2].

A la fin de mai et au début de juin il y a des bandes dans les arrondissements de Saint-Brieuc, de Morlaix, de Châteaulin, de Pontivy[3]. L'une d'elles, dit-on, projette autour de Carhaix une expédition sur les mines de Poullaouen, afin de s'y munir de plomb[4], une autre, qui fait « marcher tous les paysans de seize à quarante ans », menace Pontivy, où elle convoite les chevaux et les approvisionnements du dépôt du 5e dragons[5]. Mais en général la masse des rebelles bretons « montre peu de hardiesse, peu de confiance pour l'issue de la guerre », les chefs eux-mêmes « n'augurent pas très bien de cette levée de boucliers »[6]. Seul le Morbihan, centre principal de l'insurrection, était à craindre. Là commandait Sol de Grisolles, qui s'intitulait général en chef de l'armée de Bretagne[7]. Maître, les 30 et 31 mai, de Ploërmel et de Josselin, il voulait se lier étroitement avec les Anglais, en obtenir des armes et des munitions, et prendre Redon, dont la possession lui serait fort utile pour communiquer aisément, par l'embouchure de la Vilaine, avec la flotte

1. Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 7 et 9 juin.
2. Arch. Guerre, Tarayre à Davout, Rennes, 7 juin.
3. Arch. nat., F7 3147, Préfet des Côtes-du-Nord, 2 juin ; lieutenant extraordinaire à Morlaix, 2 juin ; députés du Morbihan, 6 juin ; préfet du Finistère, 6 juin ; Caillemer, lieutenant de police, 9 juin.
4. Arch. Guerre, Brenier à Bigarré, Brest, 2 juin.
5. Arch. Guerre, Mercier, major du 5e dragons, à Davout, Napoléonville, 3 juin ; membres du Conseil d'administration du 5e dragons à Davout, Napoléonville, 12 juin. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 3 juin, préfet des Côtes-du-Nord, 29 mai.
6. Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 2 juin, cinq heures du soir.
7. Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 7 juin.

britannique. Dans le Morbihan et la Vendée prévalait chez les rebelles le même système de guerre.

Le dimanche 4 juin, avec 5.000 hommes environ, parmi lesquels des marins commandés par Joseph Cadoudal et une compagnie des collégiens de Vannes, Sol de Grisolles attaque Redon. La ville n'était défendue que par 100 hommes du 11e léger et quelques gendarmes. Dès que les assaillants sont aperçus, une procession qui sillonnait la ville se disperse, tentures et reposoirs disparaissent, le tocsin résonne. Vingt citoyens résolus, avec le sous-préfet intérimaire, se joignent aux soldats, et, après un court combat de rues, s'embusquent avec eux dans la mairie et dans une vieille tour, préalablement fortifiée « pour une semblable occasion ». Pendant douze heures, de jour et de nuit, la fusillade met aux prises les blancs et les bleus, nombre de chouans, répandus dans la ville, mettent à sac la caserne de gendarmerie, pillent, mangent ou dorment. A la fin les insurgés se retirent, ayant perdu 200 tués ou blessés. Déçus, plusieurs centaines de chouans morbihannais abandonnèrent la cause royale[1].

Sol de Grisolles et ses soldats continuèrent d'avoir les yeux fixés vers la mer. Au début de juin un bâtiment anglais mouilla à l'embouchure de la Vilaine pour approvisionner les chouans en matériel et en équipements. Sorti de Vannes avec 500 hommes pour s'opposer au débarquement, le général Rousseau, le 10 juin, rencontra les royalistes à Muzillac. Aidés par la mitraille de deux canons, les bonapartistes progressèrent d'abord, mais les royalistes, supérieurs en nombre, tournèrent leurs adversaires par un gros détachement aux ordres d'un vieux chouan nommé Gamber. Rousseau le fit charger par un peloton à cheval de gendarmes et de douaniers, puis, avec son infanterie, lui

1. Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 7 juin. — Arch. nat., F7 3147, Préfet d'Ille-et-Vilaine, 7 juin. — Arch. nat., F7 3785, Bulletin général du 9 juin, préfet d'Ille-et-Vilaine, 7 juin. — A.-F. Rio, *La Petite chouannerie, histoire d'un collège breton pendant les Cent-Jours*, Paris, 1881, in-12, p. 146, 151-154.

passa sur le ventre et rentra à Vannes[1]. Les royalistes purent atteindre librement Foleu, sur la rive droite de la Vilaine, entre Redon et La Roche-Bernard. En dépit des chaloupes qui surveillaient l'entrée de la rivière, le 11 juin, de bonne heure, des bateaux-pêcheurs de Billiers amenèrent du vaisseau anglais, à la grande satisfaction des chouans, environ huit mille fusils avec leurs baïonnettes, un canon et un obusier, des cartouches, des gibernes, des souliers, des guêtres. La division de Sol de Grisolles partagea ces secours avec la troupe du comte de Coislin, qui opérait dans l'arrondissement de Savenay et s'était elle-même approchée de l'embouchure de la Vilaine[2].

Les soldats de Sol de Grisolles s'établirent ensuite à Rochefort-en-Terre. Ils étaient fort joyeux, « on dansait tous les soirs ». C'est à Rochefort-en-Terre qu'ils apprirent l'arrêté de Falleron, puis la mort de Louis de La Rochejaquelein. La jonction de Travot et de Bigarré devenait par suite très probable, mais les Morbihannais, renforcés par des volontaires, ne se découragèrent pas. Il fut bientôt convenu qu'un nouveau débarquement d'armes et de munitions anglaises serait effectué dans la baie de Carnac. Pour le faciliter Sol de Grisolles porta sa division à Auray[3]. Informé de ce mouvement, et docile aux instructions de Lamarque, Bigarré projeta d'enserrer les insurgés entre ses troupes et la mer pour les contraindre d' « accepter la bataille ». Bigarré rassembla 1.500 hommes, soldats d'infanterie et d'artillerie, fédérés de Rennes, douaniers, gendarmes à pied et à cheval, cavaliers du 14e dragons. Parti de Rennes le 18 juin il se dirigea sur Auray par Ploërmel, Josselin et Grandchamp. Trois autres détachements avaient l'ordre de

1. A. F. Rio, *o. c.*, 159-177. — Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Rennes, 14 juin. — *Moniteur*, 18 juin.

2. A. F. Rio, *o. c.*, 184-185. — Abbé Bainvel, *Souvenirs d'un écolier en 1815*, Paris, 1874, in-12, p. 125-126. — *Revue de Bretagne et de Vendée*, Nantes, in-8, 29e année, 6e série, VIII, juillet 1885 : Chouannerie, 1815. Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine, 224-225.

3. Abbé Bainvel, *o. c.*, 127-128. — Arch. Guerre, Bigarré à Davout, Vannes, 25 juin.

se rabattre sur la côte en sortant de Pontivy, de Lorient et de Vannes.

Abandonnant en toute hâte l'escadre anglaise, où il faisait visite à l'amiral Hotam, Sol de Grisolles gagna Auray dans la soirée du 19 juin. Laissant un bataillon à Auray, il rangea ses 8.000 hommes sur la rive droite de la rivière d'Auray, au bourg de Brech, position escarpée dont le pont, les maisons, les jardins, le cimetière, qui fut « transformé en une espèce de redoute », se remplirent de tirailleurs. Le 21 juin, à trois heures du matin, l'avant-garde de Bigarré, formée d'une compagnie de voltigeurs et de quelques dragons, chassa les défenseurs du pont, puis attaqua le village. Abrités dans les maisons, le long des clôtures et surtout dans le cimetière, les paysans bretons se battirent bravement, mais furent contraints de se retirer dans la lande de Poulbaie. Sur ce terrain découvert ils furent balayés en un clin d'œil par les cavaliers et les fantassins de Bigarré, qui criaient *Vive l'Empereur !* Réfugiés derrière les haies et les fossés du voisinage, ils engagèrent un combat de mousqueterie, mais chargés à la baïonnette, délogés successivement, malgré leurs abris, de chaque pièce de terre, ils furent rejetés dans Auray. L'unique canon et l'obusier des chouans, très mal servis, n'avaient, dit-on, tiré qu'un seul coup. Réattelés précipitamment, ils traversèrent Auray, et tombèrent bientôt, avec leurs chevaux volés à quelque diligence, aux mains des bonapartistes. Malgré la déroute, Sol de Grisolles donna des ordres pour continuer la lutte dans le cimetière, devant lequel Bigarré fut sérieusement blessé. Le cimetière emporté, les bonapartistes furent arrêtés devant le pont du faubourg, qui avait été barricadé, et sur lequel les insurgés, aux ordres du chevalier de Margadel, dirigeaient un feu ininterrompu. Enfin un officier, sous une grêle de balles, escalada la barricade, entraînant les troupes. Les chouans se retirèrent alors sur Sainte-Anne-d'Auray. Ils perdaient 1.500 hommes, les troupes de Bigarré 203, dont vingt morts[1].

1. Arch. Guerre, *Relation de l'affaire d'Auray, le 21 juin 1815*, etc., par

Quelques semaines avaient suffi pour écraser les insurrections vendéenne et bretonne, et les priver de plusieurs de leurs chefs les plus vaillants. Les temps de l'ancienne Vendée étaient bien morts. Au lieu de prendre l'offensive comme en 1793 et de se répandre au loin, au lieu de se relier aux Bretons et aux Manceaux, les Vendéens ne pouvaient même plus disputer longuement leur propre sol à l'adversaire. L'élan s'était amorti, les recrues étaient beaucoup moins nombreuses qu'autrefois, chefs et soldats n'avaient point compensé l'affaiblissement de l'esprit royaliste par une amélioration de leur système de guerre. Les chefs n'avaient point remédié à leurs habituelles divisions, ils restaient peu capables d'arrêter et d'exécuter un plan de quelque ampleur avec des soldats qui ne savaient point se garder, dont la manière de combattre était primitive, qui répugnaient à des opérations patientes et voulaient de temps à autre rentrer chez eux. En face des méthodes napoléoniennes et de l'expérience des généraux de l'Empire, les premiers succès de l'époque révolutionnaire n'étaient plus possibles.

A. Regnault, lieutenant d'état-major détaché au 7e de ligne, Vannes, 1er septembre 1837 ; Bigarré à Davout, Vannes, 25 juin. — A. F. Rio, *o. c.*, 201-202, 208-211.

CHAPITRE XII

NAPOLÉON, LE CHAMP DE MAI ET LES CHAMBRES

I. Les élections et les Représentants.
II. Le Champ de Mai.
III. Napoléon et les Représentants.
IV. Les Représentants et la Constitution.

I

Le trait essentiel des élections de mai 1815, ce fut l'abstention des très nombreux électeurs royalistes. Comme l'a écrit un futur ministre de Louis-Philippe, de Salvandy, dans une de ses brochures, « la majorité des électeurs s'abstint de participer aux travaux des collèges, pour ne pas ratifier par des élections légales les actes de l'autorité qui les avait ordonnées »[1]. Le défaut d'électeurs royalistes est spécialement enregistré dans les collèges électoraux de la Vendée et de l'Ille-et-Vilaine, dans la Haute-Loire, où un seul parti a paru aux collèges électoraux, « celui des amis de l'ordre existant », dans l'Allier, le Cher, la Creuse, l'Indre, la Vienne et la Haute-Vienne, où les nobles ne se présentent pas, dans l'Indre-et-Loire, où un grand nombre d'électeurs royalistes sont restés à l'écart, « très probable-

1. *Observations critiques sur le Champ de Mai*, par Narcisse-Achille de Salvandy, Paris, 16 juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 456, p. 16.

ment par un système suivi entre eux »[1]. Dans certains collèges, cependant, les royalistes tinrent à exprimer leurs suffrages, et réussirent même à faire élire des candidats de leur choix : il en fut ainsi dans le collège du département du Lot et dans celui de l'arrondissement de Lombez, qui élurent l'un Besse de La Romiguière, l'autre Laborde, tous deux classés parmi les partisans des Bourbons[2]. A Laon, « tout ce qui tient à l'ancienne noblesse se coalise dans le collège du département »[3], en Seine-et-Marne « plusieurs partisans de la légitimité royale » prennent part aux opérations électorales de Melun[4]. Aux abstentionnistes d'opinion royaliste il faut joindre une catégorie d'électeurs qui, devant l'Europe armée, calculaient l'avenir : ceux-là n'avaient point confiance dans la lutte, ils s'attachaient à en prévoir l'inutilité désastreuse, et ils « attendaient la décision de la fortune pour prendre un parti ». Il y eut les « indifférents » et aussi les « timides », gens d'opinion mal assise, qui furent facilement détournés du vote « par de petits billets, par des menaces sourdes qu'on faisait courir »[5]. Enfin il n'y eut point d'élections dans l'arrondissement de Beaupréau ni en Corse.

Sur un chiffre total d'environ 69.000 électeurs inscrits pour les collèges de département et d'arrondissement, les votants n'atteignirent pas la moitié, soit à peu près 33.000. Pour les collèges de département, dont l'effectif dépassait

1. Emile Gabory, *Napoléon et la Vendée*, 444. — Arch. nat., F^7 3785, Bulletin général du 23 mai, préfet d'Ille-et-Vilaine, 18 mai. — Arch. nat., F^{1a} 556^2, Rapport général des opérations du commissaire extraordinaire provisoire dans la 19e division militaire, etc., à Carnot, Le Puy, 25 mai. — Arch. nat., F^{1a} 556^2, Colchen à Carnot, Bourges, 20 mai. — Arch. nat., F^{1a} 556^2, Chasset à Carnot, Tours, 13 mai.

2. Arch. nat., F^7 3785, Bulletins généraux des 4 et 6 juin, préfet du Lot, 26 mai, préfet du Gers, 29 mai.

3. Arch. nat., F^7 3785, Bulletins généraux des 11 et 13 mai, préfet de l'Aisne, 8 et 9 mai.

4. La Fayette, *Mémoires*, V, 433.

5. *Esquisse historique sur les Cent-Jours*, Paris, 1819, in-8, Bib. nat., Lb^{46} 31, XI, Fragments inédits, etc., 8, 11. — La Fayette, *Mémoires*, V, 427.

légèrement 20.000 membres, les votants furent à peu près 7.700, c'est-à-dire un peu supérieurs au tiers. L'abstention, égale aux deux tiers environ, fut donc particulièrement forte dans les collèges de département, tandis que dans les collèges d'arrondissement elle ne porta que sur la moitié environ, 25.000 sur un chiffre approximatif de 49.000. Dans le Midi les membres des collèges de département désertèrent le scrutin : il y eut à Marseille 13 électeurs sur un chiffre probable d'au moins 200 à 250 inscrits, à Montpellier 35 sur 233, à Rodez 53 sur 273, à Carcassonne 46 sur 238, à Bordeaux 38 sur 284. Une estimation à peu près analogue s'applique au Loiret, avec 74 votants sur 267 inscrits, à la Loire-Inférieure, 57 sur 211, au Calvados, 71 sur 285. Ailleurs la proportion des votants est voisine du tiers, comme pour le Doubs, avec 78 électeurs sur 198 inscrits, le Maine-et-Loire, 124 sur 283, l'Eure, 91 sur 257. Elle touche à la moitié, ou la dépasse un peu, dans la Seine, avec 116 électeurs sur 234 inscrits, le Bas-Rhin, 139 sur 272, le Haut-Rhin, 130 sur 202, la Haute-Saône, 141 sur 248, la Meuse, 160 sur 260, la Meurthe, 155 sur 264, la Moselle, 128 sur 273. On vota donc avec quelque élan dans les départements voisins de la frontière de l'Est, comme si la fonction électorale s'y fût mêlée de patriotisme. Dans les départements traversés par l'Empereur en mars, en contraste avec les acclamations populaires qu'il a recueillies lors de son passage, l'hostilité ou l'indifférence sont patentes dans la classe aisée. On sent que l'Empereur n'y compte que de rares dévouements parmi la bourgeoisie, et que le royalisme y est demeuré vigilant. 34 électeurs sur 222 dans le Var, 25 sur 267 dans les Basses-Alpes, pas même le sixième des inscrits; 65 sur 182 dans les Hautes-Alpes, 111 seulement sur 296 dans l'Isère, moins encore dans le Rhône, 74 sur 278. Ni la Saône-et-Loire, avec 103 électeurs sur 263 inscrits, ni l'Yonne, 110 sur 282, ni surtout la Seine-et-Marne, 79 sur 250, ne rachètent de tels chiffres[1].

1. Paul Vinson, Mémoire et notes inédits sur la Chambre des Représentants pendant les Cent-Jours.

Dès le 4 mai, le journal de Fouché, *L'Indépendant*, avait commenté les élections sous le rapport de la politique étrangère : à l'Europe prête à fondre sur la France les collèges électoraux avaient le devoir de prouver que le pays voulait la liberté, tout en respectant l'indépendance des Etats voisins, et sans négliger les acquéreurs de biens nationaux, les militaires, les penseurs, les hommes « d'un bon sens éprouvé », il convenait d'élire avant tout « des cœurs généreux, animés d'un amour profond de la patrie ». Ces formules vagues, d'aspect irréprochablement national, signifiaient, en somme, qu'il fallait voter contre l'Empereur. Fouché connaissait et ménageait l'opinion électorale. Les bourgeois qui consentirent à voter se soucièrent, en général, de désigner des candidats justifiant d' « un patriotisme sincère, qualité indépendante de toute opinion politique »[1], c'est-à-dire des libéraux sans nuance précise, sans convictions sérieuses, et qui confondaient volontiers le sentiment patriotique avec la satisfaction de leurs intérêts matériels et de leur orgueil. La guerre, avec ses « difficultés pécuniaires » à prévoir[2], alarmait les possédants, et les députés, qui comptaient parmi eux un nombre élevé de propriétaires fonciers, nourrissaient principalement des préoccupations d'argent et de tranquillité. Résidu, pour moitié environ, des assemblées antérieures, pour l'autre moitié débutants, ils avaient triomphé avec un chiffre de suffrages très faible, parfois infime : dans le collège électoral de la Corrèze Bedoch passait avec 90 voix sur 120 votants[3], le collège de l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue avait nommé Flaugergues par 45 voix sur 48[4], au collège de l'arrondissement de Loudun Foureau de Beauregard, sur 41 voix, n'était élu que par 22[5], Raynouard, dans le collège de

1. Bory de Saint-Vincent, *Mémoire sur les Cent-Jours*, Paris, 1838, in-8, Bib. nat., Lb[46] 42, p. 86.

2. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, I, Introduction, XIII-XIV.

3. Arch. nat., F[1c] III, Corrèze, 7.

4. Arch. nat., F[1c] III, Aveyron, 4.

5. Arch. nat., F[1c] III, Vienne, 3.

l'arrondissement de Brignoles, l'emportait avec 26 voix contre 10[1]. Les 629 députés prévus par l'Acte additionnel et les 23 députés de l'industrie et du commerce ne correspondaient donc qu'à une partie extrêmement restreinte de la population française. Jamais Chambre ne fut moins l'image du pays. Elle était tout entière élue pour cinq ans.

Dans la masse libérale Fouché inspirait La Fayette et plusieurs autres : les principales recrues de ce groupe étaient Lanjuinais, Roy, Tripier, députés de la Seine, Dupin, député de la Nièvre, Gourlay, député de la Loire-Inférieure, Jay, député de la Gironde, précepteur des enfants de Fouché, Huet, député de la Gironde, Manuel, député des Basses-Alpes, avocat d'Aix, très intelligent, excellent orateur. Il y avait à la Chambre un certain nombre de conventionnels, au succès desquels les manœuvres de Fouché n'avaient point été étrangères[2]. Tels étaient Barère, député des Hautes-Pyrénées, Calès, député de la Haute-Garonne, Cambon, député de l'Hérault, Drouet, député de la Marne, Barbeau-Dubarran, député du Gers, Garnier (de Saintes), député de la Charente-Inférieure, Maignet, député du Puy-de-Dôme, Poullain-Grandprey, député des Vosges. Barère en tête, ils inclinaient vers les libéraux. Il en était de même parmi les rares députés à étiquette bonapartiste. La Chambre se jugeait très patriote, « éminemment nationale », elle croyait à sa probité, à son savoir, à son expérience[3]. Pour « antibourbonienne » qu'elle fût, elle professait pour Napoléon une méfiance extrême, indestructible. Le tempérament impérieux du souverain lui faisait peur, elle attendait un réveil de despotisme chez l'homme que l'un de ses chefs, La Fayette, a appelé sommairement le « puissant et indomptable ennemi de toute liberté humaine »[4]. Aussi

1. Indication obligeamment transmise par Edmond Poupé, professeur au collège de Draguignan.

2. *Esquisse historique sur les Cent-Jours*, XIV, Fragments, 13. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 272. — Villemain, *o. c.*, II, 224. — Thibaudeau, *Mémoires*, 510.

3. *Esquisse historique*, etc., X, XII, Fragments, 9.

4. La Fayette, *Mémoires*, V, 432, 441 ; lettre à M^me^ d'Hénin, 29 juin, 522.

pensait-elle que des victoires engageraient l'Empereur à la dissoudre promptement[1]. Mis en balance avec les Bourbons et leurs « sottises » passées ou possibles, Napoléon n'était guère considéré par les Représentants que comme le « moindre de deux maux »[2].

Mal temporairement inévitable à cause de la guerre, qui pourvoyait Napoléon au moins d'une chance heureuse : il fallait bien laisser à la tête de l'armée le grand capitaine qui avait mérité sa confiance et son affection, le vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna. Non que certains députés ne se plussent à un raisonnement déjà formulé par Rey : les armées de l'Europe avaient été battues par celles de la France révolutionnaire bien avant que Bonaparte eût acquis de l'illustration. Mais enfin Napoléon était là, il convenait de s'en servir. C'est ainsi que la Chambre n'était bonapartiste « que dans le sens de la défense du pays contre toute invasion ou toute protection étrangère »[3]. Après les premiers événements de la campagne la Chambre réfléchirait. Comme l'établissent les confidences d'un député du Lot-et-Garonne, le savant colonel Bory de Saint-Vincent, elle répudiait tout système extérieur qui permît à Napoléon de mettre la jeunesse française « en coupe réglée », et si l'agression des monarques était repoussée, si les frontières naturelles étaient préservées et l'intégrité du territoire maintenue, elle se tiendrait pour satisfaite. Qu'alors Napoléon voulût prolonger la lutte, faire des conquêtes, elle n'hésiterait pas à discuter de son abdication, et même à concerter celle-ci avec l'Europe, pour substituer à un prince incorrigible un autre souverain, de préférence le roi de Rome[4]. Une minorité de députés, avec La Fayette, agitait des pensées plus audacieuses, et songeait à examiner,

1. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 408.
2. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 9. — La Fayette, *Mémoires*, V, 441.
3. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 9. 14. — La Fayette, *Mémoires* V, 442 ; lettre à sa famille, 9 juin, 509.
4. Bory de Saint-Vincent, *o. c.*, 90-91, 96-98.

une fois la guerre terminée, « ce qui conviendrait non aux intérêts d'un homme ou d'une famille, mais aux intentions des Français et à une heureuse clôture de la Révolution ». Programme encore vague, mais qui impliquait un grand bouleversement politique, une sorte de coup d'Etat parlementaire[1].

En ce qui touchait immédiatement à la politique intérieure, la Chambre prétendait à un rôle actif et même prépondérant, elle se fiait à sa hardiesse et à sa fierté[2], elle était « excessivement jalouse du pouvoir »[3]. Aussi se considérait-elle comme « un pouvoir constituant »[4], et, dans sa hâte à manifester de l'indépendance, elle désirait plus que tout élaborer une constitution, et préluder à ce travail en ruinant l'Acte additionnel[5]. Ses ambitions s'incarnaient dans La Fayette, élu en Seine-et-Marne. Agé alors de cinquante-huit ans, La Fayette n'avait guère changé depuis la Révolution. Grand propriétaire foncier, il aimait l'agitation pourvu qu'elle ne risquât point de nuire à sa richesse. Vaniteux, il se complaisait à prévoir que son ancien ascendant redeviendrait immense, et qu'il l'entretiendrait en luttant sans trêve contre Napoléon. Superficiel et de vues étroites, malgré son affectation de supériorité, il croyait fort avantageux aux progrès politiques de la France qu'il fût populaire et surtout qu'il empêchât le gouvernement impérial d'être fort. Prenant sa confiance en soi-même pour de la sagesse, il se flattait de donner bientôt des leçons à tous les partis[6]. Très persuadé que Napoléon disposait d'« un talent prodigieux », fait d'une éminente faculté d'adaptation, La Fayette persistait à nier qu'il pût se plier définitivement aux idées libérales, il le jugeait tout prêt à asservir

1. La Fayette, *Mémoires*, V, 442.
2. *Esquisse historique sur les Cent-Jours*, Fragments, 23.
3. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 361.
4. La Fayette, *Mémoires*, V, 455. — *Esquisse historique sur les Cent-Jours*, Fragments, 23.
5. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 261-262. — Cf. Champollion-Figeac, *o. c.*, 283, 287.
6. Sur La Fayette pendant les Cent-Jours cf. Villemain, *o. c.*, II, 7-10.

la France « dès qu'il en aurait les moyens », il pressentait, tout en le préparant, un antagonisme irréductible entre l'Empereur et lui-même. C'étaient là des raisons puissantes « d'établir enfin la vraie liberté ». D'idées sur une nouvelle constitution, La Fayette n'en manquait pas : il voulait enlever au monarque le commandement de l'armée, limiter ses pouvoirs au simple choix du ministère, composer celui-ci d'un chancelier, quatre ministres et huit ou douze « sous-ministres », le soumettre à la majorité des Chambres, avoir deux Chambres, l'une élue par des « assemblées nombreuses », l'autre, un Sénat à vie, nommé par les plus imposés, élever l'indemnité des députés à trente francs par jour, rendre éligibles municipalités, Conseils généraux, d'arrondissement et de préfecture[1]. Et si Napoléon périssait à la guerre, La Fayette considérait peut-être qu'il pourrait régner à son tour, en devenant président de quelque République à l'américaine[2]. Ce redoutable personnage, l'Empereur, dès la fin d'avril, eût voulu le neutraliser, et il lui avait alors offert en vain la pairie[3].

Avec les brochures politiques, les adresses des collèges électoraux à l'Empereur aident à comprendre la nature exacte des pensées alors familières à la classe bourgeoise et à ses mandataires. La plupart du temps les électeurs sollicitent la révision de l'Acte additionnel, et, dans leurs préjugés naïfs ou leur perfidie, ils prétendent exprimer à cet égard les vœux de toute la nation. Les collèges électoraux de la Creuse signalent que la nouvelle constitution « n'est pas exempte d'imperfections », les collèges électoraux de l'Allier souhaitent « une charte complète », capable de fixer « à perpétuité, pour la nation comme pour le souverain, l'étendue et les limites de leurs droits et de leurs devoirs réciproques ».

1. La Fayette, *Mémoires*, V, 437, 441 ; lettre à Mme d'Hénin, 15 mai, 499 ; lettre à sa famille, 9 juin, 509 ; lettre à Georges de La Fayette, 28 juin, 516-530 ; lettre à Mme d'Hénin, 29 juin, 520. — Revue des Deux-Mondes, 15 novembre 1921 : *Lettres inédites de La Fayette à Mme de Staël*, Paris, 24 mai, 329-330.

2. Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, III, 22-23, 36.

3. La Fayette, *Mémoires*, V, 417-418.

Plus sévèrement le collège de la Haute-Vienne remontre à Napoléon que l'Acte additionnel n'a « rempli qu'imparfaitement » l'espoir public, et il attend « avec impatience » qu'un code, « mis à la portée de chaque citoyen », coordonne les dispositions libérales contenues soit dans les constitutions récentes, soit dans les écrits libéraux qu'a suscités l'Acte additionnel. Et le collège de l'arrondissement de Limoges signifie que la représentation nationale ne doit pas être « un vain fantôme ». D'autres collèges louent l'Empereur d'avoir fondé un gouvernement constitutionnel, mais en protestant, sur un ton didactique, de leur persuasion que Napoléon, Empereur par la volonté populaire, saura durablement concilier avec ses pouvoirs les aspirations d'un pays maître de son organisation politique. Tels sont les collèges électoraux de la Seine, qui rappellent que de la nation seule émane la souveraineté, le collège de la Côte-d'Or, qui affirme que les principes libéraux « sont devenus le premier besoin des peuples », le collège de l'Hérault, qui puise dans l'Acte additionnel « la certitude que les droits du peuple seront toujours respectés par le gouvernement », le collège du Doubs, qui se félicite que Napoléon ait volontairement sacrifié « le pouvoir arbitraire à la constitution la plus libérale qu'ait produite le génie d'aucun législateur »[1].

Les élections achevées, et en attendant l'ouverture de la session, la pompe du Champ de Mai fut le prélude ostentateur de l'inévitable conflit entre la Chambre des Représentants et Napoléon. A partir du Champ de Mai commençaient les fonctions officielles des Représentants, ils y avaient été appelés par un décret rendu dès le 30 avril, et, comme l'écrivait une brochure qui célébrait cette institution antique, ils arrivaient fièrement à Paris, dignes successeurs des notables jadis convoqués par Charlemagne, « hommes libres que l'or de l'esclavage ne saurait corrompre »[2]. Bien

1. *Moniteur*, 5, 6, 8, 15 juin.

2. *Le Champ de Mai*, etc., par un habitant de Chalon-sur-Saône, Paris, s. d., in-4, Bib. nat., Lb[46] 327, p. 1-2.

mieux, à propos du Champ de Mai, un écrivain royaliste les adjurait et d'épargner le sang français en contraignant Napoléon « de retourner à son exil », et de rappeler « l'armée égarée » à ses devoirs, et de restaurer le Roi[1].

II

Primitivement fixée au 26 mai, l'assemblée du Champ de Mai, d'après les décrets du 22 avril, avait pour mission de dépouiller tous les registres ouverts pour l'acceptation de l'Acte additionnel, et d'en recenser les votes. Tous les membres des collèges électoraux de département et d'arrondissement en faisaient de droit partie. Aux membres présents de ces collèges se joindraient les députations des armées de terre et de mer. Les divers collèges de chaque département, confondus, procéderaient « au dépouillement des votes du département ». Une « assemblée centrale », formée de cinq membres par département, se livrerait à un recensement général, sous la présidence de Cambacérès. Au Champ de Mai le résultat de ce recensement serait proclamé, et l'Acte additionnel « promulgué et scellé au sceau de l'Etat ». L'Empereur prêterait serment aux Constitutions, puis chaque collège électoral, « par l'organe de l'un de ses membres », jurerait obéissance aux Constitutions et fidélité à l'Empereur. Le programme du Champ de Mai comportait à la fin une partie militaire : des drapeaux seraient distribués à chaque collège électoral de département « pour la garde nationale du département », et aux députations des corps de terre et de mer[2]. Ce n'était point ce qu'avait promis l'Empereur à Lyon. Les électeurs le remarquèrent avec amertume, et l'opinion royaliste leur

1. *Précis historique de la Révolution, adressé aux Représentants du peuple en Champ de Mai*, Paris, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 337, p. 13-14.
2. Collection Duvergier, XIX, 491-493.

rappela malicieusement qu'ils étaient dupés. Etait-ce donc là, observait un libelliste anonyme, l'Assemblée extraordinaire du Champ de Mai, qui, selon le décret du 13 mars, était destinée à rassembler les collèges des électeurs de département en « corps constituant », et ces électeurs, en compagnie de ceux des collèges d'arrondissement, étaient donc rabaissés à une besogne de comptabilité ?[1]

Le 31 mai, au palais du Corps législatif[2] et sous la présidence de Cambacérès, plus de 400 électeurs composèrent l'assemblée centrale chargée de noter les résultats généraux des votes[3]. La séance commença à quatre heures de l'après-midi. Après quelques mots de Cambacérès, les chiffres de chaque département furent appelés au bureau et lus à haute voix : les auditeurs les commentaient au passage, suivant la proportion des oui et des non, et « des murmures » accueillirent les votes de la Seine, si remarquables par la faiblesse numérique des adhésions, 23.613 seulement[4]. Plusieurs secrétaires, parmi lesquels Champollion-Figeac, personnage instruit, frère de l'égyptologue et alors électeur de l'Isère, inscrivaient et additionnaient les chiffres. Les lacunes abondaient. Les registres faisaient défaut pour une vingtaine de départements, Basses-Alpes, Aube, Aude, Cantal, Corse, Drôme, Finistère, Gard, Gers, Hérault, Loire, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Mayenne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var. Ailleurs ils étaient incomplets : les arrondissements de Boulogne-sur-Mer, Carpentras, Figeac, La Rochelle, Rochefort, manquaient, des cantons, des communes, n'avaient rien envoyé. Selon Barère, une vérification sérieuse ne put s'appliquer qu'à une soixantaine de départements[5]. Au

1. *Instruction sur les opérations de l'Assemblée extraordinaire du Champ de Mai*, par M. L. S. G. L. etc., Paris, 26 mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 309, p. 5-9.

2. Autrement dit le Palais-Bourbon.

3. Barère, *Mémoires*, III, 217.

4. Champollion-Figeac, *o. c.*, 276. — Léon Radiguet, *o. c.*, Relevés officiels de votes, 505.

5. Champollion-Figeac, *o. c.*, 277, 279-282. — Barère, *o. c.*, III, 217.

milieu de ce dénombrement, et à l'improviste, l'assemblée se prit à délibérer sur une adresse à Napoléon. Deux projets furent mis au jour. L'ancien tribun Carion Nisas les combattit, on réclama une commission, on demanda à Cambacérès de prendre la parole au nom de l'assemblée. Un troisième projet, œuvre des électeurs de l'Hérault, fut lu par Carion Nisas « sur un ton très admiratif » et provoqua un débat très animé, avec « beaucoup d'applaudissements et beaucoup de critiques ». Ayant proposé la priorité pour son projet, Carion Nisas eut satisfaction, à la presque unanimité, et Duboys (d'Angers), député de Maine-et-Loire, renommé pour sa voix sonore, reçut mission de lire l'adresse le lendemain. Cambacérès s'était ému de cette discussion, il voulait l'écourter, pressait Champollion-Figeac d'achever ses calculs. Les résultats constatés, y compris ceux de l'armée et de la marine, Cambacérès proclama le dépouillement et leva aussitôt la séance[1].

Dans le même temps la population parisienne était attristée par les nouvelles des affaires d'Italie. L'approche du Champ de Mai, en effet, concordait avec la rumeur du désastre subi les 2 et 3 mai par Murat à Tolentino. Le 29 mai, six jours après la prise de sa capitale, on savait à Paris que le roi de Naples se trouvait « dans une situation embarrassante et bien fâcheuse »[2]. Le 30 mai, d'après des informations venues de Vienne, le *Moniteur* signalait que Murat s'était mis en retraite devant le général autrichien Neipperg, et le 31 mai, avouant, selon un extrait du *Morning Post,* que le beau-frère de l'Empereur avait perdu une bataille, le journal imprimait : « Nul doute que les Autrichiens ne soient bientôt maîtres de Naples »[3]. La ruine du « roi Joachim », qu'on disait réfugié à Saint-Cloud, fut

1. Barère, *o. c.*, III, 217. — Champollion-Figeac, *o. c.*, 277-278. — Amédée de Cesena, *Notice biographique sur M. J. J. Duboys (d'Angers)*, Angers, 1846, in-8, p. 43, 62-65.

2. *Nouvelle Revue Rétrospective*, XIII, juillet-décembre 1900, Journal de J.-C. Lechat, 29 mai, 415. — *Revue historique*, 1877, IV, Lettres de Sismondi, 27 et 28 mai, 360-361.

3. *Moniteur*, 30 mai, Vienne, 8 mai ; 31 mai, Londres, 22 mai.

considérée comme « un sinistre présage », car l'appoint des troupes qui l'avaient combattu aggravait pour la France le danger européen[1]. De pareilles impressions n'étaient pas pour contribuer au succès du Champ de Mai.

Au sujet de cet événement les esprits étaient fort divisés. Fouché croyait le moment venu pour l'Empereur d'abdiquer en faveur de son fils : il revint sur ce projet auprès de Napoléon, qui le rejeta avec humeur[2]. Il y eut même, à la veille du Champ de Mai, on ne sait quel ténébreux complot dans lequel La Fayette aurait tenté de convertir Fouché et Carnot à l'idée de déposer l'Empereur. Fidèlement dévoué à l'Empereur, persuadé de sa sincérité politique, Carnot ne se laissa point ébranler, Fouché objecta qu'un tel dessein était impraticable en raison de la force du « parti militaire »[3]. D'autres, comme Thibaudeau, regrettaient que Napoléon ne songeât point, après avoir déposé l'autorité suprême, à recevoir de la nation une sorte d'investiture militaire, qui lui conférerait pour la durée de la guerre le commandement en chef des armées : en ce cas, la couronne, ce semble, eût été offerte « au plus digne », ou encore la République eût été rétablie. Sachant bien que Napoléon ne les écouterait point, ces hardis patriotes auraient au moins voulu que Napoléon dépouillât au Champ de Mai « l'appareil fantasmagorique du trône », qu'il se présentât aux Français sous son aspect traditionnel et familier, en uniforme, à cheval, « sans faste ». Ils souhaitaient encore que Napoléon, devant les députés et les électeurs, ménageât dans sa harangue « la majesté de la nation »[4]. L'Empereur fut même conjuré, par eux, « d'éviter dans son discours ces pronoms possessifs qui semblent impliquer la propriété du peuple et du sol », et ce ne fut pas sans peine qu'il consentit à promettre en quelques mots la

1. J.-C. Lechat, *o. c.*, XIII, 2 juin, 417. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 323.

2. *Mémoires de Fouché*, II, 340. — Thibaudeau, *Mémoires*, 491.

3. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 13-14. — *Mémoires de Fouché*, II, 340.

4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 340. — Thibaudeau, *Mémoires*, 491. — *Mémoires de Fouché*, II, 330.

révision de l'Acte additionnel[1]. Quelques bonapartistes raillaient la « vanité puérile » de la cérémonie, mais d'autres la considéraient comme une manifestation qui frapperait utilement l'imagination populaire et en imposerait aux souverains alliés[2]. Dans l'entourage immédiat de l'Empereur, parmi sa famille, chez les officiers, on voyait dans le Champ de Mai « une nouvelle élection impériale » accomplie par le peuple et l'armée[3]. Les députés jugeaient le Champ de Mai superflu, le réduisaient à « une vaste et ridicule cérémonie »[4].

Au dernier moment, l'Empereur et Lucien eurent une altercation à propos du cérémonial de la fête. Sachant que Napoléon ne voulait nullement abdiquer au Champ de Mai, Lucien ne se souciait point d'y coopérer. Mais Napoléon, depuis quelque temps, visait à transformer Lucien en un collaborateur dont il attendait avec raison que le zèle, même traversé d'indépendance ou d'indiscipline, n'aurait point de peine à fuir la tiédeur ou l'hésitation. Le 31 mai l'Empereur le convoqua et exigea, « pour des raisons d'Etat », qu'avec Joseph et Jérôme il parût lors du Champ de Mai à ses côtés. Lucien protesta avec hauteur contre une pareille contrainte, il parla de quitter immédiatement Paris, Napoléon se mit en fureur, éclata même en menaces. A la fin, le prince se soumit, malgré sa répugnance à endosser un habit blanc, au lieu de l'uniforme de garde national. C'est peut-être au cours de cet entretien que l'Empereur, ayant renoncé lui-même à l'uniforme, s'opposa ombrageusement au désir de son frère : « Oui, dit-il, pour faire, vous, plus d'effet en garde national que moi en Empereur, n'est-ce pas ? ». Il fallut confectionner

1. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 340-341. — Thibaudeau, *Mémoires*, 492.

2. Thibaudeau, *Mémoires*, 492.

3. M^lle^ Cochelet, *Mémoires sur la reine Hortense*, III, 483. — *Lettres du commandant Coudreux à son frère*, Paris, 4 juin, 274-275.

4. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 13.

de suite, en quelques heures, l'obligatoire costume de Lucien[1].

Le Champ de Mai eut lieu le jeudi 1er juin. Il avait suscité une grande curiosité[2]. Plus que jamais épris de Mme Récamier, Benjamin Constant lui annonçait des billets et l'engageait à en user de bonne heure. « ..... La chose, lui disait-il, sera remarquable, indépendamment de son importance future »[3]. Les fenêtres de l'Ecole militaire s'étaient garnies de femmes. A hauteur du premier étage, sous un dais carré, était disposé le trône, fauteuil de pourpre précédé, au pied, d'un coussin de même nuance. Deux tribunes avaient été aménagées derrière le trône. En face, à cent pas environ, se dressait un amphithéâtre en gradins sur quarante banquettes de profondeur, et recouvert d'une grande toile : là étaient les vingt mille places des électeurs, les deux ailes étant destinées aux députations de l'armée, et sur les trente-deux colonnes, décorées de grandes aigles en bois, avaient été inscrits les noms des départements. Au centre de cet amphithéâtre, et en face du trône, un autel « fort mesquin », suivant Castellane, entouré de sièges pour les prêtres et les musiciens. Enfin, en avant de l'amphithéâtre, une plate-forme pyramidale, avec « un fauteuil uni et découvert », petit édifice, dit Napoléon, qui était « une espèce d'autel semblable à ceux que les Romains élevaient toujours dans leurs camps ». Ce tertre, en plein air, était entouré par la garde nationale, les troupes de ligne, la garde impériale, en tout 50.000 hommes, fantassins, cavaliers, artilleurs avec leurs pièces. Le temps était fort beau, le soleil très brillant. Beaucoup de gens qui n'étaient point électeurs, munis de billets, avaient pu pénétrer dans l'amphithéâtre : chacun s'y installa comme il put, sans respecter le classement fixé. Des spectateurs se mirent à boire de l'eau-de-vie, d'autres à jouer. La masse des assistants s'impatientait, voulait bien

1. *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille*, 86, 89. — Champollion-Figeac, *o. c.*, 286.
2. Sismondi, *o. c.*, V, 30 mai, 348.
3. Benjamin Constant, *Lettres à Mme Récamier*, 186-187.

voir. On entendait crier : « Asseyez-vous ! A bas les chapeaux ! ». Les cierges de l'autel furent allumés, puis le canon résonna pour annoncer que l'Empereur quittait les Tuileries. Il était midi et quart[1].

Vers une heure le cortège parut. Précédé de quatorze voitures, parmi lesquelles celle de l'archichancelier et celle des princes, le carrosse impérial, c'est-à-dire l'ancienne voiture du sacre, tout doré, était traîné par huit chevaux blancs, que tenaient en main des palefreniers. A travers les glaces des panneaux on apercevait distinctement l'Empereur[2]. L'assistance se leva, des cris nourris de *Vive la France ! Vive la Nation !* couvrirent ceux de *Vive l'Empereur !*, et cet accueil assombrit les traits de Napoléon. L'Empereur et sa suite, maréchaux, ministres, conseillers d'Etat et autres personnages, s'installèrent sous le dais. L'apparition de Cambacérès, en manteau bleu semé d'abeilles d'or, fut saluée d'éclats de rire. Curieusement les regards se tournaient sur la reine Hortense, « toujours jolie et séduisante », qu'accompagnaient ses deux fils costumés en hussards[3].

Napoléon était coiffé d'une toque noire, ornée de plumes blanches et d'un diamant. Sur une tunique nacarat il portait, attaché au cou, un manteau de même nuance, doublé d'hermine et brodé d'or, qui lui descendait jusqu'aux pieds. Une culotte de satin blanc, des bas de soie blancs, des souliers « à rosettes », complétaient son ajustement. A sa gauche Lucien, à sa droite Joseph et Jérôme, étaient entièrement revêtus de satin blanc, tuniques et courts manteaux, ceux-ci parsemés d'abeilles dorées. Leurs coiffures étaient semblables à celle de leur frère[4]. Ces « habits de

1. Hobhouse, *Histoire des Cent-Jours*, etc., Lettre XIX, Paris, 2 juin, 317-320. — Castellane, *o. c.*, I, 289. — Sismondi, *o. c.*, V, 4 juin, 350. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 259. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 157. — Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 158-159.

2. Hobhouse, *o. c.*, 321. — *L'Indépendant*, n° du 2 juin.

3. Hobhouse, *o. c.*, 322. — Reiset, *o. c.*, III, 190. — Poumiès de la Siboutie, 159.

4. *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin. — Hobhouse, *o. c.*, 323. — Thiébault, *Mémoires*, V, 337. — Reiset, *o. c.*, III, 189-190.

théâtre », suivant l'expression du *Censeur*, suscitèrent de l'ironie. Le costume « passablement ridicule » de Napoléon fut comparé à celui « que portent les chevaliers du Moyen Age dans les mélodrames, sur le boulevard »[1]. On regrettait la redingote grise et le petit chapeau, et plus d'un spectateur, devant cette « parade », éprouva l'affligeante impression qu'en Napoléon l'homme de guerre avait disparu. La physionomie de l'Empereur était « soucieuse, contractée, sévère et néronique ». Son embonpoint fut très remarqué[2].

L'archevêque de Tours, Barral, dit la messe, « à laquelle tout le monde tourna le dos », suivant La Valette, écoutée au contraire avec recueillement et ferveur, d'après Fleury de Chaboulon[3]. Pendant ce temps l'Empereur s'occupa à examiner la scène avec sa lorgnette[4]. Après la messe, sous la conduite du comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, l'assemblée centrale des électeurs gravit les escaliers du trône et s'y entassa. Ces 500 hommes, relégués au-dessous du trône, « en bas, tout en bas », étaient médiocrement flattés de tant d'apparat, mécontents de leur rôle de figurants pressés les uns contre les autres. Puis Duboys (d'Angers), « d'un ton de Stentor et avec l'action d'un possédé », lut l'adresse des électeurs[5].

Dès le début le caractère véritable de la guerre y était

1. *Le Censeur*, VI, 303. — Cussy, *Souvenirs*, etc., I, 56. — Miss Williams, *o. c.*, 126-127, n. — Noël, *Souvenirs*, etc., 282-283.

2. Thiébault, *o. c.*, V, 337. — Thibaudeau, *Mémoires*, 492. — Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 159.

Longtemps après le Champ de Mai, dans *Ma Jeunesse*, Paris, 1884, 3e édit., in-12, p. 134, Michelet, âgé de dix-sept ans en 1815, écrivait : « J'étais alors plein d'*Athalie*. Je ne saurais dire mon étonnement quand je vis apparaître Bonaparte dans sa robe d'Empereur romain, la blanche, l'innocente robe du jeune Eliacin. Cela n'allait ni à son âge, ni à son teint de Maure, ni à la circonstance, car il ne venait pas pour nous donner la paix ».

3. *Moniteur*, 2 juin. — La Valette, *o. c.*, II, 188. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 77-78.

4. Hobhouse, *o. c.*, 324.

5. *Moniteur*, 2 juin. — *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin. — Hobhouse, *o. c.*, 324. — Sismondi, *o. c.*, V, 4 juin, 350. — L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours, *o. c.*, 157. — Thibaudeau, *Mémoires*, 492. — *Le Censeur*, VI, 299.

défini sans ambages : la France serait aux prises avec une coalition implacable, qui poursuivrait la restauration des Bourbons et la ruine du pays. L'adresse reconnaissait en effet que Napoléon aurait à déjouer des plans d'invasion et de partage : « Parce que la France veut être la France, faut-il qu'elle soit dégradée, déchirée, démembrée ? Et nous réserve-t-on le sort de la Pologne ? ». Pour atténuer ces avertissements, elle continuait en proclamant que le pays, d'un patriotisme unanime, combattrait avec une énergie passionnée : « Tout sera tenté, tout sera exécuté pour repousser un joug ignominieux » et Napoléon, ce « héros fondateur », à la fois « le père et le chef du peuple et de l'armée », serait victorieux. Venaient ensuite des développements consacrés à la politique intérieure. Assez vaguement, « le vœu du peuple » était indiqué comme « la seule source légitime du pouvoir ». Après quoi les Bourbons étaient fort maltraités : ils avaient avili le talent, persécuté la pensée, voulu restaurer la dîme, les droits féodaux, les privilèges; presque tous les Français, et principalement « six millions de propriétaires, investis par la Révolution », s'étaient éloignés d'eux. Quant à Napoléon, il tirerait des méditations de sa retraite gloire et prospérité pour la France. Du travail des « trois branches de la législature », associées en une coordination harmonieuse et prudente, sortirait un « système constitutionnel » perfectionné[1]. Pendant cette lecture l'Empereur fit à plusieurs reprises des signes approbatifs. Beaucoup de gens n'entendirent rien. A la fin l'assemblée éclata en applaudissements, en cris de *Vive la Nation ! Vive l'Empereur !*[2].

Cambacérès proclama l'acceptation de l'Acte additionnel, « au bruit des fanfares, des tambours et du canon ». Sur l'ordre de l'Empereur, transmis par le comte de Ségur, le chef des hérauts d'armes prononça la formule suivante : « Au nom de l'Empereur, je déclare que l'Acte additionnel

1. *Moniteur*, 2 juin.

2. Hobhouse, *o. c.*, 324-325. — *Moniteur*, 2 juin. — *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin. — *Le Censeur*, VI, 299.

aux Constitutions de l'Empire a été accepté par le peuple français ». Devant Napoléon, le comte de Montesquiou-Fezensac, grand chambellan, fit apporter une table sur laquelle était placé le texte de l'Acte additionnel. Cambacérès prit une plume, la remit à Joseph qui la tendit à Napoléon. L'Empereur signa la promulgation de l'Acte additionnel[1].

On enleva la table. Napoléon demeura assis et couvert, les députés des collèges s'étant assis eux-mêmes sur les marches du trône. Rejetant alors son manteau en arrière avec une grâce majestueuse, l'Empereur parla avec chaleur, « d'une voix haute et perçante », qui parvenait plus loin que celle de Duboys. Dans son discours Napoléon se disait un monarque essentiellement fidèle à la volonté, aux intérêts et aux droits du peuple. Pour mieux réfuter les arguments qui l'inculpaient d'illégitimité, il prétendait, avec une exagération manifeste, avoir été ramené au trône « par les vœux de la nation », et avoir traversé en mars la France jusqu'à Paris « au milieu de l'allégresse publique ». A propos de l'Acte additionnel, qu'il continuait de dénommer « constitutionnel », il affirmait qu' « une loi solennelle » réunirait un jour les dispositions « aujourd'hui éparses » des constitutions françaises. Au sujet de la guerre il dénonçait l'avidité des Alliés, leur souci d'enlever à la France la Lorraine et l'Alsace, et prédisait qu'avec « de l'union, de l'énergie et de la persévérance » la France vaincrait les monarques qui, sous couleur de combattre sa seule personne, voulaient en réalité asservir le pays. Pendant ce discours retentirent plusieurs fois les cris de *Vive l'Empereur !*, puis l'artillerie se remit à gronder[2]. L'archevêque de Bourges, Fallot de Beaumont, premier aumônier, à genoux devant l'Empereur, lui présenta les Evangiles, et Napoléon prêta serment en disant : « Je jure d'observer et de faire observer les Constitutions de

1. *Moniteur*, 2 juin. — *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin.
2. *Moniteur*, 2 juin. — *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21997.

l'Empire ». Cambacérès, auprès du trône, jura obéissance aux Constitutions et fidélité à l'Empereur, et à cette formule succéda, ce semble, un mouvement d'adhésion parmi les assistants. La cérémonie était devenue très bruyante, décousue, embrouillée, et il y eut à ce moment « beaucoup de foule et de confusion près du trône », tandis que l'on chantait un *Te Deum*[1].

Enfin les présidents des collèges électoraux et les députations militaires s'approchèrent de Napoléon pour recevoir des mains impériales les drapeaux destinés aux gardes nationales des départements et aux régiments, pendant que les porte-aigles se rangeaient sur les marches du trône. « Il est impossible, dit le *Journal de l'Empire*, de peindre le mouvement qu'a produit dans l'assemblée cette réunion des emblèmes sacrés de la patrie et de l'honneur. Les cris de *Vive l'Empereur ! Vive la Liberté !* ne cessaient un moment que pour éclater avec une nouvelle chaleur ». Parmi les porte-aigles se trouvaient Carnot, avec l'aigle de la garde nationale de la Seine, Davout avec celle du 1er de ligne, et Decrès, avec celle du premier corps de la marine. Napoléon, qui avait quitté son manteau, se leva, descendit quelques marches, et, après un roulement de tambours, s'écria : « Soldats de la garde nationale de l'Empire, soldats des troupes de terre et de mer, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales. Vous jurez de la défendre au prix de votre sang contre les ennemis de la patrie et de ce trône ! Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ! Vous le jurez ! » « Nous le jurons ! », répondirent les soldats. L'Empereur se contenta de prendre et de remettre aux trois ministres leurs drapeaux. Suivi de tout son cortège et des porte-aigles, il quitta le trône, traversa l'amphithéâtre, pénétra dans le Champ-de-Mars, et monta sur la plate-forme qui s'y trouvait érigée. Sur les marches, des quatre côtés, prit place le cortège. On eût dit « une pyra-

1. *Moniteur*, 2 juin. — *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin. — *Le Censeur*, VI, 299-300. — Hobhouse, *o. c.*, 325-326.

mide éclatante d'aigles, d'armes et d'habits militaires », dominée par les plumes blanches de la toque impériale. Alentour, « une plaine immense de soldats, flanquée d'une multitude si nombreuse que les talus des deux côtés ne présentaient qu'un tapis de têtes »[1]. L'Empereur donna leurs aigles aux colonels de la garde impériale et aux chefs des légions de la garde nationale parisienne, les troupes évoluèrent par bataillon et par escadron et environnèrent l'estrade. L'Empereur reprit la parole : « Soldats de la garde nationale de Paris, soldats de la garde impériale, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales. Vous jurez de périr, s'il le faut, pour la défendre contre les ennemis de la patrie et du trône ! Vous jurez de ne jamais connaître d'autre signe de ralliement ! » — « Nous le jurons ! », crièrent les soldats. Les tambours battirent un ban. L'Empereur continua : « Vous, soldats de la garde nationale de Paris, vous jurez de ne jamais souffrir que l'étranger souille de nouveau la capitale de la grande nation ! C'est à votre bravoure que je la confierai ! » — « Nous le jurons ! », répétèrent les gardes nationaux. « Et vous, soldats de la garde impériale, vous jurez de vous surpasser vous-mêmes dans la campagne qui va s'ouvrir, et de mourir tous plutôt que de souffrir que les étrangers viennent dicter la loi à la patrie ! » Les cris de « Nous le jurons ! » retentirent encore, mêlés à des acclamations[2].

Les troupes défilèrent, contemplées par la foule. D'aspect martial, mais devenus silencieux, les soldats excitaient non seulement l'admiration, mais la pitié des spectateurs, qui se séparaient en disant : « Nous ne les reverrons plus »[3]. La revue terminée à trois heures et demie, l'Empereur et sa suite regagnèrent le trône. « La figure animée, l'œil fier », visiblement plus satisfait des soldats que des électeurs,

1. *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin. — *Moniteur*, 2 juin. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 21997. — Hobhouse, *o. c.*, 328.
2. *Moniteur*, 2 juin. — *Journal de l'Empire*, n° du 2 juin.
3. De Norvins, *Histoire de Napoléon*, Paris, 1836, in-8, 6e édit., IV, 213.

Napoléon salua à plusieurs reprises, d'un air fort gracieux, puis retourna dans son palais au bruit du canon[1].

Frappé par l'éclat de la fête et les démonstrations publiques, un officier écrivait : « Jamais, peut-être, depuis quinze ans, l'Empereur n'avait inspiré plus de dévouement et de confiance, en même temps qu'il ne s'était jamais montré plus accessible »[2]. En réalité, troublés par l'absence de l'Impératrice et de son fils, conscients de la guerre imminente, la plupart des assistants éprouvèrent plus de tristesse que de joie[3]. En rentrant chez elle, l'oreille encore vibrante des acclamations, la reine Hortense disait avec un soupir : « La guerre après tout cela ! Et malgré le génie de l'Empereur, le dévouement de l'armée, l'enthousiasme du peuple, pourrons-nous résister à cette nouvelle croisade qui se prépare contre la France ? Tous ces vivats ne peuvent me rassurer sur les malheurs que je prévois »[4]. Un jugement fort répandu à Paris, ce fut que les ovations du Champ de Mai n'avaient révélé « ni entraînement ni confiance »[5].

Certains tournèrent le Champ de Mai en bouffonnerie. On le ridiculisa par des chansons comme celle-ci :

Je vois Napoléon blanc,
Lucien blanc,
Joseph blanc et Jérôme blanc;
Pour se mettre tous en blanc,
Est-ce qu'ils auraient envie
De jouer une comédie
Ou une tragédie ?

Non, moi qui connais leur plan,
En plein plan,
Tire-lire en plan,
Je dis, en les contemplant,
Que c'est une parodie[6].

1. Poumiès de la Siboutie, *o. c.*, 159. — Hobhouse, *o. c.*, 329.
2. *Lettres du commandant Coudreux à son frère*, Paris, 4 juin, 275.
3. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 259-260.
4. Mlle Cochelet, *o. c.*, III, 89-90.
5. Reiset, *o. c.*, III, 190.
6. Barras, *Mémoires*, IV, 300.

Les royalistes chansonnèrent aussi le Champ de Mai. Une de leurs compositions, née dans l'Est, prêtait à Napoléon le langage suivant :

Je suis devenu bénin,
Doucereux et patelin.
Je ne m'amuse plus guère
A verser le sang humain.

Et plus loin :

Puisque je suis remonté,
Comme l'on dit, sur ma bête,
Je consens qu'en liberté
On vive à ma volonté.
Sans le beau-père entêté,
J'avais aussi projeté
De sacrer en cette fête
La femelle Majesté [1].

On compara, parmi les libéraux, le Champ de Mai avec la fête de la Fédération en 1790. Tout, au Champ de Mai, suivant *Le Censeur*, « éloignait l'idée d'un but purement national » : le peuple français, devenu « adulte », n'avait cure de pompeux oripeaux, de décors superbes, d' « un grand étalage de carrosses, de broderies et d'escortes ». Point de cet enthousiasme sincère, profondément patriotique, qui, lors de la Fédération, avait versé dans les âmes l'enivrement de la liberté et l'illusion du bonheur. A cette foi naïve avaient succédé, après de longues souffrances et des vicissitudes sans nombre, la discorde intérieure, la défiance envers Napoléon, l'affaiblissement d'un grand pays attaqué « par tous les rois » et contre qui « marchaient tous les peuples ». Sans doute le Champ de Mai avait été une cérémonie pleine de magnificence, plus belle peut-être que la Fédération, mais qui ne l'égalait point, à cause de son caractère exclusif de solennité, de spectacle [2].

1. *Annales franc-comtoises*, 1896, nouvelle série, VIII. Chansons royalistes, publiées par Maurice Perrod, 350-352.

2. *Le Censeur*, VI, 301-303. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 339. — Thibaudeau, *Mémoires*, 492.

Tout à l'opposé du *Censeur*, *L'Indépendant* ajouta à son récit du Champ de Mai une tirade contre les souverains coalisés, dans laquelle il vantait l'union du peuple français et de Napoléon. « Que n'ont-ils pu assister à cette auguste solennité, ces monarques ligués contre nous, qui croient pouvoir compter sur nos dissensions! Ils auraient vu si, en effet, comme leurs ministres cherchent vainement à le faire croire, les intérêts de la nation peuvent être séparés des intérêts de son chef. Ils auraient apprécié d'avance les efforts insurmontables qui vont leur être opposés par un peuple brave et généreux, disposé à tous les sacrifices pour maintenir ses droits, sa liberté, son honneur, son existence; peut-être, à la vue de cet imposant spectacle, les nuages qui couvrent leurs yeux se seraient-ils dissipés; ils auraient voulu arrêter, lorsqu'il en est temps encore, les flots de sang prêts à couler; ils auraient écouté le vœu de leurs peuples, les conseils de la justice et de la raison; ils auraient enfin abjuré le chimérique espoir de nous vaincre et de nous asservir »[1].

C'était l'heure où, malgré les assertions de sa gazette, le duc d'Otrante, regardant Napoléon « comme un fou livré pieds et poings liés à la merci de l'Europe », poursuivait ses négociations avec Metternich, ses correspondances avec Gand, et méditait de livrer à Wellington le plan de campagne de l'Empereur[2].

III

Le 2 juin au soir, en un conseil privé, Napoléon avait définitivement élaboré une liste de Pairs[3]. Joseph, les ministres, La Valette, le général Bertrand, le comte de Montesquiou-Fezensac, avaient été consultés[4]. L'Empereur

1. *L'Indépendant*, n° du 2 juin.
2. *Mémoires de Fouché*, II, 338, 341-342.
3. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 350.
4. *Correspondance de Napoléon Ier*, 21924, Napoléon à Joseph, Paris, 19 mai et n.

écarta Grégoire et Lambrechts, soutenus par Davout et Carnot, il s'opposa de même aux maréchaux Oudinot et Sérurier comme au général Grenier, recommandés tous trois par Davout[1]. Le maréchal Macdonald, présenté encore par le ministre de la Guerre, refusa la pairie, et fut imité par cinq ou six autres, parmi lesquels le marquis d'Aligre[2]. Sur les 119 Pairs il y eut les Pairs de droit, Joseph, Louis, Lucien et Jérôme; tous les ministres à portefeuille; la plupart des maréchaux; les conspirateurs civils et les chefs militaires qui s'étaient signalés par leur zèle antibourbonien pendant la première Restauration et le retour de l'île d'Elbe, La Valette, Thibaudeau, les généraux Drouet d'Erlon, Exelmans, Flahaut, La Bédoyère, Lallemand aîné, Lefebvre-Desnoëttes, accrus de Savary et des généraux Belliard, Bertrand, Cambronne, Drouot, Clausel, Friant, Gérard, Lobau, Molitor, Pajol, Rapp, Reille, Travot, Vandamme; cinq prélats, le cardinal Fesch, le cardinal Cambacérès, l'archevêque de Bourges, Fallot de Beaumont, l'archevêque de Tours, Barral, l'archevêque de Toulouse, Primat, ce dernier ex-évêque constitutionnel du Nord ; plusieurs personnages qui venaient de remplir les fonctions de commissaires extraordinaires, Boissy d'Anglas, Joseph Caffarelli, Pontécoulant, Rœderer. On y voyait encore le prince Eugène, Lebrun, Lacépède, Monge, Molé, Roger Ducos, Sieys, La Tour-Maubourg, Valence, Perregaux, fils du fameux banquier, et quelques membres seulement de l'ancienne noblesse, tels que les comtes de Montesquiou-Fezensac, de Ségur, de Beauvau, de Praslin, de Turenne[3]. A Paris l'opinion publique, tout en convenant que le choix était embarrassant, accueillit la liste des Pairs avec quelque persiflage, et trouva surtout qu'elle contenait trop de militaires[4]. Trois des nouveaux Pairs, le cardinal Cambacérès,

1. Marquise de Blocqueville, *Le Marechal Davout*, IV, Davout à Napoléon, Paris, 21 mai, 139-140. — *Mémoires sur Carnot*, II, 451.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 91. — Pasquier, *o. c.*, III, 221.
3. *Moniteur*, 6 juin.
4. Hobhouse, *o. c.*, Lettre XIX, Paris, 2 juin, 335-336. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 350 ; *Mémoires*, 496.

le comte d'Aboville et le comte de Croix, ne purent siéger pour invalidité[1]. D'autres, parmi lesquels Molé, évitèrent de participer aux séances[2]. Enfin les princes Louis et Eugène, étant hors de France, n'appartinrent à la Chambre des Pairs que d'une manière nominale.

Napoléon croyait-il que la Chambre des Pairs tiendrait en respect la Chambre des Représentants? Si, en la nommant, il « reportait toute sa sécurité sur la Chambre des Pairs »[3], cette illusion ne dura pas. Tandis que les Chambres se réunissaient, Napoléon mesurait avec une anxieuse tristesse l'affaiblissement croissant de l'autorité impériale. L'épreuve était d'autant plus dure pour son orgueil que, dans un judicieux regret, il avait compris qu'il ne pourrait pas se concilier la Chambre des Représentants. « Je ne connais point, disait-il, de moyens pour gouverner une telle assemblée; quand j'y enverrai mes ministres, ils y seront conspués. Je n'ai même pas la ressource des moyens qu'emploie le roi d'Angleterre pour s'assurer la majorité dans le Parlement. Le caractère français s'y oppose; en Angleterre, dès qu'un membre du Parlement s'engage au gouvernement, son engagement est pour tous les cas, il est sacré. En France on croirait se déshonorer en prenant un semblable engagement; ainsi je ne pourrais pas compter pour demain sur la majorité d'aujourd'hui. Est-ce la Chambre des Pairs qui défendra la Couronne? C'est moi qui serai obligé de la soutenir contre la Chambre des Représentants »[4]. Si désabusé qu'il fût, Napoléon s'égarait dans ses prévisions de stratégie politique : bientôt il aurait en face de lui une véritable coalition de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Pairs. Ni conducteur, ni même allié, tel était le destin que voulaient lui octroyer les hommes des assemblées.

1. *Moniteur*, 6 et 9 juin, séances de la Chambre des Pairs des 5 et 8 juin.
2. Pasquier, *o. c.*, III, 221.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 91.
4. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 350-351.

L'Empereur avait été frappé aussi par les adresses des collèges électoraux. Grâce à elles il sentit que l'Acte additionnel avait déplu à la bourgeoisie. Stimulé par Carnot, qui s'obstinait à confondre les Représentants et les électeurs avec la nation entière, et leurs opinions avec celles des Français, Napoléon, le dimanche 4 juin, dans les galeries du Louvre, renouvela « jusqu'à satiété » devant les Représentants et les électeurs la promesse de collaborer avec les Chambres à la naissance d' « une seule et unique constitution ». Il se montra prévenant, poli, aimable, reçut patiemment quantité de pétitions, « il se mit, avec un art infini, à la portée de tout le monde, et tout le monde fut, à peu près, enchanté de lui »[1]. Au dehors régnait une allégresse d'une autre nature. Le même jour, en effet, la foule parisienne se pressait aux Champs-Elysées, où l'attiraient des mâts de cocagne, des « orchestres de danse », le cirque Franconi, trente-six fontaines de vin et douze buffets chargés de comestibles. Le soir elle entendait un concert auprès des Tuileries illuminées, et contemplait un feu d'artifice sur la place de la Concorde[2]. Amusements populaires qui valaient mieux pour Napoléon que ses entretiens avec les fallacieux interprètes de la classe dirigeante.

L'heure était venue pour l'Empereur et pour la Chambre des Représentants d'inaugurer un régime auquel ni l'un ni l'autre n'étaient guère préparés. Convoquée pour le 3 juin en même temps que la Chambre des Pairs, la Chambre des Représentants avait déjà commencé de siéger au palais du Corps législatif. Nommer le président était « une opération importante », qui révélerait « l'esprit de la Chambre »[3]. Le président serait-il Lucien ? Lucien s'était promis « de ne pas dépendre entièrement des bons sentiments, peut-être passagers, de Napoléon », et il s'était fait élire, à la dérobée, député de l'Isère, grâce à l'influence de son ami Sapey,

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 86-87. — Thibaudeau, *Mémoires*, 493.
2. *Moniteur*, 3 et 5 juin.
3. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 351.

nommé par le même département. Napoléon, qui n'avait point été prévenu, apprit cet événement avec déplaisir[1], et, soupçonnant son frère de convoiter la présidence de la Chambre des Représentants pour « faire un nouveau 18 Brumaire contre lui », il parla de l'empêcher de siéger. Lucien s'emporta, Joseph intervint et le raccommoda avec l'Empereur[2]. Ce fut sans doute après cette accalmie que Lucien, autorisé désormais à représenter l'Isère, informa sans déguisement l'Empereur qu'il aspirait à la présidence. Modifiant alors ses premières impressions, et oubliant l'esclandre du Champ de Mai, Napoléon espéra ménager à son profit les ambitions de Lucien[3].

Or, dès le 28 mai, *L'Indépendant*, c'est-à-dire Fouché, démontrait doctement que la désignation de Lucien pour la présidence « ne saurait nullement convenir ni aux intérêts généraux de la nation, ni à la dignité de la représentation nationale, ni aux intérêts personnels de l'Empereur, ni au caractère éminemment noble et libéral du prince Lucien ». La Chambre des Représentants, dont le devoir est d' « exprimer le vœu national », perdrait à un tel choix une partie de son indépendance, au détriment de « la garantie constitutionnelle » : Lucien président, on ne croira plus à des débats sincères, à des lois librement discutées. Le rang de Lucien s'oppose de plus à cette « confiance intime et absolue », à « ces doux sentiments de confraternité » qu'un président inspire à ses collègues, quand il est choisi « par ses égaux et dans leur sein ». Il faut donc que la Chambre ait à sa tête un autre personnage que Lucien, un homme qui, à ses qualités de fermeté, de loyauté et de patriotisme, joindra « la puissance de l'opinion ». Tels étaient les arguments de *L'Indépendant*[4].

1. Champollion-Figeac, *o. c.*, 267-268.

2. *Le Prince Lucien Bonaparte et sa famille*, 89. — Cf. Frédéric Masson, *o. c.*, 279-281.

3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 92. — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration*, II, 335. — *Mémoires sur Carnot*, II, 446. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 351 ; *Mémoires*, 496.

4. *L'Indépendant*, n° du 28 mai.

L'Empereur apprit bientôt que son projet se heurterait à « une forte opposition », assez naturelle contre l'un des principaux auteurs du 18 Brumaire[1]. Il songea alors à Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, député de la Charente-Inférieure, à Merlin (de Douai), député du Nord, à Defermon, député d'Ille-et-Vilaine, et à Boulay (de la Meurthe), député de la Meurthe, tous quatre présidents de section au Conseil d'Etat. Pour accroître leurs chances, Napoléon les nomma ministres d'Etat. Defermon, peut-être plus avisé, donna des dîners. A la fin l'Empereur opta pour Merlin, non sans conserver, ce semble, quelque espoir dans la candidature de Lucien : croyant peut-être que les voix se diviseraient et que Lucien pourrait profiter de cette circonstance, Napoléon tarda à publier la liste des Pairs, afin d'y maintenir ou d'en exclure le prince suivant l'événement, et cette liste ne fut communiquée officiellement à la Chambre des Représentants que le 5 juin, après l'élection[2]. L'Empereur s'abusait sans doute sur les sympathies que Lucien, nommé par une région très libérale, avaient rencontrées parmi les Représentants, réfractaires, en réalité, à une élection qui « serait regardée comme une déférence aux volontés de l'Empereur »[3].

Fouché veillait, et ses adroites manœuvres obtinrent un plein succès. Ecartant La Fayette, qui lui paraissait « trop faible pour la présidence », et qui, au fond, ne la convoitait pas, il recommanda pour le fauteuil Lanjuinais[4]. Ce nom s'imposa avec une rapidité irrésistible au choix des Représentants : sa réputation d'homme probe, de Breton opiniâtre, et surtout sa qualité d'ancien opposant qui l'avait rendu, au Sénat, « personnellement désagréable » à l'Empereur, dont il avait, lui cinquième, rédigé l'acte de déchéance,

1. *Esquisse historique sur les Cent-Jours*, XIII. — Villemain, *o. c.*, II, 221. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 352.

2. *Esquisse historique*, etc., XIII-XIV ; Fragments, 17. — Fleury de Chaboulon, II, 92.

3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 92.

4. Thibaudeau, *Mémoires*, 494. — La Fayette, *Mémoires*, V, 442.

telles furent les causes qui séduisirent les collègues de Lanjuinais tout en servant les plans de Fouché[1]. Malgré l'acrimonie des députés bonapartistes, qui parlaient déjà d' « un coup d'autorité », et celle des ministres, d'après lesquels Napoléon repousserait Lanjuinais, le 4 juin, au premier tour, sur 472 votants, Lanjuinais se vit attribuer 189 suffrages, suivi de loin par Flaugergues, La Fayette et Merlin (de Douai), qui échouait piteusement avec 41 voix. Au second tour, sur 427 votants, Lanjuinais fut élu président par 277 voix[2]. L'élection de Lanjuinais produisit une impression profonde : elle consacrait, pensait-on parmi les libéraux de Paris, la fin de la dictature impériale, en mettant en relief l'existence d' « un pouvoir légitimement constitué », uniquement attentif aux intérêts nationaux, elle décelait parmi la Chambre des Représentants l'intention d'établir « une garantie pour les principes » et de « conserver dans ses délibérations une entière liberté ». Les royalistes s'en réjouirent : Lanjuinais était assez leur homme, car à la Convention et surtout en 1814 il avait donné des gages aux Bourbons, qui l'avaient récompensé en le nommant Pair[3]. L'élection des quatre vice-présidents annuels ne fut pas moins significative : le 5 juin, par 403, 284 et 247 voix sur 490 votants, furent nommés Flaugergues, Dupont (de l'Eure), député de l'Eure, et La Fayette, Flaugergues et La Fayette, deux adversaires notoires de l'Empereur, Dupont (de l'Eure), un vieux républicain. Puis le 6 juin, passa par 355 suffrages sur 495 votants le général Grenier, député de la Moselle, qui avait appartenu à la démocratique armée du Rhin[4].

1. *Esquisse historique*, etc., XIII. — Thibaudeau, *Mémoires*, 494. — La Fayette, *o. c.*, V, 502-563.

2. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 352. — Thibaudeau, *Mémoires*, 494. — La Fayette, *o. c.*, V, 443. — *Moniteur*, 5 juin, séance du 4 juin.

3. *Esquisse historique*, etc., XIV. — Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 121. — Pontécoulant, *Souvenirs*, etc., III, 340-341. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 353.

4. *Moniteur*, 6 et 7 juin, séances des 5 et 6 juin.

Déjà dépité que Lucien n'eût pu devenir président, Napoléon apprit avec colère la nomination de Lanjuinais[1]. Soutenu par plusieurs personnages, il songeait à ne point la ratifier. Lanjuinais éprouvait de son côté quelques hésitations. Le ministre d'Etat Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et surtout Carnot intervinrent. Tout en raffermissant Lanjuinais, Carnot invoqua la popularité de ce dernier auprès de l'Empereur, qui se laissa fléchir[2]. Napoléon convoqua Lanjuinais, mais se réserva de n'approuver le vote de la Chambre que s'il jugeait satisfaisantes les explications de son élu. Entre Napoléon et son interlocuteur se serait alors déroulé un dialogue peu fait pour les rapprocher. « Eh bien, monsieur, il ne s'agit plus de tergiverser, il faut répondre à mes questions. — Sire, avec la rapidité de l'éclair, car je ne compose point avec ma conscience. — Etes-vous à moi? — Je n'ai jamais été à personne; je n'ai appartenu qu'à mon devoir. — Vous éludez. Me servirez-vous? — Oui, Sire, dans la ligne du devoir, vous avez la visibilité[3]. — Mais me haïssez-vous? — J'ai eu le bonheur de ne haïr personne, d'être bienveillant et bienfaisant quand je l'ai pu, envers ceux même qui m'ont fait dix-huit mois tuable à vue. — »[4]. D'après un autre récit, à la demande s'il était « bonapartiste ou bourboniste », Lanjuinais aurait simplement répondu : « Je suis patriotiste »[5]. Napoléon mit fin à la conversation en embrassant Lanjuinais, mais peut-être ajourna-t-il quelques heures sa décision, s'il est vrai que durant la nuit du 4 au 5 juin des « démarches » infructueuses furent tentées auprès de Lanjuinais pour qu'il renonçât à son titre[6].

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 92.
2. *Mémoires sur Carnot*, II, 447.
3. Par cette expression du vocabulaire théologique Lanjuinais indiquait, sans doute, que Napoléon disposait d'une suffisante autorité de fait, et que, s'il n'était point le monarque légitime de la France, sa dignité, servie par la force, n'avait rien d'imaginaire.
4. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 17-19. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 263.
5. La Fayette, *o. c.*, V, 443.
6. Pasquier, *Mémoires*, III, 222.

La discorde avait commencé entre Napoléon et la Chambre avant l'élection de Lanjuinais. Le 3 juin la Chambre avait demandé communication de la liste des Pairs, et le 4 juin, au moment où le vote pour la présidence allait s'ouvrir, elle avait témoigné quelque humeur à l'audition d'une lettre de Carnot, lue par le doyen d'âge de Branges, député de Saône-et-Loire, aux termes de laquelle la liste des Pairs ne serait arrêtée qu'après le début de la session. Le 5 juin, de Branges ayant fait connaître que l'Empereur informerait la Chambre, par le chambellan de service, de sa réponse au sujet de l'élection de Lanjuinais, les députés, cette fois, éclatèrent en murmures. Un membre protesta que le président de la Chambre ne pouvait « correspondre officiellement » avec un chambellan, puis Dumolard, député de l'Yonne, énonça qu' « un chambellan ne peut être convenablement intermédiaire entre les représentants de la nation et le chef de l'Etat ». Regnaud de Saint-Jean-d'Angély expliqua que les paroles impériales n'avaient « probablement pas été bien saisies », et donna comme imminente l'approbation impériale. Tandis que l'assemblée s'ajournait pour attendre la réponse de Napoléon, il sortit, pénétra en hâte aux Tuileries, pressa l'Empereur de confirmer l'élection de Lanjuinais, puis reparut et remit au nom de l'Empereur, entre les mains du président provisoire, le message de la Chambre adressé la veille à Napoléon, avec ces mots, datés du 5 juin au palais des Tuileries: *J'approuve. Napoléon*[1]. Lanjuinais occupa aussitôt le fauteuil présidentiel, et prononça une courte allocution où, tout en affirmant qu'il serait « uni » à l'Empereur, il se disait « tout dévoué à la patrie, à la justice, à la liberté, à la prospérité de la France, à son indépendance, à la paix du monde et au bonheur du genre humain »[2]. Ces formules convenaient peu à la période militaire qui était en vue, et respiraient, par suite, un très médiocre zèle bonapartiste.

1. *Moniteur*, 6 juin, séance du 5 juin. — Pasquier, *o. c.*, III, 222. — Hobhouse, *o. c.*, 343. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 264.
2. *Moniteur*, 6 juin, séance du 5 juin.

Par le décret du 27 mai, Napoléon avait statué que les membres des Chambres prêteraient « successivement et individuellement le serment d'obéissance aux Constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur »[1]. Dupin, qui passait pour orléaniste, jugea inconstitutionnelle cette disposition, et décida de proposer que le serment ne serait exigé que conformément à une loi. Il s'en ouvrit à Roy : ce dernier, regardé alors comme royaliste, l'approuva, promit de l'appuyer. La Fayette et plusieurs autres députés soutenaient la même thèse[2]. Napoléon essaya de parer le coup : si Dupin avait gain de cause, aucun serment ne pourrait être prêté le jour de la séance impériale. Carnot donc, le 5 juin au matin, convoqua Lanjuinais et Dupin, les reçut dans le jardin du ministère de l'Intérieur, et développa ses raisons : Dupin, « en principe », n'avait point tort, mais il valait mieux éviter tout conflit à propos d'un serment de forme, purement facultatif. D'autre part Joseph eut avec La Fayette un entretien dans lequel il fut convenu « qu'on se bornerait à prêter le serment en masse »[3]. Ce début laissait clairement prévoir de quelles subtilités équivoques, de quelles arguties la Chambre des Représentants allait mesquinement remplir ses séances.

Le 6 juin, dans son exposé, Dupin plaça la question du serment sur un autre terrain : une fois admis par une loi, le serment, qui semblait rendre l'Acte additionnel inattaquable, « ne préjudiciera en rien au droit d'améliorer la Constitution dans les formes et sous les conditions qu'elle exprime ». Quelqu'un observa que la loi réclamée existait déjà dans l'article 56 du sénatus-consulte du 18 mai 1804, et réclama l'ordre du jour. Mais Roy combattit ce point de vue, qu'il déclara incompatible avec le nouveau système politique : opinion assez insidieuse, car elle ne prétendait à

1. Collection Duvergier, XIX, 513.

2. Dupin, *Mémoires*, Paris, 1861, in-8, I, 15. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 262. — La Fayette *o. c.*, V, 444.

3. Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 262. — Dupin, *o. c.*, I, 17. — La Fayette, *o. c.*, V, 444.

rien moins qu'à ruiner tout ce que l'Acte additionnel voulait conserver de l'ancienne législation. Bedoch répliqua à Roy, traita de la validité de l'article incriminé par son collègue[1]. Dumolard transforma le débat par des considérations patriotiques. « ... Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, dit-il, il faut que la nation se sauve avec et par l'Empereur... ». Et avec une sobriété pathétique il résuma l'immense péril de la France, les armées alliées en marche, l'Angleterre ourdissant la discorde parmi les Français, les Bourbons semant des proclamations perfides. Mais lui aussi reconnaissait que l'Acte additionnel, de l'aveu même de l'Empereur, méritait « des améliorations ». Le général Sébastiani, député de l'Aisne, expliqua brièvement qu'il fallait prêter le serment, gage d'union entre « la nation, l'armée et le gouvernement », et Dumolard se rallia à sa proposition. Invinciblement, la discussion revenait à l'Acte additionnel. Le ministre d'Etat Boulay (de la Meurthe) disserta sur les modifications à y introduire. « ... Qu'on désire, dit-il, de revoir les anciens actes, et de les raccorder avec le nouveau, pour en faire un seul tout, et pour ainsi dire un seul cahier, c'est une idée raisonnable, et à laquelle je suis loin de m'opposer... ». Ayant fait cette concession aux adversaires de l'Acte additionnel, Boulay termina en demandant que la Chambre prêtât le serment « avec unanimité ». L'assemblée se rangea à cet avis, non sans réticences[2].

1. L'article 56 du sénatus-consulte du 18 mai 1804 est ainsi conçu :

« Les titulaires des grandes dignités de l'Empire, les ministres et le secrétaire d'Etat, les grands officiers, les membres du Sénat, du Conseil d'Etat, du Corps législatif, des Tribunaux, des collèges électoraux et des assemblées de canton, prêtent serment en ces termes : « Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur ». Les fonctionnaires publics civils et judiciaires, et les officiers et soldats de l'armée de terre et de mer, prêtent le même serment ».

A s'en tenir aux termes explicites de cette formule, on pouvait soutenir, avec quelque fondement et surtout avec quelque mauvais vouloir, qu'elle devait être rejetée par la Chambre des Représentants et la Chambre des Pairs, et faire place à un autre texte où ces deux assemblées seraient nommément désignées.

2. *Moniteur*, 7 juin, séance du 6 juin. — Boulay (de la Meurthe), *o. c.*, 266-267.

Les opposants voulaient même agiter une seconde fois la question du serment dans la journée du lendemain, pendant la séance impériale, et ils renoncèrent avec peine à « faire ce scandale »[1]. Ils ne se tinrent pas pour battus, et ajournèrent au surlendemain leurs critiques.

La fin de la séance du 6 juin fut employée à l'examen d'une proposition de Carnot-Feulint, député de Saône-et-Loire, qui sollicita de la Chambre le vote d'un décret aux termes duquel les armées françaises recevraient l'éloge d'avoir « bien mérité de la patrie ». Duchesne, député de l'Isère, voulut expliquer que le décret était inopportun tant que des victoires ne l'auraient pas justifié, mais il fut énergiquement interrompu. Ce fut alors que Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, prudemment, intervint dans un conflit qui risquait d'aboutir à des commentaires passionnés sur les résultats de la future campagne, et sous prétexte que la motion de Carnot-Feulint ne pouvait « émaner d'une seule branche de la puissance législative », il en obtint l'ajournement[2]. Ainsi la Chambre avait signifié qu'elle ne consentirait point à « s'appuyer de la force militaire contre la nation ». Formalisme arrogamment illusoire, car la Chambre représentait fort peu la nation et les soldats ne connaissaient que l'Empereur[3].

La séance impériale eut lieu dans la matinée du 7 juin au palais du Corps législatif. Pairs et Représentants, par appel nominal, prêtèrent serment. Dans un salon le bureau de la Chambre des Représentants reçut l'Empereur, avec lequel La Fayette échangea quelques mots banals. La physionomie de Napoléon, extrêmement contractée, parut à La Fayette « celle d'un vieux despote irrité du rôle que sa position le forçait à jouer »[4]. Son accent aussi avait changé, tout en gardant de la « noblesse »[5]. Le discours de l'Empe-

1. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 355.
2. *Moniteur*, 7 juin, séance du 6 juin.
3. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 121.
4. La Fayette, *o. c.*, V, 505.
5. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 24.

reur fut habile et ferme. Point de « ces locutions ultramonarchiques » qui ravalaient le pays[1], mais une déclaration formelle d'attachement à « la monarchie constitutionnelle » et à la liberté de la presse; à propos des Constitutions, le vœu « de les réunir dans un seul cadre et de les coordonner dans une seule pensée »; la promesse que les ministres feraient successivement connaître aux Chambres l'état des affaires; un langage sans dissimulation sur les caractères de la guerre : à l'extérieur « une coalition formidable de rois », à l'intérieur des divisions, des rassemblements, des correspondances avec Gand; enfin, en une indication où était enfermée une réplique aux doctrines qui refusaient le commandement des armées au souverain, « le premier devoir du prince » appelant l'Empereur aux frontières, à la tête de ses soldats[2]. Bien accueilli, ce langage produisit entre Napoléon et la Chambre des Représentants une sorte de trêve éphémère.

Le 8 juin, la controverse sur le serment recommença. Garnier (de Saintes) eût voulu la tourner au profit de Napoléon, il soutint la nécessité de prouver à la France et à l'Europe que tous les Représentants étaient d'accord pour sauver la patrie et se trouvaient indissolublement liés à l'Empereur, « devenu l'homme de la liberté, l'homme de la nation ». Dans une phrase qui respirait le souffle de l'an II, le vieux conventionnel s'écria : « En vain les rois se coalisent pour vous faire la guerre; nous n'avons besoin que de nos cœurs et de nos enfants pour défendre la patrie et la faire triompher de nos ennemis ». Il termina en demandant que le procès-verbal constatât l'unanimité de l'assemblée à propos du serment. Lanjuinais mit aux voix la motion de Garnier : contre elle se levèrent La Fayette et son fils, ce dernier député de la Haute-Loire, Voyer d'Argenson, député du Haut-Rhin, La Rochefoucauld-Liancourt, député de l'Oise, Delessert, député de la Seine, Dupin, Roy et plusieurs

1. Thibaudeau, *Mémoires*, 497.
2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 22033.

autres députés. Sibuet, député de Seine-et-Oise, releva ironiquement que l'unanimité manquait pour publier que le vote du serment avait été unanime, Dumolard proclama que ce serment avait été « voté unanimement », parce qu'il exprimait des sentiments communs à tous les Représentants, l'amour du pays, l'attachement à la liberté, aux lois et à l'Empereur. L'ordre du jour adopté, Lanjuinais tint à en finir avec le serment en mettant hors de cause pour l'assemblée le devoir « de coopérer dans les formes constitutionnelles aux changements ou améliorations dont les Constitutions de l'Empire peuvent être susceptibles »[1].

La Chambre s'occupa ensuite de l'adresse à l'Empereur. Elle arrêta que cette adresse serait rédigée par une commission formée du président, des quatre vice-présidents, de Bedoch, nommé secrétaire le 6 juin, et de cinq membres désignés par le bureau, qui furent Durand (de la Marne), député de la Marne, Durbach, député de la Moselle, Garat, député des Hautes-Pyrénées, Laforêt, député du Loir-et-Cher, et Ramond, député du Puy-de-Dôme[2]. Tout à coup éclata un incident violent, où se peignirent simultanément et l'ombrageux amour-propre de la Chambre et ses pressentiments de mauvais aloi au sujet de la guerre. Fidèle comme Garnier (de Saintes) à son passé révolutionnaire, Félix Lepeletier, député de la Seine-Inférieure, frère du conventionnel Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, apporta à la tribune ses idées sur la rédaction de l'adresse : pour répliquer aux déclarations des rois coalisés, il importait que les Représentants promissent à Napoléon « les sacrifices nécessaires à la cause commune », que l'Empereur eût en campagne « la certitude que tous les efforts de la nation se joindront à l'action de sa pensée ». Aussi Félix Lepeletier proposait-il de décerner à Napoléon, dans l'adresse, le titre de Sauveur de la Patrie. Ces mots déchaînèrent un hour-

1. *Moniteur*, 9 juin, séance du 8 juin. — La Fayette, *o. c.*, V, 444.
2. *Procès-verbaux de la Chambre des Représentants*, Paris, 1844, in-8, p. 48.

vari. Au milieu des huées, Lepeletier fut obligé de renoncer à la parole. Par contre, la majorité écouta avec faveur Dupin, qui taxa d' « adulation » son collègue. « Le peuple, dit-il, ne nous a pas envoyés pour flatter l'Empereur, mais pour l'aider de nos conseils et d'une coopération légitime. Si nous prévenons les événements, quels moyens réserverons-nous à notre reconnaissance pour le moment où la patrie sera sauvée ? »[1].

Dès le 8 juin les commissaires de la Chambre et sept membres auteurs de projets préparèrent une adresse en réponse au discours de l'Empereur. La Fayette s'empara avec empressement de cette circonstance pour aggraver vis-à-vis de l'Empereur son opposition et celle de ses amis. La préparation de l'adresse, disait-il, permettrait de savoir si la Chambre « serait appelée la représentation du peuple français ou simplement le club Napoléon ». On examina d'abord plusieurs textes, parmi lesquels celui de Garat, harangue qui parut « plus louangeuse et verbeuse que toutes les autres ». Le lendemain le projet de Durand (de la Marne) fut agréé. La Fayette eut une grande part à la rédaction définitive. Il atténua les reproches adressés aux Bourbons, introduisit une phrase « sur le travail constitutionnel », obtint même qu'on mentionnât « l'indication de ce qu'on pouvait faire encore pour avoir la paix » : mais Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, ayant réussi à se mêler au débat, sut amener la suppression de ce passage en alléguant amèrement « que le seul moyen de paix qu'on pût à présent indiquer serait que l'Empereur repartît pour l'île d'Elbe ». La Fayette dut se résigner à « fourrer quelques mots de paix » dans l'adresse. Du moins Lanjuinais et La Fayette firent-ils substituer le mot *héros* aux termes de *grand homme*, expression qui, suivant Lanjuinais, « supposait des

1. *Moniteur*, 9 juin, séance du 8 juin. — La Fayette, *o. c.*, V, Lettre à sa famille, 9 juin, 508. — *Esquisse historique*, etc., Fragments, 20. — Dupin, *o. c.*, I, 17.

vertus morales dont celle de *héros* pouvait plus aisément se passer »[1].

L'adresse débutait par la résolution de rectifier au plus tôt les défectuosités et les imperfections que manifestait « l'ensemble » des Constitutions. Puis elle condamnait brièvement la Charte, « toujours révocable de sa nature » et non ratifiée par une nation qui avait repris désormais « l'exercice de ses droits ». Suivait un long développement sur la guerre, fruit d'une agression inique, et dans laquelle la France « toute entière » serait solidaire de l'Empereur. « Attaquer le monarque de son choix, c'est attaquer l'indépendance de la nation ». Mais le pays ne songeait qu'à se protéger, et « la volonté même du prince victorieux serait impuissante pour entraîner la nation hors des limites de sa propre défense ». Etait-elle donc impossible, cette paix « nécessaire à tous les peuples de l'Europe », et qui restituerait à Napoléon Marie-Louise et son fils ? La Chambre achèverait de fixer sa pensée à cet égard devant les communications promises par l'Empereur. Et tandis que Napoléon combattrait pour « une paix durable », la Chambre travaillerait « sans relâche » au pacte constitutionnel[2]. Tel était ce document, visiblement élaboré avec la préoccupation d'insister « d'autant plus sur la nécessité de reviser les Constitutions que Napoléon y avait paru moins disposé ». Aussi, dès que l'Empereur en eut pris connaissance, il reprocha à la Chambre de « vouloir se faire Chambre constituante »[3].

Au palais du Luxembourg, où siégeaient les Pairs, l'adresse à Napoléon fut préparée par le président Cambacérès, Thibaudeau et Valence, secrétaires, Sieys et Rœderer. Rœderer, à sa demande, fut chargé de la rédaction. Composée avant le discours prononcé par Napoléon le 7 juin, elle

1. *Esquisse historique*, etc., Fragments, 25. — La Fayette, *o. c.*, V, Lettres à sa famille, 9 et 12 juin, 507. 510.

2. *Moniteur*, 12 juin. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 22039, n.

3. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 358. — Thibaudeau, *Mémoires*, 499.

fut remaniée ensuite. La Chambre des Pairs en délibéra pendant une séance secrète, où Drouot et Flahaut censurèrent le fragment qui s'efforçait de « rassurer la France et l'Europe contre la soif de conquêtes de Napoléon en cas de succès ». Carnot soutint ce texte, jugé « impolitique » par Thibaudeau, qui le fit renvoyer à la commission. Adoptée enfin par les Pairs, l'adresse fut transmise à Napoléon par Cambacérès. L'Empereur objecta qu'il était inutile d'y faire une allusion indirecte aux principes gouvernementaux de son premier règne, et remarqua que le langage des Pairs était fort insuffisant au sujet de la guerre : n'était-il point opportun que les Pairs prissent l'engagement de coopérer non seulement avec la Chambre des Représentants, mais avec lui-même, à la lutte extérieure, afin de « prendre toutes les mesures législatives que les circonstances exigeront ? » N'avaient-ils point tort, surtout, de le soupçonner ? « L'adresse, dit-il, ne prévoit de la guerre que le cas où l'on aurait des succès, et où j'abuserais de la victoire. Ce n'est pas là où est le danger. Il faut bien plutôt prévoir les revers, et dire que l'on n'en sera pas ébranlé, et que la France m'appuiera de tous ses moyens ». L'Empereur demanda simplement de changer ce troisième point, la commission y consentit, Sieys et Rœderer rédigèrent un deuxième texte, Cambacérès, avec Thibaudeau et Valence, revit l'Empereur, qui se plaignit cette fois du début. Il y eut encore des modifications, et le 11 juin, à dix heures du matin, en comité secret, Cambacérès informa les Pairs que l'adresse avait été légèrement modifiée. Les Pairs murmurèrent, La Tour-Maubourg et Pontécoulant firent entendre quelques protestations. Finalement l'adresse rectifiée fut admise, non sans difficulté[1]. Les Pairs, à l'instar des Représentants, commençaient à goûter les joies de l'opposition.

L'adresse des Pairs louait d'abord l'Empereur d'avoir, avec « empressement », adhéré « aux formes et aux règles

1. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 359. — Thibaudeau, *Mémoires*, 497-499.

constitutionnelles », affirmait que tout pouvoir, venant du peuple, « est institué pour le peuple ». Elle tenait compte des critiques de Napoléon en promettant sa collaboration zélée « à toutes les mesures législatives » que les circonstances extérieures et intérieures rendraient indispensables, en garantissant à l'Empereur que des revers n'auraient d'autre effet parmi les Pairs qu'un surcroît de persévérance et d'attachement pour sa personne. La correction essentielle concernait la phrase où l'adresse avait primitivement dit qu'en cas de succès « la nation n'a plus à craindre que l'entraînement de la prospérité et les séductions de la victoire ». Elle fut remplacée par celle-ci : « Nos institutions garantissent à l'Europe que jamais le gouvernement français ne peut être entraîné par les séductions de la victoire »[1].

La politique des Chambres troublait Napoléon. Déjà il avait balancé s'il n'ajournerait point à la paix, fût-ce en les dissolvant, la convocation des Chambres[2], lors du Champ de Mai il réfléchissait qu'en cas de victoire il saurait bien « mettre au pas les faiseurs et les Chambres »[3]. Après la motion de Dupin sur le serment il disait avec véhémence, en se remémorant l'abaissement et la mort de Louis XVI : « ... Je ne suis pas homme à me laisser faire la loi par des avocats, ni à me laisser couper la tête par des factieux »[4]. L'amertume agressive des Chambres, leur sécheresse envers sa personne « avant qu'aucune infortune l'eût frappé », elles se transformeraient en une inimitié avérée au premier insuccès. Intimider les opposants par un grand triomphe militaire, déjouer, étouffer ainsi l'antibonapartisme malsain qu'il sentait dans la représentation nationale, telle fut désormais l'une de ses pensées directrices[5]. De là une des

1. *Moniteur*, 12 juin. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 22038, n. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 358.
2. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 89, 94.
3. Montholon, *Récits de la captivité*, etc., II, 90, 184.
4. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 94.
5. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 129, 132.

causes de son offensive en Belgique. Il confiait à Carnot : « ... Ma politique veut un coup d'éclat »[1].

Le 11 juin, aux Tuileries, l'Empereur entendit lecture des adresses et leur répondit. A la députation de la Chambre des Pairs il infligea une remontrance : « L'entraînement de la prospérité, dit-il, n'est pas le danger qui nous menace aujourd'hui. C'est sous les Fourches Caudines que les étrangers veulent nous faire passer ». Puis, sur un ton radouci, il exprimait l'espoir qu'en cas de revers les Pairs lui donneraient « des preuves d'attachement ». Devant la députation de la Chambre des Représentants il insista sur l'extrême gravité de la crise extérieure, et laissa voir sa répugnance pour tout débat qui nuirait à la Constitution, cette « étoile polaire » dans une époque orageuse ; il admettait simplement qu'une commission nommée par chacune des deux Chambres « méditât » sur la Constitution, et que la Chambre des Représentants travaillât à des lois organiques capables de la « faire marcher ». Surtout, au travers des raisonnements byzantins des députés, il discernait que la Chambre des Représentants n'était point faite pour une tâche de désintéressement et d'héroïsme, qu'elle aimait trop se repaître de discours, de querelles et d'intrigues, et que sans doute elle oserait plus contre lui-même que contre les Alliés. C'est dans cette pensée qu'il prononça les paroles fameuses : « N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire qui, pressé de tous côtés par les Barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville ». Durant cette exhortation son regard se fit « scrutateur », sa voix s'anima d'une sévérité dédaigneuse[2].

Avant de partir pour l'armée, Napoléon décida d'introduire dans le Conseil des ministres le prince Joseph, qui aurait la présidence, le prince Lucien et les quatre ministres d'Etat, Boulay (de la Meurthe), Defermon, Merlin (de Douai)

1. *Mémoires sur Carnot*, II, 505.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, 22038, 22039. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 105. — Thibaudeau, *Mémoires*, 500.

et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Joseph inspirait beaucoup de confiance à l'Empereur, Lucien, homme d'énergie et de ressources, se distinguait par « la supériorité de ses talents et de son esprit », les quatre ministres d'Etat étaient instruits et dévoués[1]. Napoléon pouvait compter sur la fidélité de ces six personnages, et par eux stimuler le zèle des ministres, contenir Fouché. Il voulait surtout se servir d'eux pour enrayer parmi les Chambres tout mouvement d'intransigeance. Lui-même se réserva « les décisions sur l'initiative des lois et sur les déterminations à prendre dans le cas où la demande de la présentation d'un projet de loi aurait été faite par l'une des Chambres et adoptée par l'autre ». Le Conseil des ministres traiterait « les affaires concernant les opérations des Chambres ». Par lui seraient délibérées, après l'approbation impériale, « les demandes de proposition de loi », par lui seraient approuvés, rejetés ou modifiés les amendements aux lois qui viendraient à être proposés par la Chambre des Représentants[2]. Estimant que l' « éducation constitutionnelle » des ministres à portefeuille n'était point terminée, ne voulant point qu'ils se compromissent à la tribune par des déclarations improvisées, et pour éviter des désaveux trop pénibles, Napoléon chercha à les écarter le plus possible de la Chambre des Représentants[3]. Il arrêta donc que les quatre ministres d'Etat, eux-mêmes Représentants, auraient pour fonction spéciale, bien qu'ils ne fussent point responsables, d'être « les intermédiaires du gouvernement avec la Chambre »[4]. On pouvait démentir plus aisément les paroles d'un ministre d'Etat, ménager ainsi le prestige du gouvernement[5]. Napoléon, d'ailleurs, ne s'illusionnait pas sur le crédit que pourraient exercer les ministres d'Etat sur la Chambre des Représentants. « Non,

1. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 397. — Miot de Mélito, *o. c.*, III, 396. — Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 108.
2. *Inédits napoléoniens*, I, Décret du 11 juin, art. V et VI, 456-457. — *Correspondance de Napoléon Ier*, 22044.
3. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 107-108.
4. Décret du 11 juin précité, art. IV.
5. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 108.

disait-il aux ministres à portefeuille, ce n'est pas d'une position secondaire qu'on impose aux hommes, qu'on s'en empare, et qu'on s'en fait suivre. Hélas! ce n'est pas dans notre paisible Conseil d'Etat qu'on se forme aux tempêtes des assemblées... Non, non, vous ne gouvernerez pas ces Chambres, et si bientôt je ne gagne une bataille, elles vous dévoreront tous, quelque grands que vous soyez! ». Et il répétait en souriant : « Ah ! ah ! vous avez grand besoin que je gagne une bataille ! »[1]. Par un raffinement de précaution le duc d'Otrante tentait alors de persuader à Napoléon qu'il s'emploierait à tempérer la hardiesse de la Chambre des Représentants : « Il y a des fous que nous saurons réprimer, lui disait-il ; obtenez le moindre succès, et nous les mettrons à la raison »[2].

IV

A peine Napoléon eut-il quitté Paris qu'en dépit de ses sollicitations impératives la Chambre des Représentants entreprit de reviser l'Acte additionnel. Le 13 juin, en effet, Dupin demanda qu'une commission spéciale fut créée pour réunir en « un seul cadre » les Constitutions de l'Empire et l'Acte additionnel. Mourgues, député de la Somme, appuya Dupin, et formula le vœu que l'Empereur désignât une commission de conseillers d'Etat qui collaborerait avec celle de la Chambre. Mourgues, même, avait pensé à proposer une loi par laquelle « en cas d'invasion, la Chambre des Représentants ne pourrait être ni ajournée ni dissoute ». Il ne donna pas suite à ce dessein, dont la signification était fort claire : la Chambre penchait à protéger sa propre existence par des modifications constitutionnelles, elle entrevoyait de plus en plus qu'à la faveur des événements militaires Napo-

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XIX, 621-622. — Thiers ne cite pas sa source.

2. *Histoire de la Restauration*, etc., par un Homme d'Etat, II, 397.

léon essaierait de se débarrasser d'elle[1]. Les ministres, il est vrai, la ménageaient fort. Au cours de la séance du 13 juin elle recevait d'eux un encouragement très net. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, en effet, vint lui lire un très long rapport de Carnot, dans lequel le ministre de l'Intérieur recommandait l'Acte additionnel à la vigilance des Représentants. « Vos lumières, disait-il, feront connaître les améliorations dont sa forme est susceptible... ». Et plus loin Carnot les louait d'avoir « pris cette attitude imposante qui est le gage infaillible de la grandeur nationale et de la liberté des citoyens ». Comment n'eussent-ils pas été flattés par ces pompeux accents?

Le 15 juin, tout en convenant avec Napoléon que la Constitution était « l'étoile polaire » qui devait guider les représentants du pays, Dupin expliqua que l'Acte additionnel, rédigé avec précipitation, méritait d'être « modifié avec maturité ». Il invita donc ses collègues à nommer une commission de vingt-et-un membres, dont la première tâche serait de « réunir » les lois constitutionnelles. Suivant lui, c'était là une besogne tout à fait conforme à l'activité d' « une grande assemblée », en même temps que « le plus sûr moyen d'élever l'esprit public à toute la hauteur que commandent les circonstances ». La Chambre, unanimement, l'approuva. Puis, mise en goût, elle commença, dès cette séance du 15 juin, à indiquer elle-même des corrections à l'Acte additionnel. Au sujet de l'article 26, un membre réclama pour les auteurs de propositions de lois la faculté d'en écrire et d'en lire le texte, au lieu de le soumettre « d'abondance ». Garat appuya cette motion, qui lui semblait « très importante ». Flaugergues s'en empara et disserta longuement : si les rapports des ministres et des commissions, en tant qu'ils concernaient les projets de lois, étaient imprimés, il était logique, il était très utile qu'une proposition de loi, développée par un Représentant, fût elle-même, malgré l'Acte additionnel,

1. *Moniteur*, 14 juin, séance du 13 juin.

rédigée par écrit. Ainsi la Chambre pourrait réellement s'informer, comparer, voter. « Quel est celui d'entre vous, dit-il, qui pourrait délibérer en connaissance de cause s'il n'avait également sous les yeux et la proposition développée, et le rapport de la commission qui l'aura examinée ? »[1].

Le travail de critique se poursuivit le 16 juin. Dubois (de la Seine), député de la Seine, annonça pour le 20 juin le dépôt d'une proposition de loi en vue de « l'abolition de toutes confiscations de biens meubles et immeubles relativement à toutes espèces de crimes et délits, si ce n'est en matière de contrebande ». Puis Boulay (de la Meurthe) lut un rapport de Caulaincourt sur l'inimitié des puissances européennes et la guerre. Ce fut l'occasion d'une longue et vaine dispute. Jay et Manuel, les amis de Fouché, intervinrent. A propos d'un rapport qui eût dû, disait-il, être transmis à la Chambre elle-même, Jay s'inquiéta si Boulay était autorisé à satisfaire aux interrogations que pourraient lui poser les Représentants, et il revendiqua pour la Chambre un droit semblable à celui de la Chambre des Communes, où les ministres, après les « interpellations » qu'on leur adressait, avaient l'habitude d'instruire les députés : il conclut en demandant que les rapports fussent directement communiqués à la Chambre et que les ministres d'Etat fussent chargés de répondre aux questions. Manuel renchérit : aucun moyen d'obtenir des éclaircissements sur le rapport de Caulaincourt, puisque celui-ci était absent, et aux ministres eux-mêmes, par suite, à se présenter devant la Chambre quand celle-ci voudrait les interroger. Boulay soutint alors que les ministres d'Etat pouvaient donner des renseignements. « Etes-vous responsables ? », interrompit alors Fabri, député des Bouches-du-Rhône, autre ami de Fouché. Et Boulay fut bien obligé de

1. *Moniteur*, 16 juin, séance du 15 juin.

L'article 26 de l'Acte additionnel, article particulièrement cher à Benjamin Constant, avait été rédigé comme suit :

« Aucun discours écrit, excepté les rapports des commissions, les rapports des ministres sur les lois qui sont présentées, et les comptes qui sont rendus, ne peut être lu dans l'une ou l'autre des Chambres ».

convenir que seuls étaient responsables les ministres signataires des rapports.

Regnaud de Saint-Jean-d'Angély consulta alors l'Acte additionnel, lut les articles 18 et 19, et en tira la conclusion que ces articles étaient muets sur les deux points de savoir si un ministre devait présenter en personne ses rapports et s'il lui fallait, sur le vœu de la Chambre, donner à celle-ci des explications : il considéra cependant comme certain que, si la Chambre se prononçait pour l'audition d'un ministre, celui-ci s'empresserait de déférer au désir des Représentants. Barère profita du débat pour l'imputer « à l'insuffisance et à l'incorrection de quelques-unes de nos lois constitutionnelles », il invoqua les précédents de l'Assemblée constituante, l'exemple de l'Angleterre et formula l'avis que la présence des ministres dans la Chambre était parfois indispensable. Les articles 18 et 19 de l'Acte additionnel ne s'appliquaient d'après lui qu'à des mesures législatives, pour lesquelles il suffisait d'écouter des conseillers d'Etat. « Mais quand il s'agit, dit-il, d'un rapport sur la situation générale de la France, dans les circonstances si graves où la mettent et les efforts du royalisme et la coalition de l'étranger, je crois que nous avons droit de désirer entendre les ministres ou des Affaires Etrangères, ou de la Police, ou de l'Intérieur »[1].

L'assemblée devenait de plus en plus audacieuse. Roy, commentant brièvement le rapport de Caulaincourt, exposa que, sans être une déclaration de guerre, il lui apparaissait comme une manière de « faire connaître que la guerre est inévitable, imminente ». Or, l'article 50 de la Constitution

1. Voici le texte des articles 18 et 19 de l'Acte additionnel :

Art. 18. L'Empereur envoie dans les Chambres des ministres d'Etat et des conseillers d'Etat, qui y siègent et prennent part aux discussions, mais qui n'ont voix délibérative que dans le cas où ils sont membres de la Chambre comme Pairs ou élus du peuple.

Art. 19. Les ministres qui sont membres de la Chambre des Pairs ou de celle des Représentants, ou qui siègent par mission du Gouvernement, donnent aux Chambres les éclaircissements qui sont jugés nécessaires, quand leur publicité ne compromet pas l'intérêt de l'Etat.

de l'an VIII portait que toute déclaration de guerre serait proposée, discutée, décrétée et promulguée comme une loi : il convenait donc de renvoyer le rapport à une commission spéciale. Cette opinion, qui conduisait à contester à Napoléon le droit de paix et de guerre, suscita dans l'assemblée une grande agitation. Le général Sébastiani protesta : l'agression des puissances n'était-elle point « évidente », à l'heure où il parlait, — et précisément alors la bataille faisait rage aux Quatre-Bras et à Ligny, — peut-être les soldats français combattaient-ils héroïquement « pour la défense de la patrie », et c'était le moment qu'on choisissait pour réclamer une loi qui déclarât la guerre ! Finalement, après avoir repoussé la motion de Roy, la Chambre renvoya à une commission spéciale la proposition de Jay[1].

Le 17 juin, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély lut un rapport de Fouché à Napoléan. Comparée aux indications fournies dans leur correspondance par les préfets, les commissaires extraordinaires, les généraux et autres agents du pouvoir, la description du pays, telle que la traçait Fouché, n'était nullement exagérée. Il débutait par une allégation un peu trop tranquillisante, en découvrant dans « la très grande majorité » des départements de l'Empire « un aspect satisfaisant ». Rien n'était plus exact que ses révélations sur les plans et les manœuvres du parti royaliste, sur les troubles de l'Ouest, sur la menace d'une insurrection méridionale, sur les « écrits pernicieux », les « propos incendiaires », les « acclamations factieuses » et autres manifestations antibonapartistes, et Fouché aurait pu enrichir ses développements d'innombrables précisions très décourageantes[2]. Beaucoup moins informés que le duc d'Otrante, les Représentants jugèrent son tableau « lugubre », accumulèrent les démentis : les uns l'accusèrent d'avoir dénaturé les faits de concert avec l'Empereur, « pour effrayer les Chambres et les contenir », d'autres lui reprochèrent des altérations destinées à démoraliser « le parti national » au profit des royalistes, de la

1. *Moniteur*, 18 juin, séance du 16 juin.
2. *Moniteur*, 18 juin, séance du 17 juin.

cour de Gand et des Alliés, quelques-uns se bornèrent à inculper la véracité des agents du ministre[1].

Fouché, après Carnot, demandait des lois répressives, notamment contre « la licence de la presse ». Mais qui en aurait l'initiative ? Les ministres, une commission, plusieurs commissions ? Les considérations constitutionnelles recommencèrent. En cette occasion plusieurs orateurs, tels que Barère et Durbach, obéirent visiblement au souci d'accroître en toute circonstance les pouvoirs de la Chambre. Barère opina pour une participation étroite de la Chambre aux mesures envisagées, il vanta une « initiative constitutionnelle » destinée à s'agrandir sans cesse, à barrer la route à des entreprises despotiques, à contenir Napoléon. « C'est la dictature de la loi, dit-il, qu'il faut établir, et non celle d'un homme ». Durbach expliqua que des résolutions provoquées par la Chambre disparaîtraient facilement quand la Chambre aurait jugé qu'elles n'étaient plus nécessaires, et qu'en outre, émanées de la Chambre, l'exécution en serait plus aisée. Alléguant que sur de nombreux points les députés avaient « des notions certaines très essentielles », Boulay (de la Meurthe) se rallia au système d'une commission. La Chambre se contenta de décider qu'elle attendrait les projets du gouvernement sur les mesures commandées par la situation intérieure. Après quoi la commission du règlement, par l'organe de son rapporteur, énonça au sujet des propositions de loi « que la faculté accordée à la Chambre de prendre l'initiative des lois deviendrait en quelque sorte illusoire, ou du moins imparfaite, si ses membres étaient privés du moyen qui n'est pas interdit aux orateurs du gouvernement, lorsqu'ils font usage de la même initiative ». L'Acte additionnel, en son article 26, subissait donc un nouveau coup[2].

Le même jour, l'un des libéraux les plus notoires du

1. Fleury de Chaboulon, *o. c.*, II, 115-116. — Thibaudeau, *Mémoires* 503.

2. *Moniteur*, 18 juin, séance du 17 juin.

temps, Sismondi, confessait sa déception en écrivant que la Chambre des Représentants, « constamment mue par de petites vanités, de petites susceptibilités », bornait son action à « de la mauvaise humeur, de la taquinerie et de la défiance des ministres »[1]. Et comment eût-elle été capable d'agir autrement? Contrairement à son langage fictif, la Chambre des Représentants ne sortait point du peuple, elle résumait à peine une très faible minorité de propriétaires, et ce n'est point d'elle que le peuple eût pu espérer une diminution dans l'influence de la bourgeoisie. Il lui était donc impossible d'éprouver, de refléter, ou, simplement, de comprendre en une suffisante moyenne les sentiments, les aspirations, l'élan révolutionnaire qui, dans les masses, avaient salué le retour de Napoléon. Son désaccord avec l'Empereur signifiait qu'elle n'avait pas une réelle conscience nationale. Elle était condamnée à se dresser contre Napoléon et ses porte-parole, ou plutôt elle était étrangère à l'Empereur, elle ne savait pas le définir, elle ne discernait pas en lui la Révolution armée, le vrai chef d'une France en majorité paysanne et ouvrière. Chez ces députés imbus de doctrines libérales, si défiantes et si dédaigneuses envers les prolétaires, il est facile de reconnaître une aversion invincible pour tout essai d'union avec les classes populaires. Malgré la guerre, la Chambre des Représentants, en très grande majorité, était encore moins disposée que les ministres et les commissaires extraordinaires à sévir contre les conspirateurs et les rebelles royalistes, et il est notable qu'au cours de ses débats, notamment à propos de l'Ouest royaliste[2], elle ait témoigné de la réprobation pour tout ce rappellerait la sévérité des Montagnards en 1793 et 1794 ou seulement les institutions du gouvernement révolutionnaire.

1. *Revue historique*, 1877, V, Lettres de Sismondi, 17 juin, 355.

2. Dans la séance du 15 juin Le Guével, député du Morbihan, avait proposé contre les « bandes royales » des mesures très rigoureuses, entre autres la mise hors la loi des révoltés, de leurs ascendants et descendants. Ses paroles provoquèrent de tumultueuses protestations, et même quelques députés demandèrent la censure. Cf. *Moniteur* du 16 juin.

N'entendit-on point le 17 juin un de ses membres, Sibuet, évoquer avec un accent de mépris le Comité de Sûreté générale ?

La victoire de Ligny, connue le 18 juin, augmenta parmi la Chambre des Représentants le désir de se fortifier, « comme pour prouver que la gloire du conquérant ne l'aveuglerait pas sur son despotisme »[1]. Deux jours après Waterloo, le 20 juin, la Chambre, dans son ignorance du désastre, délibérait encore sur les réformes constitutionnelles. Duchesne suggéra d'examiner au plus tôt les dispositions qui concernaient la nouvelle noblesse, les majorats, la régence, le droit de paix et de guerre, désigna dans l'Acte additionnel des « lacunes embarrassantes » pour la bonne marche du travail législatif. A l'heure où les fuyards de l'armée du Nord couvraient les routes de la Flandre, Duchesne reprocha à l'Acte additionnel de ne point avoir clairement stipulé que les annexions seraient décidées par une loi : comme la guerre ne pouvait manquer d'être « heureuse », il fallait que l'article 35 fût complété « pour assurer aux puissances étrangères un gage solennel de modération »[2]. Jay, à son tour, définit et justifia la besogne qu'allait assumer la Chambre. « Vous avez, dit-il, la faculté de réparer les omissions importantes qui sont reconnues, de coordonner les parties éparses de nos Constitutions, de faire disparaître, surtout, l'amalgame de nos institutions permanentes avec les sénatus-consultes, tristes monuments de la servitude sénatoriale; vous avez à établir ces institutions en harmonie avec le véritable esprit du siècle et l'opinion générale que la nation a manifestée ». A l'encontre de Napoléon, Jay nia qu'une telle discussion pût comporter « ces questions abstraites qui divisaient les Grecs lorsque les Musulmans étaient à leurs portes ». De lois studieusement préparées Jay attendait un triple avantage : des sacrifices

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 122.

2. Entre autres indications, l'article 35 de l'Acte additionnel portait qu' « aucune portion du territoire » ne pouvait « être échangée » que par une loi.

plus facilement consentis par la nation; plus de craintes « que la victoire ne serve de transition au rétablissement du pouvoir absolu »; une Europe moins intransigeante dès qu'elle reconnaîtrait que la Chambre n'était point « prosternée devant le pouvoir ». On discuta ensuite sur le choix de la commission chargée d'améliorer la Constitution. La députation de chaque département nommerait un député; les quatre-vingt-sept députés ainsi élus se répartiraient au sort en huit bureaux; un neuvième bureau serait constitué par les députés de l'industrie et du commerce. Chacun des neuf bureaux désignerait un de ses membres, et « une commission centrale » de neuf membres étudierait les projets des bureaux et présenterait ses travaux à la Chambre[1].

Bien qu'elle fût plus bonapartiste que la Chambre des Représentants[2], la Chambre des Pairs tenait aussi à honneur de prouver sa capacité politique et son esprit ombrageux, comme si, elle aussi, elle eût voulu astreindre l'Empereur à un rôle presque figuratif. Le 16 juin Roger Ducos ayant affirmé qu'en cas d'urgence toute mesure devrait être adoptée « séance tenante », Pontécoulant lui répliqua avec vivacité, réclama pour les projets de loi un examen attentif, de manière que le sort des assemblées antérieures, qui s'étaient laissé « ligaturer », fût épargné à la Chambre des Pairs. Puis, à propos d'une discussion sur le mode de scrutin, il professa orgueilleusement la nécessité pour les Pairs d'apparaître devant le pays « libres et indépendants ». Le 17 juin Boissy d'Anglas, parlant des pétitions, exposa qu'il fallait les examiner « avec réflexion et dans le silence », afin de ne pas suivre « un premier mouvement ». Le 20 juin La Tour-Maubourg plaida en faveur des exilés et des détenus, demanda un rapport aux ministres. « ...Sous l'empire d'une constitution, dit-il, aucun individu ne doit gémir sous les verrous d'une prison sans en

1. *Moniteur*, 21 juin, séance du 20 juin.
2. Thibaudeau, *Mémoires*, 495.

connaître les motifs »[1]. Le ton acrimonieux de Pontécoulant, de Boissy d'Anglas et de La Tour-Maubourg les rendit « suspects de se ménager, à tout évènement, des voies de réconciliation avec les Bourbons »[2].

Tous ces débats, inopportuns et stériles, prouvèrent à quel point une entente quelconque entre Napoléon et les libéraux était précaire et même irréalisable. Avant de faire l'essai de la Constitution, la Chambre des Représentants voulait la réformer. Ou plutôt elle tendait invinciblement à lui en substituer une autre, fruit de ses propres travaux. Elle se préoccupait de maîtriser Napoléon, escomptait pour elle un grand rôle historique, s'abusait sur son crédit intérieur et européen. Par ses ambitions à la fois excessives et dissolvantes, elle indiquait assez qu'elle réduisait la révolution bonapartiste à une simple succession d'oligarchies. On devine qu'elle regrettait de ne point avoir devant elle quelque souverain médiocre, et qu'au lieu de le seconder elle déplorait, elle voulait comprimer et éteindre le vaste génie de l'Empereur. Quant à la Chambre des Pairs, loin de « prêter aucune force »[3] à Napoléon, elle imita la Chambre des Représentants en disputant contre le souverain.

1. *Moniteur*, 18, 19 et 21 juin, séances de la Chambre des Pairs des 16, 17 et 20 juin.
2. Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, VII, 362.
3. Thibaudeau, *Mémoires*, 496.

CONCLUSION

Les royalistes, impuissants à empêcher le 20 mars, ont tenté des soulèvements dans le Midi et dans l'Ouest. Ils recommencent la chouannerie et l'émigration. Sentant leur faiblesse, ils placent leur espoir dans les Alliés, ils comptent sur une invasion vengeresse. En attendant, ils mènent contre l'Empereur une lutte de plume et de propos, ils s'appliquent de leur mieux à désorganiser les préparatifs militaires de Napoléon. Résignés, ou même empressés, en 1802 et en 1804, à accepter le Consulat à vie, puis l'Empire héréditaire, ils sont devenus en 1815 irréconciliables. Douze ou treize ans auparavant, Napoléon était dans tout l'éclat de sa force et de sa gloire, il restituait à la France des institutions monarchiques, il servait l'Eglise catholique par le Concordat. Vaincu, abdicataire, exilé, condamné lors du 20 mars par le Congrès de Vienne, il ne fut plus pour les royalistes qu'un perturbateur insupportable et un usurpateur ignominieux. Ni Napoléon, ni les siens, « n'ont aucun droit à la couronne de France »[1], Napoléon est entouré de « janissaires »[2], soutenu par des « factieux »[3], l'Europe se prépare à l'accabler et à ravager la France, qui jouissait sous Louis XVIII de la paix, de la liberté, d'une féconde activité économique et intellectuelle[4] : tel fut, au nom du Roi légitime, l'habituel

1. *Le règne de Louis XVIII comparé à la dictature de Napoléon*, etc., par M. E. de B., Paris, juin, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[48] 22, p. 31.

2. *Conspiration de Buonaparte contre Louis XVIII*, etc., par Lamartelière, 77.

3. *Motifs de mon vote négatif sur l'Acte additionnel*, par Saint-Martin, 2.

4. *Le règne de Louis XVIII comparé*, etc., par M. E. de B., 5, 47-48. — Lamartelière, *o. c.*, 63. — Saint-Martin, *o. c.*, 2-3. — *Protestation contre un écrit intitulé Acte additionnel*, etc., (anonyme), s. l. n. d., in-8, Bib. nat., Lb[46] 539, p. 5-6.

langage qu'adoptèrent les royalistes contre l'Empereur. Les prêtres catholiques, en général, soutinrent les royalistes, travaillèrent pour le Roi et les puissances étrangères, Napoléon n'eut parmi eux que des auxiliaires épars. Il est incontestable que la puissance morale du clergé s'est accrue pendant les Cent-Jours, ses moyens d'action se sont alors développés, et les efforts que durant cette époque il déploya contre Napoléon peuvent être regardés comme la préface de ses progrès pendant la seconde Restauration.

Du moins plusieurs résultats de la Révolution ont été consolidés sous les Cent-Jours. La liberté de la presse, imprudemment consentie par Napoléon, fut célébrée et activement mise en pratique. Brochures et articles politiques, pamphlets, chansons et caricatures pullulèrent. Napoléon fut à peu près impunément insulté, traité de « Corse »[1], de « Tamerlan moderne »[2], de « monstre »[3]. D'autre part la question des biens nationaux s'achemina vers un règlement définitif. La crainte de perdre ces biens, de subir à nouveau dîmes et droits féodaux, avait été « un levier de plus » lors de la révolution du 20 mars. Tandis que les déclarations de l'Empereur et l'Acte additionnel rassuraient acquéreurs et paysans, des brochures royalistes, malgré leurs furibonds accents contre Napoléon, reconnurent avec lui que les biens nationaux étaient absolument inviolables. Les bruits alarmants de la première Restauration avaient été répandus, suivant l'une, par des bonapartistes, et « sans eux les acquéreurs de domaines nationaux n'auraient jamais conçu la moindre inquiétude sur la validité des contrats que le Roi leur avait solennellement

1. *Questions et réflexions sur le serment*, etc., par B. P., du département de la Mayenne, Laval, s. d., in-8, Bib. nat., Lb[46] 301, p. 16.

2. *Au peuple français* (signé Caapedi, etc.), 3 mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 562, p. 16.

3. *Protestation contre un écrit intitulé Acte additionnel*, etc., 7.

4. *Observations à Napoléon sur l'Acte additionnel*, etc., par Ponsard, 12-13. — *Mémoire à l'Empereur*, etc., 2[e] édit., par Narcisse-Achille de Salvandy.

garantis »[1]. Une autre, imprimée à Gand, affirmait plus sérieusement qu'il existait vis-à-vis des « biens dits nationaux » une véritable prescription. « ...Quelle prescription que celle qui repose sur des millions de contrats de vente, de partage, de division et de subdivision faits authentiquement, et sur des hypothèques sans nombre prises contre les nouveaux propriétaires ! »[2]. Un pareil langage contrastait avec celui des brochures de Falconnet et de Dard : il y avait quelque chose de changé dans l'opinion royaliste, la leçon du 20 mars lui avait profité. Le 17 février 1825, lors des premiers débats sur l'indemnité du milliard, Agier, député des Deux-Sèvres, reconnaîtrait que parmi les causes des « troubles des Cent-Jours » il fallait ranger une insuffisante organisation de la propriété, due à une « différence funeste » entre les biens nationaux et les acquisitions patrimoniales[3].

Contre l'Acte additionnel les plaintes s'amoncelèrent, stimulant les répliques : brochures et journaux rivalisèrent d'ingéniosité pour le dénigrer ou le défendre. Cette controverse dégagea pour sa part la nature des droits politiques et du régime constitutionnel, elle seconda l'essor des idées libérales, elle instruisit et excita l'opinion, elle l'initia au fonctionnement de « la machine parlementaire »[4]. Loin de tirer quelque profit de l'Acte additionnel, l'Empire fut « surchargé »[5] de cette œuvre provisoire et irritante, les embarras de l'Empereur s'en accrurent. L'Acte additionnel aggrava l'opposition royaliste, les bourgeois libéraux le désapprouvèrent et ils en prirent prétexte pour incliner à l'inaction et à la passivité envers l'Europe. Leurs publicistes se firent l'écho de cet état d'esprit. Jugeant les dispositions des Français envers l'Acte additionnel, de Salvandy écrivait : « Au lieu d'être les vrais champions de la lutte qui se pré-

1. *Au peuple français*, 7.

2. *De la Féodalité, ou Mémoire*, etc. (anonyme), Gand, mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 567, p. 13-14.

3. *Moniteur*. 18 février 1825.

4. *Considérations politiques sur le retour de Napoléon*, par A M., Dijon, 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 340, p. 21.

5. Villemain, *Souvenirs contemporains*, II, 184.

pare, ils sentent trop qu'ils en seront le prix »[1]. Un autre adversaire de l'Acte additionnel affirme : « A cet insigne affront l'enthousiasme patriotique fut glacé »[2]. Ce sont là des généralisations très fausses, mais elles prouvent que la bourgeoisie, sous couleur de despotisme et de sénatus-consultes, ne voulut voir dans la cause de Napoléon que celle d'un seul homme, et s'en remit à l'armée du soin de le protéger[3]. Il n'y eut parmi elle que peu d'exceptions à cette hypocrite attitude.

En vain Napoléon s'était-il proclamé converti aux idées libérales. Il se jugeait diminué par tout ce qu'il leur accordait, humilié par ses concessions. « On m'attache, disait-il, depuis que je suis blessé »[4]. La Chambre des Représentants était tourmentée par « l'instinct constitutionnel »[5], elle visait à établir la suprématie des assemblées délibérantes sur le pouvoir exécutif, ou plutôt elle prétendait accaparer le gouvernement et annuler l'Empereur. Préoccupations funestes devant l'Europe implacable. Un des adversaires de Napoléon, Mme de Staël, ne s'y est pas trompé : « ...C'était une niaiserie de vouloir masquer un tel homme en roi constitutionnel; du moment qu'on le reprenait, il fallait lui donner la dictature militaire, rétablir la conscription, faire lever la nation en masse, enfin ne pas s'embarrasser de liberté, quand l'indépendance était compromise »[6]. Que pouvait attendre en effet Napoléon d'un Benjamin Constant, d'un Fouché, épris de renommée, de pouvoir et d'or, d'un La Fayette et de ses émules, qui professaient une sorte de vénération pour les théories politiques, d'une Chambre où l'égoïsme le disputait à la peur, d'une bourgeoisie veule et sceptique, qui, à

1. *Mémoire à l'Empereur*, etc., par de Salvandy. 13.
2. *Appel de Napoléon du 22 avril à Napoléon du 13 mars*, par un Marin, Paris, 27 mai 1815, Bib. nat., Lb[46] 310, p. 4.
3. Pontécoulant, *Souvenirs historiques*, III, 334-335.
4. Villemain, *o. c.*, II, 237.
5. Regnault de Warin, *o. c.*, 403.
6. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, nouvelle édit., Paris, s. d., in-12, II, 174.

l'heure où s'ouvrait la campagne, prédisait la défaite[1] et conseillait à Napoléon d'abdiquer afin de prévenir « les chances, les malheurs de la guerre », et d'épargner la vie d'un million d'hommes ?[2].

Sous ces pronostics pessimistes, sous cette sentimentalité débonnaire, se découvre fort souvent le mécontentement de familles plus ou moins enrichies, d'opinion politique obscure, qui voient décroître ou disparaître les bénéfices de leur industrie ou de leur négoce. La guerre les empêchait et de produire et de vendre. Cette situation était aggravée par des sarcasmes faciles : Napoléon était frustré de l'alliance autrichienne, il ne pouvait ramener en France ni sa femme ni son fils, il était incapable de traiter et de vaincre, il avait abusé les Français. Ainsi son retour n'était pas seulement une calamité, mais encore un événement digne de raillerie. Très pénible, très onéreuse, après vingt-trois ans de batailles et dix mois d'une paix mal assurée, pour les appétits matériels, pour les intérêts des manufacturiers, des commerçants, des rentiers, pour le gagne-pain quotidien des salariés, l'épreuve des Cent-Jours, par surcroît, suscitait des blâmes satiriques envers l'Empereur et ses partisans.

Napoléon avait pour lui les soldats, la plus grande partie des masses urbaines et rurales, de très nombreux jeunes gens, les fédérés. Il lui eût été possible de devenir le chef d'un grand parti populaire, ou, plus exactement, de « l'immense parti de la Révolution »[3], où il eût rencontré des dévouements ardents et tenaces. A ce point de vue sa conduite n'offrit que des ébauches. Au lieu de rechercher une union étroite avec le peuple, au lieu de briser les résis-

1. *Réflexions sur la crise actuelle*, etc., par Suleau. Paris, 18 juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 459, p. 14. 17-18.

2. *Pétition à S. M. l'Empereur*, etc., par H. de Franclieu. Paris-Senlis, 17 juin 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 611, p. 31. — *Aux Représentants*, par un véritable Français, Paris, 14 juin 1815, in-8, 2e édit., Bib. nat., Lb[46] 454, p. 15.

3. Lucien Bonaparte, *La Vérité sur les Cent-Jours*, 102-103.

tances royalistes et libérales, il s'abandonna à une politique de modération ou d'indulgence envers ses adversaires, de complaisance ou d'asservissement envers les politiciens. Pour sauver la France et lui-même, il eût fallu que Napoléon employât hardiment l'arme de la confiscation, qu'il empêchât la publication des libelles pernicieux, qu'il fermât la bouche, de gré ou de force, aux opposants de toute nature, qu'il se fît même, contre la noblesse, la bourgeoisie, les faiseurs de phrases et les organisateurs de complots, le promoteur d'une véritable révolution sociale, au profit des paysans, des ouvriers, des soldats. Par là il serait devenu, réellement, un « dictateur patriote »[1], puissant et invulnérable, non un débile monarque aristocratique, voué à l'abandon, à l'injure et à la trahison dès la première épreuve.

Mais l'Empereur n'eut jamais que des velléités révolutionnaires, aussitôt réprimées. A la fin des Cent-Jours un pamphlétaire antibonapartiste exprimait ce jugement plus profond encore que sarcastique : « On pourrait dire que Buonaparte montre, dans tout ce qu'il fait et dans tout ce qu'il dit, la politique d'un simple bourgeois »[2]. Napoléon lui-même, à Sainte-Hélène, énonçait, entre autres aphorismes : « Jamais de révolution sociale sans terreur », et il ajoutait qu'une révolution était l'une des pires calamités, « un des plus grands maux dont le Ciel puisse affliger la terre »[3]. Si ce moyen de salut lui a paru impraticable, c'est qu'il estimait fort utile à sa cause une collaboration, au moins passagère, avec les libéraux, et que pour fixer définitivement sa politique il « attendait le canon »[4]. La faute essentielle de l'Empereur, en cette double question, fut d'entreprendre le travail d'une constitution avant la campagne, au lieu de combattre d'abord, de discuter ensuite. Il

1. De Norvins, *Sur la guerre actuelle et ses résultats*, Paris, 31 mai 1815, in-8, Bib. nat., Lb[46] 321, p. 29.
2. J. P. Levallois, *Buonaparte dévoilé par lui-même*, etc., 32.
3. Las Cases, *o. c.*, VI, 94-95.
4. Villemain, *o. c.*, II, 233.

eût beaucoup mieux valu, ce semble, promettre une Assemblée constituante tout en ajournant ses débats, et prendre, en Belgique ou en Italie, une offensive rapide, qui eût amené, sinon des succès décisifs, du moins d'importants gains territoriaux et de grandes conséquences politiques et morales. En avril 1815 les troupes alliées étaient incapables de défendre la Belgique, et les Autrichiens, en guerre avec Murat, n'eussent pu eux-mêmes disputer à Napoléon l'Italie septentrionale. Malheureusement l'Empereur se laissa subjuguer par les préoccupations relatives à l'Acte additionnel et aux Chambres, il voulait « affermir ce masque de prince constitutionnel si peu fait à son air »[1]. Les conférences sur l'Acte additionnel, l'élection des Représentants, le choix des Pairs, la parade du Champ de Mai, l'ouverture des Chambres, autant d'objets qui retinrent l'Empereur à Paris beaucoup plus que les mouvements royalistes, les tentatives diplomatiques ou les préparatifs militaires. Les mêmes causes expliquent encore que Napoléon n'ait point jugé indispensable d'entretenir l'enthousiasme bonapartiste par quelques courts voyages en province. Il disait à Sainte-Hélène : « C'est par le peuple que j'étais fort, j'aurais dû aller à Rouen, Lille, Strasbourg, Metz, cela eût bien mieux fait »[2]. Il ne put agir ainsi, soucieux de « plaire à l'idéologie renaissante »[3].

On a vu communément dans le retour de l'île d'Elbe, « cette tentative désespérée d'un génie aux abois »[4], une aventure prestigieuse, mais vouée inévitablement à un désastre, dominée par « la fatalité mathématique d'une défaite »[5]. Le cours des événements aurait probablement été tout différent si l'Empereur, au lieu de se déguiser en un monarque législateur, fût demeuré un chef exclusivement militaire, un guerrier attentif à tout subordonner, hommes, principes, ressources, aux exigences de la lutte contre

1. Villemain, *o. c.*, II, 233.
2. Gourgaud, *o. c.*, II, 294-295.
3. A. Cournot, *Souvenirs*, Paris, 1913, in-8, p. 47.
4. A. Cournot, *o. c.*, 46.
5. Villemain, *o. c.*, II, 256.

l'Europe. Pourtant, un pareil dessein était-il alors réalisable? Peut-être convient-il de distinguer dans la ruine de Napoléon en 1815 non seulement la part personnelle de l'Empereur, mais surtout l'œuvre inéluctable des circonstances, « la part de la nécessité »[1], peut-être était-ce une tâche supérieure à la volonté et à l'énergie de Napoléon lui-même que de détruire le royalisme, de gouverner sans constitution, de dompter les libéraux, de discipliner l'administration, et d'unir toutes les classes sociales dans un commun effort de patriotisme et de désintéressement.

1. A. Cournot, *o. c.*, 243.

Vu :

Le Rapporteur de la thèse, Professeur d'Histoire moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon,
A. MATHIEZ.
Dijon, 3 octobre 1922.

Vu :

Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon,
Ch. LAMBERT.
Dijon, 3 octobre 1922.

Vu. et Permis d'Imprimer.
Le Recteur de l'Université de Dijon,
PADÉ.
Dijon, 3 octobre 1922.

APPENDICE PREMIER

Les publications contemporaines sur les Cent-Jours

Mon ouvrage était en partie imprimé quand ont paru dans *La Revue de Paris* des 15 janvier, 1er et 15 mars 1923 les articles d'Arthur Chuquet intitulés *De l'île d'Elbe au golfe Jouan*, *Napoléon devant Antibes* et *Napoléon à Cannes et à Grasse*. On trouve dans ces pages les détails les plus minutieux sur les débuts de l'expédition impériale, et je regrette de n'avoir pu en faire état pour signaler, entre autres particularités, l'attitude des populations royalistes à Antibes, Cannes et Grasse les 1er et 2 mars 1815.

De même je n'ai pu employer les *Mémoires du baron de Damas*, publiés en 1922 et 1923 par son petit-fils le comte de Damas, et qui renferment de longs développements sur les opérations du duc d'Angoulême dans le Midi, les entretiens du baron de Damas avec Grouchy, le séjour des émigrés français en Espagne. Ces *Mémoires* constituent une utile contribution à l'histoire du parti royaliste en 1815.

APPENDICE II

Napoléon, le général Koller et l'Autriche

Du golfe Jouan à Lyon, et même au delà, Napoléon affirma à maintes reprises son entente avec l'Autriche. On a vu jusqu'ici dans ces propos une habile imposture, ou, à tout le moins, la manifestation d'un espoir diplomatique et militaire. Mais il est des textes qui permettent de présenter le problème sous un aspect différent. Dans les déclarations de l'Empereur il y eut peut-être autre chose qu'un mélange de ruse et d'illusion.

Dans ses *Récits de la captivité*[1] Montholon a écrit: « Peut-être ne sait-on pas, et c'est ici le moment de le dire, que, dès l'exil de l'île d'Elbe, l'Autriche était entrée en pourparlers sur l'éventualité d'une révolution en France, et qu'elle avait autorisé le général Koller, qui, par deux fois, se rendit secrètement à Porto-Ferrajo, à signer un projet de traité avec le général Bertrand, pour s'assurer contre les rancunes que pouvait avoir créées contre l'Autriche sa conduite en 1814, lorsque, de Fontainebleau, l'Empereur lui fit offrir d'abdiquer en faveur du roi de Rome, et qu'elle refusa. »

Il est certain qu'en novembre 1814 courut à Vienne le bruit que le général autrichien Koller était parti pour l'île d'Elbe, chargé de provoquer la dissolution du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Cette information fut ensuite considérée comme imaginaire[2]. Koller s'est-il rendu réellement à Porto-Ferrajo, et, s'il a vu Bertrand, quelle fut exactement la nature de leurs entretiens, dans quelle mesure y fut-il question du sort de Marie-Louise et des perspectives d'une révolution en France? Autant de points fort mystérieux.

En tout cas Montholon parle formellement d' « un projet de traité », et le témoignage de Montholon, l'homme de confiance de Napoléon, mérite d'être retenu. A ce sujet il n'est pas inutile de remarquer que, faux ou authentique, ce « projet de

1. I, 19.

2. M. H. Weil, *Les Dessous du Congrès de Vienne*, I, Freddi à Hager, Vienne, 21 novembre 1814, p. 568; Gœhausen à Hager, Vienne, 23 novembre 1814, p. 578; ..... à Hager, Vienne, 27 novembre 1814, p. 606; P... à Hager, Vienne, 4 décembre 1814, p. 640; Gentz au prince de Valachie, Vienne, 14 décembre 1814, p. 677, n. 2.

traité » entre l'Empereur et l'Autriche paraît avoir été traduit expressément sous la forme d'un pacte en règle. Capefigue, qui, en 1834, voyagea dans les Alpes, rapporte que lors du passage de Napoléon « on faisait circuler dans les montagnes » un texte ainsi conçu : « Sa Majesté Apostolique s'engage à fournir à l'Empereur Napoléon 100.000 hommes aussitôt que celui-ci aura débarqué en France ; et, en retour, Napoléon devra fournir deux cents millions de subsides à Sa Majesté Apostolique, qui s'engage à ne poser les armes qu'après la reconnaissance faite par tous les monarques de la légitimité des droits de Napoléon à la couronne de France »[1]. D'autre part, à Lons-le-Saulnier, le maréchal Ney, faisant sienne la version d'un accord avec l'Autriche, exposa que par l'entremise du général Koller des arrangements en vue du retour de l'Empereur avaient été concertés à l'île d'Elbe[2].

De ces diverses indications surgit une hypothèse assez satisfaisante : à l'île d'Elbe Napoléon a connu la rumeur viennoise qui attribuait à Koller, et même à Neipperg, une mission auprès de lui, et cette circonstance lui a donné l'idée d'invoquer à l'appui de sa tentative l'approbation de l'Autriche. Quant aux assurances de Montholon sur la réalité de négociations entre l'Autriche et le souverain de l'île d'Elbe, on peut y saisir l'effet de souvenirs déformés : Montholon, en effet, n'a rédigé sa narration qu'après 1840.

1. Capefigue, *Les Cent-Jours*, I, 144, n. — Cf. p. 131, n. 2.
2. Cf. *supra*, 86-87.

APPENDICE III

Le témoignage de Napoléon sur les Cent-Jours et l'intérêt dynastique

Ainsi que l'a démontré Philippe Gonnard dans *Les Origines de la légende napoléonienne*[1], le témoignage de Napoléon à Sainte-Hélène est fréquemment déterminé par les préoccupations que lui inspirait l'avenir de son fils et de sa dynastie. Ceci est particulièrement exact pour les Cent-Jours.

Soucieux de préparer de fructueux ralliements aux héritiers de son nom, Napoléon insiste complaisamment sur de prétendus rapports bienveillants que, durant les Cent-Jours, il aurait entretenus avec plusieurs personnalités très royalistes, telles que Barentin, Barthélemy, Chateaubriand, Dambray, Gouvion Saint-Cyr. Ainsi Chateaubriand, lors du 20 mars, aurait demandé à vivre à Paris, et l'Empereur aurait aussitôt formulé un avis d'autorisation[2]. Il entrait dans les vues paternelles de Napoléon de laisser croire que le fougueux pamphlétaire de 1814 eût paru quelque temps, en 1815, préférer le séjour de Paris à celui de Gand. On sait d'ailleurs que Napoléon recommanda Chateaubriand à son fils[3].

Dans le même but dynastique, pour attirer à la cause de son fils les libéraux de tout genre, Napoléon répéta à Sainte-Hélène qu'il était devenu sincèrement libéral pendant les Cent-Jours. A cet égard il confiait à Las Cases : « J'aurais été franchement le monarque de la constitution et de la paix, comme j'avais été celui de la dictature et des grandes entreprises »[4]. A l'en croire, M^me^ de Staël elle-même avait exprimé pour le retour de l'île d'Elbe la plus enthousiaste admiration, et n'avait pas hésité à « insinuer » qu'elle servirait l'Empereur si celui-ci lui restituait les deux millions prêtés par Necker à la France[5]. Par là, Napoléon donnait M^me^ de Staël en exemple aux libéraux, tout en imaginant adroitement, par des révélations plus ou moins fondées, d'altérer la réputation et l'influence de M^me^ de Staël au cas assez vraisemblable où elle demeurerait son ennemie.

1. Paris, s. d. (1907), in-8.
2. *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours*, *o. c.*, 123-125.
3. Cf. Ph. Gonnard, *o. c.*, 371-373.
4. Las Cases, *o. c.*, II, 371.
5. Las Cases, *o. c.*, II, 166.

APPENDICE IV

Le clergé et l'Acte additionnel

Les documents administratifs contiennent peu d'indications sur l'attitude du clergé envers l'Acte additionnel. Bien que la nouvelle constitution ait condamné les dîmes et tout culte « privilégié et dominant », les prêtres paraissent s'en être rarement souciés. Ils s'efforçaient surtout de nuire aux mesures militaires de l'Empereur.

Certains ecclésiastiques, pourtant, sont signalés comme fort hostiles à l'Acte additionnel. Le général Chabert écrit à Carnot que le curé des Adrets, village de l'Isère, a « empêché les habitants de sa commune d'émettre leur vœu pour la constitution, en leur disant que c'était pour voter la mort de Louis XVIII »[1]. De même le préfet du Bas-Rhin, de Bry, expose à Carnot que nobles et prêtres d'Alsace ont travaillé de concert à multiplier les abstentions. « Ils sont parvenus, dit-il, à persuader aux crédules habitants des campagnes que l'inscription sur la liste des votants, que dis-je, l'assistance aux assemblées, l'acquittement de l'impôt, l'obéissance aux lois étaient autant de titres de proscription, que les agents du prétendant en tenaient registre, et que l'ennemi serait l'exécuteur en grand des châtiments que ce prétendant et la Providence leur réservaient »[2].

Il est clair que dans l'ancien clergé constitutionnel, où les dévouements pour l'Empereur ne manquaient pas, l'Acte additionnel dut compter beaucoup de partisans. Reconnaître comment ont voté les prêtres constitutionnels serait un travail fort intéressant, mais qui exigerait les plus minutieuses recherches.

Il est à ce sujet un fait très précis. Léon Radiguet, d'après les registres des Archives Nationales, mentionne le vote chaudement approbatif du curé d'Amayé-sur-Orne, localité du Calvados[3]. En réalité simple desservant, ce prêtre, nommé Jean-Jacques Letourneur, n'était autre qu'un ancien curé constitutionnel de Torteval, autre bourg du Calvados[4].

1. Arch. nat., F⁷ 9082, Carnot à Fouché, Paris. 19 mai.
2. Arch. nat., F⁷ 9693, De Bry à Carnot, Strasbourg. 23 mai.
3. Léon Radiguet, *o. c.*, 415.
4. Communication due aux recherches empressées de René Sauvage, archiviste du Calvados.

En tout cas, il y eut des adhésions notoires de prêtres catholiques à l'Acte additionnel. *Le Patriote de 1789*, dans son numéro du 8 mai, inséra une lettre qui rapportait un prône d'un curé rural en l'honneur de l'Acte additionnel : le curé compara la constitution à la Sainte Trinité, puisque l'Acte avait organisé « trois grands pouvoirs qui n'en font qu'un, savoir la Chambre des Représentants, la Chambre des Pairs, le Pouvoir exécutif », et il fit ensuite l'éloge de cette « Trinité politique, qui, une et indivisible, peut seule assurer le bonheur de la nation ».

APPENDICE V

Un rapport du commissaire extraordinaire Colchen

Les lettres et rapports, tous inédits, des commissaires extraordinaires des Cent-Jours forment une collection de textes extrêmement instructifs, véritable esquisse de la France en 1815 aux points de vue administratif, politique et social. Parmi les plus remarquables de ces écrits se trouve un rapport de Colchen à Fouché sur le Centre [1]. Voici ce document *in-extenso* : c'est un tableau consciencieux, inspiré par une réalité prochaine, et où les petits faits sont habilement mêlés à des considérations générales.

Bourges, le 20 mai 1815.

Le Commissaire extraordinaire de l'Empereur dans la 21e division militaire à Son Excellence le Ministre de la Police générale.

Monseigneur,

J'exerçais les fonctions de commissaire extraordinaire dans la 20e division militaire lorsque le 29 avril j'ai été prévenu que ma destination était changée et que ma nouvelle mission était pour la 21e division. Je m'y suis rendu aussitôt. J'ai parcouru les six départements qui la composent, je m'occupe en ce moment du compte que j'ai à rendre de mes opérations aux Ministres de Sa Majesté, chacun en ce qui les concerne. Celui que j'ai à rendre à Votre Excellence est l'objet de cette lettre.

Haute-Vienne. — Le département de la Haute-Vienne est en général animé d'un bon esprit, le peuple y comprend ses intérêts : aussi les nobles et les prêtres n'ont aucune influence sur lui. Au nom de l'Empereur, il obéit. Il se prête à toutes les mesures qu'exigent les circonstances, non par résignation, mais avec empressement, avec joie. Cette disposition du peuple en impose aux ennemis du gouvernement impérial. Ce n'est plus ouvertement qu'ils manifestent tous leurs coupables vœux ; ils ne se présentent plus aux regards du peuple, ils

1. Arch. nat., F1b 556[2].

vivent isolés, et si quelques-uns manœuvrent encore, c'est dans le secret et l'ombre. Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence qu'une partie de la magistrature de Limoges s'est livrée avec éclat à la cause des Bourbons. Mais ce qui ne la surprendra pas moins, c'est d'apprendre que les Bourbonistes comptent de nombreux et zélés partisans dans les négociants et marchands de cette ville.

Usant des pouvoirs qui m'ont été conférés, j'ai écarté des places civiles et administratives tous ceux dont les opinions n'étaient pas bien prononcées en faveur du gouvernement.

Creuse. — Le peuple du département de la Creuse est sans doute attaché au nouvel ordre de choses, mais son attachement ne se manifeste pas avec autant d'éclat que dans la Haute-Vienne, soit parce que la population mâle du pays, composée de maçons, de tailleurs de pierres, est presque entièrement absente et disséminée sur toute la surface de la France et qu'il ne reste guère dans le département que des vieillards, des femmes et des enfants, soit parce qu'une foule de prétendus nobles et de fonctionnaires publics, qui font cause commune avec les partisans du gouvernement royal, y ont conservé leur ancien ascendant et le compriment.

Dans les six départements de la division il n'en est aucun qui présente autant de réformes à faire parmi les fonctionnaires de toutes classes.

Allier. — J'ai trouvé toutes les autorités du département de l'Allier dans un très mauvais sens. Des royalistes effrénés occupaient toutes les places, les amis du gouvernement n'osaient professer ni même manifester leurs opinions en faveur de l'Empereur sous peine d'être taxés de jacobinisme. Dans les campagnes comme dans les villes, le peuple, sans énergie, se soumettait à l'influence des ennemis de l'ordre de choses actuel. Le seul arrondissement de Montluçon résistait à cette influence, grâce à la bonne direction qu'il avait reçue du sous-préfet qui l'administrait, le sieur Amelot. Aussi le rappel des anciens militaires n'avait-il produit aucun ou presque aucun résultat. La garde nationale était aux ordres des nobles et commandée par eux, et l'on ne s'occupait pas de la réorganiser. Enfin, en entrant dans ce département, on pouvait se croire encore sous le gouvernement de Louis XVIII. On voyait au Conseil de préfecture un des membres se qualifiant de Receveur général des domaines et bois du prince de Condé. On voyait dans le maire de Moulins un homme qui, autrefois par état, aujourd'hui par sentiment, était attaché aux Bourbons. On

entendait chez lui des gens dire : « Quand *notre armée* aura mis une fois le pied sur le territoire de France, *nous verrons* ».

Je me suis empressé de réorganiser les autorités le mieux qu'il a été possible.

J'ai ordonné la fermeture à Moulins d'un club dit le *Cabinet littéraire*, qui était le rendez-vous et le quartier général des ennemis du gouvernement, j'ai défendu en même temps toute réunion qui n'aurait pas été préalablement autorisée par le préfet du département.

J'ai destitué le commissaire de police de Moulins et l'ai remplacé par un homme dont l'intelligence, le zèle et le patriotisme sont bien constatés, le sieur Delacroix.

J'ai également destitué celui de Montluçon; son successeur est le sieur Pinthon, qui m'a été désigné d'une manière aussi favorable que le sieur Delacroix.

Nièvre. — J'arrive à un département qui présente un contraste frappant avec celui de l'Allier. Partout ici retentit le nom de l'Empereur, et ce nom ne se prononce pas sans exciter l'enthousiasme, sans produire le désir de le seconder par tous les moyens, par tous les sacrifices nécessaires. La Nièvre n'a que 240.000 âmes de population et le recensement a déjà produit 1.500 hommes à l'armée. La garde nationale se réorganise avec activité et ses grenadiers s'apprêtent à marcher. Il se prépare des corps de partisans, on s'y occupe d'une Fédération. Enfin les contributions s'y payent avec la plus grande exactitude.

Cependant, ici comme ailleurs, on rencontre encore des ennemis du gouvernement. Ils formaient à Nevers une réunion dite la *Société du château*, cette réunion inquiétait les patriotes. Je l'ai dissoute et ordonné que les salles de ce château seraient fermées. J'ai pris ce parti, je l'avoue, moins excité par le danger que pouvait présenter ce rassemblement pour la chose publique que pour les inconvénients auxquels s'exposaient ceux qui en faisaient partie. Les habitants de Nevers sont très ardents, parmi eux se trouvent quelques hommes dont l'exaltation pourrait conduire le peuple à des excès condamnables. Du nombre de ces hommes est un ancien commissaire de police, habile, audacieux, actif malgré son âge déjà avancé, son nom est M. Guyon. J'avais jugé convenable de l'écarter de Nevers et l'avais, en conséquence, nommé commissaire à Cosne, mais il a refusé de s'y rendre. J'ai nommé pour remplir les fonctions de cette place à Nevers un homme dont le choix a généralement plu aux habitants, c'est le fils de M. Noël Pointe, ex-conventionnel; il joint au dévouement le plus prononcé

pour le gouvernement des moyens et des formes qui supposent une éducation soignée.

J'ai placé à Cosne, en remplacement du sieur Guyon, le sieur Barberaud, ancien capitaine de cavalerie, officier de la garde nationale, homme dont la garantie est dans ses services, dans sa moralité et dans le zèle qu'il a constamment montré dans diverses fonctions qu'il a remplies depuis qu'il est retiré du service.

Indre. — Je passe au département de l'Indre. Ce département présente peu de nobles, et il est le seul dans la 21e division où les prêtres marchent dans le sens du gouvernement[1]. Les habitants sont portés pour le nouvel ordre de choses, mais ils ne montrent pas cet élan qui distingue les habitants de la Nièvre, ils ne vont pas d'eux-mêmes, ils se laissent conduire, ils obéissent. Il résulte de cette disposition d'esprit que c'est avec quelque lenteur que s'exécutent les lois et les mesures que commandent les circonstances. Ce département est dans une bonne direction, mais il faut que les fonctionnaires publics s'y montrent zélés et actifs. J'en ai remarqué quelques-uns dont l'indolence et l'extrême négligence dans l'exercice de leurs fonctions m'ont forcé de prononcer ou de provoquer la destitution. Un inconvénient préjudiciable à ce qu'on appelle les petits départements, c'est d'être affectés au noviciat des fonctionnaires appartenant aux différents services publics, ou, ce qui est encore pis, d'être le partage de ces fonctionnaires condamnés, par la faiblesse de leurs moyens, à rester au dernier rang.

Cher. — Le département du Cher était le domaine des prêtres et des nobles. Ils y exerçaient un grand empire. Ils y ont conservé une partie de leur ancien ascendant. Les autorités leur étaient soumises, et elles font encore aujourd'hui de vains efforts pour se soustraire à leur influence. Ces ennemis du gouvernement, répandus dans toutes les parties du département et appelant de leurs vœux l'ennemi en France, persuadant au peuple que le gouvernement impérial ne tiendrait pas, que les Bourbons ne tarderont pas à rentrer environnés de toutes les forces

1. Ce fait, qui étonne à bon droit Colchen, emprunte une signification assez frappante aux événements de la Révolution : l'évêque constitutionnel de l'Indre, Héraudin, avait en général témoigné de l'obéissance à la Convention et au Directoire, et sous la Convention la très grande majorité de son clergé avait, avec lui-même, livré momentanément ses lettres de prêtrise. — Cf. chanoine Pisani, *Répertoire de l'Episcopat constitutionnel*, Paris, 1907, in-8, p. 101-107.

des puissances coalisées, il s'alarme, il s'intimide. Par suite de leurs suggestions, les anciens militaires répugnent à rejoindre, et les gardes nationaux se montrent peu disposés à répondre à l'appel qui leur est fait. L'action du gouvernement n'est pas seulement entravée par leurs manœuvres, elle l'est encore par l'inertie de la plupart des maires qui, prévoyant leur changement prochain, laissent à leurs successeurs le soin de proclamer les actes de l'autorité et d'exécuter les ordres qu'ils reçoivent. Le nouveau préfet de ce département emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour détruire les mauvaises impressions qu'ont reçues les habitants, pour stimuler leur zèle et les amener à l'exécution des mesures ordonnées par le gouvernement. Il y a lieu de croire que ses efforts obtiendront du succès, surtout s'il parvient à exciter le zèle des autorités secondaires qui, lors même qu'elles sont favorablement disposées, marchent avec une lenteur révoltante.

Dans le nombre des fonctionnaires au remplacement desquels il m'a paru nécessaire de pourvoir est le sieur Boyer, commissaire de police à Bourges. Sur la demande du nouveau maire et des autorités locales, je lui ai donné pour successeur le sieur Bertrand-Gagnave.

Après l'exposé que je viens de présenter à Votre Excellence, il ne me reste plus qu'à l'informer que dans aucun des six départements de la 21e division les nobles ne se sont présentés pour concourir aux opérations des collèges électoraux, Par là, ils ont constaté leur opposition au gouvernement et justifié d'avance les mesures que la prudence pourrait suggérer à leur égard, et toutes celles que pourraient commander les circonstances.

J'avais annoncé à Votre Excellence, lorsque j'exerçais mes fonctions dans la 20e division, que je lui adresserais pour chaque département la liste des électeurs à surveiller à Paris. Je me persuade que mon successeur, le baron Marchant, aura donné suite à l'envoi de ces listes, à moins qu'il n'ait eu lieu de s'apercevoir, comme je m'en suis aperçu dans la 21e division, que les opposants au gouvernement n'étaient nullement dans l'intention de se rendre à Paris pour assister au Champ de Mai.

Agréez, etc.

Le comte COLCHEN.

APPENDICE VI

Les vraies causes de l'arrêté de Falleron

Au sujet de l'arrêté de Falleron Canuel a sévèrement censuré la conduite de d'Autichamp et de Suzannet, et contesté avec force arguments la véracité de leurs dires[1]. Inclinant à une thèse analogue, Henry Houssaye, et, après lui, Bertrand Lasserre ont attribué à peu près exclusivement aux propositions de Malartic les causes de l'arrêté.

Ces trois écrivains, intentionnellement ou non, ne tiennent aucun compte des appréciations de Suzannet au sujet du concours de l'Angleterre. A les examiner attentivement, on constate que Suzannet avait espéré un débarquement de troupes anglaises et qu'il n'imaginait point que les Vendéens pussent vaincre les troupes de l'Empereur sans un pareil renfort. Cet appui nécessaire faisant momentanément défaut, Suzannet voulait ajourner toute opération sérieuse. Telle est une des raisons capitales des actes de Suzannet et de d'Autichamp.

Canuel, Henry Houssaye et Bertrand Lasserre n'aperçoivent dans les explications des deux chefs vendéens que les motifs secondaires de leur décision, et encore les ramènent-ils à de simples prétextes. Sans nier l'influence des raisonnements de Malartic sur l'arrêté de Falleron, il convient de ne pas refuser tout crédit aux observations de Suzannet et de d'Autichamp sur l'état des troupes et à leurs griefs envers le marquis de La Rochejaquelein.

Quoi qu'en dise Canuel, l'organisation du ravitaillement parmi les corps vendéens paraît avoir été plus que médiocre, théorique plutôt que réelle[2]. Quant à la résistance de Suzannet et de d'Autichamp à l'autorité et aux projets du marquis, n'était-elle point d'autant plus explicable qu'au début de juin 1815 Louis XVIII subordonnait Louis de La Rochejaquelein et les autres chefs au maréchal Gouvion Saint-Cyr ?

1. Canuel, *o. c.*, 133-141 ; 391-397.

2. Cf. Arch. nat., F^{7}9250, où existe, sous le titre « Organisation générale de l'armée », une série de dispositions relatives au commandement, au recrutement et aux subsistances des contingents vendéens.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Nota. — Les noms de lieux sont en petites capitales, les noms de personnes en caractères romains. Les n indiquent les notes des pages. Les chiffres reliés par un trait d'union signalent indistinctement tous les noms, qu'ils soient mentionnés dans le texte ou dans les notes. Un chiffre isolé peut s'appliquer simultanément au texte et à une note.

A

Abbaye (prison de l') (Paris), 262.
Abbé, 164 n.
Abbeville, 123, 126, 347, 348 n.
Aboville (général d'), 74, 75.
Aboville (comte d'), 452.
Abrantès (duchesse d'), 108 n, 110 n, 152 n, 159 n, 253 n, 260 n, 434 n, 454 n.
Abrial, 275.
Ackilwers, 196 n, 204 n.
Açores (îles), 40.
Admirauld, 12 n.
Affry (d'), 105.
Agen, 279, 369.
Agier, 482.
Aglaé, 69.
Ain (dép. de l'), 13, 83, 130 n, 138 n, 141 n, 143 n, 144 n, 147 n, 149 n, 171 n, 318, 319.
Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), 347.
Aisne (dép. de l'), 12 n, 13 n, 334, 428 n, 460.
Aix-en-Provence, 57, 66, 431.
Aix-les-Bains (Mont-Blanc), 32 n.
Aizenay (Vendée), 391, 392, 398-400, 403.
Ajaccio, 180, 182, 183 n, 353.
Alais, 374.
Alban (Tarn), 246.
Albi, 16 n, 133 n.
Alençon, 287 n, 326 n, 341 n.
Alexandre, 194.
Alexandre Ier, 26, 42, 81, 354.
Aligre (d'), 451.
Allemagne, 208, 368.
Allier (dép. de l'), 23, 24 n, 99 n, 427, 434, 496, 497.
Alliés (les), 37, 45, 86, 113, 136, 139, 165, 192, 199, 209, 210, 246, 248, 257, 259, 261, 264, 289, 299, 301, 311, 316, 318, 339, 344, 346, 366, 368, 381, 386, 388, 389, 397, 406, 445, 468, 475, 480.
Allix, 99.
Alpes (les), 50, 281, 322, 328, 361, 491.
Alpes-Maritimes (dép. des), 51 n.
Alphonse (d'), 165 n, 279, 284 n, 324 n, 374 n, 375.
Alsace, 105, 134 n, 210, 312, 313, 315, 316, 318, 445, 493.
Alsaciens (les), 94.
Amayé-sur-Orne (Calvados), 493.
Ambert, 165, 168.
Ambrugeac (d'), 167 n, 412-414, 417 n, 420, 421.
Amelot, 496.
Amérique, 311.
Amiens, 139, 268, 283 n, 326, 327 n, 347 n, 348.

Amsterdam, 366.
Ancenis, 143, 144 n, 148, 206, 246 n, 295 n.
Andigné (d'), 140, 142, 143 n, 146-148, 396 n, 398, 413-417, 420, 421.
André (d'), 33, 36, 47, 91.
Andréossy, 187.
Andrieux, 49, 50.
Angers, 130 n, 140-146, 148 n, 206, 276 n, 298, 299, 358, 381-383 n, 392-394, 396, 403, 406-409, 414, 416, 417, 438, 443, 445.
Angevins (les), 298.
Anglais (les), 82, 165, 180, 183, 285, 311, 368, 369, 377, 378, 402, 422.
Angleterre, 11, 26, 41, 43, 45, 61, 121, 123, 124, 135, 136, 141, 148, 151, 158, 160, 204, 216, 219-221, 241, 242, 244, 264, 338, 343, 344, 353, 385, 388, 391, 399, 402, 406 n, 414, 452, 460, 473, 500.
Anglo-Espagnols (les), 388.
Angoulême, 100 n, 247, 370 n.
Angoulême (duc d'), 9, 10, 18, 68, 74, 116, 140, 150, 151, 160, 162, 164-168, 170-177, 279, 290, 337, 374-376, 389, 412, 414, 489.
Angoulême (duchesse d'), 10, 69, 140, 150-159, 161, 162, 164, 176, 339, 365, 370, 414.
Anjou, 130 n, 144, 300, 389, 394, 410.
Annecy, 361 n.
Antibes (Var), 50-52, 489.
Apremont-et-les-Habites (Vendée), 400.
Aramon (Gard), 375.
Arc-de-Triomphe (l') (Paris), 105.
Ardèche (dép. de l'), 166, 169 n, 199 n, 285 n, 319, 360, 363, 364 n.
Ardennes (dép. des), 11, 12 n, 98 n, 115, 313, 314.
Ardres (Pas-de-Calais), 124.
Argenton-Chateau (Deux-Sèvres), 420.
Ariège (dép. de l'), 376, 377.
Arles, 328.
Arman, 164 n, 279 n, 364 n.
Armentières (Nord), 246, 347.
Armes (place d') (Lons-le-Saulnier), 87.
Arnault, 36 n, 260 n, 395 n.
Arpaillargues-et-Aureillac (Gard), 176, 177 n.
Arras, 74, 122, 126, 127, 129, 345.
Arrighi, 179.
Artois (comte d'), 9, 10, 24, 31, 68, 74, 76-78, 90, 91, 93, 124, 126, 128-130, 150, 159, 164, 175, 290, 332, 333 n, 342, 371, 375, 376 n, 389, 406.
Athalie, 443 n.
Attila, 97.
Aube (dép. de l'), 336, 437.
Aubenas (Ardèche), 363.
Aubeterre (maréchale d'), 145.
Aude (dép. de l'), 275, 373, 375, 437.
Audin (J. M. V.), 357 n.
Augereau, 45, 185, 186.
Augereau (Mme), 186.
Augier, 12 n, 21, 100.
Auguié (Mme), 69.
Auguis, 194 n, 195 n.
Aulard (A.), 16 n, 17 n.
Aultanne (d'), 165, 172.
Aumale (Seine-Inférieure), 340.
Aumont (d'), 326 n, 339.
Aupère, 114.
Auray (Morbihan), 380, 424, 425.
Aurillac, 100 n, 132 n.
Austerlitz (Moravie), 249, 432.
Austerlitz (pont d') (Paris), 303.
Auteuil (d'), 147, 148.
Autichamp (d'), 5, 140-148, 387-392, 394, 396-405, 410, 416-420, 500.
Autriche, 32-34, 53, 61, 65, 81, 102, 113, 114, 117, 118, 121, 135-138, 260, 333, 490, 491.
Autrichiens (les), 361, 368, 438, 486.
Autun, 102, 282.
Auvergne, 166.
Auxerre, 7, 16 n, 17 n, 39 n, 71, 102-104, 115, 116, 199, 246, 274 n, 282, 287, 288 n, 336, 337.
Auxonne (Côte-d'Or), 103, 246.
Avallon, 102, 103, 246, 282, 336, 337 n.
Avallonnais, 337.

Aveyron (dép. de l'), 22, 280, 327, 364, 430 n.
Aviau du Bois de Sanzay (d'), 150.
Avignon, 173, 177 n, 178, 324.
Avranches, 339, 340.
Ax-les-Thermes (Ariège), 376, 377.
Azaïs, 314, 315.
Azaïs (Mme), 314, 315.

B

Babeuf, 192, 310, 324.
Babey (E.), 9 n, 18 n.
Bade, 44.
Bagnols-sur-Cèze (Gard), 175, 374.
Bailleul (Nord), 347.
Bainvel, 424 n.
Balagne (la) (Corse), 180.
Ballesteros, 376 n.
Ballot (Ch.), 16 n.
Bar-le-Duc, 115 n, 131, 247.
Bar-sur-Seine, 14.
Barante (de), 5, 69 n, 89 n, 94, 130, 141 n, 198 n, 205-207, 254 n, 307, 324 n, 331 n.
Barbares (les), 316, 468.
Barbaresques (les), 42.
Barbeau-Dubarran, 431.
Barbe-Blanche, 380.
Barberaud, 498.
Barcelone, 13 n, 176.
Barcelonnette, 55.
Barentin, 492.
Barère, 108 n, 193, 240 n, 244, 266, 267, 431, 437, 438 n, 473, 475.
Barral, 443, 451.
Barras, 10, 34, 35 n, 46, 255 n, 269 n, 278 n, 448 n.
Barrême (Basses-Alpes), 52, 55.
Barrès (J. B.), 132 n.
Barrot (Odilon), 10 n, 137 n.
Barthélemy, 332, 492.
Bartoli, 179.
Bascher (P. de), 419.
Bas-Rhin (dép. du), 12 n, 94, 114, 267 n, 312, 315, 316, 429, 493.
Bassano (Italie), 33, 35, 38 n, 42 n, 117 n, 119 n, 174 n, 274.
Basses-Alpes (dép. des), 52 n, 54, 55, 61, 67 n, 362, 429, 431, 437.
Basses-Pyrénées (dép. des), 95, 285 n, 301 n, 378, 437.
Bastia, 49, 179-182.
Bastille (quartier de la) (Paris), 303.
Baudot, 261.
Baudus (de), 253 n.
Baugé, 14, 130 n, 389 n.
Bausset (de), 384.
Bavinchove (Nord), 348.
Bayard (col) (Hautes-Alpes), 57.
Bayeux, 341.
Bayonne, 154, 161, 366 n, 378 n.
Beaucaire (Gard), 374.
Beauchamp (A. de), 410 n.
Beaudrier, 413.
Beaulieu-sous-La Roche (Vendée), 400.
Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), 106.
Beaupréau (Maine-et-Loire), 142-145, 147-149, 381, 382, 410, 414, 419, 428.
Beauregard (de), 87, 88 n.
Beauvais, 106, 126.
Beauvau (rue), (Marseille), 58.
Beauvau (E. de), 419.
Beauvau (comte de), 451.
Beauvillé (V. de), 347 n, 348 n.
Bedoch, 21, 280, 314, 430, 460, 463, 464.
Belgique, 82, 89, 118, 121, 124, 126, 127, 129, 137, 162, 332, 344, 349, 368, 468, 486.
Bellard, 185.
Bellecour (place) (Lyon), 77, 78.
Bellemare, 9 n, 10 n, 16 n, 24 n, 25 n, 29 n.
Belley, 171.
Belliard, 105, 174, 175, 189, 451.
Benaërts (L.), 356 n.
Bénévent (Italie), 26, 41.
Benoist, 89 n.
Béranger, 194.
Bercé (forêt de) (Sarthe), 421.
Bergasse, 22.
Bergerac, 369.
Bergues (Nord), 124.

Bernadotte, 209.
Bernay, 342.
Berne, 353 n.
Bernis (les de), 364.
Berr, 243-245, 301 n.
Berry (duc de), 9, 74, 104, 105, 127-129, 290, 339.
Berthezène, 18 n, 72-74 n.
Berthier, 26, 123, 255.
Berthollet, 217.
Bertrand (général), 49, 54-56, 68, 83, 85, 152, 185, 450, 451, 490.
Bertrand (capitaine), 51.
Bertrand-Gagnave, 499.
Besançon, 9 n, 17 n, 24, 25 n, 68, 93 n, 94 n, 115, 116, 130, 133, 134 n, 171, 198 n, 200 n, 281 n, 313 n, 323, 330 n, 350-352, 355.
Beslay, 15.
Besse de La Romiguière, 428.
Bessières, 277.
Besson, 361.
Béthune, 28, 75, 123, 127-129.
Beuchot, 227 n, 228 n.
Beugnot, 18 n, 40 n.
Beurnonville, 185.
Béziers, 327.
Bigarré, 300 n, 411, 415, 421-426.
Bigonnet, 282, 323.
Bigot (Ch.), 368 n.
Bigot de Préameneu, 335, 336, 351, 384 n, 385.
Bilbao (Espagne), 377.
Billiers (Morbihan), 424.
Biot, 132 n.
Biré (E.), 93 n.
Bitche (Moselle), 312.
Blacas (de), 10, 33, 38 n, 46, 90, 92, 105, 122-124, 347 n, 366 n.
Blanc Pascal, 327.
Blaye, 152, 153, 161.
Bléneau (Yonne), 337.
Blin (Joseph), 293, 294.
Blocqueville (marquise de), 115 n, 451 n.
Blois, 334.
Bocage (le), 246, 383, 391.
Bochaton, 29 n.
Boigne (comtesse de), 116 n.
Boissy d'Anglas, 200 n, 274, 283 n, 285 n, 365, 366, 378, 451, 478, 479.
Bonaparte (Jérôme), 440, 442, 448, 451.
Bonaparte (Joseph), 39, 65, 194, 206, 207, 223, 224 n, 256, 258, 260, 440, 442, 445, 448, 450, 451, 454, 459, 468, 469.
Bonaparte (Louis), 451, 452.
Bonaparte (Lucien), 4, 184 n, 194, 253, 260, 266 n, 269, 331, 440-442, 448, 451, 453-455, 457, 468, 469, 484 n.
Bonjour, 351, 352 n.
Bonnaire, 273, 386, 392.
Bonne (porte de) (Grenoble), 62.
Bontin (Adrien de), 336 n.
Bontin (Charles-Louis de), 336.
Bontin (Jules de), 336.
Bordeaux, 68, 93, 148, 150-153, 155-163, 202, 218, 274, 283 n, 328, 365-367, 371, 429.
Bordelais (les), 152-154, 157, 366.
Borrey (F.), 9 n, 10 n, 14 n, 16 n, 17 n, 24 n, 25 n, 29 n, 134 n, 287 n, 350-355 n.
Bory de Saint-Vincent, 430 n, 432.
Bossi, 340 n.
Boubers (de), 347.
Bouchage (du), 332.
Bouches-de-l'Escaut (dép. des), 230.
Bouches-du-Rhin (dép. des), 230, 284.
Bouches-du-Rhone (dép. des), 67, 165, 177, 245.
Bouchu, 67.
Boulay (de la Meurthe), 5, 10, 187, 212 n, 213 n, 219 n, 222, 431 n, 433 n, 442 n, 448 n, 455, 457-460, 468, 469, 472, 475, 486.
Boullé, 271, 272.
Boulogne (la) (rivière), 419.
Boulogne-sur-Mer, 123, 345 n, 347-349 n, 437 n.
Boulongne, 86 n.
Bourbon (duc de), 140-151, 161 n, 166, 389, 406.
Bourbonistes (les), 338, 364, 496.

Bourbons (les), 3, 6, 9, 10, 22, 24, 26-28, 31, 34-37, 39, 41, 43, 46, 58, 61, 62, 64, 65, 72, 73, 78, 79, 81, 83, 86, 91, 93, 95, 96, 98, 101, 104, 112, 125, 126, 130, 135, 152, 162-164, 170, 172, 174, 186, 187, 189, 190, 194 n, 195 n, 208, 210, 219, 234, 255, 257, 260, 262, 264, 265, 286, 287, 289-291, 293, 299, 319, 328, 331, 333, 334, 338, 339, 347, 356, 358, 363, 365, 367-372, 374-377, 381, 383, 384, 386, 387, 428, 432, 444, 456, 460, 464, 479, 496, 498.
Bourcier, 349 n, 342 n.
Bourdon de Vatry, 278, 281, 324, 361 n, 362 n.
Bourg, 83, 171 n, 281 n.
Bourges, 16 n, 279 n, 281 n, 364, 428 n, 445, 451, 495, 499.
Bourgogne, 14, 48, 101, 115, 170.
Bourgoin (Isère), 76.
Bourgoing (P. de), 124 n.
Bourguignons (les), 170, 321, 322.
Bourmont (de), 84, 86-88, 93, 262, 395.
Bourrienne, 38 n, 47 n, 90-93, 108 n, 110 n, 138 n, 185, 259 n.
Bourse (la) (Paris), 111, 301.
Boussion, 279.
Bouthillier (de), 53.
Boyer (général), 321, 322.
Boyer, 352 n.
Boyer (F.), 360.
Boyer, 499.
Boyer-Fonfrède, 325, 377 n.
Brabant, 138.
Brack (de), 35.
Branges (de), 458.
Brayer, 82, 276, 393, 410, 414, 415, 418, 419.
Brech (Morbihan), 425.
Brégille (Doubs), 352.
Brenier, 300 n, 422 n.
Bresse, 318.
Bressuire, 143, 246, 386, 390, 420.
Brest, 98, 247, 261, 300, 379 n, 384, 422 n.
Brestois (les), 300.
Bretagne, 14, 140, 141, 264, 277, 283, 292, 297-300, 330, 367, 379, 385, 394, 406, 407, 415, 418, 421, 422, 424 n.
Bretons (les), 293, 295, 298, 321, 326, 327, 358, 426.
Briançon, 65.
Briche, 168.
Briey, 312.
Brignoles, 431.
Brigode (de), 124.
Brioude, 132.
Brise-Barrière, 381.
Brivazac (de), 13 n.
Brive-la-Gaillarde, 198, 327.
Bro, 27 n.
Broglie (de), 108, 109 n, 220, 221 n, 240 n.
Brouard, 386.
Bruges (Belgique), 127.
Brulon (Sarthe), 421.
Brune, 178, 328, 372, 373.
Bruni, 180, 182, 183.
Bruon, 352 n.
Bruslart (de), 43, 140, 179-183.
Bruté, 385 n.
Bruxelles, 112 n, 120 n, 123, 291 n.
Bry (de), 316, 493.
Buis-les-Baronnies (Drôme), 362.
Buonarroti, 321.
Burle (pont de) (Hautes-Alpes), 57.
Burnichon J.), 331 n.
Busche, 272.
Buxy (Saône-et-Loire), 322.

C

Caapedi, 481 n.
Cadoudal (les frères), 380.
Cadoudal Georges), 179.
Cadoudal (Joseph), 423.
Caen, 99 n, 283 n, 325, 326, 338 n, 339, 341, 342 n.
Caffarelli (Auguste), 283 n, 384 n.
Caffarelli (Joseph), 277 n, 292 n, 294, 297, 383, 384 n, 451.
Cahors, 132, 161.
Caillaud, 400.
Caillemer, 325 n, 341 n, 422 n.

Calabre, 408.
Cala d'Oro (plage de) (Corse, 179.
Calais, 122-124, 138, 139 n, 264.
Calès, 431.
Callac (Côtes-du-Nord), 379, 380.
Calvados (dép. du), 99, 286 n, 325, 326, 338, 340-343, 429, 493.
Calvi, 180.
Cambacérès, 10, 117, 119, 184, 222, 229, 256, 264, 352 n, 436-438, 442, 444-446, 465, 466.
Cambacérès (cardinal), 341, 451.
Cambon, 431.
Cambrai, 74-76.
Cambronne, 49, 59, 451.
Campan (Mme), 104 n.
Campbon (Loire-Inférieure), 385.
Candé (Maine-et-Loire), 413.
Cannes, 51, 189, 190, 489.
Cantal (dép. du), 100, 132, 319, 360, 363, 437.
Canuel, 5, 142 n, 143, 389-392, 397-406, 409, 410 n, 415 n, 416 n, 418 n, 419 n, 420 n, 500.
Capefigue, 38 n, 491.
Capelle, 83-86.
Capets (les), 295.
Capraja (île de) (Méditerranée), 49.
Carbon-Blanc (Gironde), 154.
Carcassonne, 374, 429.
Carcouët (de), 399.
Carhaix (Finistère), 422.
Carion Nisas, 438.
Carnac (Morbihan), 380, 424.
Carnot, 2, 16 n, 30, 31 n, 39 n, 74, 89, 99 n, 108 n, 110 n, 116, 119, 120, 131-133 n, 139, 165 n, 169 n, 171 n, 184, 190 n, 193, 198-200 n, 203 n, 217-219, 223, 224, 239 n, 240 n, 253-255, 269-271, 273-281, 283-285, 287 n, 292 n, 294, 297, 312 n, 314 n, 315 n, 322, 323-326 n, 331, 334 n, 335 n, 338 n, 340-342, 344 n, 345 n, 347-350 n, 359 n, 361-366 n, 369-371 n, 374 n, 375 n, 377-379 n, 384-386 n, 392 n, 393 n, 414 n, 428 n, 439, 446, 451, 453, 454 n, 457-459, 466, 468, 471, 475, 493.
Carnot-Feulint, 322, 461.
Carpentras, 71, 437.
Carret, 310.
Carrouges (Orne), 340.
Cars (des), 166, 375, 376.
Casabianca (colonel), 180.
Casabianca (capitaine), 51.
Casalta, 180.
Casinca (la) (Corse), 180.
Cassel (Nord), 246, 348.
Castelet, 376, 377.
Castellane (de), 69 n, 104 n, 304, 306 n, 441.
Castellane, 14, 52, 55.
Castlereagh, 332 n, 347 n, 349 n, 366 n.
Catalogne, 161, 376, 408.
Cathelineau, 410.
Caucase, 237.
Caulaincourt, 108, 118-120, 163, 204 n, 223, 301, 368, 472, 473.
Cavaignac, 277.
Cayeux-sur-Mer (Somme), 327 n.
Cayrol, 88.
Centre (le), 281, 329, 364, 495.
Cent-Suisses (les), 105, 106.
Cérans-Foulletourte (Sarthe), 381.
Céret, 13.
Cerneux-Péquignot (Suisse), 352 n.
Cerutti (rue) (Paris), 91.
Cervione (Corse), 180.
Cervoni (Mme), 180.
César, 79, 133, 194.
Cesena (A. de), 348 n.
Cesset (Allier), 24.
Cette, 173, 176.
Cevallos, 376 n.
Cévennes, 175.
Chabanais (Charente), 247.
Chabert, 493.
Chablis (Yonne), 246.
Challans (Vendée), 398, 400, 401, 417, 418.
Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire), 408.
Chalon-sur-Saône, 63 n, 84, 88, 91, 102, 322, 435 n.
Chalons-sur-Marne, 75, 76, 115 n, 164 n, 311, 312.

Chambéry, 35, 37, 38 n, 46, 62, 85, 139 n, 261, 278 n, 282, 361, 362 n.
Champagne, 312, 318, 321.
Champ-de-Mars (le) (Paris), 105, 299, 302, 441, 446.
Champigné (Maine-et-Loire), 420.
Champollion, 437.
Champollion-Figeac, 117 n, 165 n, 274 n, 394 n, 433 n, 437, 438, 441 n, 454 n.
Champsaur (le) (Alpes), 57.
Champs-Élysées (les) (Paris), 105, 453.
Champtercier (Basses-Alpes), 54.
Chantilly (Oise), 334.
Chaptal, 217, 356 n.
Charente (dép. de la), 95, 99, 100 n, 200, 246, 247, 370.
Charente-Inférieure (dép. de la), 12 n, 370, 431, 455.
Charenton (Seine), 106, 126.
Charette (de), 401, 410.
Charette (L. de), 144, 391, 392.
Charlemagne, 194, 295, 435.
Charles X, 339.
Charléty (S.), 17 n.
Charleville, 98.
Charny (Yonne), 239.
Charpentier, 393, 411, 419 n.
Chartrand, 163.
Chartres, 334.
Chasset, 275, 428 n.
Chasseurs de Henri IV (les), 359, 360.
Chassin (Ch.-L.), 144 n, 387 n, 389 n, 392 n, 396-398 n, 401 n, 403 n, 417 n.
Chastellux (de), 24.
Chastellux (Mlle de), 62.
Chastenay (Mme de), 6, 10 n, 23 n, 36 n, 38 n, 69 n, 137 n, 190 n, 203 n, 256 n, 262 n, 306 n, 307 n.
Chateaubriand, 2, 38 n, 43 n, 92, 93, 264, 492.
Chateau-Gontier, 284, 380, 413.
Chateau-La-Vallière (Indre-et-Loire), 413.
Chateaulin, 422.
Chateau-Trompette (forteresse du) (Bordeaux), 156.
Chatellerault, 143, 408.
Chatillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), 386, 388, 390.
Chaumont, 71, 133 n.
Chaumont (Mont-Blanc), 362.
Chauny (Aisne), 75.
Chavagnes-en-Paillers (Vendée), 397.
Chavanon (J.), 348 n.
Chazal, 277.
Chazelles-sur-Lyon (Loire), 360.
Chemillé (Maine-et-Loire), 381, 382, 389.
Chêne-Arnoult (Yonne), 239.
Chenille du Bardy, 224 n.
Cher (dép. du), 12 n, 21, 427, 498-499.
Cherbourg, 327.
Cheval-Blanc (cour du) (Fontainebleau), 107.
Chevalier (J.), 29 n, 53 n, 68 n, 83 n, 168 n, 320 n, 362 n.
Chevrières (Loire), 359.
Chilhaud de La Rigaudie, 21.
Cholet, 144, 146, 381, 390, 391, 411, 416.
Chorges (Hautes-Alpes), 66 n.
Choudieu, 261, 323, 346 n.
Chouet (H.), 85 n, 87 n.
Chuquet (A.), 1, 5, 38 n, 39 n, 60 n, 62 n, 67 n, 68 n, 103 n, 134 n, 309 n, 394 n, 395 n, 406 n, 412 n, 489.
Ciboure (Basses-Pyrénées), 285.
Cicéron, 133, 231.
Cioti (Corse), 180.
Cipriani, 40.
Civrac (de), 148.
Clamecy, 99, 363.
Clarke, 52 n, 70, 78 n, 140, 167 n, 331, 332, 406 n.
Clausel, 152-154, 156-158, 451.
Clermont-en-Argonne (Meuse), 248.
Clermont-Ferrand, 16, 132, 161, 319, 324, 365.
Clermont-Tonnerre (de), 263.
Clisson (Loire-Inférieure), 144, 388, 391, 411, 416, 419 n, 420.

Clouet, 88, 93.
Clovis, 295.
Cochelet (Mlle), 29 n, 35 n, 44 n, 107 n, 108 n, 110 n, 440 n, 448 n,
Coex (Vendée), 400.
Cognac, 200 n, 470.
Coislin (de), 144, 424.
Colchen, 279, 281, 364 n, 428 n, 495-499.
Colmar, 114, 115, 314 n, 316.
Colombier (du), 276.
Combes de Patris, 327 n.
Combier (A.), 176 n.
Comédie (place de la) (Bordeaux), 158.
Comédie-Française (la) (Paris), 109 n.
Compiègne, 73, 74, 283, 287 n.
Comte, 190, 230.
Concorde (place de la) (Paris), 453.
Condé (de), 148 n, 149, 334, 496.
Condé (maison de), 141 n.
Condé-sur-Escaut (Nord), 247.
Condom, 14.
Condorcet (marquise de), 174 n.
Constant (Benjamin), 2, 4, 5, 72, 79, 88 n, 89, 97, 98, 190, 192-194, 204-207, 209-225, 241, 254, 256-258, 271, 292-294 n, 430 n, 441, 456 n, 461 n, 467 n, 472 n, 477 n, 483.
Corbeil, 14, 36.
Corbineau, 173, 175, 176, 394.
Cordeliers (les), 307.
Corps (Isère), 60 n, 66, 362 n.
Corrèze (dép. de la), 21, 198, 327, 363, 430.
Corse (dép. de la), 43, 58, 179, 180, 182, 428, 437.
Corse (cap), 49.
Corses (les), 179, 182.
Corsin, 51 n.
Corte, 179, 180.
Cosaques (les), 265, 313.
Cosne, 134, 498.
Cossé-le-Vivien (Mayenne) 413.
Costaz, 10, 344 n, 349 n.
Cote-d'Or (dép. de la), 103, 138, 187, 245, 246, 248, 275, 285, 313, 322, 435.
Cotes-du-Nord (dép. des), 15, 16, 99, 277, 300, 379 n, 394 n, 422 n.
Coudreux, 108 n, 440 n, 448 n.
Coulourgole (la), 177.
Cournot (A.), 486 n, 487 n.
Courtet (A.), 7.
Coutances, 339.
Crawford, 205.
Crétineau-Joly, 141 n, 148 n, 149 n.
Creuse (dép. de la), 95, 132, 427, 434, 496.
Crimée, 311.
Croix (de), 452.
Croix-de-Vie (Vendée), 391, 400, 401, 405, 409.
Crousse, 216.
Crusius, 159 n.
Cubzac (Gironde), 152, 154.
Cunéo d'Ornano (colonel), 51.
Cussy (de), 111 n, 262, 443 n.

D

Dalberg (de), 32, 34 n, 36 n, 185, 353 n.
Dalberg (duchesse de), 36 n.
Dalmbert, 233.
Damas (Maxence de), 166, 167 n, 171-173, 176, 489.
Damas (comte de), 489.
Dambray, 89, 492.
Danton, 368.
Dard, 18, 101, 482.
Darricau, 161, 309.
Dauger, 51.
Daumas, 63 n.
Daunou, 228.
Dauphiné, 53, 319, 328.
David, 370.
Davout, 26, 30, 36, 37, 73, 74, 90, 91, 115 n, 118, 120-123, 125, 126, 128 n, 130 n, 132 n, 137, 144 n, 147, 149 n, 160 n, 162-164, 166-169, 173, 174, 177-179 n, 183 n, 200, 217 n, 273, 276 n, 283 n, 302 n, 309, 310, 328 n, 332, 334 n, 342 n, 343 n, 347 n, 348 n, 369 n, 372 n, 377 n, 392-394, 408-416, 418-424, 426 n, 446, 451.

Debelle, 166, 167 n, 169.
Decaen, 151-155, 157.
Decazes, 35 n.
Decrès, 119, 223, 446.
Defermon (J.), 186, 187, 222, 455, 468, 469.
Defermon (J. F.), 276.
Degerando, 240 n, 277 n, 280, 283 n, 312, 314.
Dejean, 108.
Delaage, 420.
Delaborde, 160 n, 162, 163, 394, 396.
Delacroix, 497.
Delessert, 452.
Delhorme, 13 n.
Delort, 240 n.
Demadières, 224 n.
Démosthène, 231.
Denniée, 128.
Derville-Maléchard, 198, 350-352.
Desabbayes, 400.
Desbiez, 350, 351.
Desmichels, 54.
Despans de Cubières, 251.
Despatys, 28 n, 31 n, 33 n, 34 n, 89-91 n, 112 n, 121 n, 161 n, 165 n, 172 n, 262 n, 263 n.
Desrolines de La Motte, 24.
Dessolle, 70, 263.
Deux-Sèvres (dép. des), 142, 246, 247, 272, 383, 385, 393, 482.
Devilliers, 62-64.
Devire, 234 n.
Devismes, 277.
Dévoluy (le) (Alpes), 36.
Die, 13, 14, 29, 67, 68.
Dieppe, 342, 343.
Digeon, 78.
Digne, 52-55, 57, 65, 67 n.
Dijon, 92, 102 n, 170, 171, 188, 193 n, 202, 240 n, 282, 290, 313 n, 320-322, 482 n.
Dijonnais (les), 321.
Dioclétien, 43.
Dogger Bank (le), 344.
Dole, 116.
Domfront, 340.
Dordogne (la) (rivière), 152-155, 161.
Dordogne (dép. de la), 21, 327, 369.
Dormy (les de), 336.
Dorsenne, 106.
Douai, 10, 122, 188, 222, 286, 455, 456, 468, 469.
Doubs (dép. du), 16, 94, 114, 115, 132, 133 n, 198, 323, 350-355, 429, 435.
Doullens, 347.
Draguignan, 431 n.
Drome (la) rivière), 166, 167.
Drome (dép. de la), 29 n, 68, 83 n, 166, 167, 278, 318-320, 362, 437.
Drouet, 431.
Drouet d'Erlon, 36, 38, 72-74, 120, 451.
Drouot, 49, 51, 451, 466.
Dubois, 252.
Dubois, 322.
Dubois (de la Seine), 472.
Duboys (d'Angers), 438, 443, 445.
Dubroca, 195, 226 n, 235.
Duchaffault, 397 n, 398, 400-405, 416 n.
Duchand, 35.
Duché (E.), 274 n.
Duchesne, 201 n, 229 n, 241, 242, 249, 461, 477.
Duchesne (le Père), 11.
Duclaux, 262.
Ducreuzot, 13 n, 355 n, 356 n.
Duerne (Rhône), 360.
Dufeu, 144 n.
Dufey (de l'Yonne), 193.
Dulandreau, 404.
Dumas de Champvallier, 420 n.
Dumolard, 11, 170, 171, 271 n, 280, 281 n, 350, 351, 458, 460, 463.
Dumont (André), 277.
Dumoulin, 44, 47 n, 61, 63, 152.
Dumouriez, 406.
Dunkerque, 124, 261, 264, 323, 344, 345, 348.
Dunkerquois (les), 344.
Dunoyer, 190, 230.
Dupérat, 417, 420.
Dupin, 431, 459, 462, 464, 467, 470, 471.
Duplessis de Grénédan, 19 n.
Dupont (de l'Eure), 456, 463, 464.

Dupont (général), 40, 41 n, 88, 131.
Dupont (Eusèbe), 277.
Durance (la) (rivière), 54, 172.
Durand (colonel), 62, 64.
Durand (chanoine), 350, 351.
Durand (de la Marne), 463, 464.
Duras (de), 105, 123.
Durbach, 21, 463, 464, 475.
Durdent, 110 n.
Durrieu, 135 n.
Duval (M.), 275.
Duvergier, 11 n, 14 n, 19 n, 20 n, 70 n, 81 n, 139 n, 163 n, 185 n, 190 n, 202 n, 208 n, 209 n, 218 n, 259 n, 261 n, 264 n, 271 n, 278 n, 284 n, 436 n, 459 n.
Duvergier de Hauranne, 40 n.

E

Eckmuhl (Bavière), 73, 118.
Ecosse, 41, 242.
Egypte, 40, 117 n.
Elbe (île d'), 2, 5, 9, 16 n, 27 n, 29 n, 31, 33, 37, 39, 41-45, 47-51, 53 n, 60-62, 73, 87 n, 88, 101 n, 103 n, 104 n, 107 n, 108 n, 135, 179 n, 193, 203 n, 215 n, 257 n, 306 n, 333, 337, 442 n, 443 n, 451, 464, 486, 489-492.
Elbois (les), 39, 49.
Elchingen (Souabe), 103.
Eliacin, 443 n.
Elysée (l'), Paris, 260.
Elysée (le Père), 265.
Embrun, 53 n, 65, 66 n.
Emériс-David, 13 n.
Emery, 49, 52, 61, 67.
Enghien (duc d'), 71, 163, 175, 354.
Enoch, 272, 384.
Epernay, 311.
Ernouf (baron), 42 n, 117 n, 119 n, 174 n, 175 n, 186 n.
Ernouf (général), 166, 172.
Esnard, 77, 78.
Esneaux, 238, 239.
Espagne, 13, 148, 151, 160, 161, 165, 182, 336, 359, 365, 375-378, 409, 421, 489.
Espagnols (les), 161, 285, 365, 377, 378.
Esparbès (d'), 182.
Espinchal (d'), 359, 360.
Esquermes (Nord), 346.
Essling (Autriche), 53, 58, 178.
Essonnes (Seine-et-Oise), 104, 107.
Est (l'), 3, 24, 29, 133, 171, 246, 280, 287, 311-314, 353, 429, 449.
Estaires (Nord), 129.
Estève, 409.
Etats romains, 358.
Etats-Unis, 13, 31, 205, 259.
Etchegoyen, 53 n.
Eugène (prince), 34, 135 n, 136, 451, 452.
Eure (dép. de l'), 249, 342 n, 429, 456.
Eure-et-Loir (dép. d'), 334.
Europe, 31, 34, 41, 45, 61, 62, 70, 77, 82, 92, 113, 117-121, 124, 135, 136, 138, 139, 193, 195, 196, 200, 201 n, 203, 204, 210, 212, 213, 216, 224, 236 n, 248, 257, 271, 288, 291, 292, 295, 301, 302, 304, 305, 311, 313, 315, 318, 328, 331, 346, 354, 363, 386, 389, 391, 396, 404, 428, 430, 432, 450, 462, 465-467, 478, 480, 482, 483, 487.
Evreux, 342 n.
Evron (Mayenne), 384.
Exelmans, 36, 38, 122, 126, 451.
Eydoux, 196 n.
Eylau (Prusse), 27.

F

Fabri, 472.
Fabry, 53 n; 62 n, 65 n, 102 n, 104 n, 107 n, 261-264 n.
Falaise, 340, 342.
Falconnet, 18, 101, 482.
Falleron (Vendée), 379, 402-405, 424, 500.
Fallot de Beaumont, 445, 451.
Fantin des Odoards, 27.
Fargniers (Aisne), 75.
Farnaud, 57.

Fauchet, 274.
Fauquembergues (Pas-de-Calais), 246, 349.
Faypoult, 276.
Fécamp (Seine-Inférieure), 343.
Fénestrelle (Italie), 53.
Fenouillot, 200.
Ferrand, 20-22, 39, 47 n, 89 n, 93 n, 265.
Ferrier, 217.
Ferrières (château de) (Seine-et-Marne), 32.
Fesch, 260, 357, 353, 451.
Fiévée, 19 n, 25.
Figeac, 437.
Figié, 180-183.
Figuéras (Espagne), 375.
Finistère (dép. du), 12 n, 21, 98 n, 277, 300, 380, 422 n, 437.
Fiumorbo (le) (Corse), 179.
Flahaut (de), 36, 38, 39, 46, 90, 108, 451, 466.
Flandre, 105, 159, 283, 477.
Flaugergues, 22, 430, 456, 463, 464, 471, 472.
Flavigny (L.-A. de), 396-398, 414, 416, 417.
Fleury (A.-M.), 333 n.
Fleury de Chaboulon, 5, 27 n, 28 n, 35 n, 37, 39 n, 42-46, 48-52, 56 n, 60 n, 63-65 n, 75 n, 76 n, 78-81, 83 n, 85, 103 n, 104 n, 107 n, 110 n, 111 n, 119 n, 121 n, 123 n, 175 n, 179 n, 184-186 n, 194 n, 196, 197 n, 203, 212 n, 213 n, 224 n, 253, 255 n, 257 n, 258 n, 269, 308 n, 309 n, 443, 451-455 n, 457 n, 467-469 n, 475 n.
Foix, 277, 327, 377 n.
Foleux (Morbihan), 424.
Fontainebleau, 39, 42, 105-107, 109, 117, 123, 490.
Fontenay-le-Comte, 144.
Forbach (Moselle), 312.
Forcalquier, 55 n, 66, 362.
Forez (le), 359.
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), 340.
Forget, 129 n.
Forgues (E.), 310 n.
Fortin, 102 n.
Fouché, 1 n, 2, 4, 10, 13 n, 28 n, 31-37, 39 n, 40, 48, 72, 73, 88-90, 107, 115 n, 117 n, 120, 121, 123 n, 144 n, 165 n, 170 n, 172, 175, 178 n, 184, 185, 189, 190, 193, 199, 203, 206, 207, 210, 223, 224 n, 252, 255, 257-270, 276-278, 310 n, 317 n, 325, 328, 331 n, 335 n, 336 n, 348 n, 350-352, 355 n, 356 n, 364 n, 366 n, 367 n, 369 n, 371-373 n, 377 n, 379, 385 n, 392 n, 394-398, 404, 406, 407, 412 n, 415-417, 430, 431, 439, 450, 454-456, 469, 470, 472, 474, 475, 483, 493 n, 495, 496, 499.
Foudras, 90, 91, 261.
Fougères, 380.
Fourcaud (de), 388, 389,
Fourches Caudines (les) (Italie), 468.
Foureau de Beauregard, 49, 430.
Fourier, 117 n, 189, 274.
Fournier, 199.
Fournier l'Américain, 30.
Foy, 130 n, 138, 141, 143-145, 147-149, 203.
Français (les), 3, 6, 7, 9, 25, 26, 44-46, 50, 51, 56, 64, 71 n, 79-81, 95, 97, 100, 102, 115, 133-135, 137, 138, 145, 156, 157, 174, 190, 195, 197, 204, 210, 211, 224, 226, 234, 235, 240, 241, 248-250, 256, 263, 270, 272, 288, 291, 292, 296, 305, 311, 318, 319, 321, 333, 351, 354, 357, 359, 378, 386, 395, 413, 415, 433, 439, 444, 453, 482-484.
Français de Nantes, 287 n, 326 n, 341.
France, 2, 15 n, 28, 29, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 40, 43-47, 50, 51, 56-59, 64, 70-72, 74, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 86, 87, 94-98, 103, 104, 113-119, 122, 124, 128, 129, 134-136, 139, 142, 143, 147, 149, 151, 152 n, 157, 159, 160, 165 n, 166, 175, 176, 178, 179, 182, 185, 186, 190, 193-197, 200, 201 n, 203, 206,

208-212, 218, 220, 221, 223-225, 227, 229, 232, 234, 236, 237, 240, 241, 248-250, 253, 257, 259, 260, 263-266, 268, 270-272, 282, 288, 291-293, 295, 296, 299, 307 n, 311, 313-316, 320, 321, 323, 324, 326, 330, 331, 333, 335, 337, 338, 340, 342, 344, 345, 349-354, 358, 360, 361, 363, 366, 369, 370, 375, 377, 385, 389, 396, 405, 407, 413, 430, 432-434, 439, 442, 444, 445, 448, 452, 457 n, 460, 462, 465, 466, 473, 474, 476, 480, 484, 485, 490-492, 495-498.

Francfort-sur-le-Mein, 331, 358.

Franche-Comté, 24, 68, 115 n, 170, 210, 280, 329, 349, 352, 354.

Franclieu (de), 484 n.

François Ier, empereur d'Autriche, 32, 53, 117, 118, 136, 138, 449, 491.

Franconi, 453.

Francs-Comtois (les), 94, 170.

Frangy (Mont-Blanc), 362.

Franklin (hôtel) (Marseille), 58.

Frankoual, 301 n.

Freddi, 43 n, 44 n, 490 n.

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, 26.

Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, 26, 122.

Fréjus (Var), 53 n.

Frénilly (de), 292 n.

Fressinet, 36, 188.

Friant, 451.

Friedland (Prusse), 178.

Frondeville (de), 23.

Frotté (L. de), 43.

Fruchard, 349.

Fualdès, 327.

G

Gabet, 193.

Gabory (E.), 272 n, 328 n.

Gaffarel (P.), 170 n, 321 n, 322 n.

Gaillard (M.-A.), 33, 121.

Gaillard, 367 n.

Galaure (la) (rivière), 169.

Galbois, 104.

Galeazzini, 298, 300, 382, 392, 414 n.

Gallois, 337 n.

Gamber, 423.

Gamot, 14, 199, 274, 336 n, 337.

Gand, 106 n, 114 n, 115 n, 128 n, 129, 264, 265, 307 n, 330-332, 339, 346, 347, 349, 366 n, 405, 406 n, 450, 462, 475, 482, 492.

Gap, 48, 54-57, 65-67, 166, 172, 285 n, 362 n.

Garat, 463, 464, 471.

Gard (dép. du), 25 n, 165, 166, 279, 280, 328 n, 374, 375 n, 437.

Gardonnenque (la), 168.

Garnier (de Saintes), 323, 431, 462, 463.

Garonne (la) (fleuve), 157.

Gascogne, 14, 283.

Gaudillère (E.), 7.

Gaudin, 119, 202 n.

Gaulois (les), 318.

Gauthier, 83, 84 n.

Gazan, 52.

Gebhardt, 42 n, 43 n.

Gémond, 264.

Gencey, 342 n.

Gênes, 13 n, 116.

Genève, 160.

Gengis-Khan, 97.

Gentilly (Seine), 106.

Genty, 366 n, 367 n.

Gentz, 41 n, 420 n.

Gérard, 451.

Géraud (E.), 367, 368 n.

Gérin, 53 n.

Germains (les), 318.

Gers (dép. du), 13, 275, 428 n, 431, 437.

Gex, 171.

Gilbert de Voisins, 91.

Gilley (Doubs), 352.

Gilly, 168, 172, 173, 279, 280, 285 n, 363 n, 364.

Girard, 82.

Girardin, 36.

Giraudeau, 233.

Girod (de l'Ain), 130 n, 138 n, 141 n, 143 n, 144 n, 147 n, 149 n.

Gironde (la) (fleuve), 158, 159.

Gironde (dép. de la), 19 n, 20 n, 150, 200, 245, 274, 365-367, 431.

Giubega, 179.

Givry (Saône-et-Loire), 248, 322.
Gley, 312 n.
Gœhausen, 32 n, 490 n.
Golbéry, 316.
Goldsmith, 40.
Golo (le) Corse), 180.
Goltz, 114, 122 n, 332 n.
Gomion, 355 n.
Gonnard (Ph.), 285 n, 492.
Gonnet (P.), 170 n, 283 n.
Gonneville (de), 180-182.
Gourgaud, 39 n, 46 n, 61 n, 82 n, 83 n, 103 n, 204 n, 486 n.
Gourlay, 431.
Gouvion Saint-Cyr, 131, 132, 406, 492, 500.
Grand-Carteret (J.), 229 n.
Grand-Champ (Morbihan), 424.
Grand Turc (le), 234.
Granville (Manche), 93.
Grappin, 351 n.
Grasse, 52, 55, 489.
Grateloup (domaine de) (Dordogne), 369, 370.
Gravelines (Nord), 124.
Gray, 14 n.
Grecs (les), 477.
Grégoire, 228, 451.
Grégoire, 288.
Grenelle (rue de) (Paris), 310.
Grenette (place) (Grenoble), 62.
Grenier, 194 n, 201 n, 228 n, 229 n, 232.
Grenier (général), 451, 456, 463, 464.
Grenoble, 29 n, 37, 44, 46-48, 51-57, 59-68, 76, 77, 79, 83 n, 85, 88, 166, 169 n, 188, 191 n, 201 n, 202, 241, 319, 320, 323, 324 n, 328, 361 n, 362 n, 373.
Grenoblois (les), 361.
Grivel (de), 84 n, 87, 88 n.
Grosbon, 409.
Grote, 10 n, 29 n, 37 n.
Grouchy (vicomte de), 39 n.
Grouchy (maréchal de), 164-167 n, 169-171, 173-175, 177, 178, 489.
Guéret, 132 n.
Guerlesquin (Finistère), 379.
Guernon-Ranville (de), 339.
Guerre (J.), 79 n, 81 n.
Guiche (de), 166.
Guichen (de), 165 n.
Guillaumot (P.), 322 n.
Guillemin, 126 n, 128 n, 129 n, 349 n.
Guillois (A.), 39 n, 174.
Guillon (Yonne), 245 n.
Guillotière (la) (Lyon), 78, 79, 170.
Guingamp, 282, 379 n.
Guizot, 111 n, 212 n, 331, 333.
Guyane, 40 n.
Guyenne, 150, 264.
Guyomar, 282.
Guyon, 497.

H

Hager, 32 n, 41 n, 43 n, 44 n, 490 n.
Ham (Somme), 75.
Hambourg, 26.
Hamel (du), 19 n, 20 n.
Hamelin (Mme), 35, 107.
Hamelinaye, 412 n, 413 n.
Hamon, 262.
Hardenberg, 29 n, 114, 122 n, 332 n.
Harispe, 153, 154.
Harmand, 56.
Hasparren (Basses-Pyrénées), 285.
Hautes-Alpes (dép. des), 56, 57, 61, 65, 172 n, 245, 278, 285, 318, 319, 362, 429.
Haute-Garonne (dép. de la), 16, 97 n, 99, 163, 277, 325, 378 n, 431.
Haute-Loire (dép. de la), 71 n, 166, 285, 319, 360, 363, 427, 462.
Haute-Marne (dép. de la), 71 n, 132, 133 n.
Hautes-Pyrénées (dép. des), 199 n, 431, 437, 463.
Haut-Rhin (dép. du), 94, 245, 314, 315, 429, 462.
Haute-Rivière (ferme de) (Vendée), 418.
Haute-Saone (dép. de la), 17, 78, 429.
Haute-Vienne (dép. de la), 327, 427, 435, 495.

Haxo, 105 n.
Hazebrouck, 246, 347, 349.
Hébert, 102.
Hébertistes (les), 307.
Hédouville, 17 n.
Hénin (Mme d'), 431 n, 434 n.
Henri IV, 145, 307, 331, 359.
Héraudin, 498 n.
Hérault (dép. de l'), 12 n, 49, 51, 55 n, 57, 58 n, 165, 166, 177, 179 n, 275, 280, 284, 327, 373, 374, 431, 435, 437, 438.
Hobhouse, 213 n, 252 n, 253 n, 304 n, 306 n, 442-444 n, 446-448 n, 451 n.
Honfleur (Calvados), 343.
Horace, 370, 372.
Hortense (reine), 29 n, 35, 38 n, 86, 91, 107, 120, 440 n, 442, 448.
Hotam, 399, 400-402, 425.
Houssaye (H.), 1, 14 n, 26 n, 29 n, 104 n, 500.
Huet, 431.
Hyde de Neuville, 332, 333 n, 339, 406.

I

Iéna (Saxe-Weimar), 249, 432.
Iéna (pont d') (Paris), 105.
If (château d') (Bouches-du-Rhône) 58.
Ille-et-Vilaine (dép. d'), 19 n, 245, 272, 277, 293, 294, 300 n, 350, 380, 384, 394 n, 414 n, 423 n, 428 n, 455.
Indes (les), 13.
Indre (dép. de l'), 427, 498.
Indret (Loire-Inférieure), 141, 149.
Indre-et-Loire (dép. d'), 275, 363, 427.
Ingrandes (Maine-et-Loire), 413.
Invalides (les), (Paris), 253.
Isaïe, 370.
Isère (l') (rivière), 169, 171.
Isère (dép. de l'), 117, 166, 169, 245, 274, 278, 318, 319, 324, 429, 437, 453, 454, 461, 493.
Islande, 344.
Isnard, 271 n.
Issoire, 78 n.
Italie, 13, 31, 40, 41, 51, 368, 438, 486.
Izoard, 63 n, 251.

J

Jacobins (les), 307.
Jacotot, 290.
Jacqueminot, 25, 26.
Jacques, 149.
Jalabert, 15.
Jallais (Maine-et-Loire), 390.
Jamme, 97.
Janson, 355.
Jardin des Plantes (le), (Paris), 69.
Jarry, 84 n, 86 n.
Jars, 283, 317.
Jaucourt (de), 5, 17 n, 23 n, 26, 81 n, 113-116, 122-124, 185, 353 n, 355 n.
Jay, 36 n, 431, 472, 474, 477.
Jeannin, 82.
Jersey (île de), 93, 339.
Jésuites (les), 331.
Jésus-Christ, 272, 331 n, 390.
Jézabel, 17.
Joigny, 103, 133.
Jolyet, 251 n.
Josselin (Morbihan), 293, 422, 424.
Jouan (golfe), (Var), 51, 130, 212, 282, 489.
Jouffroy (de), 353, 355.
Jourdan, 26.
Jullien, 277.
Jupilles (Sarthe), 421.
Jura (le), 353.
Jura (dép. du), 88, 313, 354, 355.
Jussey (Haute-Saône), 17.
Jzermanowski, 49.

K

Kamtchatka, 85.
Kellermann (fils), 104.
Kergorlay (de), 234 n, 235.
Kerverseau, 53 n, 66 n.
Kinnaird, 207.
Kittoe, 399-403.
Kléber, 71.
Koller, 86, 490, 491.
Krüdener (Mme de), 44.

L

L'Aiguillon-sur-Vie (Vendée), 391, 399.
La Bassée (Nord), 246.
La Bastide (Gironde), 157.
Labbey de Pompières, 12 n.
La Bédoyère (de), 35-38, 46, 47, 52, 62, 63, 79, 186, 451.
La Bérauldière (V. de), 396-398, 404, 414-417.
Laborde, 428.
Laboulaye, 193 n, 207 n.
Labretonnière, 134 n. 323 n.
Lacépède, 451.
La Chapelle (Seine), 106.
La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure), 388.
La Chapelle-d'Aligné (Sarthe), 412.
La Chardière (château de) (Vendée), 397.
La Chaussaire (Maine-et-Loire), 148.
Lacoste (de), 227 n, 229 n.
La Courtille (Paris), 303.
Ladoucette, 277.
La Fayette, 4, 5, 16 n, 18 n, 19 n, 25 n, 71, 72, 79, 92, 117 n, 194, 205 n, 208, 209, 258, 270, 428 n, 431-434, 439, 455-457, 459, 461-465, 483.
La Fayette (G. de), 434 n, 462.
La Fère (Aisne), 73-75, 130.
Laffrey (Isère), 59, 62, 67.
Laffitte, 216.
Laffite, 377.
La Flèche, 381, 412.
Lafon, 353-355.
Laforêt, 463. 464.
La Forêt (château de) (Maine-et-Loire), 148.
La Frégeolière (B. de), 381, 412, 413 n.
Lagarde, 276, 392, 412 n.
La Garnache (Vendée), 400.
La Gaubretière (Vendée), 417.
La Génetière (de), 88 n.
Lagneau, 28 n.
Lagny (Seine-et-Marne), 32.
La Graille (porte de) (Grenoble), 62.
La Grolle (Vendée), 418.
La Hibaudière (château de) (Loire-Inférieure), 149.
La Houssaye (château de) (Maine-et-Loire), 383.
Lahure, 262 n.
Laîné, 18, 22, 72, 89, 91, 150, 153, 154, 366.
Lallemand (aîné), 34, 36, 72-76, 451.
Lallemand (jeune), 36, 73-76.
Laloy, 122, 123 n, 125.
La Maillardière (château de) (Loire-Inférieure), 149.
Lamarque (F.), 30, 231 n, 235, 237, 238.
Lamarque (général), 379, 393, 396, 397, 402, 406-412, 414-420, 424.
Lamartelière, 109 n, 480 n.
Lamartine, 23, 27 n, 128, 129 n.
Lamballe (princesse de), 372.
Lambrechts, 451.
La Mennais (F. de), 385.
La Mothe-Achard (Vendée), 403.
La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), 247.
La Motte-Foucrant (Vendée), 397, 398, 400.
Lamouret, 51.
La Mure (Isère), 59, 67.
Languedoc, 344, 377.
Lanjuinais, 228, 431, 455-459, 462-464.
Lannion, 379.

Laon, 36, 74-76, 334 n. 335, 428.
Lapalud (Vaucluse), 173, 177, 375.
La Potherie (de), 144.
La Pouèze (Maine-et-Loire), 414, 416.
Largentière, 363.
Lariboisière, 411.
La Robertsau (promenade de) (Strasbourg), 316.
La Roche-Bernard (Morbihan), 415, 424.
La Rochefaton (château de) (Deux-Sèvres), 146.
La Rochefoucauld (Charente), 247.
La Rochefoucauld (S. de), 185.
La Rochefoucauld-Liancourt (de), 217, 462.
La Rochejaquelein (A. de), 142, 146, 387-390, 400, 416, 417, 420.
La Rochejaquelein (H. de), 387, 388.
La Rochejaquelein (L. de), 185, 387-392, 394, 398-405, 409, 410, 414-416, 424, 500.
La Rochejaquelein (marquise de), 388, 391 n.
La Rochelle, 23, 93, 141, 271, 273 n, 370, 386 n, 407, 437.
La Roche Saint-André (de), 147, 418.
La Salcette, 169.
La Sale Foassa, 194 n, 242, 243, 249.
Lasalle, 352 n.
La Saulce (Hautes-Alpes), 172.
Las Cases (de), 39 n, 42 n, 51 n, 52 n, 60 n, 64 n, 109 n, 110 n, 137 n, 204 n, 217 n, 269 n, 485 n, 492.
La Setière (ferme) (Maine-et-Loire), 149.
Lasserre (B.), 415 n, 418 n, 420 n, 500.
La Tour du Pin (de), 88.
La Tourlandry (Maine-et-Loire), 389.
La Tour-Maubourg, 451, 466, 478, 479.
Laugier, 194 n, 195 n.
Launay (de), 179.
Laur, 12 n.
Lauriston (de), 128.
Lauze de Peret, 25 n, 165 n, 169 n, 173 n, 328 n, 330 n.
Laval (adjudant-commandant), 152.
Laval (prince de), 151, 161.
Laval, 284 n, 392, 481 n.
La Valette, 10, 19 n, 31 n, 35, 39 n, 69 n, 90, 107, 110 n, 111 n, 119, 137 n, 252 n, 254-256, 258, 269, 443 450, 451.
Lavalley (G.), 326 n, 339 n, 342 n, 343 n.
Lavau (Yonne), 199.
Lavaud, 71 n.
La Voulte-sur-Rhone (Ardèche), 199.
Lawœstine, 36.
Lazaristes (les), 262.
Le Blanc de Beaulieu, 335, 336.
Lebrun, 451.
Lecestre (L.), 162 n, 276 n, 335 n, 336 n, 394 n.
Lechat, 438 n, 439 n.
Le Cointe-Puyraveau, 170, 178 n, 199 n, 261, 317 n, 328, 371-373.
Lecourbe, 86-88.
Le Coz, 24, 25 n, 133, 134, 350, 351.
Le Danois de La Soisière, 249.
Lefebvre (maréchal), 108.
Lefebvre (adjudant-commandant), 169, 172.
Lefebvre-Desnoëttes (général), 34, 74-76, 451.
Lefèvre-Gineau, 11, 12 n.
Légé (Loire-Inférieure), 398, 400, 402-405, 418.
Legentil de Quélern, 104 n, 251.
Legras de Bercagny, 275.
Le Guével, 476 n.
Le Havre, 93, 261, 283 n, 338, 340-343.
Le Hir, 12 n.
Le Lavoir (château) (Maine-et-Loire), 388.
Le Lion d'Angers (Maine-et-Loire), 420.
Le Locle (Suisse), 352.
Le Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure), 383, 388.
Le Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire), 413.
Le Lude (Sarthe), 412, 413.
Le Mans, 276, 283-285 n, 381 n, 385 n, 412.

Lemare, 353-355.
Le Marois, 200, 283, 326 n, 338 n, 342 n.
Lenormand, 18 n, 19 n, 227 n.
Le Peletier (rue) (Paris), 91.
Lepeletier de Saint-Fargeau, 463.
Lepeletier (Félix), 463, 464.
Lepère (femme), 199.
Le Perrier (Vendée), 409.
Le Puy, 132, 161, 285 n, 287 n, 324, 363, 365 n, 428 n.
Le Quesnoy (Nord), 27.
Lerici (Italie), 44.
Les Adrets (Isère), 493.
Les Aubiers (Deux-Sèvres), 390.
Les Brenets (Suisse), 352.
Lescure, 388.
Les Epesses (Vendée), 387.
Les Herbiers (Vendée), 387.
Les Mattes (ferme) (Vendée), 409.
Les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire), 408.
Les Porcherons (Paris), 303.
Les Quatre-Bras (Belgique), 474.
Les Sables d'Olonne, 149.
Le Sénécal, 169.
Lesparre, 274.
Lessard, 59-61.
Lesseps (de), 285 n, 287 n.
Letellier, 169.
Le Tourneur, 30.
Letourneur (J. J.), 493.
Leucate (étang de), 376.
Levallois, 485 n.
Levant (le), 374.
Levavasseur, 87, 88 n.
Le Vigan, 164, 279 n, 364 n.
Levot (P.), 294 n.
Lezurier de La Martel, 12 n.
Liamone (le) (Corse), 180.
Liège, 136.
Lieuvin (le), 14.
Ligny (Belgique), 474, 477.
Lille, 36, 38, 73, 74, 82, 93, 105, 106, 115, 116, 122, 123, 125-129, 132 n, 138, 218, 247, 263, 287 n, 343-347, 349 n, 363, 486.
Lillois (les), 123.
Limoges, 279 n, 364, 435, 496.
Liniers (de), 149.
Lion, 75, 76.
Lise, 194.
Lisieux, 326, 342.
Livourne (Italie), 40-44, 49.
Livry (de), 195 n, 301, 302 n.
Lobau (Mouton, comte de), 108, 451.
Lohuec (Côtes-du-Nord), 379,
Loir (le) (rivière), 412, 421.
Loire (la) (fleuve), 132, 140, 141, 145, 146, 149, 151, 160, 279, 385, 389, 393, 398, 410-413, 420, 424 n.
Loire (dép. de la), 99 n, 240, 285, 318, 319, 357, 359, 360, 437.
Loiret (dép. du), 429.
Loir-et-Cher (dép. du), 19 n, 334, 463.
Loire-Inférieure (dép. de la), 16, 97 n, 142, 147, 148, 205, 245, 246 n, 273, 283, 284 n, 334, 383, 385 n, 386 n, 389, 392, 393, 415 n, 429, 431.
Loison, 312 n.
Lombard-Tarradeau, 91.
Lombez, 428.
Londres, 151, 339, 385 n, 438 n.
Longwy (Moselle), 312.
Lons-le-Saulnier, 84, 85 n, 87, 88, 93, 103, 163, 169, 187, 201 n, 313 n, 491.
Lorient, 141, 380 n, 425.
Lorin (E.), 288 n.
Loriol (Drôme), 166.
Lormes (Nièvre), 363.
Lorraine, 14, 210, 312, 318.
Lorrains (les), 315.
Lort de Sérignan (de), 106 n, 128, 129 n.
Lot (dép. du), 132 n, 327, 428.
Lot-et-Garonne (dép. du), 275, 279, 284, 369, 432, 437.
Loudun, 143, 430.
Louis XIV, 221.
Louis XVI, 38, 150, 197, 259, 346, 467.
Louis XVII, 349.
Louis XVIII, 2, 4, 5, 9, 10, 12, 18-20, 22, 25-28, 30, 31, 33, 40, 41 n, 48, 53, 58, 65, 67-70, 72, 74, 77, 80, 81 n, 84-86, 88-94, 97, 98, 100, 101,

104, 105, 107, 108, 111, 113, 114, 116 n. 117, 120-127, 129, 131, 134, 138, 140-143, 145, 150, 151, 153, 155, 156, 158, 159, 162, 164, 167, 176, 189, 209, 211, 220, 234, 259, 263-265, 288, 289, 295, 329-337, 339-342, 346-348, 352-354, 356-360, 362-364, 366, 370 n, 371, 374-376, 378, 381, 382, 385-387, 390, 392, 396, 397, 405, 406, 413, 416, 420 n, 436, 480, 481, 493, 496, 500.
Louis-Philippe, 211, 427.
Louvet, 11.
Louvre (le), Paris), 92, 302, 453.
Loverdo, 54, 55, 65, 67 n, 172.
Lozère (dép. de la), 132, 280, 364.
Luché (Sarthe), 412.
Lucotte, 284, 369.
Luisetaines (Seine-et-Marne), 16 n.
Lupin, 410.
Lur-Saluces (de), 165 n.
Lus-La-Croix-Haute (Drôme), 362.
Lutzen (Saxe), 249.
Lynch, 153-155, 158, 159, 185.
Lyon, 12, 13, 44, 46, 48, 53, 76-83, 85, 86, 88, 92, 112, 113, 115, 116 n, 160, 165, 166, 169-171, 173 n, 185, 188, 195 n, 199, 202, 218, 231 n, 239 n, 282-284, 310, 317-320, 324 n, 328, 353, 355-360, 436, 490.
Lyonnais (le), 13, 101, 318, 356, 358, 360, 361.
Lyonnais (les), 317, 321.

M

Macdonald, 6, 19 n, 22, 26, 27 n, 69 n, 76, 77, 79 n, 94 n, 104, 105, 107 n, 115 n, 116 n, 123-126, 128, 137, 247, 282, 323 n, 332, 333 n, 451.
Machecoul (Loire-Inférieure), 400, 403, 418.
Macon, 84, 88, 92, 102.
Madelin (L.), 1, 264 n.
Madrid, 151, 161 n, 375, 376 n.
Mael-Carhaix (Côtes-du-Nord), 379.
Maigne, 193 n.
Maignet, 431.
Maillard (Em.), 144 n, 246 n, 295 n, 296 n.
Maillard, 275.
Maine, 283, 330, 395, 411-413.
Maine de Biran, 369, 370.
Maine-et-Loire (dép. de), 141, 142, 148, 273, 298, 381-383, 389, 392, 393, 414, 429, 434, 438.
Maisdon (château de), (Loire-Inférieure), 388, 410.
Maistre (Joseph de), 324.
Malartic (de), 379, 395-398, 402, 404, 414, 416, 420, 500.
Malet (Albert), 114 n, 122 n, 264 n, 332 n, 333 n, 347-349 n, 366 n, 376 n, 406 n.
Malet (général), 353, 354.
Malijai (Basses-Alpes), 54.
Mallet (colonel), 49.
Mallet (major de), 155.
Malte (île de), 42.
Mamelouks (les), 97, 346.
Manceaux (les), 426.
Manche (mer), 394.
Manche (dép. de la), 339-342.
Mannoury-Dectot (de), 18 n.
Manosque (Basses-Alpes), 55 n, 66, 362.
Manuel, 431, 472.
Maraîchins (les), 409.
Marais (le), 399, 403, 417.
Marais (quartier du) (Paris), 30.
Marat, 11.
Marbot, 415.
Marcellus, 133 n.
Marchand, 49.
Marchand (général), 37, 54, 56, 59, 60, 62-64, 67.
Marchant, 277-279, 369 n, 499.
Maréchal (C.), 385 n.
Maret, duc de Bassano, 31, 33-38, 42 n, 45, 52, 72, 73, 79, 90, 117 n, 119, 120, 174, 175, 184-186, 207, 208, 222, 274.
Maret, 239 n, 274, 317.
Margadel (de), 425.
Marguery, 320.

Marie-Antoinette. 69.
Marie-Louise, 32, 35, 44, 53, 62, 65, 81, 82, 86, 103, 118, 120, 136-138, 255, 297, 301, 448, 449, 465, 484, 490.
Marion (M.), 16 n, 17 n, 23 n.
Mariotti, 40, 41.
Marmont, 26, 27 n, 39 n, 45, 92, 93, 105, 106 n, 129, 185, 377.
Marne (la) (rivière), 106.
Marne (dép. de la), 30, 114, 115, 313, 431, 463.
Marseillais (les), 171, 177, 178, 371-373.
Marseille, 15, 37, 50, 53, 54, 58, 67, 116, 160, 164-166, 172, 177, 178, 218, 261, 276, 328, 366, 371-373, 375, 429.
Martignac (de), 153-155, 158 n, 159 n.
Martin (H.), 17 n.
Martin (M.), 229 n, 233.
Martinique (île de la), 260.
Marulaz, 355 n.
Masse (J.), 62 n.
Masséna, 26, 37, 53-55, 57, 66 n, 67, 116, 164, 165 n, 177, 178.
Massevaux (Haut-Rhin), 134.
Massif Central, 14, 361.
Masson (F.), 1, 85 n, 252 n, 256 n, 360 n, 454 n.
Masuyer, 201 n, 235, 236.
Mathieu, 376 n, 377 n.
Mathiez (A.), 7, 195 n, 287 n, 335 n.
Maubec (Planelli de), 24.
Maubert (place), (Paris), 109.
Maubreuil, 262.
Mauduit (H. de), 98 n, 251 n.
Maunoury (H.), 340 n.
Maure (père), 282.
Maure (fils), 282.
Mayenne (dép. de la), 142, 273, 276, 284 n, 380 n, 384, 392, 413, 421, 437, 481 n.
Mayet (Sarthe), 421.
Mayeux, 233.
Meaux, 104.
Méchin, 272, 277, 294, 384 n.
Méditerranée (mer), 33.
Méhée, 244.
Méjan (Causse), 364.
Melle, 247.
Melun, 428.
Mende, 132 n, 161, 363.
Méneval (de), 32 n.
Menin (Belgique), 125.
Mercier, 422 n.
Mercier du Rocher, 144 n, 387 n.
Méridionaux (les), 372.
Merlin (de Douai), 10, 222, 455, 456, 468, 469.
Mesmay (de), 355.
Metternich, 32, 33, 42, 117, 259, 269, 450.
Metz, 12 n.
Metz, 28, 98, 115, 131, 136, 138, 139, 216, 239, 240 n, 280 n, 312 n, 486.
Meunier, 412 n.
Meurthe (dép. de la), 5, 10, 99 n, 114, 132, 133 n, 187, 198, 212 n, 213 n, 219 n, 222, 245, 312-315, 429, 431 n, 433 n, 442 n, 448 n, 455, 457-460, 468, 469, 472, 475, 486.
Meuse (dép. de la), 115, 131 n, 246-248, 313, 429.
Michaud, 98 n, 211 n, 259 n.
Michel, 99.
Michelet, 443 n.
Midi (le), 3, 25, 47, 68, 100, 115, 116, 140, 151, 159-161, 165-168, 170, 172, 173, 176, 183, 245, 281, 288, 329, 330, 343, 352, 360, 372, 376, 377, 388, 429, 480, 489.
Milan, 44.
Millot, 350, 351.
Miollis, 54, 65, 66.
Miot de Mélito, 137 n, 187 n, 254 n, 273 n, 370, 383, 385, 386, 469 n.
Mirabeau, 231.
Miramon, 275.
Mocquery, 412 n,
Moissac, 369.
Molé, 34 n, 111 n, 119, 184, 187, 254, 451, 452.
Molitor, 316, 451.
Mollans (Drôme), 362.
Mollien, 6, 82 n, 111 n, 118, 254-256.
Monferrier (de), 71 n.
Monge, 217, 451.
Monnier, 167.
Monnot, 350.

Montagnards (les), 476.
Montaigne, 370.
Montaigu (Vendée), 396.
Montalivet (de), 302 n.
Montansier (café), (Paris), 134, 262.
Montauban, 25, 96, 368, 369 n.
Montbel (de), 325 n.
Montbenoit (Doubs), 352.
Mont-Blanc (dép. du), 139, 239, 240 n, 278, 318, 319, 361, 362.
Montbrison, 99 n, 360.
Montbron (Charente), 247.
Mont-Cenis (col du), 53, 62.
Mont-Dauphin (Hautes-Alpes), 63 n, 65, 66 n, 251 n.
Montdidier, 347 n.
Montebello (duchesse de), 32 n.
Montélimar, 166.
Montereau (Seine-et-Marne), 104.
Montesquieu, 220.
Montesquiou (abbé de), 11, 72, 83, 185.
Montesquiou-Fezensac (comte de), 445, 450, 451.
Montfaucon (Maine-et-Loire), 416, 417.
Montholon (de), 37 n, 40 n, 44 n, 51 n, 52 n, 54 n, 56 n, 60 n, 73 n, 82 n, 121 n, 174 n, 175 n, 186 n, 203 n, 204 n, 467 n, 490, 491.
Monthureux (de), 179.
Montjalin (château de) (Yonne), 336.
Montlhéry (Seine-et-Oise), 106.
Montlosier (de), 198, 330.
Montluçon, 496, 497.
Montmartre (Seine), 302.
Montmeyran (Drôme), 29.
Montmorency (Seine-et-Oise), 332.
Montmorency (Mathieu de), 153, 161 n.
Montpellier, 168, 171, 280 n, 284 n, 327 n, 363 n, 364 n, 374 n, 429.
Montreuil-sur-Mer, 122.
Montrond (E. de), 355.
Morand (pont) (Lyon), 78.
Morand (général), 144 n.
Morbihan (dép. du), 98, 245, 277, 379, 380, 384, 411, 422, 423, 476 n.
Morbihannais (les), 423, 424.
Moreau, 379 n, 393.
Morlaix, 323, 422.
Mornas (Vaucluse), 172.
Moroni, 180.
Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), 391.
Mortain, 340.
Morteau (Doubs), 355.
Mortier, 26, 72, 74, 122-126.
Moscou, 92.
Moselle (dép. de la), 21, 114, 245, 277, 280, 283, 314, 429, 456, 463.
Moskowa (la) (Russie), 27, 84, 88, 94, 103, 182.
Mouchy (de), 333 n.
Moulin (Michel), 339.
Moulin (Paul), 17 n.
Moulins, 99 n, 131, 277, 364, 496, 497.
Mourgues, 470.
Mouton-Duvernet, 65-68, 83, 169.
Mulhouse, 138, 312 n.
Münster (de), 10 n, 29 n, 37 n.
Muraour, 51.
Murat, 38, 41, 65, 67, 255, 368, 438, 486.
Musièges (Mont-Blanc), 362.
Musulmans (les), 477.
Muterse, 51 n.
Muzillac (Morbihan), 423.

N

Nancéens (les), 315.
Nancy, 28, 98, 99 n, 133, 198 n, 201 n, 313-315.
Nantais (les), 292, 293.
Nantes, 16 n, 130, 141, 143, 144 n, 147-149, 160, 205, 206, 218, 273 n, 287 n, 292-294, 300, 326 n, 341, 383, 385, 386, 393, 394, 397, 400, 402, 403, 407, 408, 410, 411, 414-418, 424 n.
Nantouillet (de), 127.
Nantua, 171.
Naples, 31, 44, 65, 368, 409, 438.
Napoléon Ier, 1-6, 9, 13, 16 n, 27-47, 48-112, 113-123, 127-139, 142-147,

150-153, 155, 156, 160 n, 162, 163, 165-171, 173-183, 184-204, 205-225, 226-238, 240, 242, 244-248, 250, 252-272, 274-284, 287-300, 302-328, 329-341, 343, 344, 346-348, 350-354, 356-359, 361, 363, 364, 366-374, 376-378, 384-386, 389, 391, 393-397, 400, 404-408, 411, 412 n, 415, 419, 425, 426, 427-436, 438-471, 473-479, 480-487, 489-493, 495-497, 500.
Napoléon-Vendée, 391, 394, 399, 400, 403.
Narbonne, 162, 374.
Navarre, 161.
Naville (E.), 370.
Nebbio (le) (Corse), 180.
Necker, 492.
Neipperg (de), 438, 491.
Nesselrode (de), 112 n, 291 n.
Neuchatel Suisse), 352, 353 n, 355 n.
Neufchatel-en-Bray, 340.
Neuville-en-Ferrain Nord), 346.
Neuvy-en-Mauges (Maine-et-Loire), 388.
Nevers, 19 n, 25 n, 99 n, 497.
Néville (Seine-Inférieure), 338.
Ney, 26, 48, 68, 69, 82-88, 93, 94, 103, 104, 138, 150, 163, 187, 274, 340, 491.
Nice, 51 n, 116.
Nièvre (dép. de la), 25, 99 n, 134, 363 n, 431, 497, 498.
Nimes, 25, 68, 116, 150, 162, 164, 165, 168, 171, 218, 239 n, 279, 280, 327, 372 n, 374, 375.
Niort, 247, 383 n, 386 n, 394.
Niquet (E.), 327 n.
Noailles (A. de), 185.
Nodier (Ch.), 353 n, 354.
Noël (colonel), 27 n, 68 n, 138, 166, 167, 443 n.
Noël, 201 n.
Nogent-sur-Seine, 14.
Noireau, 144-148, 381-383, 420.
Nolay (Côte-d'Or), 248.
Nord (le), 3, 14, 48, 72, 73, 75, 82, 89, 90, 118, 120, 122, 125, 137, 277, 281, 287 n, 329, 343, 345, 348, 349 n, 366, 477.
Nord (dép. du), 36, 115, 139, 246, 247, 344 n, 346-349, 451, 455.
Nord-Est (le), 246, 311.
Normandie, 264, 283, 326 n, 329, 339, 340, 342, 348, 383, 406.
Normands (les), 326.
Norvins (de), 309 n, 447 n, 485 n.
Notre-Dame-de-Liesse (séminaire de) (Aisne), 335.
Noverraz, 49.
Noyen (Sarthe), 421.
Nyons, 14.

O

Océan Atlantique, 322, 394.
Œlsen, 29 n.
Oise (l') (rivière), 106.
Oise (dép. de l'), 462.
Oléron (comte d'), 389.
O'Méara, 353 n.
Orange (prince d'), 122, 124.
Orange, 71, 176.
Ordioni, 179.
Orléans (duc d'), 30, 31, 37, 40, 68, 72-74, 76-78, 86, 93, 115 n, 116, 121, 123-126, 162, 347 n.
Orléans, 17 n, 131, 144, 218, 334.
Ornano (général d'), 36.
Orne (dép. de l'), 339, 341.
Osmond (marquis d'), 116, 165 n.
Osmond (Rainulphe d'), 116.
Ostende (Belgique), 124.
Otrante (Italie), 31, 73, 89, 90, 107, 120, 258, 259, 264-266, 268-270, 395, 450, 470, 474.
Oudet, 353 n.
Oudetistes (les), 353.
Oudinot, 26, 84, 98, 115 n, 131, 332, 451.
Ouest (l'), 18, 141-144, 146-148, 245, 272, 273, 281, 283, 287, 288, 292, 300, 330, 331, 376, 379, 385, 387 n, 389, 392-397, 406, 408, 410, 413, 474, 476, 480.
Ourry, 38 n.

P

Paillotet-Lambert, 14 n.
Paillou, 271.
Paimbœuf, 97, 149, 385.
Pajol (général), 36, 131, 132 n, 451.
Pajol (comte), 132 n.
Palais-Bourbon (Paris), 437, 461.
Palais du Luxembourg (Paris), 465.
Palais-Royal (le) (Paris), 109, 134, 301.
Palluau (Vendée), 391, 400.
Parein, 310.
Paris, 3, 9 n, 10 n, 13 n, 15-20 n, 23 n, 25 n, 26-42, 48, 51-53, 55 n, 57, 59-62, 66-69, 71 n, 72, 74-76, 78, 82, 87-89, 92-94, 98-101, 103-118, 120, 122-124, 126, 128-138, 140-142, 144, 147, 150, 151, 160, 161, 163 n, 164 n, 165, 167 n, 169 n, 173-181, 183 n, 184 n, 188-190, 193-196 n, 198-200, 202 n, 203 n, 205-209, 212 n, 216 n, 218, 227-229 n, 231 n, 233-236, 239, 241 n, 244, 245, 247 n, 249, 251-253 n, 262, 263 n, 265, 267, 271, 272 n, 275-280, 282, 287, 290 n, 292 n, 294 n, 295, 297 n, 301-307, 309-312, 314 n, 315 n, 318, 323 n, 324-337, 339, 340, 347 n, 348 n, 352-354, 358-360, 364 n, 368-372, 377 n, 378 n, 383-385 n, 389, 391 n, 393-397, 406 n, 408, 410, 411 n, 413 n, 415 n, 416, 419 n, 420 n, 423 n, 424 n, 427 n, 428 n, 430 n, 434-438, 440, 442 n, 443 n, 445, 447, 448, 450 n, 451, 453, 456, 459 n, 463 n, 470, 479 n, 483-486, 489, 492, 499.
Parisiens (les), 71, 109, 137.
Parme (Italie), 118.
Parthenay, 143, 146, 420.
Pascalis, 54.
Pas-de-Calais (dép. du), 14, 36, 246, 277, 346-348.
Pasques, 261.
Pasquier, 6, 17 n, 41 n, 42 n, 46 n, 72 n, 118, 119 n, 121, 256, 265, 266, 451 n, 452 n, 457 n, 458 n.
Pau, 63 n, 200 n, 274 n, 285 n, 378 n.
Pauillac (Gironde), 158.
Pays-Bas, 114.
Pélissier (L.-G.), 55 n.
Pélissier (général), 168.
Pérard, 261.
Pérignon, 160-163.
Périgueux, 161, 279 n, 369 n, 370.
Permon (de), 58 n.
Péronne, 74.
Perpignan, 161, 165, 275-277 n, 374 n, 376-378.
Perregaux (père), 451.
Perregaux (fils), 451.
Perrier (veuve), 195 n, 197.
Perrin (R.), 314 n, 315 n.
Perrin du Lac, 234.
Perrod (M.), 330 n, 449 n.
Pétiet, 19 n, 104 n, 105 n, 107 n, 184 n, 226 n, 240 n, 393 n.
Petitjean, 287 n, 344 n, 345 n, 348 n, 349 n.
Peyrusse, 49.
Pharamond, 295.
Philadelphes (les), 353.
Pianosa (île de) (île d'Elbe), 41.
Picardie, 17, 283.
Pichegru, 71, 354.
Pie VII, 358.
Piémont, 12, 361.
Pierrefitte (Seine), 239.
Pierrelatte (Drôme), 172.
Piétri, 179.
Pignot, 102.
Pillette, 380.
Pingaud (L.), 115 n, 130 n, 352 n, 353 n, 355 n.
Pinthon, 497.
Pion des Loches, 74-76.
Piquot, 42 n, 43 n.
Piré, 169, 171.
Pisani, 498 n.
Planat, 368, 369 n.
Ploermel, 293, 422, 424.
Plouigneau (Finistère), 379, 384.
Point-du-Jour, 380.
Pointe, 497.
Pointe (fils), 497.
Poitiers, 161 n, 364, 365 n, 394, 407, 408.
Poitou, 144.

Poix (de), 69 n, 123.
Poli, 179, 180.
Polignac (M. de), 166.
Pologne, 444.
Pommereul (de), 314.
Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord), 379.
Pons (de l'Hérault), 49, 51, 55 n, 57, 58, 165 n, 177-179.
Pons (de Verdun), 30.
Ponsard, 235, 237, 481 n.
Pontac (de), 153, 154.
Pontarlier, 351, 352, 355.
Pontécoulant (de), 5, 117 n, 137 n, 184 n, 252 n, 253 n, 275-277 n, 325, 374, 377 n, 378 n, 451, 456 n. 466, 478, 479, 483 n.
Ponthaut (pont de), (Isère), 59.
Pontis (col de) (Basses-Alpes et Hautes-Alpes), 55.
Pontivy, 294, 422, 425.
Pont-Neuf (le) (Paris) 307.
Pontoise, 14.
Pontremoli (Italie), 44.
Pontrieux (Côtes-du-Nord), 379.
Pont-Royal (le) (Paris), 110.
Pont-Saint-Esprit (Gard), 165 n, 166, 169, 171-173, 175, 176.
Pont-sur-Yonne (Yonne), 133.
Pontvallain (Sarthe), 381.
Porée (Ch.), 7, 16 n, 17 n, 287 n.
Porsenna, 320.
Porto-Ferrajo (île d'Elbe), 43, 44, 49, 490.
Porto-Vecchio (Corse), 179.
Portugais (les), 377.
Portugal, 53.
Postes (rue des) (Paris), 331.
Pouancé (Maine-et-Loire), 413.
Poulbaie (lande de) (Morbihan), 425.
Poullain-Grandprey, 431.
Poullaouen (Finistère), 422.
Poumiès de La Siboutie, 109, 134 n, 306 n, 307 n, 442 n, 443 n, 448 n.
Poupé (E.), 431 n.
Pouzauges (Vendée), 387.
Pozzo di Borgo, 41, 112, 291.
Pragelas (Italie), 56.
Praslin (de), 451.
Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales), 376.
Préchamps (de), 84 n, 87 n, 88, 250 n.
Presbourg, 136.
Prieur (de la Marne), 30.
Primat, 451.
Prissette, 200 n, 236, 237, 248.
Privas, 199. 279 n, 285, 324 n, 363 n.
Propiac (Drôme), 362.
Proteau, 172.
Provence, 33, 46, 53, 58, 68, 178, 179, 328, 344, 371.
Prugnard (L.), 67 n, 68 n, 83 n.
Prunelé (de), 21.
Prusse, 25, 114, 122, 136, 137, 149.
Prussiens (les), 139, 311, 313, 316, 345.
Psaume, 227, 228 n.
Puy-de-Dome (dép. du), 16 n, 132, 319, 365, 431, 463.
Puységur (archevêque de), 16 n.
Puységur (de), 157.
Pyrénées, 161, 365, 375, 376.
Pyrénées-Orientales (dép. des), 15, 95, 376, 437.

Q

Quérard, 34 n.
Quimper, 98, 384.
Quinette, 10, 277.
Quiot, 68.

R

Raclet, 132 n.
Radet, 169, 175, 176.
Radiguet (L.), 1, 245 n, 250 n, 437 n, 493.
Raimbault, 419.
Rambuteau (de), 277.
Ramel, 17 n.
Ramond, 463, 464.
Rampon, 280, 314, 315.
Ranc, 96.
Randon, 60.

Rapp, 39 n, 104, 137, 138 n, 316, 451.
Raucourt (Mlle), 29.
Raudot, 39 n, 102, 103 n.
Ravier, 25 n.
Raynouard, 15, 430.
Réal, 23 n, 131-133 n, 136 n, 138 n, 139 n, 150 n, 163 n, 170 n, 190, 262, 301-303 n, 312 n, 313 n, 331 n, 344 n, 345 n, 386 n.
Réal président), 62.
Récamier (Mme), 205, 206, 208, 441.
Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), 138.
Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, 10, 120, 187, 190, 222, 258, 260, 455, 457, 458, 461, 464, 469, 471, 473, 474.
Regnault (A.), 426 n.
Regnault de Warin, 101 n, 104 n, 108 n, 136 n, 483 n.
Reille, 451.
Reiset (de), 27 n, 68-70 n, 74 n, 75 n, 88 n, 93 n, 94 n, 105 n, 106 n, 117 n, 128 n, 129 n, 336 n, 340 n, 442 n, 448 n.
Remouillé (Loire-Inférieure), 383.
Remoulins (Gard), 168.
Rennais (les), 292-293.
Rennes, 13, 60 n, 131, 143, 188, 272 n, 283 n, 292-297, 299, 300, 379 n, 380 n, 384, 421-424.
Renucci, 179.
Résigny, 367 n.
Retz (pays de), 400.
Rey (E.), 59, 60 n, 63 n.
Rey (J.), 191, 194, 200 n, 432.
Rhin (le) (fleuve), 137, 301, 312, 316, 344, 361, 368, 456.
Rhone (le) (fleuve), 166, 169, 173.
Rhone (dép. du), 13 n, 114, 189, 239, 274, 310, 317, 319-321, 356, 360, 429.
Ricard, 115.
Richelieu (de), 89.
Ricord, 261.
Riez (Vendée), 409.
Rigau, 76.
Rio (A. F.), 423 n, 424 n, 426 n.
Riom, 319.
Rivaud, 168.
Rivière (de), 375.
Rivoli (rue de) (Paris), 304.
Robert, 250.
Robert, 287.
Robert, 399.
Robespierre, 203, 324, 330, 331 n, 346.
Robinet de Malleville, 199.
Rochefort, 437.
Rochefort-en-Terre (Morbihan), 424.
Rochelois (les), 370.
Rocheservière (Vendée), 418-420.
Rodez, 161, 327, 429.
Rœderer, 171 n, 276, 282-285, 317, 319, 320 n, 324 n, 362 n, 371 n, 373, 451, 465, 466.
Roger, 196.
Roger Ducos, 451, 478.
Roguet, 98.
Roi de Rome (le), 28, 31, 32, 34, 53, 65, 82, 86, 118, 120, 136, 137, 255, 259, 260, 295, 297, 432, 439, 448, 465, 484, 490, 492.
Romain (de), 142 n, 143 n, 148 n, 149 n, 390 n, 391 n, 396, 397 n, 399 n, 420 n.
Romains (les), 196, 271, 320, 441.
Romans (Drôme), 169, 171.
Romberg, 114 n, 122 n, 264 n, 332 n, 333 n, 347-349 n, 366 n, 376 n, 406 n.
Rome, 25, 28, 31, 32, 259, 318, 320, 432.
Rossigneux (A.), 103 n.
Rostollant, 53 n, 65-67.
Rouargue, 228 n.
Rouen, 188, 200 n, 218, 224 n, 239 n, 338-342, 486.
Rouen des Malets, 275.
Rousseau (rue Jean-Jacques) (Grenoble), 62.
Rousseau (général), 432.
Roussel d'Hurbal, 105 n, 106 n.
Rousset (C.), 263 n.
Roussille, 56, 63, 64.
Roussillon, 165.
Roy, 431, 459, 460, 462, 473, 474.
Royer, 187, 275, 321.

Rudler (G.), 72 n, 205-208 n, 211-214 n, 222 n, 223 n.
Rully (de), 148, 149.
Rumilly (Mont-Blanc), 191, 361.
Russes (les), 139, 311, 335, 368.
Russie, 121, 136, 137, 209, 336, 337, 353.
Ruzé (Foacier de), 24.

S

Saint-Amarin (Haut-Rhin), 134.
Saint-André (de), 389.
Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), 425.
Saint-Antoine (faubourg) (Paris), 253, 302, 303, 304, 306.
Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), 388.
Saint-Aulaire (de), 163.
Saint-Avold (Moselle), 312.
Sainte-Beuve, 205 n, 206 n.
Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), 57.
Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), 380.
Saint-Brieuc, 16 n, 99, 198, 247, 300, 379 n, 384, 394 n, 422.
Saint-Chamans (de), 6, 27 n, 28 n, 75, 76 n, 105, 106 n, 109.
Saint-Christophe-du-Ligneron (Vendée), 400-403.
Saint-Claude, 115.
Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 176 n, 293, 334, 438.
Saint-Crespin (Maine-et-Loire), 149.
Saint-Denis, 43 n, 48-52, 60 n, 63 n, 64 n, 102 n, 107 n, 108 n, 110 n.
Saint-Denis (Seine), 105, 107, 142.
Saint-Dié, 312 n.
Saint-Domingue (île de), 367.
Saintes, 323, 431, 462, 463.
Saint-Etienne, 99.
Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure), 404.
Saint-Fargeau (Yonne), 199, 246, 463.
Saint-Florent (Corse), 182.
Saint-Florentin (Yonne), 115, 116, 246.
Saint-Galmier (Loire), 359.
Saint-Gaudens, 378.
Saint-Genix-sur-Guiers (Mont-Blanc), 361.
Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire), 248.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 333.
Saint-Gervais (Vendée), 417.
Saint-Gilles (Gard), 375.
Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), 400, 409.
Sainte-Hélène (île de), 5, 39 n, 41, 42, 53 n, 109 n, 137 n, 204, 269, 485, 486, 492.
Saint-Hippolyte (Doubs), 352.
Saint-Hubert, 146, 417-419.
Saint-James (cabinet de), 264.
Saint-Jean-d'Angely, 141.
Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), 378 n.
Saint-Jean-de-Monts (Vendée), 399, 409.
Saint-Julien-du-Sault (Yonne), 246.
Saint-Laurent, 168, 169, 172.
Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 376.
Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales), 376.
Saint-laurent-du-Mottay (Maine-et-Loire), 383.
Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire), 248.
Saint-Leu (duchesse de), V. reine Hortense.
Saint-Lo, 283 n, 339 n, 341.
Saint-Loubès (Gironde), 155.
Saint Louis, 99, 127, 151.
Sainte-Lucie (île de), 48.
Saint-Malo, 149.
Saint-Marceau (faubourg) (Paris), 303, 304, 306, 307.
Saint-Marcellin, 169, 239 n.
Saint-Marsan (de), 115, 324 n.
Saint-Martin, 55.
Saint-Martin, 234 n, 480 n.
Saint-Omer, 345, 348.
Saint-Ouen-l'Aumone (Seine-et-Oise), 247.

Saint Paul, 271.
Saint-Paul-Cap-de-Joux (Tarn), 246.
Saint-Pétersbourg, 324 n.
Saint-Pierre (église) (Saumur), 130.
Saint-Pierre-des-Echaubrognes (Deux-Sèvres), 390.
Saint-Pol, 123, 126, 127, 348 n.
Saint-Pourçain (Allier), 24.
Saint-Priest (de), 172 n.
Saint-Quentin, 75.
Saint-Raphael (caserne) (Bordeaux), 155.
Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), 199.
Saint-Sébastien (Espagne), 365.
Saint-Sulpice, 382 n, 383 n.
Saint-Sulpice (séminaire de) (Paris), 262.
Sainte-Suzanne (Mayenne), 421.
Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), 360.
Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure), 338, 343.
Saint-Vallier (Var), 52.
Saint-Vallier (Drôme), 169.
Saint-Vincent-de-Paul (Gironde), 154.
Saint-Yves (G.), 348 n.
Salaberry (de), 19 n.
Salgas (château de) (Lozère), 364.
Salone (Dalmatie), 43.
Salvandy (de), 194 n, 227 n, 427, 481-483.
Samson, 109 n.
Sanderet de Valonne, 355.
San Martino (île d'Elbe), 43.
Santander (Espagne), 148 n, 149.
Saone (la) (rivière), 78.
Saone-et-Loire (dép. de), 180, 245-248, 276, 318, 319, 322, 323, 429, 458, 461.
Sapey, 453.
Sapinaud, 387, 389, 391, 392, 397, 398, 400, 402-405, 414, 416, 417.
Sardaigne, 12, 116, 361, 362.
Sarrebruck (Moselle), 138, 139 n, 312.
Sarreguemines (Moselle), 312.
Sarthe (la) (rivière), 421.
Sarthe (dép. de la), 142, 276, 283-285, 381, 392, 411-413, 421.
Saugues (Haute-Loire), 363.
Saulieu (Côte-d'Or), 313.
Saumur, 90, 130, 143, 310, 408.
Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres), 247.
Sauvage (R.), 493 n.
Sauvigny-le-Bois (Yonne), 337.
Savary, 5, 32 n, 34 n, 37 n, 39, 40 n, 42 n, 50 n, 72-75 n, 85, 90, 110 n, 117 n, 120, 121 n, 184, 207, 254 n, 266 n, 269 n, 382 n, 383, 451.
Savenay (Loire-Inférieure), 17, 144, 385, 415, 426.
Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), 36.
Savines (Hautes-Alpes), 53.
Savoie, 359.
Savoye-Rollin, 275.
Saxe, 25.
Say (J. B.), 290.
Scey (de), 94, 115, 198, 352, 353, 355.
Schœnbrunn (Autriche), 32, 44.
Schosulan, 39 n.
Schramm, 382.
Schwarzenberg, 117.
Sébastiani, 107, 206, 207, 258, 283, 347 n, 348 n, 460, 474.
Segré, 414.
Séguier, 263.
Ségur (de), 107, 443, 444, 451.
Seilhac (V. de), 327 n.
Seine (la) (fleuve), 106.
Seine (dép. de la), 7, 15, 234, 429, 431, 435, 437, 446, 462, 472.
Seine-Inférieure (dép. de la), 12 n, 239, 338 n, 340-343, 463.
Seine-et-Marne (dép. de), 428, 429, 433.
Seine-et-Oise (dép. de), 246, 247, 333, 463.
Sémonville (de), 332.
Semur, 115.
Senlis, 334, 484 n.
Sens, 16 n, 17 n, 327 n.
Séranon (Var), 52.
Sergines (Yonne), 115, 116.
Serre (de), 114, 115 n.

Sérurier, 451.
Serviers-et-Labaume (Gard), 177.
Sesmaisons (D. de), 143, 147.
Sèvre Nantaise (la) (rivière), 411.
Sèvres (Seine-et-Oise), 206.
Seyne (Basses-Alpes), 53, 55.
Sèze (de), 367.
Sibérie, 237, 311.
Sibour (E.), 57 n.
Sibuet, 463, 477.
Sieys, 451, 465, 466.
Silvestre de Sacy, 15.
Siméon, 115.
Simplon (dép. du), 230.
Sismondi (de), 5, 108-111 n, 215 n, 218 n, 241, 306-308, 438 n, 441-443 n, 476.
Sistéron, 53-55, 66, 67 n, 166, 172.
Sochet, 199.
Sœurs de Charité (les), 262.
Soissons, 334, 335.
Sol de Grisolles, 380, 422-425.
Solignac, 164 n, 167 n.
Somme (dép. de la), 11, 123, 277, 327, 346, 348, 470.
Sommières (Gard), 375.
Sonnet, 66 n.
Soran (de), 84 n, 86.
Sotin, 17 n.
Soulanges-Bodin, 135, 136.
Soullans (Vendée), 397, 400, 403, 417.
Soult, 26, 38, 68, 70, 143, 378.
Staël (Mme de), 193, 208, 258 n, 434 n, 483, 492.
Stanhope, 307 n.
Stéfane-Pol, 331 n.
Stéfanini, 179, 181.
Stentor, 443.
Stiegler (G.), 131 n, 332 n.
Stieler, 180, 182, 183.
Stofflet, 396.
Stouff (L.), 240 n.
Strasbourg, 83, 115, 131, 133 n, 137, 139 n, 188, 202, 218, 312-314, 316, 317 n, 486, 493 n.
Strasbourgeois (les), 314.
Stuart, 332 n, 347 n, 349 n, 366 n.
Stuttgart, 115 n.
Suchet, 26, 83, 173 n. 188, 328, 361.
Sud-Est (le), 246, 287, 329.
Sud-Ouest (le), 278, 281, 329, 366.
Suisse, 350, 352, 353, 355, 356.
Suleau, 484 n.
Sussy (de), 131 n, 217, 283 n, 334 n, 335.
Suzannet (de), 147-149, 387-392, 397, 398, 400-405, 410, 414, 416-419, 500.
Suzzoni, 180.
Sydney Smith, 42.

T

Tacite. 372.
Taitbout (rue) (Paris), 91.
Talhouet (de), 75.
Talleyrand (prince de), 5, 17 n, 23 n, 25, 26, 31, 32, 34 n, 40, 41, 45, 46, 69 n, 73, 81 n, 113-117, 124 n, 165, 185.
Talleyrand (Auguste de), 115 n, 352 n, 353, 355.
Tallien, 91, 250.
Talma, 253.
Tamerlan, 481.
Tarascon (Bouches - du - Rhône), 328.
Tarayre, 422.
Tarbes, 198, 277.
Tarente (Italie), 78, 332, 333 n.
Tarn (dép. du), 16, 133, 246, 280, 437.
Tarn-et-Garonne (dép. du), 25 n, 95, 96 n, 275, 368, 369.
Tavera, 179.
Ternaux, 217.
Terre-Neuve, 344.
Teste (J.-B.), 164 n, 165, 261, 351, 352 n.
Testu, 247 n.
Teulet, 168.
Thabaud, 30.
Thann (Haut-Rhin), 134.
Théaulon, 331 n.
Théophilanthropes (les), 287 n.
Thibaudeau, 6, 9 n, 10, 17-19 n, 23 n, 29-37, 44 n, 53 n, 69 n, 72-

75, 90 n, 91 n, 110 n, 112 n, 117 n, 121, 170, 171 n, 175 n, 184-187, 196, 203 n, 229 n, 257 n, 258, 260, 271 n, 274 n, 276 n, 282, 290, 291 n, 308, 309, 323, 431 n, 433 n, 439, 440 n, 443 n, 449-456, 461 n, 462 n, 465-468, 475 n, 478 n, 479 n.
Thibaudeau (fils), 74.
Thiébault, 9 n, 106 n, 110 n, 137 n, 211 n, 252 n, 255 n, 442 n, 443 n.
Thiers, 309 n, 470 n.
Thionville, 312.
Thouars (Deux-Sèvres), 408, 417, 420.
Thuriot, 10, 30, 304.
Tiffauges (Vendée), 396.
Timothée, 271.
Tivoli (le) (Paris), 310.
Tolentino (Italie), 438.
Tolosa (Espagne), 149.
Tonnerre, 246, 337 n.
Torteval (Calvados), 493.
Touffou (forêt de) (Loire-Inférieure), 383.
Toul, 98.
Toulon, 50, 164, 165, 177, 178 n, 182, 276 n, 324, 328.
Toulousains (les), 163.
Toulouse, 16 n, 89, 93, 96, 97, 99, 140, 151, 159-163, 165, 218, 261, 325, 376-378, 451.
Tourcoing (Nord), 346.
Tournai (Belgique), 126.
Tournus (Saône-et-Loire), 92, 247.
Tours, 218, 274, 275, 363 n, 407, 408, 413 n, 428 n, 443, 451.
Tourton, 91.
Touvois (Vendée), 404, 405.
Tranquille, 381, 412.
Travot, 141, 145, 382, 391-393, 399, 402, 404, 407-409, 414, 415, 417, 418, 424, 451.
Tréguier (Côtes-du-Nord), 379.
Treigny (Yonne), 199.
Treilhard, 277.
Trélon, 381.
Trentinian (de), 106 n.
Trévise (Italie), 126.
Tribert, 360.
Tripier, 431.
Trois-Cloitres (porte de) (Grenoble), 62.
Troplong, 157.
Troyes, 218.
Tuileries (les) (Paris), 29, 32, 36 n, 42, 69, 73, 91, 92, 105, 107, 109-111, 151, 186, 302, 304, 308, 310 n, 453, 458, 468.
Tulle, 161, 198 n, 327 n, 363 n.
Turenne (de), 451.
Turin, 165 n.
Turpeau, 146.

U

Ubaldi, 43.
Ubaye (l') (rivière), 55.
Ulm (Wurtemberg), 182, 249.
Uzès, 168, 172, 177, 374.

V

Valachie (prince de), 41 n, 490 n.
Valence (de), 451, 465, 466.
Valence, 14, 67, 165-168, 171, 172, 177, 278 n, 281 n, 320, 361 n, 362 n.
Valenciennes, 122, 132.
Valensole (Basses-Alpes), 54.
Valentinois (les), 320.
Vandamme, 348, 451.
Vannes, 98 n, 237 n, 292-294, 380 n, 384, 415, 423-426.
Var (dép. du), 15, 53, 55, 67, 276, 324, 328, 429, 437.
Varennes-en-Argonne (Meuse), 247.
Varrot, 193.
Vaublanc (de), 115.
Vauchamps (Marne), 178.
Vaucluse (dép. du), 71 n, 165, 166, 245.
Vaucouleurs (Meuse), 247.
Vaudémont (princesse de), 90.
Vaux-et-Chantegrue (Doubs), 352 n.
Veaux, 321.
Vedel, 326, 342 n.
Vendée, 30, 93, 95, 105, 140, 142, 143, 145, 147, 164, 205, 269, 281,

299, 330, 355, 379, 387-390, 394, 396-398, 401, 402, 404, 406-411, 414-416, 418, 423, 424 n, 426.
Vendée (dép. de la), 245, 271, 272, 383, 386, 387, 389, 393, 427, 428 n.
Vendéens (les), 33, 90, 146, 293, 358, 388, 391, 392, 394, 395, 398, 399, 404, 405, 407-409, 418-420, 426, 500.
Vendome (place) (Paris), 110.
Venoy (Yonne), 337.
Venucci, 181.
Verdun, 246.
Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire), 322.
Vermenton (Yonne), 246.
Vern (Maine-et-Loire), 420.
Véron, 40 n, 150 n, 252 n.
Verrier, 182.
Versailles, 247, 333-335.
Vertou (Loire-Inférieure), 149.
Vesoul, 29 n, 350 n.
Vésuve (le), 31.
Vialles (P.), 229 n.
Viart, 102, 336, 337.
Vicence (Italie), 119.
Victor, 26.
Vie (la) (rivière), 409.
Vieille-Vigne (Loire-Inférieure), 404, 405, 419 n, 420.
Vienne (Autriche), 10 n, 25, 32, 34, 36 n, 37, 39 n, 40-44, 69 n, 81 n, 82, 113-117, 260, 438, 480, 490.
Vienne (Isère), 13, 64, 169.
Vienne (dép. de la), 427, 430 n.
Viennet, 227 n, 228 n, 231 n, 233.
Vignes (Yonne), 245 n.
Vigny (A. de), 126 n, 127.
Vilaine (la) (fleuve), 422-424.
Villefranche-de-Rouergue, 430.
Villefranche-sur-Saone, 102.
Villejuif (Seine), 104, 106, 107.
Villèle (de), 19 n, 100 n, 159 n, 162 n, 163 n, 325 n.
Villemain, 5, 41 n, 42 n, 110 n, 117 n, 137 n, 241 n, 265, 266, 307 n, 431 n, 433 n, 455 n, 482 n, 483 n, 485 n, 486 n.
Villeneuve (de), 25 n.
Villeneuve-la-Guyard (Yonne), 133.
Villeneuve-lès-Avignon (Gard), 375.
Villevallier (Yonne), 133.
Villiers du Terrage, 276, 392.
Vimy (Pas-de-Calais), 246.
Vincennes (Seine), 75, 106, 163, 262.
Vinson (P.), 7, 218 n, 429 n.
Vire, 286.
Vitrolles (de), 6, 92 n, 93, 140, 151, 159-163, 185, 262.
Vittoria (Espagne), 149.
Vivien (J. S.), 132 n.
Vosges (dép. des), 245, 312, 431.
Voyer d'Argenson, 89, 462.
Vrines pont de (Deux-Sèvres), 420.

W

Wagram (Autriche), 178, 182.
Walsh, 419 n.
Waterloo (Belgique), 282, 290, 354, 357, 477.
Weil (M. H.), 10 n, 29 n, 32 n, 36 n, 37 n, 39 n, 41-44 n, 88 n, 115 n, 353 n, 490 n.
Weill (G.), 324 n.
Weiss (Ch.), 130 n.
Wellington, 41, 347 n, 378, 406, 450.
Welvert (E.), 271 n.
Weyland, 44 n.
Williams (miss), 109 n, 110 n, 136 n, 306 n, 307 n, 443 n.
Wintzingerode, 115 n.
Wissembourg (Bas-Rhin), 313 n.
Wurtemberg, 115 n.

Y

Yeu (île d'), 400.
Yonne (dép. de l'), 7, 11, 14, 16 n, 19 n, 24, 39 n, 82, 103 n, 115, 133, 193, 199, 240, 245-247, 271 n, 274, 287 n, 336, 337 n, 429, 458.
Ypres (Belgique), 129.
Ysabeau, 250.
Yssingeaux, 71.
Yvetot, 342.

Z

Zieten, 136.
Zurich, 353, 355 n.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avertissement 1

CHAPITRE I

LA PREMIÈRE RESTAURATION ET LE RETOUR DE NAPOLÉON Ier

I. L'hostilité des Français envers les Bourbons 9
II. Le complot bonapartiste 29
III. Napoléon à l'île d'Elbe 39

CHAPITRE II

LE VOL DE L'AIGLE

I. De l'île d'Elbe à Gap 48
II. Grenoble 59
III. Les mesures royales. La conspiration du Nord 68
IV. Napoléon à Lyon 76
V. La défection du maréchal Ney 83
VI. Fouché, Louis XVIII et l'entourage royal 88
VII. Royalistes et bonapartistes 94
VIII. La révolution impériale en Bourgogne et à Paris 101

CHAPITRE III

LE VINGT MARS

I. La Déclaration du 13 mars 113
II. Formation du gouvernement impérial 117
III. Fuite du Roi 122
IV. Le bonapartisme en province et à Paris 129
V. L'opinion publique et la guerre 135

CHAPITRE IV

LES RÉSISTANCES ROYALISTES

I. Le duc de Bourbon en Vendée 140
II. La duchesse d'Angoulême à Bordeaux 150
III. Vitrolles à Toulouse 159
IV. Le duc d'Angoulême dans le Midi 164
V. Bruslart et l'insurrection corse 179

CHAPITRE V

LE MOUVEMENT LIBÉRAL ET L'OPINION RÉVOLUTIONNAIRE

I. Les libéraux et le gouvernement impérial 184
II. Les écrits libéraux 190
III. L'idée d'une dictature 194
IV. Les manifestations révolutionnaires 197
V. La politique révolutionnaire et Napoléon 201

CHAPITRE VI

BENJAMIN CONSTANT ET L'EMPEREUR

I. Rapprochement de Benjamin Constant et de Napoléon 205
II. Benjamin Constant, Napoléon et l'Acte additionnel .. 211
III. Privilèges électoraux et pairie héréditaire 214
IV. Achèvement de l'Acte additionnel 222

CHAPITRE VII

L'ACTE ADDITIONNEL ET L'OPINION PUBLIQUE

I. Protestations communes aux divers partis 226
II. Griefs de la bourgeoisie libérale et des royalistes 229
III. Griefs d'origine révolutionnaire 235
IV. Les plaidoyers en faveur de l'Acte additionnel 240
V. Les opinions des villes et des campagnes 245
VI. L'Acte additionnel et le sentiment patriotique 248

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL

I. Napoléon, Fouché et la politique intérieure 252
II. Fouché et les partis 261
III. Préfets et commissaires extraordinaires 270
IV. Les maires 282

CHAPITRE IX

LES FÉDÉRATIONS ET LE MOUVEMENT PATRIOTIQUE

I. Causes et caractères des Fédérations 287
II. Les Fédérations de l'Ouest 292
III. Les fédérés de Paris 301
IV. Les Fédérations de l'Est et du Sud-Est 311
V. Fédérations secondaires 323

CHAPITRE X

LE RÉVEIL ROYALISTE

I. Paris et la région parisienne 330
II. La Normandie 338
III. Les pays du Nord 343
IV. La Franche-Comté 349
V. Le Sud-Est et le Centre 355
VI. Le Sud-Ouest 365
VII. Le Midi 371

CHAPITRE XI

LE RÉVEIL ROYALISTE (*suite et fin*)

L'INSURRECTION DE VENDÉE ET DE BRETAGNE

I. L'Ouest avant l'insurrection 379
II. Premiers efforts des chefs vendéens 386
III. Fouché, Malartic et l'arrêté de Falleron 395
IV. Le général Lamarque et la Vendée 406
V. Les troubles du Morbihan 421

CHAPITRE XII

NAPOLÉON, LE CHAMP DE MAI ET LES CHAMBRES

I. Les élections et les Représentants 427
II. Le Champ de Mai 436
III. Napoléon et les Représentants 450
IV. Les Représentants et la Constitution 470

Conclusion 480

Appendice I. — Les publications contemporaines sur les Cent-Jours 489
— II. — Napoléon, le général Koller et l'Autriche. 490
— III. — Le témoignage de Napoléon sur les Cent-Jours et l'intérêt dynastique..... 492
— IV. — Le clergé et l'Acte additionnel..... 493
— V. — Un rapport du commissaire extraordinaire Colchen 495
— VI. — Les vraies causes de l'arrêté de Falleron. 500

Table alphabétique..... 501
Erratum 534

ERRATUM

P. 51, 27e ligne, lire : *Muraour* et non *Muraoud.*
P. 160, 18e ligne, lire : *10e division militaire*, et non *11e.*
P. 424, 10e ligne, lire : *marquis de Coislin*, et non *comte.*

AUXERRE. — IMPRIMERIE L'UNIVERSELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)